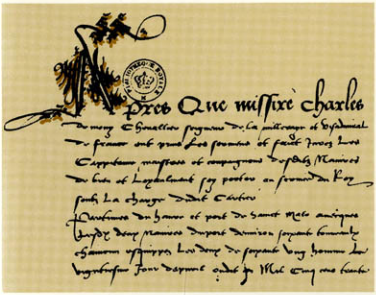
Jacques Cartier

RELATIONS

ÉDITION CRITIQUE PAR MICHEL BIDEAUX



BNM

LES PRESSES
DE L'UNIVERSITÉ
DE MONTRÉAL

Relations

BIBLIOTHÈQUE DU NOUVEAU MONDE

comité de direction :

Roméo Arbour, Laurent Mailhot, Jean-Louis Major

DANS LA MÊME COLLECTION

Arthur Buies, *Chroniques I* (Françis Parmentier)

Albert Laberge, *La Scouine* (Paul Wyczynski)

Claude-Henri Grignon, *Un homme et son péché* (Antoine Sirois et Yvette Francoli

La « Bibliothèque du Nouveau Monde » entend constituer un ensemble d'éditions critiques de textes fondamentaux de la littérature québécoise. Elle est issue d'un vaste projet de recherche (CORPUS D'ÉDITIONS CRITIQUES) administré par l'Université d'Ottawa et subventionné par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada.

BIBLIOTHÈQUE
DU NOUVEAU MONDE

Jacques Cartier

Relations

Édition critique

par

MICHEL BIDEAUX
Université Paul-Valéry
Montpellier

1986
Les Presses de l'Université de Montréal
C.P. 6128, succ. « A », Montréal (Québec), Canada H3C 3J7

Le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada
a accordé une subvention pour la publication de cet ouvrage.

ISBN 2-7606-0750-X
Dépôt légal 4e trimestre 1986
Bibliothèque nationale du Québec
Tous droits de reproduction, d'adaptation ou de traduction réservés
© Les Presses de l'Université de Montréal. 1986

AVANT-PROPOS

Voici des pages à la paternité controversée, récits sans apprêts que rehaussent parfois de « vives peintures » qui doivent plus à l'aventure vécue qu'aux ressources de la rhétorique : nous n'avons pas d'autre trace organique d'un rêve américain qui – traversé, il est vrai, de rudes contrariétés – habita pendant près de vingt ans un roi de France et conduisit « outre » Terre-Neuve quelques-uns de ses plus hardis sujets.

Depuis que l'attention diligente des éditeurs du XIX^e^ siècle les ont arrachées à l'oubli ou à l'infidélité de certaines versions imprimées, les relations du capitaine Jacques Cartier n'ont cessé, jusque dans la rumeur artificielle des commémorations, d'appeler et de nourrir les interrogations de l'homme d'ici sur son appartenance ou sur son destin, sur un territoire dont il avait pris lentement mesure, et sur des premiers occupants qui – faut-il le rappeler ? – l'avaient « découvert » quelques siècles avant le pilote de Saint-Malo. Et c'est à ces divers titres que ces relations, multiples miroirs plutôt que reliques, textes littéraires et non plus documents historiques, doivent d'entrer aujourd'hui dans cette « Bibliothèque du Nouveau Monde » : objets, déjà, de tant de discours que la glose, ailleurs mal nécessaire, puise ici sa légitimité.

La présente entreprise s'honore et se soutient de la collaboration de ses chercheurs associés : M. Christian Morissonneau, de l'Université du Québec à Montréal (notes géographiques), M. Pierre Morisset et M^me^ Catherine Fortin, de l'Université Laval de Québec (notes et notice relatives à la faune et à la flore), M. François Laroque, de l'Université Paul-Valéry

de Montpellier, qui a traduit les textes anglais des relations de 1541-1543. Elle a bénéficié des amicales suggestions de M. Arthur P. Stabler, de la Washington State University, et de M. Michel Simonin, de l'Université de Rennes, ainsi que des informations fournies par M. Michel Josseaume et Mme Catherine Laurent, de la Société historique et archéologique de Saint-Malo. Mes remerciements vont également à Mme Catherine Grodecki, du minutier central des Archives nationales de France, à M. F. Vergne, conservateur au musée Condé de Chantilly, à Mlle M.-F. Rose, conservateur de la Bibliothèque municipale de Rouen, au personnel des Archives départementales de Seine-Maritime, à Mlles Raymonde Litalien et Monique Bois, des Archives publiques du Canada à Paris.

M. Marcel Trudel a bien voulu faire profiter de son attention et de ses observations un manuscrit qui était déjà si lourdement redevable à sa magistrale *Histoire de la Nouvelle-France* : qu'il trouve ici l'expression de ma reconnaissance.

Enfin, si le temps a permis que l'on se risque à proposer un nouveau texte critique des relations de Jacques Cartier après l'imposante édition faite par Henry Percival Biggar voilà soixante ans, cela n'est pas allé sans perplexités. J'ai pu, en quelques endroits, m'écarter des méthodes ou des conclusions de mon prédécesseur, user ici du privilège de venir après lui, céder ailleurs à la tentation de dire autrement, à défaut de faire mieux. Une certitude du moins : dans le pesant tribut que lui soutire la présente édition, le lecteur ne trouvera que des pièces d'excellent aloi.

17 décembre 1984

INTRODUCTION

Jacques Cartier : Navigations et relations

Il est à peine paradoxal d'écrire que Jacques Cartier (1491-1557) est, pour l'essentiel, une invention du XIX^e^ siècle : portraits présumés, biographies, célébrations commémoratives, éditions de récits dont il apparaît comme l'auteur[1] et le héros. Secondé par les acquis et les exigences de la science philologique, l'intérêt porté par cette époque aux grandes individualités des siècles passés s'accorde encore avec la nécessité politique, pour la Confédération canadienne qui se constitue, de se doter d'une galerie d'ancêtres prestigieux, de figures historiques disponibles pour l'amplification héroïque. Inséparables de l'effort pour planter une autre France sur le sol américain et compromises par son échec, les « relations du capitaine Cartier », écrits oubliés, puis retrouvés, accèdent au statut de textes fondateurs d'une histoire et d'une culture.

Jusqu'en 1760, le destin de Cartier se confondait à ce point avec celui de la Nouvelle-France qu'il n'existait pas hors de la gestation confuse et mal connue qui précède la venue au jour, puis l'épanouissement de la Nouvelle-France de Champlain : « vaines tentatives », selon l'expression désormais consacrée[2], et cependant trésor d'informations passées au crible et exploitées par les bâtisseurs et chroniqueurs de ce pays.

Significativement, c'est en bas de page que sont produits les textes et les documents, à la fois socle et terreau nourricier sur lesquels s'édifie la synthèse de l'historien. Disposons-nous, depuis les travaux d'ensemble de Lionel Groulx, de Charles-André Julien et de Marcel Trudel, d'apports à la fois neufs et substantiels légitimant une remise en perspective qui excéderait les retouches de détail et les divergences d'interprétation ? Il ne le semble pas. D'autre part, un examen strictement philologique des récits de Jacques Cartier les asservirait à une situation de lecture faisant d'eux des textes (dans le meilleur des cas) ou des documents (valides ou réfutables[3]) et laisserait échapper ce qui fut leur statut originel : des rapports, tout à la fois justification des deniers engagés par la couronne et dossiers plaidant en faveur des entreprises à venir. Aussi l'accès à ces textes qui ont de si lourds comptes à rendre à une aventure historique dont ils sont à la fois témoin et moteur se trouvera-t-il facilité par un propos associant – autant qu'il se peut[4] – à leur trace écrite les navigations accomplies par le pilote Jacques Cartier au service de son roi.

La première navigation (1534)

C'est en 1532 que se décide, semble-t-il, le destin canadien de Jacques Cartier. Parent du procureur fiscal de l'abbaye du Mont Saint-Michel, il est, cette année-là, présenté à François Ier, qui accomplit un pèlerinage au célèbre sanctuaire, par l'évêque Jean Le Veneur, abbé du Mont et Grand Aumônier de France, qui assure au roi qu'en « considération de ses voyages en Brésil et en Terre-Neuve », le pilote malouin mérite qu'on se fie à lui pour « conduire des navires à la découverte de terres neuves dans le nouveau monde[5] ». Le Veneur appuie sa recommandation de l'offre de subvenir partiellement, s'il le faut, aux frais de l'expédition.

L'enjeu est de taille. Tard venue à l'exploration et au partage des « terres neuves » d'Amérique que se disputent Espagnols et Portugais, la France s'use à soutenir par les armes les prétentions italiennes de ses rois successifs : Charles VIII, Louis XII, François Ier. Ce dernier, qui affronte une Espagne dont le roi est également, depuis l'élection de 1519, empereur d'Allemagne, semble s'être rendu compte de la puissance et de l'ar-

gent que son rival Charles-Quint tire déjà de ses possessions d'Amérique et s'intéresse de très près[6] à l'expédition que Giovanni da Verrazano accomplit en 1524 (janvier-juillet) pour le compte de banquiers italiens établis à Lyon et à Rouen : le pilote florentin longe les côtes de l'Amérique du nord, de la Floride au Labrador, découvre au passage le futur site de New York et adresse au roi une relation[7] où il avoue que, désirant parvenir « au Cathay [la Chine] et à l'extrémité orientale de l'Asie, [il] ne pensai[t] pas rencontrer un tel obstacle ».

Mais en 1524 déjà, la recherche du « passage du nord-ouest » n'était plus chose nouvelle[8]. Depuis les voyages de Christophe Colomb, on savait que, pour trouver par l'ouest la route des épices et de l'or tant désirés, il faudrait contourner le continent américain : tel était l'objet de l'expédition conduite par Giovanni Caboto au service de marchands anglais de Bristol (1497), comme de celles qu'accomplirent les frères Corte-Real pour le Portugal (1500-1502). La mainmise de ce dernier pays et de l'Espagne sur le sud du continent américain repoussera vers le nord les armateurs, marins et souverains des autres pays, ce à quoi ils se résigneront d'autant mieux qu'ils auront été convaincus par la circumnavigation de Magellan (1519-1522) que, pour d'évidentes raisons de symétrie[9], il *devait* exister, à l'autre extrémité, un passage permettant de contourner cet inattendu et encombrant Nouveau Monde[10]. Les expéditions de l'Espagnol Esteban Gomez (1525) et de l'Anglais John Rut (1527), la fréquentation du détroit de Belle-Isle par les pêcheurs de plusieurs nations[11] ont dû alimenter dans les ports européens les rumeurs relatives à ce grand golfe à explorer[12]. Le fameux « passage du nord-ouest » s'accrédite dès lors auprès des géographes et des cartographes eux-mêmes, dont les linéaments hardiment inventifs suppléent aux lacunes des relations[13].

Le désastre de Pavie (1525), suivi d'une humiliante année de captivité à Madrid, empêche François Ier de tirer immédiatement profit de l'expédition de Verrazano, sans pour autant le détourner de l'envie d'avoir un jour « ses » Indes. Mais il lui faut compter avec l'hostilité résolue des Portugais et des Espagnols qui, s'autorisant de la caution du Saint-Siège et d'une interprétation restrictive des accords de 1493-1494[14], prétendent se réserver, non seulement le commerce avec les territoires dont ils avaient pris possession, mais aussi l'accès aux mers qui y con-

duisent[15] : monopole contesté par le roi de France, qui tente de faire prévaloir le principe de la « liberté de naviguer sur la mer commune[16] », tout en respectant les terres acquises par une occupation permanente. En fait, en Espagne, on n'accordait plus qu'un crédit limité à la bulle *Inter cætera* de 1493, concédée peut-être un peu vite par un pape trop favorable aux rois catholiques, et qui attribuait des privilèges que le progrès des découvertes rendait à la fois caducs et exorbitants[17].

Restait à convaincre Rome, dont on ne pouvait sans grand préjudice encourir le désaveu, et dont il convenait de se faire un allié contre Charles- Quint. L'heure était favorable : le fils cadet de François Ier (le futur Henri II) venait d'épouser Catherine de Médicis, nièce du pape Clément VII qui, fort préoccupé des affaires italiennes, n'accordait aux « terres neuves » qu'une attention distraite. Rencontrant le roi de France à Marseille en octobre 1533, il voulut bien, sans pour autant annuler la bulle controversée, en restreindre le champ d'application et déclarer qu'elle « ne concernait que les continents connus et non les terres ultérieurement découvertes par les autres couronnes[18] ». Le Veneur, qui avait pris une part importante dans cette négociation, y acquit le chapeau de cardinal. Le dessein exposé l'année précédente au Mont-Saint-Michel devant Jacques Cartier pouvait être mis à exécution.

Quels états de services avaient valu au pilote une si décisive recommandation ? Les lacunes des registres paroissiaux de Saint-Malo ne permettent pas de fixer avec précision la date de sa naissance, que les historiens s'accordent toutefois à situer en 1491[19]. Si l'on excepte son mariage (en avril ou mai 1520) avec Catherine des Granches[20], qui appartenait à une des plus puissantes familles malouines, les documents d'archives ne font état de lui, avant 1534, que pour relever sa présence – déjà ! – à l'occasion des nombreux baptêmes où il apparaît comme témoin, « petit compère » ou parrain[21]. Il se peut que cette alliance socialement avantageuse pour Cartier – son beau-père était connétable de Saint-Malo – ait récompensé un mérite de navigateur déjà bien établi dans sa ville. Quoi qu'il en soit, cette réputation n'avait pas échappé à un personnage aussi important que l'aumônier du roi.

Le Veneur faisait état, on l'a vu, de l'expérience acquise par le pilote malouin dans ses navigations au Brésil et à Terre-

Neuve. Confirmation nous est donnée des premières par des comparaisons qui, dans les relations de Cartier, manifestent une connaissance personnelle du pays[22] ; on sait également qu'il parlait le portugais[23] ; sa femme, enfin, est le 30 juillet 1528 marraine d'une petite Brésilienne[24]. Cartier participa-t-il aux entreprises de Verrazano sur la façade atlantique de l'Amérique du Nord en 1524 ou dans la direction du Brésil en 1528[25] ? Sur la foi d'une affirmation du jésuite Pierre Biard[26], Gustave Lanctot a postulé, à plusieurs reprises[27], la présence de Cartier sur les vaisseaux de Verrazano. Pour séduisante qu'elle soit, l'hypothèse demeure fragile[28] et, tout compte fait, inutile. La familiarité manifestée par Cartier en 1534 avec la route et les parages de Terre-Neuve s'explique assez par sa qualité de marin de Saint-Malo, et l'on accordera volontiers à Marcel Trudel que « l'inexplicable serait plutôt qu'un pilote malouin, âgé de quarante-trois ans, ne fût jamais venu à Terre-Neuve[29] ! »

Mais Saint-Malo ne consentira qu'un soutien réticent aux entreprises de François Ier vers les « terres neufves » : la route des trésors que le roi demande à Cartier de lui ouvrir, les Malouins, depuis quelques décennies, la connaissent. Elle s'arrête, pour eux, au Grand Banc, au large de Terre-Neuve, là où chaque année, navires normands, basques et bretons[30] se rendent pour une fructueuse campagne de pêche qui approvisionne en poisson – surtout morue[31] « verte » (salée) ou séchée – une Europe occidentale qui doit concilier besoins de protéines et rigueur des cent cinquante-trois jours maigres annuels imposés par l'Église.

Faute de pouvoir dater avec certitude la découverte de Terre-Neuve[32], on sait du moins, par le témoignage de Pierre Crignon[33], que la région était fréquentée par les Bretons[34] dès 1504, que ceux-ci vendaient à Rouen en 1510 « du poysson qu'ilz avoint esté querir et pescher ès parties de la Terre-Neusfve[35] », que les moines de l'abbaye de Beauport-en-Keritry s'accordaient avec les pêcheurs de l'île de Bréhat sur le versement d'une dîme relative au poisson pris « tant en la coste de Betaigne [*sic*] la Terre-Neuffve, Islandre que ailleurs[36] ». Au port de Saint-Jean, enfin, John Rut trouva en 1527 des embarcations de pêcheurs normands, bretons et portugais[37].

Dès le début du XVIe siècle donc, la présence des marins bretons à Terre-Neuve est largement attestée[38] et suffisamment

rémunératrice pour que des pêcheurs de cette province ne se laissent pas détourner de leur activité ordinaire en faveur d'une navigation aventureuse ordonnée de Paris[39] : c'est pourquoi, loin de donner l'impulsion, par curiosité ou espoir de profit, aux voyages de Cartier, Saint-Malo, le plus souvent, ne sera en cette occasion que le point d'application, sensible et contraint, d'une politique décidée ailleurs et fluctuant au gré de plus larges enjeux, européens.

Aussi, lorsque Jacques Cartier aura obtenu, au printemps 1534, charge royale[40] de partir « avecques deux navires equippez de sæxante compaignons », devra-t-il, devant les entraves apportées à son recrutement[41], obtenir de la Cour de Saint-Malo un arrêt aux termes duquel défense sera faite

> à touz et chascun les bourgeoys et maistres de navires de non les faire deplacez de cedict port et havre de ceste ville des lieux là où y sont, et de non les faire voiaiger, mener et conduire aultre part et aussi aux maistres mariniers et compaignons de mer de non les conduire ny mener ailleurs hors cedict havre ne aussi ceulxdicts maistres et mariniers de non voiaiger ne faire aultre navigacion jucques à ce que tout premier lesdicts deux navires dudict Cartier et oudit nom, soinct deubment équippez de maistres mariniers et compaignons de mer[42].

Le 20 avril, Cartier peut enfin lever l'ancre. Il a reçu six mille livres tournois du roi qui l'envoie « faire le voyage de ce royaume es Terres Neufves pour descouvrir certaines ysles et pays où l'on dit qu'il se doibt trouver grant quantité d'or et autres riches choses[43] ». L'ordre donné par la Cour de Saint-Malo révèle encore que le pilote doit « allez aux Terres-Neuffves passez le destroict de la baye des Chasteaulx[44] » : l'exploration systématique de toutes les baies rencontrées dans le golfe du Saint-Laurent confirmera cette quête du passage. Mais s'agit-il exclusivement du passage vers l'Asie ? Verrazano marquait fortement, à la fin de sa relation[45], qu'il s'était heurté à un autre continent, qui n'était pas rattaché à l'Asie, et vraisemblablement pas davantage à l'Europe. Un passage existe donc, ouvrant la voie aux richesses du Cathay, mais aussi à celles de ce nouveau monde : Verrazano pense en effet que « dans la région orientale, ce pays produit aussi des drogues, des liqueurs aromatiques et d'autres richesses : l'or, notamment, car la terre en a la

couleur[46] ». L'objectif peut ainsi être double, le cap reste le même : il faut contourner l'obstacle, « voir oultre ».

Une traversée exceptionnellement rapide – vingt jours seulement – conduit Cartier vers cette côte est de Terre-Neuve déjà dotée de toponymes européens ; il passe la « baie des Chasteaulx » et, au-delà du « havre de Brest[47] », s'engage en *terra incognita*. Il découvre alors, avec la façade occidentale de Terre-Neuve, une véritable mer intérieure, le golfe du Saint-Laurent, et rencontre des terres propices à l'agriculture, des indigènes non sédentarisés, accueillants et plus ou moins rompus au commerce avec les Blancs. Il devine l'existence d'un passage – le détroit de Cabot – au sud de cette « terre neuve » qui pourrait bien être une île, sans soupçonner, par contre, l'insularité de l'île du Prince-Édouard. Il a, au sud d'Anticosti, manqué l'entrée du Saint-Laurent ; au nord de la même côte, il lui a fallu, contraint par la saison et des conditions de navigation défavorables, rebrousser chemin. « Baye ou passage »[48] ? Le golfe du Saint-Laurent n'a pas livré tous ses secrets. Cartier emmène avec lui, futurs interprètes, deux jeunes Indiens, avec le consentement de leur père qui, pourtant, considérait avec suspicion cette croix dressée par les Français à Gaspé le 24 juillet. Le retour de Terre-Neuve à Saint-Malo est presque aussi rapide que l'aller (vingt et un jours, dont trois de « grand tormente »). L'équipage retrouve son port d'attache le 5 septembre 1534.

Le passage n'avait pu être trouvé, les métaux précieux restaient à venir. Conclure à l'échec serait toutefois excessif : dès le 30 octobre 1534, l'amiral Chabot[49] délivrait à Cartier une commission : repartez, lui enjoignait-elle, avec « troys navires équippés et advitaillés chascun pour quinze mois au parachevement de la navigation des terres par vous jà commancées à descouvrir oultre les Terres Neufves[50] ». Inachevée, sans fermer en rien la porte à l'espoir, la navigation de 1534 apportait à son commanditaire la preuve de l'existence, derrière Terre-Neuve, de terres qui, tout en faisant provisoirement obstacle à la progression recherchée vers l'Asie, pouvaient aussi constituer un objectif pour

des entreprises à venir. Le roi de France en retirait aussi un avantage sensible sur ses rivaux, grâce à la précision des relevés topographiques effectués par son pilote[51] et à une relation[52] qui nous est parvenue par un cheminement textuel passablement confus.

Elle ne fait pas l'objet d'une publication immédiate : qui voudrait livrer à des rivaux la clef de ce qui n'est pas encore une possession effective ? Mais elle ne sera pas davantage imprimée lorsque sera confiée en 1545 à Ponce Roffet l'édition du récit du deuxième voyage. Faut-il considérer que l'information livrée par l'expédition de 1534 était tenue alors pour obsolète ? Ce n'est qu'en 1556, grâce au recueil italien de Ramusio, *Navigationi et viaggi*, que l'on saura enfin quel avait été le déroulement de ce voyage exploratoire[53]. C'est par cette version, largement répandue dans l'Europe lettrée, que les contemporains de Cartier allaient accéder au récit de la prudente reconnaissance de 1534 et à l'engagement hardi, dès l'année suivante, dans le continent américain.

La deuxième navigation (1535-1536)

La relation présentée à François Ier, en dépit des déceptions qu'elle enregistrait – des indigènes pauvres, rencontrés çà et là le long d'un littoral ne donnant accès, pour l'heure, ni à l'or ni au « passage » – présentait toutefois un bilan suffisamment positif pour que le souverain persistât dans son dessein et confirmât très vite sa confiance à son pilote.

Fondamentalement, l'objectif reste le même, et la détermination transparaît dans les moyens plus considérables qui sont alloués : trois navires, quinze mois de vivres, le double d'hommes[54]. Le 8 février 1535, Cartier présente sa commission, en « l'abbaye Sainct Jehan » de Saint-Malo, aux « bourgeois congregez assemblez » dont on présume qu'ils ont manifesté la même répugnance que l'année précédente à seconder les projets royaux : le 3 mars, le représentant du « procureur des bourgeoys » a « pour lesdicts bourgeoys remonstré que ledict Cartier a faict arrestez les navires de cestedicte ville demandant qu'il ayct à choisir à esgard de gens des navires tel qu'il luy plaira pour ce que la saison vient pour allez en Terre Neuffve[55] ».

Enfin, un document du 31 mars 1535[56] révèle que Jacques Cartier a fait effectuer par « ung nommé Jehan Poullet » (dont il nous faudra reparler) une « bannie » déclarant les noms des compagnons – soixante-quatorze au total – qu'il a retenus pour la navigation : liste incomplète[57] et sur laquelle on ne peut se fier pour identifier ces compagnons, puisque Poulet était autorisé à retirer vingt-cinq ou trente noms et à « en prandre d'aultres à son chouaix ».

On quitte Saint-Malo le 19 mai, un peu plus tard que l'année précédente[58] ; la traversée est, cette fois, perturbée par des vents contraires, si bien que les trois vaisseaux ne se retrouvent que le 26 juillet au point de ralliement fixé (la « baye des Chasteaulx »). Une exploration méthodique de la côte nord du golfe conduit, le 8 août, au cap de Rabast, sur l'île d'Anticosti, point extrême atteint en 1534. Cette fois, Cartier, aidé de ses deux interprètes, établit l'insularité d'Anticosti et s'engage dans le « grand fleuve de Hochelaga », sans jamais oublier toutefois, au sud comme au nord, de sonder les baies « pour veoyr s'il y avoit aucun passaige[59] ».

La relation dira ensuite la remontée du Saint-Laurent et la rencontre, le 7 septembre, à l'île d'Orléans, d'indigènes appartenant à la nation de Taignoagny et Domagaya (les deux Indiens enlevés en 1534 afin d'en faire des interprètes) : rencontre suivie, le lendemain, de celle de leur chef, Donnacona, dont ils atteignent la résidence, Stadaconé (l'actuelle ville de Québec), six jours plus tard. La chaleur de l'accueil initialement reçu se tempère lorsque les Indiens découvrent l'insistance de Cartier à vouloir se rendre en amont, à Hochelaga (aujourd'hui Montréal), et ce n'est que progressivement que celui-ci percevra les raisons de cette hostilité. Hochelaga, atteinte le 3 octobre, après seize jours d'un voyage[60] au cours duquel la beauté du paysage laurentien est saluée des superlatifs enthousiastes du narrateur, réserve à la petite troupe de Cartier[61] une émouvante réception. Du haut du Mont-Royal, le capitaine découvre, avec une plaine, « la plus belle qu'il soit possible de veoyr », les Laurentides et les Appalaches, et s'enquiert de ce mystérieux « royaume du Saguenay » qui, au fil de la relation, assurera progressivement la fonction d'un Eldorado.

Mais dès le retour à Stadaconé s'accumulent les marques de défiance réciproque : construction d'un fort par les hommes de

Cartier, versatilité des Indiens, brouilles et réconciliations. L'hiver canadien, survenant sur ce fond de discorde, cloue les Français à leur position retranchée, les livrant aux ravages du scorbut et, ajoute justement C.-A. Julien[62], à « la fièvre obsidionale ». Le soulagement miraculeux procuré par l'*annedda* et la fonte des neiges libèrent enfin Cartier et les survivants qui, exploitant les querelles tribales de leurs hôtes, installent un autre chef à la place de Donnacona, qu'ils emmènent en France avec ses deux fils. On quitte Stadaconé le 5 mai et, contournant par le sud Terre-Neuve (tenue pour île désormais), Cartier arrive à Saint-Malo le 16 juillet 1536.

Qu'est-il advenu du « parachevement » envisagé ? Une fois encore, François Ier devra déchanter : son pilote ne lui livre ni l'or ni le passage. Mais cette fois, les observations recueillies ont irréversiblement modifié l'objectif des expéditions qui seront désormais envisagées. Ce que vient de découvrir Cartier, c'est moins un pays – réduit ici à de modestes bourgades et à quelques groupements humains dispersés le long du fleuve – qu'un « grand axe de pénétration »[63] conduisant au cœur du continent américain, et cette hiérarchie est sensible jusque dans l'organisation interne du récit[64]. Les découvertes effectives de Cartier et les informations mystifiantes prodiguées par les Indiens feront converger les appétits d'or et d'argent des Français vers le « royaume de Saguenay », Cartier ne s'étant pas aperçu que ses hôtes excellaient dans l'affabulation et s'appliquaient à être agréables à leurs visiteurs en allant au-devant de ce qu'ils désiraient entendre[65] : à la découverte du Saint-Laurent par les Français répond l'invention du « royaume de Saguenay » par les gens de Stadaconé. Mais pour l'heure font écran à cette terre des merveilles, avec les rapides existant en amont d'Hochelaga, ces campagnes labourables si souvent célébrées dans la relation et qui imposeront dès lors un nouvel objectif aux explorations futures. « Tout invitait, écrivait pertinemment Lionel Groulx, à la prise du sol[66]. »

Celle-ci restait toutefois soumise, on tendait trop à l'oublier, à l'agrément des premiers occupants. Or, à l'accueil enthousiaste réservé aux Blancs lors des premiers contacts, avaient succédé une méfiance et une hostilité grandissantes, Cartier ayant menacé sans le vouloir l'équilibre institué entre les deux principales agglomérations de la vallée du Saint-

Laurent, avant d'intervenir rudement dans les rivalités internes de Stadaconé.

Lorsque les navires retrouvent Saint-Malo, la guerre a de nouveau repris entre François Ier et Charles-Quint[67], suspendant ainsi à un accommodement entre les deux éternels rivaux la perspective d'un nouveau départ. Cartier a-t-il même pu informer alors directement son roi de l'accomplissement de sa mission et du nouveau cours qui en découlait ? Rien n'est moins sûr.

L'examen des versions manuscrites[68] et du filigrane de leur papier[69] manifeste que les trois manuscrits relatifs au deuxième voyage (BN Paris, mss fr. 5653, 5589, 5644, que nous appellerons désormais, respectivement I, II, III, selon les normes de la présente collection) sont sensiblement contemporains, deux d'entre eux (II et III) présentant une dédicace au roi dont le texte éclaire la date de leur achèvement probable et de la présentation au roi de l'un d'eux[70].

On s'est parfois étonné[71] de l'éloge appuyé qui, vers la fin de l'épître, est fait de Charles-Quint, le « catholicque Roy d'Espaigne » grâce à qui ont été gagnées « à nostre très-saincte foy » tant de terres qui « auparavant nous estoint incongneues » : ce prince n'est-il pas alors en guerre avec le royaume de France, dont il menace jusqu'à l'existence ? Un tel éloge, et qui plus est, dans une dédicace, serait, de fait, bien peu habile. Mais le reproche tombe si ce texte est contemporain du rapprochement qui s'esquisse au cours de l'été de 1538 et qui, mettant provisoirement fin aux hostilités, aboutit, après les entrevues de Nice et d'Aigues-Mortes, à un traité entre la France et l'Espagne. On pourrait alors dater de cette période la rédaction de l'épître.

Entre le retour de Cartier à Saint-Malo (16 juillet 1536) et septembre 1538, on ne relève, parmi les documents relatifs au pilote dans la collection publiée par H.P. Biggar, qu'une intervention du pouvoir politique : le 10 mai 1537, un « roole signé de la main du Roy à Dourlan », don royal en l'attente d'un règle-

ment comptable à venir, fait cadeau à « Jacques Cartier, pillote, d'une nef appellée *Hermine* avecques ses appareilz et munitions retournez du voieage des descouvertures où ledict Quartier l'a menée par le comandement dudict seigneur, ainsi qu'elle est de présent au port de Sainct-Malo et ce pour le récompenser des fraiz qu'il a faictz audict voieage[72] ». François Ier était donc, à cette date, informé de l'issue de la navigation qu'il avait ordonnée, et il est probable que son pilote lui avait déjà fait, au moins, ce rapport verbal que mentionne la relation du troisième voyage[73]. Mais la reprise de la guerre en Europe, les moyens et les déplacements qu'elle requérait[74] n'avaient sans doute pas permis au roi d'accorder une attention soutenue aux affaires « transmarines ».

Après avoir rappelé comment la foi chrétienne, menacée « pluseurs foyz à l'occasion des meschans hereticques et faux legistateurs [*sic*] » a su « soubdainement reluire et montré sa clarté plus appertement que auparavant », l'auteur de l'épître dédicatoire à François Ier se livre, dans la phrase précédant l'éloge du « catholicque Roy d'Espaigne », à une violente attaque contre « les meschans Lutheriens » (ennemis de « nostre tres saincte foy ») qui « s'efforcent d'icelle obnubiller, et finablement du tout estaindre, si Dieu et les vrayz suppostz d'icelle n'y donnoint ordre par mortelle justice, ainsi que on voit faire chaincun jour en voz pays et royalme, par bon ordre et police que y avez mys ».

Cette mention, rapportée ici selon la leçon du manuscrit II, se trouve aggravée dans III, où les « meschans Lutheriens » se voient mis au rang des « apostatz et imitateurs de Mahonnet ». Or cette double polémique, anti-protestante et anti-islamique, s'explique essentiellement par des considérations de politique extérieure. Devant les progrès de la Réforme[75] dans son royaume, François Ier, qui longtemps a temporisé et recherché la conciliation, même après « l'affaire des Placards » (1534), adopte en 1538, l'Église ayant fait appel au bras séculier pour juguler l'hérésie, une attitude plus résolue : « La répression, écrit Pierre Jourda[76], désormais sera affaire royale. Orientation qui se dessine après les entrevues de Nice et d'Aigues-Mortes, en 1538, qui marquent le déclin de l'influence pacificatrice[77]. » Trois édits successifs[78] condamnent l'hérésie, ordonnent la reprise des poursuites contre les luthériens et confient la répression au Parlement.

À cette indulgence qu'il avait manifestée jusque-là envers la Réforme, le Roi très chrétien ajoutait, au grand scandale des fidèles, les bonnes relations qu'il entretenait avec l'empire turc de Soliman le Magnifique. Une ligue s'étant constituée contre ce dernier (février 1538), unissant le Pape, Charles-Quint et la république de Venise, François Ier s'inquiète : si les Turcs n'attaquent pas les Chrétiens, l'armée réunie ne va-t-elle pas se retourner contre lui ? Le roi de France cherche donc un accommodement avec son principal ennemi, qui exigera de lui qu'il rompe avec les infidèles et s'engage à participer à une guerre offensive contre eux[79]. Si la « trève générale » de dix ans conclue à Nice le 18 juin ne comporte aucun article contre les Turcs, au cours de l'entrevue d'Aigues-Mortes (14 août) par contre, « on résolut de convertir les hérétiques et de combattre le Turc. Les points de détail furent remis à plus tard[80]. » En fait, François Ier semble n'avoir guère songé sérieusement à s'engager dans une croisade[81], et « l'emprise contre le Turc » ne dépassera pas les promesses exigées par la rhétorique diplomatique[82]. Du moins un sujet soucieux de plaire à son monarque était-il justifié alors d'unir dans une même réprobation hérétiques et infidèles, dans le même temps qu'il exaltait l'action du « catholicque Roy d'Espaigne ». Faut-il ajouter que la paix rétablie avec ce dernier pouvait encourager à une reprise des expéditions de découvertes, sans encourir le blâme de la Papauté puisque l'entreprise se présenterait comme une œuvre évangélisatrice ?

Voilà pourquoi il est légitime de situer au cours de l'été 1538 la rédaction de l'épître, la présentation au roi du manuscrit II et, postérieure de très peu, l'exécution du manuscrit III : cette datation, effet convergent de l'examen du texte de la relation, des graphies, des supports et de la situation internationale, est celle qui soulève le moins de difficultés.

On notera encore que le mois de septembre de cette même année 1538 voit s'accumuler les marques de l'intérêt du pouvoir politique pour les « descouvertures » océaniques. Le 14, « Jacques Cartier, pillotte du Roy » reçoit « la somme de trois mil quatre cens quatre-vingtz dix-neuf livres, quatre solz, six deniers, qui luy est deue de reste des voieages qu'il a cy-devant faictz par le commandement et ordonnance dudict seigneur et mesmement de celluy qu'il a derenièrement faict à la descouverture des terres occidentalles.[83] » Quelques jours plus tard, cin-

quante écus sont alloués à « notre cher et bien amé Jacques Cartier, nostre pillotte en la marine de Ponant, demourant à Sainct-Malo en Bretaigne [...] sur ce qu'il luy peult estre deu tant de ses sallaires et vaccations que de la nourriture et entretenement de certain nombre de gens saulvaiges qu'il a nourriz et entretenuz de nostre ordonnance depuis deux ans en ça[84] ».

Enfin, c'est de septembre 1538 que date un document d'un intérêt considérable[85] intitulé « Mémoire des hommes et provisions necessaires pour les Vaisseaux que le Roy vouloit envoyer en Canada[86] ».

On a souvent confondu[87] le mémoire lui-même avec le préambule pieux qui le précède[88] ; en réalité, comme l'a bien souligné R. Marichal[89], ce que proposait ce mémoire au connétable de Montmorency, qui assumait alors la véritable direction des affaires du royaume[90], c'était d'installer sur les terres que venait de découvrir Cartier non une colonie de peuplement – ce qui eût requis une immigration massive, et probablement des femmes, absentes du document – mais un noyau français constitué, assurant l'exploitation des ressources du pays.

La troisième navigation

> « C'est merveille de voir comme, quand un homme désire beaucoup quelque chose et s'y attache fortement dans son imagination, il a l'impression à chaque instant que tout ce qu'il entend et voit plaide en faveur de cette chose. »
>
> B. de Las Casas[91]

Dans le même temps qu'il s'enquérait des moyens nécessaires « pour faire le voyage [...] à Canada », François Ier se documentait sur ce pays, selon le pittoresque témoignage que nous a conservé une lettre de l'espion portugais Lagarto, dont le Roi-chevalier avait fait, bien imprudemment, son confident[92]. Les deux hommes se communiquent des cartes marines : celles que possédait le roi, « bien peintes et illustrées, mais assez peu exactes ». François Ier en présente une de la « terra dos baccalhaos » – Terre-Neuve –, l'informe des voyages effectués par Cartier[93] et des Indiens ramenés par son pilote. L'un de ceux-ci, « roi de

trois ou quatre villes », parle au souverain d'une grande cité appelée « Sagana » (Saguenay), riche en mines d'or et d'argent, en épices (cannelle, poivre, girofle) et en fourrures, et de ses habitants, vêtus à l'européenne ; pour faire bonne mesure, Donnacona avait même ajouté la présence d'hommes volants. Ce roi indien, suggère Lagarto, ne cherchait-il pas, en parlant de ces merveilles, à provoquer une expédition qui le ramènerait dans son pays ? Objection repoussée en riant par François Ier : Donnacona était homme de bien et n'avait jamais varié dans ses déclarations, faites tantôt à Cartier (devant notaire), tantôt à lui-même. Fasciné par les richesses du Saguenay, le roi de France projetait donc une troisième expédition : Lagarto en était convaincu, son interlocuteur lui ayant révélé certains aspects du projet. On construirait, l'été venu, un fort sur la rive nord du Saint-Laurent ; les brigantins tenteraient, l'année suivante, de franchir les rapides avec l'aide des indigènes : « Sagana » et ses trésors seraient alors offerts. Lagarto s'étonne : comment trouver de l'or et des épices sous pareille latitude ? L'objection a le même sort que la précédente : la Hongrie, pays froid et plus septentrional encore, ne possède-t-elle pas des mines d'or, et du meilleur[94] ?

Comment un tel désir royal aurait-il pu attendre l'automne 1540 avant de trouver un début d'exécution, s'il ne lui avait fallu composer avec de contraignantes réalités politiques, dont témoigne l'intense activité diplomatique manifestée par les documents réunis par H.P. Biggar[95] et soumis aux analyses minutieuses et pénétrantes de C.-A. Julien et de M. Trudel[96] ? L'expédition projetée par le Mémoire de 1538 et les ambitions confiées à Lagarto supposent des moyens autrement puissants que les discrets voyages de reconnaissance entrepris en 1534 et 1535 et risquent d'autant moins de passer inaperçus que, la paix revenue, le rival espagnol pourra plus commodément s'enquérir à leur sujet.

François Ier projette-t-il réellement d'envoyer vers la « mer glaciale » ou se propose-t-il d'attaquer les possessions espagnoles d'Amérique ? Les frontières mal définies[97] de celles-ci autant que le mystère entourant ce « Canada » qui ne figure pas encore sur les cartes font d'autant plus craindre Charles-Quint pour la sécurité des Indes que jouent leur partie informations erronées et peut-être manœuvres d'intoxication[98]. Même si

François Ier convoite effectivement des terres situées beaucoup plus au nord que les siennes, n'en fera-t-il pas, l'entreprise réussie, une base d'agression ? La politique des deux grands rivaux européens obéit à la même logique : préserver l'avenir sans compromettre le présent, cette « trêve générale » laborieusement conquise et indispensable au rétablissement de finances éprouvées par des années de guerre. Le Canada n'est alors, pour tous deux, qu'un pion aux pouvoirs incertains sur un plus large échiquier stratégique. Tout en protestant de son désir de respecter les colonies de son « bien-aimé beau-frère », François Ier cherche à faire prévaloir le principe de la liberté des mers et de l'occupation permanente[99] qui seule, à ses yeux, établit la possession du sol.

Jean III de Portugal, dont les intérêts américains convergent largement avec ceux de l'Espagne, évitera toutefois, sous plusieurs prétextes, de se laisser entraîner par Madrid dans une action déterminée contre les entreprises de François Ier, dont il craint les représailles[100]. Le pape Paul III Farnèse enfin n'était pas disposé à garantir à Madrid l'application des privilèges exorbitants octroyés près d'un demi-siècle plus tôt par Alexandre VI, le « pape espagnol », dans une bulle dont il semblait d'ailleurs ignorer le contenu et la portée[101]. D'autre part, le sac de Rome par les troupes impériales (1527) n'était pas oublié, et il ne déplaisait pas à la papauté de trouver dans le « très chrétien roi de France » un contrepoids à la pesante hégémonie espagnole en Europe. Il suffira ensuite à François Ier de faire inlassablement profession de ses intentions missionnaires pour que Rome s'abstienne de contrecarrer ses entreprises américaines.

On voit que l'exécution du voyage envisagé en septembre 1538 mettait en jeu des intérêts considérables et menaçait le fragile équilibre européen constitué par les accords conclus au cours de cet été-là. Ce n'est que lorsqu'il estimera que l'Espagne n'était pas disposée à remplir certains de ses engagements[102] que le connétable de Montmorency, qui avait toujours recherché l'entente avec Charles-Quint, ne craindra plus de mécontenter ce dernier[103].

En août 1540, Charles-Quint, qui venait cette année-là de traverser la France – où il avait reçu de grands honneurs – pour aller réprimer en Flandre la révolte de Gand, apprend[104] que François Ier donnait licence « à tous ses sujets d'aller aux terres

nouvelles, à la fois du Portugal et des autres », ce qu'il interprète comme une violation de la trêve générale signée à Nice deux ans plus tôt. Son ambassadeur l'informera bientôt[105] que François Ier avait décidé d'envoyer Jacques Cartier aux « terres neuves[106] ». La commission accordée au pilote malouin datait du 17 octobre 1540[107].

Pour apprécier la portée de ce texte, ne cédons pas à la tentation de le comparer d'abord à celui de la commission qui sera accordée à Roberval quelques mois plus tard[108]. On n'y trouverait guère, au-delà de la phraséologie manifestement similaire et d'une non moins évidente extension des pouvoirs attribués au bénéficiaire, que matière à un parallèle quelque peu rhétorique entre deux hommes, deux entreprises, deux destins.

Si l'on rapporte, par contre, la commission accordée à Cartier au projet que dessine le Mémoire de 1538 et aux confidences faites à Lagarto, la modestie de la mission confiée au pilote malouin est éclatante. Par rapport au premier, « ce texte est moins précis et plus restrictif », écrit justement C.-A. Julien[109]. Aucune durée n'est assignée à l'expédition, on ignore le nombre des vaisseaux et des hommes qui s'y trouveront engagés. Il n'est question que de « renvoier » Cartier aux « Terres de Canada et Ochelaga[110] lesquelz pays il a trouvez », avec mission de « plus avant entrer esdictz pays », « converser » avec les indigènes « et avecques eux habiter », mais « si besoin est » seulement : « on ne vise jusque-là qu'à rééditer l'entreprise de 1535 », conclut M. Trudel[111]. En retrait, en effet, sur le dessein exposé dans le Mémoire comme sur les ambitions économiques avouées à Lagarto, l'expédition confiée à Cartier en octobre 1540 n'est guère, à tout prendre, que la reprise[112] du « parachevement » qui lui avait été demandé six ans plus tôt[113]. L'énoncé redondant des pouvoirs conférés au « cappitaine et pillotte general » relève de la rhétorique juridique de l'époque ; quant à « l'intencion » proclamée de « faire chose aggreable à Dieu » et à « nostre mère saincte eglise catholique », nous connaissons désormais la scène politique dont elle est inséparable.

Pour modeste qu'elle fût, la mission confiée à Cartier[114] n'en inquiétait pas moins l'Espagne[115], soucieuse d'étouffer dans l'œuf les entreprises océaniques de son rival[116]. Les apaisements prodigués par Montmorency à son ambassadeur à Paris n'y font rien : le connétable a beau l'assurer que Cartier ne se di-

rige pas vers les Indes de Charles-Quint ou de Jean III, l'ambassadeur ne veut retenir que certaines déclarations prêtées au pilote[117] et une entreprise qui brave la bulle pontificale de 1493. François Ier répondra bientôt à l'envoyé de l'Empereur que « les papes ont une juridiction spirituelle mais qu'il ne leur appartient pas de distribuer les terres entre les rois, et que les rois de France, et autres chrétiens, ne furent pas appelés quand le partage eut lieu[118] ».

Propos confirmé par une boutade demeurée célèbre, le roi déclarant au grand commandeur d'Alcantara « qu'il n'a pas envoyé ces navires pour faire la guerre ni contrevenir à la paix et à l'amitié qui le lient à Votre Majesté mais que le soleil luit pour lui comme pour les autres et qu'il désirait fort voir le testament d'Adam pour savoir comment il a partagé le monde[119] ».

La fermeté de François Ier sur ses droits ne l'empêche pas, on le voit, de prodiguer les garanties à l'Espagne et au Portugal. En pure perte, cependant, et il se peut que, devant son impuissance à persuader son interlocuteur, le roi de France se soit déterminé, tout en continuant à protester de ses intentions pacifiques, à exécuter le grand dessein qui lui tenait à cœur depuis 1538 : ce que la paix fragile conclue alors permettait encore. À la mission de découverte assignée à Cartier allait succéder un programme de colonisation[120] confié à un gentilhomme, Roberval.

L'application par le roi du principe de l'occupation permanente et la prise en compte de la conjoncture politique résultant de la conduite de ses voisins imposaient cette fuite en avant, infléchissement accéléré d'une politique cohérente plutôt que revirement d'un monarque flottant et désireux de complaire à un favori et compagnon d'enfance[121].

Le 15 janvier 1541, François Ier délivrait à Roberval une commission qui faisait de lui le chef d'une entreprise visant à renvoyer, comme précédemment, aux « terres neuves[122] » mais, cette fois, avec « bon nombre de gentilz hommes », des « gens de guerre[123] », des sujets « de chacun sexe et artz liberaulx et mecaniques » pour « converser avec lesdits peuples estranges, si faire se peult, et habiter esdites terres et pays, y construyre et ediffier villes et fortz, temples et eglises pour la communicacion de notre saincte foy catholique et doctrine crestienne[124] ».

Il s'agissait bien là d'une entreprise de colonisation et d'évangélisation[125] tenant compte aussi bien des intentions exprimées dans le mémoire de septembre 1538 et confiées à Lagarto que des contraintes diplomatiques qui exigeaient que cette entreprise se couvrît du manteau de la foi[126], tous apaisements étant par ailleurs, à deux reprises, donnés aux « princes crestiens » dont les possessions étaient exclues du vaste champ offert à Roberval[127].

De même que Cartier, Roberval sera autorisé à lever, sous certaines conditions[128], des détenus dans les prisons du royaume, mais en nombre illimité cette fois, rien ne semblant devoir contrarier l'ampleur du programme. Des prérogatives régaliennes étaient accordées au lieutenant-général, avec juridiction absolue sur tous ceux qui dépendaient de son autorité ; il pouvait encore, « par voye d'amictié ou amyables compositions », « mectre en nostre main » les « pays estranges » auxquels il aborderait et même, si besoin était, « assaillir villes, chasteaulx fortz et habitacions ».

Qui était ce vice-roi investi de tels pouvoirs[129] ? Un courtisan et un favori : appellations qui seraient irrécusables, si la sémantique n'avait parfois, au préjudice du personnage, dévoyé l'exégèse.

Jean-François de la Roque, seigneur de Roberval, fils de Bertrand de la Roque, successivement prévôt, connétable et sénéchal de Carcassonne[130] est, avec les futurs amiraux Bonnivet et Chabot et quelques autres, un des amis d'enfance de François Ier quand celui-ci ne sait pas encore qu'il est appelé au trône. La carrière des armes conduit Roberval en Italie. À son retour, il fait bonne figure dans la suite royale et se voit célébré des poètes de cour. Mais le gentilhomme apparemment frivole donne des gages à l'hérésie naissante et se compromet si bien qu'il figure, avec le poète Clément Marot, dans une liste de proscription publiée à son de trompe au lendemain de l'« affaire des Placards » et qu'il lui faut, en 1535, fuir Paris[131]. On le retrouve ensuite porte-enseigne du maréchal de La Marck, duc de Bouillon et prince de Sedan, un protestant confirmé qu'il servait déjà en 1534[132]. Si la conclusion de la paix avec l'Espagne en 1538 semble suspendre ses activités militaires[133], elle ne le prend pas pour autant au dépourvu : un « acquit sur l'Epargne » du 4 avril 1537 (en fait, 1538, nouveau style) donne en effet « permission

aux sieurs de Roberval et Gueulphe de chercher et faire chercher et ouvrir en ce royaume et autres pays, terres et possessions dudit seigneur le roi toutes les mynes d'or et d'argent et autres metaulx precieux et ce pour le temps de troys ans commançant aux jours de l'ouverture desdites mynes[134] ».

Expérience militaire et intérêt pour la prospection minière chez un gentilhomme investi de la confiance du roi : tout disposait Roberval, dès 1538, à commander une expédition où il lui faudrait, au besoin, « assaillir villes, chasteaulx fortz et habitacions » pour s'assurer la possession des mines du prestigieux Saguenay[135]. Roberval était protestant : disqualifiante sans doute si l'on prend au sérieux le désir d'« augmenter » l'Église catholique qu'affichent les commissions délivrées à Cartier et à Roberval, cette appartenance à la religion réformée assurait au contraire le roi de France de l'entière fidélité de son lieutenant-général si ce dernier devait affronter l'Espagne de Charles-Quint[136].

On pouvait espérer que Roberval, gentilhomme et favori du roi, saurait entraîner avec lui des cadets de famille entreprenants qui feraient bientôt une colonie de bon aloi de ce groupe hétérogène où dominaient gens du commun et prévenus extraits des geôles du royaume. Son adhésion à la Réforme confirme les soupçons portés par les historiens modernes sur la sincérité de François Ier quand il assigne pour but à ce voyage l'avantage de « nostre mere saincte eglise catholique[137] ». Roberval était tenu de subvenir en grande partie aux frais de l'expédition[138], dont les profits le récompenseraient largement[139] des dépenses engagées, mais le délabrement de ses finances ne lui permit pas de faire face en temps opportun à ses obligations, et l'entreprise en pâtit grandement, comme on le verra.

Et Cartier ? La redéfinition du projet, avec des ambitions et des moyens considérablement augmentés, entraînait *ipso facto* l'annulation du dessein conçu à l'échelle du navigateur malouin[140], sans qu'il y ait lieu de voir là camouflet ou marque d'ingratitude. Le déroulement effectif (deux voyages séparés) et l'issue de l'aventure, quelques traits polémiques affleurant dans les relations ont pu imposer à certains historiens l'image d'un conflit entre deux rivaux : pour Gustave Lanctot, il existe une « division des fonctions entre les deux chefs[141] », Roberval agissant en chef de guerre après que Cartier eut commandé en mer.

Mais cette répartition des pouvoirs n'existe que dans le rapport d'un espion espagnol[142], alors que le texte de la commission fait de Roberval le seul maître de l'entreprise, sans partage aucun[143]. Devenu subalterne, Cartier devra assister Roberval, tout naturellement[144], de sa compétence de pilote et de sa connaissance du Canada[145].

La nouvelle du grand projet de colonisation ne semble pas être parvenue à Saint-Malo le 29 janvier 1541[146], alors que Cartier, se prévalant de la commission qui lui a été délivrée en octobre 1540, présente à ses concitoyens[147] un mandement du roi[148], irrité par les empêchements que mettent certains de ses sujets « tant de la ville de Sainct-Malo que aultres villes, portz et havres du duché de Bretaigne, pernitieusement et malicieusement divertyz et dissuadez » au voyage de son pilote[149]. Les réticences exprimées en 1534 n'ont pas disparu : peut-être même ont-elles été augmentées par le récit du terrible hivernage de 1535-1536[150].

Cartier cependant, dégagé du souci de recruter des prisonniers, qui incombe maintenant au seul Roberval, s'affaire aux préparatifs de son départ, sur lesquels nous sommes informés minutieusement – sinon toujours exactement – par le rapport d'un espion espagnol[151]. Objectif sans surprise : « ilz cherchent des mines d'or et d'argent ». Dix vaisseaux sont prévus, « tous aux fraiz et à la charge du roy ». Six d'entre eux sont déjà à quai à Saint-Malo ; manquent encore quatre navires, « que Roberval amaine de Rouhen et de Honnefleur, chargées de trois cens hommes de guerre, et debvoient arriver le VIII^me^ du present mois d'apvril ».

Mais ils n'y seront pas : « resolu à huit jours apres Pasques » (donc le 25 avril 1541), le « partement » devra être différé. Le 19 mai arrivera à Saint-Malo une chaîne de prisonniers recrutés par Roberval pour le « veage de Canada »[152]. Le même jour, Cartier fait son testament[153] après être intervenu, la veille, dans une rixe pour la faire cesser[154]. Le 23 mai, enfin, les vaisseaux de

Cartier lèvent l'ancre[155], mais ceux de Roberval ne les accompagnent pas : le lieutenant-général n'est pas prêt et, depuis plus d'une semaine, il a quitté Saint-Malo pour Honfleur afin de veiller à ses armements[156]. Ceux-ci l'occupent une bonne partie de l'été, alors que les Espagnols, très tôt avertis du départ de Cartier, lancent à sa poursuite une caravelle[157]. Sans le rejoindre cependant.

La traversée de Cartier n'est troublée que de vents contraires et de tourmentes qui la ralentirent tant que le voyage, augmenté de la vaine attente de Roberval à Terre-Neuve et de la remontée du Saint-Laurent, requit trois longs mois : Cartier ne rejoint en effet que le 13 août le site de Sainte-Croix, où il avait hiverné lors de son précédent séjour. Il renvoie deux de ses navires pour informer le roi et s'enquérir de Roberval ; il fait construire, sans attendre, un peu en amont de Québec, une habitation fortifiée qu'il appellera Charlesbourg-Royal, et se dirige vers Hochelaga, où il ne pourra qu'affiner quelque peu sa connaissance des sauts qui, à cette hauteur, font obstacle à la navigation sur le Saint-Laurent. Il se persuade peu à peu de l'hostilité des Indiens à son égard et, de retour à Charlesbourg-Royal, fera renforcer ses défenses[158]. La suite de la relation de Cartier se trouvant perdue[159], nous ne disposons, pour jeter quelque lumière sur le déroulement de ce voyage, que de documents d'archives contemporains et de la relation de voyage de Roberval, elle aussi tronquée.

Le lieutenant-général avait dû renoncer à faire voile pour le Canada en 1541, tant il peinait à réunir les vaisseaux, les armements et les hommes indispensables. Pour le vice-roi de Canada, les titres sonores et les prérogatives considérables que lui accordait la commission royale masquent mal, en effet, de sérieuses contraintes économiques.

Ses biographes en conviennent : le départ au Canada devait lui fournir l'occasion de rétablir une fortune délabrée par le train de vie fastueux de la Cour[160]. Mais avant de retirer les pro-

fits que lui garantissait la commission du 15 janvier 1541[161], il lui fallait assurer le plus clair des frais engagés dans l'armement des navires[162]. Le recrutement des prisonniers lui sera cause de nouvelles dépenses. Ceux-ci étaient bien tenus, par l'ordre royal du 7 février 1541, de « fournir aulx fraiz et despence de leurs vivres et aultres choses à eux necessaires les deux premieres années, et du nauliaige des nefz qui les porteront esdictz pais transmarins et marytimes[163] ». Mais combien d'entre eux étaient en mesure de le faire ? L'ordre royal le reconnaissait implicitement, qui prévoyait que de ces « fraiz et despence iceulx criminelz pourront traicter et composer avec nostredict lieutenant ou ses commis et depputez ».

Ceux-ci sont envoyés par Roberval auprès des cinq parlements visés par la Commission (Paris, Toulouse, Bordeaux, Rouen et Dijon)[164], cependant que le lieutenant-général sollicite ses créanciers pour réunir les fonds indispensables[165]. On sait, par la relation de Cartier, que Roberval n'était pas prêt à partir à la date prévue, et que le roi ordonna au Malouin de prendre les devants. Les documents d'archives révèlent que c'est en juin 1541 seulement que Roberval pourra se procurer trois vaisseaux[166], cependant qu'il lui faut accumuler emprunts et reconnaissances de dettes[167].

Le 10 juillet 1541, le chancelier Poyet informe le Parlement de Rouen que le roi « a trouvé bien estrange que ledit Roberval n'est encores party et n'aict poins les prisonniers qui luy avoient esté accordez, et soient encores dedans les prisons[168] ». Le lieutenant-général fournira quelques jours plus tard au même Parlement une justification qui rapporte clairement aux embarras d'argent les raisons de ce « retardement » : il lui manque encore, avec des prisonniers, deux ou trois bons artisans, dont il a besoin

> encoires qu'ilz ne pevent fournir leur nauléage et vivres suyvant les patentes du Roy, car je les fourniray pour eulx. Il suffira seulement qu'ilz ayent pour se faire admener à seurecté jusques ycy, et si possible m'estoit je seroye content, messeigneurs, prendre tous ceulx qui vous plairoit me faire bailler. Mais je n'ay povoir de les nourrir à mes despens, à cause que la poursuite d'eulx me tourne à trop grandz fraiz et despence et prejudice[169].

Faute de mieux enfin, Roberval tentera de se procurer par des voies illicites l'argent qu'il ne trouve pas en France : une dé-

pêche de Marillac, ambassadeur de France à Londres, apprend au roi que son lieutenant-général « empruncte par force marchandises qu'il vend auprès des navires qui passent par là, tant de vos subgectz, Sire, que des estrangiers ». Il est vrai que, déguisant ensuite ces emprunts forcés en réquisitions de guerre, Roberval le fait « en baillant touttefoys certiffication de ce qu'il prend en en faisant son propre debte[170] ». William Paget, ambassadeur anglais à Paris, n'aura pas égard à ce scrupule de Roberval quand il rapportera à Henri VIII les agissements du lieutenant-général, puisqu'il l'avertira tout uniment que des marchands de Londres «*lately were spoyled by a pirate called Robert Vall*[171] ».

Celui-ci peut enfin quitter La Rochelle le 16 avril 1542, avec trois navires. Il atteint Terre-Neuve le 7 juin et, séjournant pour ses approvisionnements dans l'actuel port de Saint John's, il voit arriver Cartier et ses vaisseaux qui ont quitté Charlesbourg-Royal et se disposent à rentrer en France. Le pilote lui présente des diamants et de l'or trouvés dans le pays, lui confirme la richesse du terroir, mais déclare n'avoir pu soutenir le harcèlement des indigènes, qui l'avait contraint à s'en retourner. Le lieutenant-général, confiant dans sa force militaire, lui commande de faire demi-tour et de rester avec lui. Mais à la faveur de la nuit, les navires de Cartier quittent le port pour se rendre en Bretagne : acmé de la polémique Cartier-Roberval, et geste passionnément discuté par les historiens, avec quelque gratuité, semble-t-il, tant la désertion est patente[172]. Reste à expliquer cet abandon inexcusable : désir de briller aux yeux du roi (comme le soupçonne le narrateur de Roberval) en lui présentant ces richesses et le compte rendu des découvertes effectuées, ressentiment de Cartier à la suite de son éviction en janvier 1541, mise en cause par le Malouin de la compétence de son chef ? Tout cela, sans doute, à quoi on ajoutera de plausibles pressions exercées sur Cartier par son équipage, peu désireux d'affronter un nouvel hivernage et l'hostilité des Indiens. Quoi qu'il en soit, la défection du pilote, en privant l'expédition de ses hommes et surtout de sa connaissance du pays, condamnait à peu près certainement l'entreprise de Roberval à l'échec.

Ce dernier remonte donc seul le Saint-Laurent, construit un fort à l'endroit même où s'était installé Cartier, renvoie, comme l'avait fait celui-ci, deux bateaux en France pour infor-

mer et revenir avec des vivres, affronte un hiver auquel le préparent mal son ignorance du remède contre le scorbut (la tisane d'*annedda*) et l'insuffisance des provisions, consécutive à une trop longue traversée. Il ne partira que le 5 juin 1543 à la recherche du Saguenay, exploration dont nous n'avons qu'une connaissance fragmentaire, le relation étant, ici encore, inachevée[173].

Les documents d'archives, par bonheur, permettent de combler quelques-unes de ces lacunes. Cartier était certainement rentré à Saint-Malo le 7 septembre 1542, puisqu'on y apprend ce jour-là qu'Olivier du Breuil « est mort depuis peu au veage de Canada où il estoit allé avec Jacques Cartier[174] ». La présentation au roi des diamants et de l'or du Canada tournera à la confusion du pilote : du quartz et de la pyrite de fer seulement[175]...

Les 26 janvier 1543, un ordre royal permettait à Paul d'Auxilhon de repartir au Canada avec les deux navires et les approvisionnements demandés. Roberval n'en décide pas moins le retour en France de toute sa colonie, opération effectuée avec le concours d'un vaisseau de Cartier, sans que le pilote y prît personnellement part[176].

Restait, après l'échec de l'entreprise, à en dresser le bilan financier. L'apurement des comptes fait apparaître que Cartier avait bien géré les subsides du roi, qui lui restait redevable de plus de huit mille livres[177], ce dont le trésor royal s'acquittera si mal que Jacques Noël, neveu du pilote, pourra, en 1588, fonder sur cette dette sa demande, à titre de dédommagement, d'un monopole du commerce avec le Canada[178].

Le 12 juillet 1542, un « cry de la guerre » lancé de Ligny-en-Barrois par François Ier apprenait aux Français la reprise des hostilités avec l'Empire : cette circonstance[179], avant même l'échec piteux de Cartier et le retour sans gloire de Roberval[180], signait pour longtemps la fin des ambitions canadiennes de François Ier. Cartier, cependant, semble mener dans sa ville natale une existence retirée, loin des grandes entreprises qui ont, pour lui, marqué la décennie écoulée. Il apparaît à des baptêmes, bien sûr[181], produit, nous l'avons vu, aux officiers royaux la justification des dépenses engagées pour son troisième voyage, fait office d'interprète auprès de Portugais[182].

De nouveau, les hostilités sont suspendues entre François Ier et Charles-Quint, qui signent, le 18 septembre 1544, le traité de Crépy-en-Laonnois. Or, l'année suivante, l'imprimeur-libraire parisien Ponce Roffet met en vente un petit livre intitulé *Brief recit, et succincte narration, de la navigation faicte es ysles de Canada, Hochelage et Saguenay et autres, avec particulieres meurs, langaige, et ceremonies des habitans d'icelles : fort delectable à veoir*[183]. Il contient, avec d'appréciables écarts, le récit de la navigation effectuée par Cartier en 1535-1536. Laissant de côté, pour l'instant, la participation possible de Cartier à cette publication, observons qu'elle se présente avec un privilège royal daté du 28 février 1545 (nouveau style) et l'épître au roi que contenaient déjà les manuscrits II et III. Si la « certaine esperance de l'augmentation de nostre dite saincte foy » par les expéditions outre-mer de François Ier relève désormais d'un optimisme qui n'est plus de mise, l'éloge du « catholique roy d'Espaigne » et l'invective contre les « meschans lutheriens apostatz et imitateurs de Mahonnet » s'accordent tout à fait avec la nouvelle situation internationale : la concorde apparente règne à nouveau entre les éternels belligérants, tandis que certaines clauses du traité de Crépy réaffirment l'entente des deux princes contre le Turc et leur désir de rétablir l'unité religieuse de la chrétienté[184].

En ces années-là, François Ier est très mal disposé envers les protestants de son royaume[185], cependant que Charles-Quint souhaite avoir les mains libres pour se tourner contre les princes luthériens d'Allemagne ; quant à la croisade contre le Turc, elle restera, plus que jamais, à l'état de vœu pieux[186].

Voulait-on, par la publication de 1545, renouer avec les ambitions exprimées à l'issue du deuxième voyage de Cartier et appeler à une reprise des expéditions vers les « terres neuves » ? En fait, si les positions diplomatiques des pays intéressés reproduisent celles de 1538, la dynamique des relations internationales est tout autre. François Ier a fait, alors qu'il préparait le troisième voyage de Cartier, l'expérience de l'inflexible hostilité de l'Espagne à toute tentative française vers une Amérique qu'elle considère comme sa chasse gardée. Le roi de France a besoin de sa flotte[187] et de la paix avec Madrid pour continuer la guerre contre l'Angleterre, qui n'a pas désarmé ; le traité signé à Crépy avec l'empereur prévoit le mariage de Charles d'Orléans, troisième fils du roi, avec une princesse espagnole, qui recevrait en

dot le Milanais, pour lequel tant de batailles ont été livrées. Le roi de France, usé et vieilli[188], prendrait-il le risque de sacrifier une issue honorable à trente années presque ininterrompues de guerres pour envoyer encore vers ces « terres neuves » si décevantes[189] ? Qui plus est : il s'était engagé à Crépy à ne pas contester la domination espagnole sur les Indes « descouvertes ou à descouvrir » et à n'y intervenir en aucune sorte, « en quelque lieu ou endroict que ce soit[190] » ; par une clause secrète, François Ier promettait encore à l'empereur de l'aider dans la répression contre l'hérésie[191].

La publication de la relation qui, dans une autre conjoncture historique, sonnerait comme un appel[192], vaut ici acte d'abandon. Le rapport confidentiel remis au roi est devenu récit de voyage et, pour ce faire, a troqué son adresse lourde de références[193] contre un titre beaucoup plus avenant. Dépourvu d'intérêt politique[194], le « dossier Canada » peut maintenant tomber dans le domaine public. Parallèlement, le *Brief recit* semble être passé inaperçu[195] : l'heure n'est plus, provisoirement, aux grandes entreprises océaniques, et l'accès au trône d'Henri II (1547) fait succéder à François Ier un prince qui n'a jamais manifesté beaucoup d'intérêt pour les affaires d'Amérique.

La biographie de Cartier a cessé désormais d'avoir partie liée avec l'histoire de France et celle d'un Canada qui reste à naître. Il mène dans sa ville natale l'existence d'un bourgeois[196] paisible[197] et considéré : parrainages à l'église, témoignages en cour de justice. Les pêcheurs malouins n'en continuent pas moins de se rendre aux bancs de Terre-Neuve[198] où, maintenant, le commerce des fourrures vient augmenter le profit de la pêche. La rencontre, en 1550-1551, dans la cité malouine de Sébastien Cabot, de Cartier et de Thevet, pour mettre au point une attaque conjuguée de la France et de l'Angleterre contre les Indes espagnoles, semble née de l'imagination fertile du cosmographe royal[199].

En 1557, la peste frappe à Saint-Malo, comme elle l'avait déjà fait en 1535 et en 1548[200]. Une mention marginale d'un registre communal note seulement, à la date du 1er septembre 1557 : « Ce dict mercredy au matin environ cinq heures deceda Jacques Cartier[201]. » Catherine des Granches mourra, sans héritiers « en ceste ville[202] » le 17 avril 1575. La maison natale présumée de Jacques Cartier, rue de Bohen[203], a disparu au cours

de l'aménagement de l'actuelle place Chateaubriand. Le pilote résidait, à la fin de sa vie, à Limoïlou, près de Paramé, qui appartient aujourd'hui à l'agglomération malouine. Son manoir vient d'être restauré par la Fondation MacDonald-Stewart ; il abrite un musée.

Le texte des relations de Jacques Cartier

Une édition moderne des relations de Jacques Cartier est à ce point tributaire – dans l'histoire des filiations comme dans l'établissement du texte lui-même – des traductions étrangères qui en furent imprimées au XVI^e^ siècle par Ramusio et Hakluyt qu'il convient, avant de décrire des manuscrits qui n'ont été retrouvés et exploités que plus tard, d'examiner les versions que proposent des expéditions de Cartier et de Roberval les recueils de ces deux géographes.

Ramusio : Navigationi et viaggi

Un an avant la mort de Jacques Cartier, les relations de ses deux premiers voyages allaient enfin obtenir l'impression qu'elles méritaient, avec leur insertion dans le troisième volume des *Navigationi et viaggi* de Ramusio[204].

L'Italie avait, au cours du XV^e^ siècle, participé de façon décisive aux progrès de la connaissance géographique[205] avant de fournir à l'Europe certains de ses plus grands pilotes (C. Colomb, A. Vespucci, G. et S. Caboto, G. da Verrazano) et de publier en 1507 le premier recueil de récits de voyage[206]. Empêchée de participer à la ruée vers les « terres neuves » par ses divisions et par les guerres que lui imposaient sur son sol les appétits des autres puissances européennes, elle n'en resta pas moins un carrefour important pour la circulation de l'information géographique.

Les *Navigationi et viaggi* de Ramusio présentent[207] dans la section «*Relationi della Nova Francia*» le récit des deux premiers voyages de Cartier, la relation de Verrazano à François Ier et le *Discorso d'un gran capitano francese del luoco di Dieppa*[208], les dessins reproduisant des gravures de poissons et de marsouins qui figurent dans les ouvrages des naturalistes français Belon et Rondelet[209]. La traduction, ainsi que l'indique le titre du volume, est l'œuvre de Ramusio lui-même[210].

L'auteur se plaint, dans la dédicace, d'avoir souffert d'autant plus «*per la diversità delle lingue nelle quali certi autori hanno scritto*» que les exemplaires qui lui sont parvenus étaient défectueux («*guasti et scorretti*») : le reproche convient tout particulièrement à l'édition parisienne de 1545, la confrontation des textes manifestant – notamment par l'absence de deux chapitres et la similitude des graphies dans le lexique franco-indien – que Ramusio a utilisé l'impression de Ponce Roffet[211], à l'exclusion des manuscrits de Cartier.

On eût aimé identifier ces «*eccellenti uomini francesi*[212]» qui, de Paris ont expédié à Fracastoro «*le relationi della Nova Francia*[213]». Du moins peut-on fixer le *terminus ad quem* de leur réception par Ramusio puisque dans un discours relatif aux routes des épices, datant du début de 1548 au plus tard[214], Ramusio évoque la «*terra de Bertoni et Bachalai*» (la Terre des Bretons et Terre-Neuve) «*dove l'anno 1534 et 1535 Jacques Gartier* [sic] *in duoi viaggi fatti con tre galeoni francesi trovò quel paese così grande detto Canada, Ochelaga et Sanguenai, che corre da 45. gradi sino 51 tanto popolato et bello, che gli pose nome la nuova Francia*[215]».

Signalons enfin la présence, dans le troisième volume des *Navigationi*, de sept cartes relatives à l'Amérique, ouvrage de Gastaldi ; l'une d'elles représente « la Nuova Francia », l'autre « la terra d'Hochelaga ». Elles sont toutefois d'un intérêt scientifique restreint : la première suit, pour l'essentiel, le *Discorso d'un gran capitano* et n'est guère tributaire des voyages de Cartier que pour certaines délinéations côtières[216] ; l'autre est une interprétation graphique du récit fait par Cartier de sa visite à Hochelaga en 1535[217].

Le recueil de Ramusio connut un succès attesté par de nombreuses réimpressions[218]. Le troisième volume révélait que les découvertes effectuées en Amérique n'étaient pas le privi-

lège exclusif des Portugais et des Espagnols[219] et c'est dans la version du géographe vénitien que l'Europe lettrée allait notamment être informée des entreprises de Jacques Cartier. C'est elle qu'utilisèrent les cosmographes français Thevet[220] et Belleforest[221], elle encore qui fournit à l'Anglais John Florio[222] le texte qu'il traduira dans sa langue en 1580[223] : *A shorte and briefe narration of the two Navigations and Discoveries to the Northweast partes called Newe Fraunce : First translated out of French into Italian, by this famous learned man Gio. Bapt. Ramutius, and now turned into English by John Florio : Worthy the reading of all Venturers, Travellers, and Discoverers.* Mais cette fois – propos déjà sensible dans le sous-titre – la diffusion du savoir géographique se double du désir, explicite dans la préface, de faire œuvre utile pour les marchands et les pilotes de sa nation et d'exhorter ses compatriotes à la découverte et à la colonisation des terres neuves[224]. La traduction est généralement soignée, même si elle n'évite pas, bien sûr, les lacunes et les erreurs commises par son modèle italien : absence des deux chapitres déjà manquants dans l'édition française de 1545, déformations de noms propres[225] ; Florio supprime enfin certaines mentions de Cartier suspectes à ses yeux de zèle papiste[226].

À la source de l'entreprise de Florio, l'initiative de Richard Hakluyt[227] qui, tout en accroissant considérablement notre connaissance des expéditions de 1541-1543, dessinait ce qu'allaient être pour près d'un demi-siècle les relations de Jacques Cartier : des guides de voyages de découverte, auxquels on demanderait des clefs pour s'approprier cette Amérique du Nord, terres et peuples, qui persistait à se dérober. Nous ne saurions tenter de réduire le mystère qui entoure encore ces textes et ces événements sans examiner d'abord les activités de Hakluyt[228] à qui nous devons la seule relation connue du troisième voyage de Cartier et de l'expédition conduite par Roberval.

Richard Hakluyt : Principall Navigations

Après des études de théologie à Oxford, Hakluyt (né vers 1552, mort en 1616), approfondit ses connaissances géographiques, qu'il mettra au service de son pays : l'Angleterre, comme en témoignent les navigations de Giovanni Caboto (1497) et John Rut (1527), n'avait pas été tout à fait indifférente à l'Améri-

que du Nord au début du XVI^e siècle[229] ; mais la montée sur le trône d'Élizabeth I^re (1558) marquait le début d'un vigoureux expansionnisme[230] qui conjuguait l'espoir de substantiels profits pour les marchands anglais avec le dessein de faire pièce à la catholique Espagne de Philippe II. Inlassablement, Hakluyt répétera dans ses écrits dédiés à son protecteur, sir Francis Walsingham, ou à la reine la nécessité d'implanter en Amérique du Nord des colonies et d'y fonder une Nouvelle-Angleterre[231].

Il arrive à Paris à l'automne 1583, chapelain de l'ambassadeur sir Edward Stafford, sa fonction réelle consistant à collecter des informations relatives aux voyages de découverte (expéditions passées et entreprises en cours) et particulièrement au commerce de la fourrure, alors en pleine expansion[232]. Dans une lettre du 7 janvier 1584 à sir Francis Walsingham où nous le voyons «*expecting intelligence there of from Roan, Diepe and St Malo very shortly*[233] », il déclare avoir vu à Paris dans la maison de Perosse la valeur de 5,000 couronnes de fourrures rapportées en août 1583 par les gens de Saint-Malo[234]. Il a parlé à Don Antonio, prétendant à la couronne du Portugal (qui avait été rattaché à l'Espagne en 1580) et à quelques-uns des meilleurs capitaines et pilotes désireux de s'unir à l'Angleterre contre l'Espagne, «*our mortal ennemy* » ; il apprend par Perosse et le cosmographe André Thevet que l'amiral de Joyeuse et le cardinal de Bourbon projettent d'envoyer «*certayne ships to inhabitate some place for the north part of America* », mais doute de l'exécution immédiate du projet.

Entre 1583 et 1584, il fait (grâce au fabricant d'instruments André Meyer) la connaissance à Rouen d'Étienne Bellenger (« Stephen Bellinger »), qui l'entretient du voyage qu'il vient d'effectuer dans le Maine et dans les Maritimes[235]. Au printemps 1584, M. de Leau, de Morlaix, l'informe qu'un Malouin a découvert l'année précédente «*the sea on the backside of Hochelaga*[236] ». En juillet, il retourne à Londres pour préparer à l'intention de sir Walter Raleigh un mémoire sur les perspectives de colonisation, qui doit être soumis à la reine : ce sera *A particular discourse concerninge the greate necessitie and manifolde comodyties that are like to growe to this Realme of Englande by the Westerne discoveries lately attempted*[237].

Au cours de son séjour parisien, Hakluyt a pu voir dans la bibliothèque du roi le manuscrit de la « seconde navigation » de

Jacques Cartier[238] ; il a remarqué une addition à la fin, faite «*with a speciall pointe. To witt that they of Canada say that it is the space of a moone* [...] *to saile to a land where Cynamon and cloves are gathered* ». L'addition[239] permet d'assurer qu'il s'agit de notre manuscrit II. Hakluyt s'entretient encore avec M. Pryhouse de Guernesey et M. John de la Marche d'un voyage effectué au Canada par des Malouins qui en sont revenus avec cinq bateaux et deux indigènes ; une expédition de dix bateaux est prévue pour janvier 1585[240].

Le 7 octobre 1584, deux jours après avoir présenté à Élizabeth Ire le manuscrit de son *Discourse of Western Planting*, il quitte Londres, pour Paris où il arrive le 14. En mai 1585, nouveau départ pour Londres, mais on retrouve Hakluyt à Paris à la fin de l'année. Thevet, qu'il connaît depuis 1583, lui confie alors « en bonne foi » l'*Histoire notable de la Floride* de Laudonnière, que Martin Basanier publiera le 1er mars 1586 en la dédiant à sir Walter Raleigh et en indiquant le rôle tenu par Hakluyt lors de cette publication, dans laquelle Thevet dénoncera plus tard un larcin[241]. Au cours de cette même année, sir Stafford réclame à plusieurs reprises son chapelain, parti en Angleterre depuis mars et qui regagne Paris à la fin de l'année, Basanier lui dédiant le 12 novembre sa traduction de l'*Histoire des terres nouvellement descouvertes*, de l'Espagnol A. de Espejo[242] et le chapelain de sir Stafford envoyant à sir Raleigh le 30 décembre des nouvelles de France et des informations sur les affaires d'Amérique. Février 1587 : Hakluyt dédie à Raleigh son édition du *De orbe novo* de Pierre Martyr puis, en mars, toujours à son intention, traduit l'*Histoire notable de la Floride*. À la fin de l'année, il regagne l'Angleterre où il rencontre Théodore de Bry, qui prépare l'édition de ses *Grands voyages*.

En 1589 enfin, Hakluyt est en mesure de publier ses *Principall Navigations*[243], mémorial[244] à la gloire des découvreurs de son pays. Une édition considérablement augmentée verra le jour en 1598-1600, Hakluyt intégrant cette fois, lorsque les Anglais avaient été absents ou avaient tenu un rôle mineur, le récit des navigations conduites par d'autres nations[245] : il s'agissait moins de rendre hommage à ces dernières que de constituer, à l'usage de ses compatriotes, un *thesaurus* des grandes entreprises maritimes. Aussi trouve-t-on pour l'Amérique, après le récit des expéditions anglaises, *A catalogue of certaine voyages made for*

the discovery of the gulfe of Saint Lawrence, to the West of Newfoundland, and from thence up the river of Canada, to Hochelaga, Saguenay and other places : c'est dans cette section qu'apparaissent, avec les deux premières relations de Cartier, que R. Hakluyt avait traduites d'après Ramusio, «*An excellent Ruttier shewing the course from Belle Isle, Carpont, and the Grand Bay in Newfoundland up the River of Canada for the space of 230 leagues, observed by John Alphonse of Xanctoigne chiefe Pilote to Monsieur Roberval, 1542*[246] » et les relations, malheureusement inachevées, du troisième voyage de Cartier et de l'expédition de Roberval.

Il y a tout lieu de penser que Hakluyt s'était procuré au cours de ses séjours en France, entre 1583 et 1587, les versions françaises de ces textes, qui n'avaient pas leur place dans l'édition de 1589 des *Principall Navigations*. On estime généralement que Hakluyt les avait obtenues en 1583-1584 et que, pour Cartier, il aurait exploité des extraits communiqués par Jacques Noël, neveu du découvreur. Les deux affirmations restent invérifiables. D'une part, les lettres adressées par Jacques Noël en 1587 semblent au contraire indiquer que ce dernier n'avait pu « trouver les descriptions que le capitaine Cartier a faites après ses deux derniers voyages au Canada[247] ». Par ailleurs, un passage du *Discourse of Western Planting* écrit en 1584 donnerait à penser qu'à cette date Hakluyt s'était procuré le récit de Roberval, mais non celui de Cartier, puisqu'il écrit que François Ier envoya «*Verersanus twice or thrise, Jacques Cartier twise and Robervall once towards the southwest and northwest*[248] ». Mais l'information ne paraît pas reposer sur une connaissance précise du texte de Roberval : en possession de celui-ci, Hakluyt aurait en effet appris, par le récit de la rencontre à Terre-Neuve, que Cartier avait été envoyé une troisième fois au Canada[249]. Comment les textes de Cartier et de Roberval sont-ils parvenus entre les mains de Hakluyt ? L'énigme reste entière.

Hakluyt est un traducteur averti et compétent qui, conformément à sa doctrine[250], joint à sa maîtrise des langues de départ et d'arrivée une connaissance approfondie du sujet : celle-ci lui permet d'ajouter des notes explicatives[251], de rectifier les erreurs commises dans l'indication des latitudes ; il retient enfin le terme technique (ainsi *cacique*) quand un mot ne trouve pas d'équivalent satisfaisant dans sa langue[252].

Jean Alfonse : la Cosmographie et le Ruttier

C'est parce que le recueil de Hakluyt présente, dans la section où apparaissent les relations de Cartier et de Roberval, un *Ruttier* attribué à Jean Alfonse, qu'il convient d'examiner ici la figure et l'œuvre de ce dernier.

Sa vie est mal connue. Jean Fonteneau[253] naît vers 1485 à Saintonge (commune de Saint-Même, près de Cognac). Il sillonne les mers, épouse une Portugaise, Valentine Alfonse (dont il emprunte le nom), se livre à la guerre de course. Il est en 1542 un pilote suffisamment réputé pour que Roberval lui confie la conduite de sa navigation au Canada. Sa présence étant attestée en France en juin 1543[254], il aurait donc quitté ses compagnons avant leur retour en France au cours de l'été. Le grand voyage que Jean Alfonse aurait accompli vers le nord, le long du Labrador, fait également difficulté. L'acheminement de la colonie de Roberval au cours de l'été 1542 et la présence de Jean Alfonse en France dès juin 1543 ne permettent guère de proposer une date satisfaisante pour cette navigation. À la recherche du « passage », il aurait longé le Labrador et constaté que ce dernier était bien une terre distincte du Groënland[255]. La guerre de course qu'il conduit ensuite contre les Espagnols lui vaut d'être emprisonné à Poitiers[256] et d'être mortellement blessé dans un combat naval contre Pedro Menendez[257].

Jean Alfonse laissait une *Cosmographie*[258] se terminant par ces mots :

> Faicte et composee par nous Jehan Allefonsce et Raulin Secalart cappitaines et pillotes de navires, demourant en la ville de La Rochelle en la rue Saint-Jehan-de-Prat, devant l'eglise dudit Jehan, le vingt-quatriesme jour du mois de novembre l'an mil cinq cens quarante-cinq – Achevay de par moy Raulin Secalart cosemographe de Honnefleur, desirant faire service à vostre maigestay reaille qui sera fin de se present livre. 1545.

Mais l'examen fait du manuscrit par Georges Musset montre qu'on a changé la date de mai 1544 pour celle de novembre 1545 et que le nom de Raulin Sécalart a partout été ajouté à celui de Jean Alfonse, ce qui le fait conclure à un larcin effectué par Sécalart.

Cela dit, l'œuvre n'est, pour l'essentiel – démonstration apportée par L. Sainéan[259] – qu'un plagiat de la *Suma de geographia* de Fernandez de Enciso[260]. Mais ce plagiat ne devrait-il pas être

plutôt imputé à Sécalart ? L. Sainéan observe d'ailleurs que les termes propres au parler saintongeais, rares dans le corps de l'ouvrage, se trouvent groupés dans une seule page de la partie finale annexée au texte d'Enciso[261].

On possède également, attribués à Jean Alfonse, des *Voyages avantureux*, fréquemment réédités, la première impression datant de 1559 (Poitiers, Jean de Marnef), mais ayant été entreprise en 1547, comme en fait foi le privilège[262] ; sans doute Jean Alfonse était-il mort à cette date. L'ouvrage brasse des informations d'intérêt fort inégal, l'auteur y assurant notamment que « tous les gens de cette terre de Labrador ont queue » (p. 27)[263]. Dans le développement correspondant de la *Cosmographie*, on apprend que la Norvège

> tient à la terre du Labrador qui est entre la Terre Neufve et elle, le plus près de la Terre neufve, et y a de l'une à l'aultre quatre cent lieues, et tout sont terres entre l'une et l'aultre ; et y en a aulcunes desdictes terres qui ont gens qui ont queuhes et visaiges de pourceaulx, et le reste d'homme, et sont les plus prochaines à la Terre Neufve et à la terre du Labrador : et font leurs maisons dessoulz la terre et les doublent de tables de sappins et d'aultres choses. Et en toutes ces terres croist forces seigles et avennes. Entre la terre du Laboureur et la Terre Neufve y a une grande mer d'eau doulce et ne sçait l'on où elle va. Toutesfoys je pense qu'elle va jusques soubz le polle [etc.][264].

L'auteur ignore manifestement le voyage accompli au Canada (qui n'est pas nommé ici) par Jean Alfonse en 1541-1543, pour ne rien dire des expéditions antérieures de Cartier, car il ajoute un peu plus loin : « d'icy nous n'avons poinct de notice ne congnoissance de plus de provinces qui soyent congneues, sinon qu'il y a terre, mais les provinces ne sont poinct départies ». C'est enfin au terme de la *Cosmographie*, après l'évocation de l'océan Pacifique, que figurent les pages relatives au Canada, que l'on peut sans hésitation attribuer à Jean Alfonse – des retouches n'étant certes pas exclues – par ce qu'elles apprennent sur le voyage du pilote de Roberval et par la présence de nombreux termes saintongeais ; mais elles font, paradoxalement, figure d'ajout postiche dans cette *Cosmographie* où information livresque et plagiats de toute nature[265] l'emportent sur l'expérience authentique d'un grand navigateur.

On peut considérer que Hakluyt n'a pas utilisé directement le texte de la *Cosmographie* conservé par le manuscrit français 676

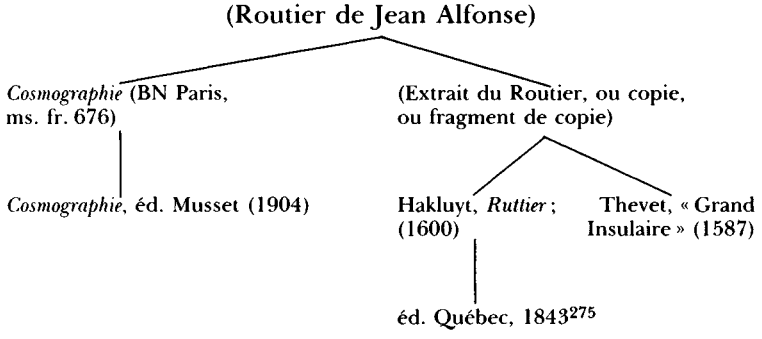
de la Bibliothèque nationale de Paris, dédié au roi : il n'aurait guère omis de mentionner les cent vingt grains de blé produits par celui « qu'avoit faict semer Jaques Quartier[266] ». Il aurait également fait son profit d'informations utiles à la navigation dans les parages de Terre-Neuve, bien avant d'arriver à Belle-Isle, où commence le *Ruttier*[267]. À l'intérieur même du fragment retenu de la *Cosmographie*, Hakluyt, si soucieux de recueillir scrupuleusement, surtout dans les manuscrits, même incomplets, tout ce qui pourrait servir aux expéditions de ses compatriotes, n'aurait guère pu sacrifier tant de renseignements précis[268]. Enfin, dans le développement relatif au Canada, la *Cosmographie* présente plusieurs mentions du « cap du Figuier[269] » ; la dernière associe ce cap au Pérou où « abunde or et argent » et à « Cebola » aux fabuleuses richesses, ce qui aurait probablement évité à un lecteur aussi attentif que Hakluyt de convertir ces *eldorados* en *« Figges and Peares »* ...

Par contre, des informations présentées par le *Ruttier* manquent dans la *Cosmographie* manuscrite : ainsi de la largeur de la Grand Baye, dont le texte de Hakluyt précise qu'elle est de sept, puis de cinq, puis de huit lieues[270]. Les quinze lieues qui séparent le pointe nord-ouest d'Anticosti de la côte sud[271] deviennent vingt lieues dans le ms. 676. Des erreurs de lecture commises par Hakluyt ne sont certes pas à exclure, non plus d'ailleurs que des corrections effectuées par le géographe anglais à l'aide des textes de Cartier[272] ou de Roberval[273].

Thevet montre dans son « Grand Insulaire » (manuscrit de 1587)[274] qu'il est redevable de certaines informations à Jean Alfonse. Mais s'il avait utilisé le ms. 676, il n'aurait guère pu oublier le blé semé par Jacques Cartier, alors qu'il assurait de plus en plus fortement, au fil de ses écrits, avoir été l'ami, le « familier » et le commensal du pilote malouin. Autre point commun avec le *Ruttier* de Hakluyt : la bévue des figues et des poires substituées au cap du Figuier et au Pérou de la *Cosmographie*.

D'autre part, Hakluyt a eu accès à un état de la *Cosmographie* dans lequel « La Rochelle » n'était pas encore devenue « Angoulesme », au terme d'une substitution par laquelle André Thevet avait tenu à honorer sa ville natale ; comme, par ailleurs, il est improbable que le « cosmographe royal » ait utilisé une version anglaise établie par Hakluyt, les fautes communes présentées par le *Ruttier* et le « Grand Insulaire » invitent à considérer ces

deux textes comme tributaires d'une même copie de l'œuvre de Jean Alfonse. Copie – extrait, plus exactement – du manuscrit dédié au roi ? Ce n'est pas impossible ; mais il paraît plus satisfaisant de voir dans ce dernier une expansion – élaboration conjointe, ou successive, de Jean Alfonse et de Raulin Sécalart – d'un routier, français celui-là, livre des estimes augmenté de quelques descriptions, rédigé par le pilote de Roberval au cours de son expédition de 1542 : le ms. 676 ressemble beaucoup plus, en effet, à un routier maladroitement délayé qu'à une cosmographie du milieu du XVI^e siècle. Le texte utilisé par Hakluyt et Thevet serait alors, soit un extrait (effectué avec peu de soin) de ce routier, soit ce routier lui-même, conservé sous une forme fragmentaire, amputé aux deux extrémités (accident de conservation ?), ce qui conduit à proposer le stemma suivant :



Le Discours du voyage de 1534 (Rouen, 1598)

Alors que Hakluyt assemblait à Londres l'imposant recueil qu'il destinait à soutenir l'implantation en Amérique du Nord d'une Nouvelle-Angleterre, paraissait à Rouen (1598) un petit in-quarto[276] qui, semblablement, participait d'un renouveau des desseins colonisateurs de la France[277] : *Discours du voyage fait par le capitaine Jaques Cartier aux Terres-neufves de Canadas, Norembergue, Hochelage, Labrador, & pays adjacens, dite nouvelle France, avec particulieres mœurs, langage, & ceremonies des habitans d'icelle*[278]. L'imprimeur, Raphaël du Petit Val[279] marquait, dans son salut aux lecteurs, qu'il ne s'agissait pas là d'une entreprise isolée :

> Messieurs ayant ces jours passez imprimé l'Edict du Roy, contenant le pouvoir et commission donnee par Sa Majesté au sieur Marquis de la Roche[280] pour la conqueste des terres-neufves, de

> Norembergue, Hauchelage, Canadas, Labradors, la Grand'Baye, et terres adjacentes[281], il m'est du depuis tombé entre les mains un Discours du voyage fait ausdites terres, par le Capitaine Jaques Cartier, escrit en langue estrangere que j'ay fait traduire en la nostre, par un de mes amis. J'ay pensé qu'il ne seroit hors de propos de le mettre en lumiere tant pour aider et servir comme de Guide à ceux qui auroyent desir d'entreprendre ledit voyage, que pour en contenter d'autres qui se plaisent en curieuses recherches et contemplations.

Henri IV, qui met un terme, en cette même année 1598, aux troubles civils et religieux (promulgation de l'Édit de Nantes le 15 avril) et à la guerre étrangère (traité de Vervins avec Philippe II le 21 mai), peut reprendre les projets américains de François Ier[282]. À l'adresse « de l'Imprimeur aux Lecteurs » succède un poème signé C.B., « Sur le voyage de Canadas », dont l'auteur exhorte ses compatriotes, recrus de quarante années de « meurtres fraternels » à « provigner » au-delà des mers « une France plus belle[283] ». Les initiales semblent désigner Claude Brissard, qui appartenait au groupe orléanais du Président Raoul Fornier[284].

« Ensuyt le langage des pays et royaumes de Hochelage et Canadas, autrement appellee par nous la nouvelle France » : confirmant une indication déjà livrée par la fin du titre (« avec particulieres mœurs [...] d'icelle »), l'annonce de ce lexique reproduit exactement celle qui figure dans l'édition parisienne de 1545 (*Brief recit*, relatif au deuxième voyage de Cartier) ; il en va de même des termes indiens retenus dans ce lexique, dont toutes les graphies coïncident avec celles de 1545, cependant que leurs équivalents français présentent des formes plus modernes.

Le récit en « langue estrangere » que l'imprimeur fit traduire par un de ses amis[285] est celui de Ramusio : ainsi, comme ce dernier, le *Discours du voyage*, dans le titre du premier chapitre, fait partir Charles de Mouy de Saint-Malo : erreur qu'avaient rectifiée les traductions anglaises de Florio et Hakluyt[286]. Au total, l'édition de 1598 propose une version assez peu soignée, ainsi qu'on en jugera par les titres de chapitres indiqués en variantes.

On s'étonne que Raphaël du Petit Val, qui avait en mains, sans doute, le troisième volume des *Navigationi* de Ramusio

(comportant également le récit de l'expédition de 1535-1536) et un exemplaire de l'édition parisienne de 1545, se soit contenté de publier le *Discours du voyage*[287] sans imprimer (ou promettre de le faire) cette relation du deuxième voyage, qui était la plus propre à soutenir l'entreprise de colonisation comme à satisfaire les « curieuses recherches » de ses lecteurs : bien peu d'exemplaires devaient alors subsister de l'édition de Ponce Roffet, qu'il eût suffi de corriger et de rafraîchir.

Exploité par Lescarbot dans son *Histoire de la Nouvelle France* dès 1609, le texte du *Discours du voyage*[288] a été reproduit en 1840 par Ternaux-Compans[289] et en 1865 par H. Michelant et A. Ramé, réimpression entreprise alors que ces derniers n'avaient pas encore découvert le manuscrit 841 du fonds Moreau[290].

Pour le deuxième voyage de Cartier, Lescarbot fera mieux qu'exploiter une édition récente, puisqu'il insérera dans son *Histoire de la Nouvelle France* la relation de la « seconde navigation du capitaine Cartier », selon le texte fourni par le manuscrit offert au roi[291], et entrecoupé de chapitres empruntés aux récits de Champlain. Comme les relations des voyages de 1541-1543 restent, malgré leur publication par Hakluyt, communément ignorées des XVI^e^ et XVII^e^ siècles, on peut considérer qu'avec Lescarbot s'épuise pour plus de deux siècles l'*énergie* politique propre des textes de Cartier, le relais étant désormais assuré par les histoires et relations qui suivront et, plus encore, par la fondation effective de cette Nouvelle-France qui n'avait guère existé jusque-là que dans les « rêves d'empire » de François I^er^ et de son pilote. Les écrits de Cartier pourront devenir, plus tard, des monuments soutenant une identité culturelle et nationale à créer ou à retrouver, ils ont cessé d'être des documents ouvrant l'accès à un pays inconnu : l'étude de leur « fortune » peut alors être envisagée.

Jacques Cartier après 1600 : lectures et éditeurs

Ces « lectures[292] » de Cartier sont d'abord celles, très rares, de ses contemporains, qui n'ont guère pu connaître, pendant longtemps, que le médiocre *Brief recit* de 1545 : on ne trouve guère, de son vivant, qu'une notation insignifiante de l'obscur Jehan Mallart[293] et une allusion de Guillaume Postel à

Cudiague[294]. Si l'on excepte les témoignages et allusions de Thevet[295] et de Rabelais[296], qui ont pu connaître personnellement le pilote malouin, c'est à la diffusion du recueil de Ramusio que l'on doit la plus large audience acquise après la mort de Cartier par la relation de ses deux premiers voyages[297] : ainsi de Belleforest qui, avant d'exploiter ces textes dans les chapitres de sa *Cosmographie universelle* (1575) relatifs au Canada, montre, dans son *Histoire universelle* (1570)[298], qu'il a eu accès à ces relations grâce à Ramusio et loue « ce grand Pilote et expert Capitaine de Mer, Jacques Cartier[299] ».

Mais les *Trois Mondes* de La Popelinière (Paris, 1582), s'ils font l'éloge de Verrazano[300], ne mentionnent pas Cartier, et La Croix du Maine, puis Du Verdier, auteurs chacun d'une *Bibliothèque françoise* (respectivement 1584 et 1585), manifestent qu'ils ignorent ou les relations de Cartier, ou leur auteur. Le premier fait un vif éloge du pilote, mais avoue : « Je n'ay point vu les Mémoires de ses voyages esdits pays, et ne sais s'il les a jamais fait imprimer. Il florissoit du temps de François Ier, Roi de France[301]. » Du Verdier met au nombre des « livres d'autheurs incertains » un *Brief Récit* dont il donne le titre complet et les références bibliographiques[302].

On mesurera mieux l'ignorance où l'on se trouve alors des navigations de Cartier[303] par celle de Ribault et de Laudonnière qui, après 1560, conduisirent deux expéditions françaises en Amérique du Nord. Le capitaine dieppois Jean Ribault, envoyé en Floride en 1562, connaît la tentative de 1534, mais il écrit ensuite : « Se voyant, à son premier voyage, dans l'impossibilité de mener à bien son entreprise, il fut envoyé de nouveau là-bas l'année suivante, avec le sire de Roberval. Comme on le sait, il parvint à s'y fixer et à bâtir, ainsi qu'à planter les armes du Roi dans le Nord aussi loin que Cavadu et Ochelaga[304]. » Laudonnière, qui commanda l'expédition en Floride de 1564, sait que « l'an mil cinq cens vingt quatre, Jean Verrazano Florentin fut envoyé par le Roy François Ier, et par Madame la Regente sa mere aux terres neuves », mais ignore la navigation de 1534 et reproduit ensuite l'erreur de Ribault sur « l'isle de Canada : là où Robert Val et Jacques Cartier allerent l'an mil cinq cens trente cinq[305] ».

Lescarbot, qui insère dans son *Histoire de la Nouvelle France* les deux premières relations de Cartier, est bien informé de

l'existence du troisième voyage. Il a eu accès à des documents qui s'y rapportent[306] mais, faute d'avoir lu les *Principall Navigations*, les péripéties de l'expédition lui ont échappé :

> Les affaires expediées ainsi que dessus, léditz De Roberval et Quartier firent voiles aux Terres-neuves, et se fortifierent au Cap Breton, où il reste encores des vestiges de leur edifice. Mais s'appuyans trop sur le benefice du Roy, sans chercher le moyen de vivre du pais méme, et le Roy occupé à de grandes affaires qui pressoient la France pour lors, il n'y eut moyen d'envoyer nouveau rafraichissement de vivres à ceux qui devoient avoir rendu le pais capable de les nourrir, ayans eu un si bel avancement de sa Majesté et paraventure que ledit de Roberval fut mandé pour servir le Roy par deça : car je trouve par le compte dudit Quartier qu'il employa huit mois à l'aller querir apres y avoir demeuré dix sept mois.

Lescarbot incrimine ensuite la rudesse du climat et l'erreur commise : « Cette entreprise ne reussit point, faute de s'etre logé en un climat temperé. Ce qui se pouvoit aisément faire, étant la province de telle étendue qu'il y avoit à choisir vers le Midi autant que vers le Nort[307]. »

Très favorable au « Capitaine Quartier », Lescarbot prend feu contre Champlain lorsque celui-ci écrit, à tort, que le Malouin n'avait pas poussé plus loin que Sainte-Croix[308]. Mieux informé ensuite, Champlain portera sur son prédécesseur des appréciations plus équitables, où percera toutefois quelque condescendance : les *Voyages* de 1632 disent Cartier « fort entendu et experimenté au fait de la marine, autant qu'autre de son temps » et, pour le troisième voyage, après avoir évoqué les heurts « avec les sauvages qui estoient insupportables » et la rencontre à Terre-Neuve avec Roberval, assurent que ce dernier fit retourner Cartier « à l'isle d'Orléans, où ils firent une habitation, et y estant demeuré quelque temps, l'on tient que sa Majesté le manda pour quelques affaires importantes, et ceste entreprise peu à peu ne sortit à aucun effect, pour n'y avoir apporté la vigilance requise[309]. »

Dans son *Traité de la navigation*, Pierre Bergeron, un des meilleurs géographes de son temps, connaît – et exploite à l'occasion – la version du « docte et laborieux Richard Hakluit[310] », mais sa connaissance des voyages de Cartier ne va pas au-delà de ce qui se lit dans l'*Histoire de la Nouvelle France* de Lescarbot[311]. Même inconséquence chez le Père Fournier, dont

la monumentale *Hydrographie* emprunte parfois au « docte Richard Hakluit en trois livres[312] », mais qui, dans son évocation du troisième voyage de Cartier, reste tributaire de Lescarbot[313].

Le XVII^e siècle français compte au moins deux lecteurs plus attentifs des *Principall Navigations* : le récollet Sixte Le Tac (1689)[314] et, auparavant Jean de Laët, dont l'*Histoire du Nouveau Monde*, l'un des ouvrages les mieux informés de son temps, rapporte que Cartier partit de Saint-Malo en 1540[315], évoque avec précision certaines péripéties du voyage et, pour l'expédition de Roberval, tente d'accorder Hakluyt et Lescarbot :

> Et y demeura quelques années, entreprit plusieurs voyages, mesme de visiter la riviere de Saguenay. Il ne se trouve point quant il retourna en France, mais Lescarbot escrit qu'il fut redemandé du Roi, ennuyé de la despense qu'il avoit faite avec peu ou point de profit[316].

Par contre, la vaste synthèse représentée par l'*Histoire et description générale de la Nouvelle France* du Père de Charlevoix (1744) marque, pour la connaissance des voyages de Cartier et Roberval, un recul sur les deux auteurs précédents. Charlevoix sait qu'il existe, pour la navigation de 1535-1536, une « relation [...] imprimée sous le nom de Cartier[317] », que Jean Alfonse appelle erronément « isle de l'Ascension » l'île « de l'Assomption » de Cartier (Anticosti) ; mais il montre, évoquant le voyage de Roberval, qu'il n'a pas lu Hakluyt[318] : il fait partir ensemble Cartier et Roberval en 1541[319], ce dernier retournant ensuite chercher des renforts. Il fait état de leur rencontre à Terre-Neuve, mais assure que Cartier fut contraint de faire demi-tour et de suivre son chef. Il écrit encore que Roberval s'embarqua de nouveau pour le Canada avec son frère en 1549 et que tous deux périrent en ce voyage[320].

Les failles présentées par l'érudition de Charlevoix[321] disent, mieux que tout, la connaissance confuse qui était demeurée, au soir de la Nouvelle- France, des écrits de celui à qui elle devait son nom. Ce n'est qu'au début du XIX^e siècle que, dans un ouvrage de référence, la *Biographie universelle* de Michaud, le chevalier de Rossel[322] fera de Hakluyt, pour notre connaissance des voyages de 1541-1543, la source textuelle unique à laquelle nous puisons encore aujourd'hui.

Il reviendra à l'avocat Georges-Barthélemi Faribault (1789-1866) d'exploiter l'information livrée par de Rossel[323]

pour rendre enfin accessible, en langue française[324], l'ensemble du corpus des récits relatifs aux voyages de Cartier et Roberval. Il publie d'abord en 1837 (Québec, W. Cowan) un *Catalogue d'ouvrages sur l'histoire de l'Amérique et en particulier sur celle du Canada, de la Louisiane, de l'Acadie, et autres lieux, ci-devant connus sous le nom de Nouvelle-France.*

Les travaux de G.-B. Faribault méritent mieux que le jugement sommaire prononcé par Henry Harrisse[325]. On lui doit le premier catalogue de *Canadiana* paru en Amérique du Nord ; il est aussi le premier à rattacher la relation du troisième voyage à un ensemble homogène de textes relatifs au Canada ; c'est lui, enfin, qui fera paraître à Québec (W. Cowan, 1843), sous le patronage de la Société littéraire et historique de Québec[326], dont il était vice-président, les *Voyages de découverte au Canada entre les années 1534 et 1542*[327], où l'on peut enfin, en dépit des incertitudes textuelles[328] présentées par cette édition, accéder en langue française à l'ensemble des relations dues aux entreprises de François Ier au Canada[329].

Notons enfin que les recherches de G.-B. Faribault[330] sont contemporaines de celles qui vont bientôt, en France, aboutir à trois publications, coup sur coup, des textes de Cartier : la réimpression du *Brief recit*, en 1863, sur l'exemplaire découvert au British Museum ; celle du *Discours du voyage* (Rouen, 1598), en 1865 ; l'édition, enfin, de la *Première relation*, en 1867, rendue possible par la mise au jour du ms. 841 du fonds Moreau de la Bibliothèque nationale de Paris.

Première relation : le ms. Moreau 841, BN Paris

En 1865, alors qu'ils viennent de réimprimer, traduction d'une traduction[331], le *Discours du voyage* de 1598, H. Michelant et A. Ramé découvrent à la Bibliothèque Impériale de Paris – fonds Moreau, 841[332] – une version française manuscrite du récit de Cartier, qu'ils publieront deux ans plus tard.

Copie ou original ? se demande H.P. Biggar[333]. Débat oiseux : il n'est que des manuscrits (autographes ou non) plus ou moins proches de ce que l'on peut tenir pour l'élaboration définitive de l'œuvre. Le titre – *Le Voiage de Jaques Cartier* – qui se lit sur le premier feuillet ne constitue sans doute pas cette « sus-

cription moderne » qu'y voit R. Le Blant[334] : il semble remonter à une date où ce voyage n'a pas encore été suivi d'un autre, cependant que sa graphie est contemporaine de celles qui apparaissent dans le corps du récit, et ne saurait donc être postérieure de beaucoup aux navigations du pilote[335]. Ce qui invite, par contre, à considérer ce manuscrit comme la copie d'une version antérieure est la présence d'indices textuels (corrections et compléments) qui, intégrant des informations livrées par le deuxième voyage, font soupçonner que la rédaction a été retouchée après le retour de 1536[336] alors que le texte traduit par Ramusio, tout en procédant sans doute d'un état plus élaboré que le ms. Moreau 841 (témoins les titres de chapitres et le lexique franco-indien), ignore ces modifications. On peut voir dans le ms. Moreau une copie de travail (comportant quelques abréviations peu claires) de ce qui serait le premier état continu de la relation, très proche dans le temps de l'arrivée à Saint-Malo.

L'examen des graphies[337] et des formes linguistiques fait de ce texte le contemporain des trois manuscrits conservés de la relation du deuxième voyage ; à peine peut-on relever le *A* en majuscule gothique très ornée qui ouvre le récit[338]. À une exception près[339], ce manuscrit n'a pas de titre de chapitre ; mais cette absence, loin de le confirmer comme copie tardive, ainsi que le pense H.P. Biggar[340], peut tout aussi bien inviter à le considérer comme une version antérieure à celle que nous a conservée Ramusio, les caractères gros et gras qui se voient au début de certains paragraphes ou de certaines phrases proposant alors le départ possible de nouveaux chapitres. Le seul titre présenté par le ms. Moreau 841 serait alors, non le fait de la distraction du copiste[341], mais – initiative ou non de celui-ci – la marque de l'insertion dans le texte, parmi un développement jusque-là essentiellement narratif, d'une séquence descriptive (elle concerne trois des chapitres de Ramusio), un peu comme le fera le narrateur du troisième voyage, dans la version de Hakluyt[342].

L'absence, dans le ms. Moreau 841, du lexique franco-indien figurant dans la copie exploitée par Ramusio, s'explique difficilement. Ce glossaire[343], fait surtout de termes concrets relatifs aux parties du corps, à l'alimentation et à des outils, ne recoupe que très partiellement celui qui figure à la fin de la deuxième relation, et leurs indications ne concordent pas tou-

jours. L'ignorance où nous nous trouvons de la langue parlée par les gens de Stadaconé (1534 et 1535) comme par ceux d'Hochelaga (1535) ne permet guère d'en dire davantage.

Peut-on identifier l'auteur de cette relation[344] ? Les premiers chapitres fournissent des indications contradictoires. Cartier est d'abord désigné à la troisième personne[345], cependant qu'un *je* intervient un peu plus loin pour nommer une île[346] ; or l'attribution des toponymes nouveaux est prérogative du chef de l'expédition. Dans la suite du récit, cet acte s'exprimera parfois par la voix passive (« fut nommé ») et, forme de beaucoup plus fréquente, par un *nous* (« nous nommasmes »). Rien ne donnant à penser que le mode de nomination s'est modifié en cours de route, ces modes d'énonciation doivent être considérés comme équivalents. La narration à la troisième personne correspond, dans la narration de Cartier, à une convention d'écriture bien connue du récit historique : César, bien sûr, mais aussi, plus proche du Malouin, Christophe Colomb[347]. Cette relative impersonnalité convient à un rapport destiné à un puissant : elle lui confère une apparence d'objectivité et permet – le narrateur restant libre du choix des péripéties et de l'exposé des mobiles – de présenter sous l'aspect le plus favorable l'activité de l'acteur-auteur sans que celui-ci puisse être suspecté de se mettre indiscrètement en valeur. Mais cet effacement relatif est illusoire, car il ne fait que servir, en dernier recours, un discours autoritaire, selon une ruse narrative et politique dont Michel Butor – à propos des *Commentaires* de César – a bien mis à nu le fonctionnement[348].

Seulement, cette contorsion narrative expose à des maladresses auxquelles n'échappent pas les narrateurs autodiégétiques les plus célèbres[349], et c'est probablement à une distraction du narrateur que nous devons ce fugace *je* baptiseur. Les autres apparitions du *je* expriment une perception personnalisée des choses et des événements : évaluation relative au « hable Jacques Cartier » et à la « terre de Cayn », existence postulée d'un détroit entre « la Terre Neufve et la Terre des Bretons », information recueillie sur les Iroquoiens de Gaspé, pronostic

sur la conversion des Micmacs[350]. À qui les rapporter, sinon au chef de l'expédition[351] ? Il en va de même de la mention qui est faite du Brésil, à propos du « gros mil, comme poix[352] », qu'autoriserait la connaissance personnelle qu'avait Cartier de ce pays[353]. Ajoutons enfin que Jacques Noël, neveu du découvreur, évoque dans une lettre de 1587[354], « les écrits du capitaine Cartier ». La relation n'est certes pas signée, et « on ne peut prouver que Cartier en est l'auteur, non plus qu'on ne peut prouver qu'il ne le soit pas[355] » ; mais l'emploi du *je* s'accordant chaque fois, dans l'attribution des toponymes comme dans l'interprétation des faits, avec la perspective d'un narrateur qui serait aussi chef de l'expédition, reconnaître à Cartier la paternité de ce récit reste la conjecture qui, en l'absence de preuves irréfutables, soulève le moins de difficultés.

En dépit des incertitudes qui demeurent sur le texte et sur son auteur, l'existence d'un manuscrit en langue française, contemporain de Jacques Cartier et ne devant rien à la version de Ramusio, l'impose comme texte de base pour l'édition de cette relation. Le parti adopté conduit, pour éviter toute confusion, à loger en variantes les titres de l'édition de Rouen, traduits de l'italien de Ramusio. Le lexique indien, en raison de son absence dans le manuscrit et de la longueur de la variante que constituerait le texte de Ramusio, sera reporté en appendice (Appendice II). Les variantes utiliseront les sigles suivants : I : ms. Moreau 841 ; II : Ramusio, 1556 ; III : Rouen, 1598.

Deuxième relation : les manuscrits et l'édition de Paris, 1545

De la relation du deuxième voyage de Cartier, trois manuscrits ont été conservés, tous trois à la Bibliothèque nationale de Paris[356], cependant qu'en 1545 une version imprimée paraissait à Paris, chez Ponce Roffet, sous le titre *Brief recit, & succincte narration, de la navigation faicte es ysles de Canada, Hochelage & Saguenay & autres, avec particulieres meurs, langaige, & cerimonies des habitans d'icelles : fort delectable à veoir.* Si l'accord s'est vite établi, depuis le XIX^e^ siècle, sur la médiocrité de cette dernière version – que nous illustrerons plus loin[357] – il n'en est pas de même des versions manuscrites.

Selon d'Avezac, qui livra au public en 1863 le texte du *Brief recit*, dont on venait de retrouver un exemplaire, alors unique, au British Museum, les trois manuscrits

> sont d'une écriture contemporaine de la rédaction même, et tellement semblables d'un exemplaire à l'autre, qu'au premier abord on pourrait les croire tous de la même main. Il y a cependant quelques différences, et il est permis de croire que ce sont trois expéditions grossoyées successivement d'après une seule et même minute, à laquelle il pouvait être fait quelque légère addition pour en former un ensemble plus complet et mieux disposé[358].

D'Avezac estimait toutefois que le ms. fr. 5653 (I) était le plus ancien[359] et voyait même en lui le manuscrit original : conclusion non retenue par H.P. Biggar, qui reconnaît dans le ms. fr. 5589[360] (II) l'exemplaire désigné par Lescarbot comme « l'original présenté au Roy écrit à la main couvert en satin bleu[361] ». L'érudit canadien montre en effet[362] que, sous l'actuelle reliure, datant du règne de Louis XIV, on peut apercevoir de légères taches bleues manifestant la couleur de la première reliure alors que le ms. fr. 5653 (I), toujours revêtu d'une reliure aux armes de Charles IX, ne pouvait correspondre à la description de Lescarbot. Par ailleurs ce dernier, ne comportant ni la dédicace[363] ni les titres de chapitres, et le ms. fr. 5644 (III) se présentant sans titre, il faut admettre que, de ces trois manuscrits, seul le ms. fr. 5589 (II), qui « comportait le maximum de marques de déférence[364] », peut avoir été présenté au roi.

Afin d'éviter l'épithète « original », tout à fait impropre lorsqu'elle se rapporte à un manuscrit, nous tenterons plutôt de déterminer la filiation existant entre ces trois versions. H.P. Biggar voit en I une copie de II[365], exécutée soigneusement sur un papier de qualité, «*rather for preservation than for use* ». Il semble, en effet, avoir été moins fréquemment utilisé que II, qui présente des notes marginales, dont les coins sont écornés, dont la reliure a dû être refaite. La reliure de I étant aux armes de Charles IX, il est possible que la copie ait été effectuée sous ce règne, estime Biggar, qui relève en I des variantes graphiques plus modernes que les leçons de II ; enfin cette copie est si fidèle que même les inadvertances de l'original s'y trouvent reproduites : II (f. 13) et I ont ensemble *Dom Agaia* au lieu de l'habituel *Domagaia, Houchelaga* (f. 14 en I et II) au lieu de *Hochelaga* ; quand II (f. 6) raye les mots *de la* pour leur substituer *dudict*, I (f. 4 v°) écrit à la suite les deux formes.

Les arguments avancés par H.P. Biggar sont toutefois inégalement convaincants. La plus grande modernité des variantes graphiques présentées par I n'est pas évidente ; d'autre part, selon L. Delisle, peu de manuscrits nouveaux entrèrent dans la Bibliothèque du roi sous le règne de Charles IX[366]. Les ressemblances manifestées jusque dans les inadvertances ou les repentirs prouvent seulement l'extrême fidélité de la copie, sans permettre de statuer sur le sens dans lequel celle-ci a été effectuée. Certaines corrections – ou erreurs – peuvent être indifféremment attribuées à l'un ou à l'autre des copistes[367]. Si *ont* apparaît au-dessus de la ligne (I, f. 5 v°), est-ce «*because it was so in B*» (f. 6 v°), ou l'inverse ? Les conclusions tirées plus haut de l'hésitation entre *de la* et *dudict* peuvent être inversées : l'inadvertance qui fait écrire I *de là dudict* et que corrige II – *de là* (rayé) *dudict* – paraît plus légère que celle qui amènerait I (s'il copiait II) à ne pas tenir compte d'une correction effectuée par son modèle[368].

Enfin, si à tout nouveau chapitre de II correspond un blanc ménagé par I entre deux paragraphes, il s'en faut que ce blanc convienne toujours à la longueur du titre, et cette indifférence surprendrait dans une copie fidèle (et que dire de l'omission des titres de chapitres ?). Inversement, tous les espaces blancs présentés par I, et dont chacun permettrait le départ d'un nouveau chapitre, s'ils sont présents dans II, ne sont pas tous exploités. Ils apparaissent alors comme de simples repères, en l'attente d'un scribe effectuant une copie de ce manuscrit, car il ne serait pas possible, dans certains d'entre eux, de loger un titre de dimensions usuelles.

Si I avait été exécuté pour préserver et conserver le texte de II, on s'expliquerait mal surtout qu'il n'en ait pas reproduit les titres de chapitres, et pas davantage une dédicace qui, œuvre ou non de la même plume, présente – au-delà des servitudes et des banalités du genre – un incontestable intérêt géographique et surtout politique. Un copiste fidèle et attentif reproduira d'abord – si II copie I – tous les signes de son modèle plutôt qu'il ne laisserait subsister (I copiant II) une leçon manifestement fautive et déjà condamnée par son prédécesseur.

La confrontation de ces deux manuscrits très semblables et généralement satisfaisants permet donc de conclure, avec prudence[369], à l'antériorité de I sur II, I représentant la mise au net

d'une rédaction, II sa mise en forme à l'intention du dédicataire[370].

Dans le ms. III, H.P. Biggar[371] voit «*a copy, though a bad one, made after the publication in 1545 of Paris, of which it shows many traces* ». Cette conclusion ne paraît pas pouvoir être retenue. Inutile de considérer ici les nombreuses leçons communes et propres à III et IV : elles établissent seulement la parenté manifeste entre les deux textes, sans préjuger du sens dans lequel s'est effectué l'emprunt. On contestera davantage l'affirmation selon laquelle le copiste de III, qui avait entrepris de reproduire le texte de II, décide, devant les désaccords qu'il observe entre ce dernier et la version imprimée (IV), d'adopter «*as a rule, the readings of the later version as more likely to be correct* ». Comment un copiste averti – la qualité générale de ses lectures[372] et la nature de ses interventions le manifestent assez – en viendrait-il à corriger II, texte d'une exécution soignée et version « autorisée » qui fut présentée au roi, à l'aide d'une édition postérieure dont la médiocrité d'ensemble ne peut lui échapper : deux chapitres entiers omis, que III supplée, comme il se doit, à l'aide de II ? Nouveau repli sur II, pour une raison inverse, cette fois : III ne retient pas les mentions faites de Jehan Poullet, présent dans IV mais non dans les mss I et II. Le copiste aurait-il flairé une interpolation ? Pour satisfaisante qu'elle soit, cette explication (que l'on pourrait avancer à l'appui de la filiation proposée par Biggar) ne dissipe pas une objection plus générale : comment accorder foi, au point de le suivre «*as a rule* » en cas de désaccord, à un texte imprimé tout à la fois lacunaire et inventif ?

Il faut enfin évoquer la présence troublante, à la fin de III, de vocables indiens ignorés de la version imprimée autant que des autres manuscrits. Biggar avoue n'avoir pu découvrir leur origine et le problème ne semble guère avoir retenu l'attention des chercheurs qui lui ont succédé. Une hypothèse minimale peut du moins être formulée ici : leur insertion dans un manuscrit français du milieu du XVI^e^ siècle atteste chez son auteur une connaissance directe des compagnons de Cartier et de Roberval, ou encore des Indiens ramenés en France par le Malouin, au terme de son deuxième voyage.

Loin d'être, ainsi que l'écrit H.P. Biggar, «*the only point of interest in this manuscript* », cette mention ne fait que confirmer ce que nous avons déjà entrevu : la transcription présentée par III

est l'œuvre d'un copiste particulièrement qualifié pour cette entreprise. Aussi le voit-on mal, dans les nombreux traits communs qu'il présente avec IV, se mettre à la remorque d'une impression dont il ne peut ignorer les faiblesses, pour n'en retenir que des leçons acceptables[373] alors que le manuscrit de grande autorité dont il dispose (II) lui offre, en ces mêmes lieux, des leçons elles aussi satisfaisantes dans l'ensemble[374] !

Copie de II[375], III corrige quelques lacunes ou fautes de son modèle[376], en laisse subsister d'autres[377]. Les additions qu'il présente apportent, à l'occasion, des informations nouvelles. III est ainsi le seul des manuscrits à préciser (f. 31 v°) que le seigneur de Hagouchonda, qui avertit Cartier des menées de Donnacona et de ses fils, est celui qui lui avait donné une petite fille lorsqu'il se rendait à Hochelaga : détail que le manuscrit n'aurait pu emprunter à IV, où manque le chapitre contenant cette précision. Il ajoute parfois certains noms dans les énumérations zoologiques : ainsi la *passe solitaire* (f. 36 r°), présente également dans IV. III est enfin le seul des trois manuscrits à préciser que c'est le 21e jour de mai 1536 que les navires quittent l'île aux Coudres (indication qui figure également dans IV, I et II présentant ici une lacune). On trouve surtout dans III des termes indiens absents des autres manuscrits et qui, plus que des équivalents concrets immédiatement perceptibles par le geste (objets, parties du corps) expriment, pour la plupart, des activités : cet apport enregistre donc une plus longue fréquentation des Indiens et il est bien difficile, à cette date, de ne pas l'attribuer à Cartier ou à l'un de ses proches.

L'examen des filigranes, loin d'assigner à III une date postérieure à l'édition de Paris, confirme ses affinités avec II, tout en introduisant un écart significatif entre le texte de la relation proprement dite et celui de l'épître qui la précède. II et III utilisent, en effet, pour le récit, un papier présentant le même filigrane[378] : un pot à couvercle surmonté d'une couronne fleuronnée, elle-même dominée par une croix en trèfle. Sans coïncider exactement avec aucun des papiers recensés par Briquet et correspondant à cette description[379], celui dont ils se rapprochent le plus[380] est un papier (Briquet, *les Filigranes*, n° 12661) attesté en 1537 en Seine-Maritime, dans un registre d'archevêché.

Par contre apparaît dans III (f. 61), au milieu du lexique franco-indien, un autre papier, dépourvu de marque et identi-

que à celui qu'utilisent, pour l'épître, aussi bien III que II (sept pontuseaux, au lieu de douze pour le texte de la relation). L'écriture de l'épître étant, dans II, plus serrée que celle de la relation même, on peut en déduire, de cette différence de graphie et de papier, qu'épître et relation n'ont pas été, pour ce manuscrit, copiées en même temps.

Pour III, la graphie change au f. 33 v° (« De la grandeur et profondeur dudict fleuve... »), la même main assurant le reste de la relation, lexique compris, et recopiant également l'épître[381]. Le changement de filigrane correspond à un abandon de la pagination jusque-là suivie[382] et surtout à des modifications profondes intervenant dans le corps du lexique : III écarte (ou oublie) « Quand ilz veullent dire demain » et commence le feuillet 61 r° avec la phrase « Quand ilz veullent dire adieu », écarte (ou oublie) « danser » (dernier mot de II, f. 65 r°), ajoute (f. 61 v°, début) « venez nager », « un pot de terre[383] », et bouleverse ensuite par ses additions et ses déplacements tout le reste du lexique. On est donc fondé à voir

– dans l'épître présentée par II et III un texte postérieur à la rédaction de la relation elle-même et même à sa copie par II ;

– dans les additions présentées par III (lexique) une modification contemporaine de l'insertion de l'épître dans les manuscrits II et III et probablement aussi de sa rédaction même ;

– dans le manuscrit III, une version sensiblement contemporaine de II, quoique postérieure.

Ajoutons enfin que, d'un manuscrit à l'autre, on n'observe pas d'habitudes graphiques qui feraient conclure au retour d'un même copiste[384] et que les variations présentées par les traits de langue sont trop contradictoires pour permettre de déclarer plus récentes les graphies de l'un ou de l'autre[385] : se trouvent ainsi confirmées les conclusions tirées de l'examen des filigranes.

Qui prit l'initiative de la publication du *Brief recit* de 1545 ? On a vu que les nombreuses leçons communes présentées par III et IV n'impliquaient pas, comme le pensait Biggar, que cette copie fût postérieure à l'édition parisienne, et qu'il valait mieux accepter la filiation inverse[386]. Cela dit, un certain nombre d'écarts repérables – généralement des lacunes de III[387] – manifestent que le texte imprimé ne s'alimente pas à ce seul manuscrit, et qu'il exploite aussi des leçons communes à I et II. En dépit de la très grande similitude existant entre ces deux derniers textes, on parvient toutefois à déceler que, dans les (rares) cas de désaccord entre eux – III se trouvant hors de cause – IV suit I plutôt que II[388]. Nous sommes donc amenés à voir dans IV le produit d'une contamination entre I et III, donnant lieu à un manuscrit utilisé pour l'impression et détruit ensuite, selon l'usage de l'époque[389].

Quelle qu'ait été la qualité du manuscrit utilisé par lui, la médiocrité du résultat est largement imputable à l'inexpérience et à la négligence de l'éditeur, Ponce Roffet[390]. La confusion des graphies manuscrites de *u* et de *n* ne suffit pas à absoudre un texte relevant de la « littérature géographique » d'imprimer imperturbablement, tout au long, *onaist* au lieu *d'ouaist*. Il serait fastidieux de relever toutes les bévues présentées par IV, certaines franchement absurdes : *le cappitaine commanda* (III, f. 13 v°) devient *le cappitaine Hinanda*, les *pays occidentaulx* (III, f. 47 v°) se transforment en *pays Accidentaulx*. D'autres se présentent en foule : pour le texte du seul f. 9 v° (III), IV compte une lacune de deux lignes et quatre erreurs grossières : *sont* pour *sonne* (= somme, bas), *marie* pour *maree*, *les nommasmes* pour *le nommasmes*, *une ysle à Best* pour *une ysle à l'est*, sans préjudice du familier *onaist*[391].

Surtout manquent dans IV deux chapitres dont l'omission, sur le vu des manuscrits conservés, s'explique malaisément. L'incurie de l'éditeur ne permet pas d'exclure une négligence, ou la disparition accidentelle des feuillets correspondants. Mais une coupure délibérée – qui serait le fait de Ponce Roffet ou de l'auteur de la copie à lui remise – n'est pas à écarter. Les deux chapitres peuvent avoir été omis parce qu'ils rapportent des fâcheries survenues entre Indiens et Français au retour de Cartier à Stadaconé, ou encore parce que, relatant un épisode sans conséquence immédiate pour l'expédition (un « discort » assez vite

apaisé), ils rompaient un ensemble descriptif de trois chapitres[392] qui, précédant le pathétique récit de la « grosse maladie », constituaient le cœur de la relation proposée aux lecteurs du *Brief recit.*

Il subsiste trois exemplaires de l'édition de Ponce Roffet (48 f. in-16)[393] :

– British Library, Londres (G 7082), retrouvé et réimprimé en 1863 par le libraire Tross (éd. d'Avezac). Il appartenait à la grande collection léguée par sir Richard Grenville[394], qui installa en 1585 une colonie en Virginie, sur l'île Ranooke. C'est peut-être à cet exemplaire que de Rossel[395] doit la description précise qu'il fait de l'édition de 1545 dans son article de la *Biographie universelle* de Michaud (1813)[396].

– Bibliothèque Mazarine, Paris (Rés. 51757). L'exemplaire du British Museum fut longtemps considéré comme unique jusqu'à ce que les recherches effectuées par G. Atkinson pour son répertoire, *la Littérature géographique française de la Renaissance*[397] mettent en évidence l'existence de ce deuxième exemplaire[398].

– Bibliothèque municipale, Rouen (Inc p. 55, ex. Montbret p. 545). Exemplaire généralement ignoré[399]. Dos rouge, plats en cuir très frottés. On croit lire sur la page de titre « Thiebault ».

Qui est l'auteur de la *Deuxième relation* ? La mention à quatre reprises – et chaque fois avec honneur – du nom de Jehan Poullet, absent des trois manuscrits, et qui n'avait pas frappé Michelant et Ramé quand ils réimprimèrent le *Brief recit*, prit au contraire un relief tout autre quand Joüon des Longrais la rapprocha du rôle de l'équipage (qu'avait publié Cunat en 1843) dressé en vue de l'expédition de 1535 par « ung nommé Jehan Poulet ». Cette rencontre invitait à exprimer sur la paternité de la relation des doutes déjà formulés auparavant par de Rossel[400] et, selon Joüon des Longrais, « l'exagération manifeste de son rôle [Poullet] dans le *Brief recit* peut seulement faire penser qu'il a dû participer à sa rédaction. Peut-être même en

est-il l'auteur. On ne le retrouve point dans les registres d'état-civil de Saint-Malo, mais il devait être de Dol comme tous les Poulet.[401] »

H.P. Biggar faisait sienne en 1901[402] cette conjecture et, observant la parenté de style entre les relations des deux premiers voyages, postulait également l'intervention de Poullet dans celle de l'expédition de 1534 : «*The only way in which one can account for this insertion is by adopting the hypothesis that this man was the author of the Relation [...]*[403] *It is not improbable that he also wrote the first one*[404]. » Éditant une vingtaine d'années plus tard les *Voyages* de Cartier, l'érudit archiviste allait être beaucoup plus affirmatif encore au sujet de Poullet : «*Though this man's name dœs not occur in any of the MSS, he was in all probability the redactor of this [la deuxième] and of the former Relation.*[405] » *[...] He hailed from Dol near S. Malo*[406]. »

Le passage de l'hypothèse prudente et mesurée de Joüon des Longrais à l'absolue probabilité exprimée par H.P. Biggar en 1924 surprend quelque peu, en l'absence de l'apport de toute nouvelle preuve, et invite à examiner de plus près les fonctions assumées par Jehan Poullet dans les textes et dans les documents du XVI[e] siècle.

Nous le voyons parmi les gentilshommes, tous réunis, semble-t-il, sur la « nef generalle[407] », parmi les gentilshommes encore qui abandonnent le « gallion » au lac Saint-Pierre et s'en vont à Hochelaga avec les barques[408]. Il accompagne, dans une délicate mission de reconnaissance, le serviteur Charles Guyot[409] : tous deux (selon l'édition de 1545), « plus que nulz autres aimez du peuple de tout le pays » doivent feindre (quatrième mention) de rendre visite à Donnacona, chez qui « ils ont » demeuré longtemps, pour apprendre ce qui s'y trame contre les Français[410]. Cet épisode appelle deux observations :

– le passage au pluriel n'est pas maintenu constamment tout au long de la scène : dans l'édition de 1545 comme dans les manuscrits, c'est « ledict serviteur » (donc le seul Guyot) qui reçoit le message du chef indien, qui va voir Taignoagny son fils (lequel lui interdit l'accès des autres maisons) et qui devra revenir le lendemain, muni d'un message de Cartier. Que devient, cependant, l'intermittent Jehan Poullet ?

– la rédaction rend compte de l'exécution d'un ordre donné à un homme de confiance : rien ne trahit une connaissance personnelle qu'aurait le narrateur des lieux où Cartier lui-même s'était rendu à l'invitation de Donnacona le 13 octobre 1535, mais sans les décrire ensuite.

L'intervention du personnage est beaucoup plus constante dans le document d'archives allégué par Joüon des Longrais : à Saint-Malo, le 31 mars 1535, « ung nommé Jehan Poullet » déclare, devant l'assemblée des bourgeois de la ville, avoir fait faire une « bannie » en vertu de la charge à lui « baillée » par Cartier ; il a « apparu le rolle et nombre des compaignons que ledict Cartier a prins pour ladicte navigation » et « protesté d'en dymyer [diminuer] du numbre de XXV à trante et d'en prandre d'autres à son chouaix[411] ».

Poullet joue en cette circonstance le rôle éminent d'un mandataire disposant d'une appréciable délégation de pouvoir. Son intervention s'effectue toutefois à quai : les manuscrits, recueillant et élaborant une information acquise sur l'eau et en terre canadienne, ne le mentionnent pas et l'on ne saurait même établir qu'il fut de l'expédition. H.P. Biggar n'en assure pas moins : «*He was a sort of secretary to the expedition, and kept the reckoning of the calendar, though not always with success. The style of the two accounts is similar and Poulet had formed one of the company on this first voyage*[412]. »

Mais, à supposer même que Poullet ait exercé en mer ces fonctions que lui attribue le document examiné, elles auront fait de lui non un secrétaire, mais un « escrivain », dont le P. Fournier précise la tâche : «*Escrivain* : Cet office est le mesme que d'autres appellent Commis, Facteur, Agent et que les Italiens nomment Provveditore. Estans en rade, le Capitaine, le commandant, l'Escrivain fera lecture en presence de l'Equipage, du Roole des hommes de l'embarquement[413]. »

L'« escrivain » tient registre, il « doit faire inventaire ». Ce sont là attributions de greffier, non de secrétaire, et H.P. Biggar semble confondre les deux fonctions : l'établissement par Poullet du rôle de l'équipage «*indicates that he acted as a sort of secretary of the expedition*[414] ». Mais rien, dans l'ouvrage de Fournier, ne donne à penser qu'il revienne à l'« escrivain » de relater[415].

La découverte du rôle de l'équipage de 1535, conjuguée à l'observation de la présence, dans le texte imprimé, d'un personnage ignoré des manuscrits, justifiait Joüon des Longrais de conclure à « l'exagération manifeste de son rôle dans le *Brief recit* », d'ajouter même qu'« il a dû participer à sa rédaction ». Atténuons : Poullet est vraisemblablement intervenu à une étape (non identifiée) de l'impression[416]. Or ce rôle, H.P. Biggar l'exagère encore : l'insertion ne s'explique pour lui que si Poullet est l'auteur de la relation et, pour légitimer son propre coup de force, il retire à Jehan Poullet le moyen d'en commettre un : «*Cartier was alive at this time and would have protested against any unjustified insertion*[417] ».

L'argument ne convainc guère. Cartier n'aurait pu, de toute manière, même si Poullet était l'auteur de cette relation, donner son agrément à un texte imprimé où ce dernier tranche du gentilhomme, alors qu'il ne l'est pas (« ung nommé Jehan Poullet »), et se loge indûment en compagnie si relevée. Surtout, quelle que soit la part prise par Cartier lui-même au projet de l'édition de 1545, le privilège appartient au libraire Ponce Roffet, le titre ne mentionne même pas le navigateur, et il suffit que Poullet – mandaté à nouveau, il se peut, par Cartier lui-même – s'insinue quelque part sur le trajet qui conduit du manuscrit au livre imprimé pour que son intervention se fasse texte, et interpolation. Comment s'y opposer, depuis Saint-Malo, en 1545[418] ?

Très vraisemblablement, Jehan Poullet se trouve donc impliqué dans la préparation de cette édition, ce qui ne suffit pas à lui attribuer la paternité de la relation elle-même. Feignons de voir en lui, un instant, l'auteur du texte que nous ont transmis les manuscrits[419] : Poullet peut se parer dans l'édition (en toute impunité, nous l'avons vu) du titre de gentilhomme ; mais pourquoi alors taire dans ces manuscrits, s'il l'a bien rempli, le rôle flatteur que lui attribue le texte de 1545 lors de la mission délicate auprès du chef indien ?

On ne saurait formellement exclure que Poullet ait retouché un texte (un journal de bord, par exemple) rédigé par Cartier, pour lui donner une forme littéraire plus achevée, mais le lieu où se produisent ses interventions invite à limiter celles-ci quelque part entre la copie du manuscrit issu de la contamination de I et de III et l'impression proprement dite du *Brief recit*.

Mais que l'initiative en revienne à Cartier lui-même, à Jehan Poullet ou à Ponce Roffet, la publication du *Brief recit* traduit, dans la situation politique créée par le traité de Crépy, l'espoir de tirer un profit personnel de la publication d'un texte enfin disponible pour le public (après l'abandon des ambitions coloniales en Amérique) et relatif à la plus glorieuse et à la plus pittoresque des trois expéditions de Cartier[420]. Convient-il de restituer au pilote cette relation qu'on ne saurait, en l'absence de raisons décisives, attribuer à Jehan Poullet ?

Si l'on incline, comme nous le faisons, à voir en Cartier l'auteur de la *Première relation*, et si l'on admet, avec H.P. Biggar[421], la parenté stylistique entre ce récit et celui de l'expédition de 1535-1536, il devient légitime de voir en Cartier l'auteur, également, de la *Seconde navigation* (titre du ms. 5589), le cas de l'épître restant toutefois réservé. Faute de dépouillements lexicologiques systématiques, ce critère stylistique reste toutefois trop subjectif, et il paraît plus indiqué de recourir aux marques de l'énonciation et aux modes de la perspective narrative.

Dans cette relation, conduite, comme la précédente, à la troisième personne, l'usage du *je* est plus réticent encore. Il apparaît à trois reprises seulement : une comparaison insignifiante[422], une déduction (« Je estime à leur dire ledict lieu estre la Floridde », fin ch. XIV) dont l'auteur montre qu'il se reconnaît une compétence géographique, et un pronostic semblable à celui que formulait sur les Micmacs la relation de 1534[423] : « Ad ce que nous avons congneu et peu entendre de cedit peuple il me semble qu'il seroyt aisé à dompter en telle façon et maniere que l'on vouldroit[424] ».

Le *nous* – à qui revient, dans ce récit, l'exclusivité de la nomination des sites – confirme ici la plasticité observée dans la relation précédente et paraît bien être, dans l'exemple ci-dessus, un pur substitut de la première personne du singulier[425]. L'emploi réduit du *je* limite les maladresses (les signatures, si l'on préfère) résultant de l'alternance *je/il*, moins nombreuses et surtout moins voyantes quand elles proviennent de l'équivalence entre *il* (ou *ledict cappitaine*) et *nous* : « ledict cappitaine fict apprester noz barques » a toutefois paru à III suffisamment gauche pour qu'il le corrige en «*notre* cappitaine fit apprester *noz* barques » (chap. II)[426].

Plus nettement que le jeu réduit des pronoms personnels[427], l'examen de la perspective narrative[428] invite à voir en Cartier l'auteur de ce récit. Un narrateur différent, surtout s'il était tenté de s'accorder de l'importance comme on accuse Poullet d'avoir voulu le faire dans le *Brief recit*, n'aurait sans doute pas concentré si exclusivement, lors de la rencontre d'Hochelaga, l'attention sur le « cappitaine » et sur son interlocuteur, le vieil *agouhanna*. Par cette débauche d'actions qui lui sont attribuées, on se représente beaucoup mieux Cartier préoccupé de consigner, par ordre, ses propres faits, sans prêter beaucoup d'attention à ses gens. Ailleurs, lorsqu'il rencontre Domagaya et lui soutire le remède contre le scorbut, il est difficile d'attribuer la narration à un tiers. Le « cappitaine », « sorty hors du fort », seul apparemment[429], rencontre l'interprète accompagné d'une « bande de gens de Stadaconé » : « Le cappitaine voyant ledict Domagaya sain et desliberé fut joieulx esperant par luy savoyr comme il s'estoit guery affin de donner aide et secours à ses gens » (chap. XVII).

Dans cette phrase connue dans le dialogue qui suit, la notation des sentiments et des intentions secrètes du « cappitaine » produit, en regard du caractère sommaire des observations psychologiques dans l'ensemble du récit, un effet de perspective interne beaucoup plus naturel si le narrateur est en même temps le protagoniste de la scène[430]. Il en va de même du plan conçu par Cartier pour s'emparer de Donnacona et l'emmener en France (chap. XIX).

Admise la décision, plus ou moins adroitement exécutée, de conduire la narration à la troisième personne, on ne voit pas très bien ce qui, pour cette relation comme pour la précédente, empêcherait que Cartier en fût l'auteur. Une allusion à Caïn en 1534 et la lecture de l'Évangile selon saint Jean ne suffisent pas à faire de cet auteur un clerc[431]. Rien ne condamne un pilote à l'ignorance, surtout quand il lui revient de rédiger, selon l'usage, on l'a vu, le rapport d'une mission importante, pour laquelle il a été distingué parmi ses pairs. Cette rédaction requiert, plus que des qualités spécifiquement littéraires, une compétence narrative qui n'est pas nécessairement affaire de culture : il y faut d'abord de la clarté, de l'ordre et de la cohérence dans la conduite d'une narration et d'une description.

L'Épître, dont l'examen des filigranes a montré que sa copie était distincte de celle des manuscrits où elle figurait et dont la rédaction ne peut être antérieure à l'été 1538[432], trahit au contraire l'intervention d'un homme de cabinet. La citation d'Aristote («*Experientia est rerum magistra*») et le développement géographique quelque peu verbeux qui la précède ne témoignent, pour l'époque, ni d'une pensée originale ni d'une vaste érudition ; mais c'est leur exposition elle-même qui porte la marque d'un homme de savoir, passablement indifférent au reste du texte qu'il présente puisque l'essentiel de son discours n'a qu'un rapport indirect et lointain avec lui : l'Épître ne retient guère, en effet, de la relation, si l'on excepte les termes du titre, que la possible conversion des indigènes, rapportée surtout aux polémiques jalonnant l'histoire passée et présente de l'Église de Rome. Enfin la phrase annonçant l'offre du livre est d'un écrivain professionnel[433], rompu à la pratique de la dédicace : « Je ose entreprendre de adresser à la veue de votre magesté royalle cestuy propotz en maniere de prologue de ce mien petit labeur[434]... »

Si l'on voulait attribuer à Poullet la paternité de cette *Deuxième relation*, on hésiterait à observer la règle qui impose de retenir comme texte de base la dernière version revue par l'auteur : la publication bâclée par Ponce Roffet ne lui ferait pas honneur et troublerait plus d'un lecteur. H.P. Biggar était fondé à lui préférer le manuscrit II (ms. fr. 5589), présenté au roi, avoué donc par celui qui était le héros de l'aventure, à défaut (selon lui) d'en être le narrateur. Mais puisque nous voyons en Cartier (aidé, il se peut, par quelque obscur collaborateur) le véritable auteur de ce récit et que l'examen de III (ms. fr. 5644), légèrement postérieur à II (ms. fr. 5589), a montré que ce manuscrit accueille sur l'expédition et sur les *realia* amérindiennes des apports provenant de Cartier ou de son entourage immédiat, il y a lieu de voir en lui la dernière expression conservée de cette aventure canadienne de Cartier – œuvre de maître ou produit *di bottega*, hors des interventions frelatées de Jehan Poullet –

et de retenir donc ce manuscrit III (ms. fr. 5644) comme texte de base[435].

III n'est entré que tardivement dans la Bibliothèque du roi, ancêtre de la Bibliothèque nationale. Auparavant, il appartenait à la collection de Philibert de la Mare[436]. L'abbé Bignon (fils de Louvois), bibliothécaire du roi, fit racheter en 1719 au libraire Ganeau (qui l'avait acquise lui-même à la mort de Philippe, fils de Philibert de la Mare) cette collection qui contenait, selon L. Delisle, des

> manuscrits anciens et de très volumineux recueils de pièces modernes dont beaucoup en original. Les principales avaient été tirées du greffe du parlement de Dijon et des archives ou cabinets du sieur d'Aumont, lieutenant général au gouvernement de Bourgogne sous le règne de Louis XIII, de l'amiral Bonnivet, des familles d'Urfé et de Tavannes, de Guillaume Postel, du sieur de Sainte-Catherine, ministre de Louis XIII en Allemagne, du banquier Pourcelet, du P. Jacques Vigier et du P. Jacques de Billy[437].

III (ms. fr. 5644), qui ne possède pas de titre[438], est « couvert d'une demi-reliure moderne à dos de maroquin rouge du Levant, avec papier d'Annonay marbré sur les plats[439] ».

Troisième relation

En l'absence de toute version française dans la relation imprimée par Hakluyt en 1600, il n'est guère qu'un parti possible : offrir une traduction en français moderne[440] du texte des *Principall navigations*, qui sera reproduit en appendice. Comme l'ont fait les éditeurs précédents, nous ferons suivre le récit de Cartier de celui de Roberval, qui en est le complément indispensable. Enfin, bien qu'ayant participé à l'expédition de Roberval, Jean Alfonse n'a pas laissé de récit proprement dit : on trouvera donc en appendice le texte du pilote qui s'y rapporte. Plutôt que de proposer une traduction du *Ruttier* anglais publié par Hakluyt, on a préféré reproduire le texte de la *Cosmographie* de Jean Alfonse (BN Paris, ms. fr. 676, daté de 1544) qui lui correspond[441] : en dépit des plagiats et des interpolations que l'on soupçonne dans cette œuvre, les pages relatives au Canada semblent bien être dues au pilote de Roberval lui-même.

Le destin apparemment semblable des relations de Cartier et de Roberval ne doit pas masquer leurs différences. Contraire-

ment à ce qu'affirme W.F. Ganong[442], le récit de Cartier ne paraît pas être le résumé («*an incomplete abstract*») d'une narration antérieure[443]. De même que le début de la relation de 1535-1536 ne répétait pas les acquis de la navigation précédente, il est naturel qu'en 1541, Cartier ne consigne que les faits nouveaux intervenus au cours de ce voyage : les effets du retard de Roberval, la duplicité des Indiens, les progrès réalisés dans la connaissance des « saults ».

Il n'apparaît pas indispensable de dramatiser l'inachèvement de ce récit : mort du narrateur au cours de l'hiver, censure exercée par Cartier sur des épisodes pénibles (Charlesbourg-Royal harcelé par les Indiens, rencontre de Roberval à Terre-Neuve, etc.). Il se peut que le narrateur, ou le destinataire de cette relation, n'ait pas jugé bon de conserver des pages qui ne marquaient pratiquement aucun progrès dans le « parachevement » demandé à Cartier par le roi. On ne saurait enfin exclure l'accident ou la négligence détériorant un texte auquel on est devenu indifférent après l'abandon des entreprises canadiennes[444].

Le texte de Roberval, par contre, présente toutes les apparences de ce résumé qu'y voit W.F. Ganong. Il se réfère explicitement à d'autres mémoires relatifs à la navigation du lieutenant-général (s'agit-il seulement d'un « routier » de son pilote ?) et les coutures sont parfois maladroites. La dernière partie de la relation accumule enfin phrases courtes et notations discontinues qui font penser à une médiocre contraction de texte. L'inachèvement de la relation ne fait guère qu'ajouter un accident de transmission à une histoire textuelle qui en comptait déjà beaucoup.

C'est parce que les *Relations* de Jacques Cartier ressortissent à cette « littérature d'action » qu'étaient, pour A. Le Grand[445], les écrits de la Nouvelle-France, qu'elles échappent à tout critère esthétique par lequel on prétendrait saluer ou nier leur qualité « littéraire ». Au lyrisme magnifiant le paysage lau-

rentien, à la gravité ou au pathétique de certains tableaux (la réception à Hochelaga, la procession lors du scorbut), un lecteur chagrin opposerait avec quelque raison la rhapsodie des caps et battures et la sécheresse de certaines notations.

Mais s'il est vrai qu'il n'y a pas à proprement parler d'objet littéraire mais seulement une *fonction littéraire* qui peut investir ou délaisser tour à tour n'importe quel « objet littéraire[446] », tant que les *Relations* de Cartier auront pour le lecteur d'ici, quand il s'interroge sur son identité ou sur son destin, « le caractère sacré [...] d'une sorte de genèse[447] », elles demeureront des *classiques* de sa *littérature*, ce qu'elles ne devinrent que lorsque Champlain réussit là où Cartier avait échoué. Auparavant ces écrits composaient pour leur naturel destinataire (François Ier) non un récit, mais un rapport, le compte à lui rendu par Cartier de la mission qui lui avait été confiée : de là ce titre de *Relations* qui leur est donné dans la présente édition.

« Passer outre », vouloir « découvrir » ce qui était tapi derrière la façade atlantique des Terres neuves, c'est en cela que Cartier eut, selon la formule de Pierre Perrault, « le courage d'inventer le réel[448] » et, par la vertu de l'écriture, le bonheur de l'appeler assez fort à l'existence pour qu'un souverain réputé variable en ses humeurs persévérât dans ses entreprises canadiennes. Aussi longtemps, du moins, que le permettront la sourcilleuse hégémonie espagnole et les contraintes attachées aux affrontements sur la scène européenne. Ce ne serait pas rendre justice à Cartier que d'imputer son échec final à quelques décisions malheureuses qui n'ont fait que le précipiter, alors qu'il était tout entier inscrit dans la nécessité où se trouvait le découvreur d'apprivoiser ce continent surgi au lieu du passage désiré, à une latitude extrême qui paralysait exploration et installation, cependant qu'une bonne part de l'Amérique se trouvait solidement investie par un rival fortuné et peu complaisant.

Les *Relations* de Cartier aiment à comparer les objets de la découverte à des réalités familières : tout voyageur ne le fait-il pas, et comment appréhender l'inconnu, si on ne le mesure d'abord à l'aune du connu ? Le jeu de la comparaison desservira toutefois Cartier lorsque, pour mieux souligner la faillite de cette Nouvelle-France qu'il avait nommée, on mettra en regard l'heureuse fondation de Québec par Champlain : mais c'est ou-

blier qu'en 1608 le royaume de France a, pour un temps, surmonté ses dissensions, et que l'Espagne vient d'entrer en décadence.

Il n'est pas jusqu'à l'art de ce pilote que le même Champlain reconnaissait « fort entendu et expérimenté au fait de la marine[449] » qui ait appelé des réserves. H.P. Biggar, après leur avoir consacré les ouvrages que l'on sait, estimait en 1934 que « les voyages de Jacques Cartier ne furent pas si audacieux qu'on le croit généralement[450] » et C.-A. Julien renchérissait bientôt : « Son mérite propre consista à remonter le Saint-Laurent, ce qui ne constitue pas un exploit exceptionnel[451] ». Mais F. Parkman avait bien mis en relief la sûreté du pilote[452] et S.E. Morison, vice-amiral et historien des découvertes, confirmait : «*Cartier ranks among the most expert seamen and careful explorers in the era of discovery*[453] ». L'exploration minutieuse du Golfe en 1534, la remontée de « la grande rivière de Canada » l'année suivante, pour un parcours sans faute, justifiaient cet éloge d'un connaisseur : les grands voiliers modernes qui ont participé aux courses commémoratives de 1984 savent que les « dangiers » du Saint-Laurent ne sont pas imaginaires.

L'étrangeté radicale du Nouveau Monde inspire sans doute à Cartier des réactions de défense, voire d'inquiétude[454] face à des accidents géographiques, à des intempéries ou à un rassemblement de « gens du pays ». Nulle hésitation toutefois : il lui faut assimiler, annexer, même s'il doit recourir à des « tentatives d'intégration partielle de la nouveauté américaine à des structures mentales dont on ne peut se déprendre immédiatement[455] ». Avec les réserves ci-dessus, et compte tenu des usages des explorateurs contemporains, Cartier répond à l'accueil chaleureux des Indiens par une volonté soutenue de connaître l'Autre, à défaut de le comprendre : cette curiosité et de cette sympathie (intéressée, certes), se teintent à l'occasion de la condescendance de qui, fort de ses vaisseaux et de ses « bastons de guerre », aborde des hommes du néolithique. Au total, un regard assez cordial toutefois pour qu'un peu de relativisme historique nous retienne d'accuser Cartier de cécité européocentriste.

Bientôt, sans doute, « l'affaire d'Hochelaga » développera, sur fond de conflits d'intérêts réels venus détériorer une bienveillance réciproque, un jeu de masques, comédie-bouffe dans

laquelle chacun est victime de sa propre peur, et Cartier, sentant grandir contre lui l'hostilité du clan Donnacona, se résoudra à enlever le chef et ses deux fils. « Jouer finesse » était alors, en stricte tactique, efficace. À terme cependant, Cartier en avait mal jugé : on le lui fit bien voir, cinq ans plus tard. Ces mécomptes politiques n'ôtent rien toutefois à la valeur de la riche moisson ethnographique rapportée par le capitaine Cartier sur ces Amérindiens du Nord qu'on ne connaissait guère avant lui que par quelques explorations littorales. Son apport intéresse, comme il se doit, la civilisation matérielle plutôt que les structures sociales, et les circonstances (« défaut de langue », brouilles, hivernage et scorbut) ne lui ont pas permis d'observer longuement rites et cérémonies. Reste l'idiome consigné dans les deux lexiques : cet énigmatique « iroquois laurentien » continue de donner de la tablature à l'ethnographie moderne.

Nous savons sans doute moins sur l'homme apparemment discret et modeste qui parle de lui à la troisième personne[456] qu'une littérature « cartérienne » volontiers inventive ne le donne parfois à entendre. Ses divers emplois nous montrent un navigateur prudent et un chef d'expédition qui ne répugne pas à la ruse lorsqu'elle peut servir un dessein capital ; pour le reste, un capitaine soucieux du sort de ses hommes et respectueux de leur avis[457], un chrétien sincère, mais plus préoccupé du service de son roi[458] que de projets missionnaires, un voyageur sensible aux spectacles cocasses (la mascarade des diables) comme à la majesté du paysage. S'il fallait une preuve de l'aptitude du découvreur à appréhender la nouveauté, on la trouverait dans le naturel de cette *conversion* par laquelle un marin en quête du passage à la Chine prend, quand il débouche soudain dans un grand fleuve d'eau douce, la voix du colonisateur pour célébrer les rives du Saint-Laurent par ce chant de la terre qu'admirait si justement L. Groulx[459]. Et ce n'est pas substituer une mystique agriculturiste à un rêve messianique que de rappeler qu'en 1542 encore, avant d'abandonner sa Nouvelle-France, l'homme aux diamants d'illusion venait d'y semer du blé[460].

M.B.

La géographie dans les Relations *de Jacques Cartier*

Sur l'apport de Jacques Cartier à la connaissance géographique du Canada, voir :

Christian Morissonneau, *le Langage géographique de Cartier et de Champlain, Choronymie, vocabulaire et perception*, avec la collaboration de Henri Doiron, Québec, les Presses de l'Université Laval, « Choronoma/7 », 1978, 230 p.

Id., « L'œuvre de Jacques Cartier », dans *le Monde de Jacques Cartier. L'aventure au XVI^e siècle* [Fernand Braudel, édit.], Montréal, Libre-Expression et Paris, Berger-Levrault, 1984, p. 289-294.

> Le moment est venu de faire le bilan de l'aventure. Du point de vue de Cartier, de ses commanditaires et du roi de France, les trois expéditions sont des échecs sur toute la ligne : la route septentrionale des Indes n'existe pas, les pierres précieuses rapportées du Canada sont sans valeur, les hivers sont si durs que la colonisation semble impossible. Pourtant, derrière cet apparent fiasco, l'œuvre de Cartier nous apparaît aujourd'hui considérable. Il a enrichi la connaissance géographique et permis les progrès de la cartographie ; il a baptisé des dizaines de lieux, et certains toponymes ont vécu jusqu'à nos jours ; par ses écrits, il a transmis l'histoire de ses voyages à la postérité (C. Morissonneau, « L'œuvre de Jacques Cartier », *ibid.*, p. 289).

La flore et la faune dans les Relations *de Jacques Cartier*

Pierre MORISSET et Catherine FORTIN

Jacques Cartier a laissé les premiers témoignages écrits sur la flore et la faune de l'est du Canada. À ce titre, les plantes et les animaux mentionnés dans ses récits de voyage présentent autant d'intérêt que les peuples ou les accidents géographiques qui y sont décrits. Cartier était un marin, non un botaniste ou un zoologiste (deux mots nés bien après lui), et il ne pouvait pas avoir la connaissance spécialisée des êtres vivants qui était au XVI^e siècle l'apanage des apothicaires et des médecins. On ne saurait donc trouver chez lui une science, même embryonnaire,

des végétaux et des animaux. Cependant, il s'intéressait suffisamment aux êtres vivants pour les considérer comme « objets de découverte », c'est-à-dire comme éléments caractéristiques des pays découverts. Cet intérêt est manifeste si l'on considère que les relations de 1534 et de 1535-1536, somme toute assez brèves, contiennent environ 40 noms de plantes et 60 noms d'animaux.

Toute vision de la nature comprend deux volets : d'abord, la perception du paysage dans son ensemble – une vision essentiellement impressionniste et subjective –, puis la perception et la désignation des divers éléments qui composent et habitent le paysage : climat, topographie, assises rocheuses, sols, plantes et animaux. Pour bien situer la vision du monde végétal et animal chez Jacques Cartier, il n'est pas inutile de commenter d'abord sa perception d'ensemble de la nature canadienne.

La perception du paysage

Cartier a vu deux pays complètement différents dans l'est du Canada. Le premier, la Basse-Côte-Nord, avec ses « pierres et rochiers effarables et mal rabottez », couverts de « mousse et de petiz bouays avortez », est « la terre que Dieu donna à Cayn[461] ». Même si les oiseaux marins y sont merveilleusement abondants et que la mer regorge de poissons, Cartier semble ressentir peu d'intérêt pour ce paysage de toundra maritime, sans forêt ni terre cultivable. Au contraire, lorsqu'il aborde les rivages des îles de la Madeleine, de l'île du Prince-Édouard et de la baie des Chaleurs, il manifeste, pour le paysage, un enthousiasme et une admiration qui ne se démentiront plus par la suite. À partir du douzième chapitre de son récit de 1534, puis dans toute la relation de 1535-1536 et celle de 1541, on lit souvent – comme un leitmotiv – que le pays découvert est la plus belle terre qu'il soit possible de voir[462].

Quelles qualités du paysage provoquaient à ce point l'admiration du navigateur malouin ? La lecture de ses récits nous en révèle deux : la forêt et la topographie plane. Chaque fois que Cartier écrit que la terre est belle, il ajoute, dans la même phrase, qu'elle est pleine de fort beaux arbres ou qu'elle est couverte des plus beaux arbres du monde. D'autre part, il semble accorder une importance aussi grande à l'absence de colli-

nes ou de montagnes : en remontant le fleuve, entre Québec et Montréal, il constate avec ravissement que les terres sont « aussi unyes que l'eaue[463] ». Ailleurs, il souligne à maintes reprises la beauté des prairies naturelles, notamment aux îles de la Madeleine, dans la baie des Chaleurs et à l'île d'Anticosti, sans se rendre compte que plusieurs de ces prairies croissent sur le sable, c'est-à-dire sur des sols très peu fertiles. Pour le découvreur, un beau pays est donc une terre plane, couverte de hautes forêts bordées de prairies naturelles. N'est-ce pas là, avec en plus l'exubérance et la virginité d'un continent nouveau, le pays même de Cartier dans l'ouest de la France ?

Les conditions météorologiques étaient d'importance quotidienne pour un marin. Cartier les note en autant qu'elles conditionnent sa navigation : bons vents ou vents contraires, présence de brume, etc. Il ne semble pas leur accorder une place prépondérante dans sa perception du pays ; les vents et la pluie sont après tout des phénomènes prévisibles où que l'on soit sur les rives de l'Atlantique-Nord. Le seul endroit où un événement météorologique sert à singulariser une région est la baie des Chaleurs : « terre en challeur plus tempérée que la terre d'Espaigne[464] ». Cette baie tient d'ailleurs son nom actuel de ces journées, exceptionnellement chaudes peut-être, où elle fut découverte.

Quant aux caractéristiques des côtes, Cartier les observe et les note fidèlement, comme il sied à un marin en voyage d'exploration. Sous sa plume, ces détails descriptifs ont le plus souvent une valeur neutre du point de vue de sa perception de la nature : toutes les mers ayant des côtes, plus ou moins accidentées selon l'endroit, et toutes les côtes étant uniques, Cartier les décrit sans y voir de propriétés spéciales de la nature canadienne[465], un peu comme il souligne la présence ou l'absence de havres. On peut en déduire que la nature, vue sous l'angle de l'aspect des côtes et des rivages, ne lui a pas paru essentiellement différente de celle qu'il avait déjà vue ailleurs, dans d'autres pays.

Les plantes

Quelle vision Cartier avait-il du monde végétal ? On peut aborder cette question en considérant la nature des plantes

qu'il a mentionnées. Elles peuvent être groupées en quatre catégories : 1) arbres, 2) arbustes et plantes herbacées à fruits comestibles, 3) plantes cultivées et 4) autres plantes.

Ici et là dans ses récits, Cartier énumère des noms d'arbres : chênes, ormes, noyers, pins, cèdres, pruches, frênes, bouleaux, saules, etc. La plupart de ces arbres sont représentés par des expèces très semblables de part et d'autre de l'Atlantique. Cartier reconnaît cette similitude par les noms qu'il donne aux arbres du Canada ; en outre, il la signale explicitement à plusieurs reprises, par exemple à Stadaconé : « bonne terre [...] plaine de moult beaulx arbres de la nature et sorte de France, savoir chaisnes hourmes frennes [...][466] ». La seule espèce essentiellement différente à ses yeux est l'*annedda*, l'arbre qui guérit son équipage du scorbut et dont les vertus médicinales ne permettaient de l'assimiler à aucun autre ; c'est d'ailleurs le seul arbre à être désigné uniquement par son nom local[467].

En second lieu, Cartier mentionne plusieurs plantes sauvages aux fruits comestibles : fraises, framboises, groseilles, cenelles, raisins sauvages, prunes, noisettes ou coudres. Il souligne parfois certaines particularités de ces fruits : les noisettes sont plus dures que celles de France, les cenelles sont aussi grosses que des prunes de Damas. En général, cependant, il considère que les plantes à fruits comestibles sont semblables à celles qui croissent en France. S'il observe des différences, il les attribue au climat ou aux conditions de croissance : la vigne sauvage, par exemple, porte des raisins plus petits et plus amers que ceux de la vigne cultivée en France, mais « pour ce qu'elles ne sont cultivées ny taillées ne sont lesdits raisins si doulx ni si groz comme les nostres[468] ».

Cartier mentionne ensuite les plantes alimentaires cultivées par les habitants du pays : maïs (*gros mil* ou *bled*), faséoles (*febves* ou *poys*), cucurbitacées (*courges, mellons, comcombres*). La seule qui soit tout à fait nouvelle à ses yeux est le maïs, qu'il nomme le plus souvent, par analogie, *gros mil* ou *bled*, quoiqu'il signale aussi son nom local (« leur ble qu'ilz appellent ozisy »[469]). Quant aux autres cultures, il note qu'elles ne sont pas identiques à celles d'Europe (« non de la sorte des nostres »[470]), mais rien dans son récit ne laisse supposer que ces différences aient pu être plus que superficielles : si les « pois » et les « fèves » des autochtones ne sont pas identiques à ceux de

France (en réalité, ce sont des faséoles), ce sont quand même pour Cartier des pois et des fèves. Les plantes cultivées comprennent également le tabac ; celui-ci n'ayant pas d'équivalent en Europe, Cartier le désigne simplement comme une herbe.

En dernier lieu, il observe quelques espèces sauvages qui n'entrent pas dans les trois catégories précédentes. Certaines attirent son attention parce qu'elles ressemblent superficiellement à des plantes alimentaires, comme en font foi les noms qu'il leur donne : la gesse maritime est un *poys*, l'élyme des sables, un « blé sauvaige qui a l'espy comme seilgle et le grain comme avoynes[471] », la livèche, un *persil*. Les autres se singularisent par leur utilisation (*chanvre*), du moins potentielle (*osier*), ou encore sont des plantes ornementales (*rosiers*).

Si on examine l'ensemble des végétaux que Jacques Cartier mentionne, on constate donc que ce sont, dans presque tous les cas, des plantes qu'il connaissait déjà parce qu'elles étaient très semblables à celles qui croissaient en France. Les seules exceptions sont le maïs, le tabac, l'*annedda* (un conifère, vraisemblablement le thuya) et le « blé sauvage » (élyme ou ammophile). La perception du monde végétal chez Cartier a été considérée comme avant tout utilitaire. Jacques Rousseau, par exemple, soutenait que Cartier s'intéressait surtout aux plantes d'intérêt économique[472]. Nous croyons qu'il s'agit là d'un épiphénomène : Cartier a « vu » les plantes qui lui étaient déjà familières et, comme il n'était pas apothicaire, ces plantes étaient nécessairement soit des arbres, soit des plantes servant à des fins quelconques dans son pays d'origine : espèces aux propriétés utiles comme le chanvre, plantes ornementales, herbes ou arbustes aux fruits comestibles.

Quelques éléments additionnels appuient cette interprétation. Durant son deuxième voyage, Cartier ne signale pas l'érable à sucre, un des arbres les plus fréquents et abondants dans la région de Québec aussi bien qu'à Montréal. Cette omission est fort révélatrice : l'espèce européenne qui, par sa taille et la forme de sa feuille, ressemble le plus à l'érable à sucre est l'érable plane ou érable de Norvège (*Acer platanoides*), une espèce indigène des montagnes de l'Europe et de l'Asie mineure ; cet érable ne croissait pas naturellement dans l'ouest de la France, où cependant il était probablement planté comme arbre d'ornement. Si Cartier n'a pas vu l'érable à sucre en 1535, c'est vrai-

semblablement que cet arbre ne ressemblait à aucun qui lui fût familier[473].

Quant aux plantes herbacées, si l'on exclut les espèces cultivées ou celles à fruits comestibles comme les fraisiers, Cartier n'en mentionne que quatre : l'ortie du Canada, dont l'existence lui est révélée parce que les indigènes l'utilisent à la manière du chanvre, et trois plantes des rivages maritimes du golfe du Saint-Laurent : l'ammophile (ou l'élyme), la gesse maritime et le persil de mer. Quelles particularités exceptionnelles ces trois dernières plantes possédaient-elles pour que Cartier les ait remarquées, parmi plusieurs centaines d'autres espèces ? La lecture de son récit de voyage nous fournit la réponse. Le 15 juin 1534, trois jours après avoir déclaré que la Côte-Nord est « la terre que Dieu donna à Cayn », Cartier quitte cette dernière pour reconnaître les terres situées vers le sud[474]. Pendant les dix jours suivants, la température est mauvaise, le vent souffle du nord-est, la brume empêche souvent de voir la terre, les montagnes sont hautes et effroyables, il n'y a pas de havre. On peut facilement imaginer l'émerveillement de Cartier lorsque, le 26 juin, il pose le pied sur l'île Brion, aux îles de la Madeleine, « la meilleure terre que nous ayons veu car ung arpent d'icelle terre vault mielx que toute la Terre Neufve »[475]. S'il note ici les prairies de blé sauvage et de pois en fleurs, les roses et le persil, sans compter les « aultres bonnes erbes de grant odeur »[476], n'est-ce pas pour mieux marquer le contraste entre ce paradis terrestre et les terres stériles de Caïn sur la Côte-Nord ? Aurait-il remarqué ces herbes si la température avait été plus clémente pendant les dix jours précédents, alors qu'il naviguait le long de la côte ouest de Terre-Neuve ? Quoi qu'il en soit, ces plantes lui sont maintenant familières et ce sont les seules herbes qu'il mentionnera plus tard sur les autres rivages qu'il touchera, à l'île du Prince-Édouard et dans la baie des Chaleurs.

Les animaux

La perception du monde animal chez Cartier ne diffère pas sensiblement de sa vision du monde végétal : la plupart des animaux qu'il observe sont facilement assimilables à des espèces européennes. Beaucoup ne sont qu'énumérés, sans aucun commentaire qui puisse laisser croire que Cartier les ait observés at-

tentivement. Certains, par contre, ont retenu son attention par certaines caractéristiques exceptionnelles ; c'est le cas, entre autres, du grand pingouin, du morse et du béluga. Les animaux qu'il mentionne sont presque tous des vertébrés : plusieurs mammifères, oiseaux et poissons, mais aucun amphibien, et un seul reptile : une espèce de grande tortue aperçue dans les parages de l'île aux Coudres[477]. Quant aux invertébrés, un seul est signalé, mais sans être décrit : le coquillage d'eau douce nommé *esnoguy* qui servait à fabriquer les *wampuns*. Aucun insecte n'est mentionné, ni aucun des mollusques et crustacés marins pourtant abondants le long des rivages du golfe du Saint-Laurent.

Mammifères

Cartier note la présence d'une vingtaine de mammifères, y compris les espèces marines qu'il rangeait parmi les poissons. Cependant, il semble en avoir vu moins de dix. Le premier qu'il aperçoit, sur l'île Funk est un ours polaire : c'est vraisemblablement la première fois qu'il voit cet animal, car il précise sa taille (« grant comme une vache ») et sa couleur (« aussi blanc comme un signe »)[478]. Plus tard, à l'île Brion, il découvre les morses, qu'il compare à de grands bœufs avec deux dents dans la gueule comme des éléphants[479]. En plus d'ours noirs et de renards, aperçus également à l'île Brion, ce sont là les seuls mammifères qu'il semble avoir vus lors de son premier voyage. La présence de phoques (*loups marins*) n'est alors attestée que parce que les autochtones les chassent et les mangent.

De prime abord, le deuxième voyage est plus riche en observations. Cartier mentionne avoir vu plusieurs baleines au large de l'île d'Anticosti et le long de la Côte-Nord[480]. À l'embouchure de la rivière Moisie, il observe des phoques gris, qu'il qualifie de poissons en forme de chevaux[481]. Dans les parages de l'île aux Coudres, il découvre le béluga ou marsouin blanc, qui l'impressionne fortement : « ...eusmes congnoissance d'une sorte de poissons desquelz il n'est memoire d'homme avoyr veu ny ouy[482]... » Il ajoute que ce « poisson » est gros comme un marsouin, qu'il a la forme d'un lévrier et est aussi blanc que la neige. Enfin, dans la région du lac Saint-Pierre, Cartier observe des rats musqués[483]. De tous les autres mammifères dont il mentionne les noms dans sa relation (loutre, castor, martre,

chat sauvage, cerf, lièvre, écureuil), il semble n'avoir connu que les peaux dont les autochtones se vêtaient[484], la chair qu'ils mangeaient[485] ou encore les décorations qu'ils en tiraient[486].

Si on exclut l'ours polaire et le rat musqué, la perception que Cartier a eue des animaux à fourrure de l'est du Canada est entièrement européenne – si l'on en juge par les noms qu'il emploie ; il faut dire que cette perception s'appuie peut-être seulement sur les parties utilisées de ces animaux, leur peau et leur chair. Au contraire, les mammifères marins semblent avoir intéressé Cartier beaucoup plus par leurs différences que par leurs ressemblances avec leurs congénères européens : il signale en passant baleines et phoques communs, sans leur accorder beaucoup d'attention, mais il insiste fortement sur les animaux qu'il perçoit comme nouveaux ou uniques : morse, phoque gris et béluga. Cartier ne s'est jamais beaucoup éloigné des rivages où étaient ancrés ses navires et, par conséquent, il n'est guère surprenant qu'il ait été plus sensible aux éléments inédits de la faune marine qu'à ceux de la faune terrestre. S'il avait pu s'enfoncer dans la forêt avec les autochtones, sa perception des animaux terrestres aurait peut-être été différente.

Oiseaux

C'est seulement dans le récit de son premier voyage que Cartier décrit certains oiseaux avec suffisamment de détails pour permettre une identification certaine : *apponatz* (grands pingouins), *margaulx* (fous de Bassan) et *godez* (marmettes et godes) à l'île Funk et au Rocher aux Oiseaux, *richars* (macareux arctiques) dans la région de Blanc-Sablon. Il s'agit d'oiseaux marins qui nichent en colonies et leur concentration élevée dans certains sites est un phénomène spectaculaire qui ne pouvait passer inaperçu, d'autant plus qu'on pouvait s'approcher tout près des colonies de grands pingouins et de fous de Bassan. Cartier ne pouvait pas, non plus, rester insensible à la facilité que l'on pouvait avoir de capturer en grand nombre les *apponats* incapables de voler.

Dans le récit du deuxième voyage, les oiseaux ne sont présents que sous la forme de deux longues listes presque identiques, aux chapitres V et XIII, regroupant toutes les espèces vues le long du Saint-Laurent jusqu'à Montréal. Cartier ne sem-

ble pas avoir observé ces oiseaux attentivement ou, du moins, il n'a perçu chez eux aucune caractéristique particulière qu'il eût pu considérer comme nouvelle, sauf peut-être leur abondance. Les noms qu'il leur donne (grues, cygnes, oies, alouettes, serins, rossignols, etc.) désignent tous des espèces connues en France et, d'ailleurs, ces deux listes se terminent par « et aultres oyseaulx comme en France ».

Poissons

Cartier considérait comme des poissons aussi bien les vrais poissons que les mammifères marins : baleines, morses, phoques gris, etc. Cette conception était d'ailleurs courante à son époque, y compris dans les ouvrages savants comme *la Nature et diversité des poissons* de Pierre Belon (Paris, 1555). Les seuls vrais poissons que Cartier mentionne dans le récit de son premier voyage sont la morue, le saumon et le maquereau, trois espèces présentes et bien connues sur les côtes atlantiques de l'Europe. Il pêche la morue le long de la côte occidentale de Terre-Neuve, il observe le saumon dans le barachois de Carleton (dans la baie des Chaleurs) et le maquereau dans la baie de Gaspé.

Dans la relation du deuxième voyage, il mentionne à plusieurs reprises que des poissons sont pêchés ou mangés, mais il ne précise jamais la nature de ces poissons, à une exception près : les anguilles que les autochtones lui apportent lorsqu'il s'ancre au nord de l'île d'Orléans. La description générale du fleuve, au chapitre XIII, comprend une liste de poissons : maquereau, mulet, bar, sartre, anguille, éperlan, brochet, truite, carpe, brème. Cette simple liste, toutefois, ne donne aucun détail permettant une identification claire des poissons vus par Cartier. Certains noms ne prêtent pas à équivoque, de sorte que l'identité des poissons qu'ils désignent peut être considérée comme certaine, par exemple l'anguille et l'éperlan. D'autres, par contre, sont les noms d'espèces européennes absentes en Amérique (carpe, brème, sartre, etc.) ; Cartier ici a vraisemblablement utilisé des noms qu'il connaissait pour désigner des poissons dont l'apparence générale est semblable à celle de poissons européens. Il ne les a certainement pas observés très attentivement, peut-être parce que sa connaissance des poissons d'eau douce était trop générale ou superficielle pour qu'il

pût reconnaître les différences entre ceux d'Amérique et ceux d'Europe, ou encore parce qu'il considérait ces différences comme insignifiantes ou négligeables. La lecture des récits de Cartier laisse l'impression que les poissons, pour lui, avaient comme seule importance ou signification celle de servir de nourriture. Il n'en a sûrement perçu aucun comme propre au nouveau monde qu'il découvrait.

Du point de vue de la nature, Cartier a donc vu deux mondes : d'une part, sur la Basse-Côte-Nord et dans les parages de Terre-Neuve, une terre stérile bordée d'une mer riche en poissons et en oiseaux marins et, d'autre part, au sud du golfe Saint-Laurent et le long du fleuve, une terre fertile baignée par des eaux fécondes[487]. Par ses paysages, ses plantes et ses animaux, cette terre fertile est essentiellement perçue comme une nouvelle France, mais une France vierge où les forêts sont magnifiques et les bêtes, merveilleusement abondantes. Certains animaux et plantes sont cependant uniques ou nouveaux : le morse, le béluga, le phoque gris, le grand pingouin, le maïs, l'*annedda* et quelques autres.

Identification des plantes et animaux

Nous avons tenté d'identifier tous les animaux et plantes mentionnés par Cartier[488]. Lorsque le récit contient des éléments descriptifs, l'identification était relativement facile. D'autre part, lorsque les mentions d'organismes se résument à de simples noms, il nous a fallu interpréter le sens que Cartier devait donner à ces noms. Notre interprétation s'appuie alors sur notre connaissance des plantes et des animaux que l'on rencontre ou que l'on rencontrait le long des rives du Saint-Laurent, ainsi que sur la signification actuelle ou ancienne des noms populaires utilisés par le découvreur.

Les noms populaires que nous employons sont ceux en usage au Canada plutôt qu'en France : épinette plutôt qu'*épicéa*, *marmette commune* plutôt que *guillemot de Troïl*, orignal plutôt qu'*élan*, etc. Nous ajoutons dans tous les cas les noms scientifiques latins.

Lorsque Cartier décrit suffisamment les animaux pour permettre une identification précise, on constate que ses observa-

tions sont habituellement justes, même si, comme l'a constaté J. Rousseau[489], il est parfois porté à exagérer. Nous croyons donc qu'il est un observateur digne de foi ; s'il confond parfois animaux américains et animaux européens, c'est que ces animaux se ressemblent suffisamment pour être confondus. Il était inévitable que ses observations fussent parfois rapides et superficielles, mais rien dans ses récits ne nous indique qu'il ait pu inventer des animaux qu'il n'a pas vus. À ce propos, certains commentateurs ont mis en doute la bonne foi de Cartier. Ganong écrit, par exemple, que «*Cartier was giving a rather conventional list of fishes influenced by the supposition that those of Europe occurred also in Canada* »[490]. Pierre Laporte soutient une opinion semblable à propos des listes d'oiseaux que contient la deuxième relation[491]. Puisque Cartier ne pouvait, sauf exception, désigner les organismes qu'il observait par d'autres noms que ceux qu'il connaissait déjà, c'est-à-dire par les noms des espèces européennes, nous ne voyons pas là une raison suffisante pour prétendre que Cartier a simplement « supposé » que les animaux d'Europe devaient se trouver aussi au Canada. Au contraire, le reste de ses récits nous révèle plutôt un observateur honnête. Par conséquent, nous avons toujours tenté de déterminer quelles espèces Cartier aurait vraisemblablement pu confondre avec des organismes européens. Plusieurs de nos interprétations demeurent forcément hypothétiques, mais elles nous paraissent préférables à l'absence de tout commentaire. Elles pourront au moins être contredites.

P.M. et C.F.

NOTE SUR L'ÉTABLISSEMENT DU TEXTE

Conformément aux principes de la présente collection, la langue, les graphies et la ponctuation du texte ont été intégralement respectées. Les rares corrections effectuées concernent des coquilles typographiques ou des leçons manifestement fautives ; les mots rectifiés ont été mis entre crochets. Les abréviations ont été résolues et le terme ainsi restitué mis en italique, sauf pour certaines d'entre elles, extrêmement courantes dans la langue du XVI^e^ siècle : *comme, car, et, hommes, nous, par, por, pour, pré, pro, plus, que, qui,* tilde (nasale), *-tion.*

Nous dissimilons *i* et *j*, *u* et *v*, généralisons l'emploi de la cédille (pour accorder graphie et prononciation) et de la majuscule (pour les noms propres), séparons *tres* de l'adjectif ou de l'adverbe qu'il modifie et *qu(e)* du pronom personnel qui le suit. Les accents n'ont été ajoutés que pour distinguer *a* et *à*, *la* et *là*, *ou* et *où*, et pour marquer le *é* tonique (non suivi d'un *e* muet) en consonne finale.

Pour la *Première relation*, l'autorité de la version de Ramusio (1556), qui souvent comble les lacunes du ms. Moreau, a conduit à consigner dans les variantes les leçons de ce texte étranger. Les sigles I, II, III désignent respectivement ms. Moreau 841 (BN Paris), Ramusio (1556) et l'édition de Rouen (1598), traduction du précédent.

Pour le récit du deuxième voyage, par contre, Ramusio étant tributaire de l'édition parisienne de 1545, les variantes n'intéressent plus que cette dernière et les trois manuscrits conservés à la Bibliothèque nationale de Paris. Sigles respectifs : I :

ms. fr. 5653 ; II : ms. fr. 5589 ; III : ms. fr. 5644 ; IV : édition de Paris, 1545.

Le texte anglais de Richard Hakluyt constitue, pour les relations de 1541-1543, la variante proposée à la traduction en français moderne, qui est l'œuvre de François Laroque, professeur de littérature anglaise à l'Université Paul-Valéry de Montpellier. On le trouvera aux Appendices VI et VIII.

Enfin, l'extrait de la *Cosmographie* de Jean Alfonse (Appendice I) reproduit le texte du ms. fr. 676 de la BN Paris et s'écarte sur plusieurs points des éditions qu'en avaient procurées H.P. Biggar (*The Voyages of Jacques Cartier*, 1924) et G. Musset (Jean Alfonse, *la Cosmographie*, 1904).

La pagination du texte de base est indiquée entre crochets dans le texte.

Variantes

Les variantes (en italique) sont placées entre des mots repères (en romain) qui les situent dans le texte. Chaque variante est précédée du numéro de la ligne du texte. S'il y a lieu, on emploie les sigles suivants pour indiquer la nature de la variante : R : texte raturé ; A : ajout ; S : surcharge ; D : texte déchiffré sous la surcharge. Les diverses sources de variantes sont identifiées en tête de chacune des relations et indiquées ensuite en chiffres romains.

SIGLES

AN Paris	Archives nationales, Paris
BGHD	*Bulletin de géographie historique et descriptive*
BN Paris	Bibliothèque nationale, Paris
BSGQ	*Bulletin de la Société de géographie de Québec*
DBC	*Dictionnaire biographique du Canada*
DOLQ	*Dictionnaire des œuvres littéraires du Québec*, Montréal, Fides, 1980-1984, 4 vol.
HNF	Marcel Trudel, *Histoire de la Nouvelle-France*, vol. 1, *Les Vaines Tentatives*, 1524-1603
IPE	Île-du-Prince-Édouard
IQRC	Institut québécois de recherche sur la culture
MSRC	*Mémoires de la Société royale du Canada*
NB	Nouveau-Brunswick
NÉ	Nouvelle-Écosse
PUF	Les Presses Universitaires de France
Qc	Québec
RAQ	*Recherches amérindiennes au Québec*
RHAF	*Revue d'histoire de l'Amérique française*
RHLQ	*Revue d'histoire littéraire du Québec et du Canada français*
RQH	*Revue des questions historiques*
TN	Terre-Neuve

art.	article
chap.	chapitre
éd.	édition
édit.	éditeur
f.	folio, feuillet, feuillets
ibid.	même ouvrage
id.	même auteur
infra	plus loin
l.	ligne
loc. cit.	lieu cité
ms.	manuscrit
mss	manuscrits
n.	note
n°	numéro
op. cit.	ouvrage cité
p.	page, pages
r°	recto
supra	plus haut
trad.	traduction de
v°	verso
vol.	volume
[...]	passage supprimé dans une citation
*	renvoi au glossaire

CHRONOLOGIE

1491

Naissance à Saint-Malo de Jacques Cartier.

1520

Mariage de Cartier et de Catherine des Granches.

1532

Jean Le Veneur, au Mont-Saint-Michel, présente Cartier à François Ier.

1534
(Premier voyage)

20 avril	Départ de Saint-Malo (deux navires et 61 hommes).
10 mai	Arrivée au cap de « Bonne-Viste » (Terre-Neuve).
10-20 mai	Séjour au havre « Sainte Katherine ».
21 mai	Arrivée à l'île des Oiseaux (Terre-Neuve).
27 mai	Arrivée à l'entrée du détroit de Belle-Isle. Séjour au « Karpont ».
9 juin	Départ du « Karpont ».
10 juin	Arrivée au havre de Brest.
11 juin	Exploration en barques. Nuit à terre, à « Toutes Isles ».

12 juin	Arrivée au havre « Saint-Anthoine ». Rencontre d'un navire de La Rochelle ; rencontre d'indigènes (Beothuks).
13 juin	Retour aux navires, mouillés au havre de Brest.
15 juin	Départ du havre de Brest ; arrivée à Cap Double.
16-18 juin	Exploration du golfe du Saint-Laurent (face N.-O. de Terre-Neuve), contrariée du 19 au 25 par des intempéries.
25 juin	Découverte des îles de Margaulx ; arrivée à l'île de Brion.
27-29 juin	Découverte des îles de la Madeleine.
30 juin	Arrivée à l'île du Prince-Édouard. Rencontre de « barcques de sauvaiges » (Micmacs).
4-12 juillet	Baie des Chaleurs : exploration et échanges commerciaux (le 7 juillet) avec des Micmacs que Cartier avait, la veille, effrayés par son artillerie.
16-25 juillet	Séjour dans la baie de Gaspé.
24 juillet	Érection d'une croix ; enlèvement de deux Indiens.
28 juillet	Arrivée à l'île d'Anticosti.
1er août-5 août	Recherche du passage entre l'île d'Anticosti et la côte nord du Saint-Laurent. On décide de rentrer en France. Rencontre d'Indiens (Montagnais) près des vaisseaux du capitaine Thiennot.
9 août	Arrivée à Blanc-Sablon.
15 août	Départ de Blanc-Sablon.
5 septembre	Arrivée à Saint-Malo.
30 octobre	Commission relative au deuxième voyage, délivrée par Chabot.

1535-1536
(Deuxième voyage)

16 mai	Bénédiction à la cathédrale de Saint-Malo.
19 mai	Départ de Saint-Malo avec trois navires et 110 hommes.
25 mai	Les navires « s'entreperdent ».
7 juillet	Arrivée de Cartier à l'île des Oiseaux (Terre-Neuve).

8 juillet	Cartier arrive à Blanc-Sablon.
26 juillet	Réunion des trois navires à Blanc-Sablon.
29 juillet	Départ, et découverte des îles Saint-Guillaume.
30 juillet	Découverte des îles Sainte-Martre et Saint-Germain.
1er août	Érection d'une croix au havre Saint-Nicolas, où ils séjournent jusqu'au 8 août.
9-10 août	Arrivée à la baie Saint-Laurent.
14-15 août	Cartier passe le détroit séparant l'île d'Anticosti et la côte nord du Saint-Laurent..
19 août	Arrivée aux Sept Îles, que Cartier quitte le 24.
29 juillet	Arrivée au Bic.
1er septembre	Cartier atteint l'embouchure du Saguenay.
2 septembre	Arrivée à l'île aux Lièvres.
6 septembre	Arrivée à l'île aux Coudres.
7 septembre	Arrivée à l'île d'Orléans. Rencontre des habitants de Stadaconé.
8 septembre	Rencontre de Donnacona, « seigneur de Canada ». Départ pour l'île d'Orléans.
14 septembre	Installation à Sainte-Croix, près de Stadaconé. Réticences de Taignoagny et Domagaya.
15-17 septembre	Tension entre Cartier et les fils de Donnacona, au sujet du voyage à Hochelaga.
19 septembre	Départ pour Hochelaga, avec le galion et deux barques.
28 septembre	Arrivée au lac Saint-Pierre.
29 septembre	Cartier laisse le galion à l'entrée du lac Saint-Pierre et poursuit avec les barques.
2 octobre	Arrivée à Hochelaga.
3 octobre	Réception à Hochelaga, montée au Mont-Royal.
4 octobre	Retour au lac Saint-Pierre.
5 octobre	Départ pour Sainte-Croix.
11 octobre	Retour à Sainte-Croix.
13 octobre	Cartier rend visite à Donnacona. Scalps des Toudoumans. Brouilles, et réconciliation le 5 novembre.

Mi-novembre-15 avril 1536	Les Français découvrent l'hiver canadien.
Décembre	Le scorbut frappe Stadaconé, puis l'équipage de Cartier.
Mi-février 1536	Procession solennelle.
Mars	L'*annedda* enraye l'épidémie.
22 avril	Donnacona de retour de la chasse. Rassemblements d'Indiens à Stadaconé. Méfiance réciproque.
3 mai	Érection d'une croix. Enlèvement de Donnacona, de ses deux fils et d'autres Iroquoiens.
5 mai	Adieux de Donnacona au peuple de Stadaconé.
6 mai	Départ pour l'île d'Orléans.
7-15 mai	Séjour à l'île aux Coudres.
16 mai	Arrivée à l'île aux Lièvres.
17 mai	Retour à l'île aux Coudres, jusqu'au 21.
24 mai	Arrivée à l'île de Brion.
25 mai	Arrivée aux îles de la Madeleine.
4 juin	Arrivée à Terre-Neuve (Port aux Basques).
Début juin	Cartier découvre l'existence du détroit de Cabot.
11-16 juin	Séjour aux îles Saint-Pierre.
19 juin	Départ pour la France.
16 juillet	Arrivée à Saint-Malo.

1538

Septembre	Montmorency reçoit un Mémoire sur le Canada.

1540

17 octobre	Commission royale délivrée à Cartier pour un troisième voyage.

1541

15 janvier	Commission royale accordée à Roberval.

1541-1542
(Troisième voyage)

23 mai Départ de Cartier de Saint-Malo avec la première partie de l'expédition (5 navires).

23 août Arrivée devant Stadaconé. Rencontre d'Agona, successeur de Donnacona. Installation à Cap-Rouge (Charlesbourg-Royal).

2 septembre Mace Jalobert et Étienne Noël renvoyés en France avec deux navires.

7 septembre Départ pour Hochelaga.

1542-1543
(Voyage de Roberval)

16 avril Départ de La Rochelle, avec trois navires.

7 juin Arrivée à Terre-Neuve.

8 juin Arrivée au havre de Saint-Jean. Rencontre de 17 navires de pêche.

Juin Arrivée de Jacques Cartier, qui a abandonné Sainte-Croix. Bravant l'ordre de Roberval, il part pour la France (19 juin).

30 juin Roberval s'engage dans le golfe du Saint-Laurent.

Fin juillet Roberval est installé à France-Roy (Charlesbourg-Royal).

Septembre Cartier est rentré à Saint-Malo.

14 septembre Roberval renvoie deux vaisseaux en France.

5 juin 1543 Roberval part pour le Saguenay (départ effectif le 6 juin).

14 juin Retour à France-Roy de quelques gentilshommes.

19 juin Retour d'autres gentilshommes.

Septembre Roberval est rentré en France.

1545

Publication (Paris, Ponce Roffet) du *Brief recit* (deuxième voyage).

1556

Ramusio, *Navigationi*, vol. 3 (Venise) : traduction des deux premières relations de Cartier.

1557

1er septembre Mort de Cartier, Saint-Malo.

1560-1561

Roberval est assassiné à Paris.

1580

Florio traduit en anglais (Londres) les deux premières relations de Cartier.

1598

Discours du voyage, Rouen, Raphaël du Petit Val : traduction française (d'après la version de Ramusio) de la première relation.

1600

Hakluyt, *Principall Navigations* : traduction anglaise des deux premiers voyages, de la troisième relation et du récit du voyage de Roberval.

1843

Première publication en français (Québec) de l'ensemble des relations de Cartier et de Roberval.

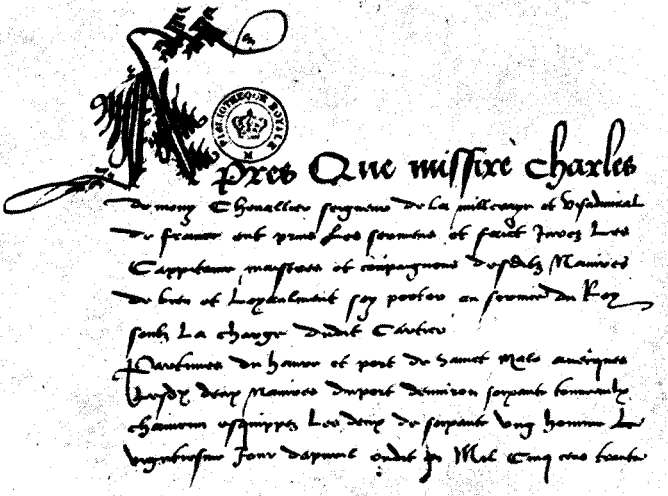
1865-1867

Découverte et publication d'un manuscrit français de la première relation de Cartier.

1924

H.P. Biggar (Ottawa) : édition critique des *Voyages* de Cartier.

Première relation
(1534)



Première page de la *Première relation*, (Ms. Moreau 841, BN Paris).

Le voyage de Jacques Cartier[1] *[52 r°]*

[Chapitre I]

Apres que missire Charles de Mouy[2] chevallier seigneur de la Milleraye et visamiral de France[3] eut prins les sermens[4] et faict jurez les cappitaine[5] maistres et conpaignons[6] desditz navires de bien et loyaulment soy porter au service du Roy soubz la charge[7] dudit Cartier

partimes du havre et port de Sainct Malo avecques les*dits* deux navires[8] du port d'environ soixante tonneaulx chaincun esquippez les deux de soixante ung homme[9] le vigntiesme jour d'apvril[10] oudit an mil cinq cens trante [52 v°] quatre. Et avecques bon temps navigans et vinmes à Terre Neuffve[11] le dixiesme jour de may et aterrames à Cap de Bonne Viste[12] estant en quarente huyt degrez et demy de latitude[13] et en [...] de-

---

VARIANTES : I (Texte de base) : ms. Moreau 841 (BN Paris) ; II : Ramusio, 1556 ; III : édition de Rouen, 1598.

1 II *Prima relatione di Jacques Cartier della Terra Nuova detta la nuova Francia, trovata nell'anno M.D. XXXIIII* III *Discours du voyage fait par le capitaine Jacques Cartier aux Terres-neufves de Canadas, Norembergue, Hochelage, Labrador, & pays adjacens, dite nouvelle France, avec particulieres mœurs, langage, & ceremonies des habitans d'icelle* 3 II *Come messer Carlo da Mouy Cavallier, partito con due Navi da San Malò, giunse alla terra nuova, detta la Francese, & entrò nel porto di buona vista* III *Comme Messire Charles de Mouy, Chevalier, partit avec deux Navires de S. Malo, et comme il arriva en la terre Neufve appelée la Françoise, et entra au port de Bonne- veuë* 10 II esquippez *ciascuna* de

grez de longitude[14]. Et pour le grant nombre de glasses[15] qui estoint le long d'icelle terre nous convint entrer en ung havre nonmé Saincte Katherine[16] estant au susurouaist d'iceluy cap environ cinq lieues[17] où fumes l'espace [de] dix jours attendant nostre temps et acoustrant noz barques.

[Chapitre II]

Et le XXI^e^ jour dudit moys de may partismes dudit hable* avecques ung vent de ouaist et fumes portez au nort ung quart de nordeist de Cap de Bonne Viste jucques à l'Isle des Ouaiseaulx[18] laquelle isle estoit toute avironnee et circuitte* d'un bancq de glasses rompues et departies par pieces. Nonobstant ledit banc noz deux barques furent à la*dite* isle pour avoir des ouaiseaulx desqueulx y a si grant numbre que c'est une chosse increable qui ne le voyt[19]. Car nonobstant que la*dite* isle contienne environ une lieue de circunferance en soit si tres plaine [qu'il] semble que on les ayt arimez. Il y en a cent [fois] plus à l'environ d'icelle et en l'oir que dedans l'isle dont partie d'iceulx ouaiseaulx sont grans comme ouays noirs et blancs et ont le bec comme ung corbin* et sont tousjours en la mer sans jamais povair voller en l'air[20] pour ce qu'ilz ont petites æsles comme la moitié d'une [main] : [53 r°] de quoy ilz vollent aussi fort dedans la mer comme les aultres ouaiseaulx font en l'air. Et sont iceulx ouaiseaux si gras que c'est une chosse merveilleuse*. Nous nonmons iceulx ouaiseaulx apponatz*[21] desqueulz noz deux barques en chargerent en moins de demye heure comme de pierres dont chaincun de noz navires en sallerent quatre ou cinq pippes*[22] sans ce que nous en peumes mangier de froys[23].

---

18 I l'espace dix jours 20 II *Come arrivorono all'Isola de gl'uccelli, & della gran copia d'uccelli che ivi si trova* III *Comme nous arrivasmes en l'isle des Oiseaux, et de la grande quantité d'oiseaux qui s'y trouvent* 29 I plaine *qui* semble 30 I cent <corrigé d'après II *cento volte più*, cent fois plus> plus 35 I d'une <corrigé d'après II, *meta della mano*, moitié de la main> de quoy 37 II Nous *chiamammo* <nommâmes> iceulx 38 II ouaiseaulx *apporatz* desqueulz

[Chapitre III]

Davantaige[24] y a une aultre sorte d'ouaiseaulx qui vont en l'air et en la mer qui sont plus petiz que l'on nomme godez*[25] qui se ariment et meptent à ladite isle soubz les plus grans. Il y en avoit d'aultre plus grans qui sont blans qui se mettent à part des aultres en une partie de l'isle, qui sont fort mauvais à assallir car ilz mordent comme chiens et sont nommez margaulx*[26]. Et neantmoins que la*dite* isle soyt à quatorse lieues de terre les ours[27] y passent à no* de la grant terre pour mangier des*dits* ouaiseaulx. Desqueulz nos gens en [trouverent] ung grant comme une vache aussi blanc comme ung signe qui saulta en la mer davent eulx. Et le landemain qui est le jour de la Penthecouste[28] en faisant nostre routte vers terre trouvames ledit ours environ le my chemin qui alloit à terre aussi fort que nous faisions à la voille. Et nous l'ayant aperceu luy baillames la chasse o* noz barques et le prinmes à force la chair duquel estoit aussi bonne à mangier comme d'une genise de deux ans[29]. [53 v°]

Le mercredi XXVII[e] dudit moys nous arivames à l'entree de la baye des Chasteaulx[30] et pour la contrarieté du tenps et du grant nombre de glaces que trouvasmes nous convint entrer dedans ung hable*[31] estant aux environs d'icelle entree nommé le [Karpont[32]] où nous fumes sans en povair sortir jucques au neuffiesme jour de juign que en partismes pour passer o* l'aide de Dieu oultre ; ledit [Karpont] est en cinquante et ung degrez et demy de latitude.

[Chapitre IV]

Description[33] de la terre dempuis Cap Rouge[34] jucques au hable* de Brest[35] estant en la baye[36]

---

42 II *Di due specie di uccelli, l'una chiamata godetz, l'altra margaulx, & come arrivarono a Carpunt* III *De deux especes d'oiseaux l'une appelée Godets, l'autre Margaux, et comme nous arrivasmes à Carpunt* 43 I Davantaige y a <gros et gras> 51 I en *trouvrent* ung 53 II est *il di seguente di Pasqua di maggio* en III est *le lendemain de la Pâque de mai* en 59 I Le mercredi <gros et gras> 60 D I du *vent* et 61 II nombre *di ghiacci grandi* <de grandes glaces> que 62 I le *Kapont* où 65 I oultre ledit *Rapont* est 68 II *Descrittione della Terra Nuova dopo Capo Rasso, fino a quel di Degrad* III *Description de la terre Neufve depuis le Cap Rasé jusques à celuy de Degrad*

La terre dempuis Cap Rouge jusques au Degrat[37] [qui] est la pointe de l'entree de la baye gist de cap en cap nort nordeist et susurouaist et est toute ceste partie de terre à isles adjaczantes[38] et pres les unes des aultres qu'il n'y a que petites ripvieres par où bateaux pevent aller et passer par my*. Et à celle cause y a plusseurs bons hables* dont ledit hable* du [Karpont] et celuy du Degrat[39] sont en l'une d'icelles isles[40], icelle qui est la plus haulte de toutes du dessurs de laquelle l'on voyt clairement les deux Belles Isles[41] qui sont pres Cap Rouge où l'on compte vigntcinq lieues[42] audit hable* de [Karpont]. Y a deux entrees[43] l'une vers l'eist et l'aultre vers le su de l'isle mais il se fault donner garde de la bande et pointe de l'eist[44] car se sont bastures[45] et pays somme*[46] et fault renger l'isle de l'ouaist[47] à la longueur de [54 r°] demy cable ou plus pres qu'il veult et puis s'en aller surs le su vers le [Karpont]. Et se fault donner garde de trois basses qui sont soubz l'eau au chenal devers l'isle de l'est. Il y a de fontz par le chenal troys ou quatre brasses et beau fons. L'autre entree gist est nordest et su vers l'ouaist à saultez à terre.

[Chapitre V]

Partant de [la pointe] du Degrat et entrant en la*dite* baye[48] faisant l'ouaist ung quart du norouaist l'on double[49] deux isles[50] qui demeurent de babort dont l'une est à trois lieues de la*dite* pointe et l'autre environ sept lieues de la premiere qui est platte et basse terre apparoissante estre de la grant terre[51]. Je nomme icelle isle Saincte Katherine[52] au nordest de laquelle y a hesiers*[53] et mauvais fons environ ung quart de lieue parquoy luy fault donner run*[54]. La*dite* isle [et] le hable* des Chasteaux gissent nort nordest et susurouaist et y a entreulx quinze lieues. Et dudit hable des Chasteaulx[55] au hable* des Buttes[56] qui est la terre du nort de la*dite* baye[57] gisante est nordest et ouaist

---

70 I Degrat <corrigé d'après II, *che è la punta*> est 75 I du *Kapont* et 76 I isles icelle 79 I de *Kapont* Y a 84 I le *Kapont*. Et 85 I D l'eau *ou* chenal <La ponctuation de II fait difficulté : *nel canale. et verso l'Isola da Levante v'è fondo nel canale da tre o quattro braccia*> 88 II *Dell'Isola di Santa Catherina, hora cosi chiamata* III *De l'Isle nommee à present de S. Katherine* 89 I Partant de <gros et gras> I de *lappointe* du 96 *I isle est* le <même faute dans II, *detta isola è il porto de Castelli*, et commentaire confus de Biggar, *Voyages*, p. 14 : «*Ramusio has* è, *which the sense also clearly demands* »> *98* II des *Gutte* qui

surouaist y a entreulx doze lieues et demye. Et à deux [lieues] du*dit* hable* des Buttes est le hable* de la Balaine[58] le travers duquel hable* sçavoir à tierce partie de la traversee de ladite baye y a trante huyt brasses et font de tayguay*[59]. Dudit hable* de la Ballaine jucques à Blanc Sablon[60] y a [vingt-cinq] lieues[61] [54 v°] audit ouaist surouaist et se fault donner garde d'une basse qui est sur l'eau comme ung bateau au suest du*dit* Blanc Sablon trois lieues hors.

[Chapitre VI]

Blanc Sablon est une conche* où il n'y a point d'abry du su ny du suest. Et y a au susurouaist d'icelle conche* deux isles dont l'une a nom l'isle de Bouays[62] et l'autre l'isle des Ouaiseaulx[63] où il y a grant nombre de godez*[64] et de richars*[65] qui ont le bec et les piedz rouges et hairent* dedans des pertuis soubz terre comme connins*. Ayant doublé ung cap de terre[66] qui est à une lieue de Blanc Sablon y a ung hable* et passaige nommé les Islettes[67] qui est milleurs que Blanc Sablon et là se faict grant pescherie. Dudit lieu des Islettes jucques à ung hable* nommé Brest[68] audit art de vent[69] y a dix lieues. Celuy hable* est en cinquante et ung degrez cinquante cinq mynuttes de latitude et en [...] de longitude[70]. Dempuis les Islettes jucques audit lieu y a isles et est ledit Brestz en isles. Et davantaige* rangeant la coste à plus de troys lieues hors sont toutes isles à plus de doze lieues loingn dudit Brest quelles isles sont basses et voyt on les haultes terres par dessurs.

---

100 I deux *lieux* dudit 101 II des *Gutte* est II le *porto delle ballanze, cioè nella terza parte del traverso* <port des Balances, c'est-à-dire dans la troisième partie de la traversée> de 103 II Dudit *porto delle ballanze* jucques 104 I y a [...] lieues <suppléé d'après II, *leghe venti cinque*> 108 II *Del luogo detto Bianco sabbione, dell'Isola di Brest, & dell'Isola di U'ccelli, la sorte & quantità d'uccelli che vi si truovano, & del porto chiamato l'Isolette* III *Du lieu nommé Blanc Sablon, de l'Isle de Brest, et de l'Isle des Oiseaux, la sorte et quantité de ceux qui s'y trouvent, et du port nommé les Islettes* 119 I degrez *quarente* cinquante cinq <*quarente*, bien que non biffé, semble avoir été transcrit par erreur. Cf. II les *cinquanta uno grado cinquanta cinque minutti* de>

[Chapitre VII]

Le dixiesme jour dudit moys de juign entrames dedans ledit hable* de Brest o* nos navires pour avoir des eaux et du boays et nous parez et [55 r°] passez oultre ladite baye[71]. Et le jour saint Barnabé[72] apres la messe ouye[73] nous allames o* nos barques oultre ledit hable* vers l'ouaist descouvrir[74] et veoirs quelz hables* il y avoit. Nous passames par my* les isles qui sont en si grant nombre qu'il n'est possible les sçavoir nombrez qui contiennent environ dix lieues oultre ledit hable*. Nous couchames en l'une d'icelles isles pour la nuyt passez et y trouvames en grant quantité d'œufs de cannes[75] et aultres ouaiseaulx qui hairent* [es] isles. Les*dites* isles furent nommees Toutes Isles[76].

[Chapitre VIII]

Le landemain dozeiesme[77] nous [passâmes] oultre lesdites isles et à la fin du fort d'icelles nous trouvames ung bon hable* qui fut nonmé Sainct Anthoine[78]. Et oultre environ une lieue ou deux nous trouvames une petite ripviere fort parfonde qui a la terre au surrouaist et est entre deux haultes terres. C'est ung bon hable* et fut planté une croix audit hable et nommé Sainct Servan[79]. Au surouaist dudit hable* et ripviere environ une lieue y a ung islot ront comme ung four[80] avironné de plusseurs aultres plus petiz islotz qui donne congnoissance desdits hables*. Plus oultre à dix lieues y a une aultre bonne ripviere plus grande où il y a pluseurs saulmons. [55 v°] Nous la nonmasmes la ripviere Sainct Jacques[81]. Estans à icelle nous aperseumes ung grant navire qui estoit de La Rochelle[82] qui avoit passé la nuyt le hable* de Brest[83] où il pensoit aller faire sa pescherie et

---

125 II *Come entrorono nel porto di Brest con le navi, & andando oltre verso Ponente passarono per mezzo l'Isolette le quali ritrovorono esse in cosi gran numero che non era possibile numerarle & le chiamorno l'Isole* III *Comme nous entrasmes au port de Brest et comme tirans outre vers Ouest passasmes au milieu des Isles, lesquelles sont en si grand nombre qu'il n'est possible de les conter* 126 I Le dixiesme jour dudit moys de juign <gros et gras> 136 I hairent *est* isles 138 II *Del porto detto Santo Antonio, porto San Servano, porto Jacques Cartier, del fiume chiamato Sans Jacomo, de costumi & vestimenti de gli habitanti nell'Isola di Bianco sabbione* III *Du port de S. Anthoine, de S. Servan, de Jacques Cartier, du fleuve appellé de S. Jacques, des coustumes et vestemens des habitans et de l'Isle de Blanc-sablon* 139 I nous *persumes* oultre <corrigé d'après II, *noi passamo oltre*, nous passâmes outre> 148 II à *due leghe* <deux lieues> y a

ne sçavoint où ilz estoint[84]. Nous allames à bort avecques noz barques et le mysmes dedans ung aultre hable* à une lieue plus à ouaist que ladite ripviere Sainct Jacques lequel je pencze l'un des bons hables* du monde. Et iceluy fut nommé le hable* Jacques Cartier[85]. Si la terre estoit aussi bonne qu'il y a bons hables* se seroit ung bien mais elle ne se doibt nonmer Terre Neuffve mais pierres et rochiers [effarables*] et mal rabottez car en toute la*dite* coste du nort je n'y vy une charetée de terre et si* descendy en plusseurs lieux. Fors à Blanc Sablon il n'y a que de la mousse et de petiz bouays avortez[86]. Fin j'estime mieulx que aultrement que c'est la terre que Dieu donna à Cayn[87]. Il y a des gens[88] à la*dite* terre qui sont assez de belle corpulance mais ilz sont gens effarables* et sauvaiges. Ilz ont leurs cheveulx liez sur leurs testes en faczon d'une pongnye de fain teurczé*[89] et ung clou passé par my* ou aultre chosse et y lient aulcunes plumes de ouaiseaulx. Ilz se voistent de peaulx de bestes tant hommes que femmes mais les femmes sont plus closes et serrees en leurs*dites* peaux et sçaintes par le corps. Ilz se paingnent de certaines couleurs tannees[90]. [56 r°] Ilz ont des barques[91] en quoy ilz vont par la mer qui sont faictes d'escorche de bouays de boul*[92] o* quoy ilz peschent force loups marins[93]. Dempuis les avoir veuz j'ay seu que là n'est pas leur demeurance et qu'ilz viennent des terres plus chauldes pour prandre desditz loups marins et aultres choses pour leur vie.

[Chapitre IX]

Le XIII[e] jour nous retournames o* nos*dites* barques à bort[94] pour faire voille pour ce que le temps estoit bon. Et le dymenche XIIII[e] fysmes chanter la messe[95]. Et le lundy XV[me] appareillames dudit Brest[96] et fysmes la routte sur le su pour avoir

157 I aussi bonne *bonne* qu'il 159 I rochiers *effrables* et 160 II ladite *Isola di Tramontana* <île du nord> je I de terre / et si descendy en plusseurs lieux *fors* à Blanc Sablon. *Il* n'y a <ponctuation corrigée, comme le fait Biggar, d'après II : *& pur vi smontai in parechi luoghi, & all'isola di Bianco sabbione non vi è altro che musco*> 177 II *Di alcuni capi, cioe Capo doppio, Capo puntito, Capo reale & Capo di latte, di Monti delle Grange, dell'Isole colombare, & di una gran pescheria di molue* III *De quelques Promontoires, à sçavoir du Cap double, du Cap-pointu, Cap-Royal, Cap-delaict, des montagnes des Cabannes, des Isles Colombaires, et d'une grande pescherie de Moruës* 178 I Le XIII[e] jour <gros et gras>

la congnoissance de la terre que nous y voyons [aparaisante] à deux isles mais quant nous fumes au mytan de la baye ou environ nous congneumes que s'estoit terre ferme[97] dont y avoit gros cap double l'un par dessurs l'autre et pour ce le nonmames Cap Double[98]. Au parmy* de la baye sonbzdames[99] à cent brasses et fontz curé[100]. Il y a de traversee de Brest audit Cap Double environ vignt lieues et à cinq ou six lieues sonldames à quarente brasses. Nous trouvames ladite terre estre gisante au nordest et surrouaist ungn quart du nort et du su.

Le landemain XVI^me^ dudit moys nous sillames*[101] le long de la coste au surouaist ung quart [56 v°] du su environ trante cinq lieues[102] dempuis Cap Double où trouvames des terres à montaignes moult haultes et effarables* entre lesquelles y a une apparoissante estre comme une granche et pour ce nonmames ce lieu les monts de Granches[103]. Icelles haultes terres et montaignes sont hachees et creuses. Et y a entre elles et la mer des basses terres. L*adite* journee auparavant n'avions eu congnoissance d'aultre terre pour les bruimes et obscurté du temps [qu'il] faisoit. Et au soir nous aparut une faulte de terre comme une entree de ripviere[104] entre les*dits* mons des Granches et ung cap qui nous demouroit au susurouaist environ trois lieues de nous. Celuy cap est par le hault de luy tout rongné et par le bas vers la mer est apoincté*. Et pour ce le nonmames Cap Pointu[105] ; au nort de luy à une lieue y a une isle platte[106].

Et pour ce que voullymes avoir congnoissance d'icelle entree pour veoirs s'il y avoit aulcune bonne posee*[107] et havre mysmes la voille bas pour la nuyt passez.

Le landemain XVII^e^ dudit moys nous eumes tourmente de vent de nordeist et mysmes au pepefil* à courrir et à la cappe[108] et fysmes de chemin vallant le surouaist trante sept lieues[109] jucques au jeudy matin[110] que nous estions le travers d'une baye plaine de isles [57 r°] rondes comme coulonbiers et pour ce leur

182 II congnoissance *delle terre, che v'havevamo vedute* aparaisante <des terres que nous y avions vues> I voyons *aparaisance* à 185 I R l'un *l'aultre* par 186 II Double *Nel principio* <à l'entrée> de 191 I Le landemain XVI^me^ <gros et gras> 194 II lesquelles *vi si vedeano non so che piccole capanne, che noi in villa chiamiamo grange* <on y voyait je ne sais quelles petites cabanes que nous appelons, à la campagne, des granges> et 196 III les *montagnes des Cabannes.* Icelles 198 I R Ladite *ripviere* journee 199 I temps *qui* faisoit 205 I Pointu au nort 206 I Et pour ce que <gros et gras> 209 I Le Landemain <gros et gras>

donnames à nom les Coulonbiers[111], et la baye Sainct Jullian[112], de laquelle jucques à ung cap qui demeure au su ung quart du surouaist qui fut nommé Cap Royal[113], y a sept lieues[114]. Et à ouaist surouaist dudit cap y a ung aultre cap qui est bien rongné par le bas de luy et rond par le hault au nort duquel environ demye lieue y a une isle basse[115]. Celuy cap fut nommé Cap de Latte[116]. Entre cestz deux caps y a terres basses par dessurs lesquelles y en a de moult haultes[117] en semblance de y avoir ripvieres. A deux [lieues] de Cap Royal y a vignt brasses de parfont et la plus grande pescherie de grosses molues[118] qui soit possible desquelles mollues en prynmes en actendant nostre conpaignon[119] plus d'un cent en moins d'un heure.

[Chapitre X]

Le landemain XVIII[e] jour[120] dudit moys le vent nous fut contraire et grand vent et retournames vers Cap Royal cuider trouver hable*[121]. Avecques nos barques fumes descouvrir entre ledit Cap Royal et Cap de Latte et trouvames que parsurs les basses terres y a une grande baye fort parfonde[122] et isles dedans laquelle est close devers le su desdites basses terres[123] qui font ung costé de l'antree et Cap Royal [57 v°] l'autre. Les*dites* basses terres[124] s'avancent en la mer plus de demye lieue de pays plat et mauvais fons[125] et au parmy* de l'entree y a une isle[126]. La*dite* baye est en quarente huyt degrez et demy de latitude et en [...] degrez de longitude[127]. Celuy jour ne trouvames hable* pour poser et tynmes pour la nuyt à la mer le cap à ouaist.

---

214 I Coulonbiers et la baye Sainct Jullian de laquelle 216 I Cap Royal y a 220 II lesquelles *ve ne sono anche alcune altre* <il y en a également d'autres> en 222 I deux *lieux* de 226 II *Di alcune Isole fra Capo Reale & Capo di latte* III *De quelques Isles entre le Cap-royal et le Cap de Laict* 227 I Le landemain XVIII[e] <gros et gras> 229 I hable avecques nos barques fumes <ponctuation corrigée d'après II, *pensando di trovarvi porto, & con le nostre barche*> 232 II close *verso Ostro, dette terre basse fanno un de lati dell'entrata, et Capo real è dall'altro lato* <vers le sud, lesdites terres basses constituent un des côtés de l'entrée, et Cap Royal est de l'autre côté, vers le sud>. Les*dites*

[Chapitre XI]

Dempuis ledit jour jucques au XXIIII[e] jour dudit moys qui est le jour sainct Jehan eumes tormente et vent contraire et serraison*[128] tellement que ne peumes avoir congnoissance de terre jucques audit jour sainct Jehan que nous eumes congnoissance d'un cap de terre qui nous demouroit au suest qui à nostre esme[129] nous demouroit au surouaist de Cap Royal environ trante cinq lieues[130]. Et celuy jour fist bruismes et mauvais temps et ne peumes approcher de l*adite* terre et pour ce que s'estoit le jour mon*seigneur* sainct Jehan le nommames le cap Sainct Jehan[131].

[Chapitre XII]

Le landemain XXV[e] jour fist mauvais temps obscur et venteux et fymes courrir à ouaist nourouaist partie du jour et le soir nous mysmes en travers[132] jucques au segond quart[133] que apparoillames et lors par nostre esme estions au norouaist ung quart d'ouaist dudit cap Sainct Jehan dix sept lieues et demye[134]. Et lors que [58 r°] appareillames le vent estoit norouaist et fymes courrir au surouaist[135] quinze lieues et vynmes trouver trois isles dont y en avoit deux petittes et acorez* comme murailles tellement que possible n'est de monter dessurs[136] entre lesquelles ya ung petit forillon*[137]. Icelles isles [étaient] aussi plaines de ouaiseaux que ung pré de herbe[138] qui heirent* au dedans d'icelles isles dont la plus grande estoit plaine de margaulx*[139] qui sont blancs et plus grans que ouays. Et en l'autre y

240 II *Dell'Isola chiamata San Giovanni* III *De l'Isle Sainct Jean* 241 I Dempuis ledit jour jucques au XXIIII[e] <gros et gras> 249 I R le <illisible> nommames 251 II *Di alcune Isole chiamate l'Isole di Margaux, & sorte di uccelli & bestie che vi si trovano, dell'Isola di Brion, & Capo del delfin* III *Des Isles de Margaux, et des especes d'oiseaux et animaux qui s'y trouvent, de l'Isle de Brion, et du Cap du Dauphin* 252 I Le landemain XXV[e] jour fist <gros et gras> II jour *fece anche cattivo tempo* <il fit également mauvais temps> obscur 256 II Jehan *leghe sette* <sept lieues> et 258 II au *sciroco* <sud-est> quinze 261 I isles aussi <suppléé d'après II : *Queste Isole erano più piene*, ces îles étaient plus pleines>

en avoit paroillement [quantité en une partie] d'elle et en l'autre plaine de godez*[140] ; et au bas y avoit paroillement desdits godez* et des grans apponatz*[141] qui sont paroilz de ceulx de l'isle dont est cy davant faict mencion[142]. Nous descendismes au bas de la plus petitte et tuames de godez* et de apponatz* plus de mille et en prinmes en noz barques ce que nous en voullinmes[143]. L'on y eust chargé en une heure trante icelles barques. Nous nommames icelles isles isles de Margaulx[144]. A cinq lieues des*dites* isles estoit l'autre isle[145] à ouaist d'elles qui a environ deux lieues de long et autant de leise*. Nous y fumes posez pour la nuyt pour avoir des eaux et du bouays à feu. Icelle isle [58 v°] est rangee de sablons et beau fons et possaige* à l'antour d'elle à seix et à sept brasses. Ceste*dite* ille[146] est la milleure terre que nous ayons veu car ung arpant[147] d'icelle terre vault mielx que toute la Terre Neufve. Nous la trouvames plaine de beaulx arbres prairies champs de blé sauvaige[148] et de poys en fleurs[149] aussi espes et aussi beaulx que je viz oncques en Bretaigne queulx sembloict y avoir esté [semés] par laboureux. Il y a force grouaiseliers[150] frassiers[151] et rossez de Provins[152] persil[153] et aultres bonnes erbes de grant odeur. Il luy a entour icelle ille[154] plusieurs grandes bestez comme grans beuffz[155] quelles ont deux dans en la gueulle comme dans d'olifant qui vont en la mer dequelles y en avoict une qui dormoict à terre à la rive de l'eau et allames o* nos barcques pour la cuydez prandre mais incontinant que fumes aupres d'elle elle se gecta en la mer. Nous y vimes parroillement des ours et des renars[156]. Celle isle fut nommee l'ille de Bryon[157]. Auxs environ d'icelles illes y a de grandes marees[158] qui portent comme suest et norouaist. Je presume mielx que aultrement à ce que j'ay veu qu'il luy aict aulcun passaige entre la Terre Neuffve et la Terre des Bretons[159]. Sy ainsi estoict se seroict une grande abreviacion[160] tant pour le temps que pour le chemyn si se treuve parfection[161]

---

265 I paroillement en une quantité d'elle et <texte défectueux, corrigé d'après II, pourtant confus lui aussi : *& in la maggiore vi era una infinità di quelli che chiamiamo margaulx, quali sono bianchi, & più grandi che oche, & eran separati in una parte ; in l'altra parte vi eran di godetz Isoli.* La correction effectuée par Biggar (également d'après II) ne satisfait guère : « en une partie quantité d'elle » > 266 I godez et 273 II estoit *un'altra isola* à ouaist 276 I et beau fons <changement de copiste, jusqu'au début du f. 64 v°, et usage plus abondant d'abréviations diverses> 277 II brasses *quest'isole hanno* <ces îles ont> la 282 I esté *semer* par 290 II parroillement *orso et lupi* <des ours et des loups>. Celle 291 II y a *paludi grandi* <de grands marais> qui 294 II la *terra di Brion.* Sy

en ce voyage. [59 r°] A quatre lieues de l*adite* ille[162] il luy a ung beau cap que nommames Cap du Daulphin[163] pour ce que c'est le conmancement des bonnes terres.

Le XXVII^e^ dudit moys de juin nous rangeames l*adite* terre qui gist est nordest et ouaist surouaist et semble de loing que se soinct butterolles* de sables pour ce que se sont terres basses et araineusses*[164]. Nous ne pumes allez ny dessandre à icelles pour ce que le vent en venoict et les rangeames celluy jour environ quinze lieues.

[Chapitre XIII]

Le landemain[165] rangeames icelle terre[166] environ X lieues jusques à ung cap de terre rouge[167] qui est ung cap rongné au dedans duquel y a une ancze[168] qui s'abat au nort et poys sonme*[169]. Il luy a ung sillon de perroy*[170] qui est entre la mer et ung estanc[171] ; d'icelluy cap de terre et estanc à ung aultre cap de terre[172] y a environ quatre lieues. Ce faict la terre en demy cercle[173] et tout rangé de sablons faictz conme ung fossé par sur lequel et oultre yceluy y a conme maniere de marestz et estancqz[174] tant conme l'on peult voirs. Et auparavant arivez au premier cap[175] y a deux petittez illes[176] assez pres de terre. Et à cinq lieues dudit second cap[177] y a une ille au surouaist qui est moult haulte et pointue qui par nous fut nommee Allezay[178]. Le premier cap fut nommé le cap St Pierre[179] pour ce que le jour du*dit* sainct[180] y arivames.

---

297 II voyage. *A quattro leghe di detta Isola vi è la terra ferma verso Ponente Garbin, la quale pare che sia comme una Isola circondata da Isolette di sabbione. Vi è un bel capo* que <cf. note> I R de ladite *terre* ille 306 II *Dell'Isola chiamata Alezai, & capo San Pietro* III *De l'Isle d'Alezay, et du cap S. Pierre* 307 I Le landemain <gros et gras> 312 II environ *14. leghe, si fa la terra* <14 lieues, la terre se disperse> en

[Chapitre XIV]

Dempuix la*dite* ille de Bryon jusques au*dit* lieu [59 v°] y a beau fons de sablon et certaine sonde qui asoumist*[181] comme l'on aproche de terre egallement. A cinq lieues de terre y a vingt cinq brasses[182] et à une lieue doze brassez, bort à terre seix brassez et partout beau fons. Et pour ce que voullions abvoir plus emple congnoissance dudit parroige mismes les voilles bas et en travers. Et le landemain peneultime jour du*dit* moys[183] le vent vint au su ung cart du surouaist et fismes couriz jusques au mardi derroin jour du*dit* moys sollail à l'est sans avoir congnoissance d'aulcune terre fors que le soir sollail reconsant*[184] nous vysmes terre aparroissante comme deux illes[185] qui nous demeuroict à ouaist surouaist environ IX ou X lieues. Et celuy jour fismes à ouaist jusques au landemain sollail à l'est environ quarante lieues. Et faissant chemyn eusmes la congnoissance de la*dite* terre qui nous avoit aparut comme deux illes qui estoit terre ferme qui gissoit susuest et nort norouaist jusques à ung cap de terre moult beau nommé Cap d'Orleans[186]. Toute ycelle terre est basse et unye la plus belle qui soict possible de voir et plaine de beaulx arbres et prairies. Mais en icelle ne peumes trouvez hable* pour ce que c'est basse terre et poys sonme*[187] et toute rangee de sables. Nous y fumes en pluseurs lieulx o* nos barcques et entre les aultres dedans une belle ripviere de peu de fons où vysmes des barcques de sauvaiges[188] [60 r°] qui traversoinct ladite ripviere qui pour ce fut nommee ripviere de Barcques[189]. Et n'eumes aultre congnoissance d'eulx pour ce que le vent vint de la mer qui chargeoict [à la] coste et nous convint retires o* nos*dites* barcques à nos navires[190]. Et fysmes couriz au nordest jusques au landemain sollail à l'est premier jour de juillet [à laquelle heure] vingt brumes et serraison* et mys-

---

321 II *Del Capo detto d'Orleans, del fiume delle barche, del Capo de Salvatichi, et della qualità & temperatura di quel pæse* III *Du Cap d'Orleans, du fleuve des Barques, du Cap des Sauvages, et de la qualité et temperature de ces pays* 322 I Dempuix <gros et gras> 323 - 325 II de *sabbione, et havendo scandagliato verso Garbin ugualmente sino ad arrivare a terra per cinque leghe vi trovavamo 25. braccia* <ayant sondé au sud-ouest également jusqu'à toucher terre, à cinq lieues nous trouvâmes vingt-cinq brasses> et à 325 I brassez bort II terre *sei piu tosto piu che manco* <six brasses, plutôt plus que moins> et 326 II abvoir *maggior conoscenza di questi fondi petrosi pieni di roche* <meilleure connaissance de ces fonds pierreux pleins de roches> mismes 328 I Et le landemain <gros et gras> 329 II couriz *verso ponente* <vers l'ouest> jusques 332 I R demeuroict *comme deux illes* à ouaist 336 I A nous *avoit* aparut 337 I A et *nort* norouaist I S et *nort* norouaist D *ouaist* norouaist 347 I chargeoict *alla* coste 350 I juillet *alla quelle* heure

mes les voilles bas jusques envyron dix heures qu'il esclardit et eumes congnoissance du*dit* cap d'Orleans et d'un aultre qui en demeuroict environ sept lieues au nort ung cart du nordest qui fut nommé le cap de Sauvaige[191] au nordest duquel environ demye lieue y a ung hessier*[192] et bancq de pierres[193] fort dangereux. A celuy cap nous vint ung honme qui couroit apres nos barcques le long de la coste qui nous fessoict pluseurs signes que nous retournissions vers le*dit* cap. Et nous voyans telz signes commenczames à nages*[194] vers luy et luy voyant que retournyons commencza à fuir et à s'en couriz davant nous. Nous dessandimes à terre davant luy et luy mysmes ung cousteau et une saincture de laine sur une verge et puix nous en allames à nos navires. Celuy jour rangeames ladite terre neuff ou dix lieues pour cuydez trouvez hable ce que ne peumes[195] car comme j'ay cy davant dit c'est terre basse et sonme*. Nous y dessandimes celuy jour en quatre lielx pour voir les arbres queulx sont merveilleusement [60 v°] beaulx et de grande odeur[196]. Et trouvames que c'estoint cedres[197] iffz[198] pins[199] ormes blans[200] frainnes[201] sauldres[202] et aultres pluseurs à nous incongneuz touz arbres sans fruictz. Les terres où il n'y a bouays sont fort belles et toutez plaines de poys grouaiseliers blans et rouges[203] frasses franboysses[204] et blé sauvaige comme seille[205] quel il semble y abvoir esté semé et labouré. C'est terre de la meilleure temperance qui soict possible de voir et de grande chaleur et y a plusieurs teurtres et ramyers[206] et aultres ouaiseaulx. Il n'y a faulte que de hables*.

[Chapitre XV]

Le landemain second jour de juillet nous apersumes la terre au nort de nous qui tenoict à celle de davant toute rangee et congneumes que c'estoict une baye qui a environ vingt lieues de parfont et autant de traversee. Nous la nonmames la baye Sainct Lunaire[207]. Nous fumes au cap de devers le nort[208] o* nos barcques et trouvames le pays sy sonme* que à plus de une

---

351 I R jusques *en* envyron 354 II cap *de Salvatichi* <des Sauvages> au 377 II *Del golfo chiamato Santo Lunario & altri golfi notabili & capi di terra & della qualità & bontà di quei terreni* III *Du golfe nommé de S. Lunaire et autres golfes notables et Caps de terre et de la qualité et bonté de ces pays* 378 I Le landemain second <gros et gras> 380 II qui a *intorno* x *di profondo* et

lieue de terre ne y abvoict que une brasse d'eau. Au nordest du*dit* cap environ sept ou ouict lieues nous demeuroict ung aultre cap de terre[209] et entre les deux y a une baye[210] en maniere de triangle qui estoict moult parfonde dont le plus loign que pussion voirs d'icelle nous demeuroict au nordest et estoict toute rangee de sablons et pays sonme*[211]. A dix lieues loign de terre y a vingt brasses de parfont.Dempuix le*dit* derrenier [61 r°] cap jusques au*dit* bout et cap de terre[212] y a quinze lieues. Et nous estans le travers du*dit* cap[213] apersumes aultres terres et cap[214] qui nous demeuroict au nort ung cart du nordest tout [à la] veue[215]. La nuyt fist mauvais temps et grant vent et nous convint meptre à la cappe[216] jusques au matin tier jour de juillet que le vent vint à ouaist et fysmes porter sur le nort pour avoir la congnoissance de la*dite* terre qui estoit une haulte terre qui nous demeuroict au nort nordest par sur les bassez terres[217]. Entre lesquelles basses terres et les haultez y abvoict une grande baye[218] et ouverture où il luy abvoict cinquante et cinq brassez de parfont par aulcuns lieulx et large de environ quinze lieues. Et pour ladite parfondeur et laisse* et changement de terres eumes espoir de y trouvés le passage conme il luy a au passage des Chasteaulx[219]. Icelle baye gist est nordest et ouaist surouaist. Et est la terre de devers le su de ladite baye aussi belle et bonne terre labourable et plaine de aussi belles champaignes* et prairies que nous ayons veu et unye comme ung estancq. Et celle de vers le nort est une terre haulte à montaignes[220] toute plaine de arbres de haulte fustaille de pluseurs sortez et entre aultres y a pluseurs cedres et pruches*[221] aussi beaulx qu'il soict possible de voir pour faire mastz[222] suffissans de mastez navires de troys cens tonneaulx[223] et plus en la [61 v°] quelle ne vysmes ung seul lieu vyde de bouays fors en deux lieulx de basses terres où il luy abvoit des prairies et des estancq moult beaulx. Le parmy* de ladite baye est en quarante sept degrés et demy de latitude et LXXIII degrés de longitude[224].

---

389 II sablons *& luoghi bassi per dieci leghe da terra : non vi è piu di duo braccia di fondo. Dopo* <et des terres basses pendant dix lieues : il n'y a pas plus de deux brasses de fond. Après> ledit derrenier 393 I tout *alla* veue 399 I A une *grande* baye 406 I A de *aussi* belles 410 I R beaulx *qu'il* qui 414 III prairies, *avec deux tres-beaux lacs.* Le II et *duoi laghi* <deux lacs> moult

[Chapitre XVI]

Le cap de la*dite* terre du su fut nommé Cap d'Esperance pour l'espoir que nous abvions de y trouvés passaige[225]. Et le quart jour dudit moys jour St Martin[226] rangeames ladite terre du nort pour trouvés hable* et entranmes en une petite baye et conche* de terre toute ouverte de vers le su où il n'y a aulcun abry du*dit* vant et la nonmames la conche* Sainct Martin[227]. Et fusmes dedans la*dite* conche* dempuix le quart jour jusques au doziesme jour dudit juillet. Et ce temps que nous fusmes en la*dite* conche* fusmes le lundi seix*ième* apres avoir ouy la messe avecquez une de nos barcques pour descouvriz ung cap et pointe de terre[228] qui nous demouroict à sept ou ouict lieues à l'ouaist de nous pour voir conme ladite terre se rabatoict. Et nous estans à demye lieue de ladite pointe apersumes deux bandez de barques de sauvaiges[229] qui traversoint de l'une terre à l'austre où ilz estoint plus de quarante ou cinquante barcques ; et dont l'une des*dites* bandes de barcques arivoict [à la*dite*] pointe dont il sauterent [62 r°] et dessandirent à terre ung grant nombre de gens quelx fessoint ung grant bruict et nous fessoint plus*ieurs* signes que nous allissions à terre nous montrant des peaulx sur des bastons[230]. Et pour ce que n'avions que une seulle barcque n'y voullimes allez et nageames* vers l'autre bande qui estoict [à la] mer. Et eulx voyans que nous fuyons esquipperent deux de leurs plus grandez barcques pour venir apres nous avecques lesquelles se banderent cinq aultres de celles qui venoint de la mer et vindrent jusques aupres de *notredite* barcque dansant et faisant plus*ieurs* signes de voulloir nostre amytié nous disant en leur langaige *napou tou daman asurtat*[231] et aultres parrolles que n'entendions. Et pour ce que n'avyons conme dit est que l'une de nos barcques ne nous voullymes fiez en leurs signes. Et leurs fysmes signes que eulx se retirassent ce

---

417 II *Del Capo di Speranza & della staria di S. Martino & come sette barche d'huomini salvatichi andati alla nostra barcha, non volendo ritirarsi, spaventati dal tirar de passavolanti et di lancie fuggirono con gran fretta* III *Du Cap d'Esperance et du lieu S. Martin, et comme ces barques d'hommes sauvages approchez de notre barque et ne se voulans retirer, furent espouvantez de quelques coups de passe-volans et de nos dards, et comme ils s'enfuirent à grand haste* 420 I A moys *jour St Martin* rangeasmes 432 II barcques et 433 I arivoict *allad.* pointe 439 I estoict *alla* mer 443 II plusieurs *segni d'allegrezza, et di voler la nostra amicizia* <signes d'allégresse, et de vouloir notre amitié> nous 444 II langaige *Napeu tondamen assurtah* et

que ne voullirent mes nagerent* de si grande force qu'ilz avironnerent *notredite* barcque avecques leurs sept barcques. Et pour ce que pour signe que nous leurs fissions ne se voullirent retirez nous leurs tirames deux passevollans[232] par sur eulx. Et lors ce mydrent à retournez vers la*dite* pointe et fidrent ung bruict merveilleusement* grant apres lequel conmancerent à retournez vers nous comme [62 v°] davant. Et eulx estans jouxte *nostredite* barcque leur lachames deux lanses à feu[233] qui passerent parmy* eulx qui les estonna fort tellement qu'ilz se mydrent [à la] fuyte à moult grant haste et ne nous suyvirent plus.

[Chapitre XVII]

Le landemain[234] partie des*dits* sauvaiges vindrent avecques neuff barcques [à la] pointe et entree de la conche* où estions possez o* nos navires[235]. Et nous estans advertiz de leur venue allames o* nos deux barcques [à la*dite*] pointe et entree où ilz estoint. Et incontinant qu'ilz nous aperczeurent se mysdrent à fuyz nous faisant signes qu'ilz estoint venuz pour traficquer avecques nous. Et nous montrerent des peaulx de peu de valleur[236] de quoy ilz s'acoulstrent. Nous leur fysmes parroillement signe que nous ne leur voullyons nul mal et dessandismes deux hommes à terre pour aller à eulx leurs portez des cousteaulx et aulstres ferremens et ung chappeau rouge[237] pour donnez [à leur] cappitaine. Et eulx voyant ce dessandirent partie d'eulx à terre avecques des*dites* peaulx et traficquerent[238] ensemble et demenerent une grande et merveilleusse joye d'avoir et recouvrer des*dits* ferremens et aulstres chosses dansans et faissant plu*sieurs* serymonyes en gectant de la mer sur leur testes avecques leurs mains et nous baillerent tout ce qu'ilz

---

448 II force *che subito ci circondarono la barcha* <qu'ils entourèrent aussitôt notre barque> avecques 451 II sur *loro per il che spaventati, si misero* <eux, si bien qu'en grand effroi, ils se mirent> a retournez 456 I mydrent *alla* fuyte 458 II *Come li detti Salvatichi venendo alla volta delle navi, & li nostri andando alla volta loro scesero in terra l'una parte & l'altra, & detti Salvatichi con grande allegrezza cominciarono a trafficar con li nostri* III *Comme ces sauvages venans vers nos Navires et les nostres venans vers les leur, descendirent les uns et les autres en terre, et comme ces sauvages se misrent à traffiquer en grande allegresse avec les nostres* 459 I Le landemain <gros et gras> 460 I barcques *alla* pointe II estions *sorti* o nos <cf. note> 462 I barcques *allad.* pointe 467 II mal *& in segno di questo smontarono* <et en signe de cela descendirent> deux 470 I donnez *alleur* cappitaine

avoint tellement qu'ilz s'en retournerent touz [nus] sans aulcune chose [63 r°] avoir sur eulx et nous fidrent signe que le landemain retourneroint avecques d'aultres peaulx[239].

[Chapitre XVIII]

Le jeudi VIII[e][240] dudit moys pour ce que le vant n'estoict bon pour sortir o* nos navires esquippames nos*dites* barcques pour aller descouvriz la*dite* baye et courimes celuy jour dedans environ XXV lieues. Et le landemain au matin eumes bon temps et fysmes porter jusques environ dix heures du matin [à laquelle] heure eusmes congnoissance du font de la*dite* baye[241] dont fusmes dollans et masriz[242]. Au font de laquelle baye y abvoict par dessur les bassez terres des terres à montaignes moult haultes[243]. Et voyant qu'il n'y abvoict passaige commanczames à nous en retournez. Et faisant nostre chemyn le long de la coste vismes les*dits* sauvaiges sur l'oree d'un estanc[244] et basses terres queulx fessoint plu*sieurs* feuz et fumees. Nous allames au*dit* lieu et trouvames qu'il luy abvoict une antree de mer qui entroict ou*dit* estanc et mysmes nos*dites* barcques d'un costé de la*dite* entree. Les*dits* sauvaiges passerent o* une de leurs barcques et nous aporterent des pieces de lou marin[245] tout cuict qu'ilz mysdrent sur des pieces de bouays et puix se retirerent nous faissant signe qu'ilz les nous donnoint. Nous envoyasmes deux hommes à terre avecques des hachotz et cousteaulx patenostres et aultre marchandie [63 v°] dequoy ilz demenerent grande joye. Et incontinant passerent [à la] foulle o* leurs*dites* barcques du costé où nous estions avecques peaulx et ce qu'ilz abvoint pour abvoir de *notre* marchandie ; et estoint en numbre tant honmes femmes que enffens plus de troys cens dont partie de leurs femmes qui ne passerent danczoint et chantoint estantes en la mer jusques aux jenouz. Les aulstres femmes qui estoint passees de l'autre costé où nous estions vindrent franchement à nous et nous fro-

---

476 I touz *nulz* sans <corrigé d'après II, *nudi*> 479 II *Come havendo li nostri mandati duoi huomini in terra con mercantie vennero da 300. Salvatichi con grande allegrezza ; della qualità di quel pæse & quello produca & del golfo chiamato il golfo del calore* III *Comme apres que les nostres eurent envoyé deux hommes en terre avec des marchandises, vindrent trois cens sauvages en grande joye, de la qualité de ce pays, de ce qu'il produit, du golfe et de sa chaleur* 480 I Le jeudi VIII[e] <gros et gras> 484 II porter *fino a mezo giorno* <jusqu'à midi> à laquelle I matin *alla quelle* heure 500 I passerent *alla* foulle 502 I marchandie et

toint les bratz[246] avecques leurs mains et puix levoint les mains joingtes au ciel en fessant plusieurs signes de jouaye. Et tellement se assurerent avecques nous que enfin marchandames main à main avecques eulx de tout ce qu'ilz abvoint qui est chose de peu de valleur. Nous congneumes que se sont gens qui seroint fassilles à convertir[247] qui vont de lieu en aulstre vivant et prenant du poisson au temps de pescherie pour vivre. Leur terre est en challeur plus temperee que la terre d'Espaigne[248] et la plus belle qui soict possible de voir et aussi eunye que ung estanc. Et n'y a cy petit lieu vide de bouays et fust sur sable qui ne soict plain de blé sauvaige qui a l'espy comme seilgle et le grain comme avoyne et de poys aussi espez comme si on les y abvoict seimés et labourez grouaiseliers blans et rouges frassez franbouaysses[249] [64 r°] et roses rouges [et blanches][250] et aultres herbes de bonne et grande odeur. Parroillement y a force belles prairies et bonnes herbes et estancq où il luy a force saulmons[251]. Je estime mielx que aultrement que les gens seroint facilles à convertir à no*tre* saincte foy. Ilz appellent ung hachot en leur langue *cochy* et ung cousteau *bacan*[252]. Nous nonmames la*dite* baye la baye de Chaleur[253].

[Chapitre XIX]

Nous estans certains [qu'il] n'y avoict passaige par ladite baye fysmes voille et aparroillames de ladite conche Sainct Martin[254] le dimanche douziesme jour de juillet pour allez charcher et decouvriz oultre la*dite* baye et fysmes couriz à l'est le long de la coste qui ainsi gist environ dixouict lieues jusques au cap de Pratto[255]. Et là trouvames une merveilleuse maree et petit fontz et la mer fort malle. Et nous convint serrez à terre entre ledit cap et une ille[256] qui est à l'est d'iceluy environ une lieue. Et là possames les encrez pour la nuyt. Et le landemain au matin fismes

510 II eulx *di tutto quello che haveano, di modo che non gli rimase altro che i corpi nudi, percioche ne dettero tutto quello che haveano, che fu cosa di poca valuta* <de tout ce qu'ils avaient, de sorte qu'il ne leur resta rien d'autre que les corps nus, parce qu'ils nous donnèrent tout ce qu'ils avaient, qui était chose de peu de valeur>. Nous 520 I rouges et aultres <corrigé d'après II, *rose rosse et bianche*, roses rouges et blanches> 523 II saulmons [...] Ilz appellent 525 II cousteau *bacon*. Nous 527 II *Di un'altra natione di Salvatichi, & de costumi & vivere & vestir loro* III *D'une autre nation de sauvages, de leurs coustumes et de la maniere tant de leur vivre que du vestement* 528 I Nous <gros et gras> I certains *qui* n'y

voille pour debvoir rangez la*dite* coste qui gist nort nordest mais il sourvint tant de vant controire [qu'il] nous convint relacher de là où estions partiz et y fusmes le*dit* jour et la nuyt jusques au landemain[257] que fismes voille et [vinmes] le trevers d'une ripviere[258] qui est a cinq ou seix lieues du*dit* cap au nort. Et nous estans le travers d'icelle ripviere nous vint le vent controire et force bruymes et non veue et nous convint entrer dedans [64 v°] icelle rivyere le mardi XIIII[e] jour dudit moys et posames à l'entree jusques au XVI[e] esperant avoyr bon temps et sortyr. Et ledit jour XVI[e] qui est jeudi le vent renfforça tellement que l'un de noz navires perdyt une ancre et nous convynt entrer plus avant sept ou huit lieues amont icelle riviere en ung bon [hable*][259] et seur que nous avyons esté veoyr avec noz barques. Et pour le mauvayz temps sarraize*[260] et non veue qu'il fist fusmes en icelluy hable* et ryviere jusques au XXV[e] jour du*dit* moys sans en pouvoir sortyr durant lequel temps nous vint grand nombre de sauvaiges qui estoient venuz en la*dite* riviere pour pescher des masquereaulx[261] desquelz il y a grant habondance. Et estoient tant homes femmes que enffans plus de deux cens personnes qui avoyent envyron quarente barques lesquelz apres avoyr ung peu [pratiqué] à terre avecques eulx venoyent franchement avec leurs barques à bord de noz navyres. Nous leur donnasmes des cousteaulx pathenostres de voyrre paignes et aultres besongnes de peu de valleur de quoy faisoient plu*sieurs* signes de joyes levant les mains au ciel en chantant et dansant dedans leurs*dites* barques. Celle gent se peult nonmer [sauvages] car c'est la plus pouvre gence qu'il puisse estre au monde car tous ensemble n'avoyent la valleur de cinq solz leurs barques et leurs raitz[262] à pescher hors. Ilz sont tous nudz reservé une petite peau de quoy ilz couvrent leur nature et aulcunes vielles peaulx de bestes qu'ilz gectent sur eulx en escharpes[263]. Ilz ne sont point de la nature ny langue des premiers que avions trouvé[264]. Ilz ont la teste touzee à reons*[265] tout alentour reservé ung rynet*[266] en

538 I controire *qui* nous 540 I et *vysmes* le <corrigé d'après II, & *venimo a mezzo d'une fiume discosto verso tramontana cinque o sei leghe da detto Capo di Pratto* < et nous vinmes au milieu d'une rivière qui est à cinq ou dix lieues au nord dudit cap de Pratto > 542 II ripviere *di nuovo havemmo vento contrario* < nous eûmes de nouveau vent contraire > et 544 I icelle < nouvelle main, jusqu'à la fin du texte, avec graphie plus difficile à déchiffrer et accumulation de ratures > 548 I bon *huble* et 553 I R estoient < illisible > tant 556 I ung peu à terre < corrigé d'après II, *un poco praticato a terra* > 558 I R bord *de noz* de noz navyres 562 I nonmer *sauvaiger* car 563 I R pouvre *gent* qu'il *soit au monde car* tous 564 I R leurs *rayes* raitz 568 I R que < illisible > avions

le hault de la teste qu'ilz laissent long comme une queue de cheval [qu'ils] lyent et serrent sur leurs testes [65 r°] en ung loppin avecques des coroyes de cuyr. Ils n'ont aultre logis que soubz leurs*dites* barques qu'ilz tournent adans* et se couchent sur la terre dessoubz icelles[267]. Ilz mangent leur chair quasi crue apres estre ung peu eschauffee sur les charbons[268] et pareillement leur poisson. Nous fusmes le jour de la Magdelaine[269] o* noz barques au lieu où ils estoient sur l'oree de l'eaue et descendismes franchement parmy eulx dequoy ilz demenerent grand joye et se prindrent tous les hommes à chanter et danser en deux ou troys bandes faisant grant signe de joye de nostre venue. Maiz ilz avoyent fait fouyr toutes les jeunes femmes dedans le boys fors deux ou troys qui demeurerent à qui nous donnasmes [chacune][270] ung pigne et à *chacune* une petite clochette d'estang de quoy ilz firent grand joye remercyant le cappitaine en luy frottant les bras et la poictryne avecques leurs mains. Et eulx voyant que on avoyt donné à celles qui estoient demourees firent venir celles qui estoient fuyes au boys pour en avoyr autant comme les aultres qui estoient bien une [vingtaine] qui se assemblerent sus ledit cappitaine en le frottant avec leurs*dites* mains qui est leur façon de faire chere. Et il leur donna à *chacune* sa petite [clochette] d'estaing[271] de peu de valleur et incontinent se assemblerent ensemble à danser et dyrent plu*sieurs* chanssons. Nous trouvasmes grant quantité de macquereaulx qu'ilz avoyent pesché bort à bort de terre avecques des raiz qu'ilz ont à pescher qui sont de fil de chanvre[272] qui croist en leur pays où ilz se tiennent ordinairement car ilz ne vyennent à la mer que au temps de la pescherye ainsi que j'ay sceu et entendu[273]. Pareillement y croist de groz mil[274] comme poix ainsi que au Bresil qu'ilz mangent en lieu de pain dequoy ilz avoyent tout plain avecques eulx [qu'ils] nomment en leur langaige *kagaige*. Pareillement ont des prunes qu'ilz seichent comme nous faisons pour l'yver [qu'ils] nomment *honnesta*[275] des [65 v°] figues[276] noix[277] poires[278] pommes[279] et aultres fruictz et des febves[280] [qu'ils] nomment *sahé* les noix *caheya* les figues *honnesta* les pommes [...][281]. Si on leur monstre aucune choses de quoy

---

570 I cheval *qui* lyent 583 I chacun <voir note> 587 I R estoient *fui* fuyes 591 I petite *rangette* d'estaing <voir note> 600 I eulx *qui* nomment I R langaige <illisible> kagaige II langaige *kapaige*. Pareillement 602 I yver *qui* nomment 603 II noix [...] pommes I R aultres *choses* fruictz 604 I febves *qui* nomment II nomment *sahu* les I caheya les figues *les figues* honnesta II figues ... les 605 I R monstre <illisible> aucune

ilz n'ayent point et [qu'ils] ne sçavent que c'est ilz secouent la teste et dyent *nouda* : qui est à dire qu'il n'y en a point et qu'ilz ne sçavent que c'est. Des choses qu'ilz ont ilz nous ont montré par signes la façon comme il croyst et comme ilz l'acoustrent. Ilz ne mangent jamays chose où il y ait goust de sel[282]. Ilz sont larrons à merveilles de tout ce qu'ilz peuvent desrober[283].

[Chapitre XX]

Le XXIIII^me^ jour dudict moys nous fismes faire une croix[284] de trente piedz de hault qui fut faicte devant plu*sieurs* d'eulx sur la poincte de l'entree du*dit* hable*[285] soubz le croysillon de laquelle mismes ung escusson en bosse à troys fleurs de lys et dessus ung escripteau en boys engravé en grosse lettre de forme[286] où il y avoit Vive le Roy de France. Et icelle croix plantasmes sur la*dite* poincte devant eulx lesquelz la regardoyent faire et planter. Et apres qu'elle fut eslevée en l'air nous mismes tous à genoulx les mains joinctes en adorant icelle devant eulx. Et leur fismes signe regardant et leur monstrant le ciel que par icelle estoit nostre redemption dequoy ilz firent plu*sieurs* admyradtions en tournant et regardant icelle croix[287].

Nous estans retournez en noz navires vint le cappitaine[288] vestu d'une vielle peau d'ours noire dedans une barque aveques trois de ses filz et son frere lesquelz ne aprocherent si pres du bort comme avoyent de coustume et nous fit une grande harangue nous monstrant la*dite* croix et fais*ant* le signe de la croix avec deux doydz et puis nous monstroit la terre tout alentour de nous [66 r°] comme s'il eust voullu dire que toute la terre estoit à luy et que nous ne devyons pas planter la*dite* croix sans son congé[289]. Et apres qu'il eut finy sa*dite* harangue nous luy monstrasmes une hache faignant la luy bailler pour sa peau à quoy il entendit et peu à peu s'aprocha du bourt de no*tre* navire cuydant

606 I et *qui* ne 607 I R teste <illisible> et II dyent *nohda* qui 612 II *Come li nostri piantorono una gran croce sopra la punta dell'entrata del porto et venuto il capitano di quei Salvatichi dopo un lungo sermone finalmente acquetato dal nostro Capitano rimase contento che duoi suoi figliuoli andassero con lui* III *Comme les nostres planterent une grande Croix sur la pointe de l'entree du port, et comme le Capitaine de ces sauvages estant en fin appaisé par un long pourparler avec notre Capitaine, accorda que deux de ses enfans allassent avec luy* 616 I R fleurs <illisible> de 618 I R le <illisible> Roy 622 I R que <illisible> par 626 I R peau <illisible> d'ours

avoyr la*dite* hache. Et l'un de noz gens estant dedans no*tre* bateau mist la main sur sa*dite* barque. Et incontinant il en entra deux ou troys dedans leur barque et les fist on entrer dedans no*tre* navire[290]. Dequoy furent bien estonnez. Et eulx estans entrez furent asseurez par le cappitaine qu'ilz [n'auraient] nul mal en leur monstrant grant signe d'amour ; et les fist on boyre et manger et faire grant chere et puis leur monstrasmes par signe que la*dite* croix avoit esté plantee pour faire merche* et ballise pour entrer dedans le hable* et que nous y retourneryons bien tost et leur apporteryons des ferremens et aultres choses et que nous voullyons emmener deux de ses filz[291] avecques nous et puis les rapporteryons au*dit* hable*. Et acoustrasmes ses*dits* deux filz de deux chemises et en livrees et de bonnetz rouges[292] et à *chacun* sa chainette de laton au col. Dequoy se contenterent fort et baillerent leurs vieulx haillyons à ceulx qui retournoient. Et puis donnasmes aux troys que renvoyames à chaincun son hachot et deux cousteaulx dequoy menerent grant joye. Et eulx estans retournez à la terre dyrent les nouvelles aux aultres. Envyron midi d'icelluy jour[293] retournerent six barques à bort où il y avoit à *chacune* cinq ou six hommes lesquelz venoyent pour dire adieu aux deux que avyons retins et leurs apporterent du poisson et nous firent signe qu'ilz ne habbatroyent la*dite* croix en nous faisant plu*sieurs* harengues que n'entendions.

[Chapitre XXI]

Le landemain XXV^me^ jour du*dit* moys le vent vynt bon et appareillames du hable* et nous estans hors [66 v°] de la*dite* ryviere fismes porter à l'est nordest pour ce que depuis l'entree de la*dite* riviere estoit la terre rengee faisant une baye[294] en maniere de demy cercle dont avyons veues de toute la couste de noz navires. Et en faisant la routte vynmes querir la*dite* terre[295]

638 II barque & *subito lo constrinsero* <et aussitôt on le fit> entrer 640 I qu'ilz n'*auront* nul <corrigé d'après II, *che non harebbero*> 641 I amour et 642 I R leur *monstra* monstrasmes 659 II *Come partiti dal porto sopradetto facendo il cammino drieto quella costa andarono a cercar la terra ch'era posta verso scirocco & maestro* III *Comme estans hors du port susdit cheminant derriere ceste coste allasmes pour chercher la terre qui est situee vers Suest et Norouest* 660 I Le landemain <gros et gras> 664 I R avyons <illisible> veues

qui gisoit suest et noruoist le parraige de laquelle il povoyt avoir de distance despuys la*dite* riviere envyron XX lieues[296].

[Chapitre XXII]

Dempuys le lundi XXVII[e] soleil a ouest rangasmes la*dite* terre comme dit est gisant suest et noruoest jusques au mardi que vismes ung aultre capt[297] où la terre commence à s'abatre à l'est et la rangasmes XV lieues et puis commence la*dite* terre à se rabbatre au nort[298]. A troys lieues d'icell*ui* capt y a de sonde XXIIII brasses et tanguay*. Le tout des*dites* terres sont terres unyes et les plus descouverte de boys que nous ayons veu et trouvé avec belles praryes et champaignes* vertes à merveilles[299]. Ledit capt fut nonmé le capt *Saint* Loys[300] pour que le*dit* jour[301] estoit la feste du*dit* saint et [est] à 40 et 9 degrez ung quart de latitude et à soixante et trois degrez et demy de longitude[302].

Le mecredi au mactin[303] nous estans à l'est du*dit* capt et fismes porter au noruoist pour accoincter* la terre jusques envyron soleil couchant [icelle] gisent[304] nort et su. Dempuis ledit capt Saint Loys jusques à ung aultre cap nonmé Cap de Monmorancy[305] envyron quinze lieues au*dit* cap la terre commence à se rabbatre au noruoist. Nous cuydasmes sonder à troys lieues ou envyron du*dit* cap et ne peulmes y treuvé fons à cent cinquante brasses. Nous rengasmes icelle terre envyron dix lieues[306] jusques en la haulteur de cinquante degrez en latitude. Le samedi premier jour d'aoust à soleil levant husmes congnoissance et veue d'aultres terres[307] [67 r°] qui nous demoroyent au nort et au nordest de nous quelles estoient hautes terres à merveilles et hachees à montaignes[308] ; entre nous et lesquelles y avoyt des basses terres où il y a boys et rivieres[309]. Nous rangasmes les*dites* terres tant d'une part que d'aultre faissant le noruoest pour

668 II *Del Capo di Santo Alvise & Capo di Memoransi & d'alcune altre terre : & come una delle nostre barche toccò un scoglio & subito passò oltre* III *Des Caps de S. Louys et de Mommorency, et de quelques autres terres, et comme une de nos barques ayant heurté à un escueil, ne laissa de passer outre* 669 I Dempuys <gros et gras> 670 II noruoest *sino al mercoledi* <jusqu'au mercredi> que 678 I saint et à <corrigé d'après II, *et è in gradi 49 et mezo*> 679 I R et à *60 73* soixante et trois 683 I couchant *icelles* gisent <corrigé d'après II, *quasi notte, et trovamo che la risguardava Tramontana et Ostro*, presque nuit, et nous trouvâmes qu'elle gisait dans la direction nord-sud> 691 I veue <illisible> d'aultres 692 II terres *altissime et tagliate et parevano montagne* entre <voir note> 693 I montaignes entre

veoyr s'il c'estoit baye ou passaige jusque au cinq*uiesme* jour dudit moys – il y a de l'une terre à l'aultre envyron XV lieues et le parmy* en cinquante degrez ung tiers en latitude[310] – sans jamays pouvoyr gagner dedans icelle plus que envyron XXV lieues[311] pour la difficulté des grandz vents et mareez [contraires][312] qui là estoient. Et fusmes jusques au plus destroit d'icelle où l'on voit la terre facillement de l'ung à l'aultre et là commence soy alaiser*[313]. Et pour ce que ne faisions que dechoir*[314] avaulx* le vent fusmes à terre avec nos*dites* barques pour devoyr aller jusques à ung cap[315] de l*adite* terre du su qui estoit le plus long et le plus hors que nous vissions à la mer où il y avoit envyron cinq lieues. Et nous arrivez à ladite terre trouvasmes que c'estoient rochers et fons curé ce que n'avions trouvé par tous les lieux où avons esté devers le seu despuis le cap [Saint Jehan][316] Et à icelle heure y avoyt hebe*[317] qui portoit contrevent à oest tellement que en nageant* le long de l*adite* couste l'une de noz barques toucha sus ung rocher[318] qui fut incontinent franchie[319] de sorte qu'il nous fallyt tous saulté hors pour la boutter* à flot.

[Chapitre XXIII]

Et apres que nous eusmes naigé* le long de l*adite* couste envyron deux heures le flot commença à faire qui venoyt de l'oest contre nous si impetueusement qu'il ne nous estoit poissible de gaigner en avant la longueur d'un gy de pierre [67 v°] avec treize advyrons. Et nous convint laisser les*dites* barques et partye de noz gens à les garder et aller par terre dix ou douze honmes jusques au*dit* cap[320] ouquel trouvasmes l*adite* terre commencent à se rebatre au suroest. Nous ayant ce veu retournasmes avec

---

699 II envyron *leghe cinque* <cinq lieues> pour 700 I mareez <illisible> qui <restitué d'après Ramusio, *mareo contrara*> 701 II estoient *& non fumo avanti piu di quelle cinque leghe di dove si vedeva* <et nous n'allâmes pas au-delà de ces cinq lieues, d'où l'on voyait la terre> I S plus *destroit* d'icelle I R plus <illisible> d'icelle 702 II commence *slargarsi* <s'élargir> Et 707 II envyron *quindici leghe* <quinze lieues>. Et 710 I cap <illisible> Et <abréviation restituée d'après II, *San Giovanni*> 712 II incontinent *passò oltre, ma ci convenne tutti saltar fuori* <passa outre mais il nous fallut tous sauter dehors> pour 715 II *Come consultato quel ch'era piu espediente a fare deliberorono di ritornarsi, del destretto nominato San Pietro & del Capo di Thiennot* III *Comme ayans consulté ce qui estoit le plus expedient de faire, nous deliberasmes nous retourner, du Destroit de S. Pierre, et du Cap de Tiennot*

nos*dites* barques et vinsmes à noz navires qui estoient à la voille esperant tousjours gagner en avant qui estoient deschuz plus quatre lieues aval le vent de là où les avyons laissees. Et nous arrivez [auxdits navires][321] assemblasmes tous les cappitaines pillottes maystres et compagnons pour avoyr l'oppinion et advys de ce qu'il estoit bon de faire[322]. Et apres avoyr l'ung apres l'aultre dict que conscideré les grant ventz d'avaulx*[323] qui commençoyent et que les marees estoient fortes tellement qu'ilz ne faisoient que decheoyr et qu'il n'estoit possible de gaigner oultre en ceste saison et aussi que les tormentes commençoyent en celluy temps en la Terre Neufve[324] et que nous estions encore bien loing et ne sçavions les dangiers qui estoient entre deux[325], qu'il estoit bien temps de soy retirer ou de demourer par là ; neant et davantage que si une muayson* de vent d'amond nous prenoyt que c'estoit force de y demeurer. Apres lesquelles oppinions prinses fusmes arrivez large à nous en retourner. Et pour ce que le jour *saint* Pierre[326] nous entrasmes dedans le*dit* destroit nous le nonmasmes le destroyt *Saint* Pierre[327]. Nous l'avons sondé en plu*sieurs* lieux et y avons treuvé en aucuns VIII^{xx} brasses et en aultre cent et plus pres de terre soixante et quinze brasses et partout fons curé[328].

Et depuys le*dit* jour jusques au mecredi[329] eumes vent à gré* et fort ventant et rengeasmes la*dite* terre du nort est suest et oest noruoest car ainsi gist fors une [68 r°] ance[330] et cap de terre basses qui prent plus du suest qui est envyron XXV lieues dudit destroit auquel lieu vismes des fumees que les gens de la*dite* terre faisoient sur le*dit* cap[331]. Et pour ce que le vent chargeoyt à la couste n'y aprochasmes et eulx voyans que n'y aprochions viendrent avec deux barques envyron douze *hommes*[332] lesquelz vindrent aussi franchement à bort de noz navires que s'ilz eussent esté françoys[333]. Ilz nous firent entendre qu'ilz venoyent de la Grant Baye[334] et qu'ilz estoient au cap*pitaine* Thiennot, lequel estoit sur ledit cap, nous faisant signe qu'ilz s'en retournoyent en leurs pais devers là où nous venyons et

726 I R vent *ou* de 727 I arrivez *aud. navire* assemblasmes <mais le sens commande le pluriel, en dépit de la note de Biggar, « No doubt Cartier's vessel », *Voyages*, p. 74, n. 2> 730 II les *venti da levante* <vents d'est> qui 736 I deux qu'il 737 I là neant 743 II aucuns *cento cinquanta* <cent cinquante> brasses II terre *sessanta* <soixante> brasses 753 I R bort de <illisible> noz 756 I Thiennot lequel estoit sur ledit cap nous

que les navyres estoient appareillez de la*dite* baye[335] tous chargez de poisson. Nous nonmasmes le*dit* cap le cap Thiennot[336].

Dempuis celluy cap gist la terre est suest et ouaist noruoist et sont toutes basses terres bien belles toutes rangees de sablons où il y a la mer de arasiffes*[337] et basses jusques envyron vingt lieues[338] où commence la terre à s'aterré[339] à l'est et à l'est nordest toute rangee d'isles estantes à deux ou troys lieux loing de terre le parraige desquelles y a des basses dangereuses à plus de quatre ou cinq lieues loing de terre.

[Chapitre XXIV]

Despuis le*dit* mercredi[340] jusques au samedy eusmes grant vent de suroist et fismes porter à l'est nordest[341] et le*dit* jour vynmes querir la terre de l'oest[342] de Terre Neufve entre les Granches et le Cap Double et alors le vent vint à l'est nordest en yre et tormente et mysmes le cap au nort noruoist et allasmes querir la bande du nort[343] qui est comme davent toute rangee d'isles. [68 v°] Et nous estans jouxte la*dite* terre et isles le vent carmyt*[344] et vint au su et fismes porter dedans ladite baye[345]. Et le landemain IX^me^ d'aoust entrismes dedans Blanc Sablon[346].

Fin du descouvrement

Et despuis sçavoyr le quinziesme jour d'aoust jour et feste de l'Assunption No*tre* Dame partismes assemblement du*dit* hable de Blanc Sablon apres avoir messe et avecques bon temps vynmes jusques à la my mer d'entre Terre Neufve et Bretaigne auquel lieu eusmes troys jours continuez de grande tormente de ventz d'avaulx* laquelle avec l'ayde de Dieu nous souffrimes et endurasmes. Et despuis eusmes temps à gré* tellement que ar-

760 I Dempuis <gros et gras> 767 II *Come alli nove d'agosto entrarono dentro Bianco sabbione & alli cinque di settembre arrivorono al porto San Malo* III *comme le IX. jour d'Aoust nous entrasmes dans Blanc-sablon, et le cinquiéme de Septembre, arrivasmes au port de S. Malo* 768 I Despuis <gros et gras> 770 II la *terra di Levante* <terre de l'est> de 773 II est *come detto habbiamo* <comme nous avons dit> davent 776 II dedans *Bianco Sabbione per lo Dio gratia, & questo è quanto habbiamo scoperto* <Blanc-Sablon, grâce à Dieu, et voilà ce que nous avons découvert>. Fin 784 II laquelle *con l'aiuto & laude di Dio* <avec l'aide et louange de Dieu> nous

rivasmes au hable* de Saint Malo dont estyons partiz le V^e^ jour de septembre audit an[347].

787 II,III an <cf. n. 347>

Deuxième relation
(1535-1536)

Brief recit, &

ſuccincte narration, de la nauigation faicte es yſles de Canada, Hochelage & Saguenay & autres, auec particulieres meurs, langaige, & cerimonies des habitans d'icelles: fort delectable à veoir.



Auec priuilege.

On les uend à Paris au ſecond pillier en la grand ſalle du Palais, & en la rue neufue noſtredame à l'enſeigne de leſcu de frãce, par Ponce Roſſet *dict* Faucheur, *&* Anthoine le Clerc *freres.*

1 5 4 5.

Deuxième relation: page de titre de l'édition de Paris (1545)

[...][1]
[1 r°] Au Roy tres chretien[4]

Considerant o mon tres redoubté prince les grand bien et don de grace qu'il a plu à Dieu le Createur faire à ses creatures et entre les autres de meptre et asseoir le soleil[5] qui est la vie et congnoissance de toutes icelles et sans lequel nul ne peult fructiffier ny generer[6] en lieu et place là où il a son mouvement[7] et declinaison contraire et non semblable es aultres planettes ; par lesquelz mouvements et declinaison toutes creatures estantes sur la terre en quelque lieu et place qu'elles puissent estre en ont ou en peuvent avoir en l'an dudict soleil qui est 365 jours et six heures aultant de veue oculaire les ungs que les aultres par ses raiz* et reverberations ny la division des jours et nuictz en pareille esgallité mais suffist qu'il y est de telle sorte et tant temperement que toute la terre est ou peult estre habitee en quelque zonne[8] clymat[9] ou [parallele] que se soyt ; et icelles avec les eaulx arbres herbes et toutes aultres creatures de quelque genre ou espesse qu'elles soient par l'influance d'icelluy soleil donner

---

VARIANTES : I : Ms. fr. 5653, BN Paris (ancien A) ; II : Ms. fr. 5589, BN Paris (ancien B) ; III (texte de base) : Ms. fr. 5644, BN Paris (ancien C) ; IV : édition de Paris, 1545.

3 I,II *Seconde navigation faicte par le commandement et vouloir du Tres Chrestien Roy Françoys, premier de ce nom au parachevement* <I *parachement*> *de la descouverture des terres occidentalles estantes soubz le climat et paralelles des terres et royaulme dudict seigneur et par luy precedantement jà commancees à faire descouvrir. Icelle navigation faicte par Jacques Cartier, natif de Sainct Malo de l'isle*[2] *en Bretaigne, pillote dudict seigneur en l'an mil cinq cens trante six* III <manque> IV *Brief recit, & succincte narration, de la navigation faicte es ysles*[3] *de Canada, Hochelage & Saguenay & autres, avec particulieres meurs, langaige, & cerimonies des habitans d'icelles : fort delectable à veoir* IV les *grandz* bien 7 IV fructiffier *ne* generer 8 IV et *déclination* toutes II semblable *aux* aultres III planettes par 14 II qu'il est de IV qu'il *y ait* de 16 III ou *pararelle* que II,IV que *ce* soyt III soyt. Et

fruictz et generations selon leur nature [pour] la vie et nourriture des creatures humaines. Et si aulcuns* voulloient dire le contraire de ce que dessus en allegant le dict des saiges philosophes du temps passé qui ont escript et faict division de la terre par cinq zonnes[10] dont ilz en dient et afferment trois inhabitees c'est assavoir [1 v°] la zonne thoridde qui est entre les deux tropicques ou solistices qui passe par le zenit des testes des habitans d'icelle et les deux zonnes articques et entarticques pour la grand froidure qui est en icelle à cause du peu d'elevation qu'ilz ont dudict soleil et aultres raisons, je confesse qu'ilz ont escript de la maniere et croy fermement qu'ilz le penssoient ainsi et qu'ilz le trouvoient par aucunes raisons naturelles là où ilz prenoient leur fondement et d'icelles se contentoient seullement sans adventurer ny meptre leurs personnes es dangiers esquelz ilz eussent peu encheoir* à sercher l'experience de leur dire. Mais je diré pour ma replicque que le prince d'iceulx philozophes[11] a laissé parmy ses escriptures ung brief mot de grande consequence qui dict que *experientia est rerum magistra*[12] par l'enseignement duquel [2 r°] je ose entreprendre de adresser à la veue de vo*tre* magesté royalle cestuy propotz en maniere de prologue de ce mien petit labeur car suivant vo*tre* royal commandement les simples mariniers[13] de present non ayans eu tant de craincte de soy meptre en l'adventure d'iceulx perilz et dangiers qu'ilz ont eu et ont desir de vous faire tres humble service à l'augmentation de la tres saincte foy *chré*tienne ont congneu le contraire d'icelle oppinion des philozophes par vraye experience.[14]

J'ay allegué ce que davant parce que je regarde que le soleil qui *chacun* jour se lieve à l'orient et se retire[15] à l'occident faict le tour et circuyt de la terre donnant lumiere et chaleur à tout le monde en 24 heures qui est ung jour naturel[16] sans aucune interruption de son mouvement et cours naturel. A l'exemple duquel je panse en mon foible entendement et sans aultre raison y

---

19 III nature *par* la < corrigé d'après II et IV > 23 II ilz *ont dict et affermé troys inhabitables* c'est IV dont ilz *dient* et 25 II solistices *pour la grand challeur et reverberation du soleil* qui IV ou *solstices*, qui II le *zenill de ladicte zone* et IV le *zenic* de 29 IV le *pensent* ainsi 30 IV le *treuvent* par IV naturelles où 31 IV et d'*icelluy* se 32 II personnes *aux* dangiers 34 IV je *dictz* pour 36 II que *experiantia* est 37 II,IV duquel *j'ay ozé* entreprendre 41 II,IV craincte *d'eulx* meptre IV meptre *à* l'advanture 46 IV *je allegue* ce 47 II se *reconse* à IV se *reconce* à II occident *faisant* le 48 III R et *charl* chaleur 50 II exemple *dequoy* je 51 IV panse *à* mon IV mon *foible* entendement

alleguer qu'il plaist à Dieu par sa divine bonté que toutes humaines creatures estantes et habitantes sur le clobe[17] de la terre ainsi qu'elles ont veue et congnoissance d'icelluy soleil ayent eu et ayt pour le temps advenyr congnoissance et creance de no*tre* saincte foy. Car premierement icelle [2 v°] no*tre* saincte foy a esté semee et plantee en la Terre saincte qui est en Asie à l'orient de no*tre* Europpe et despuis par succession de temps apportee et divulguee jusques à nous et finablement en l'occidant[18] de no*tre* dicte Europpe à l'exemple dudict soleil portant sa clarté et chaleur de orient en occident comme dict est et pareillement aussi avons veu icelle no*tre* tres saincte foy[19] par plu*sieurs* foys à l'occasion des meschans hereticques et faultz legistateurs eclipser en aulcuns lieux et despuis semblablement reluire et monstrer sa clarté plus apertement* que auparavant. Et maintenant encores à present voyons comme les meschans Lutherians apostatz et ymitateurs de Mahommet[20] de jour en aultre s'efforcent de icelle opprimer et finablement du tout estaindre si Dieu et les vraiz suppotz d'icelle n'y donnoient ordre par mortelle justice ainsi que on veoyt faire *chacun* jour en vos pays et Royaume par le bon ordre et pollice que y avez mys[21]. Pareillement aussi voyt on comme au contraire de iceulx enffens de Sathan les princes *chrétiens* et vraiz pilliers de l'eglise catholicque s'efforcent de icelle augmenter et [3 r°] acroistre ainsi que a faict le Catholicque Roy d'Espaigne[22] es terres qui par son commandement ont esté descouvertes à l'occidant de ses pays et Royaumes quelles auparavant nous estoient incongneues estranges et hors de no*tre* foy comme la Neufve Espaigne[23] l'Izabelle[24] Terre ferme[25] et aultres isles où on a trouvé innumerable*[26] peuple qui a esté baptizé et reduict à no*tre* tres saincte foy.

Et maintenant en la pre*s*ente navigation faicte par vo*tre* royal commandement[27] en la descouverture des terres occidentalles estantes soubz les climatz et parallelles[28] de vos pays et Royaumes non auparavant à vous ny à nous congnues pourrez veoyr et

---

52 II il *pleust* à 53 IV habitantes *soubz le globe* de 54 II soleil *aint eu et ayent* pour IV soleil *ayt et ayent* pour 56 II notre *tressaincte* foy 57 IV plantee *à* la II en *l'*Asye 59 IV finablement *à* l'occident 61 IV sa chaleur et clarté 62 IV notre saincte 63 IV faultz *legislateurs, eclipses* en 64 II,IV despuis *soubdainement* reluire 67 II Lutherians de jour 68 II icelle *obnubiller* et 69 IV y *donnent* ordre 71 II par bon III mys pareillement 73 IV les *pauvres* chrestiens 74 II s'efforcent *de jour en aultre* d'icelle 76 IV descouvertes *en* l'occident 77 IV Royaumes, *lesquelles* auparavant 80 IV reduict *en* notre

sçavoir la bonté et fertilité d'icelle la innumerable* quantité des peuples y habitans[29] la bonté et paisibleté d'iceulx et pareillement la fécondité du grand fleuve qui decourt* et arrouse le parmy* [d'icelles] voz terres qui est le plus grand sans comparaison que on sache jamays avoir veu. Quelles choses donnent à ceulx qui les ont veues certaine esperance de [3 v°] l'augmentation future de no*tredite* tres saincte foy de voz seigneuries et nom tres *chrétien* ainsi qu'il vous plaira veoyr par ce *present* livre auquel sont amplement contenues toutes choses dignes de memoire que avons veues et qui nous sont advenues tant en faisant ladicte navigation que estans et faisans sejour en vosditz pays et terres[30].

[4 r° et 4 v° : blanc]

[Chapitre I]

[5 r°] Le dimanche jour et feste de la Panthecoste XVI^me^ jour de may en l'an mil cinq cens trente cinq du commandement de no*tre* cappitaine[31] et bon voulloir de tous *chacun* se confessa et resseumes tous ensemblement *notre* Createur en l'eglise cathedral de Sainct Malo. Apres lequel avoir receu fumes nous presenter au cueur de la*dite* eglise devant Reverand pere en Dieu mon*seigneur* de Sainct Malo[32] lequel en son estat episcopal nous donna sa benediction[33].

Et le mercredy ensuivant dixneuf^me^ jour du*dit* moys de may le vent vynt bon et convenable. Et appareillasmes avec lesditz troys navires[34] savoyr la *Grand Hermyne*[35] du port d'envyron[36] cent à VI^xx^ thon*neaux* où estoit le*dit* capp*itaine general* et pour maistre Thomas Frommont[37] Claude du Pontbryand[38] filz du seigneur de Montreal et eschansson de monseigneur le daul-

---

86 IV icelle, innumerable 88 II <en marge, autre main> *C'est la riviere de Canada* IV qui *descend* et III parmy *d'icelluy* voz <corrigé d'après II, IV> 90 IV veu. *Lesquelles* choses 91 III R de *l'augmer* l'augmentation 92 IV foy *et* de II et *non* tres 93 IV par *cestuy present petit* livre II present *petit* livre 94 II toutes *les* choses 96 III R et *Royaulmes* terres 97 II terres *rottes dangiers et gisemens d'icelles* terres. 101 I,II may *audict* an I,IV commandement *du* cappitaine 103 I,II cathedral *dudict* Sainct Malo 106 IV Dieu *monsieur* de 108 I,II,IV jour *de* may 109 IV avec troys 110 IV Hermyne *du port, environ* cent 111 IV estoit *le* cappitaine 113 IV de *Montreuil* et

phain[39] Charles de La Pommeraye[40] et aultres gentilzhommes. Au second navire nommé la *Petite Hermine*[41] du port d'envyron soixante thon*neaux* estoit capp*itaine* soubz le*dit* Cartier[42] Macé Jallobert[43] et maistre Guill*aume* le Marié[44] et au tiers et plus petit navire nommé l'*Hemerillon*[45] du port de envyron quarente thon*neaux* en estoit capp*itaine* Guill*aume* le Breton[46] et maistre Jacques Maingard[47]. Et navigasmes avecques bon temps jusques au XXVI^me^ jour du*dit* moys de may que le temps se tourna en yre* et tourmente qui nous a duré en ventz [5 v°] contraires et serraisons* autant que jamays navires qui passassent la*dite* mer eussent sans aucun amendement tellement que le XXV^me^[48] jour de jung par le*dit* maulvays temps et serraison* nous entreperdymes tous troys sans que nous ayons eu nouvelles les ungs des aultres jusques à la Terre neufve là où avyons limytté nous treuver tous ensemble[49].

Et despuys nous estre entreperduz avons esté avec la nef generalle[50] par la mer de tout vent contraire jusques au VII^e^ jour de juillet que nous arryvasmes à la*dite* Terre Neufve et prinsmes terre à l'isle es Oyseaulx[51] qui est à quatorze lieues de la grand terre laquelle ysle est si tres pleine d'oyseaulx que tous les navires de France y pourroient facillement charger sans que on s'apperceust que l'on en eust tiré[52]. Et là en prinsmes deux barquees pour parties de noz victailles. Icelle ysle est en l'eslevation du polle en XLIX degrez XL mynuttes[53]. Et le VIII^me^ du*dit* moys nous appareillasmes de la*dite* ysle et avecques bon temps vinsmes au hable* de Blanc Sablon[54] estant à la baye des Chasteaulx[55] le quinziesme jour du*dit* moys qui est le lieu où nous devyons randre. Auquel lieu fumes attendans nos compaignons jusques au vingt sixiesme jour du*dit* moys qu'ilz arriverent tous ensemble. Et là nous prinsmes eaulx boys et aultres choses necessaires. Et appareillasmes et fismes voille pour passer oultre le XXIX^me^ jour du*dit* moys à l'aube du jour et fismes

---

114 IV Pommeraye, *Jehan Poullet,* et 115 IV Hermine *du port, environ* soixante 117 IV tiers navire 120 IV jusques au *20.* jour 123 IV passassent *jamais la* mer 124 IV sans amendement I,II,IV le *vingt cinquiesme* jour 127 IV où *nous* ayons 129 III S la *nef* generalle 130 III R mer *chemyn faisant* de I,II,IV de *tous ventz contraires* jusques 131 IV jour *du moys* de 132 IV isle *aux Oyseaulx laquelle* est I,II Oyseaulx *laquelle* est 133 I,II,IV terre *quelle* ysle 135 IV deux *barques* pour 137 I,II VIII^me^ *jour* dudit 139 IV hable *du* Blanc Sablon I,II estant *en* la IV à *labbaye* des 142 IV au *vingt sixiesme dudict moys lequel* jour 143 I,II,IV tous *deux* ensemble I,II,IV nous *acoustrames et* prinsmes

porter le long [6 r°] de la couste du nort gisante est nordest et ouaist surouaist jusques envyron les huict heures du soyr que mismes les voilles bas le travers de deux ysles[56] qui s'avancent plus hors que les aultres que nous nommasmes les ysles sainct Guill*aume*[57] lesquelles sont envyron vingt lieues oultre le hable* de Brest[58]. Le tout de la*dite* couste despuis les Cha*teaux*[59] jusques icy gist est nordest et ouaist surouaist rengee de plu*sieurs* ysles et terres toutes hachee et pierreuse[60] sans aucune terre ny boys fors en aucunes vallees.

Le landemain[61] penultime jour du*dit* moys nous fismes courir à ouaist pour avoir congnoissance d'aultres ysles qui nous demouroient envyron douze lieues et demyes entre lesquelles ysles se faict une conche* vers le nort[62] toute à ysles et grande bayes aparessantes y avoir plu*sieurs* bons hables* et les nommasmes les ysles saincte Martre[63] : hors lesquelles envyron une lieue et demye à la mer y a une basse bien dangereuse[64] où il y a quatre ou cinq testes qui demeurent le travers des*dites* bayes en la routte d'est et ouaist des*dites* ysles sainct Guill*aume* et aultres ysles[65] qui demeurent à ouaist surouaist des ysles saincte Martre envyron sept lieues lesquelles ysles nous vinsmes querir le*dit* jour envyron une heure apres midy. [6 v°] Et despuys le*dit* jour jusques à l'orloge virante[66] fismes courir envyron quinze lieues jusques le travers d'un cap[67] d'isles basses que nous nommasmes les ysles sainct Germain[68]. Au suest duquel cap envyron troys lieues y a une aultre basse[69] fort dangereuse. Et pareillement entre le*dit* cap sainct Germain[70] et saincte Martre y a ung banc hors des*dites* ysles envyron deux lieues sur lequel n'y a que quatre brasses[71]. Et pour le dangier de la*dite* couste mismes les voilles bas et ne fismes porter la*dite* nuyct.

Le landemain dernier jour de juillet fismes courir le long de la*dite* coste qui gist est et ouaist cart du suest qui est toute rangee d'isles et basses et coste fort dangereuse : laquelle contient despuis le*dit* cap des ysles sainct Germain jusques à la fin des ysles envyron XVII lieues et demyes[72]. Et à la fin desdictes ysles y a

---

146 IV et *Ornaist, Surnaist* jusques 147 IV heures *de* soyr 150 IV Guillaume. *Et* sont 155 IV moys, fismes 157 III S envyron *douze* lieues III D envyron *quinze* lieues 158 IV une *couche* vers IV grande *voye* aparessantes 159 I,II et *nous* les 163 IV desdites ysles saincte Martre 167 I,II virante *fumes* courir IV lieues le travers 169 IV duquel environ 176 IV cart *de* Suest I,II suest *laquelle* est 177 I,II dangereuse *quelle* contient

une fort belle terre basse[73] plaine de grandz arbres et haultz. Et est icelle couste toute rangee de sablons sans y avoir aucune apparoissance de hable* jusques au cap de Tyennot qui se rabast au norouaist qui est à envyron sept lieues des*dites* ysles lequel cap congnoissons du voiaige precedent[74] et pour ce fismes couryr toute la nuict à ouaist [7 r°] norouaist jusques au jour que le vent vint contraire et allasmes sercher un havre où mismes noz navires qui est un bon petit havre oultre le*dit* cap Tyennot envyron sept lieues et demyes lequel est entre quatre ysles sortente à la mer. Nous le nommasmes le havre sainct Nicollas[75] et sus la plus prochaine ysle plantasmes une grande croix de boys[76] pour merche*. Et fault amener la*dite* croix au nordest puis l'aller querir et la laisser de tribort[77] et treuverez de parfond VI brasses posez dedans le*dit* hable*[78] à quatre brasses. Il se fault donner garde de deulx basses qui demeurent des deulx coustez à demye lieue hors. Toute ceste*dite* couste est fort dangereuse et plaine de basses non obstant qu'il semble y avoir plu*sieurs* hables* n'y a que basses et plateys*[79] Nous fusmes au*dit* hable* despuis le*dit* jour jusques au dimanche VIII^e^ jour d'aoust auquel jour appareillasmes et vinsmes querir la terre du su vers le cap de Rabast[80] lequel est distant du*dit* hable* d'envyron vingt lieues gisant nort nordest et su surouaist. Et le landemain le vent vint contraire et pour ce que ne treuvasmes nulz hables* à ladicte terre du su[81] fismes porter vers le nort oultre le precedent hable* de envyron dix lieues où treuvasmes une moult belle et grande baye plaine d'isles et bonnes entrees[82] et posaige de tous les temps qu'il pourroit faire. Et pour congnoissance d'icelle baye y a une grande ysle[83] comme un cap de terre qui s'avance plus hors que les aultres. Et sus la terre envyron deulx lieues y a une [7 v°] montaigne faicte comme ung tas de blé[84]. Nous nommasmes ladicte baye la baye sainct Laurens[85].

Le XIII^e^ jour dudict moys nous partismes de la*dite* baye sainct Laurens et fismes porter à ouaist et vismes querir ung cap de terre devers le su[86] lequel gist envyron l'ouaist ung cart de

---

180 I,II une *moult* belle 183 IV est envyron 184 IV congnoissons *de* precedent IV et *parce feismes porter* toute I,II fismes *porter* toute 186 IV et *feusmes* sercher 188 I,II,IV demyes *et* est 191 I,II Et *il* fault 192 I,II,IV brasses. *Et* se fault 196 IV plusieurs *bons* hables 198 IV dimanche *l'II.* jour 199 IV terre *deça* vers 200 I,II Rabast *qui* est IV hable, environ 204 I,II une *fort* belle 205 IV et *passaige de tous les ventz qu'il sçavoit* faire 208 I s'avance hors 211 IV Le *douziesme* jour 213 I,II,IV su *qui* gist

surouaist du*dit* hable* sainct Laurens envyron vingt cinq lieues[87]. Et par les deux sauvaiges que avyons prins le premier voiaige[88] nous fut dict que c'estoit de la*dite* terre devers le su et que c'estoit une ysle[89] et que par le su d'icelle estoit le chemyn à aller de Honguedo[90] où nous les avions prins l'an precedant à Canada[91]. Et que à deux journees du*dit* cap et ysle commençoit le royaume du Saguenay[92] à la terre devers le nort allant vers le*dit* Canada. Le travers du*dit* cap[93] envyron troys lieues y a de parfond cent brasses et plus et n'est memoire de jamays avoir tant veu de ballaines[94] que nous vismes celle journee le travers du*dit* cap.

Le landemain[95] jour No*tre* Dame d'aoust XV^e^ du*dit* moys nous passasmes le destroict la nuyt davant. Et le landemain eusmes congnoissance [8 r°] de terres qui nous demouroient devers le su qui est une terre à haultes montaignes à merveilles[96] dont le cap sus*dit* de la*dite* ysle que nous avons nommé l'isle de l'Assumption[97] et ung cap des*dites* haultes terres[98] gisent est nordest et ouaist surouaist et y a entre eulx vingt cinq lieues et voyt on les terres du nort plus haultes que celles du su à plus de trente lieues. Nous rangasmes les*dites* terres du su dempuis le*dit* jour jusques au mardy midy[99] que le vent vint ouaist et mismes le cap au nort pour aller querir les*dites* haultes terres que voyons. Et nous estans là trouvasmes les*dites* terres unies et basses vers la mer et les montaignes de devers le nort par sus lesdictes basses terres gisent icelles terres est et ouaist ung cart du surouaist[100]. Et par les sauvaiges que avyons nous a esté dict que c'estoit le commancement du Saguenay[101] et terre habitee et que de là venoyt le cuyvre rouge qu'ilz appellent *caignetdazé*[102]. Il y a entre les terres du su et celles du nort envyron trente lieues et plus de deux centz brasses de parfond. Et nous ont les*dits* sauvaiges certiffyé estre le chemyn et commancement du grand fleuve de Hochelaga[103] et chemyn de Canada[104], lequel alloit tousjours en estroississant jusques à Canada, et puis que l'on treuve l'eaue doulce au*dit* fleuve qui va si loing que jamais

---

216 II de *la* terre 218 I,II prins *le premier voiaige à Canda* nous 219 I journees *de la* dudit II R journees *de la* dudit IV ysle *commenceroit* le 225 I XV^e^ *jour* dudit 226 IV nuyt *de* devant 227 I,II,IV demouroient *vers* le 228 IV merveilles, *Donc* le 232 I,II,IV nort *encores* plus 234 IV mardy que 237 IV montaignes devers IV lesdictes *haultes* terres 240 IV terre *habitable* et 241 I appellent *caignetd* <rogné par reliure> II 244 IV grand *Silenne* de 246 IV en *estroissent* jusques IV Canada, puis 247 IV doulce qui

homme n'avoit esté au bout qu'ilz eussent ouy et que aultre passaige n'y avoit que par bateaulx[105]. Et voyant leur dire et qu'ilz affermoyent n'y avoir aultre passaige ne voullut le*dit* capp*itaine* passer oultre jusques [8 v°] à avoir veu la reste de la terre et couste devers le nort qu'il avoyt obmys à veoyr despuys la baye sainct Laurens[106] pour aller veoyr la terre du su pour veoyr s'il y avoyt aucun passaige.

[Chapitre II]

Comment no*tre* capp*itaine* fist retourner les navires en arryere jusques à avoyr congnoissance de la baye sainct Laurens pour veoyr s'il y avoit aucun passaige[107] vers le nort *Chappitre* I[108]

Le mercredy XVIII[e] jour d'aoust no*tre* capp*itaine* fist retourner les navires en arryere et mectre le cap à l'aultre bort et rangasmes la*dite* coste du nort[109] qui gist nordest et surouaist faisant ung demy arc qui est une terre fort haulte non tant comme celle du su. Nous arrivasmes le jeudy[110] a sept ysles moult haultes que nous nommasmes les ysles rondes[111] lesquelles sont à envyron quarente lieues des terres du su[112] et s'avansent hors à la mer troys ou quatre lieues le travers desquelles y a ung commancement de basses terres[113] plaines [9 r°] de beaulx arbres lesquelles terres nous rangasmes le vendredy avec noz barques le travers desquelles y a plu*sieurs* bancqs de sablon[114] à plus de deulx lieues à la mer fort dongereulx lesquelz decuevrent de basse mer. Et au bout d'icelles basses terres qui contiennent envyron dix lieues y a une ripviere d'eau doulce[115] sortente à la mer tellement que à plus d'une lieue de terre elle est aussi doulce que eaue de fontaine[116]. Nous entrasmes en ladicte ripviere[117] avecq noz barques et ne treuvasmes à l'entree que brasse et demye. Il y a dedans ladicte ripviere plu*sieurs* poissons qui ont forme de chevaulx[118] lesquelz vont à la terre de nuyct et de jours à la mer ainsi qu'il nous fut dict par nos deulx hommes

248 IV n'*auroit esté jusques* au 251 I,II reste et couste IV reste de *ladicte* terre 252 IV obmys veoyr 256 II Comment *le* cappitaine 259 I,II aoust *ledict* cappitaine IV retourner *ses* navires 263 I,II,IV su. *Et* arrivasmes IV ysles *fort* haultes : *lesquelles* nous 264 I,II,IV rondes *qui* sont 272 I,II doulce *sortent* à 273 IV lieue *d'*elle 275 IV l'entree *d'icelle* que 278 IV deulx *sauvaiges : Et de cesdictz* poissons

et de ses*dits* poissons vismes grand nombre dedans la*dite* ripviere.

Le landemain XXI^me^ jour dudict moys au matin à l'aube du jour fismes voille et fismes porter le long de la*dite* couste tant que nous eusmes congnoissance de la reste de la*dite* coste du nort que n'avyons veu[119] et de l'isle de l'Assumption[120] que nous avyons esté querir au partir de la*dite* terre. Et lors que nous fumes certains que la*dite* coste estoit rangee et qu'il n'y avoit nul passaige retournasmes à noz navires lesquelles estoient es*dites* sept ysles où il y a bonnes raddes à XVIII et à XX brasses et sablon. Auquel lieu avons [9 v°] esté sans pouvoyr sortir ny faire voille pour la cause des bruymes et ventz contraires jusques au XXIIII^e^[121] du*dit* moys que nous appareillasmes. Et avons esté par la mer chemin faisant jusques au XXIX^e^ du*dit* moys que sommes arrivez à ung hable* de la coste du su[122] lequel est envyron IIII^xx^ lieues des*dites* sept ysles et est le travers de troys ysles plattes[123] qui sont par le parmy* du fleuve. Et envyron le my chemyn des*dites* ysles et le*dit* hable* devers le nort y a une fort grande ripviere[124] qui est entre les haultes et basses terres laquelle faict plu*sieurs* bancqs[125] à la mer à plus de troys lieues qui est un pays fort dongereulx[126] et sonne* de deulx brasses et moins. Et à la choiste*[127] d'iceulx bancqs treuverez vingt cinq et trente brasses bort à bort. Toute icelle coste du nort gist nord nordest et su surouaist.

Le hable* davant dict où posames qui est à la terre du su est *hable de maree et de peu de valleur[128]. Nous le nommasmes les ysleaulx sainct Jehan[129] parce que nous y arrivasmes le jour de la decollation du*dit* sainct[130]. Et auparavant que arriver au*dit* hable* y a une ysle à l'est d'icelluy environ cinq lieues où il n'y a poinct de passaige[131] entre terre et elle que par basteaulx[132]. Le*dit* hable* des ysleaux sainct Jehan asseche toutes les marees et y marine l'eau de deulx brasses. Et le meilleur lieu à mectre [10 r°] navires est vers le su d'un petit yslot[133] qui est au *parmy dudict hable* bort au*dit* yslot.

---

287 I,II,IV navires *qui* estoient 288 IV a *bonne radde* à IV brasses *de* sablon 289 IV sortir *n'y* faire 290 I,II contraires *qu'i faisoit* jusques IV contraires *qui faisoient* jusques 291 IV moys *que sommes* arrivez 293 I,II,IV su *qui* est 294 I,II ysles *lequel* est IV ysles *qui* est 297 IV terres, *qui* faict 299 IV et *sont* de deulx 300 IV la *creste de* iceulx 304 IV de *marie* et IV Nous *les* nommasmes 305 I,II,IV y *entrasmes* le 307 IV à *Best* d'icelluy 310 I,II,IV brasses. *Le* meilleur

Nous appareillasmes du*dit* hable* le premier jour de septembre pour aller vers Canada[134] et envyron quinze lieues du*dit* hable* à l'ouaist surouaist y a troys ysles[135] au parmy* du*dit* fleuve le travers desquelles y a une ripviere fort profonde et courante[136] qui est la ripviere et chemin du royaume et terre du Saguenay[137] ainsi que nous a esté dict par noz hommes du pays de Canada[138]. Et est icelle ripviere entre haultes montaignes de pierre nue sans y avoir que peu de terre. Ce non obstant y croist grande quantité d'arbres[139] et de plu*sieurs* sortes qui croissent sus la*dite* pierre nue comme sus bonne terre de sorte que y avons veu tel arbre suffisant à master navire[140] de trente tho*nneaulx* aussi vert qu'il soit possible lequel estoit sus un rocq sans y avoir aucune saveur de terre. À l'entrée d'icelle ripviere trouvasmes quatre barques de Canada lesquelz estoient là venuz pour faire pescherie de loups marins et aultres poissons et nous estans posez dedans la*dite* ripviere[141] vynt deux des*dites* barques vers nos*dits* navires lesquelz venoient en une grande peur et craincte[142] de sorte qu'il en sortit une et l'aultre aprọucha pres qu'ilz peurent entendre l'un de noz sauvaiges qui se nomma et fict sa congnoissance et les fict venyr seurement à bort[143].

[10 v°] Le landemain deux*ième* jour du*dit* moys de septembre ressortismes hors de la*dite* ripviere pour faire le chemyn vers Canada[144] et trouvasmes la maree fort courante et dongereuse[145] pource que devers le su de la*dite* ripviere y a deux ysles[146] à l'entour desquelles à plus de troys lieues n'y a que deulx et troys brasses semees de groz pierrons comme tho*nneaux* et pippes[147] et les marees decepvantes* par entre les*dites* ysles de sorte que cuydasmes* y perdre no*tre* gallion[148] synon le secours de nos barques. Et 'à la choiste* des*dites* plateys*[149] y a de parfond trente brasses et plus. Passé la*dite* ripviere du Saguenay et les*dites* ysles envyron cinq lieues vers le surouaist y a une aultre ysle[150] vers le nort de laquelle y a de fort haultes terres le travers desquelles *cuydasmes poser l'ancre pour estaller l'ebbe*[151] et n'y peusmes treuver le fons à VI^{xx} brasses[152] à ung tret d'arc de

315 IV parmy *du* fleuve 317 IV terre *de* Saguenay II <en marge, autre main> *Riviere de Saguenay* 318 IV noz *deux sauvages* du 320 I,II,IV terre *et* non obstant 322 I,II que *nous* y 323 IV veu arbre 324 IV possible *de veoir*, lequel 326 I,II Canada *qui* estoient IV barques *des sauvages, lesquelz venoient vers nous en grand* peur 328 I,II vers *noz navires lesquelles* venoient 329 I,II une peur IV en *grand* peur 330 I,II en *ressortit* une IV en *recueillit* une 332 IV seurement. Le 333 IV dudit septembre 337 IV deulx brasses 341 IV la *creste* desdites 344 I,II de *moult* haultes 345 IV l'*obbe* et

terre en sorte que fumes contrainctz retourner vers la*dite* ysle où posames à trente cinq brasses[153] et beau fons.

Le landemain[154] au matin fismes voille et aparreillasmes pour passer oultre et eusmes congnoissance d'une sorte de poissons desquelz il n'est memoire d'homme avoyr veu ny ouy. Les*dits* poissons sont gros comme morhoux*[155] sans aucun estocq avoir et sont [11 r°] assez faictz par le corps et teste de la façon d'un levrier aussi blancs comme neige sans aucune tache et y en a fort grand nombre dedans le*dit* fleuve qui vivent entre la mer et l'eaue doulce. Les gens du pays les nomment adhothuys*[156] et nous ont dict qu'ilz sont fort bons à menger et nous ont affermé n'y en avoir en tout le*dit* fleuve ny pays que en cest endroyt.

Le VI^me^ jour dudict moys avec bon vent fismes courir amont le*dit* fleuve envyron quinze lieues et vinsmes poser à une ysle[157] qui est bort à la terre du nort qui faict une petite baye[158] et conche* de terre à laquelle il y a un nombre inestimable de grandes tortues[159] lesquelles sont es envyrons de la*dite* ysle. Pareillement par ceulx du pays se faict es envyrons d'icelle grand pescherie des*dits* adhothuys. Il y a aussi grand courant es envyrons de la*dite* ysle comme davant Bordeaulx[160] de flo et ebbe*[161]. Icelle ysle contient envyron troys lieues de long et deux de laize*[162] et est fort bonne terre et grasse plaine de beaulx et grandz arbres de plu*sieurs* sortes[163]. Et entre aultres y a plu*sieurs* couldres*[164] franches lesquelz nous trouvasmes fort chargez de nozilles* [11 v°] aussi grosses et de meilleur saveur que les nostres mays un peu plus dures et pour ce la nommasmes l'isle es Couldres.

Le VII^e^ jour du*dit* moys jour No*tre* Dame[165] apres avoir ouy la messe nous partismes de la*dite* ysle pour aller amont le*dit* fleuve et vinsmes à quatorze ysles[166] qui estoient distantes de la*dite* ysle es Couldres de sept à huict lieues qui est le commen-

---

347 I,II,IV terre *de* sorte IV où *passames* à 349 IV Lendemain matin 352 I,II sont *aussi gros comme morhoux sans avoir* aucun IV sont *aussi gros comme marsouyns sans avoir aucun estre,* et 354 IV blancs *que neige, sans avoir* aucune 355 I,II a *moult* grand IV dedans *ladicte riviere* qui 357 I,II et si nous 358 IV fleuve que 362 I,II nort *laquelle* faict 363 IV et *couche* de IV laquelle y a 364 I,II,IV tortues *qui* sont I,II,IV envyrons *d'icelle* ysle 365 I,II,IV envyrons *de ladicte ysle* grand 366 I,II pescherie *de adhothuys cy davant escriptz. Il* IV pescherie *de Adhothuys.* Il 368 I,IV de *laize* et 369 I,II est *une* fort IV est *une moult* bonne 371 I,II,IV franches *que* trouvasmes 373 I,IV et *par ce* la

cement de la terre et prouvynce de Canada desquelles y en a une grande[167] qui a envyron dix lieues de long et cinq de laize* en laquelle il y a gens demourant qui font grande pescherie[168] de tous les poissons qui sont dedans le*dit* fleuve selon les saisons de quoy sera faict cy apres mention. Nous estans posez et à l'ancre entre icelle grande ysle et la terre du nort[169] fusmes à terre et portasmes les deux hommes que nous avyons prins le precedent voiaige[170]. Et trouvasmes plu*sieurs* gens du pays lesquelz commancerent à fuyr et ne voullurent approcher jusques ad ce que nos*dits* deulx hommes commancerent à parler et leur dire qu'ilz estoient Taignoagny et Domagaya[171]. [12 r°] Et lors qu'ilz eurent congnoissance d'eulx commanc*erent* à faire grand chere danssant et faisant plu*sieurs* serymonies et vindrent partye des principaulx à noz bateaulx et nous apporterent force anguilles[172] et aultres poissons avec deux ou troys charges de gros mil[173] qui est le pain de quoy ilz vivent en leur terre et plu*sieurs* groz mellons[174]. Et icelle journee vindrent à noz navires plu*sieurs* barques du*dit* pays chargees de gens tant hommes que femmes pour veoir et faire chere à nos*dits* deux hommes lesquelz furent tous bien receuz par no*tre* cappi*taine* qui les festoya de ce qu'il peulst et pour faire sa congnoissance leur donna aucuns petitz presens de peu de valleur desquelz se contentoyent fort[175].

Le landemain[176] le seigneur[177] de Canada nommé Donnacona[178] en nom et l'appellent pour seigneur *agouhanna*[179] vint avecques douze barques acompaigné de plu*sieurs* gens devant noz navires puys en fict retirer aryere dix et vint seullement avecq deulx des*dites* barques à bort[180] des*dits* navires acompaigné de XVI hommes. Et commança ledict *agouhanna* le travers du plus petit de noz navyres à faire une predication et preschement [12 v°] à leur modde en demenant son corps et membres

379 II < en marge, autre main > *C'est l'ile d'Orleans* 380 I de *large où il y a* gens II de laize *où il y a* gens IV de *large* en laquelle y a 382 IV selon *leurs* saisons 384 IV nort, *allasmes à terre et portasmes les deux sauvaiges* que 387 IV ne *vouloient* approcher 388 I,II que *lesdictz* deulx 389 II *Dom agaia* < souligné. En marge : > *verte folia duo* 390 IV à *demener joye* danssant 391 IV vindrent *parler* des 392 I,II bateaulx *lesquelz* nous IV bateaulx *lesquelz nous apportoient* force 394 I,II pain *duquel* ilz vivent *en ladicte* terre IV en *ladicte* terre 396 IV barques *du* pays 398 I,II par *ledict* cappitaine 400 IV valleur *dequoy se contenterent* fort I,II se *contenterent* fort 403 II < répète, en marge > (« *Donnacona* », « *agouhanna* ») 406 I,II,IV deulx à bort 408 IV noz *trois* navyres

d'une merveilleuse sorte qui est une serymonie de joye et asseurance. Et lors qu'il fut arrivé à la nef *gener*alle[181] où estoient les*dits* Taignoagny et son compaignon parla le*dit* seigneur à eulx et eulx à luy et luy commancerent à compter ce qu'ilz avoient veu en France et le bon traictement[182] qui leur avoyt esté faict. De quoy fut celluy *seigneur* fort joyeulx et pria no*tre* capp*itaine* luy bailler ses braz pour les baiser et acoller qui est leur modde de faire chere[183] en la*dite* terre. Et lors *notredit* capp*itaine* entra dedans la barque du*dit agouhanna* et commanda que on apportast pain et vin pour faire boyre et manger le*dit* seigneur et sa bande ce qui fut faict de quoy furent fort contens et pour lors ne fut aultre present faict au*dit* seigneur attendant lieu et temps. Apres lesquelles choses ainsi faictes se despartirent les ungs des aultres et prindrent congé et se retira le*dit* seigneur en ses barques pour s'en aller à son lieu. Et pareillement no*tre* capp*itaine* fit aprester noz barques pour passer oultre et aller amont le*dit* fleuve avecq le flo pour sercher hable* et lieu de saufveté pour mectre noz navires. Et fumes oultre le*dit* fleuve envyron dix lieues coutoyant la*dite* ysle[184]. Et au bout d'icelle trouvasmes ung affourcq*[185] d'eaulx fort beau et plaisant auquel lieu y a une petite riviere et [13 r°] hable* de basre[186] marinant de deux à troys brasses que trouvasmes lieu à nous propice[187] pour mectre nosdictz navire à sauveté. Nous nommames la*dite* ripviere Saincte Croix[188] pour ce que le*dit* jour[189] y arrivasmes. Aupres d'icelluy lieu y a ung peuple dont est seigneur le*dit* Donnacona et y est sa demeurance qui se nomme Stadaconé[190] qui est aussi bonne terre qu'il soit possible de veoir et bien fructifferante plaine de beaulx arbres[191] de la nature et sorte de France, savoir chaisnes[192] hourmes[193] frennes[194] noyers[195] prunniers[196]

410 II <souligné : *serymonie de joye et asseurance*> 412 I Taignoagny *dom Agaya* parla II <*Taignoagny* et *dom Agaya* : noms propres soulignés> 415 I,II fut *ledict* seigneur IV fut fort I,II pria *le cappitaine de* luy 416 II <en marge, graphie plus récente : *baiser les bras*> 417 IV terre. *Lors nostre* cappitaine entra *en ladicte* barque *dudict Agouhanne*, et commanda *apporter* pain I,II lors *ledict* cappitaine 422 I,II choses faictes 423 I,II ledit *agouhanna à* ses IV ledit *Agouhanna* en 424 I,II pour *soy retirer et aller en son* lieu IV pour *se retirer et aller en* son lieu I,II pareillement *ledict* cappitaine IV Et *feist ledict cappitaine aprester ses* barques 425 IV aller *avant* ledit 428 IV au *bort* d'icelle 429 IV ung *asseurg* d'eaulx 431 I,II,IV mectre *les* navire 432 I,II,IV nommames *ledict lieu* Saincte Croix II <répète et souligne en marge : *Saincte Croix*> 435 I,II demeurance *lequel* se II <répète, en marge : *Stadaconé*> 437 I,II de *moult* beaulx IV de *fort* beaulx I,II,IV France *comme* chaisnes 438 IV noyers, yfz

yfz[197] seddrez[198] vignes[199] aubespines qui portent fruict aussi groz que prunes de Damas[200] et aultres arbres soubz lesquelz croist de aussi bon chanvre[201] que celluy de France lequel vient sans semance ny labour[202]. Apres avoir visité le*dit* lieu et treuvé estre convenable se retira no*tre* capp*itaine* et les aultres dedans les barques pour retourner es navires et ainsi que sortymes hors la*dite* ripviere trouvasmes au davant de nous l'ung des seigneurs dudit peuple de Stadaconé acompaigné de plu*sieurs* gens tant hommes que femmes lequel seigneur commança à faire un preschement à la modde et façon du pays qui est de joye et asseurance et les femmes danssoient et chantoyent sans cesse lesquelles estoient en l'eaue jusques es genoilz[203]. No*tre* capp*itaine* voyant leur bonne amour et bon voulloyr fict aprocher [13 v°] la barque où il estoit et leur donna des costeaulx et patenostres* de verre de quoy menerent une merveilleuse joye de sorte que nous estans despartiz d'avec eux distant d'une lieue ou envyron les ouyons chanter dansser et mener feste de no*tre* venue.

[Chapitre III]

Comment no*tre* capp*itaine* retourna aux navires et alla veoir l'isle[204] la grandeur et nature d'icelle et comme il fict mener les*dits* navires à la*dite* ripviere Saincte Croix Chappi*t*re

Apres que nous fusmes arrivez avecq les barques es*dits* navires et retournez de la ripviere Saincte Croix no*tre* capp*itaine* commanda aprester les*dites* barques pour aller à terre à l'isle veoyr les arbres qui sembloyent fort beaulx[205] et la nature de la terre d'icelle ysle ce qui fut faict. Et nous estans à la*dite* ysle la trouvasmes plaine [14 r°] de fort beaulx arbres comme chaisnes hourmes pins[206] seddrez et aultres boys de la sorte des nostres

---

439 IV portent *le* fruict 441 II <en marge, graphie plus récente : *chanvre sauvage*> IV France *qui* vient 443 I,II,IV retira *ledict* cappitaine 444 I,II retourner *aux* navires IV hors *de* ladicte 445 I R nous *ungs* l'un 447 IV hommes, *femmes que enfans*:lequel 448 I,II,IV la *façon et modde* du 449 I,IV cesse *estant* en II <déchirure. H.P. Biggar supplée, d'après I et IV : cesse, *estans* en, cappitaine, *voyant* leur, la *barque* où, et p*etites* patenostres> 452 I,II,IV et *petites* patenostres 455 IV notre *benne*. 457 II *Comme le* cappitaine IV *Comme* notre 459 II,IV à *la* ripviere 460 IV avecq *noz* barques I,II,IV barques *ausdictz* navires 461 I,II Croix *le* cappitaine IV cappitaine *Hinanda* apprester 462 I,II,IV à *ladicte* isle 463 IV beaulx *à veoir* et 464 I,II Et estans 465 IV arbres de la sorte

et pareillement y trouvasmes force vignes ce que n'avions veu par cy davant[207] à toute la terre. Et pour ce la nommasmes l'isle de Bascuz[208]. Icelle ysle tient de longueur envyron douze lieues et est moult belle terre et unye mays est plaine de boys sans y avoir aucun labouraige fors qu'il y a aucunes petites maisons où ilz font pescherie comme par cy davant est faict mention.

Le landemain[209] partismes avecq nos*dits* navires pour les mener a*udit* lieu de Saincte Croix et y arrivasmes le landemain XIIII[e] jour de septembre. Et vyndrent au davant de nous les*dits* Donnacona, Taignouagny et Domagaya acompaignez de vingt cinq barques chargees de gens lesquelz venoyent du*dit* lieu d'où estions partiz et alloyent au*dit* Stadaconé où est leur demourance et vindrent tous à noz navires faisant plu*sieurs* signes de joye fors que noz deux hommes que avyons apportez savoir Taignoagny et Domagaya lesquelz estoient tous changez de propoz et de couraige*[210] et ne voullurent entrer dedans nos*dits* navires non [14 v°] obstant qu'ilz en fussent plusieurs foys priez de quoy eusmes aucune deffiance. No*tre* capp*itaine* leur demanda s'ilz voulloient aller comme ilz luy avoient promys avecques luy à Hochelaga[211] et ilz luy respondirent que ouy et qu'ilz estoient deliberez* y aller et lors *chacun* se retira.

Le landemain quinziesme jour du*dit* moys no*tre* capp*itaine* avecq plu*sieurs* alla à terre pour faire planter ballises[212] et merches* pour plus seurement mectre les navires à saufveté. Auquel lieu trouvasmes et se randirent au davant de nous plu*sieurs* gens du pays et entre aultres le*dit* Donnacona noz deux hommes et leur bande lesquelz se tindrent appart soubs une poincte de terre[213] qui est sur le bort du*dit* fleuve sans que aucun d'eux vint envyron nous comme les aultres qui n'estoyent de leur bande faisoient. Et apres que le*dit* capp*itaine* fut adverty qu'ilz y es-

---

469 I de *Baccus*. Icelle IV de *Bacchus*. Icelle 470 IV est *fort belle terre à veoir ; mais est* plaine I,II unye plaine 471 I,II a *petites* maisons 475 I,II XIV[e] *dudict moys*. Et IV le 14. *dudict moys*. Et 476 I Donnacona *Taignoaigny* et II,IV Donnacona *Taignoagny* et I,II,IV Domagaya *avecq* vingt cinq 477 IV gens *qui venoient dudict lieu dont* estions I,II venoyent *du* lieu 480 I,II fors *les deulx* hommes IV fors noz 482 IV ne *voulloient* entrer 484 IV deffiance *d'eulx*. *Le* cappitaine I,II deffiance. *Le* cappitaine 486 II <en marge> *Hochelaga* I,II,IV ilz respondirent 487 IV aller:lors I,II aller *et alors* chacun 488 I,II *Et le landemain quinziesme dudict moys le cappitaine accompaigné de plusieurs de ses gens fut* à terre IV Le lendemain 15. *ledict cappitaine feust à* terre 491 IV lieu se randirent I nous *grand nombre de* gens II nous *grand nombre des* gens 494 IV bort *d'ung* fleuve 496 IV faisoient. Apres *que le* cappitaine

toient commanda à partie de ses gens aller avecques luy et furent vers eulx soubz la*dite* poincte et trouverent les*dits* Donnacona, Taignoagny et plu*sieurs* aultres de leur bande et apres [s'être entre] saluez s'avança le*dit* Taignoagny de parler lequel dict au*dit* capp*itaine* que leur seigneur Donnacona estoit marry dont le*dit* capp*itaine* et ses gens portoyent tant de bastons de guerre pour ce [15 r°] que de leur part n'en portoient nulz. A quoy respondit le*dit* capp*itaine* que pour sa marrisson[214] ne laisseroit à les porter et que c'estoit la coustume de France et qu'il le savoit bien. Mais pour toutes les parolles ne laisserent no*tredit* capp*itaine* et Donnacona à faire grand chere ensemble. Et lors apperseumes que ce que disoit le*dit* Taignoagny ne venoyt que de luy et son compaignon. Car avant despartir du*dit* lieu firent une asseurance no*tre* capp*itaine* et seigneur de sorte merveilleuse car tout le peuple du*dit* Donnacona tous ensemble gecterent et firent troys criz[215] à plaine voix que c'estoit chose horrible à houyr. Et à tant* prindrent congé les ungs des aultres et nous retirasmes à bort pour icelluy jour.

Et le landemain XVI^me^ jour du*dit* moys nous mismes noz deux plus grandz navires[216] dedans le*dit* hable* et ripviere[217] où il y a de plaine mer troys brasses et de bas d'eaue demye brasse. Et fut laissé le gallion[218] dedans la radde pour mener à Hochelaga[219]. Et tout incontinent que les*dits* navires furent au*dit* hable* et assec ce treuverent davant les*dits* navires les*dits* Donnacona, Taignoagny et Domagaya avecq plus de cinq cens personnes tant hommes femmes que enffans. Et entra le*dit seigneur* accompaigné de dix ou douze des plus grandz personnaiges [15 v°] du pays lesquelz furent par le*dit* capp*itaine* et aultres receuz et festoiez selon leur estat et leur fut donné aucuns petiz

499 I,II,IV Taignoagny *Dom Agaya et aultres* ; Et III apres *s'entre estre* saluez <corrigé d'après II, IV> I apres *s'estre* saluez II,IV apres *se estre entre*saluez 500 I,II,IV parler *et* dict IV dict *à nostre* cappitaine 501 I,II,IV que *ledict* seigneur 504 IV quoy *leur* respondit I,II respondit *le* cappitaine IV ne *laisseront* à 506 IV toutes *leurs* parolles I,II,IV laisserent *ledict* cappitaine 507 IV ensemble. *Lors apperseumes que ce que disoit le* Taignoagny 508 I,II que *tout* ce 509 IV compaignon. *Et avant de partir dudict lieu, lesdictz Donnacona et cappitaine feirent* une 510 I,II asseurance *ledict cappitaine et* seigneur 511 IV dudit *seigneur Donnacona* gecterent I,II Donnacona *ensemblement* gecterent 515 I,II *Le* landemain IV 16. dudict 518 IV mener *audict* Hochelaga 520 IV et *asseur se* treuverent I assec *se* treuverent 522 IV que *petis* enffans I,II seigneur *avecques dix ou douze aultres* des IV seigneur *avec* dix 523 I,II personnaiges lesquelz 524 I,II aultres *festoiez et receuz* selon IV festoiez selon

presens. Et fut par Taignoagny dict au*dit* cappi*taine* que le *seigneur* Donnacona estoit marry dont il alloit à Hochelaga et que le*dit* seigneur ne voulloyt que luy qui parloit y allast avecques luy comme il avoyt promys parce que la ripviere ne valloit riens[220]. Et lors no*tre* cappi*taine* fict responce que pour tout ce ne laisseroit y aller s'il luy estoit possible[221] parce qu'il avoit commandement du Roy son maistre aller le plus avant qu'il seroyt possible mais si le*dit* Taignoagny y voulloit aller comme il avoit promys que on luy feroit present duquel il seroit content et grande chere et qu'ilz ne feroient que aller veoyr seullement le*dit* Hochelaga et puys retourner. A quoy respondit le*dit* Taignoagny qu'il n'yroit poinct et lors se retirerent en leurs maisons.

Et le landemain XVII^me^ jour du*dit* moys le*dit* Donnacona et les aultres revindrent comme davant et apporterent force anguilles et aultres poissons de quoy se faict grand pescherie au*dit* fleuve comme sera cy apres dict[222]. Et lors qu'ilz furent arrivez davant nos*dits* navires commancerent à chanter et dansser comme ilz avoient de coustume et apres qu'ilz eurent ce faict fist le*dit* Donnacona mectre tous ses gens d'un cousté et fict ung cerne[223] sur le sablon et y [16 r°] fict mectre no*tre* cappi*taine* et ses gens et lors commança une grande harangue[224] tenant une fille de l'aige d'envyron dix ans en l'une de ses mains puys la vint presenter à no*tre* cappi*taine* et lors tous les gens du*dit* seigneur se prindrent à faire troys criz[225] en signe de joye et alliance. Et puis de rechef presenta deux petitz garçons de moindre aige l'un apres l'aultre desquelz firent telz cris et serimonyes que davant duquel present fut le*dit* *seigneur* par no*tre* cappi*taine* remer-

526 IV dict *à nostre* cappitaine I,II,IV que *ledict seigneur* estoit 528 I,II voulloyt *poinct que luy qui parloit y* allast IV allast parce que 530 I,II riens. *A quoi fict response ledict* cappitaine IV riens. *Et leur fust respondu par ledict* cappitaine 532 I,II maistre *d'aller au plus avant qu'il luy* seroyt IV maistre *de aller le plus avant qu'il pourroit* mais 533 IV y *voullant* aller 534 I,II, IV present *de quoy* il 535 I,II feroient *seullement que aller veoir Hochelaga* puys IV que *aller et venir seullement audict Hochelaga*, puys 537 I,II,IV poinct. *Lors se retirerent à* leurs 539 I,II,IV XVII^e^ dudit 541 I,II poissons *duquel* se 542 IV dict. Lors 543 IV davant *lesdictes* navires I,II à *dansser et chanter* comme 544 IV comme avoient II eurent *se* faict 546 IV le *sable* et I,II mectre *ledict cappitaine et ses gens puis* commança 548 I,II fille *d'envyron de* l'aige de dix IV fille *d'environ l'aage de dix à douze* ans 549 I,II presenter *audict* cappitaine IV et tout *incontinent* tous 550 IV criz *et hurlemens* en I,II,IV alliance. Puis 553 IV present *ainsi faict par ledict seigneur fut* par I,II par *ledict* cappitaine IV remercyé. *Lors Taignoagny dist au* cappitaine

cyé. Et lors Taignoagny dist au*dit* capp*itaine* que la fille estoit la propre fille de la seur du*dit* seigneur Donnacona et l'un des garçons frere de luy qui parloit et que on les luy donnoit sur l'intention qu'il n'allast poinct à Hochelaga. A quoy respondit le*dit* capp*itaine* que si on les luy avoit donnez sur ceste intention que on les reprint et que pour rien il ne laisseroit essaier aller au*dit* Hochelaga pour ce qu'il avoit commandement de ce faire. Sur lesquelles parolles Domagaya compaignon du*dit* Taignoagny dist au*dit* capp*itaine* que le*dit seigneur* luy avoit donné les*dits* enffans par bonne amour et en signe d'asseurance et qu'il estoit content aller avecques le*dit* capp*itaine* au*dit* Hochelaga. De quoy eurent grosses parolles[226] les*dits* Taignoagny et Domagaya. Lors aperseumes que le*dit* Taignoagny ne valloit rien et qu'il ne songeoit que trahison[227] tant pour ce que pour aultres tours que luy avyons veu faire. Et sur ce le*dit* capp*itaine* fict mectre les*dits* enffans dedans les navires et fict apporter deux espees ung [16 v°] grand bassin plain et ung ouvré à laver mains et en fict present au*dit* Donnacona lequel fort s'en contenta et remercya le*dit* capp*itaine* et commanda à tous ses gens chanter et dansser et pria le*dit* capp*itaine* faire tirer une piece d'artillerye pour ce que les*dits* Taignoagny et Domagaya luy en avoient faict feste et aussi que jamays n'en avoyent veu ny ouy. A quoy respondit le capp*itaine* qu'il estoit content et commanda que on tirast[228] une douzaine de barges*[229] avec leur boulletz le travers du boys qui estoit jouxte les*dits* navires. De quoy furent tous si estonnez qu'ilz panssoient que le ciel fust cheu seur heulx et se prindrent à huller* et hucher*[230] si tres fort qu'il sembloit que enffer y fust vuydé. Et auparavant qu'ilz se retirassent le*dit* Taignoagny fict dire par interposees personnes que les compaignons du gallion qui estoient en la radde avoient tué deux de leurs gens de

555 I,II,IV seigneur et 557 I,II Hochelaga. *Lequel cappitaine respondit* que IV quoy *luy respondist nostre* cappitaine 559 I,II rien ne IV rien ne laisseroit y aller parce qu'il I,II essaier *à* aller 564 I,II content *de* aller IV avecques *luy* audict 565 I,II Domagaya *dont* aperseumes 567 IV trahison *et malice* tant I,II aultres *mauvais* tours 570 I,II,IV bassin *d'arin* plain IV ouvré *pour* laver 571 I,II Donnacona *qui* fort 572 IV commanda *ledict Donnacona* à 573 I,II pria *le* cappitaine IV pria *ledict Donnacona nostre* cappitaine I,II pour ce que Taignoagny 575 I,II ouy. *Lequel cappitaine respondit* qu'il IV ouy. *A quoy le cappitaine respondist* qu'il 576 I,II qu'il *en estoit content et commanda tirer* une IV qu'il *le vouloit bien*, et 578 I,II estoit *joignant lesdicts navires et gens*. De quoy IV jouxte *lesdictes navires et gens*. De quoy 580 IV à *hucher et hurler* si 581 IV Et *davant* qu'ilz 582 I,II gallion *lesquelz* estoient IV gallion, *lequel estoit demouré à* la radde

coups d'artillerye dont tous se retirerent à grand haste ainsi que si les eussions voullu tuer. Ce que ne se treuva verité car durant le*dit* jour ne fut du*dit* gallion tyré artillerye.

[Chapitre IV]

[17 r°] Comment les*dits* Donnacona, Taignoagny et aultres songerent une finesse et firent habiller troys hommes en guyse de dyables faignans estre venuz de par Cudouagny leur Dieu pour nous empescher d'aller au*dit* Hochelaga.[231]

Le landemain XVIII[e] jour du*dit* moys pour nous cuyder* tousjours empescher d'aller au*dit* Hochelaga songerent une grand finesse[232] qui fut telle. Ilz firent habiller troys hommes en la façon de troys diables[233] lesquelz avoient des cornes aussi longues que le bras et estoient vestuz de peaulx de chiens blancs et noyrs et avoyent le visaige painct aussi noir que charbon et les firent mectre dedans une de leurs barques à no*tre* non sceu. Et leur bande vint comme avoit de coustume au pres de noz navires et se tindrent dedans le boys sans eulx monstrer envyron deux heures actendant que l'eure et maree fust venue pour l'arryvee de la*dite* barque. A laquelle heure sortirent tous du boys et se presenterent davant les*dits* navires sans eulx aprocher ainsi qu'ilz soulloient* faire. Et commança Taignoagny à saluer le capp*itaine* qui luy demanda s'il voulloyt avoir le batteau[234] [17 v°] lequel respondit que non pour l'heure mays que tantost il entreroit dedans les*dits* navires. Et incontinent arryva la*dite* barque où estoient les*dits* troys hommes apparessent estre troys diables ayans de grandes cornes sur leurs testes et faisoit celluy du meilleu ung merveilleux sermon en venant et passerent le long de noz navires avecques leur barque sans aucunement

---

584 I,II artillerye *dont se retirerent tous à si grand haste, qu'il sembloyt que les voulsissions tuer.* Ce 591 II aller *à* Hochelaga 592 IV 18. dudit 593 I,II aller *à* Hochelaga 594 IV Ilz *habillerent* troys 595 I,II diables *lesquelz estoient vestuz de chien noirs et blancs et avoyent cornes aussi longues que le bras et estoient painctz par le visaige de noir comme* charbon IV avoient cornes 596 IV chiens *noirs et blancs.* Et 598 I,II sceu. *Puys vindrent avecq leur bande comme avoyent* de coustume 599 IV comme *ilz avoient* de IV navires, *lesquelz* se tindrent 600 I,II sans *approcher* envyron IV sans *apparoistre* envyron 602 I,II tous *et se presenterent davant nosdictz* navires 604 IV Et *commance ledict Taignoagny à saluer notre* cappitaine 605 I,II cappitaine *lequel* luy IV voulloyt le batteau. I,II batteau. *A quoy luy respondict ledict Taignoagny* que 610 I,II meilleu *en venant ung merveilleux sermon* et IV venant *lesquelz* passerent

tourner leur veue vers nous et allerent assener[235] et donner en terre avec leur*dite* barque. Et tout incontinent le*dit* Donnacona avec ses gens prindrent la*dite* barque et les*dits* troys hommes lesquelz s'estoient laissez cheoir au fond d'icelle comme gens mors et porterent le tout ensemble dedans le boys qui estoit distant d'un gect de pierre et ne demoura une seule personne davant nos*dits* navires que tous ne se retirassent dedans le*dit* boys. Et eulx estans retirez au*dit* boys commancerent une predication et preschement que nous oyons de noz navires qui dura envyron demye heure. Apres laquelle sortirent les*dits* Taignoagny et Domagaya du*dit* boys marchans vers nous ayans les mains joinctes et leurs chappeaulx soubz leurs coddes faisant une grande admyration. Et commança le*dit* Taignoagny à dire et proferer par troys fois « Jesus Jesus Jesus » levant les yeulx vers le ciel et puys Domagaya commança à dire « Jesus Maria Jacques Cartier »[236] regardant le ciel comme l'aultre. Et le capp*itaine* voyant leurs mynes et [18 r°] serymonies leur commança à demander qu'il y avoit et que c'estoit qui estoit survenu de nouveau. Lesquelz respondirent qu'il y avoit de piteuses *nouvelles* en disant « Nenny est il bon »[237]. Et le*dit* capp*itaine* leur demanda de rechef que c'estoit. Et ilz luy commancerent à dire que leur Dieu nommé Cudouagny[238] avoit parlé à Hochelaga et que les troys hommes devant ditz estoient venuz de par luy leur anoncer les nouvelles qu'il y auroit tant de glasses et neiges qu'ilz mourroient tous. Desquelles parolles nous prinsmes tous à rire et leur dire que Cudouagny n'estoit que ung sot et qu'il ne savoyt qu'il disoit[239] et qu'ilz le dissent à ses messagiers et que Jesus les garderoit bien de froit s'ilz luy voulloient croyre. Lors les*dits* Taignoagny et Domagaya demanderent au capp*itaine* s'il avoit parlé à *Jesus* et il leur respondit que ses prebstres y avoient parlé et qu'il feroit beau temps. De quoy remercierent fort le*dit* capp*itaine* et s'en retournerent dedans le boys dire les nouvelles es aultres lesquelz

613 I,II,IV avec *leurdite* barque IV ledit *seigneur Donnacona et ses* gens. I,II Donnacona *et* ses 616 I,II distant *desdictz navires* d'un 617 I,II personne que tous 619 IV estans audit I,II retirez commancerent 621 IV Domagaya marchans 625 I,II,IV ciel puys 627 IV regardant *vers le ciel comme l'aultre.* Le 631 I,II Et *le* cappitaine 632 I R c'estoit *ilz.* Et ilz I,II luy *dirent* que IV nommé *Cudragny* avoit 634 I,II nouvelles *et* qu'il 635 IV et *de* neiges 636 IV que *leur dieu Cudragny* n'estoit 639 I,II,IV croyre. *Et lors ledict Taignoagny et son compaignon demanderent audict* cappitaine 641 I,II,IV et il respondit 642 IV temps. *Desquelles parolles remercierent ledit cappitaine et se retirent* dedans 643 I,II,IV nouvelles *aux* aultres IV aultres, *qui* sortirent

sortirent du*dit* boys tout incontinent faignans estre joieulx des parolles par le cap*pitaine* dictes. Et pour [montrer] qu'ilz en estoient joieulx tout incontinent qu'ilz furent davant les navires commancerent d'une commune voix à faire troys criz et hullemens* qui est leur signe de joye et se prindrent à dansser et chanter comme avoyent de coustume. Mais pour [18 v°] resolution les*dits* Taignoagny et Domagaya dirent au*dit* cap*pitaine* que le*dit* Donnacona ne voulloit poinct que nul d'eulx allast au*dit* Hochelaga avecques luy s'il ne bailloyt plaige* qui demourast à terre avec le*dit* Donnacona. A quoy leur respondit le *cap*pitaine que s'ilz n'estoient deliberez* y aller de bon couraige* qu'ilz demourassent et que pour eulx ne laisseroyt mectre peyne y aller[240].

[Chapitre V]

Comment le cap*pitaine* et tous les gentilzhommes avec cinquante mariniers partirent de la prouvynce de Canada avecq le gallion et les deux barques pour aller à Hochelaga[241] et de ce qui fut veu entre deux sur le*dit* fleuve

Le landemain dixneufviesme jour du*dit* moys de septembre comme dict est nous appareillasmes[242] et fismes voille avec le gallion et les deulx barques pour aller avecques la maree amont le*dit* fleuve où trouvasmes à veoyr des deulx coustez d'icelluy les plus belles et meilleures terres qu'il soyt possible de veoyr[243] aussi unyes que l'eaue plaines des beaulx arbres du monde et tant de vygnes chargees [19 r°] de raisins le long du*dit* fleuve qu'il semble myeulx qu'elles ayent esté plantees de main d'homme que aultrement ; mays pour ce qu'elles ne sont cultivees ny taillees ne sont les*dits* raisins si doulx ni si groz comme les nostres[244]. Pareillement trouvasmes grand nombre de maisons sur la rive du*dit* fleuve lesquelles sont habitees de gens qui font grande pescherye[245] de tous bons poissons selon les sai-

644 I,II,IV joieulx *desdictes* parolles IV parolles *par ledict cappitaine ainsi dictes.* Et 645 I *monstre* <corrigé d'après I, II, IV : pour *monstrer* qu'ilz> 648 I,II prindrent dansser 649 I Mais *par* resolution II Mais <abrév.> resolution IV resolution *desdictz* Taignoagny 650 IV dirent à *nostredict cappitaine que ledict seigneur* Donnacona 651 IV allast *à* Hochelaga 653 IV Donnacona. *Le cappitaine leur respondist* que 655 IV que *par* eulx 657 IV Comment *nostre* cappitaine IV cinquante *hommes* mariniers 661 IV septembre nous 662 IV avec *ledict* gallion 666 IV aussi *vives* que *l'eau plaine* des 668 I,II qu'elles y ayent 670 IV sont *les raisins si gros et si doulx que* les 671 I,II Pareillement *nous* trouvasmes 673 IV tous *poissons : lesquelles* gens I,II saisons. *Et* venoyent

sons lesquelz gens venoyent à noz navires d'aussi grand amour et privaulté que si eussions esté du pays nous apportant force poisson et de ce qu'ilz avoient pour avoir de no*tre* marchandise tendans les mains au ciel et faisant plu*sieurs* signes de joye. Et nous estans posez envyron vingt cinq lieues[246] de Canada en ung lieu nommé [Achelacy][247] qui est ung destroit du*dit* fleuve fort courant et dangereux tant de pierres que d'aultres choses et là vindrent plu*sieurs* barques à bort et entre aultres y vint ung grand seigneur du*dit* pays qui fit ung grand sermon en venant et arryvant à bort monstrant par signes evidens avecq les mains et aultres serymonyes que le*dit* fleuve estoit ung peu plus amont fort dangereulx nous advertissant de nous en donner garde. Et presenta celluy seigneur au capp*itaine* deulx de ses enffans à dom et print le*dit* cap*itaine* une fille de l'aige d'envyron huict à neuf ans et reffusa ung petit garçon de deux ou troys ans pource qu'il estoit trop petit. [19 v°] Le*dit* capp*itaine* festiva* le*dit* seigneur et sa bande de ce qu'il peulst et luy donna aucuns petitz presens de quoy remercia le*dit seigneur* le capp*itaine* puis s'en allerent à terre. Despuys sont venuz celluy seigneur et sa femme jusques à Canada[248] veoir leur fille et apporter aucun petit present au capp*itaine*[249]. Dempuis le*dit* XIX^me^ jour jusques au XXVIII^e^ du*dit* moys[250] nous avons esté navigans amont le*dit* fleuve sans perdre heure ny jour durant lequel temps avons veu et treuver d'aussi beau pays et terres aussi unies que l'on sauroit desirer plaines des beaux arbres du monde savoyr chaisnes hourmes noyers pins[251] seddres pruches*[252] frennes[253] boulz*[254] sauldres oziers[255] et force vignes qui est le meilleur qui avoient si grande quantité de raisins que les compaignons en venoyent tous chargez à bort. Il y a pareillement force grues[256] signes[257] oultardes[258] ouayes[259] cannes[260] allouettes[261] faisans perdrix[262] merles[263] maulvys*[264]

---

674 I,II navires *en* aussi 677 I,II plusieurs *serimonies et* signes 678 I,II Canada *à* ung 679 IV nommé *Ochelay*, qui II <en marge> *Achelacy* 680 I,II choses *là* vindrent IV choses vindrent 682 I,II seigneur *du pays lequel* vint IV seigneur *du pays lequel faisoit* ung 684 IV plus *avant* fort 686 IV enffans ; *desquelz le cappitaine print une fille de l'aage d'environ sept à huict ans et reffusant* ung 687 I,II dom *lequel* print 689 IV cappitaine *festiva* ledit 690 I,II donna *aucun petit present duquel* remercia IV *aucun petit present* : puis 692 I,II,IV terre. *Et* despuys I,II,IV femme *veoir leur fille jusques à Canada* et 694 IV Dempuis *le* 19. 697 I,II treuver aussi 698 IV plaines *comme dict est* des 699 IV noyers seddres 700 I,II meilleur *lesquelles avoient si grand abondance* de II <en marge> *l'ignes* 702 IV venoyent chargez IV a *seulement* force

turtres*[265] chardonnereulx[266] seryns[267] rossignolz[268] et aultres oiseaulx[269] comme en France et en grand habondance.

Ledict XXVIII[e] jour de septembre nous arryvasmes à un grand lac[270] et pleine du*dit* fleuve large de envyron cinq ou six lieues et douze de long et navigasmes celluy jour amont le*dit* lac sans treuver par tout icelluy que deulx brasses de parfond esgallement sans haulser ny baisser. [20 r°] Et nous arrivant à l'ung des boutz du*dit* lac ne nous aparessoit aucun passaige ny sortye mays nous sembloyt icelluy estre tout cloz sans aucune ripviere et ne trouvasmes au*dit* bout que brasse et demye dont nous convynt poser et mectre l'ancre hors et aller sercher passaige avecq nos barques ; et trouvasmes qu'il y a quatre ou cinq [rivières][271] toutes sortentes du*dit* fleuve en icelluy lac et venantes du*dit* Hochelaga mais en icelles ainsi sortentes y a basres et traverses faictes par le cours de l'eaue où il n'y avoit pour lors [qu'une] brasse de parfond. Et les*dites* barres passees y a quatre et cinq brasses qui estoit le temps des plus petites eaues de l'an*nee* ainsi que nous vismes par les flotz des*dites* eaues qu'elles croissent de plus de deulx brasses de pic. Toutes icelles ripvieres circuyssent* et envyronnent cinq ou six belles ysles[272] qui font le bout d'icelluy lac et puys se rassemblent envyron quinze lieues amont toutes en une[273]. Celluy jour fumes à l'une d'icelles où trouvasmes cinq hommes qui prenoient des bestes sauvaiges lesquelz vindrent aussi privement à noz barques que si nous eussent veu toute leur vye sans avoyr peur ny craincte. Et nos*dites* barques arryvees à terre l'un d'iceulx hommes print le capp*itaine* entre ses bras et le porta à terre aussi liegerement comme si s'eust esté ung enffant de cinq ans tant estoit celluy homme fort et grant. Nous leur trouvasmes un grand monceau de ratz[274] qui [20 v°] vont en l'eaue lesquelz sont groz comme connyns* et fort bons à manger desquelz firent present au*dit* capp*itaine* qui leur

---

705 I,II seryns *lunottes* rossignolz IV rossignolz, *passes solitaires*, et 707 IV Ledict *18.* jour 709 IV amont sans 710 I,II sans *y* treuver 712 I,II sortye *ains* nous IV sortye : *Ains* sembloyt 715 IV avecq *les* barques 716 III cinq *rivieres* toutes <corrigé d'après I, II, IV> 719 III lors *qune* brasse <corrigé d'après I, II, IV> 720 IV brasse. Et IV quatre *ou* cinq 722 I,II que *vysmes* par IV nous *vinsmes* par 723 IV de *trois* brasses 725 I,II,IV lac puys 728 IV que *s'ilz* nous 730 I,II print *ledict* cappitaine IV print *nostre* cappitaine 731 I,II aussi comme IV legierement *que sy* s'eust 732 I,II de *six* ans IV homme *grand et fort.* Nous 733 I,II ratz *sauvaiges* qui IV raz *sauvaiges : lesquels vivent en l'aue*, et sont 734 I,II eaue *et* sont 735 I,II bons *à merveilles* à IV bons *à merveilles. Desquelz firent present à nostre* cappitaine

donna des cousteaulx et patenostres* pour recompense. Nous leur demandasmes par signes si c'estoit le chemyn de Hochelaga. Ilz nous monstrerent que ouy et qu'il y avoit encores troys jour*nees* à y aller.

[Chapitre VI]

Comment le capp*itaine* fict acoustrer les barques pour aller à Hochelaga et laisser le gallion pour la difficulté du passaige et comment nous arryvasmes au*dit* Hochelaga et le raqueil que le peuple fict à no*tre* arryvee

Le landemain[275] no*tre* capp*itaine* voyant qu'il n'estoit possible de pouvoir pour lors passer le*dit* gallion fist avictailler et acoustrer les barques[276] et mectre victailles pour le plus de temps qu'il fut possible et que les*dites* barques en peurent accueillir. Et ce partyt avecques icelles acompagné de partye [21 r°] des gentilzhommes savoir de Claude du Pontbriand[277] eschansson de monseigneur le daulphain Charles de la Pommeraye[278] Jehan Gouyon[279] avecques vingt huict mariniers y comprins Macé Jalobert et Guil*laume* Le Breton[280] ayans la charge soubz le*dit* capp*itaine*[281] des deulx aultres navires pour aller amont le*dit* fleuve au plus loing qu'il nous seroyt possible[282]. Et navigasmes de temps à gré*[283] jusques au deux*ième* jour d'octobre que nous arrivasmes au*dit* Hochelaga qui est distant du lieu où estoit demeuré le gallion de envyron quarente cinq lieues[284] auquel temps et chemin faisant trouvasmes plus*ieurs* gens du pays lesquelz nous apportoient du poisson et aultres victailles danssant et menant grand joye de no*tre* venue. Et pour les attraire* et tenir en amityé avecques nous leur donnoit le capp*itaine* des costeaulx pour recompance desquelz estoient fort contens. Et nous arrivez au*dit* Hochelaga se randirent au da-

737 I,II Hochelaga *et* ilz 741 IV aller *audict Hochelaga, et laisserent* le 743 IV peuple *nous* fict 745 IV possible povoyr 749 Et *se* partyt IV acompagné des 750 IV du pont *grand* eschansson 752 IV Gouyon, *Jehan Poullet,* avecques I,II Gouyon *et* vingt huict 754 I,II soubz *ledict Cartier* des IV soubz *le* cappitaine 756 IV au *dixneufiesme* jour 757 I,II arrivasmes *à* Hochelaga IV distant *d'ou estoit demouré ledict gallyon,* de quarante cinq 758 I,II lieues. *Durant lequel* temps IV lieues. *Auquel* et 760 I,II pays *qui* nous 762 I,II donnoit *ledit cappitaine pour recompance des cousteaulx pathenostres et aultres menues hardes, de quoy se contentoyent* fort. Et IV donnoit *ledict cappitaine pour reconpence, des cousteaulx, patenostres et aures menues choses, dequoy* estoient

vant de nous plus de mil personnes[285] tant hommes femmes que enffans lesquelz nous firent aussi bon racueil que jamais pere fist à enffant menant une joye merveilleuse. Car les hommes en une bande danssoient les femmes de leur part et les enffans de l'aultre. Et nous apporterent force poisson et de leur pain faict de groz mil[286] qu'ilz gectoient dedans noz barques en sorte qu'il sembloyt qu'il tombast de l'ayr[287]. No*tre* cap*pitaine* [21 v°] voyant ce descendit à terre[288] avecq plu*sieurs* de ses gens et sitost qu'il fut descendu se assemblerent tous sur luy et sur les aultres en faisant une chere inestimable. Lesquelz apportoient leurs enffans à brassees pour les faire toucher au*dit* cappitaine et es aultres en faisant une feste qui dura plus de demye heure. Et voyant no*tre* cap*pitaine* leur largesse et bon racqueil fict asseoir et ranger toutes les femmes et leur donna certaines patenostres* d'estaing et aultres menues besoingnes et à partye des hommes des cousteaulx. Puis se retira à bort des*dites* barques pour soupper et passer la nuyct durant laquelle demoura icelluy peuple sur le bord du*dit* fleuve au plus pres des*dites* barques faisant toute nuyct plu*sieurs* feuz et dansses[289] en disant à toutes heures *agguyasé*[290] qui est leur dire de salut et joye.

[Chapitre VII]

Comment le cap*pitaine* et les gentilz*hommes* avec XXV hommes bien armez et en bonne ordre allerent à la ville de Hochelaga et la scituation du*dit* lieu

[22 r°] Le landemain[291] au plus matin le cap*pitaine* se acoustra[292] et fict mectre ses gens en ordre pour aller veoir la ville et demourance du*dit* peuple et une montaigne[293] qui est jacente à leur*dite* ville où allèrent avecques le*dit* cap*pitaine* les gentilzhom-

767 IV menant joye 768 I,II danssoient *et les femmes de leur part et les enffans d'aultre. Lesquelz* nous IV danssoient, *Les femmes d'aultre, et les enfans de l'autre : et apres ce* nous 770 I,II mil *lequel ilz gectoient dedans nosdictes* barques IV mil, *qui gettoient dedans nosdites* barques 771 I,II ayr. *I'oyant ce, le* cappitaine IV ayr, *voyant ce, nostredit* cappitaine 772 I,II terre *acompaigné de* plusieurs 773 IV sur *tous* les 774 IV une *chaire* inestimable I,II inestimable. *Et apportoient les femmes* leurs IV inestimable : *Et apportoient* leurs 776 I,II aultres *qui estoient en sa compaignye*, en IV aultres, faisant 777 voyant *ledict* cappitaine 778 IV donna *des petites* patenostres 779 IV menues *choses* : et 780 IV bort *des* barques 784 I,II heures *aguyase* qui IV heures *Aguayze* qui 787 IV allerent *en* la II et *de* la 791 IV et *demourant* dudit IV jacente *en* leurdite I,II à *ladicte* ville

mes et vingt mariniers[294] et laissa le parsus* pour la garde des barques et print troys hommes de la*dite* ville de Hochelaga pour les mener et conduyre au*dit* lieu. Et nous estans en chemyn le trouvasmes aussi battu qu'il soit possible de veoyr et des plus belles terres du monde plaines de chaisnes aussi beaulx qu'il y ait en forest de France soubz lesquelz estoit la terre couverte de glan[295]. Et nous ayans marché envyron lieue et demye[296] trouvasmes sur le chemin l'un des principaulx seigneurs de la*dite* ville de Hochelaga acompaigné de plu*sieurs* personnes lequel nous fict signe qu'il se failloit reposer au*dit* lieu pres ung feu qu'ilz avoient faict au*dit* chemyn ce que fismes. Et lors commança le*dit agouhanna* à faire ung sermon et preschement comme cy davant est dict estre leur coustume de faire joye et congnoissance en faisant icelluy seigneur chere au*dit* capp*itaine* et sa compaignye. Lequel cappitaine luy donna une couple de haches et une couple de cousteaulx avecq une croix et remembrance de crucifix qu'il luy fict baiser et la luy pendict au col de quoy rendyt graces au*dit* capp*itaine*/ Ce faict marchasmes [22 v°] plus oultre et envyron demye lieue de là commançasmes à trouver les terres labourees et belles grandes champaignes* plaine de blez de leur terre lequel est comme mil de Brazil[297] aussi groz ou plus que poix duquel vivent ainsi que nous faisons du froument. Et au parmy* d'icelles champaignes[298] est scituee et assise la ville de Hochelaga[299] pres et joignant une montaigne qui est alentour d'icelle labouree et fort fertille de dessus laquelle on veoyt fort loing. Nous nommasmes icelle montaigne le mont Royal[300]. Ladicte ville[301] est toute ronde et cloze de boys à troys rancqs en façon d'un piramyde croizee par le hault ayant la rangee du *parmy en façon de ligne perpendicullaire puys rangee de boys couchez du long bien joings et cousuz à leur modde et est de hault envyron deux lances[302]. Et n'y a en icelle ville qu'une porte et entree qui ferme à barres[303] sur laquelle et en plu*sieurs* endroicts de la*dite* closture y a manieres de

---

796 IV possible, *et la plus belle terre et meilleure qu'on sçauroyt veoir, toute plaine* de I,II et *la plus belle terre et meilleure plaine* de 798 I,II,IV estoit *toute* la 799 I,II ayans envyron 801 IV ville, accompaigné I,II Hochelaga *avec* plusieurs 803 I,II chemyn. Et lors IV *feismes*, lors 804 I,II,IV ledit *seigneur* à 808 I croix *de* remembrance IV croix, qu'il 809 I,II crucifix *qui* luy 813 I,II,IV terre *qui* est 814 IV poix, *dequoy vivent ainsi, comme nous faisons de* froument 815 IV est *située* la 816 I,II assise *ladicte* ville 820 IV d'*une* piramyde 822 I,II,IV couchez *de* long 823 I,II de *la hauleur d'*envyron IV de *haulteurs* envyron

galleryes[304] et eschelles à y monster qui sont garnyes de rochiers et cailloux pour la garde et deffence d'icelle[305]. Il y a dedans la*dite* ville envyron cinquante maisons longues de envyron cinquante pas *chacune* et douze ou quinze pas de laize* et toutes faictes de boys couvertes et garnies de grandes escorses et pellures des*dits* boys aussi larges que tables bien [23 r°] cousues artifficiellement selon leur modde[306] et par dedans icelle y a plu*sieurs* aistres* et chambres. Et au meilleu d'icelles maisons y a une grande salle par terre où ilz font leur feu et vivent en communaulté[307] puys se retirent en leurs*dites* chambres les hommes avecques leurs femmes et enffans. Et pareillement ont greniers au hault de leurs maisons où mectent leur blé duquel ilz font leur pain qu'ilz appellent *carraconny*[308] et le font en la sorte cy apres[309]. Ilz ont des pilles de boys comme à piller chanvre et battent avecques pillons de boys le*dit* blé en pouldre[310] puis l'amassent en paste et en font torteaulx lesquelz ilz mectent sus une pierre large qui est chaulde puis les cuevrent de cailloux chaudz et ainsy cuisent leur pain en lieu de four et pareillement font force potaiges du*dit* blé et de febves et poix[311] desquelz ilz ont assez et aussi de grosses concombres[312] et aultres fruictz. Ilz ont aussi de grandz vaisseaulx comme thonnes en leurs maisons où ilz mectent leur poisson[313] lequel ilz sechent à la fumée durant l'esté et en vyvent l'yver et du*dit* poisson font ung grand amas comme avons veu par experience. Tout leur vivre est sans aucun goust de sel. Ilz couchent sus escorces de boys estandues sur la terre avec meschantes couvertures de peaulx de quoy font leur vestemens savoyr de loueres[314] [23 v°] byevres[315] martres[316] regnardz[317] chatz sauvaiges[318] dyns[319] serfz[320] et aultres sauvagines[321] mais l'une partye sont quasi tous nudz. La plus precieuse chose qu'ilz ayent en ce monde est *esnoguy*[322] lequel est blanc comme neif* et le prennent au*dit* fleuve en corni-

826 I,II monster *lesquelles* sont IV de *roches* et 827 I,II,IV dedans *icelle* ville 829 I,II pas *ou plus* chacune IV de *large* et I,II laize toutes 833 IV plusieurs *estres* et 834 IV grande *place* par I,II,IV où font 836 IV enffans. *Pareillement ilz* ont 837 IV où *ilz mettent leur bled dequoy* font 838 I,II la *maniere* cy II <répète, en marge, *carraconny.*> 840 IV puis *le massent* en 841 I,II font *des torteaulx qui* mectent IV torteaulx *qu'ilz* mectent 842 I,II pierre chaulde I,II,IV puis *le* cuevrent 843 I,II,IV four. *Ilz font pareillement* force 845 IV aussi grosses 846 IV ont de 847 I,II poisson *sçavoir anguilles et aultres qui* sechent 848 I,II,IV yver et *de ce* font 850 I,II,IV sel *et* couchent 851 IV meschantes *peaulx de bestes sauvaiges, de quoy font leur vestement et couverture.* La plus 852 I,II savoyr loueres 854 I,II mais *la plus grand partie d'eulx* sont 855 I est *enoguy* lequel IV est *Esurguy,* lequel

botz*[323] en la maniere qui ensuyt. Quant un homme a desservy* mort ou qu'ilz ont prins aucuns ennemys à la guerre ilz le tuent puis l'incizent par les fesses et cuisses et par les bras jambes et espaulles à grandes taillades puys es lieux où est le*dit esnoguy* avallent* le*dit* corps au fondz de l'eaue et le laissent dix ou douze heures puys le retirent à mont et treuvent dedans les*dites* taillades et incizures les*dits* cornibotz* desquelz ilz font manieres de patenostres* et de ce usent comme nous faisons d'or et d'argent et le tiennent la plus precieuse chose du monde. Il a la vertu d'estancher le sang des nazilles* car nous l'avons experimenté. Tout ce*dit* peuple ne s'adonne que à labouraige et pescherye[324] pour vivre car des biens de ce monde ne font compte pour ce qu'ilz n'en ont congnoissance[325] et aussi qu'ilz ne bougent de leur pays et ne sont ambulataires[326] comme ceulx de Canada et du Saguenay non obstant que les*dits* Canadians leur soyent subgectz[327] avecques VIII ou IX aultres peuples[328] qui sont sur le*dit* fleuve.

[Chapitre VIII]

[24 r°] Comment nous arryvasmes à la*dite* ville et de la reception qui nous y fut faicte et comment le capp*itaine* leur fict des *presens* et aultres choses que le*dit* capp*itaine* leur fict comme sera veu en ce chap*pi*tre

Ainsi comme fumes arrivez au pres d'icelle ville se randirent au davant de nous grand nombre des habitans d'icelle qui à leur façon de faire nous firent bon racqueil. Et par noz guides et conducteurs fumes menez au meilleu d'icelle ville où il y a une grand place entre les maisons spacieuse d'un gect de pierre[329] en carré ou envyron lesquelz nous firent signe que nous arrestacions au*dit* lieu ce que fismes. Et tout soubdain s'assemblerent toutes les femmes et filles de la*dite* ville dont l'une partye estoient chargees d'enffans entre leurs braz lesquelles nous vin-

---

859 IV fesses, *cuysses et* espaulles I,II et par les *jambes braz et espaulles* à 860 IV puys *au* lieux 863 I,II font patenostres 865 IV a vertu 868 II de *se* monde IV monde *n'en* font I,IV compte *parce* qu'ilz 869 I,II,IV congnoissance *et* qu'ilz 877 IV choses comme 879 IV *Apres que* fumes 880 I,II icelle *lesquelz* à 881 I firent racqueil 882 I,II,IV une place 883 IV maisons, *spacieuses* d'un 885 IV lieu. *Et* tout 887 I,II braz *qui* nous I A vindrent < main plus récente : *baiser* > le II A vindrent < main plus récente : *frotter* > le III A vindrent *frocter le*

drent frocter le visaige braz et aultres endroictz de dessus le corps où ilz pouvoyent toucher pleurant de joye de nous veoyr nous faisant la meilleure chere qu'il leur estoit possible en nous faisant signes qu'il nous pleust toucher à leurs*dits* enffans. Apres lesquelles choses faictes les hommes firent retirer les femmes et se assirent sur la terre tout alentour de nous comme si eussions voullu jouer ung mistere[330]. Et tout incontinent revyndrent plu*sieurs* qui apporterent [24 v°] *chacune* une natte[331] carree en façon de tapisserie et les estandirent sus la terres au meilleu de la*dite* place et nous firent mectre sus icelles. Apres lequelles choses fut apporté par neuf ou dix hommes le roy et seigneur du pays qu'ilz appellent en leur langue *agouhanna*[332] lequel estoit assiz sus une grande peau de serf[333] et le vindrent poser dedans la*dite* place sus les*dites* nattes aupres du capp*itaine* en faisant signe que c'estoit leur seigneur. Cestuy *agouhanna* estoit de l'aige d'envyron cinquante ans et n'estoit poinct mieulx acoustré que les aultres fors qu'il avoyent alentour de sa teste une maniere de liziere rouge pour sa couronne[334] faicte de poil d'herisson[335] et estoit celluy seigneur tout percluz et malade de ses membres. Apres qu'il eut faict son signe de salut au*dit* capp*itaine* et à ses gens en leur faisant signes evidens qu'ilz fussent les bien venuz il monstra ses braz et ses jambes au*dit* capp*itaine* luy disant qu'il luy pleust les toucher comme s'il luy eust demandé garison et santé. Et lors le*dit* capp*itaine* commança à luy frotter les braz et jambes avecq les mains. Adoncq le*dit agouhanna* print la liziere et couronne qu'il avoit sus la teste et la donna au*dit* capp*itaine* et tout incontinent furent amenez au*dit* capp*itaine* plu*sieurs* malades comme aveugles[336] bourgnes boisteulx impotens et gens si tres vieulx que les paupieres des yeulx[337] leur pendoyent sus les joues les seyant [25 r°] et couchant aupres du*dit* capp*itaine* pour

889 IV veoyr, *en* nous 890 IV possible nous 891 I,II toucher leurs-dits I Apres *ces* choses II Apres *ses* choses 893 I,II,IV terre alentour 894 IV tout *soudain* revyndrent 895 I, II, IV plusieurs *femmes* qui 897 I,II,IV choses *ainsi faictes* fut 899 IV leur *langaige* agouhanna I,II langue *agohanna* lequel 901 I,II nattes *pres* du IV aupres *de nostre cappitaine, nous* faisant 902 IV leur *Roy et* seigneur I,II seigneur. *Celluy* agohanna IV aige envyron 904 IV avoyent *à l'encontre* de 906 IV percluz de 908 IV gens, leur 909 I,II,IV et jambes I,II cappitaine *le priant les voulloir* toucher IV cappitaine *luy faisant signe qu'il luy pleust les toucher : lequel cappitaine les frota* avec 911 I,II lors *le* cappitaine 912 I,II mains. Et *print ledict agohanna* la IV mains. *Et lors* ledit 913 IV sus *sa teste et la donna à nostre* cappitaine 916 IV pendoyent *jusques sur les joues : les seyant et couchant aupres de nostredict* cappitaine 917 I,II couchant *pres ledict* cappitaine

les toucher tellement qu'il sembloyt que Dieu fust là descendu pour les guerir.[338]

Ledict cappitaine voyant la pitié et foy de cedit peuple dist l'Euvangille sainct Jehan savoyr l'*Im principio*[339] faisant le signe de la croix sus les pouvres malades priant Dieu qu'il leur donnast cognoissance de notre saincte foy et de la passion de Notre Saulveur et grace de [recouvrer] *chrétienté* et baptesme. Et puis ledit cappitaine print une paire d'heures et tout haultement leut de mot à mot la Passion de Notre Seigneur si que tous les assistans la peurent ouyr où tout ce pouvre peuple fist une grande sillance et furent merveilleusement bien entendibles[340] regardant le ciel et faisant pareilles serymonies qu'ilz nous veoyent faire. Apres laquelle fist le cappitaine ranger tous les hommes d'un cousté les femmes d'un aultre et les enffans d'aultre et donna aux principaulx des hachotz es aultres des cousteaulx et es femmes des patenostres et aultres menues choses puys gecta parmy la place entre les enffans des petites bagues et *agnuz dei* d'estaing desquelz firent une merveilleuse joye[341]. Ce faict ledit cappitaine commanda [25 v°] sonner les trompettes[342] et aultres instrumens de musique de quoy ledit peuple fut fort resjouy. Apres [lesquelles][343] choses nous prinsmes congé et nous retirasmes. Voyant ce les femmes se mirent au davant de nous pour nous arrester et nous apporterent de leurs vivres lesquelz ilz nous avoyent apprestez comme poisson potaiges febves pain et aultres choses pour nous *cuyder faire repaistre et [dîner] audit lieu. Et pource que lesdits vivres n'estoient à notre goust et qu'il n'y avoit goust de sel[344] les remerciasmes leur faisant signe que n'avyons besoing de repaistre.

Apres que nous fumes sortiz de ladite ville fumes conduictz par plusieurs hommes et femmes sus la montaigne davant dicte qui est par nous nommée Mont Royal distant dudit lieu d'un cart

---

920 IV *Nostredict* cappitaine 924 II,III *recouvre* <corrigé d'après I et IV> I,II,IV baptesme. *Puis print ledict cappitaine* une 926 IV assistans *le* peurent 927 IV peuple *feirent* une 930 I,II fist *ledict* cappitaine 932 I,II donna *es principaulx et aultres des cousteaulx et des hachotz et* es 933 IV menues *besongnes* : puys 934 I,II entre *lesdictz* enffans 935 I,II,IV estaing *de quoy menerent* une I,II faict *le* cappitaine 937 IV de *musicque : desquelz* ledit 938 IV congé *d'eulx*, et 940 IV nous *apportoient de leurs vivres, qu'*ilz 941 I,II apprestez *sçavoir* poisson IV febves et aultres 942 II,III *digne* <corrigé d'après I, IV> IV que *leurs* vivres 944 IV avoit *aucune saveur* les 945 IV de manger 946 IV fumes *yssuz* de 947 I,II femmes *d'icelle* sus IV femmes *nous* vindrent *conduyre* sus

de lieue. Et nous estans sus la*dite* montaigne eusmes veue et congnoissance de plus de trente lieues à l'envyron d'icelle dont il y a vers le nort une rangee de montaignes qui sont est et ouaist gisantes et autant devers le su[345]. Entre lesquelles montaignes est la terre la plus belle[346] qu'il soit possible de veoyr labourable unye et plaine. [26 r°] Et par le meilleu des*dites* terres voyons le*dit* fleuve oultre où estoient demorees noz barques où il y a ung sault[347] d'eaue le plus impetueulx qu'il soit possible de veoir lequel ne nous fut possible de passer et voyons icelluy fleuve tant que l'on pouvoit regarder grant large et spacieulx lequel alloit au surouaist et passoit par aupres de troys belles montaignes rondes[348] que nous voyons et estimyons qu'elles estoient à envyron quinze lieues de nous. Et nous fut dict et monstré par signes par les troys hommes qui estoient presens qu'il y avoit troys ytieulx sautz[349] d'eaue au*dit* fleuve comme celluy où estoient nos*dites* barques ; mais nous ne peusmes entendre quelle distance il y avoit entre l'un et l'aultre. Et puys nous monstroient que les*dits* saultz passez l'on pouvoyt naviguer plus de troys lunes[350] par le*dit* fleuve. Et oultre nous monstroient que le long des*dites* montaignes estans vers le nort[351] y a une grand ripviere[352] qui descend de l'occident comme le*dit* fleuve. Nous estimons que c'est la ripviere qui passe par le royaume et prouvince du Saguenay[353] et sans que nous leur fissions aucune demande et signe prindrent la chaisne du sifflet du cappi*taine*[354] lequel est d'argent et ung manche de pongnard qui est de laton jaune comme or lequel pendoyt au costé de l'un de noz mariniers [26 v°] et monstrerent que cela venoyt d'amont le*dit* fleuve et qu'il y avoit des *agojuda*[355] qui est à dire mauvaise gens lesquelz estoient armez jusques sus les doigtz nous monstrant la

---

949 IV sus *icelle* montaigne 950 IV icelle *et* y 953 IV veoyr, *unye, plaine, et labourable* : et 955 I,II,IV oultre *le lieu* où IV barques *auquel* y a II <en marge, graphie plus récente *Le grand sault de la riviere de Canada*> 956 IV qu'il *est* possible IV fut possible *passer*, tant que 958 I,II,IV spacieulx *qui* alloit 959 IV passoit *au* pres 961 IV estoient envyron 962 IV par *nosdictz* troys I,II,IV hommes *qui nous avoyent conduictz* qu'il 963 IV troys *telz* sautz 965 I,II l'aultre puys IV l'autre *par faulte de langue : puis nous monstroient par signes* que 967 II <en marge, graphie plus récente : *Navigation de trois lunes par la riviere de Canada au dessus du sault*> IV troys *liues* par 970 IV Nous *estimions* que IV royaume du 971 I,II,IV que leur 972 I,II cappitaine *qui* est IV cappitaine *qui estoit* d'argent 973 IV pongnard, *lequel estoit* de I,II qui *estoit* de 974 I,II lequel *estoit* au IV noz *compaignons* mariniers 976 IV y *a des Agouionda*, qui I,II gens *qui* estoient IV lesquelz *sont* armez II <en marge, graphie plus récente : *agojuda*>

façon de leurs armures qui sont de cordes et boys lassees et tissues ensemble nous donnant à entendre que les*dits agojuda* menoyent la guerre continuelle les ungs es aultres mays par default de langue ne peusmes avoir congnoissance combien il y avoit jusques au*dit* pays. Le capp*itaine* leur monstra du cuyvre rouge lequel ilz appellent *caignetdazé*[356] leur monstrant vers le*dit* lieu et demandant par signe s'il venoyt de là[357] et ilz commencerent à secourre la teste disant que non et monstrerent qu'il venoyt du Saguenay qui est au contraire du precedent. Apres lesquelles choses ainsi veues et entendues nous retirasmes à noz barques qui ne fut sans avoir conduicte de grand nombre du*dit* peuple dont partie d'eulx quant voyoient noz gens laz les chargeoient sus eulx comme sus chevaulx et les portoient[358]. Et nous arrivez à nosdictes barques fismes voille pour retourner à no*tre* gallion[359] pour doubte [27 r°] qu'il n'eust aucun ancombrier*[360]. Lequel partement ne fut sans grand regret du*dit* peuple car tant qu'ilz nous peurent suyvre aval le*dit* fleuve ilz nous suyverent. Et tant fismes que nous arrivasmes à no*tredit* gallion le lundy quatriesme jour d'octobre.

Le mardy cinquiesme jour du*dit* moys nous fysmes voille et appareillasmes avecques no*tredit* gallion et barques pour retourner à la prouvynce de Canada au port de Saincte Croix où estoient demourez nos*dits* navires. Et le septiesme nous vinsmes poser le travers d'une ripviere qui vient devers le nort sortente audit fleuve à l'entree de laquelle il y a quatre petites ysles[361] plaines d'arbres. Nous nommasmes icelle ripviere la ripviere de Fouez[362]. Et pour ce que l'une d'icelles ysles[363] s'avance au*dit* fleuve et la voyt on de loing fict le*dit* capp*itaine* planter une belle grande croix sur la poincte d'icelle et commanda aprester les barques pour aller avecq maree dedans la*dite* ripviere pour veoyr la nature d'icelle ce que fut faict. [27 v°] Et nagerent* celluy jour amont ladite ripviere mays pource qu'elle fut treuvee de nulle experiance ny parfonde retournerent et appareillasmes pour aller aval.

978 IV et *de* boys 980 IV ungs *contre les* aultres 982 I,II pays. *Ledict* cappitaine IV pays. *Nostre* cappitaine 983 I,II rouge *qu'ilz appellent caignedazé* leur 984 IV lieu, demandant 985 I non *et monstrant* qu'il II *en monstrant* qu'il 1000 IV le *7.jour* nous 1002 I,II laquelle *y a quatre petites ysles et* plaines IV laquelle y a 1003 IV ripviere *du* Fouez 1005 I,II loing *ledict cappitaine fict planter une belle* croix IV fict *le* cappitaine 1007 I,II,IV dedans *icelle* ripviere 1008 I,II veoyr *le parfond et nature d'icelle.* Et nagerent IV ce *qu'il* fut 1009 I,II amont *ledict fleuve* mays IV ripviere. *Et parce* qu'elle 1010 IV experiance *n'y perfonde* retournerent

[Chapitre IX]

Comment nous arrivasmes au*dit* hable* de Saincte Croix et l'ordre comme nous trouvasmes noz navires et comme le seigneur du pays vynt veoyr le cap*pitaine* et comme le*dit* cap*pitaine* l'alla veoyr et partye de leur coustume en particulier

Le lundy unziesme jour d'octobre nous arrivasmes au hable* de Saincte Croix[364] où estoient noz navires et trouvasmes que les maistres et mariniers qui estoient demourez avoyent faict un fort[365] davant les*dits* navires tout cloz de grosses pieces de boys plantees de bout joignant les unes es aultres [28 r°] et tout alentour garny d'artillerye et bien en ordre pour se deffendre contre tout le pays[366]. Et tout incontinent que le seigneur du pays fut adverty de no*tre* venue vynt le landemain XII^e^ du*dit* moys accompaigné de Taignoagny Domagaya et plu*sieurs* aultres pour veoyr no*tre* cap*pitaine* et luy firent une merveilleuse feste faignans estre joyeulx de sa venue. Lequel pareillement leur fict assez bon raqueil touttefoys qu'ilz ne l'avoyent pas desservy*. Le*dit* Donnacona pria le cap*pitaine* de l'aller veoyr à Canada[367] ce que luy promist le*dit* cappitaine. Et le landemain XIII^e^ jour du*dit* moys le*dit* cap*pitaine* avecques les gentilzhommes acompaignez de cinquante compaignons bien en ordre allerent veoyr le*dit* Donnacona et son peuple qui est distant du lieu où estoient noz navires de demye lieue et se nomme leur demourance Stadaconé. Et nous arrivez au*dit* lieu vindrent les habitans au davant de nous loing de leur maisons d'un gect de pierre ou mieulx et là se rangerent et assirent à leur modde et façon de faire les hommes d'une part et les femmes et filles de l'aultre debout chantant et danssant sans cesse. Et apres qu'ilz s'entrefurent saluez et faict chere les ungs es aultres le*dit* cappi-

---

1015 V veoyr *nostre* cappitaine 1017 IV arrivasmes *audict* hable 1021 I,II unes *aux* autres 1022 IV pour *soy deffendre contre toute la puissance du* pays 1024 I,II,IV XII^e^ *jour* dudit 1025 IV aultres : *lesquelz feirent une merveilleuse feste à nostre cappitaine*, faignans 1026 I,II veoyr *ledict* cappitaine 1027 I,II,IV faignans *avoyr grand joie* de IV de *nostre venue : lequel* leur 1028 I,II desservy. *Le seigneur Donnacona pria nostre cappitaine de l'aller le lendemain* veoyr 1031 I,II XIII^e^ dudit I,II cappitaine *accompaigné des gentilzhommes et de* cinquante IV avecques *ses* gentilzhommes 1033 IV distant *dou estoient lesdictes navires d'une* lieue 1038 I,II,IV femmes *de* l'aultre 1040 IV ungs *aux* aultres

taine donna [28 v°] aulx hommes des cousteaulx et aultres choses de peu de valleur et fict passer toutes les femmes et filles par davant luy et leur donna à *chacune* une bague d'estaing. De quoy remercierent l*edit* capp*itaine* lequel fut par Donnacona et Taignoagny mené veoyr leur maisons[368] lesquelles estoient bien estorees* de vivres selon leur sorte pour passer leur yver. Et nous fut par l*edit* Donnacona monstré les peaulx de cinq testes d'hommes[369] estandues sus du boys comme peaulx de parchemyn et nous dict que c'estoient des Toudamans[370] de devers le su qui leur menoyent continuellement la guerre et nous fut dict qu'il y a eu deux ans passez que les*dits* Toudamans les vindrent assallir jusques dedans l*edit* fleuve à une ysle qui est le travers du Saguenay[371] où ilz estoient à passer la nuyct tendans aller à Honguedo[372] leur mener guerre avecques envyron deux cens personnes tant hommes femmes que enffans lesquelz furent surprins en dormant dedans ung fort qu'ilz avoient faict où myrent les*dits* Toudamans le feu tout alentour et comme ilz sortoient les tuerent tous reservé cinq qui eschapperent. De laquelle destrouce* se plaignoyent encore fort nous monstrant qu'ilz en auroyent vengeance. Apres lesquelles choses veues nous retirasmes à noz navires.

[Chapitre X]

[29 r°] De la façon de vivre du peuple de la*dite* terre et de certaines condictions creance et façon de vivre qu'ilz ont[373]

Cedict peuple n'a aucune creance de Dieu qui vaille car ilz croyent en ung[374] qu'ilz appellent Cudouagny[375] et disent qu'il parle souvent à eulx et leur dict le temps qu'il doyt faire et dyent que quant il se courrouce à eulx qu'il leur gecte de la terre aux yeulx. Ilz croyent aussi que quant ilz trespassent qu'ils vont es estoilles puys viennent baissant en l'orison comme les*dites* estoilles et s'en vont en beaulx champs vers plains de beaulx ar-

---

1041 I,II donna *es* hommes 1044 I,II cappitaine *qui fut par ledict* Donnacona IV lequel *fut par ledict* Donnacona 1045 I,IV veoyr *leurs* maisons 1046 I,II Et *fut par ledict Donnacona monstré audict cappitaine* les 1048 I,II sus *des* boys IV parchemyn. *Lequel Donnacona nous dist que c'estoient des Trudamans* devers 1050 I,II guerre. *Oultre* nous 1060 IV choses, nous 1064 II,IV de *faire* qu'ilz 1066 IV croyent *à ung qu'ilz appellent Cudragny*, et 1067 I,II faire. *Ilz disent* que IV faire. *Ilz disent aussi* quant 1069 I Ilz *croissent* aussi II aussi quant 1070 I,II puys *vont* baissant 1071 IV champs, *vers* plains

bres fleurs et fruictz sumptueux[376]. Apres qu'ilz nous eurent donné ces*dites* choses à entendre nous leur avons remonstré leur herreur et dict que leur Cudouagny est ung maulvays esperit[377] qui les abbuze et qu'il n'est qu'un Dieu qui est au ciel lequel nous donne tout et est createur de toutes choses et que en cestuy devons croyre seullement et qu'il fault estre baptizés ou aller en enffer. Et leur fut remonstré plu*sieurs* aultres choses de nos*tre* foy ce que facillement ilz ont creu et appellé [29 v°] leur Cudouagny *agojuda*[378] tellement que plu*sieurs* foys ont prié le capp*itaine* les faire baptizer et y sont venuz le*dit* seigneur Donnacona et tout le peuple de leur ville pour le cuyder* estre mais parce que ne savyons leur intencion et couraige* et qu'il n'y avoit qui leur remonstrast la foy pour lors[379] fut prins excuse vers eulx et dict à Taignoagny et Domagaya qu'ilz leur fissent entendre que nous retournerions ung aultre voiaige et apporteryons des prebstres et du cresme[380] en leur donnant à entendre pour excuse que l'on ne peult baptizer sans le*dit* cresme[381] se qu'ilz croyent parce que plu*sieurs* enffans ont veu baptizer en Bretaigne. Et de la promesse que leur fict le capp*itaine* de retourner furent fort joyeulx et le remercyerent[382].

Cedict peuple vyt quasi en communauté de biens[383] assez de la sorte des Brizillans[384] et sont tous vestuz de peaulx de bestes sauvaiges et assez pouvrement. L'yver[385] ilz sont chaussez de chausses et solliers[386] et l'esté vont nudz piedz. Ilz gardent l'ordre de mariaige[387] fors que les hommes prennent deux ou troys femmes[388]. Et [30 r°] dempuis que le mary est mort jamays les femmes ne se remaryent[389] ains* font le deul de la*dite* mort toute leur vye et se taignent le visaige de charbon noir pillé et de gresse espetz comme le dotz d'un cousteau et à cela connoist on qu'elles sont veufves. Ilz ont une aultre coustume fort mauvaise

---

1073 I donné *ces* choses II donné *ses* choses IV donné *le tout* à I R leur *avons remonstré* Cudouagny 1074 I,II herreur *et* que 1075 IV et *dict* qu'il 1076 IV de *toutes choses necessaires* et 1079 IV leur *Cudragny Agouionda*, tellement 1080 IV prié *nostre* cappitaine 1081 I,II seigneur *Taignoagny dom Agaya avecq* tout IV seigneur *Taignoagny, Dom agaya*, et 1086 IV et *apporterons* des 1089 II cresme *ce* qu'ilz IV cresme. *Ce qui* croient 1090 I de *la* que IV promesse *qui leur fust faicte de retourner, furent tres* joyeulx 1093 IV vyt en 1094 IV sont vestuz 1096 IV solliers *qu'ilz font de peaulx* : et I,II vont *deschaulz*. Ilz 1097 III R mariaige *fo* fors IV fors *qu'ilz* prennent 1098 IV que *leur* mary IV jamays *ne se remarient*, ains 1100 I,II charbon *pillé et de gresse espetz comme l'espesseur d'un* cousteau IV charbon *pellé et de gresse espetz comme l'espesseur d'un* cousteau

de leurs filles car despuis qu'elles sont d'aige d'aller à l'homme elles sont toutes mises en une maison de bordeau[390] habandonneez à tout le monde qui en veult jusques ad ce qu'elles ayent treuvé leur party[391]. Et tout ce avons veu par experiance car nous avons veu les maisons plaines des*dites* filles comme est une escolle de garçons en France. Et davantaige le hazard selon leur modde tient es*dites* maisons où ilz jouent[392] tout ce qu'ilz ont jusques à la couverture de leur nature. Ilz ne sont point de grand travail[393] et labourent leur terre avecques petitz boys comme de la grandeur d'une demye espee[394] où ilz font leur blé qu'ilz appellent *ozisy*[395] lequel est gros comme poix[396] et de semblable blé en croyst assez au Brezil. Pareillement ilz ont assez de groz mellons concombres courges[397] poix et febves de toutes coulleurs non de la sorte des nostres[398]. [30 v°] Ilz ont aussi une herbe[399] de quoy ilz font grand amas durant l'esté pour l'yver laquelle ilz estiment fort et en usent les hommes seullement en la façon qui ensuyt. Ilz la font secher et la portent à leur col en une petite peau de beste en lieu de sac avecques un cornet[400] de pierre ou de boys puys à toute heure font pouldre de la*dite* herbe et la mectent à l'un des boutz du*dit* cornet et mectent ung charbon de feu dessus et sussent par l'aultre bout tant qu'ilz s'amplent le corps de fumee tellement qu'elle leur sort par la bouche et par les nazilles* comme par un tuyau de chemynee et disent que cela les tient sains et chaudement[401] et ne vont jamais sans avoir ses*dites* choses. Nous avons esprouvé la*dite* fumee apres laquelle avoyr mys dedans no*tre* bouche semble y avoir mys de la pouldre de poivre[402] tant est chaulde. Les femmes du*dit* pays travaillent sans comparaison plus que les hommes[403] tant à la pescherie de quoy font grand faict que au labour et aultres choses. Et sont tant hommes femmes que enffans plus durs que bestes au froyt car de la plus grand froydure que ayons veu laquelle a esté merveilleuse et aspre venoyent [31 r°] par dessus les glasses et neiges tous les jours à noz navires la plus-part d'eulx quasi tous nudz qui est chose increable qui ne l'a

1107 I,II maisons *aussi* plaines 1113 I,II,IV poix *et de ce mesme* blé 1114 IV ont *grand quantité de* groz 1115 I,II mellons *et* concombres IV concombres *et* courges IV febves *et de* toutes 1117 IV amas *l'esté durand* pour 1119 I,II,IV secher *au soleil* et III R secher *à la fumee* et 1121 IV cornet *puys* mectent 1122 I,II mectent *en* l'un 1127 I,II avoir *cesdictes* choses I,II avons *experimenté* ladite 1128 I,II avoyr dedans 1131 IV faict *qu'au labeur* et 1134 I,II laquelle *estoit* merveilleuse 1136 IV d'eulx tous *nudz, qui est chose fort a croire* qui I,II ne *le voyt.* Ilz

veu. Ilz prennent durant les*dites* glasses et neiges grand quantité de bestes sauvaiges comme dyns serfz ours martres regnardz loueres et aultres mays ne nous en ont gueres apporté pource qu'ilz sont fort gormans[404] et villains de leurs vivres[405]. Ilz mangent leur chair toute crue[406] apres avoyr esté sechee à la fumee et semblablement leur poisson. Ad ce que nous avons congneu et peu entendre de ce*dit* peuple il me semble qu'il seroyt aisé à dompter[407] en telle façon et maniere que l'on vouldroit. Dieu par sa saincte misericorde y veulhe mectre son regard. Amen.

[Chapitre XI]

Comment le*dit* peuple de jour en aultre nous apportoient du poisson et de ce qu'ilz avoyent à noz navires et comme par l'advertissement de Taignoagny et Domagaya ledit peuple se retira de y venyr et comme il y eut aucun discort entre eulx et nous. Chap*pi*tre[408] [31 v°]

Et despuis de jour en aultre venoyt le*dit* peuple à noz navires et apportoient force anguilles et aultres poissons pour avoir de nostre marchandise de quoy leur estoit donné cousteaulx allaisnes patenostres et aultres menues choses de quoy se contentoient fort mays nous appersumes que les deulx meschans[409] que nous avyons apportez leur disoient et donnoyent à [entendre] que ce que leur baillons ne valloit rien[410] et qu'ilz auroient aussi tost des hachotz pour ce qu'ilz nous donnoyent comme des cousteaulx non obstant que le capp*itaine* leur eust faict beaucoup de presens et si ne cessoient à toutes heures de luy demander. Et fut le*dit* capp*itaine* adverty par ung seigneur de la ville de Hagouchonda[411] qui luy avoit donné une petite fille en allant à Hochelaga qu'il se donnast garde de Donnacona et des-

1138 I,II serfz *et ours desqelz nous apportoient mays bien peu* pource IV ours, *lievres, martres, regnardz et aultres.* Ilz mangent 1140 I,II sont villains 1142 I,II,IV et *pareillement* leur IV avons *veu* et peu 1143 IV peuple, me 1147 IV <chapitre manque> 1148 II Comme ledit 1151 II entre *nous et eulx.* Et 1155 I,II estoit *baillé* cousteaulx 1156 I,II choses *dont* se 1158 I,II que avyons III *entre* <corrigé d'après I,II> 1159 I,II ce que *nous* leur 1160 hachotz *comme des cousteaulx pour ce qu'ilz nous bailloyent* non obstant 1161 II faict *beaucop* de 1162 I,II de *demander audict cappitaine. Lequel fut* adverty 1164 I,II Hagouchonda qu'il se 1165 I,II Donnacona et *desdictz deux meschans* et qu'ilz

dictz Taignoagny et Domagaya et qu'ilz estoient *agojuda* qui est à dire traistres et meschans. Et aussi en fut adverty par aucuns du*dit* Canada. Et aussi que nous apersumes de leur malice parce qu'ilz voullurent retirer les troys enffans[412] que le*dit* Donnacona avoit donnez au*dit* capp*itaine* et de faict firent fuyr la plus grande des filles des navires. Apres laquelle ainsy fuye fict le*dit* capp*itaine* prendre garde aulx aultres et par [32 r°] l'advertissement desdictz Taignoagny et Domagaya se abstinerent et depporterent* lesdits Canadians de venyr avecq nous quatre ou cinq jours synon aulcuns qui venoyent en grande peur et craincte.

[Chapitre XII]

Comment no*tre* capp*itaine* doubtant qu'ilz ne songassent aucune trahison fist ranforcer le fort et comment ilz vindrent parlementer avecq luy et la rendition de la fille qui s'en estoit fuye. Chapp*i*tre

Voyant la malice d'iceulx doubtant qu'ilz ne songassent aucune trahison et venir avecq un amast de gens courir sus nous[413] no*tre* capp*itaine* fict renforcer le fort tout alentour de groz fossez[414] larges et parfondz avecques porte à pont levys et ranfort de pantz de boys au contraire [32 v°] des premiers. Et fut ordonné pour le guet de la nuyt pour le temps advenir cinquante hommes à quatre cars[415] et à *chacun* changement des*dits* cars les trompettes sonnantes[416] ce qui fut faict selon la*dite* ordonnance. Et lesdictz Donnacona Taignoagny et Domagaya estans advertiz du*dit* ranffort et de la bonne garde et guet que l'on faisoit furent courroucez d'estre en la malle grace du capp*itaine* et envoyerent par plu*sieurs* foys de leurs gens faignans qu'ilz fussent d'ailleurs pour veoyr si on leur feroit desplaisir desquelz on ne tint compte et n'en fut faict ny monstré aulcun semblant. Et y vindrent lesdits Donnacona Taignoagny Domagaya et aultres parler au*dit* capp*itaine* une ripviere entre deulx demandant au*dit* capp*itaine* s'il estoit marry et pourquoy il n'alloit à Canada les veoyr. Et le*dit* capp*itaine* leur respondit qu'ilz n'estoient que

---

1167 I,II traistres. Et aussi II <en marge : *agojuda*> 1171 I,II filles *du* navire I,II fict *le* cappitaine 1172 I,II garde *es* aultres 1173 I,II depporterent de 1177 IV <chapitre manque> 1178 II Comment *le* cappitaine 1181 I,II malice *d'eulx* doubtant 1182 I,II gens *sus nous le* cappitaine 1195 aultres *plusieurs fois* parler

traistres et meschans ainsi que on luy avoit rapporté et aussi qu'il avoit appersu en plu*sieurs* sortes comme de n'avoir tins promesse de aller à Hochelaga et d'avoir retiré la fille que on luy avoit donnee et aultres mauvays tours qu'il leur nomma. Mais pour tout ce que s'ilz voulloyent estre gens de bien et oblyer leur malle voullunté qu'il leur pardonnoyt et qu'ilz vinssent seurement à bort faire bonne chere comme par davant. De quoy le remercyerent et luy [33 r°] promyrent qu'ilz luy randroient la*dite* fille qui s'en estoit fuye dedans troys jours. Et le quatriesme jour de novembre Domagaya avecques six aultres hommes vindrent à noz navires pour dire au capp*itaine* que Donnacona estoit allé par le pays sercher la*dite* fille qui s'en estoit allee et que le landemain elle luy seroit par luy amenee. Et dict que Taignoagny estoit fort mallade et qu'il pryoit le capp*itaine* lui envoyer ung peu de sel et de pain[417] : ce que fist le*dit* capp*itaine* et luy manda que c'estoit Jesus qui estoit marry avecques luy pour les mauvays tours qu'il avoyt cuyder* jouer. Et le landemain[418] les*dits* Donnacona Taignoagny Domagaya et plu*sieurs* aultres vindrent et amenerent la*dite* fille la representant au*dit* capp*itaine* lequel n'en tint compte et dict qu'il n'en voulloyt poinct et qu'ilz la ramenassent. A quoy respondirent faisant leur excuse qu'ilz ne luy avoient pas commandé s'en aller et qu'elle s'en estoit allée pource que les paiges*[419] l'avoyent batue ainsi qu'elle leur avoit dict. Et pryerent le*dit* capp*itaine* de la reprandre et eulx mesmes la menerent jusques au navire. Apres lesquelles choses le cappitaine commanda apporter pain et vin et les festoya puys prindrent congé les ungs des [33 v°] aultres. Et despuis sont allez et venuz à noz navyres et nous à leur demourance en aussi grand amour que par davant[420].

1200 I,II qu'il *l*'avoit 1205 I,II davant. Desquelles *parolles remercyerent ledict cappitaine* et 1206 I,II randroient *la* fille 1208 I,II Domagaya *acompaigné de* six 1209 I,II dire *audict cappitaine que le seigneur* Donnacona 1210 I,II fille *et* que 1211 I,II amenee. *Et oultre* dict 1213 I,II cappitaine *lequel* luy 1214 I,II marry *contre* luy 1215 I,II landemain *ledict* Donnacona 1220 I,II pas *conseillé* s'en *aller ains* qu'elle 1222 I,II pryerent *de rechef le* cappitaine

[Chapitre XIII]

De la grandeur et parfondeur dudict fleuve[421] en *general* et des bestes oiseaulx poissons arbres et aultres choses que y avons veu et la scituation des lieux

Ledict fleuve commance passé l'isle de l'Assumption[422] le travers des haultes montaignes de Honguedo et des Sept Ysles[423] et y a de distance en traverse envyron trente cinq ou quarente lieues[424] et y a au parmy* plus de deux cents brasses de parfond. Le plus parfond et plus seur à naviguer est du cousté devers [34 r°] le su. Et devers le nort savoir esdictes Sept Ysles y a d'un cousté et d'aultre envyron sept lieues loing desdictes ysles deux grosses ripvieres[425] qui descendent des monts du Saguenay[426] lesquelles font plu*sieurs* bancqs à la mer[427] fort dongereulx. A l'entree desdictes rivieres avons veu plu*sieurs* ballaines et chevaulx de mer[428].

Le travers desdictes Sept Ysles y a une petite ripviere[429] qui va troys ou quatre lieues en la terre pardessus des maretz en laquelle y a ung merveilleux nombre de tous oiseaulx de ripviere. Despuis le commencement dudict fleuve jusques 'à Hochelaga y a troys cens lieues et plus et est le commancement d'icelluy à la ripviere qui vient du Saguenay[430] laquelle sort d'entre haultes montaignes et entre dedans ledict fleuve auparavant que arryver à la province de Canada[431] [de la [34 v°] bande] devers le nort et [est] icelle ripviere fort parfonde estroicte et fort dongereuse à naviguer.

Apres ladicte ripviere est la prouvynce de Canada où il y a plu*sieurs* peuples par villaiges non cloz. Il y a aussi es envyrons dudict Canada dedans ledict fleuve plu*sieurs* ysles tant grandes que petites et entre aultres y en a une[432] qui contient plus de dix lieues de long laquelle est plaine de beaulx arbres et haultz et aussi en icelle y a force vignes. Il y a passaige des deux coustés[433] d'icelle le meilleur et le plus seur est du cousté devers le su et au bout d'icelle ysle vers l'ouaist y a un affourcq*[434]

1229 IV fleuve, et des 1230 IV poissons *et* aultres 1231 I,II et *de* la 1236 I,II et *le* plus 1239 IV monts *de* Saguenay 1240 IV plusieurs *barcqs* à 1241 I,II veu *un grand numbre de* ballaines 1244 IV lieues *à* la 1247 I,II plus. *Et* le 1249 IV auparavant *qu'arrive* à 1250 III Canada de la *de la* bande 1251 III et icelle <corrigé d'après I, II, IV> 1257 I,II beaulx *et grandz arbres et force vigne.* Il 1259 IV et plus 1260 IV au *bort* d'icelle IV un *affoug* d'eaues

d'eaues lequel est fort beau et delectable pour mectre navires où il y a ung destroict[435] dudict fleuve fort courant et parfond mays il n'a de laize* que envyron un tiers de lieue le travers [35 r°] duquel y a une terre double de bonne haulteur toute labouree aussi bonne terre[436] que jamays homme vyd et là est la ville[437] et demourance de Donnacona et de noz deulx hommes que avyons prins le premier voiaige[438] laquelle demourance se nomme Stadaconé. Et auparavant que arryver audict lieu y a quatre peuples et demourances savoyr Ajoasté Starnatan Tailla qui est sus une montaigne et Sitadin[439]. Puys ledict lieu de Stadaconé soubz laquelle haulte terre vers le nort est la ripviere et hable* de Saincte Croix[440] où avons esté depuis le quinziesme jour de septembre jusques au VI[e] jour de may V[c]XXXVI ouquel lieu les navires demeurent à sec comme cy davant est dict. Passé le*dit* lieu est la demourance et peuple de Tequenonday[441] et de Hochelay lequel Tequenonday est sus une montaigne et l'aultre en ung plain pays.

[35 v°] Toute la terre des deulx coustez du*dit* fleuve jusques à Hochelaga et oultre est aussi belle et unye que jamays homme regarda[442]. Il y a aucunes montaignes[443] assez loing du*dit* fleuve que on veoyt par sus lesdictes terres desquelles descend plu*sieurs* ripvieres qui entrent dedans ledict fleuve. Toute ceste*dite* terre est couverte et plaine de boys de plu*sieurs* sortes et force vignes[444] excepté alentour des peuples laquelle ilz ont deserté* pour faire leur demourance et labour. Il y a grand nombre de serfz[445] dins[446] hours[447] et aultres bestes. Nous y avons veu les pas d'une beste qui n'a que deux piedz laquelle nous avons suyvie longuement pardessus le sable et vaze laquelle a les piedz en ceste façon et grandz d'une paulme et plus[448]. Il y a force loeres byevres* martres regnardz liepvres connyns*[449] escureilz[450] ratz[451] lesquelz sont gros à merveille et autres sauvai-

---

1261 I,II eaues beau I,II navires *ouquel* il II <en marge, graphie plus récente : *Destroict de Quebec*> 1263 I de *large* que IV de *long* que 1265 I,II terre *qu'il soit possible de veoyr* et là IV terre *comme* jamais 1266 I,II demourance *du seigneur* Donnacona IV hommes *qui avoient esté* prins 1269 IV peuples *de* demourances IV savoyr *Araste*, Starnatan, I,II Ajoasté *Starnatam* Tailla 1270 IV et *Scitadin*. Puys 1272 I,II,IV Croix *ouquel* lieu avons 1274 IV navires *demeurerent* à sec 1275 I,II demourance *du* peuple IV de *Tequenondahi, qui est sur une montaigne, et la ville de Hochelay, Lequel Hochelay est* ung 1278 I fleuve jusques *jusques* à 1279 IV belle *terre* et 1280 II R y *a aucunes montaignes* assez 1286 I,II de *grandz* serfz IV bestes. Il y a 1289 I,II façon grandz 1290 IV force *liepvres, connins, martres, regnardz, lœres, byevres*, escureilz I,II regnardz *chatz sauvaiges* liepvres I escureilz *et* ratz IV aultres *sauvagiens*. Ilz

gines[452]. Ilz se acoustrent des [36 r°] peaulx d'icelles bestes. Il y a aussi grand nombre d'oiseaulx[453] savoyr gruez oultardes signes oayes sauvaiges blanches et grises[454] cannes cannardz merles maulvys* turtres* ramyers chardonnereulx tarins serins linottes rossignolz passes solitaires et aultres oyseaulx comme en France. Aussi comme par davant es chappitres precedens est faicte mencion cedict fleuve est le plus habundant de toutes sortes de poissons qu'il soit memoire d'homme avoir jamays veu ny ouy. Car despuis le commencement jusques à la fin y trouverez[455] selon les saisons la pluspart des sortes et espesses des poissons de la mer et eaue doulce. Vous trouverez jusques audict Canada force ballaines[456] marsoings[457] chevaulx de mer[458] adhothuys[459] qui est une sorte de poisson duquel jamays n'avyons veu ny ouy parler. Ilz sont blancs comme neige et grandz comme [36 v°] marsoins et ont le corps et la teste comme lepvryers lesquelz se tiennent entre la mer et l'eaue doulce[460] qui commance entre la ripviere du Saguenay et Canada.

Item y treuverez en juing juillet et aoust force macquereaulx [mulets][461] bars[462] sartres[463] grosses anguilles[464] et aultres poissons. Avant leur saison passee y treuverez l'eplan[465] aussi bon que en la ripviere de Seine. Puys au renouveau y a force lamproyes[466] et saulmons. Passé ledict Canada y a force brochetz[467] truyttes[468] carpes[469] branmes[470] et aultres poissons d'eaue doulce. Et de toutes ces sortes de poissons faict l*edit* peuple *chacun* selon leur saison grosse pescherye pour leur substance et victaille[471].

[Chapitre XIV]

[37 r°]Chappitre d'aulcuns enseignemens que ceulx du pays nous ont donnez despuis estre revenuz de Hochelaga

---

1292 IV peaulx *des* bestes I,II,IV bestes *pource qu'ilz n'ont nulz aultres accoustremens.* Il I II *a* grand 1293 IV gruez, *signes, oltardes,* oayes 1295 IV chardonnereulx, *turnis,* serins 1297 I,II par *cy davant est faicte mention es chappitres precedens* cedict 1298 IV mencion, *ledict fleuve est le plus habondant de poissons et de toutes sortes qu'il soit memoire* avoir 1301 I,II,IV espesses *de* poissons 1306 IV marsouins, *blancs comme neigne,* et 1309 < *Item*[...] *victaille* : le paragraphe manque en IV > III macquereaulx *merles* bars < corrigé d'après I, II > 1311 I,II poissons. *Ayant* leur 1315 I,II toutes *ses* sortes

Despuis estre arrivez de Hochelaga avecques le gallion et les barques avons conversé allé et venu avecques les peuples prouchains de noz navires en doulceur et amytié fors que parfoys avons eu aulcuns differendz avecques aucuns mauvays garçons dont les aultres estoient fort marryz et courroucez[472]. Et avons entendu par le seigneur Donnacona Taignoagny Domagaya et aultres que la ripviere davant *dite* et nommee la ripviere du Saguenay va jusques audict Saguenay[473] qui est loing du commancement de plus d'une lune de chemin vers l'ouaist norouaist et que passé huict ou neuf journees elle n'est plus parfonde que p[our] bateaulx[474] mays que le droict et bon [37 v°] chemin et plus seur est par ledict fleuve[475] jusques à Hochelaga à une ripviere[476] qui descend dudict Saguenay et entre audict fleuve ce que avons veu et que de là[477] sont une lune à y aller. Et nous ont faict entendre que oudict lieu les gens sont vestuz et habillez de draps[478] comme nous et y a force villes et peuples et bonne gens et qu'ilz ont grand quantité d'or et cuyvre rouge[479]. Et que le tout de la terre despuis ladicte premiere ripviere[480] jusques au*dit* Hochelaga et Saguenay est une ysle[481] laquelle est circuite* et envyronnee de ripvieres et dudict fleuve et que passé ledict Saguenay va ladicte ripviere[482] entrent en deulx ou troys grandz lacqs[483] d'eaue larges puis que on trouve une mer doulce[484] de laquelle n'est mention avoir veu le bout ainsi qu'ilz ont ouy par ceulx du Saguenay car ilz nous ont dict n'y avoir esté. Oultre nous ont donné à entendre que ou lieu [38 r°] où avyons laissé no*tre* gallion[485] quant fumes à Hochelaga y a une ripviere qui va vers le surouaist[486] où semblablement sont une lune à aller avecques leurs barques despuis Saincte Croix jusques à une terre où il n'y a jamais glaces ni naiges mais que en ceste dicte terre y a guerres continuelles les ungs contre les aultres et que en icelle terre y a oranges[487] almendes[488] noix pru-

---

1321 IV estre *revenuz* de 1322 I,II peuples *les plus* prouchains IV peuples *plus* prouchains 1323 IV parfoys *avyons quelques* differendz 1326 IV Donnacona *et* aultres 1327 I,IV dite *est* nommee 1328 IV Saguenay, *et* va IV est *plus* loing 1329 IV une *lieue* de 1331 I,IV que *par* bateaulx II,III que <abrév.> bateaulx 1332 IV chemin *dudict Saguenay est par le* fleuve I,II jusques *au dessus de* Hochelaga 1334 IV fleuve, *et* que 1335 I,II sont habillez 1336 IV habillez *comme nous de draps, et qu'il* y a 1337 I,IV et *bonnes* gens I,II ont *grande* quantité I,II rouge. *Et nous ont dict* que le 1339 IV jusques *à* Hochelaga 1340 IV envyronnee *dudict fleuve, et* de rivieres 1342 III R grandz *lacqs* lacqs I eaue *fort* larges II R eaue *fort* larges IV eaue puis 1343 IV bout *à ce* qu'ilz 1345 IV où *nous* avyons 1350 IV ungs *avec* les 1351 IV noix, *pommes*, et

nes et aultres sortes de fruictz en grand habundance. Et nous ont dict les hommes et habitans d'icelle terre estre vestuz et accoustrez de peaulx comme eulx. Apres leur avoir demandé s'il y a de l'or et du cuyvre nous ont dict que non. Je estime à leur dire le*dit* lieu estre vers la Floridde[489] à ce qu'ilz monstrent par leurs signes et merches*[490].

[Chapitre XV]

[38 v°] D'une grosse maladie et mortalité[491] qui a esté au peuple de Stadaconé de laquelle pour les avoyr frequentez en avons esté enlouez*[492] tellement qu'il est mort de noz gens jusques au nombre de vingt cinq

Au moys de decembre fumes advertyz que la mortalité s'estoit mise audict peuple de Stadaconé[493] tellement que jà en estoient mors par leur confession plus de cinquente. Au moyen de quoy leur deffensames n*otre* fort et de ne venyr entour nous mays non obstant les avoyr chassez commença la maladie entour nous d'une merveilleuse sorte et la plus incongneue[494]. Car les ungs [39 r°] perdoyent la soustenue*[495] et leur devenoyent les jambes grosses et enflees[496] et les nerfz retirez et noirciz comme charbon et à aulcuns toutes semeez de gouttes de sang comme pourpre puis montoyt ladicte maladie aux hanches cuysses espaulles braz et au col et à tous venoyt la bouche si infecte et pourrye par les genssives que toute la chair en tomboyt jusques à la racine des dens lesquelles tomboient presques toutes[497]. Et tellement se esprint ladicte maladie en noz troys navires que à la my febvrier de cent dix hommes que nous estions[498] il n'y en avoit pas dix sains en sorte que l'un ne pouvoyt secouryr l'aultre qui estoit chose piteuse à veoyr consideré le lieu où nous estions. Car les gens du pays venoyent tous les jours davant nostre fort qui peu de gens voyoient debout et jà y en avoyt huict de mors et plus de cinquante en qui on n'esperoyt plus de vye.

1352 I,II,IV fruictz *et* en 1353 IV hommes et *femmes* d'icelle 1355 IV y *avoit* de 1357 IV et *marches* 1359 IV maladie qui 1360 IV esté *imbouez*, tellement 1364 I de *Stadaconné* tellement 1366 I,II leur *fismes deffence de non venyr à notre fort ny entour* nous IV leur *deffendismes* notre 1367 I,II la *mortalité* entour 1369 I,IV la *substance* et 1371 I,II et *aucunes* toutes 1373 I,II,IV espaulles *aux* braz IV cuisses, *et* espaulles 1376 IV maladie *à* noz 1379 I R veoyr <illisible> consideré 1382 I,II cinquante *ou* on

[39 v°] No*tre* cappitaine voyant la pitié et maladie ainsi esmue fist mectre le monde en prieres et oraisons[499] et fict [porter] ung ymage et remembrance de la Vierge Marie contre un arbre distant de no*tre* fort d'un tret d'arc le travers des naiges et glaces et ordonna que le dimanche ensuyvant l'on diroit audict lieu la messe et que tous ceulx qui pourroient chemyner tant sains que malades yroient à la procession[500] chantant les sept pseaulmes de David[501] avecq la Letanye en priant ladicte Vierge[502] qu'il luy pleust prier son cher enffant qu'il eust pitié de nous. Ladicte messe dicte et chantee[503] davant la*dite* ymaige se fist le cappi*taine* pellerin à No*tre* Dame qui se faict deprier à Rocquemado[504] proumectant y aller si Dieu luy donnoit grace de retourner en France. Celluy jour trespassa *Philippes* Rougement[505] natif d'Amboise de l'aige de envyron vingt ans.

[40 r°] Et pour ce que la maladie estoit incongneue fist le cappitaine ouvryr le corps[506] pour veoir si aurions aucune congnoissance d'icelle pour preserver si possible estoit le parsus*. Et fut trouvé qu'il avoyt le cueur blancq et flectry envyronné de plus d'un pot d'eaue rousse[507] comme datte le foye beau mays avoyt le poulmon tout noircy et mortiffié et s'estoit retiré tout son sang au dessus du cueur. Car quant il fut ouvert sortit au dessus de son cueur une grande habondance de sang noir et infect. Pareillement avoyt la ratte par devers l'eschine ung peu entasmée envyron deux doidz comme si elle eust esté frotée sus une pierre rudde. Apres cela luy fut ouvert et incizé une cuisse laquelle estoit fort noire par dehors mays par dedans la chair fut trouvee assez belle[508]. Ce faict fut inhumé au moings mal que on peult. Dieu par sa saincte grace pardoinct à son ame et à tous trespassez. Amen.

1385 III fict *porte* ung <corrigé d'après I, IV> 1386 IV ymage *en* remembrance 1387 IV arc *les travers des* naiges I,II travers *les* naiges 1388 I ordonna *et ordonna* que 1390 II sept *pheaulmes* de III D sept *pheaulmes* 1391 I R la *leta* Letanye 1393 I,II nous. *Et la messe* dicte IV nous. *La messe dicte et celebrée devant ledict* ymaige 1394 I,II Dame qui se *se* faict IV Dame *de* Roquemado 1397 IV vingt *deux* ans 1398 I,II que *ladite* maladie IV maladie *nous* estoit 1399 IV aurions congnoissance 1401 I,II cueur *tout* blancq 1404 I R sang <illisible> au I,II,IV dessus *de son* cueur 1405 I,II dessus *du* cueur une IV dessus *du cueur grand habondance de sang noir* infect 1409 IV mays dedans 1410 IV inhumé *à mieulx* que I,II,IV que *l'*on

[40 v°] Et despuis de jour en aultre [s'est] tellement continué ladicte maladie que telle heure a esté que par tout les trois navires n'y avoit pas trois hommes sains[509] de sorte que en l'un desdicts navires n'y avoit pas homme qui eust peu descendre soubz le tillac pour tirer à boire tant pour luy que pour les aultres et pour l'heure y en avoit jà plu*sieurs* de mors lesquelz il nous convynt mectre par faibloisse soubz les naiges car il ne nous estoit possible de pouvoyr pour lors ouvryr la terre qui estoit gelee tant estions foibles et avyons peu de puissance. Et si estions en une craincte merveilleuse des gens du pays qu'ilz ne s'apersussent de no*tre* pitié et foiblesse. Et pour couvryr ladicte maladie lors qu'ilz venoyent pres de no*tre* fort no*tre* capp*itaine* que Dieu a tousjours preservé debout[510] sortoit au davant d'eulx [41 r°] avec deux ou trois hommes tant sains que malades lesquelz il faisoit sortyr apres luy et lors qu'il les veoyoit hors du parcq faisoit semblant les voulloyr batre en cryant et leur gectant bastons apres eulx les envoyant à bort monstrant par signes esdictz sauvaiges[511] qu'il faisoit besongner tous ses gens dedans les navires les ungs à gallifester* les aultres à faire du pain et aultres besongnes et qu'il n'estoit pas bon qu'ilz vinssent chommer* dehors. Ce qu'ilz croyoient et faisoit ledict capp*itaine* batre et mener bruyt esdictz malades dedans les navires avecq bastons et cailloudz faignans gallifester*. Et pour lors estions si esprins* de ladicte maladie que avyons quasi perdu l'esperance de jamais retourner en France si Dieu par sa bonté infinie et misericorde ne nous eust regardé en [41 v°] pitié et donné congnoissance d'un remedde contre toutes maladies[512] le plus excellent qui fut jamays veu ny trouvé sus la terre ainsi qu'il sera faict mention en ce chap*pi*tre[513].

1413 I R aultre *ces* s'est III aultre *c'est* tellement <corrigé d'après I, IV> 1414 IV par *tous* les I,II tout *lesdictz* trois 1415 I hommes *saincts* de 1417 IV pour *son compaignon* et 1424 IV pres notre 1426 I tant *saincts* que 1427 IV lesquelz faisoit I les *veoit* hors II les *veoyt* hors IV du *fort* faisoit 1428 I,II batre *en* cryant 1430 I,II besongner ses 1431 IV à *gallefestrer*, les I à *fer* du 1432 I vinssent <lecture difficile : *homner* ?> dehors IV vinssent *donner* dehors. Ce qu'ilz *croyent*, et 1434 II et *mene* bruyt 1435 IV faignans *callefestrer*. Et 1441 II en *se* chappitre

[Chapitre XVI]

Le nombre du temps que nous avons esté au hable* de Saincte Croix englassez dedans les glasses et naiges. Et le nombre des genz deceddez despuys le commancement de la*dite* maladie jusques à la my mars[514]

[42 r°] Despuis la my novembre jusques au XV^me^ jour d'apvril avons esté continuellement enfermez dedans les glasses lesquelles avoyent plus de deux brasses d'espesseur[515] et dessus la terre y avoit la haulteur de quatre piedz de naiges et plus tellement qu'elle estoit plus haulte que les borz de noz navires. Lesquelles ont duré jusques au dict temps en sorte que noz breuvaiges estoient tous gellez dedans les fustailles[516]. Et par dedans nos*dits* navires tant bas que hault estoit la glasse contre les borz à quatre doidz d'espesseur et estoit tout ledict fleuve par aultant que l'eaue doulce en contient jusques au dessus de Hochelaga gellé[517]. Auquel temps nous decedda jusques au nombre de vingt cinq personnes des prin*ci*paulx et bons compaignons que eussions lesquelz [42 v°] mouroient de la maladie susdicte. Et pour l'heure y en avoit plus de quarente en qui on n'esperoit plus de vye et le parsus* tous malades que nul n'en estoit exempté excepté troys ou quatre mays Dieu par sa saincte grace nous regarda en pitié et nous envoya la congnoissance et remedde de no*tre* garison et santé de la sorte et maniere qu'il sera divisé* en ce chap*pi*tre.

[Chapitre XVII]

Comment par la grace de Dieu nous eusmes congnoissance de la sorte d'un arbre par lequel nous avons esté gariz et recouvert*[518] tous les malades santé apres en avoyr usé ; et la façon d'en user

[43 r°] Ung jour no*tre* capp*itaine* voyant la maladie si esmue et ses gens si fort esprins d'icelle estant sorty[519] hors du parc et soy pourmenant sus la glace apersut venir une bande de gens de

---

1444 IV Croix *et places* dedans 1445 II,IV de *la* maladie 1450 IV terre avoit 1454 IV que *de* hault 1456 IV en *contenoit jusques au dessus dudict Hochelaga gellé : durant lequel* temps 1458 IV que *nous* eussions 1460 IV de *cinquante* en 1463 I,II envoya congnoissance 1464 I,II sera *dict en ce chappitre ensuyvant* 1467 II congnoissance *d'une sorte d'*arbre 1468 IV gariz *apres avoir usé dudict arbre*, et II et *ont* recouvert 1471 IV sorty *dehors du fort*, *Et* soy I,II du *fort* et

Stadaconé à laquelle estoit Domagaya lequel le cappitaine avoyt veu puys dix ou douze jours fort malade de la propre maladie que avoyent ses gens. Car il avoyt l'une des jambes par le genoil aussi grosse qu'un enffant de deux ans et tous les nerfz d'icelle retirez les dents perdues et gastees et les genssives pourries et infectes. Le cappitaine voyant ledict Domagay sain et desliberé* fut joieulx esperant par luy savoyr comme il s'estoit guery affin de donner aide et secours à ses gens. Et lorsqu'ilz furent arrivez pres le fort le cappitaine luy demanda comme il s'estoit guery de sa maladie. Lequel Domagaya respondict que avecq le juz et le marcq[520] des feulhes d'un arbre il s'estoit guery [43 v°] et que c'estoit le singulier remedde pour maladie. Lors ledict cappitaine luy demanda s'il y en avoit poinct là entour et qu'il luy en monstrast pour [guerir] son serviteur qui avoyt print la maladie au*dit* Canada[521] durant qu'il demouroit avecq Donnacona ne luy [voulant][522] declarer[523] le nombre des compaignons qui estoient malades. Lors le*dit* Domagaya envoya deux femmes avecq le cappitaine pour en querir lesquelz en apporterent neuf ou dix rameaulx et nous monstrerent comment il failloit piller l'escorce et les feulhes dudict boys et meptre tout à bouillir en eaue puis en boyre de deux jours l'un et meptre le marcq sus les jambes enfleez et malades et que de toutes maladies ledict arbre guerissoit[524]. Ilz appellent le*dit* arbre en leur langaige *annedda*[525].

[44 r°] Tost apres le cappitaine fist faire du breuvaige pour faire boire es malades desquelz n'y avoyt nul d'eulx qui voullust essaiguer ledict breuvaige sinon ung ou deux qui se myrent en adventure d'icelluy essaiguer. Tost apres qu'ilz en eurent beu ilz eurent l'advantaige qui se trouva estre ung vray et evydent miracle[526] car de toutes maladies de quoy ilz estoient entachez

---

1473 I,II,III Stadaconé *en* laquelle 1474 I,II veu *despuis* dix IV veu dix *ou douze jours auparavant* fort IV de *ladicte* maladie 1478 I,II et *guary* fut 1479 IV il estoit 1480 IV donner *ordre* et IV gens. Lors 1482 IV respondict *qu'il avoit le jus et le marcq des fueilles d'un arbre dont il* s'estoit I,II le *juz des feulhes d'un arbre et le marcq* il 1484 IV maladie. Ledict I,II Lors *le* cappitaine 1486 I pour *guerir* son II,III pour *guery* son <corrigé d'après I> IV pour *guarir* son I,II print *ladicte* maladie <II : *avecques*, rayé> *en la maison du seigneur* Donnacona IV print *ladicte maladie audict* Canada 1489 IV femmes pour 1490 I,II avecq *nostre* cappitaine 1491 I,II monstrerent *qu'il* failloit IV monstrerent *comme il failloit* peller 1492 I,II meptre *le tout* bouillir IV meptre *tout* bouillir 1493 I,II puis *boyre de ladicte eaue* de 1495 IV langaige *Ameda* 1498 IV qui *voulsit* essaiguer I,II voullust *icelluy* essaiguer 1500 IV icelluy *assayer. Tout incontinent* qu'ilz

apres en avoir beu deux ou troys foys recouvrerent santé et garison tellement que tel y avoit des*dits* compaignons qui avoyt la grosse verolle[527] puis cinq ou six ans auparavant ladicte maladie a esté par icelle medecine curé nectement. Apre ce avoyr veu et congnu y a eu telle presse sus ladicte medecine que on se voulloyt tuer à qui premier en auroyt de sorte que ung arbre aussi groz et aussi grand que je veidz jamays arbre a esté employé en [44 v°] moings de huict jours lequel a faict telle opperation que si tous les medecins de Louvain[528] et Montpellier[529] y eussent esté avecq toutes les droggues d'Alexandrie[530] ilz n'en eussent pas tant faict en ung an que ledict arbre en a faict en six jours[531]. Car il nous a tellement prouffité que tous ceulx qui en ont voullu user ont recouvert santé et garison la grace à Dieu[532].

[Chapitre XVIII]

[45 r°] Comment le seigneur Donnacona acompaigné de Taignoagny et plu*sieurs* aultres partirent de Stadaconé faignans aller à la chasse aux serfz et aux dins lesquelz furent deux moys sans retourner et à leur retour amenerent grand nombre de gens que n'avions acoustumé de veoyr[533]

Durant le temps que la maladie et mortalité regnoit en noz navires se partirent Donnacona Taignoagny et plu*sieurs* aultres faignans aller prendre des serfz et dins lesquelz ilz nomment en leur langaige *joumesta*[534] et *asquemindo*[535] parce que les naiges estoient grandes[536] et que les glaces estoient jà rompues dedans le [cours] du*dit* fleuve tellement qu'ilz pouvoyent naviguer par icelluy.

[45 v°] Et nous fut par Domagaya et aultres dict qu'ilz ne seroient que envyron quinze jours ce que croyons mays ilz furent deux moys[537] sans retourner au moyen de quoy eusmes suspec-

---

1503 I R beu *trois* deux ou troys 1504 I,II tel *des compaignons qui avoyt la verolle puis cinq* 1505 IV verolle *cinq ou six ans auparvant* ladicte 1506 I,II veu *y a eu telle presse* que 1508 I,II tuer *sus ladicte medecine* à I R arbre *et* aussi 1509 IV grand *que chesne qui soit en France,* a esté IV en *six* jours 1512 I d'*Alexandre* ilz 1513 I,II arbre *a faict en huict* jours 1518 IV aultres faignans 1519 IV dins, furent 1524 I,II serfs *et aultres bestes* lesquelz 1525 I,II langaige *ajounesta* et *asquenondo* parce IV langaige *Aiounesta* et *Asquenoudo,* parce que IV estoient et 1527 III le *corps* dudit <corrigé d'après I,II,IV> 1530 I,II que quinze IV mays furent

tion qu'ilz ne fussent allez amasser grand nombre de gens pour nous faire desplaisir pource qu'ilz nous veoyoient si affoibliz nonobstant que nous avyons mys si bonne ordre en nostre faict que si toute la puissance de leur terre y eust esté ilz n'eussent sceu faire aultre chose que nous regarder[538]. Et pendant le temps qu'ilz estoient dehors venoyent tous les jours force gens à noz navires comme ilz avoyent de coustume nous apportant de la chair fresche de serfz et de dins poissons fraiz de toutes sortes qu'ilz nous vendoyent fort cher[539] ou myeulx l'aymoient remporter pource qu'ilz avoyent necessité de vivres pour lors à cause de l'yver qui avoyt esté long.

[Chapitre XIX]

[46 r°] Comment Donnacona revint à Stadaconé avecq grand nombre de gens et fist le*dit* Donnacona le malade de peur de venyr veoyr le capp*itaine* cuydant* que le capp*itaine* le allast veoyr

Le XXI^e^[540] jour du moys d'apvril Domagaya vint à bort accompaigné de plu*sieurs* gens lesquelz estoient beaulx et puissans et n'avions acoustumé de les veoyr lesquelz nous dirent que le seigneur Donnacona seroit le landemain venu et qu'il apporteroit force chair de serfz et aultre venaison. Et le landemain XXII^me^ jour dudict moys arriva ledict Donnacona lequel amena en sa compaignie grand nombre de gens au*dit* Stadaconé ne sçavyons à quelle occasion[541] [46 v°] ny pourquoy mays comme on dict en ung proverbe « qui de tout se garde et d'aulcuns eschappe »[542] ce que nous estoit de necessité car nous estions si affoibliz tant de maladie que de gens mors qu'il nous a faillu laisser ung de noz navires[543] audict lieu de Saincte Croix. Le capp*itaine* estant adverty de leur venue et qu'ilz avoyent amené tant de gens et aussi que Domagaya le vint dire au capp*itaine*

1533 I,IV desplaisir *parce* qu'ilz II desplaisir *pource* qu'ilz 1534 IV ordre *à* nostre 1539 I,II dins *et* poisson IV sortes : *lesquelz* ilz 1540 IV ou *aultrement mieulx aymoient l'emporter* pource 1542 I,II long *et qu'ilz avoyent mengé leurs vivres et estouremens* 1544 IV à *Stadacona* avecq II Stadaconé *accompaigné de* grand 1545 IV Donnacona *du* malade 1546 IV que *ledict cappitaine allast vers luy* II le cappitaine *allast le* veoyr 1548 IV jour *dudict* moys I,II bort *de noz navires* accompaigné 1550 I,II veoyr *qui* nous IV veoyr : *lesquelz dient*, que 1553 IV moys, *vint* ledict 1556 IV dict *à* ung 1561 I,II de *peuple* et

sans voulloir passé la ripviere[544] qui estoit entre nous et ledict Stadaconé ains* fict difficulté de passé ce que n'avoyt acoustumé de faire au moyen de quoy eusmes suspection de trahison. Voyant ce le cappitaine envoya son serviteur nommé Charles Guyot[545] lequel estoit plus que nul aultre aymé du peuple de tout le pays pour veoyr qui estoit [47 r°] audict lieu et qu'ilz faisoient ledict serviteur faignant estre allé veoyr le seigneur Donnacona parce qu'il avoit demouré lon temps avecq luy lequel luy porta aucun present. Et lors que ledict Donnacona fut adverty de sa venue fist le malade et se coucha en disant qu'il estoit fort malade. Apres alla ledict Charles en la maison de Taignoagny pour le veoyr où partout trouva les maisons si pleines de gens que on ne se pouvoit tourner lesquelz on n'avoit acoustumé de veoyr et ne voullut permectre ledict Taignoagny que ledict serviteur allast es aultres maisons ains* le convoya vers les navires envyron la moictyé du chemyn et luy dist que si le cappitaine luy voulloit faire plaisir de prandre ung seigneur du pays nommé [Agona][546] lequel luy avoit faict desplaisir et l'emmener en France qu'il feroit [47 v°] tout ce que vouldroit ledict cappitaine et qu'il retournast le landemain luy dire la responce. Quant la cappitaine fut adverty du grand nombre de gens qui estoient audict lieu ne sçavoit à quelle fin[547] se deslibera leur jouer finesse[548] et prandre leur seigneur Taignoagny Domagaya et des principaulx et aussi qu'il estoit bien desliberé* de mener le*dit* seigneur Donnacona en France pour compter et dire au roy ce qu'il avoyt veu es pays occidentaulx des merveilles du monde[549]. Car il nous a certiffié[550] avoyr esté à la terre du Saguenay où il y a infiny or rubiz et aultres richesses et y sont les hommes blancs[551] comme en France et acoustrez de draps de

---

1562 I,IV voulloir *passer* la 1564 IV faire, *qui nous donna doubte* de 1565 IV serviteur *accompaigné de Jehan Poullet, lesquelz estoient plus que nulz aultres aymez dudict peuple du* pays 1567 IV faisoient, *faignans lesdictz Poullet et serviteur* estre 1568 I,II veoyr *ledict seigneur* Donnacona IV veoir *ledict Donnacona, parce qu'ilz avoient esté longuement avec luy à leur ville, lesquelz luy porterent aucun petit* present 1571 IV de *leur venue, feist le malade, et se couche* : Apres I,II coucha disant 1572 IV Apres *allerent* en *disant audict serviteur* qu'il I,II ledict *serviteur* en 1573 IV partout *trouverent* les 1574 IV on *si povoit remuer* lesquelz 1576 IV ains *les* convoya 1577 IV et *leur* dist 1578 IV faire *ce* plaisir III,IV nommé *Agonna* lequel <corrigé d'après I,II> 1580 IV qu'il *seroit tenu à luy : Et* feroit 1581 IV et *que ledict serviteur* retournast 1582 I,II audict *Stadaconé* ne 1584 I seigneur *Taignoaigny* Domagaya 1585 IV principaulx. Aussi 1586 IV seigneur *en France* pour 1587 IV pays *Accidentaulx*, des 1588 IV terre *de Saguenay, en laquelle* y a

laine[552]. Plus dict avoir veu aultre pays où les gens ne mangent poinct et n'ont poinct de fondement et ne digerent poinct ains* [48 r°] font seullement eaue par la verge. Plus dict avoir esté en aultre pays de Picquenyans[553] et aultre pays où les gens n'ont que une jambe[554] et aultres merveilles longues à racompter[555]. Ledict seigneur est homme ancien[556] et ne cessa jamais d'aller par pays despuis sa congnoissance tant par fleuves ripvieres que par terre. Apres que le*dit* serviteur eut faict son messaige et dict à son maistre ce que le*dit* Taignoagny luy mandoit renvoya le*dit* capp*itaine* son*dit* serviteur le landemain dire audict Taignoagny qu'il le vynt veoyr et luy dire ce qu'il vouldroict et qu'il luy feroit bonne chere et partie de son voulloir. Ledict Taignoagny luy manda qu'il viendroict le landemain et qu'il ameneroit Donnacona et le*dit* homme[557] qui luy avoit faict desplaisir. Ce que ne fist ains* fut deux jours sans venyr pendent [48 v°] lequel temps ne vint personne es navires dudict Stadaconé comme avoyent de coustume mays nous fuyoient comme si les eussions voullu tuer. Lors appersumes leur mauvaistié. Et pource qu'ilz furent advertiz que ceux de Sitadin[558] alloient et venoient entour nous et que leur avyons habandonné le fons du navire que laissions pour avoyr le viel cloud[559] vindrent le tiers jour[560] du*dit* Stadaconé de l'aultre bort de la ripviere et passerent la plus grand partie d'eulx en petiz bateaulx sans difficulté ; mais ledict Donnacona n'y voullut passer et furent Taignoagny et Domagaya plus d'une heure à parlementer ensemble avant que voulloir passer en fin ilz passerent et vindrent parler audict capp*itaine*. Et pria Taignoagny le*dit* capp*itaine* voulloyr prandre et enmener ledict homme[561] en France. Ce que [49 r]° reffusa ledict capp*itaine* disant que le roy son maistre luy avoit deffendu de non emmener homme ny femme en France mays bien deulx ou trois petitz enffans pour apprandre le langaige mais que voulentiers l'emmeneroit en Terre Neufve et qu'il le meptroit en une ysle. Ces parolles disoit le*dit* capp*itaine* pour les asseurer et à celle fin

1591 II <en marge, autre main, plus récent : *Nota*> 1594 IV de *Picquemyans* et 1598 IV que *lesdictz Poullet et serviteur eurent faict leur message, et dist au* cappitaine 1599 I,II renvoya *le* cappitaine 1601 IV qu'il *vouloit*, et 1603 I,II il *meneroyt* Donnacona IV ameneroit *le seigneur Donnacona et celuy* qui 1609 I,II de *Stadin* alloient IV de *Sicadin* alloient 1611 IV avoyr *les viel cloud, vindrent dudict Stadaconé le tiers jour ensuyvant* de I,II vindrent *tous* le 1616 I,II en fin passerent 1617 I,II pria *ledict Taignoagny le* cappitaine IV pria *ledict* Taignoagny 1620 I,II petitz *garçons* pour

d'emmener ledict Donnacona en France lequel estoit demouré de là l'eaue. Desquelles parolles fut fort joyeulx ledict Taignoagny esperant ne retourner jamais en France et promist audict cappitaine de retourner le landemain qui estoit le jour Saincte Croix[562] et amener ledit seigneur Donnacona et tout le peuple de Stadaconé.

[Chapitre XX]

[49 v°] Comment le jour Saincte Croix le cappitaine fict planter une croix dedans nostre fort et comment le *dit* seigneur Donnaconna Taignoagny Domagaya et leur bande vindrent et de la prinse du*dit* seigneur

Le III[e] jour de may jour et feste saincte Croix pour la solempnité et feste le cappitaine fist planter une belle croix[563] de la haulteur d'envyron trente cinq piedz de haulteur soubz le croizillon de laquelle y avoit ung escusson en bosse[564] des armes de France et sus icelluy estoit escript en lettre atticque[565] « Franciscus primus Dei gratia Francorum rex regnat »[566]. Et celluy jour envyron midi [50 r]° vindrent plusieurs gens de Stadaconé tant hommes femmes que enffans qui nous dirent que leur seigneur Donnacona Taignoagny Domagaya et aultres qui estoient en sa compaignie venoyent de quoy fumes joieulx esperant nous en saisir. Lesquelz vindrent envyron deux heures apres midi et lors qu'ilz furent arrivez davant noz navires no*tre* cappitaine alla saluer le seigneur Donnacona lequel pareillement luy fit grand chere mais tousjours avoit l'œil au boys[567] et une craincte merveilleuse[568]. Tost apres arryva Taignoagny lequel dist audict seigneur Donnacona qu'il n'entrast poinct dedans le fort. Et lors fut par l'un de leurs gens apporté du feu dehors du*dit* fort et allumé pour le*dit* seigneur. No*tre* cappi*taine* le pria de venir boire et manger dedans les navires comme avoyt [50 v°] de coustume et semblablement en pria le*dit* Taignoagny lequel dist que tantost ilz entreroient ce qu'ils firent et entrerent

1624 IV ledict *seigneur* Donnacona I,II Donnacona lequel 1628 I,II peuple *dudict* Stadaconé IV peuple du*dict* lieu 1632 II comment *le* seigneur 1637 I,II piedz de *longueur* soubz IV pieds, soubz 1638 I R ung *ung* escusson 1647 IV saluer *ledict* seigneur 1648 IV mais *avoit tousjours* l'œil 1651 IV fort. Lors I,II feu *hors* dudit 1652 IV allumé *par* ledit 1655 I,II ilz *yroient* ce IV tantost *il entreroit* : *Ce* qu'ils

dedans ledict fort. Mais auparavant avoyt esté no*tre* capp*itaine* adverty par Domagaya[569] que ledict Taignoagny avoit mal parlé et qu'il avoit dict au seigneur Donnacona qu'il n'entrast poinct dedans les navires. No*tre* capp*itaine* voyant ce sortit hors du parc où il estoit et vid que les femmes s'en fuyoient par l'advertissement du*dit* Taignoagny et qu'il ne demouroit que les hommes lesquelz estoient en grand nombre. Et commanda le capp*itaine* à ses gens prandre le*dit* seigneur Donnacona Taignoagny Domagaya et deux aultres des principaulx qu'il monstra puis que on fit retirer les aultres. Tost apres le*dit* seigneur entra dedans le fort avecq ledict capp*itaine* mays tout soubdain le*dit* Taignoagny vint pour le faire sortir. No*tre* cappitaine [51 r°] voyant qu'il n'y avoit autre ordre se print à crier que on les print. Auquel cry sortirent les gens du*dit* cappitaine lesquelz prindrent ledict seigneur et ceulx que on avoyt desliberé prandre. Lesdictz Canadians voyant la*dite* prinse commancerent à fuyr et couryr comme brebiz davant le loup les ungs le travers la ripviere[570] les aultres parmy le boys serchant *chacun* son adventaige. Ladicte prinse faicte des dessus*dits* et que les aultres se furent tous retirez furent mys en seure garde[571].

[Chapitre XXI]

[51 v°] Comment les Canadians vindrent la nuict davant les navires sercher leurs gens durant laquelle ilz ulloyent* et cryoient comme loups et le parlement* et conclusion qu'ilz firent le landemain et des presens qu'ilz firent à no*tre* capp*itaine*.

La nuict venue vindrent davant noz navires la ripviere entre deulx grand nombre du peuple dudict Donnacona huchant* et ullant*[572] toute la nuict comme loups cryant sans cesse «*agouhanna agouhanna* »[573] penssant parler à luy ce que ne permist ledict capp*itaine* pour l'heure ny le matin jusques envyron midi. Parquoy nous faisoient signe que les avyons [52 r°] tuez et penduz. Et envyron l'heure de midi retournerent de rechef en aussi

---

1659 I,II navires. *Et* notre 1662 IV Et *lors commanda ledict* cappitaine 1664 I et *des* deux aultres IV et *de* deux autres 1665 I,II dedans avecq 1671 IV voyant *la* prinse 1673 I,II prinse *ainsi* faicte 1674 IV furent retirez 1675 I,II garde *ledict seigneur et ses compaignons* 1678 IV ilz *hurloyent* et 1682 IV et *hurlant* toute 1683 I,II cesse *agohanna agohanna* penssant 1684 IV permist *le cappitaine pour l'heure, n'y lendemain* jusques

grand nombre que avions veu de voiaige pour ung coup eulx tenant cachez dedans le boys fors aulcuns d'eulx qui cryoient et appelloient à haulte voix le*dit* Donnacona. Lors commanda le cap*pitaine* faire monter ledict Donnacona hault pour parler à eulx et luy dist le*dit* cap*pitaine* qu'il fist bonne chere et que apres avoyr parler au roy de France son maistre et compter ce qu'il avoit veu au Saguenay et aultres lieux qu'il reviendroit dedans dix ou douze lunes[574] et que le roy lui feroit ung grand present. De quoy fut fort joieulx[575] le*dit* Donnacona et le dist es aultres en parlant à eulx. Lesquelz en firent troys merveilleux criz[576] en signe de joie. Et à l'heure firent lesdictz peuple et Donnacona [52 v°] entre eulx plusieurs predications et serymonies lesquelles il n'est possible de escripre par faulte de l'entendre. No*tre* cap*pitaine* dist audict Donnacona qu'ilz vinssent seurement de l'aultre bort pour mieulx parler ensemble et qu'il les asseuroit. Ce que leur dist ledict Donnacona et sur ce vindrent une barquee des principaulx bort es*dits* navires lesquelz de rechef commancerent à faire plu*sieurs* preschemens en donnant louange audict cap*pitaine*. Et luy firent present de vingt quatre colliers d'*esnoguy*[577] qui est la plus grand richesse qu'ils ayent en ce monde car ilz l'estiment mieulx que or ny argent. Apres qu'ilz eurent assez parlementé et divisé* les ungs avec les aultres et qu'il n'y avoyt remedde audict seigneur d'eschapper et qu'il failloit qu'il vint en France il leur commanda que on luy apportast vivres [53 r°] pour menger par la mer et que on les luy apportast le landemain. No*tre* cap*pitaine* fict present au*dit* Donnacona de deux paisles d'arain[578] et de huict hachotz et aultres menues besongnes comme cousteaulx et patenostres de quoy fut fort joieulx à son semblant et les envoya à ses femmes et enffans. Pareillement donna ledict cap*pitaine* à ceulx qui estoient venuz parlé audict Donnacona aucuns petiz presens desquelz remercierent fort le*dit* cap*pitaine*. A tant* se retirerent et s'en allerent à leurs logis.

1690 I,II Donnacona. *Et* lors 1692 IV dist *le* cappitaine 1693 I,II avoyr *parlé* au IV avoyr *parlé au Roy de France et compté* ce I et *compté* ce 1694 IV aultres qu'il 1696 I,II Donnacona *lequel* le 1698 IV firent *ledict* peuple I,II lesdictz *peuples* et 1699 IV et *preschemens : lesquelz il n'est possible d'entendre par faulte de langue* : notre 1704 I,IV principaulx *à* bord IV commencerent *plusieurs preschemens*, donnant 1705 I,II louange *à nostre* cappitaine 1707 I,II d'*enoguy* qui IV de *Esurguy*, qui 1708 IV estiment *plus que or et* argent 1709 IV aultres, *et veu* qu'il 1711 IV il commanda IV apportast *le lendemain vivres pour menger par la mer*. Nostre 1716 IV joieulx *en* son 1717 I,II,IV venuz *parler* audict

[Chapitre XXII]

Comment le lendemain cinqui*ème* jour de may ledict peuple retourna parler à leur seigneur et comment il vint quatre femmes à bort luy apporter des vivres

[53 v°] Le landemain cinqui*ème* jour dudict moys au plus matin ledict peuple retourna en grand nombre pour parler à leur seigneur et envoyerent une barque qu'ilz appellent *casnouy*[579] en laquelle y estoient quatre femmes sans y avoir aulcuns hommes pour doubte qu'ilz avoyent que on ne les retint lesquelles apporterent force vivres savoir groz mil qui est le bled duquel ilz vivent chair poisson et aultres prouvisions à leur modde. Lesquelles [après] estre arrivez es navires le cappitaine leur fict bon raqueul et pria Donnacona le capp*itaine* qu'il dist esdictes femmes que dedans douze lunes il retourneroyt et qu'il ameneroit ledict Donnacona à Canada. Ce disoit pour les contenter ce que fist ledict capp*itaine* dont les*dites* femmes firent ung grand semblant de joie en monstrant par signes et parolles au*dit* capp*itaine* mays qu'il[580] retournast et amenast [54 r°] ledict Donnacona et aultres ilz luy feroient plu*sieurs* presens. Lors *chacune* d'icelles donna audict capp*itaine* ung collier d'*esnoguy* puys s'en allerent de l'autre bort de la ripviere où estoit tout le peuple du*dit* Stadaconé puis se retirerent et prindrent congé du*dit* seigneur Donnacona.

Le sabmedy VI^me^ jour de may nous appareillasmes du havre Saincte Croix et vinsmes poser au bas de l'isle d'Orleans[581] envyron douze lieues du*dit* lieu Saincte Croix. Et le dimanche vinsmes à l'isle es Couldres[582] où avons esté jusques au lundi XVI^me^[583] dudict moys laissant amortir les eaues lesquelles estoient [54 v°] trop courantes et dongereuses pour avaller*[584] le*dit* fleuve et actendans bon temps. Pendent lequel vindrent

---

1722 II retourna *pour* parler 1725 IV Le cinquiesme 1727 IV appellent *en leur langaige Casnouy, en laquelle ilz* estoient 1729 I,II pour *le* doubte I,II on les 1732 I,II modde *esquelles apres* estre III Lesquelles estre <corrigé d'après I,II> I,II navires *fist le cappitaine* bon 1733 IV Donnacona *au* cappitaine I,II qu'il *leur* dist que IV qu'il *dist ausdictes* femmes 1735 I,II Canada. *Et* ce IV Canada : *Ce disoit à celle fin de* les 1736 IV firent grand 1737 I,II joie *et* monstrant 1738 I,II cappitaine *que* mays IV Donnacona *qu'*ilz 1739 I,II presens. *Et lors chascunes d'elles* donna 1740 IV collier *desurgny*, puys 1741 I,II où *estoyent* tout 1742 IV Stadaconé *et* se retirerent *prenant congié dudict seigneur.* // Le 1744 IV jour *dudict moys* nous 1745 IV vinsmes à l'ysle es Couldres 1748 I,II XVI^me^ *jour* dudict IV au seiziesme 1750 I,II fleuve. *Pendant lequel temps* vindrent IV lequel *temps* vindrent

plu*sieurs* barques des peuples subgectz audict Donnacona[585] lesquelz venoyent de la ripviere du Saguenay. Et lors que par Domagaya furent advertiz de la prinse d'eulx et la façon et maniere comme on menoit Donnacona en France furent bien estonnez mais ne laisserent à venir le long des navires parler audict Donnacona qui leur dist que dedans douze lunes il retourneroit et qu'il avoit bon traictement avec le capp*itaine* et compaignons. De quoy tous à une voix remercierent ledict capp*itaine* et donnerent audict Donnacona troys pacquetz de peaulx de byevres et loups marins avecq ung grand cousteau de cuyvre rouge qui vient du*dit* Saguenay et aultres choses. Semblablement [55 r°] donnerent audict capp*itaine* un collier d'*esnoguy* pour lesquelz presens leur fist donner l*edit* capp*itaine* dix ou douze hachotz desquelz furent fort contens et joieulx remercyant l*edit* capp*itaine* puis s'en retournerent.

Le passaige est plus seur et meilleur[586] entre le nort et ladicte ysle que vers le su pour le grand nombre des basses bancqs et rochiers qui y sont et aussi qu'il y a petit fons.

Le landemain XVI^e^ jour de may nous appareillasmes de ladicte ysle es Couldres et [55 v°] vinsmes poser à une ysle[587] qui est à envyron quinze lieues de ladicte ysle es Couldres laquelle est grande de envyron cinq lieues de long et là posames celluy jour pour passer la nuict esperant le landemain passer les dongiers du Saguenay[588] lesquelz sont grandz. Le soir fumes à la*dite* ysle où trouvasmes grand nombre de liepvres desquelz nous eusmes quantité et pour ce la nommasmes l'isle es Liepvres[589]. Et la nuict le vent vint contraire et en tormente tellement qu'il nous faillit relascher à l'isle es Couldres d'où estions partiz parce qu'il n'y a aultre passaige entre lesdictes ysles et y fusmes jusques au XXI^me^ jour du*dit* moys que le vent vint bon et tant fysmes par noz journees que passames jusques à Honguedo[590] entre l'isle de l'Assumption[591] et l*edit* Honguedo lequel pas-

---

1754 I,II menoit *ledict* Donnacona 1758 IV De quoy à 1761 I,II choses. *Ilz donnerent aussi au* cappitaine 1762 IV collier *Desurgny*, pour 1763 I,II fist *le cappitaine donner* dix IV fist *ledict cappitaine donner* dix 1764 IV furent *contens et joyeulx, et en remercierent ledict cappitaine.* Le 1766 -1768 <non en IV> 1769 IV jour *dudict moys* de 1772 IV là *passasmes* celluy 1774 I,II sont *fort* grandz 1775 IV desquelz eusmes 1776 IV et *par* ce II R es *Couldres* Liepvres 1777 IV tellement *qu'il convint relascher à l'ysle es couldres dont estions partis, par ce qu'il ny avoit* aultre 1780 I,II au <blanc> jour IV au *21.* dudict moys 1781 I,II que *nous* passames IV à Honguedo lequel passaige

saige n'avoyt [56 r°] par davant esté descouvert[592] et fysmes courir jusques le travers du cap de Prato[593] qui est commancement de la baye de Challeur[594]. Et pour ce que le vent estoit bon et convenable fismes porter le jour et la nuict. Et le landemain[595] vinsmes querir au corps l'isle de Bryon[596] ce que voullions faire pour l'abregé de no*tre* chemin[597] gisantes les deux terres[598] suest et norouaist ung quart de l'est et de l'ouaist et y a entre eulx cinquante lieues. Ladicte ysle est en 47 degrez 1/2 de latitude[599].

Le jeudi XXVI^me^[600] jour dudict moys jour et feste de l'Ascention No*tre* Seigneur nous traversames à une terre et sillon de basses araines[601] qui demeurent au surouaist de la*dite* ysle de Bryon envyron huict lieues [56 v°] parsus lesquelles y a de grosses terres[602] plaines d'arbres et y a une mer enclose[603] dont n'avons veu aucune entree ny ouverture[604] par où entre icelle mer. Et le vendredy XXVI^me^ parce que le vent chargeoit à la couste retournames à ladicte ysle de Bryon où fumes jusques au premier jour de juing et vynsmes querir une terre haulte[605] qui demeure au suest de ladicte ysle qui nous apparessoit estre une ysle. Et la rangames envyron vingt deux lieues et demye faisant lequel chemin eumes congnoissance de troys aultres ysles[606] qui demouroient vers les Araines[607] et pareillement lesdictes Araines estre ysle[608] et ladicte terre[609] qui est terre haulte et unye estre terre certaine se rabatent au norouaist. Apres lesquelles choses congneues[610] retournasmes au cap de ladicte terre qui se faict à deux ou troys caps[611] hautz à merveilles et grand parfond d'eaue[612] et la maree si courante qu'il n'est possible de plus. Nous nommasmes celluy cap cap de Lorraine[613] qui est en 46 degrez 1/2. [57 r°] Au su duquel cap ya une basse terre et semblant de entree de ripviere[614] mais il n'y a hable* qui vaille[615] Par sus lesquelles vers le su demeure ung aultre cap de terre que nous nommasmes le cap de sainct Paul qui est en 47 degrez 1/4[616].

1783 IV par *cy* davant 1784 IV courir *le* travers 1785 IV de *l'abbaye* de I,II estoit *convenable et bon à plaisir* fismes 1787 IV que *ne voullions* faire 1788 I,II pour *la barge* de IV chemin. Et *sont les deux terres gisantes* suest 1793 IV et *sablon* de 1795 IV lieues. *Par dessus* lesquelles 1797 IV ouverture *pour entrer* en icelle 1798 IV vendredy *27.* parce IV vent *changeoit* à 1802 IV envyron *deux* lieues 1804 IV qui *demeurent vers les Araynes.* Apres 1810 IV Nous *arrivasmes celluy jour au cap* de 1813 IV lesquelles *terres* vers IV su *veismes* ung I,II ung cap de

Le dimanche IIII^e^ jour du*dit* moys et feste de la Panthecouste eusmes congnoissance de la coste d'est suest de Terre Neufve[617] estant à envyron vingt deux lieues du*dit* cap. Et pour ce que le vent estoit contraire fumes à ung hable* que nommas-
1820 mes le hable du sainct Esperit[618] jusques au mardi que appareillasmes dudict hable* et rangames ladicte couste jusques aux illes de sainct Pierre[619]. Lequel chemin faisant trouvames le long de la*dite* coste plu*sieurs* ysles et basses fort dangereuses[620] estant en la rotte d'est suest et ouaist norouaist à 2,3,4 lieues à la mer.
1825 Nous fumes esdictes illes sainct Pierre o'y trouvames plu*sieurs* navires tant de France [57 v°] que de Bretaigne[621] despuis le jour sainct Bernabé XI^e^ de juing jusques au XVI^e^ jour du*dit* moys que appareillasmes desdictes ysles sainct Pierre et vynmes au cap de Raze[622] et entrames dedans ung hable* nommé Rou-
1830 gnouse[623] où prynmes eaues et boys pour traverser la mer et là laissames l'une de noz barques. Et apareillasmes dudict hable* le lundi XIX^e^ du*dit* moys. Et avecq bon temps avons navigué par la mer tellement que le VI^me^ jour de juillet sommez arrivez au hable* de Sainct Malo la grace au Createur le priant faisant fin à
1835 no*tre* navigation nous donner sa grace et paradis à la fin. Amen.

[Lexique franco-indien] [58 r° : blanc]

[58 v°] Ensuit le langaige des pays et royaume de Hochelaga et Canada aultrement dicte la Nouvelle France[624]

1840 1 Segada
2 Tigneny
3 Asché
4 Honnacon
5 Ouyscon
1845 6 Judayé

1818 IV Neufve *qui estoit* à 1819 IV que *nous nommasmes le hable de* sainct Esperit 1821 IV illes sainct Pierre 1824 I,II à 2,3 *et* 4 IV à *une, vingt trois* lieues 1825 I,II fumes *ausdictes* illes 1827 IV unziesme *jour* de 1829 IV nommé *Rougnoze*, où 1832 I,II,IV XIX^e^ *jour* dudit 1833 I le *seiziesme* jour II le *seixiesme* jour 1834 IV grace *du createur lequel prions* faisant 1838 IV aultrement *appellee par nous* la 1839 I,II,IV France. *Premier leur nombre de compter.* Segada 1844 I,IV *Ouiscon* 1845 I *Indaie* <ou *indair*> IV *Indahir* II *Judaié*

7	Aiaga
8	Addegué
9	Wadellon
10	Assem

Ensuict les noms des partyes du corps de l'homme

La teste	Aggonozy[625]
Le frons	Hetguenyascon
Les yeulx	Hetgata[626]
Les oreilles	Ahontascon[627] [59 r°]
La bouche	Escahé[628]
Les dents	Esgongay[629]
La langue	Esnaché
La gorge	Agonhon[630]
Le menton	Hebbehin
Le visaige	Hegoascon
Les cheveulx	Aganyscon[631]
Les bras	Ayaiascon[632]
Les esselles	Hetnenda
Les coustez	Aisonné
L'estomach	Aggoascon
Le ventre	Eschehenda
Les cuysses	Hetnegoadascon
Le genoil	Agochinegodascon
Les jambes	Agouguenondé
Les piedz	Ouchidascon[633]
Les mains	Aignoascon
Les doidz	Agenoga
Les ongles	Agedascon[634]
Le vyt	Agnascon
Le con	Chastaigné
La barbe du menton	Ostoné [59 v°]
La barbe du vyt	Aggonsson
Les coullons	Xista
Ung homme	Aguehan[635]

1846 IV *Ayaga* 1848 IV *Madellon* 1851 I *Aggonosy* <ou *aggoursy*> II *Aggonosy* IV *Aggoursy* 1853 I,II,IV *Hegata* 1855 I *Escathé* 1856 I Esgongay ou <*esgougay*> IV *Esgougay* 1858 I Agonhon <ou *Agouhon*> IV *Agouhon* 1859 IV *Hebehin* 1860 I,II,IV *Hegouascon* 1861 I,II,D *Aganiscon* 1863 IV *Hetnanda* 1864 I,II,IV *Aisonné* 1865 I <*id.* ou *Aggruascon*> IV *Aggruascon* 1867 I <*id.* ou *Hetnegradascon*> IV *Hetnegradascon* 1868 IV *Agochinegodascon* 1869 I,II,IV *Agouguenehondé* 1870 I <*id.* ou *Onchidascon*> II,IV *Onchidascon* 1871 IV *Aynoascon* 1876 <lacune IV>

1880	Une femme	Aggouetté[636]
	Ung garçon	Addegesta
	Une fille	Agnyaquesta
	Ung petit enfant	Exiasta
	Une robbe	Cabata
1885	Ung prepoinct	Coza
	Des chausses	Henondoa
	Des solliers	Atha
	Des chemises	Anigona
	Ung bonnet	Castoua
1890	Ilz appellent leur blé	Ozisy[637]
	Pain	Carraconny[638]
	Eaue	Amé
	Chair	Quahoachon
	Poisson	Queion
1895	Prunes	Honnesta[639] [60 r°]
	Figues	Absconda
	Raisins	Ozaha
	Noix	Quaheya[640]
	Senelles de buysson	Æsquesgoa
1900	Petites noix	Undegonaha
	Une poulle	Sahomgahoa
	Une lamproye	Zisto
	Ung saulmon	Ondaccon
	Une ballaine	Ainnehonné
1905	Une anguille	Esgneny
	Un escureil	Caiognen
	Une couleuvre	Undeguezy
	Des tortues	Heulonzonné
	Des ollyves	Honcohonda
1910	Ilz appellent le boys	Conda
	Feulhes de boys	Honga
	Ilz appellent leur dieu	Cudouagny[641]

1880 I <*id.* ou *Aggruetta*> IV *Agrueste* 1884 I cabata <main tardive : *Blé gros comme des poix Ozisy*> 1885 IV *Coioza* 1886 I,II, IV *Henondoua* 1888 I Des *chemises* Anigona <ou *Anigoua*> II A Des chausses <souligné> *chemises* <graphie plus récente> Anigona 1891 I Carraconny *Carraconny* 1893 IV *Quahouascon* 1896 I Figures *de la* Absconda 1899 IV <*lacune*> I,II *Æsquesgoua* ou *Æsquesgona* 1901 III <ou *sahomigahoa*> 1902 IV *Zysto* 1906 IV *Caiognem* 1907 I,II *Undegnesy* 1908 I <*id.* ou *Heulenzonné*> II *Heulenzonné* <ou *Heuleuzonné*> IV *Heuleuxime* 1909 I,II *Honocohonda* III <ou *Honocohonda*> 1911 III <ou *Houga*> IV *Hoga* 1912 IV *Cudragny*

Donnez moy à boyre	Quazahoa quea	
Donnez moy à desjuné	Quazahoa quascahoa	
Donnez moy à soupper	Quazahoa quatfrean [60 v°]	1915
Allons nous coucher	Quasigno agnydahoa	
Bon jour	Aigny	
Allons jouer	Quasigno caudy	
Venez parlé à moy	Asigny quadadya	
Regardez moy	Quatgathoma	1920
Taisez vous	Aista	
Allons au bateau	Quasigno quasnouy[642]	
Cela ne vault rien	Sahauty quahonquey	
Donnez moy un cousteau	Quazahoa aggoheda[643]	
Un hachot	Addogué[644]	1925
Ung arc	Ahena[645]	
Une flesche	Quahetan[646]	
Des plumes	Heccon	
Allons à la chasse	Quasigno donnasené	
Ung serf	Ajonnesta	1930
Ung dain	Asquenondo	
Ung liepvre	Sonohamda	
Ung chien	Aggayo	
Des oayes	Sadeguenda	
Ilz appellent le chemyn	Addé	1935
Ilz appellent la grayne de concombres et mellons	Casconda [61 r°]	
Quant ilz veullent dire adieu à quelcun ilz dient	Sedgagnehaniga	
Chanter	Thegnehoaca	1940
Rire	Cahezen	
Pleurer	Agguenda	
Le ciel	Quenheya[647]	
La terre	Damga[648]	
Le soleil	Isnay[649]	1945

1914 I,II à *desjuner* 1915 IV *Quazahoa quatfream* 1916 IV *Casigno Agnydahoa* 1917 I,II *Aigay* IV *Aignaz* 1918 IV *Casigno* 1919 I,II Venez *parler* à IV *Asigny quaddadia* 1922 IV *Quasigno Casnouy* 1923 IV <lacune> 1924 I,II <*id.* ou *Quazahoa aggohada*> IV *Quazahoa agoheda* 1925 IV *Addogne* 1927 IV *Quahetam* 1929 IV *Quasigno donnassent* 1931 IV *De dains ilz dient que se sont moutons, et les appellent* I Ung dain *dain* 1932 I <*id.* ou *Sourhamda*> IV *Sourhamda* 1933 IV *Agayo* 1937 IV concombres *ou* mellons I,II,IV Casconda *Quand ilz veullent dire demain ils dient Achidé* 1938 IV <*lacune*> 1939 I,II *Hedgagnehaniga* 1941 I,II *Cahezem* 1942 I Agguenda *Dansser Thergaca* <ou *Theogaca*> II *Dansser Theogaca* 1943 I,II *Quenha* IV *Quenhia*

	La lune	Assommaha
	Les estoilles	Signehoan[650]
	Le vent	Cahona
	La mer	Agogasi
1950	Eaue doulce	Amé
	Les vagues de la mer	Coda
	Une ysle	Cohena
	Une montaigne	Ogacha
	La glace	Honnesca
1955	La neige	Canisa
	Froit	Athau
	Chault	Odaian
	Grand merciz	Adgnyeuscé
	Mon amy	Aguyasé [61 v°]
1960	Courez	Thodoathady
	Venez nager	Cazigahoatté
	Feu	Asista
	Fumée	Quea
	La fumée me faict mal es	
1965	yeulx	Quea quanoagné egata
	Ung tel est mort	Camedané
	Une maison	Quanocha
	Ilz appellent leurs febves	Sahé[651]
	Un pot de terre	Undaccon[652]
1970	Ilz appellent une ville	Canada[653]
	Nota que leur seigneur a nom Donnacona et quand ilz le veullent appeler seigneur ilz l'appellent	Agouhanna[654]

1947 IV *Signehoham* 1948 IV *Cahoha* 1949 I,II *Agougasy* <ou *Agongasi*> IV *Agogasy* 1950 IV <lacune> 1955 I,II *Canysa* 1958 I,II,IV <lacune> 1959 IV <lacune> 1960 IV <lacune> 1961 I,II <lacune> 1962 IV *Azista* 1964 IV <lacune> 1967 IV *Canocha* 1969 I,II,IV <lacune> 1970 Canada <I et II insèrent ici l. 1983-1986 [1986 *Aggousay*], puis l. 1995-1996 [1996 : cornetz *durant l'hiver*] et ajoutent : *Il y a de gros ratz en leur pays, qui sont gros comme connyns, lesquelz sentent le musq et les appellent* [I Houathe II Hoatthe] *Quant une personne est si viel qu'il ne peult plus chemyner ilz l'appellent Agondesta* puis l. 2001-2004 [2002 : *Estalhagoa* ou *Estahagra* ; 2003 : *Hougauda* ; 2004 : *Houcquehin*], puis *Quant ilz veulent faire quelque exclamation ilz dyent Aggondee Nota que leur seigneur nommé Donnacona a esté à une terre où ilz sont une lune à aller avecques leurs barques despuis Canada jusques à ladicte terre, en laquelle y croist force cannelle et girofle* ; I : croist *ladicte cannelle (et girofle* : rayé ; *Adotha* : rayé) > 1971 I,II,IV <lacune>

Mon pere	Addathy	1975
Ma mere	Addanacé	
Mon frere	Adhadgnyn	
Ma seur	Adassené	
Mon cousin	Hegay	
Mon nepveu	Yuadin	1980
Ma femme	Ysaa	
Mon enffant	Agno [62 r°]	
Quant ilz veullent dire injure à quelcun ilz l'appellent à dire meschant et trahistre[655]	*agojuda* qui est	1985
Villain	Aggousey	
Cheminez	Quedaqué	
D'où venez vous ?	Canada undagneny	
Donnez cela à quelcun	Taquenondé	
Gardez moy cecy	Sodanadegamesgamy	1990
Où est allé cestuy ?	Quanehoesnon	
Fermez la porte	Asnodyan	
Va querir de l'eaue	Sagithemmé	
Va querir quelcun	Achidasconé	
Ilz appellent l'erbe de quoy ilz usent en leurs cornetz	Quiecta	1995
Herbe commune	Hanneda[656]	
Quant une personne est si viel qu'il ne peult plus chemyner ilz l'appellent	Agondestay	2000
Grand	Estahezy	
Petit	Estahagona	
Groz	Hougnenda	
Gresle	Hocquehin [62 v°]	
Le soir	Angau	2005
La nuyt	Achena[657]	
Le jour	Adegahon[658]	
Ensuivent les noms des villes subgectes au seigneur Donnacona[659]		2010

1975 I,II *Addhaty* 1976 I *Adhanahœ* IV *adhanahœ* 1977 IV *Addagnin* 1978 IV *Adhoasseve* 1979 -2017 IV <lacune> 1983 I,II <voir l. 133 ; l. 146 I,II : *Aggousay*> 1987 I,II <lacune> 1995 I,II <voir l. 133 ; l. 156 I et II ajoutent *durant l'hiver*> 1998 I,II <voir l. 133> 2002 I,II *Estalhagoa* ou *Estahagra* 2003 I,II *Hougauda* 2004 I,II *Houcquehin* <ou *Honcquehin*> 2005 -2017 I,II <*lacune*>

Ajoasté
Thoagahen
Sitadin
Stadaconé +
Deganonda
Thegnignondé
Thegadechoallé
Ilz appellent la canelle
Le giroffle

Tella
Thequenondahy
Stagoattem
Agouchonda
Ochela

Adothathny
Canonotha[660]

Nota qu'il fault une lune à naviguer avecques leurs barques depuis Hochelaga pour aller à la terre où se prent ladicte canelle et [girofle][661].

2018 *I,II Nota que leur seigneur nommé Donnacona a esté à une terre où ilz sont une lune à aller avec leurs barques despuis Canada jusques à ladicte terre, en laquelle il y croist force cannelle et girofle. / Ilz appellent ladicte canelle Adotahtny Le girofle Canonotha II' Ceulx de Canada dient qu'il fault une lune a naviger depuis Hochelaga, jusques à une terre ou se prend la canelle et le girofle. / Ilz appellent la canelle / Adhotathny / Le girofle Canonotha. / Fin.* 2022 **III** *girolle*

Troisième relation
(1541-1542)

This page intentionally left blank

Le troisième voyage de découvertes fait par le capitaine Jacques Cartier, en l'an 1540, dans les pays de Canada, Hochelaga et Saguenay[1].

[Chapitre I]

Le roi François Ier ayant entendu[2] le rapport du capitaine Cartier son pilote en chef lors de ses deux précédents voyages de découvertes, tant par écrit que de vive voix[3], touchant ce qu'il avait trouvé et vu dans les régions occidentales de Canada et d'Hochelaga, qu'il avait découvertes, et aussi ayant vu et conversé avec les personnes que le dit Cartier avait ramenées de ces contrées[4], parmi lesquelles se trouvait, entre autres, le roi de Canada, nommé Donnacona[5] : celles-ci, après avoir longtemps séjourné en France et en Bretagne, furent baptisées[6] selon leur désir et sur leur demande, et moururent dans le dit pays de Bretagne. Et, bien que Sa Majesté eût été informée par le dit Cartier de la mort et du décès de toutes les personnes qu'il avait amenées avec lui (qui étaient au nombre de dix)[7], à l'exception d'une petite fille d'environ dix ans[8], elle décida cependant de renvoyer là-bas le dit Cartier, son pilote[9], accompagné[10] de Jean- François de la Roque, chevalier, seigneur de Roberval[11], qu'elle nomma lieutenant général et gouverneur des pays de Canada et Hochelaga, et le dit Cartier capitaine général et maître-pilote[12], avec mission de pousser leur exploration plus avant que dans les voyages précédents, et d'aller, si possible, reconnaître le pays de Saguenay, dont les habitants amenés par Cartier indiquèrent au roi[13], comme il a été

dit, que s'y trouvaient de grandes richesses et de très bonnes terres. Et le roi fit verser une certaine somme d'argent[14] pour affréter cinq navires pour ce voyage, ce qui fut fait par les dits seigneur de Roberval et Cartier, lesquels se mirent d'accord pour armer[15] les cinq navires en question[16] à Saint-Malo en Bretagne, où les deux précédents voyages avaient été préparés et où l'embarquement avait eu lieu. Et le dit Roberval y envoya Cartier dans le même but. Et après que Cartier eut fait construire[17] les cinq navires et les eut équipés et apprêtés, Monsieur de Roberval se rendit à Saint-Malo et trouva les navires mis à flot pour l'expédition, les vergues hautes et tout prêts à partir et à hisser les voiles, n'attendant plus que l'arrivée du général et le paiement des fournitures. Et à cause que Monsieur de Roberval, lieutenant du roi, n'avait pas encore reçu son artillerie, la poudre et les munitions ainsi que d'autres choses nécessaires qu'il avait commandées pour le voyage[18] dans les provinces de Champagne et de Normandie ; à cause donc que ces choses lui étaient indispensables et qu'il se refusait à partir sans elles, il décida de partir de Saint-Malo pour Rouen[19] et de faire apprêter un navire ou deux à Honfleur[20], où il pensait que ses commandes lui étaient parvenues, et donna l'ordre de partir et de prendre les devants avec les cinq navires qu'il avait équipés : compte tenu aussi du fait que le dit Cartier avait reçu des lettres du roi[21], où il lui mandait expressément de partir et de hisser les voiles aussitôt qu'il en aurait pris connaissance, au risque d'encourir son déplaisir et de s'en voir imputer toute la responsabilité. Et au terme de tout cela et après que le dit Monsieur de Roberval eut passé en revue les gentilshommes, les soldats et les marins qui avaient été retenus et choisis pour mener à bien le dit voyage, il donna au capitaine Cartier toute autorité pour appareiller et prendre les devants ainsi que pour prendre toute décision comme s'il avait été là en personne. Lui-même partit pour Honfleur[22] poursuivre ses préparatifs. Après que ces affaires eurent été ainsi réglées, les vents devenant favorables, les cinq navires[23] susdits hissèrent les voiles ensemble, bien équipés et emportant pour deux ans de vivres, le 23 mai 1540[24]. Mais nous essuyâmes pendant la traversée tant de vents contraires et de tourmentes continuelles qui surgirent à cause de la date tardive de notre départ que nous passâmes trois bons mois en mer avec nos cinq navires en question avant d'atteindre le port et havre de Canada[25], sans avoir jamais eu pendant ce temps trente heu-

res de vent favorable qui nous aidât à maintenir notre cap ; de sorte que dans toutes ces tempêtes nos cinq navires se perdirent de vue sauf deux qui restèrent ensemble, à savoir celui où se trouvait le capitaine[26] et un autre transportant le Vicomte de Beaupré[27] jusqu'à ce qu'enfin, au bout d'un mois[28], nous nous retrouvâmes tous au port de Carpont[29] à Terre-Neuve. Mais la durée de la traversée entre la Bretagne et Terre-Neuve fut cause que nous eûmes grand manque d'eau du fait du bétail, des chèvres, des porcs et d'autres animaux[30] que nous transportions pour en faire l'élevage dans ce pays et que nous fûmes dans l'obligation d'abreuver avec du cidre[31] et d'autres boissons. Or, en raison de ces trois mois passés en mer[32] et du temps passé à Terre-Neuve à attendre Monsieur de Roberval et à nous approvisionner en eau douce et en autres denrées nécessaires, nous n'entrâmes pas dans le port de Saincte-Croix[33] en Canada (où nous avions passé huit mois[34] au cours de notre précédent voyage) avant le 23 août. Là les habitants du pays vinrent vers nos navires, manifestant leur joie à notre arrivée. Il y avait notamment avec eux celui qui était le chef du pays de Canada, un certain Agona[35], qui avait été nommé roi par Donnacona lorsque nous avions emmené ce dernier en France lors du précédent voyage. Il vint vers le navire du capitaine avec six ou sept embarcations et avec un grand nombre de femmes et d'enfants. Et après que le dit Agona se fut enquis auprès du capitaine du sort de Donnacona et des autres, le capitaine lui répondit que Donnacona était mort en France et que son corps reposait en terre et que les autres, devenus de grands seigneurs, étaient restés là-bas et que, s'étant mariés, ils ne souhaitaient plus revenir dans leur pays. Le dit Agona n'eut aucune réaction de colère face à tous ces discours. Je pense qu'il accueillit d'autant mieux la nouvelle qu'il restait seigneur et chef de tout le pays à la suite de la mort de Donnacona. Après cet entretien, le dit Agona prit un morceau de cuir tanné de couleur jaune qui était décoré tout autour d'esnoguy[36] (qui est une de leurs richesses et à laquelle ils attachent le même prix que nous à l'or) qu'il portait sur la tête en guise de couronne et il le plaça sur la tête de notre capitaine[37] ; il prit ensuite à ses poignets deux bracelets d'esnoguy et les attacha aux bras du capitaine avant de lui donner l'accolade et faire de grands signes de joie. Tout cela n'était que dissimulation, comme on le vit bien par la suite. Le capitaine prit sa couronne de cuir et la remit sur sa tête et lui donna, à lui et à ses

femmes, quelques menus présents qui lui faisaient comprendre qu'il avait apporté certaines nouveautés qu'il lui donnerait par la suite. Le dit Agona en remercia le capitaine. Et après que ce dernier lui eut offert à boire et à manger à lui et à sa suite, ils prirent congé et regagnèrent le rivage avec leurs embarcations. À la suite de quoi le dit capitaine remonta le fleuve avec deux navires au-delà de Canada et du port de Sainte-Croix pour aller voir un port et une rivière qui se trouvait quatre lieues en amont[38]. Il trouva celui-ci meilleur et plus commode pour y mouiller et y laisser ses navires que le précédent[39]. Il s'en retourna donc et fit revenir ses navires devant le dit fleuve, et à marée basse il fit mettre son artillerie en batterie pour assurer la sécurité des navires qu'il voulait garder et retenir dans cette contrée et qui étaient au nombre de trois. C'est ce qu'il fit le lendemain tandis que les autres[40] restèrent au milieu du fleuve (où ils déchargèrent les victuailles et les autres provisions qu'ils avaient apportées) du 26 août au 2 septembre, date à laquelle ils prirent la mer pour retourner à Saint-Malo[41]. Dans ces navires, il renvoya Macé Jalobert[42], son beau-frère, et Étienne Noël, son neveu[43], tous deux habiles et excellents navigateurs, avec des lettres pour le roi afin de l'informer de ce qui avait été fait et découvert ; il l'avisait aussi de ce que Monsieur de Roberval n'était pas encore arrivé et de sa crainte que ce dernier, à cause des vents contraires et des tempêtes, n'eût été contraint de rebrousser chemin et de regagner la France[44].

[Chapitre II]

Description de la rivière et du port susmentionnés.

La dite rivière[45] est petite, ne dépasse pas cinquante pas de large, et les navires d'un tirant d'eau de trois brasses peuvent y accéder à marée haute, tandis qu'à marée basse il n'y a qu'un chenal d'environ un pied de profondeur. De part et d'autre du dit fleuve se trouvent de très bonnes et belles terres, couvertes d'arbres qui comptent parmi les plus beaux et les plus majestueux du monde ; il y en a plusieurs espèces qui dépassent les autres de plus de dix brasses, ainsi qu'une essence qu'ils appellent Hanneda dans ce pays, qui fait plus de trois brasses de circonférence[46] et qui possède une qualité supérieure à celle de

tous les autres arbres du monde et sur laquelle je reviendrai plus loin[47]. Il y a en outre une grande quantité de chênes[48], les plus beaux que j'aie vus de ma vie et qui étaient chargés à craquer de glands. On trouve aussi des érables[49], des cèdres[50], des bouleaux[51] et autres arbres, tous plus beaux que ceux qui poussent en France, et tout près de ce bois, vers le sud, le sol est entièrement recouvert de vignes[52], que nous trouvâmes chargées de raisins aussi noirs que des mûres, mais moins beaux qu'en France parce que les vignes ne sont pas cultivées et poussent à l'état sauvage. Il y a également de nombreuses aubépines[53], qui ont des feuilles de la taille des feuilles de chêne et des fruits qui ressemblent à des nèfles. En bref, c'est là une terre aussi propre au labourage et à la culture qu'on peut trouver ou désirer. Nous y semâmes des graines de notre pays, des graines de choux[54], de navets[55], de laitues[56] et d'autres légumes, qui poussèrent et sortirent du sol en huit jours[57]. L'embouchure de la rivière se trouve au sud et ses méandres serpentent vers le nord ; à son embouchure orientale on trouve une haute falaise[58] abrupte où nous taillâmes un chemin en forme d'escaliers pour y monter et en haut de laquelle nous construisîmes un fort pour surveiller le fort du bas et les navires ainsi que tout ce qui pouvait transiter par le fleuve autant que par cette rivière[59]. On peut aussi voir de grandes étendues de terre cultivable, belle, plane et descendant en pente douce vers le sud, aussi facile à cultiver qu'il est possible, et recouverte par de très nombreux et très beaux chênes et autres arbres de grande beauté, ne poussant guère plus épais qu'en nos forêts de France. Là nous mîmes vingt hommes au travail, lesquels en une seule journée, labourèrent environ un arpent et demi de la dite terre et y semèrent des navets qui, huit jours plus tard, comme je l'ai dit plus haut, sortirent du sol. Et, sur cette haute falaise, nous découvrîmes une belle fontaine très proche du dit fort. Tout à côté, on trouva bonne quantité de pierres que nous pensâmes être des diamants[50]. Sur l'autre versant et au pied de la dite hauteur du côté du fleuve on trouve sur toute la longueur un important gisement contenant le meilleur fer[61] du monde. Celui-ci s'étend presque jusqu'à notre fort et le sable sur lequel nous marchons est du minerai parfaitement pur et prêt à mettre au fourneau. Et au bord de l'eau nous trouvâmes certaines feuilles d'or fin de l'épaisseur d'un ongle[62]. Et à l'ouest du dit fleuve il y a, comme je l'ai déjà dit, de nombreux beaux arbres ; jusqu'à la rivière s'étend une belle prairie[63] re-

couverte d'une herbe aussi belle et bonne que celle que j'ai pu voir en France ; entre cette prairie et le bois on trouve une grande quantité de vigne au-delà desquelles le sol se couvre de chanvre sauvage[64], lequel semble aussi bon et résistant que possible. À une centaine de pas au-delà de la dite prairie, on trouve une colline couverte d'une sorte d'ardoise noire et épaisse où l'on voit des veines minérales qui luisent comme de l'or et de l'argent. Dans toute cette pierre on voit de grosses paillettes du dit métal. Et dans certains endroits nous trouvâmes des pierres comme des diamants, les plus beaux, les mieux polis et les mieux taillés qu'on puisse voir, et lorsque le soleil brille, ils resplendissent comme des étincelles de feu.

[Chapitre III]

Comment après le départ des deux navires qui furent envoyés en Bretagne et le commencement de la construction du fort, le capitaine affréta deux barques pour remonter le fleuve afin de découvrir le passage des trois Sauts[65] ou chutes du fleuve.

Le dit capitaine ayant renvoyé deux navires pour apporter des nouvelles, comme cela le lui avait été demandé par le roi, et après qu'on eut commencé la construction du fort, pour protéger les vivres et les autres choses, décida avec le Vicomte de Beaupré et d'autres gentilshommes, maîtres et pilotes choisis pour consultation[66], de monter une expédition jusqu'à Hochelaga[67] avec deux barques chargées d'hommes et de vivres. Le but était d'observer et de comprendre le mouvement des Sauts qu'il faut franchir pour parvenir à Saguenay, de façon à être mieux à même de les passer au printemps et à faire pendant l'hiver tous les préparatifs nécessaires à la réussite de leur entreprise. Après avoir fait preparer les dites barques, le capitaine, accompagné de Martin de Paimpont[68], d'autres gentilshommes ainsi que du reste des marins, quitta le dit lieu[69] de Charlesbourg le Roi le septième jour du mois de septembre de la dite année 1540[70]. Le Vicomte de Beaupré demeura à l'arrière pour la garde et le commandement de toutes choses dans le fort. Au cours de leur remontée[71] du fleuve, le capitaine alla voir le seigneur d'Hochelay[72] qui habitait entre Canada et Hochelaga.

Celui-ci, lors du précédent voyage, avait donné au dit capitaine une petite fille et l'avait plusieurs fois informé des trahisons[73] que Taignoagny et Domagaya (que le capitaine avait emmenés avec lui en France au cours du voyage précédent) auraient voulu préparer contre lui. En échange de sa courtoisie, le capitaine ne voulut pas passer sans aller lui rendre visite et, pour lui faire entendre qu'il se sentait obligé à son égard, il lui confia deux jeunes garçons pour qu'ils apprennent sa langue[74] et lui offrit un manteau de drap rouge de Paris garni de boutons en étain jaunes et blancs et orné de clochettes. Il lui donna également deux bassins en laiton ainsi que quelques hachettes et couteaux, à la vue desquels le dit seigneur sembla ravi et remercia le capitaine. Après quoi le capitaine et sa suite quittèrent les lieux. Nous bénéficiâmes d'un vent si favorable que nous arrivâmes le onzième jour du mois[75] au premier Saut[76] qui se trouve à deux lieues de la ville de Tutonaguy[77]. Une fois arrivés là, nous décidâmes d'avancer aussi loin que possible avec l'une des barques tandis que l'autre resterait sur place à attendre le retour du premier dont l'équipage fut doublé pour pouvoir ramer à contre-courant du dit Saut. Et après nous être quelque peu éloignés de l'autre bateau, nous trouvâmes des mauvais fonds, de grands rochers et un courant si fort qu'il nous fut impossible d'aller plus avant avec notre bateau. Le capitaine décida d'aller voir la nature et le mouvement du Saut en passant par la terre ferme. Après avoir débarqué, nous trouvâmes un sentier battu près de la rive qui allait dans la direction des dits Sauts et sur lequel nous nous engageâmes. Peu après avoir emprunté ce chemin, nous rencontrâmes un lieu habité[78] où les gens nous firent bon accueil et nous reçurent de façon très amicale. Après qu'il leur eut signifié que nous allions vers les Sauts et que nous désirions nous rendre à Saguenay, quatre jeunes gens nous accompagnèrent pour nous montrer le chemin et ils nous emmenèrent si loin que nous arrivâmes à un autre village ou campement de braves gens qui se trouvait juste vis-à-vis du deuxième Saut. Ils vinrent vers nous en nous apportant de la nourriture, du potage et du poisson, qu'ils nous offrirent. Après que le capitaine leur eut demandé tant par signes que par paroles combien il restait de Sauts à franchir pour aller à Saguenay et à quelle distance et dans quelle direction se trouvait cet endroit, ces gens nous indiquèrent et nous firent comprendre que nous étions au deuxième Saut[79] et qu'il n'y en avait plus qu'un à franchir[80]. Le

fleuve n'était pas navigable jusqu'à Saguenay et le dit Saut ne se trouvait qu'à une distance du tiers du chemin parcouru jusqu'ici ; ce qu'ils nous indiquèrent avec de petits bâtons qu'ils placèrent sur le sol de loin en loin et mirent ensuite d'autres petites branches entre deux petits bâtons pour représenter les Sauts. D'après cette marque, s'ils disent vrai, il ne peut y avoir que six lieues[81] pour franchir les dits Sauts par voie de terre.

Vient ensuite le dessin des trois Sauts[82]

Après avoir été informés par les dites gens des choses ci-dessus, nous résolûmes de rentrer à nos barques[83], d'abord parce que la journée était fort avancée et parce que nous n'avions rien bu ni mangé ce jour-là. Lorsque nous y arrivâmes, nous trouvâmes un grand concours de peuple, quatre cents personnes environ, qui semblèrent nous faire très bon accueil et se réjouir de notre arrivée. C'est pourquoi notre capitaine fit don à chacun de quelques petites babioles, de peignes, de broches d'étain et de cuivre, ainsi que d'autres bagatelles, tandis qu'il offrait à chacun des chefs une hachette et un hameçon, à la suite de quoi ils se livrèrent à des cris et à des manifestations de joie. Mais il ne fallait pas se fier à ces belles manifestations et signes de joie car, s'ils s'étaient crus les plus forts, ils auraient tout fait pour nous tuer[84] comme nous nous en rendîmes compte par la suite. Après cela, nous regagnâmes nos barques et repassâmes à la demeure du seigneur d'Hochelay, à qui le capitaine avait laissé ses deux garçons en remontant le fleuve, pensant le trouver là. Mais nous ne trouvâmes que l'un de ses fils, qui dit au capitaine que son père était parti pour Maisouna[85], comme nos jeunes gens nous le confirmèrent, disant qu'il était parti depuis deux jours. Mais en réalité, il était parti pour Canada pour décider avec Agona de ce qu'ils pourraient bien entreprendre contre nous. Et lorsque nous fûmes rendus à notre fort, nous fûmes informés par nos gens que les sauvages de ce pays ne venaient plus autour de notre fort comme ils en étaient accoutumés pour nous apporter du poisson et qu'ils montraient une inquiétude et une peur étranges à notre égard. Là-dessus, notre capitaine, qui avait été averti par certains de nos hommes qui étaient allés les voir à Stadaconé[86] qu'ils y avaient vu d'impressionnants rassemblements[87] de gens du pays, ordonna de tout mettre en bon ordre[88] dans notre forteresse, etc.

La suite manque.

[Chapitre IV (LETTRES)]

Lettre écrite à Monsieur John Growte[89], étudiant à Paris, par Jacques Noël[90] de Saint Malo, neveu de Jacques Cartier, au sujet des découvertes[91] qui précèdent.

Monsieur Growte,

Votre beau-frère, Giles Walter[92], m'a montré ce matin une carte imprimée à Paris, dédiée à un certain M. Hakluyt, gentilhomme anglais, représentant les Indes occidentales[93], le royaume du Nouveau-Mexique ainsi que les pays de Canada, Hochelaga et Saguenay[94]. Je remarque que le fleuve de Canada[95] qui figure sur cette carte n'a pas le même tracé que sur mon livre[96], qui suit celui de Jacques Cartier, et que la dite carte n'indique pas le Grand Lac[97] qui se trouve au-dessus des Sauts, selon les indications fournies par les sauvages qui habitent près de ces Sauts. Sur la carte susdite que vous m'avez envoyée, le Grand Lac est placé trop au nord[98]. Les Sauts ou chutes du fleuve se trouvent à quarante quatre degrés de latitude[99] et il n'est pas aussi difficile de les franchir que ce qu'on pense. Il n'y a pas la moindre chute d'eau et il y a tout simplement des mauvais fonds au milieu du fleuve. Il serait préférable de construire des barques au-dessus des chutes car il est facile de contourner les trois Sauts par voie de terre[100]. La marche n'excède pas cinq lieues[101]. Je suis monté en haut d'une montagne[102] qui se trouve au bord des Sauts d'où j'ai aperçu le dit fleuve au-delà des dits Sauts, lequel paraissait être plus large[103] que là où nous l'avions franchi. Les gens du pays nous indiquèrent qu'il y a dix jours de marche entre les Sauts et ce Grand Lac[104]. Nous ne savons pas combien ils font de lieues par journée de marche. Pour l'heure, je ne peux pas vous écrire grand chose d'autre, car le messager ne peut plus attendre. J'arrêterai donc là la présente, vous envoyant mes plus cordiales salutations et priant que Dieu exauce vos vœux les plus chers. Envoyé en hâte de Saint-Malo, ce 19 juin 1587.

Votre ami affectionné,
Jacques Noël

Cousin,

Pourriez-vous me faire l'extrême plaisir de m'envoyer le livre sur la découverte du Nouveau-Mexique[105] et l'une de ces cartes nouvelles des Indes occidentales[106] dédiées à M. Hakluyt,

le gentilhomme anglais, que vous avez envoyées à votre beau-frère, Giles Walter ? Je ne manquerai pas de me renseigner pour savoir s'il existe un moyen de trouver les descriptions que le capitaine Cartier a faites après ses deux derniers voyages au Canada[107].

Après ce récit imparfait[108], ce qui suit se trouve dans[109] une autre lettre[110] envoyée à M. John Growte, étudiant à Paris, par Jacques Noël de Saint-Malo, neveu de Jacques Cartier.

Je n'ai rien d'autre à vous écrire au sujet des écrits de Jacques Cartier[111], mon oncle aujourd'hui décédé, que j'aurais pu retrouver, bien que j'aie effectué des recherches partout où c'était possible dans cette ville[112]. Je n'ai trouvé qu'un certain livre qui se présente comme une carte marine et qui fut tracé de la main de mon oncle[113]. Celui-ci se trouve en la possession de Monsieur Cremeur[114]. Ce livre contient d'assez bonnes indications et des tracés précis pour tout le fleuve de Canada[115], chose dont je suis sûr car je le connais en personne jusqu'aux Sauts pour y être allé. Ces Sauts se trouvent à quarante quatre degrés de latitude[116]. Sur cette carte, après l'endroit où le fleuve se divise en deux[117], au milieu des deux bras de ce fleuve et un peu plus près du bras qui part en direction du nord ouest[118], j'ai pu lire les mots suivants de la main de Jacques Cartier :

« Il m'a été dit par les habitants de Canada et d'Hochelaga qu'ici se trouve le territoire de Saguenay, qui est riche et abondant en pierres précieuses[119]. »

Et à peu près cent lieues plus bas, j'ai trouvé sur cette même carte les deux lignes qui suivent, inclinées vers le sud-ouest :

« Dans cette région on trouve de la cannelle et des clous de girofle qu'ils appellent dans leur langue *Canodeta*[120]. »

Quant à la teneur du livre dont je vous ai parlé[121], il a l'apparence d'une carte marine et je l'ai prêté à mes deux fils Michel et Jean qui sont en ce moment en Canada. Si à leur retour prévu, si Dieu le veut, à la Sainte Madeleine[122], ils ont appris quoi que ce soit d'intéressant à écrire, je ne manquerai pas de vous en informer.

Votre ami affectionné,

Jacques Noël

Voyage de Roberval au Canada
(1542-1543)

This page intentionally left blank

[Chapitre I]

L'expédition[1] de Jean-François de la Roque, chevalier, seigneur de Roberval, dans les pays de Canada, Saguenay et Hochelaga, avec trois grands navires et deux cents personnes, hommes, femmes et enfants, commencée en avril 1542, pays dans lesquels il séjourna ce même été et tout l'hiver suivant.

Monsieur Jean-François de la Roque, seigneur de Roberval[2] nommé par le roi lieutenant général[3] des provinces de Canada, Saguenay et Hochelaga[4], arma trois grands navires[5] en grande partie aux frais du roi[6]. Sa flotte comprenait deux cents personnes, hommes et femmes[7], accompagnées par divers gentilshommes de qualité, tels que Monsieur Saineterre[8], son lieutenant, L'Espiney[9], son enseigne, le capitaine Guinecourt, Monsieur Noirefontaine[10], Dieu Lamont, Frotte[11], La Brosse[12], Francis de Mire, La Salle[13] et Roieze ainsi que Jean Alphonse de Xaintoigne[14], excellent pilote, et elle prit la mer de La Rochelle[15], le 16 avril 1542. Aux environs de midi le même jour, nous arrivâmes devant le travers de Chefe-de-Boys[16], où nous fûmes obligés de passer la nuit qui suivit. Le lundi 17 du même mois nous quittâmes Chefe-de-Boys. Le vent nous fut notablement favorable pendant quelque temps, mais en l'espace de quelques jours il nous devint tout à fait contraire, ce qui retarda notre voyage pendant assez longtemps. Car nous fûmes soudain dans l'obligation de faire demi-tour et de trouver refuge à Belle-

Isle[17], sur la côte de Bretagne, où nous restâmes si longtemps et trouvâmes ensuite en chemin un temps si défavorable que nous n'arrivâmes pas à Terre-Neuve avant le 7 juin. Le 8 de ce mois, nous entrâmes dans la rade de Saint-Jean[18], où nous trouvâmes dix-sept bateaux de pêcheurs. Pendant que nous faisions là une halte quelque peu prolongée, Jacques Cartier et son équipage, de retour du Canada, où il avait été envoyé avec cinq navires l'année précédente, arriva dans ce même port. Après avoir rendu ses devoirs à notre général, il lui dit qu'il rapportait quelques diamants[19] ainsi que des pépites d'or qu'il avait trouvés dans ce pays[20]. On testa la qualité de cet or dans un fourneau le dimanche suivant[21] et il se révéla être de bon aloi[22].

De plus, il informa le général qu'il ne pouvait plus, avec sa petite troupe, tenir en respect les sauvages qui le harcelaient tous les jours[23] et que c'était là la cause de son retour en France. Il fit toutefois avec son équipage l'éloge de ce pays qu'il avait trouvé très riche et fertile[24]. Mais lorsque notre général, qui disposait de forces suffisantes, lui donna l'ordre de revenir avec lui, il nous faussa compagnie[25] en pleine nuit avec son équipage, comme si, poussé par l'ambition, il voulait garder pour lui toute la gloire de la découverte de ces régions et, sans prendre congé, ils prirent le chemin du retour vers la Bretagne.

Nous passâmes le plus clair de juin dans ce port de Saint-Jean, d'abord pour nous ravitailler en eau douce, laquelle nous avait fait le plus grand défaut au cours du trajet, puis en apaisant une querelle qui s'était allumée entre certains de nos compatriotes et des Portugais[26]. Au bout du compte, à la fin de ce même mois, nous quittâmes les lieux et nous entrâmes dans la Grande baie[27], longeant l'île de l'Ascension[28] avant d'arriver quatre lieues à l'ouest de l'île d'Orleans[29]. Là, nous trouvâmes un port commode[30] pour nos navires, où nous jetâmes l'ancre, débarquâmes avec nos gens, trouvâmes un endroit pour nous fortifier qui nous permît de tenir le fleuve et de nous prémunir contre toute invasion de la part de nos ennemis. Ainsi, vers la fin de juillet, nous débarquâmes nos vivres, munitions et autres provisions et nous nous employâmes à bâtir nos fortifications.

[Chapitre II]

Du fort de France-Roy[31] et de ce qui y fut fait

Ayant décrit le début, le milieu et la fin[32] de l'expédition faite par Monsieur de Roberval dans les pays de Canada, Hochelaga, Saguenay et autres régions de ces contrées occidentales : il alla si avant (comme il est dit dans d'autres livres)[33] qu'il arriva dans le dit pays, accompagné par deux cents personnes, des soldats, des marins et des gens du commun, équipé de toutes les fournitures nécessaires à une flotte. Le dit général, dès son arrivée, fit construire[34] un beau fort, à proximité et un peu à l'ouest de Canada, fort qui est très beau à voir et qui donne une impression de grande solidité, étant juché sur une hauteur et comprenant deux corps de logis, une grosse tour et un bâtiment de quarante à cinquante pieds de long : celui-ci comprenait diverses chambres, une entrée, une cuisine, des offices, des celliers hauts et bas avec, à proximité, un four[35] et des moulins, ainsi qu'un poêle où les hommes pouvaient se chauffer et un puits devant l'habitation. Ce bâtiment dominait le fleuve de Canada appelé *France-prime*[36] par Monsieur de Roberval. Au pied de cette hauteur se trouvait une autre habitation, dont une partie était une tour de deux étages, avec deux bons corps de logis, où nous entreposâmes d'abord nos vivres puis tout ce que nous avions apporté avec nous. Près de cette tour coulait une autre rivière[37]. C'est dans ces deux bâtiments, en haut et en bas, qu'étaient logés les gens du commun[38].

Pendant le mois d'août et au début de septembre, chaque homme fut occupé à une tâche de sa compétence. Mais le 14 septembre, notre général susdit renvoya en France deux navires qui avaient apporté ses effets, et il nomma Monsieur de Saineterre[39] amiral sur l'un tandis que, sur l'autre, Monsieur Guinecourt fut fait capitaine, en les chargeant d'apporter des nouvelles au roi et de revenir l'année suivante[410] avec des vivres et toutes autres choses qui plairaient à Sa Majesté. Il leur demanda aussi de rapporter de France des informations pour savoir comment le roi avait accepté certains diamants[411] trouvés dans ce pays et qu'on lui avait fait parvenir.

Après le départ de ces deux navires, on tint conseil pour savoir ce qu'il fallait faire et comment passer l'hiver dans cet endroit. On commença par faire l'inventaire des vivres et on

s'aperçut qu'ils étaient insuffisants[412]. On fut rationné de sorte que chaque mess n'eut droit qu'à deux pains d'une livre chacun et à une demi-livre de bœuf. On mangea du lard pour le déjeuner avec une demi-livre de beurre, et du bœuf pour souper avec environ deux poignées de fèves[43] sans beurre.

Les mercredis, vendredis et samedis, on mangeait de la morue séchée et quelquefois de la fraîche avec du beurre pour déjeuner, et le soir, pour souper, on mangeait du marsouin avec des fèves.

C'est à peu près à cette époque que les sauvages nous apportèrent une grande quantité d'aloses[44], un poisson rougeâtre comme le saumon, en échange de couteaux et d'autres bagatelles[45].

Au bout de quelque temps, nombreux furent ceux qui, parmi nos gens, se mirent à souffrir de maux de jambes, de reins et d'estomac, à telle enseigne qu'ils paraissaient privés de leurs membres[46], et il mourut environ cinquante personnes de la sorte.

Il est à remarquer que la glace commença à fondre en avril[47].

Monsieur de Roberval était très juste et punissait chaque homme selon sa faute. Un dénommé Michel Gaillon fut pendu pour vol. Jean de Nantes fut mis aux fers et gardé en prison pour sa faute, tandis que d'autres furent également mis aux fers et que d'autres furent fouettés, hommes comme femmes. De la sorte, ils vécurent en paix[48].

[Chapitre III]

Les mœurs des sauvages.

Pour vous décrire la condition des sauvages, je dirai que ce sont des gens de bonne taille et bien faits, qu'ils sont très blancs et qu'ils vont tout nus ; s'ils étaient habillés comme les Français, ils seraient aussi blancs et clairs, mais ils se peignent pour se protéger de la chaleur et des coups de soleil.

En guise de vêtements, ils portent sur eux des peaux qui ressemblent à des manteaux ; ils portent des petits pagnes qui leur servent à couvrir leurs parties naturelles, les hommes comme les femmes. Ils ont des bas et des chaussures de cuir d'une facture excellente. Ils n'ont pas de chemise et ne portent pas non plus de chapeau, mais leurs cheveux sont relevés en haut de la tête et nattés ou tressés. Pour ce qui est de l'alimentation, ils mangent de la bonne viande, sans sel[49] toutefois, mais ils la font sécher avant de la griller[50] et ce pour le poisson comme pour la viande. Ils n'ont aucune résidence fixe[51] mais vont de place en place, aux endroits où ils pensent pouvoir se procurer le plus facilement à manger, c'est-à-dire ici des aloses, là d'autres poissons comme le saumon, l'esturgeon[52], le mulet[53], le surmulet[54], le bar[55], la carpe[56], l'anguille, le pimperneau[57], ainsi que d'autres poissons d'eau douce et de nombreux marsouins[58]. Ils mangent aussi du cerf, du sanglier[59], du bœuf sauvage[60], des porcs-épics[61] ainsi que d'autres sauvagines. Il y a autant de gibier d'eau qu'ils en veulent.

En ce qui concerne leur pain, il est délicieux et fait de gros mil[62] : ils vivent très bien car ils ne se soucient de rien d'autre.

Ils boivent de l'huile de phoque, mais seulement au cours de leurs grandes fêtes.

Ils ont un roi dans chaque province auquel ils obéissent de façon étonnamment soumise[63]. Ils l'honorent selon leur coutume. Lorsqu'ils voyagent d'un endroit à l'autre, ils emportent avec eux tous leurs biens dans leurs canots.

Les femmes nourrissent leurs enfants au sein et restent continuellement assises, le ventre enveloppé dans des fourrures[64].

[Chapitre IV]

L'expédition de Monsieur de Roberval de son fort de Canada jusqu'à Saguenay[65], le 5 juin 1543.

Monsieur de Roberval, lieutenant général du roi dans les pays de Canada, Saguenay et Hochelaga, partit en direction de la dite province de Saguenay le mardi 5 juin 1543 après souper.

Il s'embarqua pour cette expédition avec armes et bagages. Mais à cause de certaines circonstances, ils restèrent dans la rade en face de l'endroit susdit. Mais le mercredi, vers six heures du matin, ils prirent la mer et naviguèrent à contre-courant. Dans ce voyage toutes leurs provisions se trouvaient dans huit barques[66], des petites et des grandes, et il y avait soixante-dix personnes avec le dit général[67].

Le général laissa derrière lui dans la dite place forte trente personnes[68] qui devaient rester là jusqu'à son retour de Saguenay, qu'il fixa au premier juillet[69], faute de quoi ils devaient rentrer en France. Et il ne laissa derrière lui que deux barques[70] pour transporter les trente personnes et les provisions qui étaient là pendant qu'il était encore dans cette contrée.

Et pour veiller à tout cela, il laissa Monsieur de Royeze comme lieutenant, lui donnant sa commission et enjoignant aux hommes de lui obéir et d'être aux ordres du dit lieutenant.

Les vivres laissés pour leur subsistance jusqu'au premier juillet furent reçus par le dit lieutenant Royeze.

Le jeudi 14 juin, Monsieur de l'Espiney, La Brosse, Monsieur Frete[71], Monsieur Longeval[72] et d'autres revinrent de l'expédition de Saguenay de là où se trouvait le général[73].

Il est à remarquer que huit hommes furent noyés et une barque perdue[74]. Parmi ces derniers se trouvait Monsieur de Noirefontaine, ainsi qu'un nommé Le Vasseur de Constance[75].

Le mardi 19 du dit mois de juin, on vit revenir[76] sur ordre du général Monsieur de Villeneufve, Talebot et trois autres qui apportaient cent vingt livres de blé et des lettres pour qu'ils attendent jusqu'à la *Sainte* Madeleine, qui tombe le 22 juillet.

La suite du récit de cette expédition manque.

APPENDICES

This page intentionally left blank

I

Jean Alfonse, *Cosmographie* (Extrait)

D'après le manuscrit de 1544 dédié à François Ier (BN Paris, ms. fr. 676). Édité en 1904 par Georges Musset. (Voir Introduction, p. 85 et Bibliographie, p. 453).

[175 v°] Puis que nous avons parlé de la partie meridionnalle et de la partie occidentalle [de l'Amérique] ensemble, et de la mer Pacifique, depuys l'isle de Fer[1], par laquelle nous faisons la ligne dyametralle, c'est raison que nous parlions de la partie septentrionalle, qui est la Terre Neufve, et de la mer de la Nouvelle France[2], dicte Canada, ensemble de la Franciscane[3] et de la Fleuride[4] jusques à l'ultime du Figuier[5], de la partie de septentrion. En commenceant de l'isle de Fer, ladicte isle de Fer est par les vingt six degrez et demy de la haulteur du polle artique, et est norouest et suest avec le cap de Ratz[6], et y a en la route six cens lieues. Et entre les deux sont les isles de Madere et les isles des Essores[7], et aultres isles, qui sont à la mer du cap de Ratz, desquelles parlerons par cy après. Cap de Ratz est à quarente et sept degrez[8] de la haulteur du polle artique ; et est ledict cap de Ratz [176 r°] terre haulte, en bonne maniere. La coste est dangereuse. Et premièrement commancerons à parler dudict cap de Ratz en ensuyvant la coste du septentrion jusques à la Nouvelle France et jusques à la rivière de Canada[9]. Et cecy faict, retournerons audict cap de Ratz, en ensuyvant la coste de la Franciscane et de la Fleuride jusques à l'ultime du Figuier du cousté du septentrion. Cap de Ratz et cap d'Espoir[10] sont nordest et surouest, et y a en la route dix-sept lieues. Et entre les deux est la baye dicte Rogneuse[11] et la baye de l'Islet[12], et plusieurs aultres bayes et les isles d'Espoir[13]. Et à la mer de la baye de Rogneuse, environ une lieue et demye en la mer, y a ung mauvais rochier[14], qui semble à ung basteau. Cap d'Espoir est par les quarente et sept degrez et deux tiers[15] de

la haulteur du polle artique. Cap d'Espoir et l'isle de Bacaillau[16] sont nort et su, et prenent ung quart de nordest et surouest, et y a en la route quinze lieues. Et y a, entre les deux, la baye de sainct Jehan[17], et aultres plusieurs bayes ; entre lesquelles y en a une, laquelle attraverse toute la Terre Neufve, jusques à la coste de l'est et ouest, et faict du cap de Ratz une isle[18]. Ceste coste est terre haulte, sans aulcun prouffict, excepté la pescherye. L'isle de Bacaillau est par les quarente et huyt degrez de la haulteur du polle artique, et n'est sinon une roche sans aulcunes [176 v°] herbes ny terres prouffictables, et est platte par le dessus. Et à la terre de l'isle de Bacaillau, auprès d'elle, y a une aultre petite isle ; et entre ceste petite isle et la terre y a bon passaige. Bacaillau et l'isle des Aponas[19] sont nord et su, et prenent ung quart de nordest et surouest ; et y a en la route trente et cinq lieues. Et entre les deux, en la grand terre[20], y a plusieurs bayes[21], grandes, et isles et rochiers, et tous dangereux, qui entrent bien loing en la mer, plus que les isles, principallement le travers des isles de Feu[22], et du cap de Bonne Veue[23]. Le cap de Bonne Veue est terre basse, et est entre deux grandz fleuves. L'isle des Aponas est une petite roche platte, et à la terre d'elle y a deux aultres petites isles[24] de roche platte, auprès d'elles. Et y a d'elles à la terre quinze lieues. L'isle des Aponas est par les cinquante degrez et demy de la haulteur du polle artique. L'isle des Aponas et les Belles isles[25] sont norouest et suest, et prenent ung quart de nord et su, et y a de l'une à l'aultre trente et deux lieues. Et entre les deux, en la terre, y a plusieurs bayes, et la coste est dangereuse. Les Belles isles sont par les cinquante ung degrez et deux tiers de la haulteur du polle artique. Les Belles isles et le Carpon[26] sont nord norouest et su suest ; et y a de l'un à l'aultre douze lieues[27]. Et entre les deux est la baye de la Cramaillere[28], et le cap Rouge[29], et aultres bayes. Le Carpon est par les cinquante deux degrez et ung sixain de la haulteur du polle artique[30]. Et davant le Carpon, du cousté de l'est, y a deux petitz isletz platz[31]. Le Carpon est une isle, et a deux entrées[32]. Et du cousté du norouest du Carpon y a deux ou trois petites isles, et une roche platte[33]. Et quant vous sortirez du cousté devers le norouest, il fault que vous la laissez du cousté d'estribort, qu'est la main dextre. Le Carpon et l'isle de la Grand baye[34] sont nord [177 r°] nordest et su surouest ; et y a de l'ung à l'aultre sept lieues. Et entre les deux la mer est saine, sans nul dangé, se[35] de glaces. Belle Isle est au meilleu de la Grand baye, et est par les cinquante deux degrez et demy de la haulteur du polle artique. Et au bout, du cousté devers le nord norouest, à une demye lieue de ladicte isle, y a ung maulvais rochier. De Belle isle de la Grand Baye aux fernes[36] de la mer glacée, d'où sortent les glaces qui viennent à la Terre Neufve, (et) y a de l'un à l'aultre soixante et dix lieues ; et la coste gist nordest et surouest, et est coste dangereuse de rochiers, et y courent fort les eaues[37]. Ceste mer glacée[38] est doulce la pluspart ; et est entre ceste terre et la terre du Laboureur[39], et va jusques soubz le polle arti-

que. Bournant à la Grand baye, je dictz que Belle isle de la Grand baye et les isles de Blanc Sablon[40] sont l'est nordest et ouest surouest ; et y a en la route trente lieues. Et entre les deux, du cousté du nord, est la baye de Chasteau[41], et la baye des Bytes[42]. Du cousté du nord, devers la Grand baye, la coste est saine, sans nul danger ; et celle devers le su de la Terre Neufve est dangereuse ; et pour ce, il fault ranger à la coste du nord[43]. Et bien avant en la Grand baye, du cousté de la Terre Neufve, à ung tiers ou presque au meilleu de la Grand baye, y a ung maulvais rochier dangereux[44]. Le cousté devers la Terre Neufve est terre basse et pierreuse, sans prouffict ; et la terre du nord est haulte en bonne maniere[45]. Les isles de Blanc Sablon[46] sont par les cinquante et ung degrez et deux tiers[47] de la haulteur du polle artique. Les isles de Blanc Sablon et le meilleu de l'isle de l'Ascension[48] sont l'est nordest et ouest surouest ; et y a en la route quatre-vingtz lieues[49]. Les isles de Blanc Sablon et les isles de la Damoiselle[50] sont l'est et ouest, et prenent ung quart de nordest et surouest ; et y a des isles de Blanc Sablon ès isles de la Damoiselle trente et six lieues. Les isles de la Damoiselle sont à cinquante degrez et trois quartz[51] de la haulteur du polle artique. [177 v°] Et y a ung bon port[52], et fault entrer au long d'ung hault cap[53], qui est en l'isle devers le nordest, et à la longueur d'une picque et demye, pour raison d'un rochier qui vous demourera du cousté de babort ; et irez bouter l'ancre en vingt brasses le travers d'une petite ance. Et de l'entrée dudict cap jusques là où vous mectrez ladicte ancre, n'y a point passé la longueur de deux cables. Et si vous voullez sortir par le cousté de l'ouest, approucherez de l'isle du cousté de thiébort, et donnerez ruing[54] à l'isle de babort, à la sortie. Et quant vous serez dehors, environ la longueur d'un cable, il vous fault approucher au long des isles de babort, pour raison d'une basse couverte[55], qui vous demourera du cousté de thiébort. Et irez ainsi au su surouest jusques ad ce que vous voyés ung brisant d'une roche[56], qui est environ demye lieue en la mer desdictes isles, et la fault laisser du cousté qui est la main gaulche. Et des isles de la Damoiselle jusques à la Terre Neufve n'y a point passé plus hault que de trente et six lieues de largeur de mer, parce que la Terre Neufve, au dedans de ceste mer, se court nord nordest et su surouest. Entre les isles de la Damoiselle et les isles de Blanc Sablon, y a maintes aultres isles et de bons portz. Et en ceste coste se trouvent faulcons et oyseaulx de proye, et poulles, qui se tiennent ès boys, qui resemblent à faisans[57]. Les isles de la Damoiselle et le cap de Thiennot[58] sont nordest et surouest, et prenent un quart de l'est et ouest ; et y a des isles de la Damoiselle au cap de Thiennot vingt lieues. Et entre les deux y a sept ou huyt isles ; et y a aulcuns dangiers de rochiers, qui sont plus en la mer que lesdictes isles. Le cap de Thiennot[59] est à cinquante degrez de la haulteur du polle artique ; et en droict ce cap est le plus large de ceste mer, et peult avoir d'icy au bout de la Terre Neufve, qui faict l'entrée du cap à Breton, (y a) soixante et dix

lieues. Le cap de Thiennot a en la mer cinq ou [178 r°] six lieues, (y a) une isle perdue dangereuse[60], et est la plus grand part de ladicte isle descouverte. Et est dangereuse pour navires, et fault passer par le dehors d'elle. Le cap de Thiennot et le meilleu de l'isle de l'Ascension sont l'est nordest et ouest surouest ; et y a en la traversée vingt et quatre lieues[61]. Le meilleu de l'isle de l'Ascension est à quarente neuf degrez et demy de la haulteur du polle artique. Ladicte isle est assise norouest et suest. Et le bout du norouest est à cinquante degrez de la haulteur du polle artique, et est l'est et ouest avec le cap de Thiennot, et prent ung quart de norouest et suest ; et y a en la route trente et quatre lieues. Le cap de Thiennot et la poincte de l'isle de l'Ascension, du cousté devers le suest, sont nordest et surouest, et prenent ung quart de nord et su ; et y a en la route trente et quatre lieues[62]. Le bout du suest de l'isle de l'Ascension est à quarente et huyt degrez et ung quart[63] de la haulteur du polle artique. Et a ladicte isle environ trente lieues de longitude, et dix ou douze lieues de latitude. Et du bout du norouest de l'isle à la terre ferme du cousté du nord, n'y a point passé sept lieues de largeur de mer. La terre du nord est haulte, et y a plusieurs isles au long de la coste[64]. Et est l'isle de l'Ascension une isle platte, toute couverte d'arbres [178 v°] jusques au bort de la mer[65], assise sur roches blanches et albastres ; et y a de toutes sortes d'arbres comme celles de France. Et y a en la terre forces bestes saulvaiges comme hours, porcs espiz[66], cerf, biches et dains[67], et oyseaulx de toutes sortes, et force poulles saulvaiges[68], lesquelles se tiennent ès boys. Et y a au long de la coste plusieurs petites rivières bonnes à faire mouldre moulins[69] ; et est fort bonne eaue. Et si est la terre bien belle et platte, de manière que je n'ay point veu en toute l'isle montaigne si haulte que l'on n'y peust bien mener une charrette. Le cap de l'isle de l'Ascension du cousté du norouest[70] et le cap des montz Nostre Dame[71] sont nordest et surouest, et y a de l'un à l'aultre vingt lieues. Et est ledict cap à quarente et neuf degrez de la haulteur du polle artique, et est ledict cap haulte montaigne[72]. Le bout de l'Ascension devers le norouest et le cap de Onguedo[73] sont nord nordest et su surouest, et y a de l'un à l'aultre trente et cinq lieues. Et est ledict cap à quarente huyt degrez[74] de la haulteur du polle artique. Le cap de Onguedo et le bout de l'isle de l'Ascension sont l'est et ouest ; et y a de l'un à l'aultre quinze lieues. Et y a au bout du cap de Onguedo un(e) islet, lequel est de roche blanche[75]. Et du cousté devers le norouest est toute fallaise blanche ; et du cousté devers le surouest, contre la baye de Onguedo[76], la terre est toute couverte d'arbres, jusques au bort de l'eaue. La baye de Onguedo gist nord norouest et su suest, et est une bonne baye. Et pour entrer en icelle, se fault ranger du cousté de la terre du nord, à cause d'une poincte basse[77], qui est devers le surouest ; et quant vous serez au dedans d'elle, venez querir la bande du su, et laissez la poincte Doulgée[78] du cousté de babort, environ la longueur de deux cables et bou-

terez l'ancre en l'ance, quinze bras[s]es, devers le surouest. Au dedans de cette baye y a deux rivières[79], l'une qui va au nord et l'aultre qui va à l'ouest surouest ; [179 r°] et entre les deux y a une haulte montaigne. La baye a à son entrée trois lieues de largeur jusques auprès de la poincte basse ; et a bien cinq ou six lieues de longitude. La baye des Molues[80] est à quarente et huyt degrez de la haulteur du polle artique ; et la coste gist nord et su, et prent ung quart de nordest et surouest jusques à la baye de Challeur[81]. La baye de Challeur est à quarente sept degrez et à quarente sept et demy de la haulteur du polle artique ; et a de longitude trente ou trente et cinq lieues, et de latitude huyt ou neuf lieues. Et entre les deux y a trois isles, une grande et deux petites[82]. Et depuys la baye de Challeur jusques à passer les montz Nostre Dame sont toutes terres haultes, bien bonnes ; et sont toutes couvertes d'arbres de diverses sortes, jusques au bort de la mer. En ceste coste et à l'isle de l'Ascension y a grand pescherie de molue et de plusieurs aultres poissons beaucoup plus que à la Terre Neufve ; et si est ledict poisson bien meilleur que celluy de ladicte Terre Neufve. Le cap de Onguedo et les Sept isles[83], qui sont du cousté du nord, sont nord norouest et su suest ; et y a dudict cap ausdictes isles trente et cinq lieues. Les Sept isles et le bout de l'isle de l'Ascension du cousté du norouest sont l'est suest et ouest norouest ; et y a de l'un à l'aultre vingt et trois lieues. Le bout de l'isle de l'Ascension et l'isle de Raquelay[84] sont l'est et ouest, et prenent un quart de nordest et surouest. Les Sept isles et le cap des montz Nostre Dame[85] sont nord et su ; et y a de l'un à l'aultre vingt et cinq lieues. Les Sept isles sont à cinquante degrez et demy de la haulteur du polle artique. Les Sept isles et la poincte Dougée[86] sont nordest et surouest ; et y a de l'un à l'aultre quinze lieues. Et y a entre les deux, deux petites isles. La poincte Dougée et les montz Nostre Dame, qui sont en la terre du su, sont l'un avec l'aultre nord et [179 v°] su ; et y a de l'ung à l'aultre dix lieues ; et cecy est la largeur de ceste mer. La poincte Dougée et la rivière de Cane[87] sont l'est et ouest, et y a de l'un à l'aultre douze lieues. Et toutes ces terres depuys l'Ascension sont terres sans prouffict, fort froides et pierreuses. Et aux vallées d'icelles terres y a arbres de toutes sortes, comme en France, et aulcuns portent fruictz comme noix[88], noisilles, grouselles, frazes et framboises, comme en France. La poincte Dougée est à quarente neuf degrez et ung quart[89] de la haulteur du polle artique. Et la rivière de Cane est à quarente et neuf degrez de ladicte haulteur du polle artique. La rivière de Cane et l'isle de Raquelay sont nordest et surouest, et y a de l'un à l'aultre douze lieues. L'isle de Raquelay est à quarente huyt degrez et demy de la haulteur du polle artique[90]. En ceste rivière de Cane y a forces praiois[91]. Et icy la mer n'a point passé huyt lieues de latitude. L'isle de Raquelay est une isle fort basse, et est ladicte isle auprès de la terre du su, près d'un cap hault, lequel se nomme le cap de Marbre[92] ; et est ledict cap tout ague par dessus. Entre Raquelay et le cap de Marbre

peuvent passer navires. Et n'y a point d'isles à la terre du su plus hault d'une lieue ; et y a de ladicte isle à la terre du nord environ quatre lieues. L'isle de Raquelay et l'entrée du Saguenay sont l'est et ouest, et prenent ung quart de nordest et surouest ; et y a de l'un à l'aultre quartorze lieues. L'isle de Raquelay et l'isle de la Guerre[93] sont l'est nordest et ouest surouest ; et y a en la route douze lieues. Et entre les deux y a deux petites isles[94] au long la terre du nord, plus prouchaines de Raquelay que du Saguenay. L'entrée du Saguenay est entre haultes montaignes. La poincte du Saguenay est une roche blanche, et est l'entrée dudict Saguenay à quarente et huyt degrez et ung [180 r°] tiers de degré de la haulteur du polle articque, et ladicte entrée n'a point plus de largeur que ung quart de lieu. Et est ladicte entrée dangereuse[95] devers le surouest. Et au dedans de l'entrée environ deux ou trois lieues commence à eslargir, et semble que ce soit ung bras de mer, pour raison de quoy j'estime que ceste mer va à la mer Paciffique ou bien à la mer du Cattay[96]. Et faict ung grand courant, lequel faict ung terrible ratz[97]. Et icy le fleuve, de la terre du nord et de la terre du su, n'a point plus hault de quatre lieues de largeur ; et est fort dangereux entre l'un et l'aultre, parce qu'il y a des bans et rochiers[98]. L'isle de Raquelay[99] et l'isle des Lièvres[100] sont nordest et surouest et prenent ung quart de l'est et ouest ; et y a de l'un à l'aultre dix-huyt lieues. L'entrée du Saguenay et l'isle de la Guerre sont nord norouest et su suest ; et y a de l'un à l'aultre cinq lieues. L'entrée du Saguenay et l'isle de la Guerre sont nord norouest et su suest ; et y a de l'un à l'aultre trois lieues. L'isle [180 v°] des Liepvres est à quarente et huict degrez et ung sixiesme[101] de la haulteur du polle artique. Et depuys les montz Nostre Dame jusques à Canada et à Ochelaga, toute la terre du su est toute belle terre, platte et belle campaigne, toute couverte d'arbres jusques au bort de la mer. Et est la terre du cousté du nord plus haulte que celle du su ; et en d'aulcuns lieux y a de haultes montaignes. Et dessoubz, la terre est toute glacée[102], environ une brasse. Et depuys l'isle des Liepvres jusques à l'isle d'Orléans, le fleuve n'a point passé de largeur quatre ou cinq lieues. Entre l'isle des Liepvres et la haulte terre du nord, n'y a point plus d'une lieue et demye de largeur de mer ; et est proffund environ bien cent brasses ou plus, au meilleu de ladicte mer. En l'est de l'isle des Liepvres et en l'est suest, y a deux ou trois petites isles et rochiers[103]. Et depuys lesdictes isles jusques à l'isle d'Orléans[104] ne sont que rochiers et bans de sable, avec forces isles ; mesmement du cousté devers le su, jusques aux deux tiers du fleuve, ce ne sont que rochiers. Et du cousté devers le nord, la mer est belle et bien proffunde. L'isle des Lièvres et l'isle des Couldres sont l'est nordest et ouest surouest ; et y a de l'un à l'aultre douze lieues. Et pour éviter les dangiers, fault tousjours ranger la haulte terre du nord, parce que de l'aultre cousté ne sont que rochiers et bans. Et fault passer du cousté du nord de l'isle des Couldres[105] ; et n'y a point plus d'un quart de lieue de largeur, et fault

aller par le meilleu. Et le plus seur est la passer de haulte mer, ou de basse mer du tout ; parce que la mer y court fort et y a de grandz dangiers de rochiers, pour raison de quoy [181 r°] il vous fault avoir ancres qui soyent bonnes et bons cables. L'isle des Couldres est une petite isle d'une lieue ou environ de latitude, et demye lieue de largeur. Et est ladicte isle toute couverte d'arbres. Et est le chenal assés large devers le su ; mais ce ne sont que bans de sables dangereux, en sorte que les navires n'y peuvent passer. L'isle des Couldres est à quarente sept degrez et trois quartz[106] de la haulteur du polle artique. L'isle des Couldres et l'isle d'Orléans sont nordest et surouest ; et y a de l'un à l'aultre dix lieues. Et fault tousjours venir au long de la haulte terre du nord, environ ung quart de lieue, parce que par le meilleu du fleuve ne sont que bans et rochiers, comme dict est. Et quant vous serez le travers d'un hault cap, lequel est rond[107], vous traverserez du cousté du su, au su surouest et au quart du su, et irez par cinq, six et sept brasses. Et icy se commence l'eaue doulce de France Prime[108], et se achève l'eaue sallée[109]. Et quant vous serez le travers de la poincte de l'isle d'Orléans, où commence à estre l'eaue doulce, et achève l'eaue sallée, vous irez par le meilleu de la rivière, et laisserez l'isle du cousté de thiébort, qui est la main droicte. Et icy la rivière n'a point passé ung quart de lieue de latitude ; néantmoins elle a vingt ou trente brasses de proffund. Et devers le cousté du su, y a une bande d'isles, toutes couvertes d'arbres jusques au bort de la mer, et se achèvent lesdictes isles[110] le travers de la poincte de l'isle d'Orléans[111]. Et la poincte de l'isle d'Orléans du cousté du nordest est à quarente sept degrez et ung tiers de la haulteur du polle artique. Et l'isle d'Orléans est une belle isle toute couverte d'arbres jusques au bort de ladicte rivière doulce. Et a ladicte isle de longitude environ cinq ou six lieues, et de latitude une lieue et demye. Et du cousté du nord, y a une aultre rivière, laquelle n'est pas si proffunde que celle qui est du cousté du su, de laquelle dessus a esté faict mention. Toutesfoys elle n'a point si peu de font qu'il n'y passe bien navire[112] [181 v°] et se va assembler ladicte rivière aux deux boutz de l'isle d'Orléans[113]. Et du bout de l'isle d'Orléans jusques au lieu dict Canada, y a une lieue, et dudict Canada jusques au fort que a faict faire le seigneur de Robertval[114], y a trois lieues[115]. Ladicte rivière est bien belle, large et proffunde, comme dict est. Toutes ces terres sont belles terres, et y a de toutes sortes d'arbres, comme il y a en France ; et sont terres froides, fort subgectes à neiges, et à mal de jambes[116] à cause que la terre, par dessoubz, environ deux ou trois piedz, est toute glacée[117]. Et la terre qui est par le dessus n'est que le fumier des feulles des arbres ; et y en a d'aulcuns lieux terre ferme et franche. Les gens sont belles gens, tant hommes que femmes, et ont la parolle rude et grosse ; et vivent ès boys parce qu'ilz n'ont lieu certain ; car ilz ne font que courir d'une terre à l'aultre. Les femmes, quant elles sont jeunes, sont communes à tous, jusques à certain temps, et en font escolles. Et

puys quand elles viennent à soy marier sont chastes, qui est qu'elles n'ont point de congnoissance d'aultres que de leurs maritz. Et sont bonnes gens bien doulx, de maniere qu'ilz ne font mal à personne, si on ne leur en faict. Et dudict fort à Ochelaga[118] y a quatre vingtz lieues. Ledict fort de Canada est par les quarente sept degrez et ung sizain de la haulteur du polle artique. Et Ochelaga est à quarente six degrez et demy de ladicte haulteur. Ochelaga est terre beaucoup meilleure que celle de Canada, et sont les habitans d'icelle plus raisonnables[119]. Toutesfoys on ne sçait que c'est qu'ilz croyent, ny quel dieu[120] ilz adorent, tant les ung que les aultres. En icelle terre se cueulle force milg, duquel ilz se nourrissent avec le poisson qu'ilz prenent en la rivière et en la mer ; car ce sont grandz pescheurs de toutes sortes de poisson, comme anguilles, loups marins, saulmons, [182 r°] alouses, marsoins, grandz quasy comme ballaines, et d'aultres plus petitz. Et y a au sable, d'au long la rivière, des coquilles faites comme perles et comme pallords[121], qui se manjent à la Rochelle, qui sont bonnes, et sont fort grands. Et en ces terres n'y a aultre chose que cristal et setoin[122], comme j'ay veu. Et quant vous serez au bout de l'isle, vous verrez une grosse rivière, qui tumbe d'une roche en bas, quinze ou vingt brasses, et faict ung grand bruict[123]. Et est Canada et le cap de Ratz de la Jart[124], qui est en Poictou, l'est et ouest, et sont en une mesme haulteur. Et toutes ces terres de Canada par raison doibvent estre appelées la Nouvelle France, parce qu'elles sont en une mesme haulteur[125]. Et si elle estoit aussi bien peuplée que France, mon advis est qu'elle seroit aussi attempérée ; mais la terre est tant couverte d'arbres, et y est la rivière doulce, laquelle est plus naturellement froide que la mer, et est ladicte rivière tant large et proffunde de manière, en d'aulcuns lieux d'elle, a bien demye lieue de large ou plus, qui cause que la terre est si froide, combien que le soleil, à son midy, est aussi hault qu'il est à midy à la Rochelle[126]. Et faict son midy quant le soleil est au surouest et quart de su. Et icy l'estoille du nord, par le compas, demeure au nord est et quart de nord. Et quant à la Rochelle est midy, à Canada n'est que six heures de jour. Et d'icy à la mer Occéane, à la coste de la Franciscane[127], n'y a point passé cinquante lieues. Et à l'entrée de Norombègue[128] y peult avoir cent cinquante lieues. Et de Norombègue à la Fleuride y a environ trois cens lieues, et de la Fleuride à Ochelaga y a quatre vingtz lieues. Et de Ochelaga à l'isle des Raisins[129] y a trente lieues. Et pense que Norombègue vient entrer jusques à la rivière de France Prime[130] et à la mer du Saguenay. Et depuys le fort de Canada[131] jusques hors la [182 v°] Grand baye[132], il n'y a que deux cens trente lieues ; et la route n'est que l'est nordest et ouest surouest, qui sont cinq degrez et ung tiers de degré[133] à quarente six lieues et demye par degré par droicte haulteur. Les terres en tirant vers Ochelaga sont beaucoup meilleures et plus chauldes que celles de Canada ; et tient ceste terre de Ochelaga au Figuyer et au Pérou[134], en laquelle abunde or et argent. Veu aussi que

ceulx de la terre dient que en la ville nommée Cebola[135], qui est par les trente et cinq degrez de la haulteur du polle artique, les maisons sont toutes couvertes d'or et d'argent, et sont serviz en vaisseaulx d'or et d'argent. Ces terres tiennent à la Tartarie, et pense que ce soit le bout de l'Azie[136] selon la rondeur du monde. Et pour ce, il seroit bon avoir ung navire petit de soixante et dix tonneaulx pour descouvrir la coste de la Fleuride ; car j'ay esté en une baye[137] jusques à quarente et deux degrez entre Norombègue et la Fleuride, mais n'ay pas veu du tout le fond, et ne sçay s'il passe plus avant. Et y a en toutes ces terres grand quantité d'arbres et de plusieurs sortes, comme chaignes, fraignes, cèdres, ciprez, hommeaulx, arables, fayens, arbres de vye, qui portent médecine[138] ; ilz ont la gosme blanche comme neige ; pyns privés, desquelz on faict les matz de navires, trambles[139], boulz[140], lesquelz resemblent à cerisiers. Et y a des cèdres fort gros. Aussi y a forces noix et nusilles, et y a esté trouvé prunes rouges de manière de ces prunes que nous appellons coubrejau[141]. Aussi y a forces poix de la nature de la terre et forces groiselles et fraizes. Aussi y a forces bestes saulvaiges comme cerfz, biches, porcs espitz, outardes, grues, oyes saulvaiges, chocaes, tourtres, corbins, grolles aillés[142], et plusieurs aultres oyseaulx [183r°] et bestes. Et y a de petitz serppens comme yl y a en France et de la mesme sorte. Et dient les saulvaiges qu'il y a des lycornes[143]. Et toute chose que l'on y sème n'est que deux ou trois jours à venir sur terre. Le bled y croist si bien que j'ay compté en une espy de bled six vingtz grains, mesme grain que celluy de France, lequel avoit faict semer Jacques Quartier[144]. Et la terre est si bonne que si vous le semez en mars, il sera mûr à la my aoust. Les eaues y sont beaucoup meilleures qu'elles ne sont en France. Et mon advis est tel, que si la terre estoit labourée et plaine de gens, qu'elle seroit aussi chaulde que la Rochelle. Et qui cause qu'il y neige si souvent, c'est que quand il pleut, la pluye se convertist en neige[145]. Et n'y pleut sinon du vent vers oriant ; et devers occident n'y pleut point. Et devers le vent de septentrion y a abundance de neiges, et y neige si fort en novembre, decembre, janvier et febvrier que la neige monte bien environ la haulteur de six piedz. Il y a d'aussi belles forestz comme est au monde possible de veoir. En ceste mer de Canada y a ung poisson en fasson de balaine, quasi aussi grand, et est blanc comme neige, et a la gueulle comme ung cheval[146]. Et y a aultres poissons lesquelz aussi semblent à elléfans, et ont corne comme lesdictz elléfans, et descendent en terre[147]. Et y a de petitz marsouyns, qui ne sont point plus grandz que tonynes. Et y en a d'aultres aussi grandz que petites ballaines lesquelz sont appelez chevaulx, et se gectent en l'air à plus de dix brasses de hault. Et y a d'aultres poissons que nous appellons esturjons.

Puis que nous avons parlé de la coste de la Terre Neufve jusques au septentrion et jusques à la terre du Laboureur[148], et de la mer de la Nouvelle France, appellée Canada, c'est raison de parler du cap de

Ratz, ensuyvant la [183 v°] coste de la Franciscane jusques à la Fleuride et l'ance du Figuier[149] devers le septentrion. Le cap de Ratz[150], comme j'ay dict, est à quarente et sept degrez moins dix mynutes de la haulteur du polle artique. Ledict capt et le port sainct Christofle[151] sont l'est et ouest, et prenent ung quart de norouest et suest ; et y a de l'un à l'aultre neuf lieues. Le cap de Chinchete[152] est auprès de la pescherye sainct Christofle. Le cap de saincte Marie[153] et les isles de sainct Pierre[154] sont l'est suest et ouest norouest ; et y a en la traverse quarante et six lieues. Et quant vous partirez du cap de Ratz sept ou huyt lieues en la mer, irez à ouest norouest quérir les isles de sainct Pierre, pour raison que à l'entour du cap et au long la coste y a des rochiers, qui boutent loing en la mer et sont dangereux[155]. Et du cap de Ratz jusques aux isles de sainct Pierre y a quarente lieues. Et si vous voullez aller par le destroict des Bretons[156], passerez bort à bort du Coulombier[157], de quelque cousté que vous vouldrez. Ce Colombier est ung islet, et est dict Colombier parce qu'il y a forces oyseaulx. Passerez entre les isles de sainct Pierre et la terre des Dunes[158]. Et de là ferez la route au nord norouest jusques environ vingt et cinq lieues, que vous trouverez une terre rouge[159], et irez à l'ouest norouest le long de la coste aultres vingt cinq lieues. Et icy trouverez une isle nommée l'isle sainct Jehan[160], qui est au melleu du destroict, et plus près de la terre des Bretons que de la Terre Neufve. Ceste entrée des Bretons a douze lieues de latitude ; et est en la haulteur de quarente sept degrez et demy de la haulteur du polle artique, et à quarente sept moins ung quart la coste des Bretons. De ceste isle de sainct Jehan à l'isle de l'Ascension[161], qui est en la mer de Canada, [184 r°] y a quarente lieues ; et la route est norouest et suest, et prent ung quart de l'est et ouest. Ladicte isle de sainct Jehan et l'isle de Bryon et l'isle des Oyseaulx[162] sont l'est et ouest, et y a en la traverse quarente lieues. Ladicte isle de Bryon et ladicte isle des Oyseaulx sont par les quarente sept degrez de la haulteur du polle artique. L'isle de Sable[163], qui est au dedans de la mer de Canada, et la baye des Liepvres[164] sont est nordest et ouest surouest, et y a en la route quarente lieues. Ladicte isle de Sable est à quarente six degrez et demy de la haulteur du polle artique ; et la baye des Liepvres, qui est une baye ronde, est à quarente cinq degrez et trois quartz de ladicte haulteur. Et d'icy tourne la coste du septentrion nord nordest et su surouest environ quarente lieues jusques à la baye de Onguedo[165], qui est à quarente lieues de l'isle de l'Ascension. Retournant au cap de Ratz, qui est en la mer Occéane en la Terre Neufve, je dictz que le cap de Ratz et le cap des Bretons, le plus dehors en la mer Occéane, qui est une isle, appellée aussi sainct Jehan[166], sont l'est nordest et ouest surouest ; et y a en la route quatre vingtz lieues. Ledict cap à Breton de la mer Occéane est par les quarente cinq degrez de la haulteur du polle artique. Au suest du cap de Ratz y a deux isles perdues, qui sont appellées les isles de sainct Jehan d'Estevan[167] ; et sont perdues à cause qu'elles estoyent

de sable. Et y a quarente lieues d'elles au cap de Ratz ; et sont par les quarente cinq degrez de ladicte haulteur [184 v°] du polle articque ; et sont [fort] deingereuse. A soixante et quinze lieues en la mer, au su du cap de Ratz, y a une aultre isle appellée saincte Croix[168] ; et est par les quarente et ung degrez de la haulteur du polle artique. Au su surouest dudict cap de Ratz, à quatre vingtz lieues en la mer, y a aussi une isle nommée Bardan[169], et est toute de sable ; et est par les quarente deux degrez de la haulteur du polle artique. Au suest du cap à Breton, trente lieues en la mer Occéane, y a une aultre isle, qui est aussi toute de sable[170] ; et est norouest et suest avec l'aultre isle de Bardan, et y a l'un à l'aultre trente lieues. Et est par les quarente et quatre degrez de la haulteur du polle artique. Et au su dudict cap de Ratz, cent cinq lieues en la mer, y a une aultre isle, qui s'appelle le Héron ; et est par les trente huyt degrez et demy de la haulteur du polle articque. Et au su et quart de suest du cap à Breton, environ trois cens lieues, y a une isle grande, appellée les Sept Citez[171], qui est une grande isle. Et y a plusieurs gens qui l'ont veue, comme aussi ay faict, et ce certiffie ; mais je ne sçay qu'il y a dedans, car je n'ay descendu en terre. Et est par les vingt huyt degrez et demy de la haulteur du polle artique [...].

II
Le Lexique Franco-Indien de la *Première relation* (1534)

Ce lexique n'apparaît pas dans le ms. BN Paris Moreau 841, que nous reproduisons, mais dans la version italienne de Ramusio (vol. 3, f. 440 v°). Nous faisons précéder, entre crochets, de leur équivalent français les termes italiens, que suit la traduction indienne que l'auteur des *Navigationi* a trouvée dans le manuscrit de Cartier qui lui est parvenu. L'édition rouennaise de 1598 n'utilise pas le lexique italo-indien présenté par la *Prima relatione* de Ramusio, mais reproduit, *verbatim*, le lexique franco-indien de l'édition parisienne de 1545, relative au deuxième voyage de Cartier. Dans son édition, Biggar propose des termes italiens une traduction française aux graphies arbitrairement archaïsantes.

Le lexique de Cartier semble bien être, pour l'âge des grandes découvertes, le premier à avoir été composé en français. La traduction française (1525) du récit fait par A. Pigafetta de l'expédition de Magellan comporte un lexique d'une cinquantaine de mots (Brésil et surtout Patagonie), relatif à la nourriture, aux parties du corps et aux animaux. Un lexique franco-guinéen et franco-brésilien figure dans le ms. fr. 24269 de la BN Paris (voir *Deuxième relation*, chap. XXII, n. 623), qui date de 1550 : il compte, comme ceux des deux premières relations de Cartier, bon nombre de termes se rapportant aux structures de la parenté et aux relations entre blancs et indigènes. Enfin, dans sa *Cosmographie universelle* (1575, livre XXIII, chap. III), Thevet feint de rapporter en situation des termes pillés, en réalité, chez Ramusio. Belleforest, peu suspect, certes, d'indulgence à l'égard de son rival, a reconnu sans peine le larcin : le « Cosmographe par Idees » exploite « un petit dictionnaire d'environ deux cens vocables, qui est ès grands volumes des Navigations » (*Cosmographie universelle*, II, f. 2084).

D'où proviennent les matériaux linguistiques recueillis par les lexiques de Cartier ? Après avoir postulé en 1961 l'existence d'un langage « iroquoien laurentien » représenté par ces textes, F.G. Louns-

bury estime en 1978 (« Iroquoian Languages », dans *Handbook*, vol. 15, B.G. Trigger édit., p. 334-343) que ces termes présentent des traits appartenant à trois langues (Onondaga, Mohawk et Huron) qui s'excluent mutuellement, et poursuit :

> *If Laurentian or Stadaconan be identified with one of these three languages, then it was but a local dialect of that language, and the other two varieties represented in the vocabularies must have been from visitors, migrants, or captives resident in Stadacona at the time (op. cit.*, p. 335).

Mais les lexiques, fait également observer F.G. Lounsbury, présentent aussi des termes n'appartenant à aucune de ces trois langues, sans que pour autant cela suffise à établir l'existence d'une quatrième. La question de l'existence d'une langue iroquoienne laurentienne autonome reste donc, pour l'heure, insoluble. B.G. Trigger fait observer de son côté que le concept d'un « iroquois laurentien » fait difficulté, car il suppose entre Stadaconé et Hochelaga une unité culturelle, ce qui n'est pas établi (*Cartier's Hochelaga*, p. 45).

La transcription des termes indiens recueillis par Cartier présente des incertitudes, les graphies ne permettant pas toujours de distinguer entre *u*, *n* et *v*, entre *o* et *r*, entre *i* et *j* ; enfin la présence d'un accent aigu sur les *e* finales reste conjecturale.

Sur les peuples et sur les langues qu'évoquent les relations de Cartier, voir notamment *Première relation*, chap. XIX, n. 264 et *Deuxième relation*, chap. VII, n. 308 et 328.

LEXIQUE

[Dieu]	Iddio	.....	[Morue]	Molue pesce	Gadogourseré
[Le soleil]	Il Sole	Isnez			
[Étoile]	Stella (voir note)	Suroé	[Bon à manger]	Buon da mangiare	Quesandé
[Ciel]	Cielo	Camet	[Viande]	Carne	.....
[Jour]	Giorno	.....	[Amandes]	Amandole	Anouagaza
[Nuit]	Notte	Aiagla	[Figues]	Fighi	Asconda
[Eau]	Acqua	Amé	[Or]	Oro	Henyosco
[Sable]	Sabbione	Estogaz	[Le sexe masculin]	Il membre natural	Assegnaga
[Voile]	Vela	Aganié			
[Tête]	Testa	Agonazé	[Un arc]	Un arco	.....
[Gorge]	Gola	Conguedo	[Laiton]	Latone	Aignetazé
[Nez]	Naso	Hehonguesto	[Le front]	La fronte	Anscé
			[Une plume]	Una piuma	Yco
[Dents]	Denti	Hesangué			
[Ongles]	Unghie	Agetascu	[La lune]	La luna	Casmogan
[Pieds]	Piedi	Ochedasco	[Terre]	Terra	Conda
[Jambes]	Gambe	Adounasco	[Vent]	Vento	Canut
			[Pluie]	Pioggia	Onnoscon
[Mort]	Morto	Amocdaza	[Pain]	Pane	Cacacomy
[Peau]	Pelle	Aionasca	[Mer]	Mare	Amet
[Celui-là]	Quello	Yca	[Navire]	Nave	Casaomy
[Une hachette]	Un manaretto	Asogné	[Homme]	Huomo	Undo
			[Cheveux]	Capelli	Hochosco

[Yeux]	Occhi	Ygata	[Drap rouge]	Panno rosso	Cahoneta
[Bouche]	Boca	Heché			
[Oreilles]	Orecchie	Hontasco	[Couteau]	Coltello	Agoheda
[Bras]	Braccia	Agescu	[Maquereau]	Sgombro	Agedoneta
[Femme]	Donna	Enrasesco			
[Malade]	Mallato	Aloue-déché	[Noix]	Noci	Caheya
			[Pommes]	Pomi	Honesta
[Souliers]	Scarpe	Atta	[Fèves]	Fave	Sahé
[Une peau pour couvrir les parties honteuses]	Una pelle da coprir le parti vergognose	Ouscozon uondico	[Épée]	Spada	Achesco
			[Une flèche]	Una frezza	Cacta
			[Arbre vert]	Arbore verde	Haveda
			[Un pot de terre]	Un pitaro di terre	Undaco

III
Commission relative au voyage de 1535-1536

Délivrée par l'amiral Chabot à Jacques Cartier le 30 octobre 1534 : voir Introduction, p. 15. Archives communales de Saint-Malo, BB 4, f. 11, et copie moderne, HH *1, n° 3. Texte reproduit par H.P. Biggar, dans* Documents, *LI, p. 44-45.*

Phelippes Chabot, chevalier de l'ordre, compte de Buranczoys et de Charny, baron d'Aspremont, de Paigny et de Mirebeau, seigneur de Beaumont et de Fontaine-franczose, admiral de France, Bretaigne et Guyenne, gouverneur et lieutenant-general pour le Roy en Bourgougne, aussi lieutenant-general pour monseigneur le Daulphin ou gouvernement de Normandie, au capitaine et pillote maistre Jaques Cartier de Sainct Malo, salut. Nous vous avons commis et depputé, commectons et deputons, du voulloir et commandement du Roy, pour conduire, mener et emploier troys navyres équippés et advitaillés chascune pour quinze moys au parachevement de la navigation des terres par vous jà commancées à descouvrir oultre les Terres Neufves, et en icelluy voaige essayer de faire et acomplir ce qu'il a plu audict seigneur vous commander et ordonner, pour l'equippaige duquel vous achapterez ou freterez à tel pris raisonnable que adviserez au dict de gens de bien à ce congnoissans, et sellon que verrez et congnoistrez estre bon pour le bien de ladicte navigation, lesdictes troys navires prandrez, et louerez le nombre des pillottes, maistres et compaignons marynyers telz qu'il vous semblera estre requis et necessaire pour l'acomplissement d'icelle navigation, desquelles choses faire equipper, dresser et mettre sus, vous avons donné et donnons povoir, commission et mandement espicial avec la totale charge et superintendence d'iceulx navires, voaige et navigation, tant à l'aller que retourner, Mandons et commandons à tous lesdicts pillottes, maistres, compagnons, mariniers et

aultres qui seront esdicts navires vous obeyer et suyvir pour le service du Roy en ce que dessur, comme ilz feroint à nous mesmes sans aucune contradition ne reffuz, et ce sur les peines en tal cas acoustumés à ceulx qui se trouveront desobeïssans et faisans le contraire. Donné soubz noz seing et seel d'armes le penultime jour d'octobre l'an mil [cinq] centz trante quatre. Ainsi signé Phelippes Chabot, et saellé en plat quart de cire rouge.

IV
Mémoire de 1538

Mémoire anonyme remis au connétable de Montmorency en septembre 1538 : voir Introduction, p. 22s. Original perdu ; copie de Guillaume Ribier, Lettres et mémoires d'estat des Roys, Princes, Ambassadeurs et autres Ministres sous les regnes de François Ier, Henry II & François II, *Blois, 1666, vol. 1, p. 211-212. Texte reproduit par H.P. Biggar dans* Documents, *LXXIII, p. 70-74, où la typographie ne distingue pas toutefois, comme dans la copie de G. Ribier, le préambule « Memoire [...] propres Enfans : » du mémoire proprement dit.*

Memoire des hommes & provisions necessaires pour les Vaisseaux que le Roy vouloit envoyer en Canada.

On voit par ce memoire la pieté, la magnanimité & generosité de cœur du grand Roy François, & comme nonobstant que les guerres eussent épuisé ses finances, & mesme engagé sa Majesté à des debtes immenses, neantmoins se voyant en paix il ne craint point d'entrer en nouvelle despense, pour établir la Religion Chrestienne dans un pays de Sauvages éloigné de la France de toute l'étenduë de la terre, et où il sçavoit bien qu'il n'y avoit point de mines d'or & d'argent, ny autre gain à esperer, que la conqueste d'infinies ames pour Dieu, & leur délivrance de la domination et tyrannie du Démon infernal, auquel elles sacrifioient jusqu'à leurs propres Enfans :

Pour faire le voyage, que le Roy nostre Souverain Seigneur veut estre fait à Canada, il faut estre prest du plus tard à la my-Mars, & avoir le nombre de gens et Navires cy-apres contenus, sous le bon plaisir du

dit Seigneur & de Monseigneur le Connestable, de l'accroistre ou diminuer.

Et premierement, est requis qu'il y ait, tant pour la garde des Navires qui demeureront là, que pour l'équippage de plusieurs Bateaus qu'il conviendra équipper, pour aller en plusieurs Fleuves & Rivières, le nombre de six-vingt Mariniers pour demeurer au dit pays, pour ce 120 hommes.

Item, est requis qu'il y ait quarante hommes de guerre Harquebuziers, pour ce 40 hommes.

Item, trente Charpentiers, tant Charpentiers de Navires que de Maisons, & Scieurs de long. 30 hommes.

Item, dix Maistres Maçons, & on s'aydera de ceux du pays pour les servir, pour ce 10 hommes.

Item, trois hommes qui sçachent faire la Chaux, pour ce 3 hommes.

Item, trois faiseurs de Tuile, pour ce 3 hommes.

Item, deux Charbonniers pour faire du Charbon, pour ce 2 hommes.

Item, deux Maistres Maréchaux, ayans chacun une Forge garnie de deux serviteurs, pour ce 4 hommes.

Item, deux Serruriers, une Forge garnie & deux serviteurs, pour ce 4 hommes.

Item, quatre Forgerons, pour chercher & connoistre s'il y a mine de fer, & y faire des Forges & du fer, pour ce 4 hommes.

Item, est requis y mener pour le moins six Vignerons & six Laboureurs, pour ce 12 hommes.

Item, trois Barbiers avec chacun un serviteur, sont 6 hommes.

Item, deux Apoticaires chacun un serviteur, pour reconnoistre & voir les commodités des herbes, pour ce 4 hommes.

Item, seroit bien requis y mener quelque Medecin ayant un serviteur, pour ce 2 hommes.

Item, deux Orfévres qui soient Lapidaires, garnis des choses necessaires, & chacun un serviteur, pour ce 4 hommes.

Item, faut mener deux Maistres Coûturiers, deux Maistres chaussetiers avec chacun un serviteur, pour ce 8 hommes.

Item, deux Menuisiers & deux serviteurs, garnis de leurs outils, pour ce 4 hommes.

Item, deux Maistres Cordiers & deux serviteurs, pour ce qu'il y a chanvre pour faire cordage, pour ce 4 hommes.

Item, faut qu'il y ait quatre Canonniers, pour le moins, et les gens de guerre serviront de Canonniers à un besoin, pour ce 4 hommes.

Item, faut qu'il y ait six hommes d'Eglise ayans les choses requises pour le service divin, pour ce 6 hommes.

Et pour le regard de toutes autres manieres de gens de mestier on s'en pourra passer pour ce premier voyage, ainsi se monteroit le nombre des hommes cy-contenus deux cens soixante & seize hommes pour ce 276 hommes.

Lesquels faut qu'ils soient victuaillés pour deux ans du moins, afin que si les Navires, que l'on y envoyra porter vivres l'année prochaine, avoient quelque fortune, ceuxcy n'ayent faute de vivres.

Item, est requis que les dites Victuailles soient bien faites & bonnes pour estre de si longue durée, & il faut avoir des vins secs d'Espagne, & pourront coûter les dites victuailles cent sols par mois pour chacun homme, qui seroit, pour les dits deux cens soixante & seize hommes pour vignt-quatre mois, la somme de trente-trois mil cent vingt livres.

Il est aussi de nécessité que ceux qui y demeureront le dit temps soient garnis d'habillemens, lits, couvertures & de toutes autres choses, pour deux ou trois ans, & qu'ils laissent quelque argent pour vivre à leurs femmes & enfants, & sera besoin les payer contant pour quinze ou seize mois, & coûteront, pour le moins, cent sols l'un portant l'autre par mois.

Item, est requis porter dix tonneaus de fer qui coûteront cinquante livres.

Item, huit ou dix prises de sel, tant pour ceux du Pays lesquels l'estiment fort, que pour ceux des Navires, qui coûtera pris en Bretagne soixante sols la prise.

Item, quatre milliers de Toile commune, tant pour ceux du Pays, que des Navires, qu'on leur baillera sur leur solde.

Item, trois cens pièces de Crezeaus, tant pour ceux du dit Pays, que des Navires, sur leur dite solde.

Item, faut porter de plusieurs sortes de menues merceries, qui s'acheteront & payeront par l'ordonnance du Commissaire.

Item, est requis porter de tous ustenciles & amenagemens de maison, pour servir à ceux qui y demeureront, pareillement des meules de Moulin pour faire Moulins à eau, à vent et à bras.

Item, est requis y porter de toutes manieres & especes de Bestes & Oyseaus domestiques le plus qu'il sera possible, tant pour faire le labourage, que pour peupler le pays, & de toutes sortes de grains & semences.

Pour faire lequel passage, est requis avoir six Navires du moins, de cent tonneaus le moindre, avec deux Barques de quarante-cinq ou cinquante tonneaus chacune, lesquelles, avec le plus petit des Six Navires, demeureront là, & les autres cinq reviendront incontinent qu'ils auront mis les gens & victuailles en terre, pour le retour desquels cinq Navires, faut à chacun vingt hommes outre & pardessus le nombre cy-devant déclaré, lesquels pourront mettre, tant à aller & venir, que s'éjourner là, cinq à six mois, pour lequel temps faudra qu'ils soient victuaillés, & les payer de deux mois au partir, et le reste au retour.

Item, faut porter des munitions de guerre pour mettre en terre dedans les Forts, mesme Artillerie & Arquebuzes à croc, Picques, Hallebardes, Plomb, Boullets, Poudres & autres munitions à vostre discretion.

Item, faut porter dedans les Navires trois Batteaus prests d'assembler, quand on sera là, pour aller ausdits Fleuves & Rivieres.

Item, faut porter de toutes sortes de Clouterie, Bray & Gouderon pour lesdits Navires.

Les six Navires faut qu'ils soient de sept à huit cens tonneaus, qui coûteront un écu pour noleage pour tonneau par mois, qui feront à raison de neuf cens écus par mois, pour six mois la somme de 4900 écus.

Le Gallion du Roy qui est à S. Malo pourra servir de l'une des deux Barques. Et pour le regard de l'autre Barque, la faudra acheter.

Plus faut la solde & victuailles de cent hommes, pour ramener les Navires cette année, lesquels pourront demeurer, tant à s'éjourner là, qu'allant et venant, le temps de six mois, ce qui pourra monter à mille livres par mois, qui seroit pour six mois 6 000 livres. Fait le de Septembre 1538.

V
Commission délivrée à Cartier (17 octobre 1540)

Commission royale, relative au projet d'un troisième voyage de Jacques Cartier au Canada : voir Introduction, p. 25. Copies du XVI^e siècle : Archives communales de Saint-Malo, HH 1, n° 4 et BN Paris ms. fr. 5503, f. 190-191. Texte reproduit par H.P. Biggar dans Documents, *LXXXIX, p. 128-131.*

Charge de cappitaine et pillotte general des navires que le Roy envoie au Saguenay.

François par la grace de Dieu Roy de France, à touz ceux qui ces presantes Lettres verront, Salut. Comme pour le desir d'entendre et avoir congnoissance de plusieurs pays qu'on dict inhabitez, et aultres estre possedez par gens sauvaiges vivans sans congnoissance de Dieu et sans vsaige de raison, eussions des piecza à grandz fraiz et mises, envoyé descouvrir esdicts pays par plusieurs bons pillottes et aultres noz subiectz de bon entendement, sçavoir et experience, qui d'iceux pays nous auroient amené divers hommes que nous avons par long temps tenuz en nostre royaume les faisant instruire en l'amour et craincte de Dieu et de sa saincte loy et doctrine chrestienne en intencion de les faire ramenner esdicts pays en compaignie de bon nombre de noz subjectz de bonne volonté, affin de plus facillement induire les aultres peuples d'iceux pays à croire en nostre saincte foy ; Et entre aultres y eussions envoyé nostre cher et bien amé Jacques Cartier, lequel auroict descouvert grand pays des terres de Canada et Ochelaga, faisant vn bout de l'Asie du costé de l'occident, lesquelz pays il a trouvez, ainsi qu'il nous a rapporté, garniz de plusieurs bonnes commodittez et les peuples d'iceux bien formez de corps et de membres et bien disposez d'esprit et d'entendement, desquelz il nous a semblement amené au-

cun nombre que nous avons par long temps faict vivre et instruire en nostredicte saincte foy avecques nosdictz subiectz, En consideracion de quoy et de leur bonne inclinacion, Nous avons advisé et deliberé de renvoier ledict Cartier esdictz pays de Canada et Ochelaga et jusques en la terre de Saguenay, s'il peult y aborder, avecques bon nombre de navires et de nosdictz subiectz de bonne volonté et de touttes qualitez, artz et industrie pour plus avant entrer esdictz pays, converser avecques lesdictz peuples d'iceux et avecques eux habiter, si besoin est, affin de mieux parvenir à nostredicte intencion et à faire chose aggréable à Dieu nostre createur et redempteur et qui soict à l'augmentacion de son sainct et sacré nom et de nostre mère saincte eglise catholique, de laquelle nous sommes dictz et nommez le premier filz, Pourquoy soict besoign pour meilleur ordre et expedition de ladicte entreprise deputer et establir vn capitaine general et maistre pillotte desdictz navires, qui ait regard à la conduitte d'iceux et sur les gens, officiers et soldatz y ordonnez et establiz ; Sçavoir faisons, que Nous, à plain confians de la personne dudict Jacques Cartier et de ses sens, suffisance, loyaulté, preud'homie, hardiesse, grande dilligence et bonne experience, icelluy pour ces causes et aultres, à ce nous mouvans, avons faict et constitué, ordonné et estably, faisons, constituons, ordonnons et establissons par ces presantes capitaine general et maistre pillotte de tous les navires et aultres vaisseaux de mer par nous ordonnez estre menez pour ladicte entreprise et expedition, pour ledit estat et charge de capitaine general et maistre pillotte d'iceux navires et vaisseaux avoir, tenir et excercer par ledict Jacques Cartier aux honneurs, prerogatives, preeminances, franchises, libertez, gaiges et biens-faictz, telz que par nous luy seront pour ce ordonnez, tant qu'il nous plaira, et luy avons donné et donnons puissance et auctorité de mettre, establir et instituer ausdictz navires telz lieutenantz, patrons, pillottes et aultres ministres necessaires pour le faict et conduicte d'iceux, et en tel nombre qu'il verra et congnoistra estre besoign et necessaire pour le bien de ladicte expedition ; Si donnons en mandement par cesdictes presantes à nostre admiral ou visadmiral que, pris et receu dudict Jacques Cartier le serment pour ce deu et accoustumé, iceluy mettent et instituent ou facent mettre et instituer de par nous en possession et saisine dudict estat de capitaine general et maistre pillotte, et d'iceluy ensemble des honneurs, auctoritez, prerogatives, preeminances, franchisses, libertez, gaiges et biens-faictz telz que par nous luy seront pour ce ordonnez, le facent, seuffrent et laissent jouïr et vser plainement et paisiblement et à luy obeyr et entendre de tous ceux et ainsi qu'il appartiendra es choses touchant et concernant ledict estat et charge, Et oultre luy face, seuffre et permette prendre le petit gallion appellé *L'Esmerillon*, que de presant il a de nous, lequel est ja viel et caduc, pour servir à l'adoub de ceux des navires qui en auront besoign, et lequel Nous voullons estre pris et applicqué par ledict Cartier pour l'effect desusdict, sans ce qu'il soict tenu en rendre

aucun aultre compte ne relicqua, et duquel compte et relicqua Nous l'avons deschargé et deschargeons par icelles presantes, Par lesquelles Nous mandons aussy à noz prevost de Paris, bailliz de Rouen, de Caen, d'Orleans, de Bloys et de Tours, sennechaux du Maine, d'Anjou et Guyenne, et à tous noz aultres baillifz, sennechaux, prevotz et allouez et aultres noz justiciers et officiers, tant de nostredict royaume que de nostre pays de Bretaigne vny à iceluy, par devers lesquelz sont aucuns prisonniers accusez ou prevenuz d'aucuns crimes quelz qu'ilz soient, fors des crime d'herezie et leze majesté divine et humaine envers nous et de faulx monnayeurs, qu'ilz ayent incontinent à delivrer, rendre et bailler es mains dudict Cartier ou ses commis et deputtez portans ces presentes, ou le *duplicata* d'icelles, pour nostre service en ladicte entreprise et expedition, ceux desdictz prisonniers qu'il congnoistra estre propres, suffisans et cappables pour servir en icelle expedition jusques au nombre de cinquante personnes et selon le choix que ledict Cartier en fera, iceux premierement jugez et condannez selon leur demerittes et la gravité de leurs mesfaictz, si jugez et condannez ne sont, et satisfaction aussy préalablement ordonnée aux parties civilles et interessées, si faicte n'avoict esté, pour laquelle touttefois, Nous ne voullons la delivrance de leurs personnes esdictes mains dudict Cartier, s'il les trouve de service, estre retardée ne retenue, mais se prendra ladicte sattisfaction sur leurs biens seullement, et laquelle delivrance desdictz prisonniers, accusez ou prevenuz, Nous voullons estre faicte esdictes mains dudict Cartier pour l'effet dessusdict par nosdictz justiciers et officiers respectivement, et par chacun d'eux en leur regard, pouvoir et jurediction, nonobstant oppositions ou appellations quelconques faictes ou à faire, relevées ou à relever, et sans que par le moyen d'icelles, icelle delivrance en la maniere dessusdicte soict aucunement differée ; Et affin que plus grand nombre n'en soict tiré oultre lesdictz cinquante, Nous voullons que la delivrance que chacun de nosdictz officiers en fera audict Cartier soict escripte et certiffiée en la marge de ces presantes, et que neantmoins registre en soict par eux faict et envoyé incontinant par devers nostre amé et feal Chancelier pour congnoistre le nombre et la quallitté de ceux qui ainsi auront esté baillez et delivrez. Car tel est nostre plaisir. En tesmoign de ce Nous avons faict mettre nostre seel à cesdictes presantes. Donné à Saint-Pris le dix-septiesme jour d'octobre l'an de grace mil cinq centz quarante, et de nostre regne le vingt-sixiesme. Ainsi signé sur le reply : Par le Roy, vous Monseigneur le Chancelier et aultres presans, de La Chesnaye. Et seellées sur ledict reply à simple queue de cire jaulne.

VI

Variante de la *Troisième relation* : R. Hakluyt, *Principall Navigations*, vol. 3, p. 232-237.

[CHAPITRE I]

[III. 232.] The third voyage of discovery made by Captaine Jaques Cartier, 1540. unto the Countreys of Canada, Hochelaga, and Saguenay.

King Francis the first having heard the report of Captaine Cartier his Pilot generall in his two former Voyages of discovery, as well by writing as by word of mouth, touching that which hee had found and seene in the Westerne partes discovered by him in the parts of Canada and Hochelaga, and having also seene and talked with the people, which the sayd Cartier had brought out of those Countreys, whereof one was king of Canada, whose name was Donnacona, and others : which after that they had bene a long time in France and Britaine, were baptized at their owne desire and request, and died in the sayd countrey of Britaine. And albeit his Majestie was advertized by the sayd Cartier of the death and decease of all the people which were brought over by him (which were tenne in number) saving one little girle about tenne yeeres old, yet he resolved to send the sayd Cartier his Pilot thither againe, with John Francis de la Roche, Knight, Lord of Roberval, whome hee appointed his Lieutenant and Governour in the Countreys of Canada and Hochelaga, and the sayd Cartier Captaine generall and leader of the shippes, that they might discover more than was done before in the former voyages, and attaine (if it were possible) unto the knowledge of the Countrey of Saguenay, whereof the people brought by Cartier, as it de-

Ten Savages brought into France.

John Francis de la Roche, lord of Roberval.

clared, made mention unto the King, that there were great riches, and very good countreys. And the King caused a certaine summe of money to be delivered to furnish out the sayd voyage with five shippes : which thing was performed by the sayd Monsieur Roberval and Cartier. After that they had agreed together to rigge the sayd five ships at Saint Malo in Britaine, where the two former voyages had beene [III. 233.] prepared and set forth. And the said Monsieur Roberval sent Cartier thither for the same purpose. And after that Cartier had caused the said five ships to bee built and furnished and set in good order, Monsieur Roberval came downe to S. Malo and found the ships fallen downe to the roade, with their yards acrosse full ready to depart and set saile, staying for nothing else but the comming of the Generall, and the payment of the furniture. And because Monsieur Roberval the kings lieutenant has not as yet his artillery, powder and munitions, and other things necessary come downe, which he had provided for the voyage, in the Countreys of Champaigne and Normandie : and because the said things were very necessary, and that hee was loth to depart without them, he determined to depart from S. Malo to Roan, and to prepare a ship or two at Honfleur, whither he thought his things were come : And that the said Cartier shoulde depart with the five shippes which he had furnished, and should goe before. Considering also that the said Cartier had received letters from the king, whereby hee did expresly charge him to depart and set sayle immediatly upon the sight and receit thereof, on payne of incurring his displeasure, and to lay all the fault on him. And after the conclusion of these things, and the said Monsieur Roberval had taken muster and view of the gentlemen, souldiers, and mariners which were retained and chosen for the performance of the sayd voyage, hee gave unto Captaine Cartier full authoritie to depart and goe before, and to governe all things as if he had bene there in person : and himselfe departed to Honfleur to make his farther preparation. After these things thus dispatched, the winde comming faire, the foresayd five ships set sayle together well furnished and victualled for two yeere, the 23. of May, 1540. And we sailed so long with contrary winds and continuall torments,

Great riches & very good soile in Saguenay which is beyond ye saults.

The King's letter to Cartier.

23. of May, 1540. The great mischiefe of leeving the season.

which fell out by reason of our late departure, that wee were on the sea with our sayd five ships full three moneths before wee could arrive at the Port and Haven of Canada, without ever having in all that time 30 houres of good wind to serve us to keepe our right course : so that our five shippes through those stormes lost company one of another, all save two that kept together, to wit that wherein the Captaine was, and the other wherein went the Vicount of Beaupre, untill at length at the ende of one moneth wee met all together at the Haven of Carpont in Newfoundland. But the length of time which we were in passing betweene Britayne and Newfoundland was the cause that we stood in great need of water, because of the cattell, aswell Goates, Hogges, as other beastes which we caried for breede in the Countrey, which wee were constrained to water with Sider and other drinke. Now therefore because we were the space of three moneths in sayling on the sea, and staying in Newfoundland, wayting for Monsieur Roberval, and taking in of fresh water and other things necessary, wee arrived not before the Haven of Saincte Croix in Canada, (where in the former voyage we had remayned eight moneths) untill the 23. day of August. In which place the people of the Countrey came to our shippes, making shew of joy for our arrivall, and namely he came thither which had the rule and government of the Countrey of Canada, named Agona, which was appointed king there by Donacona, when in the former voyage we carried him into France : And hee came to the Captaines ship with 6. or 7. boates, and with many women and children. And after the sayd Agona had inquired of the Captaine where Donacona and the rest were, the Captaine answered him, That Donacona was dead in France, and that his body rested in the earth, and that the rest stayed there as great Lords, and were maried, and would not returne backe into their Countrey : the said Agona made no shewe of anger at all these speeches : and I thinke he tooke it so well because he remained Lord and Governour of the countrey by the death of the said Donacona. After which conference the said Agona tooke a piece of tanned leather of a yellow skin edged about with Esnoguy (which is their riches

Carpont Haven.

Transporting of divers sorts of cattel for breed.

The 23. of August.

The new king of Canada.

and the thing which they esteeme most precious, as wee esteeme gold) which was upon his head in stead of a crowne, and he put the same on the head of our Captaine, and tooke from his wrists two bracelets of Esnoguy, and put them upon the Captaines armes, colling him about the necke and shewing unto him great signes of joy : which was all dissimulation, as afterward it wel appeared. The captaine tooke his said crowne of leather and put it againe upon his head, and gave him and his wives certaine smal presents, signifying unto him, that he had brought certaine new things, which afterward he would bestow upon him : for which the sayd Agona thanked the Captaine. And after that he had made him and his company eat and drinke, they departed and returned to the shore with their boates. After which things the sayd Captaine went with two of his boates up the river, beyond Canada and the Port of Saincte Croix, to view a Haven and a small river, which is about 4. leagues higher : which he found better and more commodious to ride in and lay his ships, then the former. And therefore he returned and caused all his ships to be brought before the sayd river, and at a lowe water he caused his Ordinance to bee planted to place his ships in more safetie, which he meant to keepe and stay in the Countrey, which were three : which hee did the day following [III. 234.] and the rest remayned in the roade in the middest of the river (In which place the victuals and other furniture were discharged, which they had brought) from the 26. of August untill the second of September, what time they departed to returne for S. Malo, in which ships he sent backe Mace Jolloberte his brother in lawe, and Steven Noel his Nephew, skilfull and excellent pilots, with letters unto the king, and to advertise him what had bene done and found : and how Monsieur de Roberval was not yet come, and that hee feared that by occasion of contrary winds and tempests he was driven backe againe into France.

Great dissimulation of a Savage.

A good roade 4. leagues above Saincte Croix.

[CHAPITRE II]

The Description of the Aforesaid River and Haven.

The sayd River is small, not past 50. pases broad, and shippes drawing three fathoms water may

enter in at a full sea : and at a low water there is nothing but a chanell of a foote deepe or thereabout. On both sides of the said River there are very good and faire grounds, full of as faire and mightie trees as any be in the world, and divers sorts, which are above tenne fathoms higher then the rest, and there is one kind of tree above three fathoms about, which they in the Countrey call Hanneda, which hath the most excellent vertue of all the trees of the world, whereof I will make mention hereafter. Moreover there are great store of Okes the most excellent that ever I saw in my life, which were so laden with Mast that they cracked againe : besides this there are fairer Arables, Cedars, Beeches, and other trees, then grow in France : and hard unto this wood on the South side the ground is all covered with Vines, which we found laden with grapes as blacke as Mulberies, but they be not so kind as those of France because the Vines bee not tilled, and because they grow of their owne accord. Moreover there are many white Thornes, which beare leaves as bigge as oken leaves, and fruit like unto Medlers. To bee short, it is as good a Countrey to plow and mannure as a man should find or desire. We sowed seedes here of our Countrey, as Cabages, Naveaus, Lettises and others, which grew and sprong up out of the ground in eight dayes. The mouth of the river is toward the South, and it windeth Northward like unto a snake : and at the mouth of it toward the East there is a high and steepe cliffe, where we made a way in maner of a payre of staires, and aloft we made a Fort to keepe the nether Fort and the ships, and all things that might passe aswell by the great as by this small river. Moreover a man may behold a great extension of ground apt for tillage, straite and handsome and somewhat enclining toward the South, as easie to be brought to tillage as I would desire, and very well replenished with faire Okes and other trees of great beauty, no thicker then the Forrests of France. Here wee set twenty men to worke, which in one day had laboured about an acre and an halfe of the said ground, and sowed it part with Naveaus or small Turneps, which at the ende of eight days, as I said before, sprang out of the earth. And upon that high cliffe wee found a faire fountaine very neere the sayd Fort : adjoyning whereunto we

Trees above 3. fathoms about. Hanneda the most excellent tree of the world.

Abundance of Vines full of grapes.

Fruit like Medlers.

Seed sprong out of the ground within 8 dayes.

A great plaine of very good arable ground.

found good store of stones, which we esteemed to be Diamants. On the other side of the said mountaine and at the foote thereof, which is towards the great River is all along a goodly Myne of the best yron in the world, and it reacheth even hard unto our Fort, and the sand which we tread on is perfect refined Myne, ready to be put into the fornace. And on the waters side we found certaine leaves of fine gold as thicke as a mans nayle. And Westward of the said River there are, as hath bene sayd, many faire trees : and toward the water a goodly Medow full of as faire and goodly grasse as ever I sawe in any Medowe in France : and betweene the sayd Medow and the Wood are great store of Vines : and beyond the said Vines the land groweth full of Hempe which groweth of it selfe, which is as good as possibly may be seene, and as strong. And at the ende of the sayd Medow within an hundred pases there is a rising ground, which is of a kind of slate stone blacke and thicke, wherein are veines of mynerall matter, which shewe like gold and silver : and throughout all that stone there are great graines of the sayd Myne. And in some places we have found stones like Diamants, the most faire, pollished and excellently cut that it is possible for a man to see, when the Sun shineth upon them, they glister as it were sparkles of fire.

Diamants of Canada.

An yron Mine. Leaves of fine gold as thicke as a mans naile found in Canada.

Excellent and strong hempe.

[CHAPITRE III]

How after the departure of the two shippes which were sent backe into Britaine, and that the Fort was begun to be builded, the Captaine prepared two boates to goe up the great River to discover the passage of the three Saults of falles of the River.

The sayd Captaine having dispatched two ships to returne to carry newes, according as hee had in charge from the king, and that the Fort was begun to be builded, for preservation of [III. 235.] their victuals and other things, determined with the Vicount of Beaupre, and other Gentlemen, Masters, and Pilots chosen for counsayle, to make a voyage with two boates furnished with men and victuals to goe as farre as Hochelaga, of purpose to view and understand the fashion of the Saults of water, which are to

The Vicount of Beaupre and the rest of their councell.

be passed to goe to Saguenay, that hee might be the readier in the spring to passe farther, and in the Winter time to make all things needefull in a readinesse for their businesse. The foresaid boates being made ready, the Captaine and Martine de Painpont, with other Gentlemen and the remnant of the Mariners departed from the sayd place of Charlesburg Royal the seventh day of September in the yeere aforesayd 1540. And the Vicount of Beaupre stayed behind for the garding and governement of all things in the Fort. And as they went up the river, the Captaine went to see the Lord of Hochelay, which dwelleth betweene Canada and Hochelaga : which in the former voyage had given unto the said Captaine a little girle, and had oftentimes enformed him of the treasons which Taignoagny and Domagaya (whom the Captaine in his former voyage had caried into France) would have wrought against him. In regard of which his curtesie the said Captaine would not passe by without visiting of him, and to let him understand that the Captaine thought himselfe beholding unto him, hee gave unto him two yong boyes, and left them with him to learne their language, and bestowed upon him a cloake of Paris red, which cloake was set with yealow and white buttons of Tinne, and small belles. And withall hee gave him two Basins of Laton, and certaine hachets and knives : whereat the sayde Lord seemed highly to rejoyce, and thanked the Captaine. This done, the Captaine and his company departed from that place : And wee sailed with so prosperous a wind, that we arrived the eleventh day of the moneth at the first Sault of water, which is two leagues distant from the Towne of Tutonaguy. And after wee were arrived there, wee determined to goe and passe as farre up as it was possible with one of the boates, and that the other should stay there till it returned : and wee double manned her to rowe up against the course or streame of the sayde Sault. And after wee had passed some part of the way from our other boate, wee found badde ground and great rockes, and so great a current, that wee could not possibly passe any further with our Boate. And the Captaine resolved to goe by land to see the nature and fashion of the Sault. And after that we were come on shore, wee

The rich countrey of Saguenay situated beyond the Saults which are in 44. deg.

They depart from Charlesburg Royal the 7. of Septem.

They delight in red cloth.

The 11 of September. The Towne of Totonaguy.

Bad ground and a great current.

founde hard by the water side a way and beaten path going toward the sayde Saultes, by which wee tooke our way. And on the sayd way, and soone after we found an habitation of people which made us great cheere, and entertained us very friendly. And after that he had signified unto them, that wee were going toward the Saults, and that wee desired to goe to Saguenay, foure yong men went along with us to shewe us the way, and they brought us so farre that wee came to another village or habitation of good people, which dwell over against the second Sault, which came and brought us of their victuals, as Pottage and Fish, and offered us of the same. After that the Captaine had enquired of them as well by signes as wordes, how many more Saults wee had to passe to goe to Saguenay, and what distance and way it was thither, this people shewed us and gave us to understand, that wee were at the second Sault, and that there was but one more to passe, that the River was not navigable to goe to Saguenay, and that the sayd Sault was but a third part farther then we had travailed, shewing us the same with certaine little stickes, which they layd upon the ground in a certaine distance, and afterward layde other small branches betweene both, representing the Saults. And by the sayde marke, if their saying be true, it can be but sixe leagues by land to passe the sayd Saults.

A Towne of friendly people.

Another village of good people which dwell over against the second Sault.

They were at the second Sault. The river not navigable to passe to Saguenay.

Here after followeth the figure of the three Saults.

After that we had bene advertised by the sayde people, of the things abovementioned, both because the day was farre spent, and we had neither drunke nor eaten the same day, we concluded to returne unto our boats, and we came thither, where we found great store of people to the number of 400. persons or thereabout, which seemed to give us very good entertainment and to rejoyce of our comming : And therefore our Captaine gave eche of them certaine small trifles, as combs, brooches of tynne and copper, and other smal toyes, and unto the chiefe men every one his litle hatchet & hooke, whereat they made certaine cries and ceremonies of joy. But a man must not trust them for all their faire ceremonies and signes of joy, for if they had thought they had bene too strong for us, then would they have done their

400 persons about their boates.

Like those of new Albion.

best to have killed us, as we understood afterward. This being done, we returned with our boats, and passed by the dwelling of the Lord of Hochelay, with whom the Captaine had left the two youths as hee came up the river, thinking to have found him : But hee coulde find no body save one of his sonnes, who tolde the Captaine that hee [III. 236.] was gone to Maisouna, as our boyes also told us, saying, that it was two dayes since he departed. But in truth hee was gone to Canada to conclude with Agona, what they should doe against us. And when we were arrived at our Fort, wee understoode by our people, that the Savages of the Countrey came not any more about our Fort as they were accustomed, to bring us fish, and that they were in a wonderful doubt and feare of us. Wherefore our Captaine, having bene advertised by some of our men which had bene at Stadacona to visite them, that there were a wonderfull number of the Countrey people assembled together, caused all things in our fortresse to bee set in good order : &c.

The Savages are great dissemblers.

Maisouna.

The Savages conspire against the French.

A very great number of savages assembled together

The rest is wanting.

A letter written to M. John Growte student in Paris, by Jaques Noel of S. Malo, the nephew of Jaques Cartier, touching the foresaid discovery.

Master Growte, your brother in law Giles Walter shewed me this morning a Mappe printed at Paris, dedicated to one M. Hakluyt an English Gentleman : wherein all the West Indies, the kingdome of New Mexico, and the Countreys of Canada, Hochelaga and Saguenay are contained. I hold that the River of Canada which is described in that Mappe is not marked as it is in my booke, which is agreeable to the booke of Jaques Cartier : and that the sayd Chart doth not marke or set downe The great Lake, which is above the Saults, according as the Savages have advertised us, which dwell at the sayd Saults. In the foresayd Chart which you sent me hither, the Great Lake is placed too much toward the North. The Saults or falles of the River stand in 44. degrees of latitude : it is not so hard a matter to passe them, as it is thought : The water falleth not downe from any high place, it is nothing else but that in the middest

The Saults are in 44. deg. and easie to passe.

of the River there is bad ground. It were best to build boates above the Saults : and it is easie to march or travell by land to the end of the three Saults : it is not above five leagues journey. I have bene upon the toppe of a mountaine, which is at the foot of the Saults, where I have seene the sayd River beyond the sayd Saultes, which shewed unto us to the broader then it was where we passed it. The people of the Countrey advertised us, that there are ten dayes journey from the Saults unto this Great Lake. We know not how many leagues they make to a dayes journey. At this present I cannot write unto you more at large, because the messenger can stay no longer. Here therefore for the present I will ende, saluting you with my hearty commendations, praying God to give you your hearts desire. For S. Malo in haste this 19 day of June 1587.

But 5. leagues journey to passe the 3 Saults.

Ten dayes journey from the Saults to this great Lake.

Your loving Friend, JAQUES NOEL.

Cosin, I pray you doe me so much pleasure as to send mee a booke of the discovery of New Mexico, and one of those new Mappes of the West Indies dedicated to M. Hakluyt the English Gentleman, which you sent to your brother in law Giles Walter. I will not faile to informe my selfe, if there be any meane to find out those descriptions which Captaine Cartier made after his two last voyages into Canada.

Underneath the aforesaid unperfite relation that which followeth is written in another letter sent to M. John Growte student in Paris from Jaques Noel of S. Malo, the grand nephew of Jaques Cartier.

I can write nothing else unto you of any thing that I can recover of the writings of Captaine Jaques Cartier my uncle disceased, although I have made search in all places that I could possibly in this Towne : saving of a certaine booke made in maner of a sea Chart, which was drawne by the hand of my said uncle, which is in the possession of master Cremeur : which booke is passing well marked and drawne for all the River of Canada, whereof I am well assured, because I my self have knowledge thereof as farre as to the Saults, where I have bene : The height of which Saults is in 44. degrees. I found in the sayd Chart beyond the place where the River is divided in twaine in the midst of both the branches of the said

The Saults are in the latitude of 44. deg.

river somewhat neerest that arme which runneth toward the Northwest, these words following written in the hand of Jaques Cartier.

By the people of Canada and Hochelaga it was said, That here is the land of Saguenay, which is rich and wealthy in precious stones.

[III. 237.] And about an hundred leagues under the same I found written these two lines following in the said Carde enclining toward the Southwest. Here in this Countrey are Cinamon and Cloves, which they call in their language Canodeta.

Touching the effect of my booke whereof I spake unto you, it is made after the maner of a sea Chart, which I have delivered to my two sonnes Michæl and John, which at this present are in Canada. If at their returne, which will be God willing about Magdalene tyde, they have learned any new thing worthy the writing, I will not faile to advertise you thereof.

Your loving Friend, JAQUES NOEL.

VII
Commission délivrée à Roberval (15 janvier 1541)

Sur cette commission royale, voir Introduction, p. 26s. Texte aux Archives nationales, Paris, K 1232, n° 31 ; commission enregistrée au Parlement de Rouen le 9 mars 1541 – Archives départementales de Seine-Maritime, Registres du Parlement de Rouen – et du parlement de Bordeaux – Archives départementales de la Gironde, date du document. Texte reproduit par H.P. Biggar dans Documents, *CXII, p. 178-185.*

Françoys, par la grace de Dieu, Roy de France, à tous ceulx qui ces presentes lettres verront, salut : Comme pour le desir d'entendre et avoir congnoissance de plusieurs pays partie desquelz on dit inhabitez et autres possedez par gens sauvages et estranges, vivans sans congnoissance de Dieu et sans bon vsaige de raison, eussion[s], despieça à grans frais et mises, envoyé descouvrir en plusieurs desdits pays par aucuns bons pillotes et autres noz subiectz de bon entendement, sçavoir et experience, qui d'aucuns desdits pays, nous auroient admené divers hommes ; et pareillement entre autres eussions fait descouvrir grand partie de terres de Canada et Ochelaga et autres lieux circonjacens, lesquelz ont esté trouvez, ainsy que nous a esté rapporté, garnys de plusieurs bonnes commoditez, et les peuples d'iceulx bien formez de corps et de membres et bien disposez d'esperit et d'entendement, desquelz aussi nous ont esté admenez autres hommes ayans apparence de bonne inclinacion ; en consideracion desquelles choses, nous avons advisé et deliberé de renvoyer esdits pays de Canada et Ochelaga et autres circonjacens, mesmes en tous pays transmarins et maritimes, inhabitez ou non possedez et dominez par aucuns princes crestiens, aulcun bon nombre de gentilz hommes noz subgectz et autres, tant gens de guerre que popullaire, de chacun sexe et artz liberaulx et mecaniques, pour plus avant entrer esdits pays et jusques en la terre de Saguenay et tous autres pays susdits, affin den iceulx converser avec lesdits peuples

estranges, si faire se peult, et habiter esdites terres et pays, y construyre et ediffier villes et fortz, temples et eglises pour la communicacion de notre saincte foy catholique et dotrine crestienne ; constituer et establir loix de par nous, ensemble officiers de justice, pour les faire vivre par raison et police et en la crainte et amour de Dieu, affin de myeux parvenir à notre intencion et faire chose agreable à Dieu, nostre createur, sauveur et Redempteur, et qui soit à la sanctificacion de son sainct nom et à l'augmentacion de nostre foy crestienne et accroissement de nostre mère saincte église catholique, de laquelle nous sommes dictz et no[m]mez le premier filz : Pour à quoy parvenir, et affin de donner meilleur ordre et expedicion au fait de ladite entreprinse et à toutes choses concernans icelle et qui en deppendent et pourroient survenir, soit besoing et necessité depputer et constituer quelque excellent personnage, de grande loyaulté et integrité envers nous et qui soit de bon sens, vertu et experience, pour estre chef et ducteur d'icelle entreprinse, et auquel soit par nous donné telle puissance et auctorité ainsi que tel affaire le requiert, pour vser et generallement disposer en tous cas et affaires soy offrans, ainsi que luy semblera estre plus expedient et necessaire, comme faire le pourrions si y estions en personne ; Sçavoir faisons que pour la bonne et entière confiance que nous avons par longue experience de la personne de nostre amé et féal Jehan Françoys de La Roque, chevalier, seigneur de Roberval et de ses sens, suffisance, loyaulté et autres bonnes et louables vertus, icelluy, pour ces causes et autres à ce nous mouvans, avons faict, constitué, ordonné et estably, faisons, constituons, ordonnons et establissons par ces presentes nostre lieutenant general, chef, ducteur et cappitaine de ladite entreprinse, ensemble de tous les navires et vaisseaulx de mer, et pareillement de toutes les personnes, tant gens de guerre, de mer, que autres par nous ordonnez et qui yront en ladite entreprinse, expedicion et armée allant audit voyage ; et luy avons donné et donnons plein povoir, puissance et auctorité et mandement especial de choisir, prendre et eslire ou faire choisir, prendre et eslire telz que luy sembleront estre propres et ydoynes pour le faict de ladite entreprinse et expedicion d'icelle, de mectre et eslire cappitaines, portenseignes, maistres de navyres, pillotes et autres gens de guerre et de maryne, et iceulx despartir de nef en nef, et les mectre et remectre ensemble, quant bon luy semblera, de commander et ordonner de par nous à toutes lesdites personnes et ordonner et disposer de la forme et de leur service, et statuer, enjoindre et commander à toutes les choses qu'il verra estre bonnes, vtilles et convenables soubz toutesfoys nostre auctorité, povoir et puissance, et par imposition et indiction de mulctes et peines, tant corporelles, civilles que pecunyeres, et tant sur la mer que en terre ferme, es lieux et endroictz qui seront reduitz soubz nostre obeissance, et mesmes de ordonner des paiemens de leurs gaiges et souldes, et icelles augmenter ou dymynuer, et les deniers qui par nostre ordonnance ont

esté pour ce faire distribuez, prolonger, esgaller et faire courir en sorte, si possible est, qu'il puisse augmenter de gens et d'equipage ; et tous lesquelz susdits voullons nous faire foy et serment de bien et loyaulment nous servir soubz la charge et obeissance de nostredit lieutenant general ; et lequel pareillement voullons entendre et faire entendre, tant par luy, sesdits commis et depputez sur la dilligente achapt des municions et advitaillemens necessaires à ladite armée et à la reception d'iceulx en les mectans dedans lesdits navires et vaisseaulx, et au département, distribucion et compte d'iceulx, à ce qu'il n'y ait aucun abbus à ce commis ; et lessusdits nefz et vaisseaulx mises en appareil, et quipez [*sic*] et munis de gens, vivres, artillerye et autres choses necessaires, avons donné et donnons par cesdites presentes povoir, auctorité et mandement especial à nostredit lieutenant general prendre, mener et faire partir des portz et havres de nostre Royaulme, pays et seigneuries de notre subiection, et de passer et rapasser, aller venir esdits pays estranges, de descendre et entrer en iceulx et les mectre en nostre main, tant par voye d'amictié ou amyables compositions, si faire se peult, que par force d'armes, main forte et toutes autres voyes d'hostilité, de assaillir villes, chasteaulx fortz et habitacions et d'en construyre et en ediffier ou faire construyre et edifier d'aultres esdits pays, et y mectre habitateurs ; creer, constituer, establir, desmectre et destituer cappitaines, justiciers et generallement tous autres officiers que bon luy semblera de par nous et qui luy semblera estre necessaires pour l'entretenement, conqueste et tuition desdits pays et pour atraire les peuples d'iceulx à la congnoissance et amour de Dieu, et iceulx mectre et tenir en notre obeissance ; de faire loix, edictz, statuz et ordonnances politiques et autres, icelles augmenter ou dyminuer, faire garder, observer et entretenir par toutes voyes et manieres deues et raisonnables ; de pugnir et faire pugnir les desobeissans rebelles et autres malfaicteurs, tant ceulx qui yront à ladite expedicion que autres desdits pays, soit de mort corporelle ou autre pugnition exemplaire ; de pardonner et remectre les meffaiz à ceulx qui le requerront, le tout ainsy qu'il verra bon estre ; Pourveu toutesfoys que ce ne soient pays tenus, occupez, possedez et dominez ou estans soubz la subiection et obeissance d'aucuns princes ou potentas, noz alliez et confederez, et mesmement de noz tres-chers et amez freres l'empereur et le Roy de Portugal ; et affin d'augmenter et accroistre le bon voulloir, couraige et afection de ceulx qui nous serviront à l'execucion et expedicion de ladite entreprinse et voyage, et mesmement de ceulx qui demoureront esdites terres, nous pour ce regard avons en oultre donné et donnons par ces presentes à nostredit lieutenant plaine puissance et auctorité de icelles terres qu'il nous pourra avoir acquises en icelluy voyage, selon qu'il luy semblera estre à nostre vtillicté et prouffict, bailler, et de ce leur en faire bail, pour par eulx, leurs successeurs et ayans cause, les tenir, posseder et en joyr à perpetuicté en tous droictz de proprieté,

fondz et saisine, c'est assavoir : aux gentilz hommes et autres gens d'excelente vertu ou industrie en fief et seigneurie, rellevans et mouvans de nous, et nous en faisant les foy et hommage à cause des fortz et places aux lieux que nostredit lieutenant ordonnera ou autres noz commis ou deputez de par luy et en son absence, et à la charge de nous servir à la deffence, tuition et entretenement desdits pays, et avec tel nombre de gens que lesdits fiefz et seigneuries seront chargez par leursdits baulx, et aux autres de moindre estat et condicion, à telles charges de redevances annuelles que nostredit lieutenant advisera les terres de leurs baulx le povoir porter, paiables aux lieux et en sorte et maniere qui leur sera ordonné ; desquelles charges et redevances annuelles nous avons accordé et consenty, consentons et accordons iceulx estre quictes et exemptz des six premières annees, si bon semble à nostredit lieutenant, ou autre temps audessoubz qu'il verra estre à faire, excepté toutesvoyes du debvoir de service pour la guerre, deffence, entretenement et ampliacion desdits pays ; et oultre pour donner plus-grand voulloir et courraige ausditz gentilz hommes, autres gens de guerre et de mer, de nous mieulx, plus dilligemment et loyaulment servir, voullons, permectons et consentons que au retour dicelluy, nostredit lieutenant, il puisse donner et departir à ceulx qui feront ledit voyage avecques luy le tiers de tous les gaings et proffictz mobilieres provenant dudit voyage, exercite et expedicion, et en advantaiger à son advis et remunerer les aucuns services qu'ilz nous y auront faict, et en priver tous autres qui n'auroient fait entier debvoir ; aussi en retenir à luy vng autre tiers tant pour subvenir, si bon nous semble, à partie des fraiz et mises qu'il pourra estre besoing faire pour la continuacion dudit voyage l'espace de cinq ans prochains, comme aussi pour le recompenser aucunement de ses labeurs et despense ; et quant à l'autre tiers, avons icelluy reservé et reservons à nous pour estre employé, quant il nous plaira, en plusieurs autres navigacions que avons esperé et esperons faire pour l'accroissement de notre saincte foy ou ailleurs où sera par nous ordonné cy aprez, et duquel entendons et voullons noz receveurs ou commis en faire dilligente recepte par bon et loyal inventaire es portz et havres des lieux esquelz nostredit lieutenant ou aultre particullier de ladite armée pourront faire retour ; et pource que nous desirons ladite armée estre accompaignée de plusieurs noz subiectz lesquelz nous voullons proffiter audit voyage, et affin que lesdits pays puissent plus amplement estre descouvertz, et que plus avant on puisse entrer, faire fortz, habitacions et ediffices en divers lieux d'iceulx, nous avons d'abondant donné et donnons tout povoir, puissance et auctorité à nostredit lieutenant de associer avec luy en ladite armée tous gentilz hommes, marchandz et autres de quelque estat, qualité ou condicion qu'ilz soient, qui vouldront aller ou envoyer audit voyage et pays gens ou nefz, equipez et munys à leurs despens, et eulx joindre à ladite armée soubz l'obeyssance de nous et de nostredit lieutenant ; quoy fai-

sant sera par eulx faict chose à nous tres-agreable et que grandement desirons ; et du gaing et proffict advenant dudit voyage, leur en faire part et portion, telz droictz à nous et à autres de ladite armée reservez, que par nostredit lieutenant et eulx sera accordé, et de ce passer lettres, promesses, et sur telz par eulx ou leurs procureurs, lesquelles, dès à present comme pour lors, tenons pour agreables, agreons, aprouvons et ratiffions le contenu en icelles, comme si faictes avoyent esté par nous en notre personne ; et pour autant que aucuns soubz umbre de nostredite armée se pourroient ingerer entrer es voyes et destroys conduisans esdits pays de Canada et Ochelaga, Seguenay et autres circonjacens, sans neantmoins eulx joindre et associer soubz l'obeyssance de nostredit lieutenant et faire certain grief, mal ou moleste aux habitans desdits pays qui pourroit estre cause de les alliener et distraire de la bonne volunté et amour qu'ilz pourroient porter à nous et à noz gens estans entrez esdits pays, nous avons deffendu et deffendons à tous noz subiectz de ne eulx ingerer naviguer par les voyes et destroictz susdits, synon qu'ilz soient associez et joinctz à nostredicte armée et soubz l'obeissance de notredit lieutenant, leur permectant neantmoins les aultres navigacions et entrées de terres par nous non deffendues, esquelles allans et venans voullons et leur enjoignons, en cas de rencontre par terre ou par mer, donner tout confort et ayde, faveur et secours, et porter obeissance à nostredit lieutenant ou autres ses commis à ladite armée ; et si par cy devant nous avyons baillé aucunes lettres ou povoir à quelque personne contrarians à la teneur, de sesdites lettres, icelles avons, des à present comme pour lors, revocquées et revoquons, cassons et adnullons par cesdites presentes, synon autant et pour le temps que nostredit lieutenant les vouldroit tollerer et endurer ; et pour autant que pour l'effect dudit voyage et habitacion desdicts pays sera besoing passer plusieurs lettres et contractz, nous avons en ce aprouvé et aprouvons, autenticqué et autenticquons les seings et seaulx de nostredit lieutenant et d'autres officiers en ce regard par luy commis et depputez ; et considerant qu'il pourroit survenir à nostredit lieutenant aucun gros inconvenient de malladie et par advanture la mort, aussi qu'il sera besoing à son retour laisser vng ou plusieurs, nostre lieutenant ou lieutenans, voullons et entendons qu'il en puisse nommer, creer, constituer et establir vng ou plusieurs par testament ou autrement, comme bon luy semblera, ayant pareil et semblable povoir, auctorité et mandement especial ou partie d'icelluy que luy avons donné et donnons par cesdites presentes ; et pource que ne povons avoir suffisante congnoissance desdits pays et gens estranges pour plus avant speciffier le povoir que vouldrions en cest affaire donner à nostredit lieutenant general, pour iceulx atraire à la congnoissance de Dieu et mectre en notre obeissance, si faire se peult, et iceulx regir et gouverner selon nostre voulloir et intencion et autres de nostredit armée et associez d'icelle, A ceste cause voullons, entendons et nous

plaist que les specialitez cydessus declarez ne puissent aucunement desroguer au povoir general que avons donné et donnons par cesdites presentes à nostredit lieutenant, qui est de generallement disposer, faire et ordonner de toutes choses quelzconques, oppinées et inopinées, concernans ledit voyage, exercite et expedicion d'icelluy, comme il luy semblera les affaires et necessitez le requerir, et comme nous mesmes le ferions et faire le pourrions si en notre personne y estions ; et tout ce que par nostredit lieutenant sera faict, dit, constitué, ordonné, estably, contracté, chevy et composé, tant par armes, amitié, confederacion que autrement, en quelque sorte et maniere que ce soit ou puisse estre, pour raison de ladicte entreprinse et expedicion d'icelle, tant par mer que par terre, avons aprouvé, agreé et ratiffié, aprouvons, agreons et ratiffions par ces presentes, et le tenons et voullons estre tenu bon et vaillable comme par nous fait : si donnons en mandement par ces mesmes presentes à nostredit amé et feal chancellier et tous noz amez et feaulx les presidens et conseillers de noz cours souveraynes, lieutenans generaulx, gouverneurs de noz pays, admiraulx et vis-admiraulx, prevostz, baillifz, seneschaulx et autres noz justiciers, officiers et subiectz, tant ordinaires que extraordinaires, ou leurs lieutenans, et à chacun d'eulx endroict soy, si comme à luy appartiendra, que nostredit lieutenant, duquel nous avons ce jourduy prins et receu pour raison de ladite charge de nostre lieutenant general, le serment en tel cas acoustumé, ilz facent, seuffrent et permectent d'icelle joyr vser plainement et paisiblement, et à ce faire obeyr et entendre de tous ceulx et ainsy qu'il appartiendra ès choses touchans et concernans nostredite lieutenant, et luy bailler en tout et partout tout conseil, confort, secours, ayde et prison, si mestier est ; Car tel est nostre plaisir ; et pource que de ces presentes nostredit lieutenant pourra avoir affaire en plusieurs et divers lieux, nous voullons que au duplicata ou vidimus d'icelles fait soubz seel royal, foy soit adioustée comme 'à ce present original, et affin que ce soit chose ferme et estable à tousiours, nous avons faict mectre notre seel à cesdites presentes. Donné à Fontainebleau le quinziesme jour de janvier, l'an de grace mil cinq cens quarante, et de notre regne le vingt-septiesme. Signé sur le reply desdites lettres : par le Roy, le Cardinal de Tournon, et Vous, presens, Bayard ; vng paraphe. Et sur le reply vers la fin est escript ce qui ensuyt : Jehan Françoys de La Roque, chevalier, seigneur de Roberval, a fait ès mains de monseigneur le Chancellier le serment deu et requis pour raison de l'estat de lieutenant general, chef, ducteur et cappitaine des choses contenues en ces presentes, et audit estat et charge a esté receu par mondict seigneur le chancellier ce jourdhuy, sixiesme de febvrier, l'an mil cinq cens quarante, moy present ; signé : Sanson : vng paraphe ; et scellé sur double queue de cyre jaulne.

Collacion faicte.

VIII
Variante du Voyage de Roberval Au Canada (1542-1543) : R. Hakluyt, *Principall Navigations*, vol. 3, p. 240-242.

[CHAPITRE I]

[III. 240.] The Voyage of John Francis de la Roche, knight, Lord of Roberval, to the Countries of Canada, Saguenai, and Hochelaga, with three tall Ships, and two hundred persons, both men, women, and children, begun in April, 1542. In which parts he remayned the same summer, and all the next winter.

Sir John Francis de la Roche knight, lord of Roberval, appoynted by the king as his Lieutenant general in the countreis of Canada, Saguenay, and Hochelaga, furnished 3. tall Ships, chiefly at the kings cost : And having in his fleete 200. persons, aswel men as women, accompanied with divers gentlemen of qualitie, as namely with Monsieur Saineterre his lieutenant, l'Espiney his Ensigne, captain Guinecourt, Monsieur Noire fontaine, Dieu lamont, Frote, la Brosse, Francis de Mire, la Salle, and Roieze, and John Alfonse of Xanctoigne an excellent pilot, set sayle from Rochel the 16. of April 1542. The same day about noone we came athwart of Chefe de boys, where we were enforced to stay the night following. On Munday the seventeenth of the sayde Moneth wee departed from Chefe de-boys. The winde served us notably for a time : but within fewe days it came quite contrary, which hindered our journey for a

long space : For wee were suddenly enforced to turne backe, and to seeke Harborough in Belle Isle, on the coast of Bretaigne, where wee stayed so long, and had such contrary weather by the way, that wee could not reach Newfound lande, untill the seventh of June. The eight of this Moneth wee entred into the Rode of Saint John, where wee founde seventeene Shippes of fishers. While wee made somewhat long abode heere, Jaques Cartier and his company returning from Canada, whither hee was sent with five sayles the yeere before, arrived in the very same Harbour. Who, after hee had done his duetie to our Generall, tolde him that hee had brought certaine Diamonts, and a quantitie of Golde ore, which was found in the Countrey. Which ore the Sunday next ensuing was tryed in a Furnace, and found to be good.

Diamonts. Golde found.

Furthermore, hee enformed the Generall that hee could not with his small company withstand the Savages, which went about dayly to annoy him : and that this was the cause of his returne into France. Neverthelesse, hee and his company commended the Countrey to bee very rich and fruitfull. But when our Generall being furnished with sufficient forces, commaunded him to goe backe againe with him, hee and his company, mooved as it seemeth with ambition, because they would have all the glory of the discoverie of those partes themselves, stole privily away the next night from us, and without taking their leaves departed home for Bretaigne. [III. 241.]

Jacques Cartier stole away.

Wee spent the greatest part of June in this Harbour of Saint John, partly in furnishing ourselves with fresh water, whereof wee stoode in very great neede by the way, and partly in composing and taking up of a quarell betweene some of our Countreymen, and certaine Portugals. At length, about the last of the aforesayde Moneth, wee departed hence, and entred into the Grand Baye, and passed by the Isle of Ascension : and finally arrived foure leagues Westward of the Isle of Orleans. In this place wee found a convenient Harbour for our shipping, where wee cast anchor, went a shoare with our people, and chose out a convenient place to fortifie ourselves in, fitte to command the mayne River, and of strong situation against all invasion of enemies. Thus

towarde the ende of July, wee brought our victuals and other munitions and provisions on shore, and began to travaile in fortifying of our selves. July

[CHAPITRE II]

Of the Fort of France-Roy, and that which was done there.

Having described the beginning, the middest, and the ende of the Voyage, made by Monsieur Roberval in the Countreyes of Canada, Hochelaga, Saguenay, and other Countreyes in the West partes : He sayled so farre, (as it is declared in other bookes) that hee arrived in the sayde Countrey, accompanyed with two hundred persons, souldiers, mariners, and common people, with all furniture necessary for a Fleete. The sayde Generall at his first arrivall built a fayre Fort, neere and somewhat Westward above Canada, which is very beautifull to beholde, and of great force, situated upon an high mountaine, wherein there were two courtes of buyldings, a great Towre, and another of fortie or fiftie foote long : wherein there were divers Chambers, an Hall, a Kitchine, houses of office, Sellers high and lowe, and neere unto it were an Oven and Milles, and a stoove to warme men in, and a Well before the house. And the buylding was situated upon the great River of Canada, called France prime, by Monsieur Roberval. France prime. There was also at the foote of the mountaine another lodging, part whereof was a great Towre of two stories high, two courtes of good buylding, where at the first all our victuals, and whatsoever was brought with us was sent to be kept : and neere unto that Towre there is another small river. In these two places above and beneath, all the meaner sort was lodged.

And in the Moneth of August, and in the beginning of September every man was occupied in such woorke as eche one was able to doe. But the fourteenth of September, our aforesayde Generall sent back into France two Shippes which had brought his furniture, and he appoynted for Admirall Monsieur de Saine-terre, and the other captaine was Monsieur Guinecourt, to carie newes unto the King, and to August 1542. September 14.

come backe againe unto him the yeere next ensuing, furnished with victuals and other things, as it should please the King : and also to bring newes out of France how the King accepted certaine Diamants which were sent him, and were found in this countrey.

After these two Shippes were departed, consideration was had how they should doe, and how they might passe out the Winter in this place. First they tooke a view of the victuals, and it was found that they fell out short : and they were scantled so, that in eche messe they had but two loaves weighing a pound a piece, and halfe a pound of biefe. They ate Bacon at dinner with halfe a pound of butter : and Biefe at supper, and about two handfuls of Beanes without butter. The proportion of their victuals.

On the Wednesday, Friday, and Saturday they did eate dry Cod, and sometimes they did eate it greene at dinner with butter, and they ate of Porposes and beanes at supper.

About that time the Savages brought us great store of Aloses, which is a fish somewhat redde like a Salmon, to get knives and other small trifles for them.

In the ende many of our people fell sicke of a certaine disease in their legges, reynes, and stomacke, so that they seemed to bee deprived of all their lymmes, and there dyed thereof about fiftie.

Note that the yce began to breake up in April. The length of the winter.

Monsieur Roberval used very good justice, and punished every man according to his offence. One whose name was Michæl Gaillon, was hanged for his theft. John of Nantes was layde in yrons, and kept prisoner for his offence, and others also were put in yrons, and divers were whipped, as well men as women : by which meanes they lived in quiet. They had women with them.

[CHAPITRE III]

[III. 242.] The maners of the Savages.

To declare unto you the state of the Savages, they are people of a goodly stature, and well made,

they are very white, but they are all naked : and if they were apparelled as the French are, they would bee as white and as fayre : but they paynt themselves for feare of heat and sunne burning.

Their apparell.

In stead of apparell, they weare skinnes upon them like mantles ; and they have a small payre of breeches, wherewith they cover their privities, as well men as women. They have hosen and shooes of lether excellently made. And they have no shirts : neither cover they their heads, but their hayre is trussed up above the crowne of their heads, and playted or broyded. Touching their victuals, they eate good meate, but all unsalted, but they drye it, and afterward they broyle it, as well fish as flesh. They have no certaine dwelling place, and they goe from place to place, as they thinke they may best finde foode, as Aloses in one place, and other fish, Salmons, Sturgions, Mullets, Surmullets, Barz, Carpes, Eeles, Pinperneaux, and other fresh water fish, and store of Porposes. They feede also of Stagges, wilde Bores, Bugles, Porkespynes, and store of other wilde beastes. And there is as great store of Fowle as they can desire.

So have they of Ceula, and Quivira, and Meta Incognita

Their victuals.

They remove from place to place.

Fish.

Beastes.

Fowle.

Touching their bread, they make very good : and it is of great myll : and they live very well ; for they take care for nothing else.

Their bread of great Myle or Maiz.

They drinke Seale oyle, but this is at their great feasts.

Drink of Seale oyle at their great feasts.

They have a King in every Countrey, and are wonderfull obedient untohim : and they doe him honour according unto their maner and fashion. And when they travayle from place to place, they cary all their goods with them in their boates.

Their governement.

The weomen nurse their children with the breast, and they sit continually, and are wrapped about the bellies with skinnes of furre.

[CHAPITRE IV]

The voyage of Monsieur Roberval from his Fort in Canada unto Saguenay, the fifth of June, 1543.

Monsieur Roberval the kings Lieutenant generall in the Countries of Canada, Saguenay, and Hochelaga, departed toward the said province of Saguenay on the Tuesday the 5. day of June 1543. after supper : and he with all his furniture was imbarked to make the sayd voyage. But upon a certaine occasion they lay in the Rode over against the place before mentioned : but on the Wednesday about sixe of the clocke in the morning they set sayle, and sayled against the streame in which voyage their whole furniture was of eight barks, aswell great as small, and to the number of threescore and ten persons, with the aforesayd Generall.

The 5. of July.

The 6. of July.

The Generall left behinde him in the aforesayde place and Fort thirtie persons to remayne there untill his returne from Saguenay, which hee appoynted to bee the first of July, or else they should returne into France. And hee left there behinde him but two Barkes to cary the sayde thirtie persons, and the furniture which was there, while hee stayed still in the Countrey.

And for effectuating hereof, he left as his Lieutenant a gentleman named Monsieur de Royeze, to whom he gave commission, and charged all men Monsieur de Royeze. to obey him, and to be at the commandement of the sayd lieutenant.

Monsieur de Royeze

The victuals which were left for their mayntenance untill the sayd first day of July, were received by the sayd Lieutenant Royeze.

On Thursday the 14. of June Monsieur de l'Espiney, la Brosse, Monsieur Frete, Monsieur Longeval, and others, returned from the Generall, from the voyage of Saguenay.

The 14 of July.

And note that eight men and one Barke were drowned and lost, among whom was Monsieur de Noire fontaine, and one named la Vasseur of Constance.

On Tuesday the 19. of June aforesayd, there came from the Generall, Monsieur de Villeneufue, Talebot, and three others, which brought sixescore pounds weight of their corne, and letters to stay yet untill Magdalentyde, which is the 22. day of July.

The 19 of June.

Maiz.

The 22. of July 1543.

The rest of this Voyage is wanting.

IX
L'annedda

« L'Annedda, l'arbre de vie, le *thuya occidentalis*, le cèdre blanc sont une seule et même plante », estime J. Rousseau (« Botanique canadienne », *Annales de l'ACFAS*, vol. 3, 1937, p. 201). Voir également, du même auteur, « L'annedda et l'arbre de vie », *RHAF*, vol. 8, n° 2, 1954, p. 171-212. Les propriétés miraculeuses de cet arbre sont évoquées par la *Deuxième relation* (chap. XVII), par la *Troisième relation* (chap. II) et par la *Cosmographie* de Jean Alfonse (f. 182 v°).

Seul le pin blanc (*Pinus strobus*) pouvait avoir un tronc de la circonférence indiquée par Jacques Cartier en 1541-1542 (plus de trois brasses), soit près de deux mètres de diamètre (voir Ganong, « Identity », p. 202). D'autre part, Biggar identifie cet *hannedda* à la pruche (*Tsuga canadensis*) (*Voyages*, p. 254). J. Rousseau y avait au contraire reconnu le *Thuja occidentalis*, populairement nommé cèdre. (« L'annedda et l'arbre de vie », *RHAF*, vol. 8, n° 2, 1954, p. 171-212). La note de *Français en Amérique*, 1 (p. 172, n. 1) ne clarifie guère la question en traduisant *hemlock* (pruche) par sapin et en ajoutant que le « sapin du Canada » est identique à « l'épinette blanche », ce qui revient à confondre les trois espèces. Par ailleurs, plusieurs espèces de conifères ont, dans les langues iroquoises, des noms se rapprochant d'*hanneda*, transcrits par exemple *unada, onehda, onada, ohnehda*, etc. L'identification proposée par J. Rousseau prévaut aujourd'hui (voir N.J. Turner et A.F. Szczawinski, *Succédanés du thé et du café au Canada*, p. 29). Ajoutons toutefois que Cartier, qui signale plus loin la présence de *cèdres*, semble considérer *cèdre* et *hannedda* comme deux arbres différents : en ce cas, la question de l'identité de l'*hannedda* resterait ouverte et il faudrait ajouter aux hypothèses de Ganong et de Biggar celle du Frère Marie-Victorin qui voit dans l'hannedda l'épinette blanche (*Picea glauca*) (*Flore laurentienne*, 1935, p. 143). Tous ces conifères, en plus du sapin baumier (*Al-*

bies balsamea), croissaient ou pouvaient facilement croître à proximité de Cap-Rouge.

La description annoncée par Cartier dans cette *Troisième relation* ne nous a malheureusement pas été conservée. Dans ses *Singularitez*, Thevet mentionne l'arbre de vie qui procure ce « breuvage souverain dont ils usent en leurs maladies » : « Quand lesdits Sauvages sont malades de fievre ou persecutez d'autre maladie interieure, ils prennent des fueilles d'un arbre qui est fort semblable aux cedres, qui se trouvent autour de la montagne de Tarare, qui est au Lyonnois, et en font du jus, lequel ils boivent » (151b). Un spécimen de l'arbre canadien fut apporté en France, selon le naturaliste Pierre Belon : « Et pour ce qu'avions veu les annees precedentes un arbre à Fontainebleau au jardin du Roy, qu'on nommoit arbre de vie qui fut apporté du pays de Canada, au temps du feu roy François premier du nom » (*Observations*, 1553). Le *Dictionnaire de Trévoux* rappelle également cette introduction en France, sous François Ier, de « l'arbre de vie, *arbor vitæ* ». Richard Hakluyt, quant à lui, l'identifiait avec le sassafras (*Principall navigations*, vol. 3, 237).

Selon L.H. Morgan, un des breuvages préférés des Iroquois était fait d'une décoction de bourgeons de sapin, qu'on assaisonnait de sucre d'érable (*The League of the Ho-dé-no-sau-nee or Iroquois*, I, p. 321). Selon les témoignages de Morgan et de Waugh (auteur d'*Iroquois Food*) rapportés par Biggar (*Voyages*, p. 213, n. 24), la pruche (sapin ou épinette) se dit *o-ned-da* (Senecas) et *o-no-da* (Mohawks), le pin blanc *handehta* (Wandyotts) et *ohnehda* (Mohawks) ; les Onondagas et Cayugas appellent *unénda* tous les conifères.

Les expéditions qui suivirent celles de Jacques Cartier furent moins heureuses dans leur lutte contre le scorbut. Jean Alfonse connut l'existence de l'*annedda* (« arbres de vye, qui portent medecine ») sans peut-être l'avoir rencontré, puisqu'une cinquantaine des compagnons de Roberval (dont il était le pilote) moururent du scorbut. Les navigateurs anglais Drake et Cavendish éprouvèrent également les effets de cette maladie, qui emporta en 1604-1605 trente-cinq hommes de l'expédition de Champlain : « Nous ne pusmes trouver aucun remede pour la curation de ces maladies » (*Works*, vol. 1, p. 304- 305). Lescarbot rapporte à plusieurs reprises cette vaine recherche. À Port-Royal, d'abord : « Quant à l'arbre Annedda duquel ledit Quartier fait mention, les Sauvages de ces terres ne le connoissent point » (*Histoire de la Nouvelle France*, 1617, p. 463 ; également p. 480) ; comme Hakluyt, Lescarbot pense qu'il pourrait s'agir du sassafras (*ibid.*, p. 480). À Québec ensuite :

> Quant à l'arbre Annedda tant celebré par Jacques Quartier, il ne se trouve plus aujourd'hui. Ledit Champlain en a fait diligente perquisition, et n'en a sceu avoir nouvelle. Et toutefois sa demeure est à Quebec voisine du lieu où hiverna ledit Quartier. Sur

quoy je ne puis penser autre chose sinon que les peuples d'alors ont été exterminés par les Iroquois, ou autres leurs ennemis (*ibid.*, p. 617).

Le secret de l'*annedda* se perdit dans la deuxième moitié du XVI^e^ siècle avec le reflux des Iroquoiens, chassés de la région de Québec par les Algonquins. Lescarbot connaît également, par Olaus Magnus (voir *Deuxième relation*, chap. XV, n. 494), le nom du scorbut (*op.cit.*, p. 480).

Pendant l'hiver 1608-1609, sur dix-huit malades, dix ne survécurent pas au « mal de terre ». Pour Champlain, ces affections

ne proviennent que de manger trop de salures et legumes, qui eschaufent le sang, et gastent les parties interieures. L'yver aussi en est en partie cause, qui reserre la chaleur naturelle qui cause plus grande corruption de sang : Et aussi la terre quand elle est ouverte il en sort de certaines vapeurs qui y sont encloses lesquelles infectent l'air (*Works*, vol. 2, p. 59-60).

Champlain observe encore que, loin d'être propre à la Nouvelle-France, la maladie frappe également « ceux qui navigent aux Indes Orientalles et plusieurs autres regions, comme vers l'Allemaigne et l'Angleterre » ; il propose comme remède « bon pain et viandes fraiches » (*ibid.*, p. 62).

Pour Lescarbot, le scorbut provient d'une « indigestion de viandes rudes, grossieres, froides et melancoliques, qui offense l'estomac » ; il faut donc le combattre avec

bonnes sauces [...] bons chappons, bonnes perdris, bon canars et bons lapins [...] Nous avons eu des malades qui sont ressuscitez de mort à vie ou peu s'en faut, pour avoir mangé deux ou trois fois du consommé d'un coq (*Histoire de la Nouvelle France*, 1617, p. 479-480).

Également recommandés : le bon vin, « souverain preservatif pour toutes maladies et particulierement pour celle-ci », « les herbes tendres au printemps » et, « singulier preservatif contre cette maladie coquine et traîtresse », le conseil de l'Ecclésiaste :

se réjouir et bien faire, et prendre plaisir à ce que l'on fait [...] Vray est que, pour se rejouir, il fait bon avoir les douceurs des viandes freches, chairs, poissons, laictages, beurres, huiles, fruits et semblables.

Parmi cette médication bigarrée, on relève sans surprise la présence de produits riches en vitamine C (acide ascorbique). Le *Traité du Scorbut* de François Martin de Vitré (qui, dans l'exemplaire de la BN Paris, est relié à la suite de la *Description du premier voyage* : voir *Troisième relation*, chap. IV, n. 89) propose de consommer du jus de citron ou d'orange (que recommanderont également Fournier (*Hydrographie*) et Cleirac (*Us et coutumes de la mer*), des fruits, ainsi que l'emploi d'une dé-

coction complexe où entre la sève de l'arbre *Coclearia* (« arbre aux cueillers » de Cleirac). Aux XVIII[e] siècle, Montcalm mentionnera la « pruche antiscorbutique » (*Journal*, p. 196), cependant que Charlevoix verra dans le remède de Cartier « une ptisane faite avec la feuille et l'écorce de l'épinette blanche pilée ensemble » (*Histoire et description générale*, vol. 1, p. 21).

X
Les compagnons de Cartier et de Roberval (1541-1543)

Si les lacunes des relations laissent subsister beaucoup de zones d'ombre dans le déroulement, sur le sol canadien, des expéditions françaises de 1541-1543, en revanche – et surtout pour celle de Roberval – l'ampleur du projet et la longueur des préparatifs ont versé beaucoup d'informations[1] sur la personne et l'état des participants. Que savons-nous d'eux aujourd'hui[2] ?

Les compagnons de Cartier

La *Troisième relation* livre les noms de Macé Jalobert, son beau-frère, et d'Étienne Nouel, son neveu, qu'il renvoie tous deux en France le 2 septembre 1541 (chap. I, l. 126) pour informer le roi[3], de Martin de Paimpont, qui accompagne Cartier dans son voyage vers Hochelaga le 7 septembre, cependant que le vicomte de Beaupré se voit confier la garde de Charlesbourg-Royal. On sait également qu'Olivier du Breuil meurt au cours de ce troisième voyage[4], ainsi que Thomas Fromont, qui était en 1535, « maistre de la nef » (la *Grande Hermine*)[5].

La commission délivrée à Roberval révoquant celle qui venait d'être accordée à Cartier, le Malouin se trouve, de fait, dessaisi du droit de lever des prisonniers pour les emmener aux Terres-neuves, et c'est sans doute pourquoi ses interventions attestées dans ce domaine se produisent toutes avant le 15 janvier 1541. Loys Jaquet et Mathurin Beauvillain, commis par Cartier, réclament à Chartres, le 9 janvier 1541, le prisonnier Michel Blanchard[6], cependant que, le même jour, Jehan de Montescot (chargé par le pilote de recruter vingt condamnés), réclame de son côté Germain de Pierrebuffière et deux de ses complices détenus à Bordeaux[7]. Le même procureur voudra obtenir Jacques et Pierre Begaulx, venant de Fontenay : mais le Parlement de Paris les attribuera le 21 février à Roberval[8]. Autre échec : celui de Jehan Legier, porteur de lettres patentes du 3 novembre 1540, à qui sera

refusé par le Parlement de Rouen – et sur ordre royal – un certain Laurens Le Conte, clerc, trois fois homicide, condamné à « avoir la teste tranchee »[9].

Les compagnons de Roberval

Le narrateur rapporte, avec le nom du pilote Jean Alfonse[10], ceux de plusieurs « gentilshommes de qualité » : « Paul d'Auxilhon, seigneur de Sauveterre, Lespinay, Guinecourt, Noirefontaine, Dieu Lamont, Froté, La Brosse, François de Mire, La Salle, Roieze[11]. Le dernier chapitre conservé de la relation mentionne la mort de Le Vasseur (avec celle de Noirefontaine) cependant que Longeval revient du Saguenay avec d'autres gentilshommes, déjà nommés ; enfin le 19 juin sont à leur tour renvoyés à France-Roy Villeneufve et Talebot.

À tous ces noms livrés par la relation elle-même, ajoutons celui d'Adrien Dyel, écuyer, seigneur d'Enneval, qui s'engagea au service du roi alors qu'il était en fuite pour éviter les poursuites consécutives au meurtre d'un gentilhomme du voisinage[12]. Mentionnons enfin ici trois noms qui bien que roturiers, ne doivent pas être logés en compagnie infâme : Macé Jalobert, pilote de Cartier, et Michel Rousseil, qui contresignent le 9 septembre 1542 les lettres de rémission accordées à Paul d'Auxilhon[13], et Jeanne Vimont, du pays de Caux, que Roberval engagea fin avril 1541[14].

Par contre, deux compagnons sont chargés à leurs dépens de témoigner devant l'Histoire de l'équitable sévérité du lieutenant général : Michel Gaillon, pendu pour vol et Jean de Nantes, mis aux fers pour une faute qui n'est pas précisée[15].

Les prisonniers

Roberval obtient licence royale, le 7 février 1542, d'en demander, sous certaines conditions, autant qu'il lui plaira[16], auprès des Parlements de Paris, Toulouse, Bordeaux, Rouen et Dijon. Rappelons les termes du contrat. Il incombe aux prisonniers volontaires pour le Canada de désintéresser leurs victimes, de payer les amendes avant leur départ et de

> fournir aulx fraiz et despence de leurs vivres et aultres choses à eulx necessaires les deux premieres années, et du nauliaige des nefz qui les porteront esdictz pais transmarins et maritymes, mesmes pour les faire mener en seureté jusques aux portz et lieulz desquelz nostredicte armée partira.

Ils ne peuvent enfin, sous peine de voir exécutée la sentence qui avait été prononcée contre eux, revenir d'Amérique sans permission expresse de Roberval.

Dix-neuf noms apparaissent dans les documents réunis et publiés par H.P. Biggar[17]. Ce sont Bernard de Mirepoix, Mariette de la Tappye, Pierre de Pars de Castellenau et Pierre Le Canbegeur, meurtriers, Jehan de Lavau et Thomas Monsler, voleurs, Jehanne de la Veerye, qui a vendu sa fille, et Cassett(e) Chapu, qui a prostitué la sienne, Mondyne Boysrie, fiancée de François Gay, qu'elle n'a pas voulu abandonner, Lorens Bonhomme, condamné pour « baptement » et Pierre Tissene, accusé du même délit, Regnauld Guilhem Frapestel et sa femme, Anthoinette de Parradis, qui a fondu du métal pour faire des cloches, et enfin, condamnés pour des méfaits non spécifiés, Pierre Thomas, Jehanne Le Choulleur Dupollet, Jehan Guillours et Guillaume Fournier. Jean Gouyn, faute d'avoir pu payer son « nauliaige », sera renvoyé, pour exécution de la sentence prononcée contre lui. Ajoutons enfin que le nom de Savonnieres, un gentilhomme condamné, apparaît dans la lettre d'un espion espagnol (Biggar, *ibid.*, p. 277).

Sept autres prisonniers ont été identifiés par R. Marichal : ce sont Jacques et Pierre Begaulx, Pierre Blarye (ou de la Blerye, dit Titault) et Guillaume le Page, dit Chaudron, tous convaincus d'assassinat, Jacques le Galle, condamné pour viol, Louis de Villaine, récemment anobli, meurtrier d'un prêtre et Pierre Ronssart[18].

La lecture de *l'Apologie pour Hérodote* (1566) d'Henri Estienne permet à R. Le Moine d'enrichir la liste du nom de Simon Daguobert, fils d'un avocat d'Issoudun, qui s'était embarqué avec Roberval afin d'éviter le gibet que lui avait valu « un nombre infini de larrecins ». Le séjour aux Terres-neuves ne l'avait guère amendé puisqu'à son retour il revint à son occupation ordinaire et, surpris et condamné de nouveau, « il passa le pas qu'il avoit jà une fois failli[19] ».

Les recherches de Madame Catherine Grodecki au Minutier central de Paris ont révélé le nom de Johannes de Palma, italien, prisonnier à Paris, réclamé par Roberval le 27 février 1541, cependant que G. Mauduech a fait apparaître l'identité de Symon Thierry, prêtre accusé de sodomie qui sera, vu le cas, refusé à Roberval, d'autres prisonniers lui étant accordés en compensation.

D'autres noms s'ajouteront peut-être aux précédents grâce aux recherches qui seront conduites dans les dépôts d'archives des villes qui étaient le siège des Parlements auxquels Roberval avait licence de s'adresser pour obtenir des prisonniers[20].

This page intentionally left blank

NOTES*

Introduction

1. É.-M. Faillon s'indigne même qu'on puisse ne pas reconnaître à Jacques Cartier la paternité de ses relations (*Histoire de la colonie française au Canada*, vol. 1, p. 523-524).

2. Sous-titre du premier volume de l'*Histoire de la Nouvelle-France* de Marcel Trudel.

3. Exemplaire le parti adopté par H.P. Biggar dans *Early Trading Companies*, contribution à l'histoire du commerce et de la découverte de l'Amérique du Nord. En appendice sont énumérées et examinées les sources : d'abord documents officiels, puis « Part II : Narrative », cette dernière section contenant les noms de Verrazano, Cartier, Thevet, Hakluyt, Lescarbot, Sagard, etc.

4. Du moins jusqu'à leur publication par Lescarbot en 1609, l'*Histoire de la Nouvelle France* modifiant définitivement la fonction d'attestation des textes de Cartier : voir *infra*, p. 47.

5. Voir Baron de La Chapelle, « Jean Le Veneur et le Canada », *Nova Francia*, vol. 6, 1931, p. 341-343, article utilisant une recherche rédigée en 1723 par le président Hénault, « Extrait de la généalogie de la maison Le Veneur ».

6. Il est toutefois difficile de déterminer si François Ier demanda effectivement à Verrazano d'entreprendre ce voyage (voir *Français en Amérique*, 1, p. 53 et n. 2).

7. Texte français dans *Français en Amérique*, 1, p. 53-76.

8. Julien, *Voyages de découverte*, p. 80.

9. Dans son *Histoire naturelle et morale des Indes*, le jésuite espagnol Acosta assure (livre III, chap. 12, « Du détroit dont certains affirment l'existence en Floride ») que le roi Philippe II avait envoyé l'*adelantado* Pedro Menendez à la recherche d'un détroit en Floride. Selon cet officier, écrit Acosta, « puisqu'il y avait communication et passage entre les deux mers au Pôle Antarctique, il appartenait à la sagesse du Créateur et au bon ordre de la nature, qu'il y en ait un au Pôle Arctique, qui est le Principal » (trad. fr. Paris, Payot, 1979, p. 121-122).

---

* Pour la liste des sigles et abréviations, voir p. 86

Toutefois Acosta lui-même se refuse à conclure. Le récit de Verrazano impose l'existence d'une mince bande de terre, orientée N.E.-S.O., reliant Floride et Nouvelle-France et que vient battre, à l'ouest, un océan Pacifique s'engageant largement dans le continent nord-américain. La cartographie contemporaine traduit également cette représentation : cartes de Girolamo da Verrazano, frère du navigateur, du Dieppois Desceliers, gravure de Muenster : voir N. Broc, *Géographie de la Renaissance*, p. 55-57 et 79.

10. En 1529, le Dieppois Jean Parmentier s'embarque pour Sumatra et les Molluques, par le cap de Bonne-Espérance. En cas de retour, écrit Pierre Crignon, « il estoit bien deliberé, luy retourné en France, de aller cercher s'il y a ouverture au Nort et descouvrir par là jusques au Su » (prologue à l'édition de Paris, 1531, des *Œuvres poétiques* de Parmentier, cité dans l'éd. F. Ferrand, Genève, Droz, T.L.F., 1971, p. 3).

11. Voir *Première relation, infra*, p. 100 et 120.

12. Voir Ganong, *Crucial Maps*, VI, p. 153.

13. C'est ainsi qu'un *Fretum arcticum* apparaît chez Mercator (1538), Muenster précisant dans sa *Cosmographie* en 1540 : *« Per hoc fretum, iter patet ad Molucas. »* Zaltieri (1566) dessine un *« Stretto di Anian »*, ancêtre du détroit de Behring qui ne sera découvert qu'en 1728.

14. Au retour de Christophe Colomb, Ferdinand d'Aragon fit promulguer par le pape Alexandre VI Borgia, son compatriote, la bulle *Inter cætera* (4 mai 1493) qui octroyait à l'Espagne, avec le monopole commercial dans la zone ainsi définie, toutes les terres situées au-delà d'une ligne passant à cent lieues à l'ouest des Açores et des îles du Cap-Vert. Manuel de Portugal ayant protesté contre une décision qui l'excluait de la course aux « terres neuves », les deux nations s'accordèrent au traité de Tordesillas (7 juin 1494) : la ligne serait repoussée à trois cent soixante-dix lieues à l'ouest des îles du Cap-Vert. Le Brésil, de la sorte, devenait portugais avant même que Cabral n'y abordât en 1500.

15. Telle était la doctrine de Jean III, roi du Portugal : « Les mers où tous doivent et peuvent naviguer [...] sont celles qui furent toujours connues de tous et communes à tous, mais les autres, qui ne furent jamais connues et ne semblèrent pas navigables et furent découvertes au prix d'efforts si considérables de notre part, en sont exclues » (E. Gomes de Carvalho, *D. Joao III e os Franceses*, Lisbonne, 1909, p. 64, cité dans Julien, *Voyages de découverte*, p. 114). L'expédition de 1541-1543 (Cartier et Roberval) manifestera combien Madrid et Lisbonne s'alarmaient des entreprises françaises en Amérique, quand bien même elles visaient au nord de la Floride et ne menaçaient donc pas les possessions ibériques (voir *infra*, p. 25 et n. 107).

16. Lettre de marque du 13 novembre 1533, autorisant les marins français à se payer directement sur les navires portugais des entraves mises par les souverains de ce pays à la liberté du commerce (voir Julien, *Voyages de découverte*, p. 114) ; véhémentes protestations contre le monopole hispano-portugais chez Jean Alfonse (*Cosmographie*, p. 83) et Pierre Crignon (*Discorso*, daté de 1539, dans Ramusio, *Navigationi*, vol. 3, f. 426 E).

17. Dès 1532, le dominicain Francisco de Vitoria rappelle en chaire que, conformément à l'orthodoxie thomiste et à l'Évangile (Matthieu, XX, 25-26), le Saint-Siège, ne disposant pas de l'autorité temporelle sur l'ensemble des nations, ne saurait répartir à sa guise les royaumes terrestres, peuplés ou non de chrétiens. C'est loin d'être là une opinion isolée et l'on verra, au plus fort de la bataille diplomatique engagée pour dissuader François Ier d'exécuter l'entre-

prise confiée à Cartier puis à Roberval, le Conseil des Indes lui-même inviter Charles-Quint à ne pas trop s'appuyer sur la bulle de 1493 et à fonder plutôt ses prétentions « sur la priorité de la découverte espagnole et sur l'occupation effective des Indes » (Groulx, *Découverte du Canada*, p. 97-98 et Biggar, *Documents*, p. 242, 284 et 318).

18. Baron de La Chapelle, « Jean Le Veneur et le Canada », *Nova Francia*, vol. 6, 1931, p. 342.

19. Entre le 7 juin et le 23 décembre (Trudel, *HNF*, p. 68, n. 7) ; voir également R. La Roque de Roquebrune, « Documents inédits. L'acte de baptême de Jacques Cartier », *RHAF*, vol. 7, n° 2, septembre 1953, p. 293-295, M.-C. Daveluy, « Lecture faite [...] qu'y a-t-il d'inédit dans l'article de M. La Roque de Roquebrune ? », *RHAF*, vol. 7, n° 3, décembre 1953, p. 435-439 et la réponse de ce dernier, *RHAF*, vol. 7, n° 4, mars 1954, p. 571-572.

20. Voir Biggar, *Documents*, X, p. 4.

21. À vingt-huit reprises. Selon Joüon des Longrais (*Jacques Cartier*, p. 9), Cartier aurait, dans son existence, assisté à cinquante-trois baptêmes et servi de parrain à vingt-sept nouveau-nés. Mais M. Josseaume a montré que Jacques Cartier était également présent aux baptêmes de Jacques Gauchart et de Jacquemine de la Motte (célébrés à Saint-Servan, respectivement le 6 mars 1517 et le 18 octobre 1551), à celui de Jacques de la Nœ (Saint-Malo, 23 juin 1527) et qu'il avait été (Saint-Malo, 2 octobre 1522), compère de Katherine Nouel, fille de Jehan et Jehanne Cartier (« Autour de Jacques Cartier », *Mémoires de la Société de généalogie canadienne-française*, vol. 21, janvier-mars 1970, p. 26). De plus, on vient de découvrir, dans la copie-traduction du registre des baptêmes des paroisses de la cathédrale de Quimper (1521-1588) qu'en la paroisse de Mesloaguen de Quimper, le 12 octobre 1549 fut baptisé Pierre, fils de Jean Foucher et de Françoise Rondeau. Parrains et marraines : Jean Baud, seigneur de Toulguen, Jacques Cartier, seigneur de Limoélou-en-Paramé, diocèse de Saint-Malo, Pierre Foucher, père de Jean, Pierre Jaffrigny, etc. Mes remerciements à Catherine Magnien-Simonin, qui a découvert ce document.

22. Voir les notations relatives à la communauté des biens (*Deuxième relation*, chap. X, n. 384) et au « mil »– le maïs – (*Première relation*, chap. XIX, n. 274 ; *Deuxième relation*, chap. VII, n. 297 et chap. X, l. 1114). Selon Gonneville (voyage effectué en 1504), les Malouins, « depuis aucunes années en ça » vont au Brésil « querir du bois à teindre en rouge, cotons, guenons, perroquets et autres denrées » (*Français en Amérique*, 1, p. 26).

23. À Saint-Malo, il sert d'interprète à deux reprises à un prisonnier portugais, les 26 février et 9 avril 1544 (voir Biggar, *Documents*, respectivement CCXXIV et CCXXVII).

24. Joüon des Longrais, *Jacques Cartier*, p. 16 : « Ne serait-ce pas une petite sauvage ramenée par Cartier du Brésil ? » L'événement, toutefois, intéresse Catherine des Granches, non Cartier lui-même, et indique seulement que la communauté malouine avait part aux expéditions conduites au Brésil, sans établir que le pilote y ait été personnellement engagé (voir Trudel, *HNF*, p. 68, n. 10).

25. Celle-ci devait se terminer par la mort tragique de Verrazano dévoré par les cannibales des Antilles. On ne sait si l'équipage parvint ensuite à destination : voir Julien, *Voyages de découverte*, p. 89.

26. Relation de 1615, dans *Jesuit Relations*, éd. Thwaites, vol. 3, p. 40.

27. Notamment dans *Jacques Cartier devant l'histoire*, p. 16-29 et 99-135, « Cartier au Canada en 1524 », *RHAF*, vol. 7, n° 3, décembre 1953, p. 413-425,

et « Cartier en Nouvelle-France en 1524 », *RHAF*, vol. 8, n° 2, septembre 1954, p. 213-219.

28. Aux raisons avancées par G. Lanctot (Cartier est absent des registres de Saint-Malo durant le voyage de 1524, il arrive en 1534 à Terre-Neuve à l'endroit même d'où s'était rembarqué Verrazano), M. Trudel (*HNF*, p. 58-60) oppose notamment l'absence, dans les relations de Cartier, de toute allusion à ces voyages de Verrazano et de toute comparaison avec les hommes et les lieux découverts par ce dernier en 1524.

29. *HNF*, p. 69.

30. Ils rencontrent aussi près de Terre-Neuve ceux de La Rochelle ; sur ces derniers, consulter Georges Musset, « Les Rochelais à Terre-Neuve », *BGHD*, 1892, p. 242-272, et le témoignage de Cartier lui-même en 1534 (*infra*, p. 100). Sur les Basques, consulter René Bélanger, *les Basques dans l'estuaire du Saint-Laurent*, notamment la chronologie, p. 140 s. Sur l'identification de l'actuelle île aux Basques avec l'« Isle de la guerre » mentionnée dans la *Cosmographie* de Jean Alfonse, voir *infra*, p. 218. Quant aux Normands, à qui Pierre Crignon attribue des voyages à Terre-Neuve en 1504 et 1506, leur activité reste soutenue tout au long du siècle puisque Lescarbot peut écrire que les « Sauvages » appellent « tous les François Normans (exceptez les Basques) parce que la plupart des pêcheurs qui vont aux Morues sont de cette contrée » (*Histoire de la Nouvelle France*, éd. 1617, p. 581).

31. *Baccalao* signifiant en portugais « morue », les cartes et documents contemporains mentionnent couramment Terre-Neuve sous le nom d'*Ilha dos Baccalaos* (et formes voisines), attestant à la fois l'importance économique de l'île et la part prise par les Portugais dans sa découverte.

32. Voir Julien, *Voyages de découverte*, p. 21-28 et *infra*, *Première relation*, n. 11.

33. *Discorso d'un gran Capitano di mare Francese del luoco di Dieppa*, dans G.B. Ramusio, *Navigationi*, vol. f. 423. On voit généralement en Crignon, poète dieppois qui accompagna les frères Parmentier dans leur navigation aux Molluques en 1529 et en fit le récit (voir *supra*, n. 10), l'auteur du *Discorso* recueilli par Ramusio.

34. Bretons de France (Petite-Bretagne) ou de Grande-Bretagne ? La réponse est incertaine (voir Trudel, *HNF*, p. 25-26). Mais ce sont bien des marins du duché de Bretagne que Jeanne d'Aragon, reine d'Espagne, impose en 1511 à Juan d'Agramonte pour aller découvrir « le secret de Terre-Neuve » (voir Biggar, *Précurseurs*, p. 103 et Julien, *Voyages de découverte*, p. 28).

35. Voir Biggar, *Précurseurs*, p. 117.

36. *Ibid.*, p. 118-123.

37. Biggar, *Early Trading Companies*, p. 20 : « *eleven sail of Normans and one Britaine and two Portugal barques and all a-fishing* » (lettre de J. Rut imprimée dans S. Purchas, *Hakluytus Posthumus, or Purchas His Pilgrimes*, 3e partie, Londres, 1625, p. 809).

38. Négligeons ici les témoignages ultérieurs (Lescarbot, Champlain, etc.), tributaires eux-mêmes du récit de Ramusio et ceux qui, tardifs et suspects de patriotisme régional, sont considérés avec méfiance par C.-A. Julien (*Voyages de découverte*, p. 26-27).

39. Rappelons que la Bretagne n'est rattachée à la France que depuis 1532. Sur les forces et les faiblesses de Saint-Malo dans les premières décennies du

XVI^e siècle, voir A. Lespagnol, « La vie quotidienne à Saint-Malo au temps des découvertes », *le Monde de Jacques Cartier*, p. 217-227.

40. La commission relative au premier voyage de Cartier n'a pas été retrouvée ; on peut raisonnablement penser qu'elle avait été établie – comme le sera celle du deuxième voyage – par l'amiral Chabot.

41. La navigation ne peut avoir lieu, « estant l'impeschement que lui ont donné et donnent journellement aulcuns tandans empescher ladicte navigacion contrevenans au plæsir et voulloir du Roy nostre souverain seigneur et aussi plussieurs bourgeoys et marchans de cestedicte ville taichant à faire mener et conduire plussieurs navires de cestedicte ville auxdictes parties de Terre Neuffve pour leur profilt particullier, lesquelz ont caiché et faict caicher lesdicts maistres de navires, maistres mariniers et compaignons de mer que par ce moyen est du tout empescher l'antreprinse et voulloir dudict seigneur » (Arrêt de la Cour de Saint-Malo, du 19 mars 1534, Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, série B, Juridiction ordinaire et commune de Saint-Malo, audiences 1533-1535, registre, f. 157 v° - 158 r° ; reproduit dans Biggar, *Documents*, L, p. 43-44). L'hostilité des cités portuaires aux entreprises de découverte est chose courante : Christophe Colomb l'éprouva, Champlain en fera également l'expérience.

42. Document cité n. 41.

43. Ordre donné le 18 mars 1534 à Jehan de Vymond, trésorier de la marine (BN Paris, ms. fr. 15628, n° 618, f. 213 v° - 214 r° ; reproduit dans Biggar, *Documents*, XLIX, p. 42).

44. Le voyage accompli par Verrazano en 1524 impose cet itinéraire : la mise en évidence d'une barrière continentale de la Floride à Terre-Neuve (le détroit de Cabot ne sera connu des Français qu'en 1536) conduit à chercher au nord des « Terres Neuffves » le passage aux « isles » des épices et de l'or par la « baye des Chasteaulx » (le détroit de Belle-Isle) dont l'entrée est alors bien connue des Bretons.

45. Voir *Français en Amérique*, 1, notamment p. 74 et 76.

46. *Ibid.*, p. 57.

47. L'actuelle baie du Vieux Port : voir *infra*, *Première relation*, n. 35.

48. Voir *infra*, *Première relation*, n. 242, 294, 306.

49. Sur Chabot, voir *infra*, *Première relation*, n. 157. Le texte de la commission est reproduit en appendice, p. 227-228.

50. Archives communales de Saint-Malo, série BB. 4, f. 11 ; reproduit dans Biggar, *Documents*, LI, p. 44-45.

51. Une carte dressée par Cartier lui-même, qui ne nous est pas parvenue, était encore utilisée par des marins de sa famille en 1587 : voir *infra*, p. 202.

52. Le début du récit du troisième voyage indique que Cartier a présenté au roi, avec cette relation écrite, un rapport verbal.

53. Sur l'édition de Ramusio, voir *infra*, p. 36-38.

54. Trois mille livres tournois ont été versées à Cartier par Jehan de Vymond, trésorier de la marine, le 30 mars 1535 (BN Paris, ms. fr. 15632, f. 170 v° ; reproduit dans Biggar, *Documents*, LIX, p. 53).

55. Archives communales de Saint-Malo, série BB. 4, f. 16 r° - 17 r° ; reproduit *ibid.*, LVI, p. 51-52.

56. Archives communales de Saint-Malo, série BB. 4, f. 17 v° - 20 r° ; reproduit *ibid.*, LX, p. 53-56.

57. L'expédition comptera cent douze hommes : aux cent dix mentionnés par la relation (voir *infra*, p. 169) il convient d'ajouter les deux Indiens enlevés à Gaspé en 1534.

58. Circonstance qui ne fit que favoriser une entreprise décidée dès l'automne 1534 : Charles-Quint est alors engagé dans une expédition punitive contre le corsaire Barberousse, à Tunis. Il en informe François Ier le 10 mai (voir H. Lemonnier, dans E. Lavisse, *Histoire de France*, vol. 5, 1re partie, p. 93).

59. Voir *infra*, p. 133.

60. Sans interprètes cette fois, Taignoagny et Domagaya ayant, malgré la promesse faite, refusé d'accompagner Cartier à Hochelaga.

61. Le capitaine, qui a laissé une partie de ses hommes à Sainte-Croix avec les deux grands navires et confié à d'autres la garde du galion (laissé à la sortie du lac Saint-Pierre, à la hauteur de Sorel), a terminé son voyage avec deux barques et vingt-huit mariniers.

62. *Voyages de découverte*, p. 128.

63. L'expression est de Marcel Trudel (*HNF*, p. 65) qui a bien mis en relief cet apport décisif de la deuxième navigation. Voir également Jean-Claude Lasserre, « Jacques Cartier et le Saint-Laurent : hasards et grandeurs d'une découverte », communication faite au Colloque Cartier, (*Études canadiennes*, décembre 1984, p. 137-148).

64. Voir le titre du plus long chapitre (essentiellement descriptif) de la relation : « De la grandeur et profondeur dudict fleuve en general : et des bestes, oyseaulx, poissons, arbres et aultres choses, que y avons veu ; et de la scituation des lieux ».

65. L'observation est de S.E. Morison, *European discovery of America*, vol. 1, p. 420.

66. L. Groulx, *Découverte du Canada*, p. 151.

67. Avec le renvoi, le 2 juin, de l'ambassadeur d'Espagne (voir H. Lemonnier, dans E. Lavisse, *Histoire de France*, vol. 5, 1re partie, p. 101).

68. On les désignait traditionnellement, depuis d'Avezac (1863) par les initiales A,B,C.

69. Voir *infra*, p. 58.

70. Ms. II (ms. fr. 5589).

71. Ainsi, Cartier est, pour L. Groulx, un « assez pauvre diplomate » quand il entreprend de « glorifier l'exemple du roi d'Espagne » (*Découverte du Canada*, p. 148).

72. AN Paris, série J 962 (12), n° 10 ; reproduit dans Biggar, *Documents*, LXVIII, p. 66-67. Il s'agit de la *Grande Hermine* : voir *infra*, *Deuxième relation*, n. 543.

73. Voir *infra*, p. 193.

74. François Ier est à Lyon en juin 1536. De nombreux déplacements le retiennent dans la vallée du Rhône jusqu'à la mi-octobre et il ne regagne la région parisienne qu'en décembre. Nouveau départ, avec l'armée, en février 1537, vers le nord cette fois. Après un retour à Fontainebleau en juin, il repart pour le sud-est en septembre. Il signe avec l'Espagne le traité de Nice (18 juin 1538) et ren-

contre Charles-Quint à Aigues-Mortes le 14 août. De retour à Saint-Germain le 7 septembre, il y séjournera jusqu'au 22 du même mois (*Catalogue des Actes de François Ier*, vol. 8).

75. On observera que les Réformés sont désignés dans notre texte du seul nom de « luthériens ». Publiée en latin en 1536, l'*Institution chrétienne* de Calvin ne connaîtra pas, dans le royaume, un grand retentissement avant sa traduction en français (1540).

76. Dans *Histoire de l'Église* (dir. Fliche et Martin), vol. 16, *la Crise religieuse du XVIe siècle*, p. 270.

77. Voir également H. Hauser, *Sources de l'Histoire de France*, vol. 2, p. 143 : « La rupture définitive avec l'hérésie ne se produira qu'en 1538, et toujours pour des raisons de politique étrangère. »

78. 16 décembre 1538, 24 juin 1539, 1er juin 1540.

79. Selon le programme d'action en commun tracé à l'entrevue d'Aigues-Mortes : « procéder avec bonnes et puissantes forces, non seulement à la deffension, mais l'offension contre le Turcq, telle et si puissante qu'il est requis » (H. Lemonnier, dans E. Lavisse, *Histoire de France*, vol. 5, 1re partie, p. 106). Voir également I. Ursu, *la Politique orientale de François Ier*, p. 106.

80. F. Decrue, *Anne de Montmorency, Grand-maître et Connétable de France à la Cour, aux armées et au conseil du roi François Ier*, p. 355. Paolo Giovo, évêque de Nocera, apportant au Connétable un projet de croisade contre le Turc (lettre du 15 août 1538 du marquis del Vasto, capitaine général en Lombardie, BN Paris, ms. fr. 2964, f. 51), Montmorency semblait prêt à accorder à l'Empereur cette demande, ainsi qu'à poursuivre les hérétiques et à provoquer, avec la Cour d'Espagne, la réunion d'un Concile (F. Decrue, *ibid.*, p. 363).

81. Rincon, ambassadeur de François Ier auprès de Soliman, est chargé d'apaiser ce dernier, furieux de ce qu'il considère comme un renversement d'alliances. François Ier ne cessera de louvoyer entre l'Espagne et la Turquie, cette dernière plus ennemie encore de Venise que de Charles-Quint. Dans une instruction à Brissart, gentilhomme de la chambre qu'il envoie à celui-ci le 28 mai 1539, François Ier le charge de dire « audit sieur Empereur comme le Roy a envoyé Cézart Canteline par devers le Turcq affin alle [*sic*] faire venir à une abstinence de guerre pour le soulaigement de la chrestienté suyvant l'advis dudit sieur empereur et que ledit sieur Roy avoit nouvelles que ledit Canteline estoit pieçament à Venize pour faire son voyage » (BN Paris, ms. fr. 3916, f. 246 v°). Ce n'est guère là atmosphère de croisade...

82. Charles-Quint tiendra cependant à rappeler à François Ier les engagements pris. À l'occasion de la signature du traité de Tolède, il demandera le 7 février 1538 à l'évêque de Tarbes et à Brissac, envoyés du roi de France, de rappeler à leur souverain qu'« au regard de ce que concerne les affaires publiques de la chrestienté et mesmes pour le remede de la foy et contre le Turc, sadite Majesté Imperialle s'en attendra à ce que luy en respondit en Aigues-Mortes en l'un et l'autre ledict Seigneur Roy avec entière confidence de sa treschrestienne intention et volonté » (BN Paris, ms. Dupuy 176, f. 51 r°).

83. AN Paris, série J 962[15], n° 23 ; reproduit dans Biggar, *Documents*, LXXI, p. 69. La précision de la somme semble répondre à la présentation d'un état de comptes détaillé, ce que confirme une mention marginale : « Ledict Cartier fera suffisamment apparoir comme ceste partie luy est deue. » À noter également les similitudes textuelles, non avec la commission d'octobre 1534, déjà lointaine

dans le temps, mais avec le titre du ms. II et la fin de l'épître (« commandement », « descouverture des terres occidentalles »).

En novembre 1538 – document ignoré de H.P. Biggar, mais mentionné dans le *Catalogue des Actes de François Ier* (vol. 8, p. 305, n° 32167) – un mandement à Jean Laguette, receveur général des finances extraordinaires et parties casuelles, lui enjoint de payer « à Jacques Cartier, pilote du roi en la marine de Ponant, demeurant à Saint-Malo en Bretagne, 112 livres 10 sous sur ce qui peut lui être dû tant de ses salaires et vacations que de la nourriture d'un certain nombre de Sauvages qui sont à sa charge depuis deux ans » (AN Paris, série J 962^{14}, n° 50, ancien J 961, n° 277).

84. Ordre donné le 22 septembre 1538 à Saint-Germain-en-Laye (BN Paris, ms. lat. 17059, n° 202 ; reproduit dans Biggar, *Documents*, LXXII, p. 69-70). Le *Catalogue des Actes de François Ier* fait état du paiement (sans date) « à Jacques Cartier, de la marine de Bretagne », de « 50 écus soleil sur ce qu'il a déboursé de ses propres deniers pour le service et suivant le commandement du roi » (vol. 8, p. 8, n° 29321) : s'agit-il du même acte ? Sur un autre versement, ordonné en novembre 1538, voir *Troisième relation*, chap. I, n. 7.

85. On en trouvera la reproduction en appendice (*infra*, p. 229-232).

86. Recueilli par le conseiller d'État Guillaume Ribier (1578-1663) dans *Lettres et mémoires d'État du temps des Rois François Ier, Henry et François II*, 2 vol. (Mémoire : vol. 1, p. 212-214). On attribue parfois à Cartier ce texte, qui n'est pas signé (ainsi G. Lanctot, *Jacques Cartier devant l'histoire*, p. 58, et C.-A. Julien, *Voyages de découverte*, p. 136). Attribution trop catégorique mais très plausible toutefois : à qui le roi aurait-il bien pu s'adresser à cette date pour obtenir un mémoire aussi précis dans le détail ?

87. Ainsi L. Groulx (*Découverte du Canada*, p. 150) et R. Marichal (« Les compagnons de Roberval », *Humanisme et Renaissance*, vol. 1, 1934, p. 52-53) : erreur qui amène ces deux auteurs à exagérer le dessein évangélisateur du roi de France. C.-A. Julien fut le premier, semble-t-il, à dénoncer en ce préambule un « chapeau en tête du mémoire », ne cadrant « ni avec son contenu, ni avec les conceptions et le comportement de Cartier » (*Voyages de découverte*, p. 137). M. Trudel (*HNF*, p. 121) voit en lui, avec raison, un texte « postérieur au mémoire », et le date de 1540 environ, alors que François Ier « met une étiquette religieuse sur ses entreprises américaines » (*ibid.*, p. 130). Les préoccupations du roi de France, soucieux, lorsqu'il projette l'expédition de Cartier, de se concilier les bonnes grâces du pape et de l'empereur, s'accorderaient assez avec cette conclusion. Mais la présence du titre « Sa Majesté » pour désigner le « grand Roy François » invite à reculer davantage la date de ce préambule. Le témoignage d'Étienne Pasquier est formel, qui voit dans cet emploi un « usage qui commença de prendre son cours entre nous sous le regne de Henry second, au retour du traité de Paix que nous fismes avec l'Espagnol en l'an 1559 » (*Recherches de la France*, livre 8, p. 823). Ce préambule daterait donc de la seconde moitié du siècle, voire des premières années du XVIIe siècle, la langue et l'idéal missionnaire qui s'y expriment n'interdisant pas de le mettre en rapport avec la reprise des expéditions outre-mer après 1598.

88. Comment accorder, notamment, la demande de deux orfèvres avec l'annonce, dans le préambule, que le roi « sçavoit bien qu'il n'y avoit point de mines d'or & d'argent » ? La méprise s'explique en quelque manière par le parti adopté par H.P. Biggar de reproduire à l'aide des mêmes caractères le préambule et le mémoire, alors que le dispositif typographique de G. Ribier distinguait nettement les deux textes, une mention marginale « Orig. » – reproduite,

celle-là, par H.P. Biggar – signalant même le début du mémoire proprement dit. G. Ribier avait coutume de faire précéder de ses propres commentaires les documents qu'il avait réunis dans sa collection. Ce préambule pourrait-il être son œuvre ? Si les commentaires subséquents de G. Ribier, qui appelle à détruire l'Iroquoisie et à consolider la colonie, accréditent cette hypothèse, l'état de la langue, manifestement antérieur au milieu du XVII^e siècle, ne la soutient guère.

89. Art. cité, note 87

90. Selon H. Hauser (*Sources de l'histoire de France*, vol. 2, p. 51), la plupart des originaux publiés par G. Ribier sont au musée Condé de Chantilly (correspondance Montmorency, série L, vol. 16). En dépit de la bienveillante collaboration de M. F. Vergne, conservateur à ce musée, il ne nous a pas été possible de retrouver le mémoire de 1538 dans cette collection.

91. *Historia de Las Indias*, Mexico, 1951, vol. 1, p. 44, cité dans T. Todorov, *la Conquête de l'Amérique*, p. 42.

92. Lettre de Lagarto à Jean III, roi de Portugal, 22 janvier 1539 (?), Archivo Nacional da Torre do Tombo, Lisbonne, Corpo Chronologico, parte 3^a, Maço 14, doc. 37 ; reproduite dans Biggar, *Documents*, LXXV, p. 75-81.

93. Comme d'autres rapports relatifs à Cartier (voir *infra*, n. 98), celui de Lagarto présente des inexactitudes : il assure notamment que le pilote a perdu deux de ses trois bateaux en 1534, et un sur deux au cours de son second voyage (Biggar, *Documents*, LXXV, p. 77).

94. À la fin de sa lettre. Lagarto déclare avoir rencontré à Bourges deux pilotes que le roi souhaitait envoyer aux « terres neuves » : un certain Michel, de La Rochelle, et Jacques Cartier lui-même, lesquels le conduisirent à l'amiral Chabot, qui lui proposa de lui confier des vaisseaux pour aller aux Indes, les détails devant être réglés avec Jean Ango, vicomte de Dieppe.

95. Biggar, *Documents*, p. 102 s.

96. *Voyages de découverte*, p. 141-147 ; Trudel, *HNF*, p. 132-138.

97. Notamment celles de la Floride, que les Espagnols ont explorée depuis 1513, sans parvenir à l'occuper, et qui comprend pour eux tout l'arrière-pays américain, de Terre-Neuve à la frontière de la Nouvelle-Espagne (le Mexique).

98. Une lettre adressée à Luis Sarmiento le 11 novembre 1540 l'informe que Cartier aurait la charge de dix-huit à vingt vaisseaux (Biggar, *Documents*, CI, p. 152). On apprend même au cardinal de Tolède – qui est d'ailleurs sceptique – que François I^er avait réuni une flotte de cent vingt navires (lettre du cardinal à l'empereur, 27 janvier 1541, Biggar, *Documents*, CXV, p. 191).

99. Le roi de France dit que « passer chemin et découvrir de l'œil ne constitue pas prise de possession », rapporte l'ambassadeur d'Espagne à Charles-Quint le 27 décembre 1540 (Biggar, *ibid.*, CVIII, p. 169-171 ; trad. Julien, *Voyages de découverte*, p. 146, n. 4).

100. Sur les lettres de marque, voir *supra*, n. 16. La France et le Portugal avaient, par ailleurs, signé à Lyon le 14 juillet 1536 un traité de paix et d'alliance (Julien, *Voyages de découverte*, p. 131 s.). Le cardinal de Tolède confie à Charles-Quint qu'il sera difficile de décider Jean III à interdire ses ports aux Français, car il souhaite ne pas rompre avec François I^er (13 décembre 1540, voir Biggar, *ibid.*, CIII, p. 156-157).

101. Il en fera demander copie à Charles-Quint le 17 avril 1541 (lettre du marquis d'Aguilar à l'empereur, Biggar, *ibid.*, CXLV, p. 270 s.).

102. À Aigues-Mortes, Charles-Quint avait laissé espérer pour le dernier fils de François Ier, Charles, duc d'Orléans, un mariage avec l'infante Marie, qui recevrait en dot le Milanais. En 1540, nouveau projet de Charles-Quint : on constituerait pour ce prince un domaine incluant certains territoires de l'ancien duché de Bourgogne. Mais Charles n'aimant guère son frère, le Dauphin, François Ier craint de voir se dresser, aux portes du royaume de France, un nouvel ennemi. Les pourparlers traînent, sont rompus en juin 1540. Le 10 octobre, le roi d'Espagne donne le Milanais à son fils, le futur Philippe II. Il ne restait alors plus grand-chose des engagements pris à Aigues-Mortes et de l'amitié qu'on s'y était jurée.

103. « Ledit connétable, voyant le roi incliné à la guerre, le pousse et le loue plus que tout autre », écrit à Charles-Quint (21 août 1540) son ambassadeur en France qui, toutefois, émet des réserves sur cette information venant de personnes hostiles à Montmorency (Biggar, *Documents*, LXXXII, p. 103).

104. Même lettre. Aucun document français ne fait état d'une semblable permission.

105. Lettre du 8-10 novembre 1540 (Biggar, *ibid.*, XCIII, p. 135-137).

106. Que furent, pendant ces deux années 1538-1540, les activités de Cartier ? On sait seulement (voir *supra*, n. 94) qu'il rencontra à Bourges le Portugais Lagarto et qu'à Saint-Malo, le 25 mars 1539, « furent baptizez troys saulvaiges hommes des partiees de Canade, prins audict pays par honneste homme Jacques Cartier », le « Cappitaine » étant parrain du deuxième et son épouse marraine du premier (Archives communales de Saint-Malo, série xGG. 6 ; reproduit dans Biggar, *ibid.*, LXXVI, p. 82). Enfin, il conduit par mer à Rouen en mars 1540 Gerald Fitzgerald (Public Record Office, State Papers, Domestic, Henri VIII, vol. 159, f. 117 v° - 118 r° ; Biggar, *ibid.*, LXXVIII, p. 83). Il le reçoit ensuite à Saint-Malo (lettre adressée le 22 mai 1540 à l'ambassadeur anglais sir John Wallopp : même fonds, vol. 160, f. 75-76 ; Biggar, *ibid.*, LXXIX, p. 84-86).

107. La nouvelle en a été communiquée le 20 octobre 1540 au cardinal Farnèse par le nonce apostolique à Paris qui sait que Cartier ira « *verso il mare glaciale* » et non vers les Indes espagnoles (Biggar, *ibid.*, XCII, p. 134, n. 2).

108. Ces deux textes sont reproduits en appendice, p. 233-235 et 247-252.

109. *Voyages de découverte*, p. 147.

110. « Faisant un bout de l'Asie du costé de l'Occident », ajoute le texte de la commission. Comparer à Christophe Colomb : « J'appelle le bout de l'Orient le point où prennent fin toutes les terres, et toutes les îles » (troisième voyage, *Œuvres*, p. 231). Selon le témoignage de Lagarto, Cartier aurait déclaré à François Ier qu'il ne croyait plus à la possibilité d'atteindre la mer du sud (donc la Chine) par le Saint-Laurent, mais cela ne préjuge pas de l'existence possible d'un autre passage, plus septentrional, celui que recherchera Jean Alfonse au cours de son voyage – mal connu – de 1542-1543 (Biggar, *Documents*, LXXV, p. 78).

111. *HNF*, p. 125.

112. Avec, toutefois, une innovation qui sera à la source de multiples péripéties : la levée de prisonniers.

113. Voir la commission du 31 octobre 1534, relative au deuxième voyage (*infra*, p. 233-235).

114. La nouvelle se répand très vite puisque, nous l'avons vu, le nonce en fait part au cardinal Farnèse dès le 20 octobre 1540 et l'informe que Cartier a

sollicité « *una indulgentia et certe gratie* » avant de partir « *alle Terre nuove* » (lettre du 2 novembre 1540, Archivio di Stato à Naples, papiers Farnèse, fasc. 691, nonciature de France ; reproduit dans Biggar, *Documents*, XCII, p. 134-135).

On ne trouve pas trace d'une semblable démarche pour les expéditions précédentes. S'agirait-il, cette fois, de donner adroitement une certaine publicité à ce voyage, afin de sonder les réactions des puissances étrangères et de bien les convaincre du dessein évangélisateur du « très chrétien » roi de France ?

115. Cette inquiétude transparaît dans l'intense activité diplomatique qu'attestent les documents réunis par H.P. Biggar (*ibid.*, XCI, XCIII, XCIV, XCV, XCVII, XCVIII, etc.).

116. Qu'on détruise les vaisseaux, sans laisser de survivants (« *sin que persona se salve* »), ordonnera Charles-Quint au cardinal de Tolède (11-13 novembre 1540 ; Biggar, *ibid.*, XCVII, p. 140-143). C'était, en quelque manière, préserver la paix.

117. Lettre de l'ambassadeur d'Espagne en France à Charles-Quint, 8-10 novembre 1540 ; Biggar, *ibid.*, XCIII, p. 135. Cartier lui aurait donné à entendre qu'il espérait obtenir licence d'aller où il lui plairait, et qu'il avait l'intention de piller les sujets espagnols et portugais ainsi qu'il l'avait déjà fait par le passé. Ces rodomontades ne s'accordent guère avec la conduite généralement prudente de Jacques Cartier.

118. Lettre de l'ambassadeur d'Espagne en France à Charles-Quint, 27 décembre 1540 (Biggar, *ibid.*, CVIII, p. 170), citée dans la traduction de C.-A. Julien, *Voyages de découverte*, p. 145.

119. Lettre du cardinal de Tolède à Charles-Quint, 27 janvier 1541 (Biggar, *ibid.*, CXV, p. 190, même trad., *ibid.*, p. 145-146).

120. Ce ne sera pas pour autant la première tentative d'établissement en Amérique du Nord, puisque le Portugais Fagundes entreprit, sans succès, de fonder une colonie, vers 1520, dans la région de Cap-Breton (Biggar, *Précurseurs*, p. 127-131 ; John Dickinson, « Les précurseurs de Jacques Cartier », dans *le Monde de Jacques Cartier*, p. 138-139).

121. C.-A. Julien a bien mis en relief le lien entre la doctrine de l'occupation permanente et le programme de colonisation : « Du moment que le roi revendiquait la possession de nouvelles Indes, il était tenu de les organiser comme le faisaient le Portugal et l'Espagne. S'il en fut ainsi, il ne faudrait pas voir dans les changements essentiels qu'il apporta à la direction de l'entreprise une simple manifestation de favoritisme, mais le dessein de donner consistance à ses projets » (*Voyages de découverte*, p. 148).

122. Différence essentielle toutefois : la commission de Cartier lui ordonnait de « plus avant entrer esdictz pays » (Canada, Hochelaga, Saguenay), mais Roberval n'était pas limité aux pays découverts en 1535-1536 « et autres lieux circonjacens », puisqu'il avait aussi mission d'aller « en tous pays transmarins et maritimes », sous réserve qu'ils fussent « inhabitez ou non possedez et dominez par aucuns princes crestiens » : application stricte du principe de la liberté des mers.

123. La commission délivrée à Cartier, il est vrai, ne les excluait pas : le Malouin devait partir « avecques bon nombre de navires et de nosdictz subjectz de bonne volonté et de touttes qualitez, artz et industrie », ce qui correspondait déjà à la composition de l'expédition de 1535.

124. On observera le transfert affectant la condition : non plus « converser » avec les indigènes et « avecques eux habiter, si besoin est », mais « conver-

ser » avec eux « si faire se peult, et habiter esdittes terres et pays ». Roberval, du moins par la relation que nous avons de son voyage, ne paraît pas avoir poussé bien avant cette « conversation ».

125. Elle diffère toutefois de la colonie de peuplement que réalisera le XVII^e siècle, parce qu'elle est essentiellement une entreprise de mise en valeur du sol qui ne doit pas être dissociée des autres objectifs de François I^er en ces « terres neuves » : la recherche du passage n'est pas oubliée (voir commission de Cartier et *Cosmographie* de Jean Alfonse : *supra*, n. 110). L'implantation d'une colonie correspond à la doctrine de l'occupation permanente chère à François I^er, tout en fournissant une base de départ pour les expéditions (ralenties par l'hiver canadien) vers les trésors du « royaume de Saguenay ».

126. À retenir toutefois, en faveur du « très chrétien » roi de France, cette suggestion de L. Groulx : « Peut-être est-il permis de lui accorder le mérite de la sincérité chaque fois que, chez lui, foi et politique sont d'accord » (*Découverte du Canada*, p. 149-150).

127. Biggar, *Documents*, p. 178 et 180 ; celles « de noz tres-chers et amez freres l'empereur et le Roy de Portugal » étant même, la seconde fois, expressément désignées.

128. Le droit accordé à Roberval de lever des prisonniers fera l'objet d'un ordre ultérieur (7 février 1541 ; Biggar, *ibid.*, CXIX, p. 199). Resteront exclus les « criminelz emprisonnez ausquelz n'avons accoustumé donner grace ». Enregistrant cet ordre le 9 mars 1541, le Parlement de Rouen explicitera : coupables de « crimes d'heresie, leze majesté, faulce monnoye ».

129. Sur Roberval, consulter É. Morel, « Jean-François de la Rocque, seigneur de Roberval, vice-roi de Canada », *BGHD*, 1892, p. 273-300 ; R. de La Roque de Roquebrune, « Un rival de Jacques Cartier : Roberval », *RQH*, vol. 62, septembre 1934, p. 9-14 ; *id.*, « Roberval, sa généalogie, son père et le procès du maréchal de Gié, le portrait de Chantilly », *RHAF*, vol. 9, n° 2, septembre 1955, p. 157-175.

130. Le futur lieutenant-général est picard par lignée maternelle. La seigneurie de Roberval, d'où il tirera son nom, lui vient de sa grand-mère, Alix (ou Aloys) de Popincourt. Il fut « gentilhomme et écuyer du Roi de la Grande Écurie » (s'il est bien le « Laroque » désigné par un document des AN Paris, J 960, cahier 3, f. 19). Son portrait figure à Chantilly (musée Condé) dans la collection des 310 crayons de la Cour de France (n° CXCV) ; il est peut-être de Clouet. En 1555, les biens de Roberval seront hypothéqués et son château menacé de saisie (Archives du château de Roberval, liasse 21, n° II ; reproduit dans Biggar, *Documents*, CCLXXX, p. 537-543). Rabelais l'évoque, plaisamment, dans son *Cinquiesme Livre* (« Robert Valbringue », chap. 3). Il est mentionné aussi par Marguerite de Navarre (*Heptaméron*, nouvelle 67) et par Noël du Fail (*Contes et discours d'Eutrapel*, chap. XIX). Le poète Michel d'Amboise s'adresse à Roberval, « personne suffisante », pour lui demander de l'argent (*le Babillon*, 1535). Clément Marot lui adresse deux épîtres, dont la seconde évoque « Archade et la Terre Neufve » (Lyon, 1538). Ces trois poèmes sont reproduits dans R. Le Moine, *l'Amérique et les poètes français*, p. 40-42 et 156-160.

131. *Cronique du roy Françoys, premier de ce nom*, éd. G. Guiffrey, p. 129-131.

132. Reçu du 12 décembre 1534 (Biggar, *Documents*, LII, p. 45-46).

133. Reçu du 22 octobre 1538 (Biggar, *ibid.*, LXXIV, p. 74).

134. Absent de la collection réunie par H.P. Biggar, ce document (AN Paris, Acquits sur l'épargne J 961, n° 17) apparaît dans le *Catalogue des Actes de François Ier*, vol. 4, p. 522, n° 9920.

135. Le *Catalogue des Actes de François Ier* (vol. 4, p. 67, n° 11306) fait état d'une lettre (1539, sans date) « portant nomination du sr de Roberval comme chef de l'armée envoyée au Canada pour s'emparer des pays non occupés par des princes chrétiens, et l'autorisant à se faire livrer des prisonniers condamnés à mort pour les mener ». Il s'agit là d'une mention indirecte renvoyant à des lettres non datées des Archives départementales de la Côte-d'Or (B 12706, f. 23 v°) : incertitudes qui invitent à ne pas accorder crédit à cette mention qui ferait remonter au contraire, si elle était confirmée, à 1539 le choix fait de Roberval pour l'exécution du grand dessein canadien de François Ier.

136. Le roi ne pouvait guère ignorer à cette date ce que la recherche d'une entente avec l'Espagne, pratiquée avec constance par Montmorency, devait au catholicisme intransigeant de ce serviteur pourtant fidèle. Contre-preuve : c'est des Réformés que viendront, en France, après 1550, les initiatives les plus résolues pour briser le monopole espagnol en Amérique.

137. Le XVIIe siècle français, par contre, prête volontiers crédit à ces préambules missionnaires, surtout quand ils fournissent le prétexte à une dénonciation du rival heureux, le royaume d'Espagne, et de l'âpreté au gain de ses *conquistadors*. Ainsi Lescarbot : « Je voy par leurs commissions [celles des rois de France] qu'ils ne respirent que l'avancement de la Religion Chrétienne, sans aucun profit present et ne voy en aucun écrit qu'en l'execution de leurs entreprises ils ayent, comme eux [les Espagnols], cruellement depeuplé les provinces qu'ils ont voulu faire habiter, ayans plus estimé la conversion des ames à Dieu, et la louange d'humanité, que la possession de la terre » (*Histoire de la Nouvelle France*, éd. Grant, vol. 1, p. 228).

138. Le rapport de Pedro de Santiago à Christoval de Haro, marchand de Burgos (qui le communiquera à Charles-Quint) estime que c'étaient les dépenses engagées personnellement par Roberval (en plus de l'argent versé par le roi) qui lui avaient valu de commander l'expédition : (*« teniendo rrespetto a lo mucho que avia gastado en el armada, allende lo que el Rey le dava »* (28 septembre 1541, Biggar, *Documents*, CLXXXIII, p. 380).

139. Un tiers des « gaings et proffictz mobilieres » réalisés serait pour lui, un autre tiers étant partagé entre « ceulx qui feront ledit voyage avecques luy », le reste devant revenir au roi, pour financer les expéditions à venir, toujours « pour l'accroissement de notre saincte foy » (voir *infra*, p. 250).

140. Ce que manifeste le texte de la commission délivrée à Roberval : « Et si par cy devant avyons baillé aucunes lettres ou povoir à quelque personne contrarians à la teneur de sesdites lettres, icelles avons, des à present comme pour lors, revocquées et revoquons, cassons et annullons par cesdites presentes, synon autant et pour le temps que nostredit lieutenant les vouldroit tollerer et endurer. » Les fonctions désormais confiées à Cartier relèveront donc du seul bon vouloir de Roberval, et de ses besoins.

141. *Jacques Cartier devant l'histoire*, p. 70.

142. « En ce que touche la navigacion et le descouvrir terre, Roberval et tous les aultres obeyront audit Jacques Quartier. Et quant la terre sera conquise, ledit Roberval demeure general pour le roy et ordonnera des edifices, fortifications, provisions et aultres choses neccessaires » (avril 1541, Archives de

Vienne, papiers de Charles-Quint, Pa41, f. 437-438 ; Biggar, *Documents*, CXLVIII, p. 276).

143. « Faisons, constituons, ordonnons [...] de par nous à toutes lesdites personnes » : voir *infra*, p. 248.

144. C'est bien ainsi que l'entendirent les contemporains, pour qui le passage de Cartier au second rang semblait aller de soi : pour Pedro de Santiago (Biggar, *Documents*, CXL, p. 260), Cartier commandera la flotte (*« de la qual armada tenia cargo un Jaques Cartier »*). Sous Roberval, cela s'entend. Opinion semblable exprimée par l'ambassadeur d'Espagne en France à Charles-Quint : Roberval « meyne avec luy pour pilot Jacques Quartier » (lettre du 16 février 1541 ; Biggar, *ibid.*, CXXI, p. 206).

145. « Peut-être fut-il question d'une sorte de compromis », estime C.-A. Julien (*Voyages de découverte*, p. 151), alléguant le rapport de l'espion espagnol. « Délégation de pouvoir » semblerait mieux approprié, et s'accorderait mieux avec ce que Roberval pourrait « tollerer et endurer » des dispositions antérieures du roi (voir *supra*, n. 140). Sur la hiérarchie instituée par la commission du 15 janvier 1541, claire mise au point de M. Trudel (*HNF*, p. 129 et n. 27).

146. Il était ignoré également de l'espion anglais qui, le 26 janvier 1541, avertissait Henri VIII de l'envoi par François Ier vers le *« mare glasearum »* du pilote Jacques Cartier (un Breton, disait-il, qui pense que cette mer est navigable de la mi-mai à la mi-août) et de cinq à six cents hommes de pied commandés par « Clement Marotte » : des malfaiteurs et des vagabonds. Trente mille livres ont été engagées par le roi dans cette expédition, qui doit durer deux ans et qui a pour objectif, selon l'espion, de trouver une route des épices plus courte que celle qu'empruntent les Portugais. S'il est exact, comme l'assure l'informateur, que le poète Clément Marot (voir *supra*, n. 130) dut autrefois quitter le royaume en raison de ses sympathies pour la Réforme, l'annonce de sa présence à la tête d'une compagnie de fantassins laisse perplexe. Notons enfin que, le 16 février 1541, l'ambassade d'Espagne en France transmet à Charles-Quint une copie de la commission de Roberval et ajoute : « M'a l'on dit que ledict Roberval n'aura pas plus de six navires, il meyne avec luy pour pilot Jacques Cartier et ne conduit pas plus de cinq cens hommes de guerre » (voir *supra*, n. 144). L'espion Pedro de Santiago, qui a interrogé Cartier sur ses préparatifs, n'en verra pas moins treize vaisseaux (d'autres partant de Dieppe, Honfleur, Harfleur, etc.) ; l'expédition compterait deux mille cinq cents hommes (lettre de Haro à Charles-Quint, 8 avril 1541 ; Biggar, *Documents*, CXL, p. 259-266).

147. Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, Série B, série Juridiction ordinaire et communale de Saint-Malo, audiences, registres 1538-1541 ; Biggar, *ibid.*, CXVI, p. 193).

148. Daté de Fontainebleau, 12 décembre 1540 et reproduit dans le document cité n. 147 ; Biggar, *ibid.*, CII, p. 153-154.

149. Mauvaise volonté confirmée par le rapport (avril 1541) de l'espion espagnol sur les préparatifs de l'expédition : « Jaques Quartier a voulu arrester les navires des marchans qui vont aux Terres Neufves et les charger de quelques choses necessaires à ladite armée. Mais ilz s'en sont excusez, par ce qu'ilz sont desja tant plains qu'il est possible de tonneaulx à mettre les tonnines de sel à saller le poisson qu'ilz vont charger et d'aultres cas pour leur usaige » (Archives de Vienne, papiers de Charles-Quint, Pa 41, f. 437-438 ; Biggar, *ibid.*, CXLVIII, p. 278-279).

150. Telle sera, du moins, l'hypothèse fort plausible, de Champlain, pour expliquer le peu d'enthousiasme manifesté au XVI^e siècle pour reprendre les navigations de découverte.

151. Avril 1541 (voir *supra*, n. 146).

152. Fonds cité n. 147 ; Biggar, *Documents*, CLI, p. 289-292).

153. Registre du greffe d'office de Saint-Malo, 12 novembre 1541 (Biggar, *ibid.*, CLII, p. 292-294).

154. Biggar, *ibid.*, CLIII, p. 294-296.

155. Voir *Troisième relation*, p. 194.

156. Biggar, *ibid.*, CLIV, p. 296.

157. Partie de Bayonne pour Terre-Neuve le 18 juin, elle est de retour le 17 novembre 1541 (Arch. Simancas, Estado, leg. 373, f. 44-48 ; Biggar, *ibid.*, CXCVIII, p. 430).

158. Pour toutes ces péripéties, voir *Troisième relation*, p. 200.

159. Le fragment que nous possédons nous a été conservé par la version anglaise de Hakluyt. Sur cette question, voir *infra*, p. 38-41.

160. De nombreux documents font état des difficultés financières de Roberval. Il devra même aliéner certaines de ses possessions (voir Biggar, *Documents*, CXXXIV, CLIX). Un acte de la Cour des Aides de Rouen (Registre d'appointements et d'expédients) du 6 juin 1545 illustre à la fois les embarras d'argent du lieutenant-général et la piètre image de marque de son expédition : la veuve Jacqueline Bellenger réclame le paiement de « cinq tonneaulx de sildre baillez [...] au sieur de Robertval conducteur de forcaires [forçats] au pays de Canada » (publié par G. Mauduech, *Normandie et Nouvelle-France*, p. 36).

161. Rappelons que le tiers des gains réalisés devait lui revenir (voir *supra*, n. 139).

162. Des 45 000 livres accordées par le trésor royal, les deux tiers sont alloués à Jacques Cartier (voir *infra*, n. 177 ; Biggar, *Documents*, p. 480-481).

163. Biggar, *ibid.*, CXIX, p. 201.

164. Sur ces démarches et sur leurs effets, voir *infra*, Appendice X, p. 263-265.

165. Aux documents déjà mis à jour par É. Morel en 1892 et publiés pour la plupart par H.P. Biggar, s'ajoutent maintenant ceux qu'ont libérés, ces dernières années, les dépouillements effectués au Minutier central de Paris et aux Archives du Tabellionnage de Rouen : recherches auxquelles sont associés les noms de M. Mollat du Jourdin (de l'Institut), de M^mes^ M. Jurgens et C. Grodecki (Archives nationales de Paris), de M^lles^ R. Litalien et M. Bois (Archives publiques du Canada à Paris) et M. G. Mauduech (voir *supra*, n. 160).

166. Voir *infra*, *Relation de Roberval*, chap. I, n. 5.

167. Documents du 20 juin - 1^er^ juillet et du 30 août 1541 (Biggar, *Documents*, CLIX, p. 309-312 et É. Morel, « Jean-François de La Rocque, seigneur de Roberval, vice-roi de Canada », *BGHD*, 1892, p. 287). Le 30 août 1541, Roberval signe à Alonse de Civille une reconnaissance de dettes de plus de vingt-deux mille livres.

168. G. Mauduech, *Normandie et Nouvelle-France*, p. 32. Le 3 août 1541, l'ambassadeur d'Espagne en France informe Charles-Quint que « Roberval ne fait point ceste annee le voyage à cause que son equippaige n'a esté prest en temps

de partir. » Il commente : « je me doubte que ceste emprinse ira en fumée » (Biggar, *ibid.*, CCXCIII, p. 561).

169. *Ibid.*, p. 33 (lettre du 18 août 1541).

170. 22 février 1542 (Biggar, *Documents*, CCVI, p. 441).

171. 13 mars 1542 (Biggar, *ibid.*, CCIX, p. 443).

172. Elle trouve toutefois grâce aux yeux de L. Groulx (*Découverte du Canada*, p. 161 s.) et surtout de C. de La Roncière (*Histoire de la marine française*, vol. 3, p. 325). C.-A. Julien (*Voyages de découverte*, p. 162 et n. 2) et M. Trudel (*HNF*, p. 156-157) rendent mieux justice à Roberval et blâment, comme il se doit, l'indiscipline de Cartier. S.E. Morison voit semblablement dans cet acte *« a black mark in Jacques Cartier's record »*, mais reconnaît qu'il n'était pas exceptionnel à l'époque (*European Discovery of North America*, vol. 1, p. 443). À noter l'embarras de J.-B.-A. Ferland, premier historien sans doute à bien connaître, dans leur texte, les relations de Cartier et de Roberval : également favorable à tous deux, il mentionne la rencontre de Terre-Neuve, mais ne souffle mot de l'ordre donné ni du refus d'obéissance (*Histoire du Canada*, vol. 1, p. 43).

173. Sur ce texte, voir *infra*, p. 68-69.

174. BN Paris, fonds Duchesne, vol. 70, f. 261 ; document reproduit dans Biggar, *Documents*, CCX, p. 445. Consulter E. de Cathelineau, « Quel jour Cartier rentra-t-il de son troisième voyage ? », *Nova Francia*, vol. 5, 1930, p. 97-99.

175. Sur les « diamants de Canada », voir *infra*, p. 197.

176. Ce bateau, qui n'est pas identifié, est allé « pour huict mois [...] à retourner querir ledict Robertval audict Canada » (doc. cité *infra*, n. 177). Roberval est de retour en septembre 1543, puisqu'il charge, le 11 de ce mois, Paul d'Auxilhon de vendre deux navires revenus de l'expédition (Biggar, *Documents*, CCXXIII, p. 475). Cartier, qui témoigne en Cour à Saint-Malo le 3 juillet 1543 (Biggar, *ibid.*, CCXXI, p. 474), n'a pu faire partie de ce voyage, où sa présence n'était sans doute guère souhaitée. Il est donc inexact de parler, comme on l'a fait quelque temps, du « quatrième voyage » du pilote malouin (voir H.B. Stephens, *Jacques Cartier and his Four Voyages to Canada*). À l'origine de l'erreur, probablement, le commentaire fait par Lescarbot (*Histoire de la Nouvelle France*, éd. Grant, vol. 2, p. 479) de l'état de comptes de 1544 (voir note suivante).

177. Selon l'état dressé le 21 juin 1544 « en l'Admiraulté à la pierre de marbre à Rouan », 8 688 livres 4 sols 6 deniers, si l'on corrige l'erreur commise par le document (Archives communales de Saint-Malo, *HH* n° 4, collation effectuée le 26 novembre 1587 de cet état de comptes ; reproduit dans Biggar, *ibid.*, CCXXVIII, p. 480-484).

178. Monopole accordé par Henri III le 12 janvier 1588 à Jacques Noël et à Étienne Chaton de la Jaunaye (voir A. Ramé, « Documents inédits sur Jacques Cartier », dans l'édition du *Voyage de Jacques Cartier*, en 1865). Devant la protestation des États de Bretagne, ce monopole sera réduit le 9 juillet 1588 aux « mynieres dont ilz ont faict la recherche et descouverture » (voir Trudel, *HNF*, p. 225).

179. Elle a pu, si les bateaux de Paul d'Auxilhon et de Guinecourt sont parvenus à temps pour en informer Roberval, influer sur la décision du lieutenant-général (qui avait d'abord demandé des renforts afin de poursuivre l'entreprise) de rentrer en France dès 1543.

180. La faveur du roi ne suffit pas à lui permettre de rétablir une fortune définitivement compromise par l'échec de l'expédition au Canada. Nommé ca-

pitaine de Senlis le 9 septembre 1544 (BN Paris, fonds Moreau, 1048, n° 14), Roberval obtint le 30 octobre 1548 des lettres patentes pour l'exploitation des mines dans tout le royaume (Biggar, *Documents*, CCXLV). Mais les procès et les difficultés financières ne cessèrent pas pour autant (voir *supra*, n. 130). On ne disposait guère sur sa mort (1560-1561) que du témoignage de Thevet, selon qui Roberval « fut tué de nuit pres Saint Innocent à Paris » (« Grand Insulaire », BN Paris, ms. fr. 15452, f. 146 v°), jusqu'à la découverte que fit Emmanuel de Cathelineau d'une épitaphe d'inspiration protestante, en vers latins (BN Paris, fonds Dupuy 736, f. 254), qui confirmait cet assassinat et permettait d'en préciser quelque peu la date (« D'une épitaphe sur Roberval », *Nova Francia*, vol. 6, 1931, p. 302-312).

181. 21 octobre 1542, 28 mars 1543, 6 août 1544 (Biggar, *ibid.*, CCXIV, CCXIX, CCXXX), etc.

182. Les 26 février et 9 août 1544 (Biggar, *ibid.*, CCXXIV et CCXXVII).

183. Canada, Hochelaga, Saguenay : ces trois toponymes apparaissent régulièrement ensemble dans la commission délivrée à Roberval et dans les documents se rapportant à son voyage. « Es ysles » : cette mention provient vraisemblablement du texte de la relation qui déclare (III, 37 v°) que « le tout de ladicte terre [...] est une ysle ».

184. Voir H. Hauser, *les Débuts de l'âge moderne*, « Peuples et civilisations », vol. 8, p. 483.

185. Sur la politique de répression conduite par le pouvoir royal entre 1540 et 1549, consulter P. Jourda, *Histoire de l'Église* (dir. Fliche et Martin), vol. 16, *la Crise religieuse du XVI^e siècle*, p. 269-278.

186. Les engagements pris envers Charles-Quint obligeaient sans doute François I^er à louvoyer auprès de Soliman afin de « rester en relation avec les Infidèles sans avoir l'air de violer le traité de Crépy » (I. Ursu, *la Politique orientale de François I^er*, p. 158).

187. On projette, en 1545, un débarquement en Angleterre sous la direction de l'amiral d'Annebault, successeur de Chabot, et beaucoup de navires français seront réquisitionnés à cet effet.

188. Voir le portrait tracé de lui par H. Lemonnier, dans E. Lavisse, *Histoire de France*, vol. 5, 2^e partie, p. 116-118.

189. Le besoin de paix est alors si pressant que la mort subite du duc Charles d'Orléans (8 septembre 1545), bien que rendant caducs les engagements pris l'année précédente à Crépy, n'entraîne pas une reprise des hostilités. On ne reparlera de guerre entre la France et l'Empire qu'au début de 1547 (voir V.-L. Saulnier, *le Dessein de Rabelais*, p. 156).

190. L'empereur ayant « remonstré » que « soubz ombre d'aller descouvrir aux Indes [...] se font plusieurs roberies et pilleryes en mer, a esté accordé par ledict sieur Roy Tres Chrestien que doresnavant luy et ses successeurs, roys de France, et ses subgectz, laisseront paisibles lesdicts sieurs Empereur et Roy de Portugal en tout ce qui concerne lesdictes Yndes, descouvertes et à descouvrir, sans directement ou indirectement y faire emprises quelconques, en quelque lieu ou endroict que ce soit, reservant seulement que les subgectz de France pourront aller marchandement en icelles Yndes » (ministère des Relations extérieures, Paris, *Mémoires et Documents*, Espagne, v. 306, f. 196). Encore cette dernière concession souleva-t-elle de si vives objections en Espagne que l'article ne fut pas ratifié et que, l'année suivante, François I^er interdit à ses sujets de se rendre aux Indes espagnoles, même pour y commercer (voir F. G. Davenport, *Euro-*

pean Treaties bearing on the History of the United States and its Dependencies to 1648, vol. 1, p. 206-209).

191. Voir C. Paillard, *l'Invasion allemande en 1544*, p. 414.

192. Ainsi des nombreux écrits de Richard Hakluyt (voir *infra*, p. 38-41). On pourrait sans doute imaginer que l'édition de 1545 procède d'un dessein politique de Cartier ou d'un membre de son équipage qui, estimant l'heure propice à une reprise des expéditions maritimes, voudrait la soutenir en livrant au public le récit du plus glorieux des voyages du Malouin, celui de 1535-1536. Mais comment expliquer, en ce cas, la présence si discrète de Cartier dans cette édition, dont le titre ne mentionne même pas le nom du navigateur ? Surtout, aucun document ne vient étayer cette hypothèse, qui supposerait encore, chez le pilote du roi, une appréciation peu lucide de la situation.

193. Voir *infra*, p. 125.

194. La Cour d'Espagne n'en jugeait pas autrement : c'est même le scepticisme de ses informateurs sur les richesses potentielles des « terres neuves » septentrionales qui induisait Charles-Quint et son entourage à penser que les expéditions conduites par le roi de France ne visaient, en réalité, que les Indes espagnoles.

195. Les lecteurs du XVI^e^ siècle manifestent qu'ils ont eu accès au récit du voyage de 1535-1536 non par le texte de Ponce Roffet, mais par la traduction qu'en fit Ramusio pour ses *Navigationi* de 1556 (voir *infra*, p. 38).

196. Cartier n'a pas été anobli, contrairement à ce que suppose R. Maran (Jacques Cartier, *l'oyages de découverte au Canada*, p. 205). Le terme de « noble homme » que lui attribue un acte du 5 février 1551 (Biggar, *Documents*, CCLII, p. 500) qualifie seulement un personnage respecté dans sa ville, un notable.

197. Un acte de baptême du 15 octobre 1552 (Biggar, *ibid.*, CCLXII, p. 521) mentionne la présence de « Jacques Cartier et aultres bons biberons » : témoignage isolé et un peu grêle pour imposer la figure d'un Cartier lié à quelque confrérie de francs-buveurs.

198. Baptême à Saint-Malo le 17 septembre 1553 d'un « sauvaige des parties de la Terre-neuffve » (Biggar, *ibid.*, CCLXVII, p. 525) ; le 31 août 1555, Jacques Boulain est à Terre-Neuve (Biggar, *ibid.*, CCLXXVI, p. 533).

199. S. Cabot, alors âgé de plus de soixante-dix ans, vit à Bristol et on le voit mal s'exposer à traverser la Manche alors que Charles-Quint continue de réclamer avec insistance le retour de son « *piloto mayor* ». Bonne analyse de l'affabulation créatrice de cette rencontre par F. Lestringant, « La Conférence de Saint-Malo aujourd'hui » (Colloque Cartier, *Études canadiennes*, vol. 17, décembre 1984, p. 53-68).

200. Biggar, *Documents*, LVI et CCXLIII, p. 49 et 92.

201. *Ibid.*, CCLXXXVII, p. 551.

202. *Ibid.*, CCXCII. Auparavant, Catherine des Granches, qui avait déclaré « ne sçavoir escrire », avait fait don de ses biens à Jean Le Gobien (12 janvier 1569 et 9 mars 1570, *ibid.*, CCXCI, p. 560).

203. En fait, cette maison ne fut achetée par Jacques Cartier et sa femme qu'en 1540 (voir M. Josseaume, « Autour de Jacques Cartier », *Mémoires de la Société de généalogie canadienne-française*, vol. 21, janvier-mars 1970, p. 33).

204. Sur la valeur scientifique de l'ouvrage de Ramusio, on ne peut que souscrire au jugement de Harrisse : « *We find in this valuable work original narrations*

judiciously selected, carefully printed, and enriched with notices which betray the hand of a scholar of great critical acumen » (*Notes*, p. 457).

205. Contribution dont l'importance, pour les foyers de Rome et de Florence, a été bien mise en relief par N. Broc, *Géographie de la Renaissance*, p. 188-192, 199-204.

206. Fracanzio Montalboddo, *Mondo novo e Pœsi novamente ritrovati da Alberico l'espuzio fiorentino*, 1507. L'ouvrage contient les navigations de Cadamosto, Vasco de Gama, Colomb, Vespucci, Cabral, Corte-Real.

207. Vol. 3, Venise, Giunti, 1556. Giovanni Battista Ramusio (Trévise, 1485 - Padoue, 10 juillet 1557) acquit dans cette dernière ville (où il fréquenta l'école de Pomponazzi) une solide formation humaniste, linguistique et géographique. Employé de la chancellerie de Venise, puis secrétaire du Sénat (1525), il voyage en France, en Suisse, en Italie et peut-être en Afrique du Nord. Il négocie avec Sébastien Cabot (un concitoyen engagé par l'Angleterre) lorsque celui-ci offre ses services à Venise. Il est ami des poètes humanistes Pietro Bembo et Andrea Navagero, du cartographe Gastaldi et du célèbre médecin Fracastoro, qui l'invite à entreprendre sa grande collection de récits de voyages (voir dédicace du premier volume, 1550) et, jusqu'à sa mort, en 1554, le soutiendra dans son œuvre. C'est également par Fracastoro que Ramusio obtient, envoyés de Paris à son ami, les « *'relationi della Nova Francia' con quattro disegni insiemi* » (même dédicace).

208. Attribué communément à Pierre Crignon (voir *supra*, n. 33).

209. Le « *Discorso sopra la Terre Ferma delle Indie occidentali detti dal Lavorador, de los Bachaleos e della nuova Francia* » qui, dans ce troisième volume, précède les « *relationi della Nova Francia* », ne fait guère que paraphraser celles-ci. Par contre, le discours liminaire relatif à l'ensemble du volume (qui est consacré à toute l'Amérique), propose un commentaire des textes de Belon et de Rondelet et un développement dans lequel Ramusio se demande si la Nouvelle-France constitue un ensemble d'îles ou si elle est rattachée à la Floride et à la Nouvelle-Espagne (le Mexique).

210. « *Diverse Relationi, tradotte dal Ramusio di Lingua Spagnuola et Francese nella nostra.* » L'éditeur, Tommaso Giunti, loue, comme il se doit, la connaissance qu'avait son auteur de ces deux langues (adresse du premier volume en 1550 ; « *Ai lettori* », en tête du deuxième volume, 1559). H.P. Biggar (*Early Trading Companies*, p. 211) jugeait peu soignée la traduction par Ramusio du texte de Cartier. Bien que n'étant pas exempte d'erreurs, elle ne mérite toutefois pas cette sévérité.

211. Ramusio ne reproduit toutefois pas l'épître à François Ier. Sur cette lacune, voir *infra*, n. 291.

212. Vol. 3, dédicace à Fracastoro.

213. Aucune trace apparente parmi les collections de la Biblioteca marciana de Venise, ni à la Biblioteca capitolare de Vérone, où existent des inédits de Fracastoro, publiés en grande partie par F. Pellegrini, *Scritti inediti di Girolamo Fracastoro*, 1953. Sur Fracastoro, consulter F.O. Mencke, *De vita, moribus, scriptis, meritisque [...] Hieronymi Fracastorii.*

214. Selon G.B. Parks, *Sources and Contents of Ramusio's Navigationi*, p. 20, « *a letter of Fracastoro aknowledges receipt of this discourse with others (those on Iambolus and on the Nile flood) at the beginning of 1548* ».

215. «*Discorso sopra li viaggi delle spetie* », vol. 3, f. 374c.

216. Voir Stefano Grande, *le Carte d'America di Giacomo Gastaldi. Contributo alla storia della cartografia del secolo XVI*, p. 79.

217. Voir *infra*, *Deuxième relation*, n. 299.

218. Pour le seul 3e volume (Amérique), éditions de Venise, 1556, 1565, 1606 et 1613. Nombreuses rééditions également pour le 1er volume (Afrique) et le 2e (Asie), parus respectivement en 1550 et 1559. Un quatrième volume était prévu, qui fut détruit lors de l'incendie des presses de T. Giunti en 1559.

219. L'un d'eux, Oviedo, se plaint d'ailleurs, en 1535, de voir « tant de gens et de nations mélangées et d'étrange condition comme ceux qui sont venus dans ces Indes [...] Il n'y a pas de langue s'appelant chretienne qui ne soit arrivée jusque là » (*Histoire naturelle et generalle des Indes*, trad. fr. Paris, 1555).

220. *Singularitez de la France Antarctique*, chap. 75 à 82 et *Cosmographie universelle*, livre XXIII, chap. III-VI. Bien que, dans le premier de ces ouvrages, Thevet se flatte d'avoir reçu des confidences de Cartier, il n'y fait pas état de sa troisième navigation, et les confrontations textuelles montrent que, pour la toponymie et les vocables indiens, il est tributaire du texte de Ramusio, ainsi que l'indique son rival Belleforest : « Il faut voir les memoires de Jacques Cartier Breton, et excellent Pilote, des escrits duquel un certain plagiaire de nostre temps s'est aidé, sans rendre grace au nom de celuy, auquel il en est redevable veu que chacun sçait que jamais il ne feit le voiage de la partie Septentrionale » (*Cosmographie universelle*, f. 2179).

221. *Cosmographie universelle*. Belleforest utilise les *Navigationi* de Ramusio, auquel il rend fréquemment hommage et, tout en les condensant, suit de près, pour Verrazano et Cartier, les récits qu'il lui emprunte.

222. Né vers 1553, mort vers 1625. Fils d'un protestant réfugié de Toscane ; professeur d'italien et lexicographe, il traduira en 1603 les *Essais* de Montaigne.

223. Londres, H. Bynneman, 1580. Réimprimé en 1967 (Amsterdam, 2 vol.) et en 1980 (Universal Microfilm Reprint, Kent, Connecticut, U.S.A.).

224. « *If the Marchant Venturer, or skilfull Pilot, ore whosœver desirous of newe Discoveries, have the readying and perusing thereof, for whome especially I have done it into Englishe, they will find matter worthy the looking.* » L'Angleterre doit combler son retard : « *Althoughe some attemptes have not had as yet suche successe as was wished, they ought not therefore to bee slower in this entreprise.* »

225. Ainsi le cap de Latte (voir *infra*, *Première relation*, n. 116) dont Ramusio avait fait l'ambigu Capo di Latte, devient chez Florio « Cape of Milk » (Florio corrigera, par contre, la bévue de Ramusio faisant partir Charles de Mouy de Saint-Malo en 1534 : voir *infra*, *Première relation*, n. 2). Guillaume Le Marié devient « William Marie ».

226. Voir les invocations à la Vierge et aux saints lors de l'épisode du scorbut (voir *infra*, *Deuxième relation*, n. 502).

227. « *I caused Jacques Cartiers two voyages of discovering the Grand Bay, and Canada, Saguinay, and Hochelaga to be translated out of my Volumes* » (préface à l'édition de ses *Diverses voyages*, 1582, dédiés à sir Philip Sydney).

228. Sur Hakluyt, outre les études de G.B. Parks, *Richard Hakluyt and the English Voyages*, 1928, et de J.A. Williamson, *Richard Hakluyt and His Successors*, 1946, deux excellents instruments de travail : l'édition de *The Original Writings and Correspondence of the Two Richard Hakluyts*, with an introduction and notes by E.G.R.

Taylor, 1935, et *The Hakluyt Handbook*, publié sous la direction de David Beers Quinn.

229. Biggar, *Early Trading Companies*, p. 18-20.

230. Voir Trudel, *HNF*, p. 269-272 ; J. Winsor, *Narrative and Critical History of America*, vol. 3, p. 106 et 171.

231. Il donna également à Oxford un cours public sur les découvertes géographiques contemporaines (Biggar, *Early Trading Companies*, p. 242).

232. Voir Trudel, *HNF*, p. 218-221.

233. E.G.R. Taylor, *The Original Writings*, vol. 1, p. 207.

234. Dans le *Discourse* présenté à la reine en 1584, c'est la valeur de vingt mille couronnes de fourrures que Hakluyt dira avoir vues chez Valeron Perosse et Mathew Grainer, les fourreurs du roi (cité *ibid.*, p. 233).

235. Hakluyt en copiera le texte (British Library, Add. Mss 14027, f. 289-290 v°, édité par D.B. Quinn, « The Voyage of Etienne Bellenger to the Maritimes in 1583 : a new document », *Canadian Historical Review*, vol. 43, 1962, p. 339-343). Voir également T.N. Marsh, « An unpublished Hakluyt manuscript », *New England Quarterly*, vol. 35, 1962, p. 247-252. Le *Discourse of Western Planting* (voir *infra*, n. 237) évoque *« my frende Stephen Bellinger of Roan »* qui, en 1583, découvrit la côte qui s'étend sur deux cents lieues au sud-ouest du Cap-Breton et trouva, à environ cent lieues du Cap-Breton, une ville de quatre-vingts maisons couvertes d'écorces (chap. III, p. 227).

236. *Discourse of Western Planting*, dans E.G.R. Taylor, *The Original Writings*, vol. 2, p. 288 (voir *supra*, n. 228).

237. Tenu alors secret, ce mémoire ne fut publié qu'en 1877 par Ch. Deane (*A Discourse on Western Planting*, Cambridge, Mass., U.S.A.) puis, sous le titre *Discourse of Western Planting*, par E.G.R. Taylor, dans *The Original Writings*, vol. 2, p. 213-326.

238. *« In the french originall which I saw in the kinges library at Paris in the Abbay of St Martines yt is further put donne that Domaconna the Kinge of Canada on his barkes had traveled to that contrie where Cynamon and cloves are had, yea and the names whereby the Savages call those two spices in the owne language are there put down in writings »* (E.G.R. Taylor, *op. cit.*, vol. 2, p. 285-286).

239. Cette phrase manquait en effet à la fin de la version de Ramusio et à sa traduction par Florio.

240. E.G.R. Taylor (*op. cit.*, vol. 2, p. 278) assure à ce propos, sans en fournir la preuve, qu'il s'agit de l'expédition évoquée par Jacques Noël dans ses lettres (voir *infra*, p. 202).

241. « Histoire de deux voyages » (vers 1588, BN Paris, ms. fr. 15454, f. 148 r°). Affaire passablement confuse, et qui repose sans doute sur quelque malentendu, Hakluyt et Basanier étant venus eux-mêmes présenter au cosmographe un exemplaire du texte imprimé et restituer le manuscrit avant que Thevet se fût plaint de leur procédé. La vente par Thevet à Hakluyt du *Codex Mendoza*, un important manuscrit aztèque, ne permet pas de conclure que les deux hommes restèrent en relation après cet incident : l'ouvrage est à Londres le 7 septembre 1587, mais il a pu être acheté par Hakluyt avant la brouille provoquée par l'*Histoire notable de la Floride* (voir l'introduction de James Cooper-Clark à son édition du *Codex Mendoza*, vol. 1, p. 2).

242. *El viaje que hizo Antonio de Espejo en el anno de ochenta y tres*, Madrid, 1586.

243. *Principall Navigations, Voiages, Traffiques and Discoveries of the English Nation [...] within the compasse of these 1 500 yeeres*, Londres.

244. Hakluyt y blâme la grande négligence de ces écrivains *« who should have used more care in preserving the memories of the worthie actes of our nation »*.

245. *« And albeit my worke do carry the title of* The English voyages, *aswell in regard of that the greatest part of theirs, and that my travaille was chiefly undertaken for preservation of their memorable actions, yet where our owne mens experience is defective, there I have bene careful to supply the same with the best and chiefest relations of strangers »* (Épître du troisième volume, dédié à sir Robert Cecil).

246. *Principall Navigations*, vol. 3, p. 237-240.

247. Cette dernière mention manifeste que Jacques Noël était assez mal informé des navigations accomplies par son oncle.

248. E.G.R. Taylor, *The Original Writings*, vol. 2, p. 310 (voir n. 228).

249. Il y a plutôt lieu de penser ici à une information orale, communiquée peut-être par Thevet (que Hakluyt connaît depuis 1583) qui, dans les écrits manuscrits de la fin de sa vie, manifeste qu'il a connu Roberval (voir *supra*, n. 180) et eu accès à sa relation car il mentionne (*Histoire de deux voyages*, 1588, BN Paris, ms. fr. 15454, f. 150 r°) les noms de gentilshommes accompagnant le lieutenant-général. Par ailleurs, le silence de Thevet sur le troisième voyage de Cartier confirmerait indirectement que le cosmographe n'était pas, pour le pilote malouin, le « familier » et le confident qu'il se flattait d'être.

250. *« A good translator ought to be well acquainted with the proprietie of the tongue out of which, and of that into which he translateth, and thirdly with the subiect or matter it selfe »* (Dédicace de son édition de Galvano, *The Discoveries of the World*, dans E.G.R. Taylor, *op. cit.*, vol. 2, p. 485).

251. Lorsque Laudonnière (*Histoire notable de la Floride*) écrit « le jour de Pasques flories », Hakluyt traduit *« on Palmessunday, which the Spaniards call Pascha Florida »*.

252. Sur Hakluyt traducteur, consulter F.M. Rogers, « Richard Hakluyt as a Translator », dans *Hakluyt Handbook*, vol. 1, p. 37-47.

253. Sur Jean Alfonse, consulter Musset, « Jean Fonteneau dit Alfonse de Saintonge », *BGHD*, 1895, p. 275-295 ; *id.*, introduction à son édition de la *Cosmographie* (voir *infra*, n. 258).

254. G. Musset, art. cité n. 253, p. 288-294, doc. IV-XV.

255. Voir Bernard Hoffman, *Cabot to Cartier. Sources for a Historical Ethnography*, p. 168-171 et 213 ; Trudel, *HNF*, p. 164.

256. Selon le témoignage de Thevet, qui le rencontra, « luy estant detenu prisonnier à Poictiers, pour la prinse de quelques navires d'Espagne » (*Cosmographie universelle*, 1021 b).

257. L'information provient de Barcia, *Ensayo Cronológico para la Historia General de la Florida*, f. 58. G. Lanctot (*DBC*, art. Jean Alfonse) propose, pour la mort du pilote, la date de 1544 ; elle s'accorderait bien avec l'intervention, en 1544-1545, de Raulin Sécalart sur le texte de la *Cosmographie* et avec le projet fait, en 1547 au plus tard, par Mellin de Saint-Gelais, d'éditer les *Voyages avantureux*. G. Musset (édit. *Cosmographie*, p. 16) estime que la mort de Jean Alfonse doit être antérieure au 24 novembre 1545, date substituée par Sécalart à celle du 24 mai 1544.

258. BN Paris, ms. fr. 676, dédiée à François Ier. Édition par G. Musset en 1904.

259. *Revue des études rabelaisiennes*, 1912, p. 19-67. Lescarbot disait déjà de Jean Alfonse : « Il n'a pas écrit la centième partie de ses œuvres » (*Histoire de la Nouvelle France*, éd. 1612, chap. V). Pour H. Harrisse, la *Cosmographie* était « plagiée directement » d'Enciso (*Découverte et évolution cartographique de Terre-Neuve et des régions circumvoisines, 1497-1769*, p. 154) ; même conclusion chez P.-A. Pawlowski, *BGHD*, 1905, p. 237-251). Seul G. Musset, dont le patriotisme local gâte parfois les jugements, préfère voir dans l'œuvre d'Enciso un « cadre, seulement » fourni à celle de Jean Alfonse (*ibid.*, p. 120-127).

260. *Suma de geographía* [...] *con la espera en romanco y el regimiento del sol y del norte*. La coquille du titre d'Enciso (*espera* pour *esphere* se trouve même reproduite dans celui de la *Cosmographie* de J. Alfonse : *avec espere et regime du soleil et du nord*).

261. L. Sainéan, art. cité, n. 259.

262. Le manuscrit lui-même étant certainement antérieur au voyage accompli par Jean Alfonse avec Roberval. G. Musset (édit. *Cosmographie*, p. 21) propose, avec vraisemblance, la date de 1536. De Jehan Mallart, le « Premier livre de la description de tous les portz de mer de l'univers », manuscrit daté de 1545 et dédié à François Ier, n'est qu'une médiocre version rimée des *Voyages avantureux*, qui devaient donc, à cette date, circuler en manuscrit. Les pages de Mallart relatives à l'Amérique sont reproduites dans l'anthologie de R. Le Moine, *l'Amérique et les poètes français*, p. 139-152.

263. La légende peut provenir de l'édition latine de la lettre de Christophe Colomb à Santagel, publiée à Paris en 1493, texte qui assure que Colomb a découvert des îles bordant des terres peuplées d'Amazones et d'hommes à queue (voir Julien, *Voyages de découverte*, p. 332).

264. *Cosmographie*, f. 58 v°.

265. Exploitation de la *Suma de geographía* d'Enciso (voir *supra*, n. 260) pour la partie strictement cosmographique, l'ouvrage de Jean Alfonse semble être tributaire, pour les notations ethnologiques relatives à l'Ancien monde, du *Recueil de diverses histoires* de Boemus (première édition française, Paris, Galliot du Pré, 1539).

266. *Cosmographie*, f. 183 r°.

267. L'observation vaut également pour la fin du texte : le *Ruttier* se termine abruptement et ne présente ni le développement sur la faune du pays ni, surtout, une description des côtes atlantiques au sud du cap de Ratz qui, même si elle est entachée de légendes médiévales, n'eût pas manqué de retenir l'attention de l'auteur du *Discourse of Western Planting*.

268. Un exemple parmi d'autres : alors que le *Ruttier* s'ouvre sur la localisation de Belle-Isle et du « Carpunt », il ne précise pas qu'« entre les deux est la baye de la Cramaillere et le Cap Rouge » (*Cosmographie*, f. 176 v°).

269. *Cosmographie*, f. 175 v°, 176 r°, 182 v°.

270. *Ibid.*, f. 177 r°.

271. *Loc. cit.*

272. La « baye des Bytes » (*Cosmographie*, f. 177 r°) devient ainsi dans le *Ruttier* «*haven of Butes* », plus proche du « hable des Buttes » mentionné par Cartier en 1534 (ms. Moreau 841, f. 54 r°).

273. La *Cosmographie* donne à chaque fois au Saint-Laurent le nom de « France-prime » que lui avait imposé Roberval mais, par une certaine inconséquence, use de « Fort de Canada » ou de « fort que a faict faire le seigneur de Robertval » pour désigner France-Roy. Hakluyt, plus logiquement, accorde au contraire à l'habitation le nom que lui a attribué son fondateur et restitue au Saint-Laurent le toponyme « riviere de Canada », imposé par Cartier, son découvreur. Ces additions effectuées par Hakluyt expliquent la présence, dans les rubriques marginales du *Ruttier*, de deux toponymes absents de la *Cosmographie* de 1544 : *Natiscotec* et *Gaspay* pour désigner respectivement « l'isle de l'Ascension » (« l'isle de l'Assumption » de Cartier, aujourd'hui Anticosti) et la « baye des Molues ». *Gaspay* figure également dans le texte du *Ruttier* («*the Bay of Molues or Gaspay* »), mais il y a lieu d'y voir une glose de Hakluyt, ce toponyme n'apparaissant, dans les textes français, que vers la fin du XVI^e^ siècle (voir *infra, Première relation*, n. 259).

274. BN Paris, ms. fr. 15452-15453. Sur Thevet et le texte de Jean Alfonse, voir *Appendice* I, n. 126.

275. L'édition des *Voyages de découverte au Canada entre les années 1534 et 1542* propose en effet (p. 79-87) une traduction du *Ruttier* de Hakluyt.

276. 64 pages, en huit cahiers numérotés A-H.

277. Voir Trudel, *HNF*, p. 212.

278. L'absence de date dans le titre et la reprise, à la fin de ce titre, d'un fragment de celui du *Brief recit* ont fait croire à de Rossel (Michaud, *Biographie universelle*, vol. 7, p. 237) que l'édition de 1598 n'était qu'une réimpression de celle de Paris, 1545 : erreur maintenue dans l'édition québécoise de 1843, aggravée d'une fausse datation (1595 au lieu de 1598).

279. Sur cet imprimeur, consulter R. Arbour, « Raphaël du Petit Val, de Rouen, et l'édition des textes littéraires en France (1587-1613) », *Revue française d'histoire du livre*, vol. 5, n° 9, 1975, p. 87-141. R. du Petit Val est, avec 215 éditions ou rééditions de textes littéraires (art.cit., p. 131), l'éditeur le plus actif du temps ; son catalogue concerne surtout le théâtre et la poésie.

280. Datées du 12 janvier 1598, les lettre patentes relatives à la commission du marquis de la Roche sont enregistrées par le Parlement de Rouen le 2 mars suivant. Sur le marquis de la Roche et le Canada, voir Trudel, *HNF*, chap. V.

281. L'énumération reproduit, dans un ordre différent, celle qui figure dans les lettres patentes.

282. Le mot *Nouvelle-France* apparaît à cinq reprises dans les pièces liminaires de l'édition de 1598, sans compter le « Provignons au loin une France plus belle » du poème de C.B. Le privilège est du 5 juin 1598.

283. En cette fin de siècle, l'appel à la colonisation ne s'exprime pas uniquement dans les actes officiels du pouvoir politique. Dédiant en 1598 à Henri IV sa traduction de l'*Histoire naturelle et morale des Indes occidentalles* de l'Espagnol Acosta, R. Regnault assure le souverain que s'il veut « voir et regarder de plus pres ces Indes occidentalles », ce livre lui « servira de guide et de tres-fidelle espion ». Dès 1591, Michel Hurault publiait à Chartres des *Discours sur l'estat de la France* considérés par H. Harrisse comme « le point de départ des essais de colonisation tentés à la Nouvelle-France sous Henri IV » (*Notes*, p. 279-280). On sait que le début du XVII^e^ siècle verra une abondante littérature soutenir les entreprises coloniales françaises : textes des voyageurs missionnaires, officiers royaux, bien sûr (Lescarbot, *Relations des Jésuites*, Champlain), mais aussi ouvra-

ges théoriques : ainsi du *Traité de l'œconomie politique* de Montchrestien (1615) dont l'auteur pousse à la conquête de nouvelles Frances, ne fût-ce que pour prévenir des guerres civiles, comme le font les Espagnols avec l'Amérique, « où ils envoyent le sang trop chaud, retenant tousjours le plus temperé aupres du cœur » (éd. Funck-Brentano, p. 301).

284. Le témoignage de cet homme de loi épris de poésie permit à Frédéric Lachèvre de reconnaître Claude Brissard derrière le « C.B. » des nombreux recueils auxquels il collabora (*les Recueils collectifs de poésies libres et satiriques*, p. 129-130). On sait seulement de lui qu'il était avocat (*ibid.*, p. 129 et 218). H. Lafay fournit un trait d'union possible entre le groupe orléanais et la publication de Rouen : « c'est à Rouen que naissent les types de recueils collectifs caractéristiques du début du XVII^e^ siècle, au succès considérable, grâce à Raphaël du Petit Val, poète lui-même, pour les recueils généraux, et à Claude Le Vilain pour les recueils libres et satiriques » (*la Poésie française du premier XVII^e^ siècle, 1598-1630*, p. 21). H. Lafay range Brissard parmi les poètes apparaissant uniquement dans les recueils satiriques (*ibid.*, p. 461, en note). Lescarbot insérera ces vers dans son *Histoire de la Nouvelle France* (1609) avec cette justification : ils « me semblent de bonne grace, je n'en ay voulu frustrer l'autheur, duquel j'eusse mis le nom, s'il se fût donné à conoître ».

285. R. du Petit Val lui-même était présenté par un acte notarié du 4 juin 1585 comme sachant « bien entendre et parler le langage italien » (R. Arbour, art. cit. *supra*, n. 279).

286. Voir *supra*, n. 225.

287. Le texte de la relation de Cartier occupe les six derniers cahiers (C-H). Le deuxième cahier est constitué du lexique indien, suivi du privilège : ordre passablement insolite.

288. Cette édition est devenue rarissime : aux exemplaires de la BN Paris et de la Bibliothèque de Sainte-Geneviève (Paris), signalés par G. Atkinson (*Répertoire de la littérature géographique française du du XVI^e^ siècle*), ajouter Paris (bibliothèque de l'Arsenal), Chicago (Newberry Library) et Grenoble (Bibliothèque municipale).

289. *Archives des voyages*, vol. 1, p. 117-153.

290. Ils éditeront ce dernier en 1867 (voir Bibliographie, p. 452).

291. BN Paris, ms. fr. 5589 (voir *infra*, p. 55). Lescarbot écrit : « J'ay laissé en leur entier les deux voyages dudit Capitaine Jacques Quartier : le premier desquels estoit imprimé : mais le second je l'ai pris sur l'original presenté au Roy écrit à la main, couvert en satin bleu » (Éd. Grant-Biggar, vol. 2, p. 385). Lescarbot ignorait l'existence de l'édition parisienne de 1545 : « j'ay voulu, dit-il, mettre l'Épitre liminaire [...] laquelle je croy n'avoir point encore esté mise au jour » (*ibid.*, vol. 3, chap. 6). Observons ici que la graphie *Quartier*, fréquente chez Lescarbot, se rencontre aussi chez Thevet (*Singularitez*) et Ramusio, source commune de ces deux auteurs. Elle apparaît dans certains documents d'archives relatifs au pilote, l'un d'eux (AN Paris, Minutier central, VIII, 60, f. 242-243, daté du 9 janvier 1541) présentant successivement les deux graphies.

292. Elles ne sont examinées ici qu'en tant que manifestations de l'accès qu'avaient leurs auteurs aux textes de Cartier. Pour les interprétations faites de ces textes, consulter André Berthiaume, « La fortune d'un couple mythique : Jacques Cartier et l'Amérindien » (*Études littéraires*, vol. 8, avril 1975, p. 81-102), article repris dans *la Découverte ambiguë* (chap. XI).

293. Dans sa « Description de tous les portz de mer » (voir *supra*, n. 262), datée de 1545, il met Cartier au rang des « tres bons navigateurs » (f. 3 v°).

294. *De orbis terrarum concordia* (Paris, 1545), f. 69 a. Voir *infra*, *Deuxième relation*, n. 375.

295. Au fil de son œuvre, Thevet fera de plus en plus souvent état de l'amitié qui le liait à Cartier (dans les *Singularitez*, dans la *Cosmographie universelle* et surtout dans les manuscrits inédits de la fin de sa vie).

Mais dans le seul ouvrage que le cordelier cosmographe publia du vivant de Cartier (et avant que Ramusio ne fît imprimer le 3e volume de ses *Navigationi*) il n'en est fait nulle mention : dans la *Cosmographie de Levant* (1554), les occasions ne manquaient pourtant pas à Thevet, friand de digressions, d'évoquer les navigations de Cartier au Canada : la chasse à l'ours (chap. VIII), les tremblements de terre en Candie (chap. X), les lièvres (chap. XV) et les Pygmées (chap. XL).

Au trop facile relevé des contradictions et des mensonges du cosmographe royal, on préférera la méthode de F. Lestringant qui montre que, concurremment avec des informations vérifiables et de grand intérêt scientifique, les incohérences et les faussetés composent une relation, parfaitement décryptable, de Thevet avec les écrivains contemporains, avec le pouvoir royal, avec le savoir géographique. Consulter notamment F. Lestringant, « La Conférence de Saint-Malo aujourd'hui », *Études canadiennes*, vol. 17, décembre 1984, p. 53-68.

296. Les *Navigations de Pantagruel*, d'Abel Lefranc (1905) et divers travaux de Marius Barbeau attirèrent quelque temps l'attention sur les relations ayant pu exister entre Cartier et Rabelais, M. Barbeau croyant même à une réécriture par ce dernier des relations du pilote (« Cartier Inspired Rabelais », *Canadian Geographical Journal*, vol. 9, n° 3, septembre 1934, p. 113-125). Sans pour autant exclure que les deux hommes aient pu se connaître, on accorde aujourd'hui beaucoup moins de crédit à des hypothèses fondées sur le témoignage tardif, et peu sûr, du chanoine Doremet qui assure que « Rabelais vint apprendre de ce Cartier les termes de la marine et du pilotage à Saint-Malo pour en chamarrer ses bouffonesques Lucianismes et impies épicuréismes » (*Histoire des évêques de Saint-Malo*, 1628, p. 50).

297. Un lecteur anonyme de Ramusio a, dans deux manuscrits de la BN Paris (ms. fr. 6116-6117 ; papier du XVIe siècle), condensé un certain nombre des navigations en Amérique réunies par le Vénitien, en respectant le plan de son recueil. Le récit des deux premiers voyages de Cartier y figure, traduit par un Français qui ignore certains termes concrets italiens, qu'intéressent les descriptions et les notations ethnologiques plutôt que l'aventure de Cartier elle-même (ainsi la « grosse maladie » est passée sous silence).

On lit par ailleurs dans la traduction faite par Martin Fumée en 1568 de l'*Histoire generale des Indes* de l'espagnol Gomara (1552) : « François Quartier [*sic*] (qui estoit françois de nation), y a esté par deux fois avec trois galeons : la premiere fut l'an 1534 et l'autre l'année d'apres. Il esprouva le terroir, et le trouva commode à demeurer depuis le 45. degré jusqu'au 51. Il disoit qu'il falloit se fortifier en ce lieu là, parce que le terroir estoit aussi bon que celui de France, et qu'il estoit commun à tous, principalement à ceux qui premiers l'occuperoient » (éd. 1584, 49b).

298. Paris, 1570. Il exploite le récit de Verrazano, que seule la version imprimée de Ramusio a pu lui faire connaître ; la forme *Cudruagni* (éd. 1572, 268 a) est plus proche du *Cudruaigni* du Vénitien que du *Cudragny* de l'édition parisienne de 1545.

299. *Ibid.*, 166 a.

300. 47 b. La Popelinière montre qu'il connaît le *Discorso* de 1539 publié par Ramusio, évoque la Nouvelle-France, « Chilaga », « Canada », mais Cartier n'est jamais nommé dans son ouvrage.

301. Éd. 1772, vol. 1, p. 398.

302. *Ibid.*, vol. 5, p. 148.

303. Ainsi, pour Bertrand d'Argentré, auteur d'une *Histoire de Bretagne*, Cartier fut « employé en plusieurs et longs voyages aux Terres Neufves par le Grand Roy François, par le commandement duquel environ l'an 1540 avec sa flotte il descouvrit la coste de Saguenay situee pres le Golfe de Merosco, et avoisinante la Province de la Floride, y laissant et ailleurs quelques Colonies de Bretons pour y habiter ». Par contre, certains cartographes manifestent, avant 1550, qu'ils ont eu connaissance des voyages de 1541-1543 : « mons^r de Roberval » apparaît sur la mappemonde de Desceliers (1546) et le *Tutonaguy* de Cartier sur la carte Vallard (1547). Mais leur information peut provenir aussi des cartes (aujourd'hui perdues) de Cartier.

Roberval est encore mentionné par François *Deserpz* (en réalité Desprez) qui, auteur d'un *Recueil de la diversité des habits*, déclare avoir, pour les « Isles des Sauvages, et Barbares [...] suivy quelque dessein du deffunct Roberval, Capitaine pour le Roy et d'un certain Portugais ». Roberval aurait alors fourni vraisemblablement les modèles de « Femme sauvage » et d'« Homme sauvage » (lui, nu, avec une massue, elle couverte d'une peau, un enfant archer dans les jambes). *Deserpz* devait être « mal sentant de la foy » : dans l'édition de 1562, certaines vignettes brocardant les religieux ont été arrachées, ou les dessins masqués (exemplaire BN Paris, Rés. G 2671). Autre indice des sympathies réformées de Roberval.

304. Relation parue en anglais en 1563, et traduite par S. Lussagnet, dans *Français en Amérique*, 2, p. 4.

305. *Histoire notable de la Floride*, dans *Français en Amérique*, 2, p. 38. Cette ignorance des voyages de Cartier et de leur acquis est partagée parfois par la cartographie dieppoise : voir Julien, *Voyages de découverte*, p. 366.

306. Il reproduit le texte de la commission délivrée à Cartier, mais n'a « pu jusques ici recouvrir » celle de Roberval, dont il connaît pourtant la date (*Histoire de la Nouvelle France*, éd. 1617, p. 397-401). Lescarbot sait encore que le roi a fait donner par « M^e Jean du Val, Thesorier de son Épargne », 45 000 livres pour cette expédition. Il a vu « le compte rendu dédits deniers par le dit Quartier », à lui « communiqué par le sieur Samuel Georges, bourgeois de La Rochelle » (*ibid.*, p. 396) : il s'agit, bien sûr, de la reddition des comptes effectuée en 1544 (voir *supra*, n. 177), dont le texte a d'ailleurs fait croire à Lescarbot à un quatrième voyage de Cartier.

307. *Ibid.*, p. 402.

308. *Des Sauvages*, *Works*, vol. 1, p. 132.

309. *Works*, vol. 6, p. 193.

310. Hakluyt, écrit-il, « a esté si curieux depuis, que de recouvrer et traduire en sa langue toutes les Relations entieres de Verrazan, Cartier, Roberval, Jean Alphonse, Ribaut, Laudonniere, Gourgues, La Court Ravillon, Jacques Noël, et autres dont nous avions esté si peu soigneux qu'il ne nous en restoit quasi rien, si ce n'est ce que les sieurs Popeliniere et L'Escarbot nous en ont conservé dans leurs livres » (*Traicté de la navigation*, p. 116).

311. Ainsi, Pierre Bergeron renvoie son lecteur à Hakluyt au sujet du voyage de La Court Pré-Ravillon pour le trafic des morses (*Traicté de la navigation*, p. 121) et lorsqu'il évoque Jean Alfonse (*ibid.*, p. 105) mais la lecture du *Traité* ne permet pas de savoir qu'une relation, entière ou non, du troisième voyage a été imprimée par Hakluyt.

312. *Hydrographie*, p. 227-229.

313. *Ibid.*, p. 323-324. On notera encore que le jésuite François Du Creux croit que les explorations de Cartier et de Roberval ont eu lieu à la fin du XVI^e^ siècle, et ne dit rien d'autre (*Historiae Canadensis [...] libri decem*, 1664).

314. *Histoire chronologique de la Nouvelle-France* (1689), restée manuscrite jusqu'à l'édition moderne d'É. Reveillaud en 1888 (réimpression Montréal, Élysée, 1977). L'ouvrage de Le Tac (p. 45-47) gâte, par des confusions, des informations précises dont la source est Hakluyt. Il connaît, par la relation de Cartier, la traversée de 1541, l'installation à Charlesbourg-Royal, le retour en France de deux vaisseaux, par celle de Roberval les démêlés de Cartier avec « l'insolence des Sauvages », mais assure que Roberval ramena le Malouin avec lui pour bâtir France-Roy, demeura quelques années au Canada avant de retourner en France servir à l'armée et se perdit en repartant pour le Canada avec son frère Pierre. Certaines de ces erreurs se retrouvent chez Charlevoix, mais celui-ci utilise, en fait, l'*Ensayo cronológico para la historia general de la Florida* [...], de Barcia, qu'il mentionne avec éloge dans la « Liste et examen des auteurs » dont il a tiré parti.

315. L'erreur de date trahit la lecture des *Principall Navigations* (voir *infra*, *Troisième relation*, n. 1).

316. *Histoire du Nouveau Monde*, chap. XX, p. 62.

317. *Histoire et description générale*, vol. 1, p. 16.

318. À propos de Roberval : « on n'a point sçu le détail de ce voyage ».

319. L'erreur se retrouve chez Gaillard, *Histoire de François I^er^*, vol. 6, p. 435.

320. *Histoire et description générale*, vol. 1, p. 32-35.

321. On les retrouve dans l'*Histoire de François I^er^*, par Gaillard : « en 1541, Jean-François de la Roque, sieur de Roberval, gentilhomme Picard, accompagné du même Jacques Cartier, fit un établissement dans l'isle Royale, d'où il envoya un de ses pilotes, nommé Alphonse de Saintonge, reconnaître le Nord du Canada » (vol. 6, p. 435).

322. Vol. 7, 1813, art. Cartier. Le chevalier de Rossel (1765-1829), contre-amiral, directeur général du Dépôt des cartes et plans de la Marine, fut prisonnier à Londres de 1795 à 1802. Il connaît Hakluyt par l'édition originale (« le troisième et dernier volume de la collection ») et non par la réimpression londonienne de 1809-1812, que le Blocus continental décrété par Napoléon ne devait guère rendre accessible en France.

323. Source indiquée dans son *Catalogue*, p. 241.

324. Notons que la première publication complète, en anglais, des textes de Cartier (recourant, pour les deux premiers voyages, aux manuscrits), Jean Alfonse et Roberval, est l'œuvre de H.B. Stephens (Montréal, 1890).

325. L'auteur de la *Bibliotheca Americana Vetustissima* voit dans le *Catalogue* de G.-B. Faribault « *a list of works, clipped chiefly from bookseller's catalogues, and enriched with notes borrowed from Pinkerton, La Richarderie, and Michaud's* Biographie univer-

selle [...] *Not one tenth of the books described seem to have been examinated by the author. The list abounds in errors of all kinds* » (p. XXXVI).

326. Sur cette Société, consulter G. Bernatchez, « La Société littéraire et historique de Québec (The Literary and Historical Society of Quebec), 1824-1890 », *RHAF*, vol. 35, n° 2, septembre 1981, p. 179-192.

327. Titre complet : *Voyages de découverte au Canada entre les années 1534 et 1542, par Jacques Quartier, le sieur de Roberval, Jean Alphonse de Xanctoigne, etc., suivis de la description de Québec et de ses environs en 1608, et de divers extraits relativement au lieu de l'hivernement de Jacques Quartier en 1535-1536 (avec gravures fac-similé). Réimprimés sur d'anciennes relations, et publiés sous la direction de la Société littéraire et historique de Québec.*

Le nom de G.-B. Faribault n'apparaît pas dans cette publication, mais on sait par P. Margry (*les Navigations françaises*, p. 326) qu'il traduisit lui-même les textes de Hakluyt. Selon le juge C. Pouliot, l'édition reçut de la Législature une subvention de trois cents louis (*la Grande Aventure de Jacques Cartier*, p. 7). Notons enfin que l'éditeur de 1843 croit, comme de Rossel, que l'édition de Rouen (1598) n'est qu'une réimpression du *Brief recit* de 1545, relatif au deuxième voyage (voir *supra*, n. 278). Sur G.-B. Faribault et la copie exécutée du « portrait de Cartier » par son gendre Théophile Hamel, voir J. Robert, « L'invention d'un héros », *le Monde de Jacques Cartier*, p. 296-297.

328. Certaines sont dues à Lescarbot, tributaire lui-même, à travers l'édition rouennaise de 1598, des erreurs de Ramusio : ainsi du « port des Gouttes » (le « havre des Buttes » de Cartier : ms. Moreau 841, f. 54 r°) et du « port des Balances » (le « hable de la Balaine » de Cartier : *loc. cit.*).

329. Ceci ne concerne pas l'expédition de Verrazano (1524), initiative privée de marchands établis à Lyon et à Rouen.

330. Le gouvernement du Canada le charge en 1851 de faire copier dans les archives de France les manuscrits relatifs au Canada (voir J.-E. Roy, *Rapport sur les archives de France*, p. 435). C'est P. Margry qui, lors de cette mission, recueillit pour G.-B. Faribault les pièces qui devaient constituer la collection Faribault de la bibliothèque du Parlement du Canada (*ibid.*, p. 720).

331. L'édition rouennaise de 1598 traduit en français la version italienne du récit du premier voyage publiée par Ramusio en 1556 (*Navigationi*, vol. 3).

332. F. 52 r°-68 v°. La collection provient du « Cabinet des Chartes » de l'avocat Moreau (1717-1804), conseiller à la Cour des aides de Provence, bibliothécaire de la reine Marie-Antoinette, historiographe de France, et ennemi des « philosophes » contre lesquels il écrivit le pamphlet des *Cacouacs*. Il acquit en 1781 la bibliothèque et les papiers de La Curne de Sainte-Palaye dont une partie fut échangée avec Paulmy contre la collection presque complète des portefeuilles de Fevret de Fontette, en grande partie composée des papiers de Philibert de la Mare, conseiller au Parlement de Dijon (mort en 1687). L'actuel ms. Moreau 841 figurait dans cette dernière collection. Un « Inventaire des manuscrits non reliez » de Ph. de la Mare (BN Paris, ms. fr. 24486) mentionne (p. 33) dans sa section I (« Papiers d'histoire, voyages et généalogie ») le « Voyage de Jacques Cartier », que l'« Inventaire original de la collection Fevret de Fontette » (Bibl. de l'Arsenal, Paris, 5765) considère comme un « manuscrit du temps ». Le ms. Moreau 841 comporte des relations de voyages (XVI^e - XVII^e siècles) en Europe ou hors d'Europe, et de petits traités de géographie.

333. *Early Trading Companies*, p. 210.

334. « Les écrits attribués à Jacques Cartier », *RHAF*, vol. 15, juin 1961, p. 91.

335. Hypothèse accréditée par l'examen du filigrane : « une étoile à cinq branches piquée par une de ses pointes sur le médium d'une main aux doigts écartés ; les angles internes de cette étoile sont réunis par une ligne qui dessine un pentagone » (G. Brito, « Les manuscrits de Jacques Cartier », *Arts et métiers graphiques*, 8e année, décembre 1934, p. 50). Mais cet auteur rapproche ce dessin du n° 10802 des *Filigranes* de Briquet, attesté à Périgueux en 1552, alors qu'il est en tout point identique, y compris dans la page de titre, au filigrane n° 10786, observé dans cette même ville, mais en 1544. Toutefois, cette même date 1544 qui figure sur la page de titre est de la main qui inscrivit « portef. LVII. 1105 » : contemporaine donc du classement effectué au XVIIIe siècle par Fevret de Fontette.

336. Insularité des îles de la Madeleine (59 r°), hésitations relatives à la longitude (f. 61 v° et 66 v°) : voir *Première relation*, chap. XII, n. 162 ; XV, n. 224 ; XXII, n. 302.

337. On peut en reconnaître trois, commençant respectivement aux folios 52 r°, 58 v°, 64 v°.

338. Indice d'antériorité peu probant toutefois : une majuscule semblable figure au début du manuscrit de la *Cosmographie* de Jean Alfonse, 1544-1545 (BN Paris, ms. fr. 676).

339. « Description de la terre dempuis cap Rouge au hable de Brest estant en la baye » (f. 53 v°).

340. *Early Trading Companies*, p. 210.

341. Titre que, selon H.P. Biggar (*loc. cit.*), *« the copist wrote out in a moment of forgetfulness »*.

342. *Troisième relation*, chap. II. Exemple unique dans ce dernier récit également, qui est toutefois inachevé.

343. Voir Appendice II.

344. L'analyse qui suit condense une communication (« Qui est l'auteur de la relation de 1534 ? ») présentée en avril 1984 au colloque Cartier, (*Études canadiennes*, n° 17, décembre 1984, p. 83-90).

345. « Soubz la charge dudit Cartier partimes » (f. 52 r°).

346. « Je nonme icelle isle Saincte Katherine » (f. 54 r°).

347. « La relation de mes voyages, telles que je l'ai composée, dans la forme des *Commentaires* de César » (Christophe Colomb au pape Alexandre VI, *Œuvres*, p. 306).

348. « L'usage des pronoms personnels dans le roman », dans *Essais sur le roman*, p. 84.

349. Autodiégétique : qui est le héros de l'histoire qu'il raconte (voir G. Genette, *Figures III*, p. 253). César narrateur (*Guerre civile*, I,22) interrompt un discours qui lui est fait, et rapporte sa propre réponse à la troisième personne, comme il le fait d'ordinaire, mais au style direct. De Gaulle, dans une même phrase, parle de lui tantôt à la première, tantôt à la troisième personne (*Mémoires de guerre*, vol. 2, p. 321). Voir enfin l'embarras du narrateur Marco Polo lorsqu'il évoque sa naissance (*le Devisement du monde. Le livre des merveilles*, Paris, 1980, vol. 1, p. 51) ou son départ de la cour du Grand Khan.

350. Successivement f. 55 v°, f. 58 v°, f. 65 r°, f. 64 r°.

351. Le *nous* – dont on a vu qu'il sert, dans l'acte de nomination, à esquiver l'alternative je/il – s'accorde bien avec la solidarité requise dans une navigation aventureuse et convient tout particulièrement à celle de 1534, dans laquelle les deux navires de Cartier ne se quittent pratiquement jamais (sauf le 17 juin : voir f. 57 r°). Mais s'il désigne d'ordinaire la collectivité des marins engagés dans ce voyage de découverte, il peut aussi (au prix d'une certaine confusion) recouvrir des instances personnelles très diverses : ainsi le *nous* qui rapporte la réunion du conseil qui décide du retour en France (chap. XXIII) désigne tantôt l'ensemble de la flotte, tantôt les marins (narrateur compris) se trouvant sur les barques de reconnaissance, tantôt celui qui décida de réunir ses compagnons. Seul Cartier lui-même peut se reconnaître en chacun de ces emplois.

352. Chap. XIX, ligne 598.

353. Voir également *Deuxième relation*, chap. VII, l. 813 et chap. X, l. 1114 (toujours à propos du « mil ») ; chap. X, l. 1094 (la « communaulté » des biens et de vie).

354. *Troisième relation, infra*, p. 202.

355. *Jacques Cartier*, textes choisis et présentés par M. Trudel, p. 17.

356. Ms. fr. 5653, ms. fr. 5589, ms. fr. 5644 : désormais, suivant les normes de la présente collection, I, II, III. D'Avezac les avait désignés respectivement par les initiales A, B, C, adoptées par les éditeurs qui suivirent.

357. Voir *infra*, p. 60. Nous appellerons IV l'édition de Paris, 1545.

358. *Brief recit*, Paris, 1863, p. iv.

359. Il est, ajoute d'Avezac, « couvert d'une reliure ancienne nouvellement restaurée, en basane brun clair, décorée en or, sur les plats, des armes et du chiffre du roi Charles IX » (*ibid.*, 49b).

360. Manuscrit « relié en ancien maroquin rouge plein, à filets dorés et médaillon ovale aux armes royales sur les plats » (d'Avezac, *loc. cit.*).

361. *Histoire de la Nouvelle France*, éd. Grant-Biggar, vol. 2, p. 385.

362. *Early Trading Companies*, p. 213-215.

363. Dans cette absence, d'Avezac voyait une preuve en faveur de la présentation au roi du ms. 5653, l'épître étant remise par l'auteur séparément. Mais les gravures des XV^e^-XVI^e^ siècles représentant un écrivain qui offre son œuvre au dédicataire ne confirment pas cette présentation séparée.

364. R. Le Blant, « Les écrits attribués à Jacques Cartier », *RHAF*, vol. 15, n° 1, juin 1961, p. 91.

365. Voir n. 362.

366. « Quoique les accroissements de la librairie de Fontainebleau aient été à peu près nuls sous les règnes de François II et de Charles IX, on ne cessa pas d'y faire relier des volumes [...] On compte environ cent quarante manuscrits reliés au chiffre de Charles IX » (L. Delisle, *le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque impériale*, vol. 1, p. 191).

367. Ainsi, dans le titre, *parachement* (I) et *parachevement* (II), *vouloir* passer (I, f. 46 v°) et *vouloir passé* (II), *long temps* (I, f. 47 v°) et *lon temps* (II), *avoir compté* (I, f. 52 v°) et *avoir compter* (II). De *grandz lacqs d'eaue fort larges* (I, f. 37 v°) et de *grandz lacqs d'eaue larges* (II, f. 43 v°, qui a rayé *fort*) : correction (malavisée) de II, ou retour (opportun) de I à la première version ?

368. Semblablement, le f. 60 v° de II se termine sur le mot *latitude*, suivi d'un grand blanc, le f. 61 r° commençant par *Le jeudy*. Dans le passage correspondant de I (f. 53 r°), on lit : *latitude. Le jeudy* (rayé), puis un grand espace et, plus bas : *Le jeudy* XXVI^e *jour* [...]. I se sera aperçu trop tard qu'il pouvait proposer d'aller à la ligne ou d'ouvrir un nouveau chapitre. Il a recueilli la première suggestion. L'inverse (si I copiait II) serait plus difficile à expliquer.

369. L'examen des filigranes n'est guère déterminant. Pour II, un pot à couvercle surmonté d'une couronne fleuronnée et d'une croix en trèfle ; pour I, même motif, sans fleurons toutefois, cependant que, sur le corps du pot, on lit « J. Simonet ». Le premier filigrane est attesté en 1537 (voir *infra*, p. 58), le second entre 1544 et 1557. Mais le dessin de I n'est pas constant et la datation délicate, une production abondante étant sortie pendant près de quarante ans des papeteries de trois Simonet (Mathieu, Jaquet et Jean). Provenance possible : la Champagne. Le filigrane de I correspond sensiblement au type 12825 de Briquet. On pourrait voir en I une copie exécutée en 1544-1545 pour préparer l'édition parisienne de Ponce Roffet, dont le texte présente des affinités avec ce manuscrit. Mais comment expliquer alors l'absence de la dédicace et des titres de chapitres retenus par l'impression ?

370. Où se trouvait, au XVI^e siècle, l'exemplaire remis au roi, et qu'ont pu voir Hakluyt et Lescarbot (voir *supra*, n. 238 et 291) ? À la demande de Mellin de Saint-Gelays, responsable du transfert des livres de la Bibliothèque du roi de Blois à Fontainebleau en 1544, un inventaire fut dressé et remis en juin à Mathieu Lavisse, garde de la Librairie du roi à Fontainebleau (BN Paris, ms. fr. 5560, copie contemporaine du transfert). Aucun manuscrit de Cartier n'y apparaît, ce qui, certes, ne signifie pas que le roi, à cette date, ne possédait pas au moins un exemplaire des relations de son pilote. À la fin du règne de Charles IX (mort en 1574), la Bibliothèque royale retourne à Paris ; le catalogue, postérieur à l'arrivée des livres, mentionne la présence, parmi les « histoires et gestes des François », de la *Seconde navigation* de Jacques Cartier (n° 914 et 915, BN Paris, ms. fr. 5585, copie de la fin du XVI^e siècle). Il s'agit, évidemment, des manuscrits I et II (ms. fr. 5653 et 5589), le manuscrit III (ms. fr. 5644) n'étant entré que beaucoup plus tard dans la Bibliothèque du roi (voir *infra*, p. 68). Sur ces inventaires et catalogues, consulter : N.-T. Le Prince, *Essai historique sur la Bibliothèque du roi* ; L. Delisle, *le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque impériale* ; H. Omont, *Anciens inventaires et catalogues de la Bibliothèque nationale*, vol. 1 : *la Librairie royale à Blois, Fontainebleau et Paris au XVI^e siècle.*

371. *Early Trading Companies*, p. 216-217. *« Bad copy »* : H.P. Biggar ne reprendra toutefois pas l'épithète dans son édition des *Voyages* (1924). Th. Beauchesne (*Français en Amérique*, 1, p. 20) et M. Trudel (*HNF*, p. 72) estimeront ce manuscrit « défectueux », sans préciser davantage.

372. Des distractions, certes, ne sont pas à exclure, comme le montrent, dans l'appareil des variantes, les corrections effectuées pour la présente édition.

373. Prouverait au contraire une filiation directe entre II et IV – III puisant aux deux sources, selon le stemma de Biggar – l'existence de concordances (correctes) entre II et IV dont serait exclu III, et surtout en l'absence de I : donc, dans l'Épître et les titres de chapitres. On ne trouve guère dans la première que *soubdainement reluire* (II et IV) contre *semblablement reluire*, modification peu heureuse apportée par III, au-delà de laquelle IV a fort bien pu retrouver le plus satisfaisant *soubdainement*. De même le titre de chapitre de III (chap. X) *De la façon de vivre du peuple de ladite terre et de certaines condictions creance et façon de vivre qu'ilz ont*, contient une négligence assez manifeste pour que IV soit tenté de la corri-

ger en *façon de faire qu'ilz ont*, retrouvant ainsi la leçon de II. De même encore du *s'estre entresaluez* de II devenu malencontreusement *s'entre estre saluez* en III (14 v°) et ramené par IV à sa forme initiale, ou du *reconser* (Épître, II et IV), plus courant à cette date pour désigner le coucher d'un astre que le *retirer* de III. En dehors des exemples ci-dessus, on trouve moins d'une demi-douzaine de concordances entre II et IV qui excluent III : variantes orthographiques ou grammaticales dépourvues de signification.

374. L'analyse précédente, relative à II, III et IV, emprunte largement à notre article « Éditer Cartier », *RHLQ*, n° 4, été-automne 1982, p. 15-16.

375. L'inverse est à exclure. III présente des lacunes et des erreurs dont on ne voit pas comment II, s'il copiait III, pourrait remonter malgré elles aux leçons satisfaisantes offertes d'ordinaire à ce propos par I. Dans cette même hypothèse, comment II pourrait-il, inversement, renoncer à certains apports de III (lexique indien notamment) ?

376. Ainsi *le representant* (f. 33 r° ; II : *le representent*), *Sitadin* (f. 48 v°) au lieu de *Stadin*, (I et II, qui présentent d'ordinaire *Sitadin*), *au XXIe jour* (f. 55 v° ; blanc dans I et II), *se rabatent* (f. 56 v° ; II : *ce rabatent*, lacune dans IV), *esnoguy* (f. 52 v°), forme usuelle dans les manuscrits, au lieu, ici, de *enoguy* (I, II) et *esurgny* (IV), *l'abrégé* (f. 56 r° ; II : *la barge*).

377. Parfois corrigées elles-mêmes par IV : ainsi, dans la seule Épître, *clobe* (II et III, f. 2 r°), devenu *globe* en IV, *legistateurs* (II, III, f. 2 v°), corrigé par IV en *legislateurs*. Si, comme le pense H.P. Biggar, III suivait IV, n'aurait-il pas mis à profit les corrections effectuées par ce dernier ?

378. À une réserve près : alors que le corps du pot présente dans III deux bandes horizontales coupées chacune de six traits verticaux, II offre, parfois, un dessin identique (ainsi aux f. 17, 31, 39, 40, 42, 58) parfois une bande horizontale supérieure avec cinq traits verticaux seulement.

379. *Les Filigranes*, vol. 2, 634.

380. Seule différence notable : la présence, dans le filigrane de III, d'un trait vertical à la naissance du col du pot.

381. En II, la copie du lexique et celle de la relation sont contemporaines ; il en va de même pour I, le lexique commençant (sans changement de graphie) au verso du f. 56, où s'achève le récit proprement dit.

382. Selon la numérotation d'origine, qui se lit, non au recto dans le coin supérieur droit, mais au verso, coin inférieur gauche, le feuillet 60 v° correspond à la fin du cahier G, septième cahier (huit feuillets par cahier, auxquelles s'ajoutent les quatre feuillets de l'épître), sur un papier différent, nous l'avons vu. Le cahier supplémentaire, par lequel se termine le lexique, ne présente que la numérotation par folio, postérieure.

383. Ce dernier vocable terminait le lexique de la *Première relation*.

384. Sur l'opinion de d'Avezac, voir *supra*, p. 55.

385. H.P. Biggar relève toutefois dans I un certain nombre de graphies plus modernes que celles de II. Notre conclusion vaut également pour IV dont les versions sont tantôt plus modernes que celles des manuscrits, tantôt plus archaïques : par rapport à II, *cestuy* au lieu de *ce* (f. 4 r°), *feusmes* au lieu de *fumes* (f. 5 r°, f. 10 v°), *feismes* au lieu de *fismes* (f. 6 r°), *moult* au lieu de *fort* (f. 7 r° ; mais l'inverse au f. 8 v°), *iceulx* au lieu de *ceulx* (f. 11 r°), *voirre* au lieu de *verre* (f. 13 v°), *es* au lieu de *aux* (f. 13 v°), *issuz* pour *sortiz* (f. 25 v°), etc.

386. Celle-ci avait déjà été acceptée par G. Brito (« Les manuscrits de Jacques Cartier », *Arts et métiers graphiques*, 8e année, décembre 1934, p. 49-53).

387. Voir notamment la partie du lexique profondément remaniée par III (f. 61 v° et s.).

388. Ainsi, *Rabast qui est* (I, IV) et *lequel est* (II, III, f. 7 r°), *large* (I, IV) et *laize* (II, III, f. 11 r°), *se treuverent* (I, IV) et *ce treuverent* (II, III, f. 15 r°), *recouvrer* (I, IV) et *recouvre* (II, III, f. 25 r°), *faire disner* (I, IV) et *faire digne* (II, III, f. 25 r°), *par basteaulx* (I, IV) et *pour basteaulx* (II, III, f. 37 r°) *substance* (I, IV) et *soustenue* (II, III, f. 38 r°), *promenant* (I, IV) et *pourmenant* (II, III, f. 43 r°), *parce que* (I, IV) et *pource que* (II, III, f. 45 v°), *ouiscon* (I, IV) et *ouyscon* (II, III, f. 58 v°).

389. Un indice vraisemblable des altérations qui ont pu être ainsi introduites par cet intermédiaire perdu : on lit dans III, f. 59 v° *prepoinct : coza* (même graphie en II) et, dans I : «*pourpoinct : coza* », ce qui devient dans IV *propoinct : coioza*. Faute possible de l'imprimeur, mais plutôt présence d'un intermédiaire usant d'une abréviation pour *pourpoint* et recopiant approximativement le terme indien.

390. Ponce Roffet appartient certes à une famille qui s'est déjà illustrée dans l'imprimerie ; Pierre Roffet, son père, est depuis 1511 libraire juré et relieur du roi, « à l'enseigne du Faucheur, rue Neufve, pres de Nostre Dame » (à son actif, *l'Adolescence clémentine* de Marot et de nombreux livres liturgiques, souvent luxueux). À sa mort (1533), sa veuve Jeanne Cassot et son fils André lui succèdent, un autre fils, Estienne étant libraire et relieur ordinaire du roi en 1540. Éditeur depuis 1540, Ponce Roffet fit d'abord imprimer ses livres par Denis Janot : ainsi des *Visions d'Ogier le Danois*, du *Philosophe Parfait* et du *Temple de Vertu* de F. Habert (un ex. BN Paris, Rés. Y 1596-1599), impression de qualité passable. La publication du *Brief recit* constitue les débuts d'imprimeur de Ponce Roffet, associé à son beau-frère Antoine Leclerc. Leur activité d'éditeur n'est pas attestée au-delà de 1550. Ils ont des procès en 1551 et cèdent leurs droits : « leur estat n'est de soustenir iceulx proces, dont ilz vouldroient en estre hors » (5 octobre 1551, *Insinuations du Châtelet* Y 97, n° 3981, f. 73 v°, Archives nationales de Paris). Ponce Roffet est mort en 1557. Sur cet éditeur, consulter : Fichier Picot (BN Paris, Mss) ; P. Renouard, *Répertoire des imprimeurs parisiens*, p. 377. ; A. Parent, *les Métiers du livre à Paris au XVIe siècle (1535-1560)*, p. 206-208) ; L. Delisle, *le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque impériale*, vol. 1, p. 182.

391. IV n'est toutefois pas incapable de corrections judicieuses : à celles qui ont été signalées (voir *supra*, n. 377), on peut ajouter, entre autres : *se partit* (au lieu de *ce partyt*, I, II, III, f. 2 v°), *grande place par terre* au lieu de *grande salle par terre*, I, II, III, f. 23 r°). *Lesditz troys navires* (I, II, III, f. 5 r°), jamais mentionnés jusque-là, deviennent dans IV *trois navires*. Après avoir lu *jeudi XXVIme* (I, II, III, f. 56 r°), il corrige logiquement en *vendredy 27*. le *vendredy XXVIme* qui se lit dans les trois manuscrits (III, f. 56 v°). Mal lui en prend toutefois : l'erreur résidait dans la première mention.

392. « De la façon de vivre du peuple de ladicte terre » [...], « De la grandeur et parfondeur dudict fleuve » [...], « Chappitre d'aulcuns enseignemens que ceux du pays nous ont donnez. » [...], respectivement, dans III, chap. X, XIII et XIV.

393. Voir reproduction de la page de titre, p. 124. Un exemplaire de l'édition de 1545 se vendit 30 sols à la vente Courtanvaux en 1783 (J.-C. Brunet, *Manuel du libraire*, vol. 1, 1065), un autre 10 F à la vente La Serna Santander (*Catalogue*, IV, 59, n° 5799) ; Tross enfin en acheta un en 1851 à Mannheim, le vendit

ensuite à un libraire de Hambourg ; il fut expédié en Amérique, mais le navire fit naufrage.

394. Voir J.T. Payne et H. Foss, *Bibliotheca Grenvilliana*, part I, add. 828[b]. De l'exemplaire de la British Library ont été exécutées des reproductions photomécaniques : Boston, 1924 (Massachussets Historical Society) ; Montréal, 1953 (XIX[e] Congrès international de physiologie).

395. Sur le chevalier de Rossel, voir *supra*, n. 322.

396. Vol. 7, 1813, art. Cartier. H. Ternaux-Compans (*Bibliothèque américaine*, p. 11, n° 51) et G.-B. Faribault (*Voyages de découverte*, 1843), qui n'ont pas vu cet exemplaire, doivent à de Rossel d'en connaître l'existence.

397. Paris, 1927.

398. Il était pourtant signalé, avec sa cote, dans l'*Histoire de la langue française* de F. Brunot (vol. 2, p. 61, n. 1).

399. Mentionné toutefois par H. Harrisse, *Jean et Sébastien Cabot*, p. 78, n. 1 ; il figure au catalogue d'une exposition sur le Canada organisée en 1953 par les Archives nationales de Paris.

400. « Le journal des deux premiers voyages de Cartier nous a été conservé presque en entier par Lescarbot ; la narration est faite à la troisième personne et porterait à croire qu'elle n'a pas été écrite par lui-même. On y trouve quelques endroits obscurs » (Michaud, *Biographie universelle*, vol. 7, art. Cartier).

401. *Jacques Cartier*, p. 127, n. 1.

402. *Early Trading Companies*, p. 215, n. 1.

403. *Ibid.*, p. 215.

404. *Ibid.*, p. 213.

405. L'autorité scientifique de H.P. Biggar allait faire accepter assez généralement cette conclusion. E. de Cathelineau fait de Poullet « l'intellectuel de la bande » (« Jacques Cartier, Roberval et quelques uns de leurs compagnons », *RQH*, septembre 1934, p. 15-26). Pour C.-A. Julien, Jehan Poullet est « homme de confiance, organisateur et historiographe du voyage » (*Voyages de découverte*, p. 123).

406. *Voyages*, p. 93, n. 16. Voir n. 418.

407. *Deuxième relation*, chap. I.

408. *Ibid.*, chap. VI.

409. *Ibid.*, chap. XIX.

410. *Ibid.*

411. Arch. communales de Saint-Malo, BB4, f. 17 v° - 20 r° ; reproduit dans Joüon des Longrais, *Jacques Cartier*, p. 127-142 et Biggar, *Documents*, LVII, p. 51-52.

412. *Early Trading Compagnies*, p. 213.

413. *Hydrographie*, Livre III, chap. 20.

414. *Early Trading Companies*, p. 216.

415. Cleirac confirme sur ce point Fournier et montre dans la relation un rapport écrit dont la rédaction incombe au chef de l'expédition :

« Au retour du voyage, et au premier abord, les capitaine et Maistres de navire sont tenus de faire leur rapport à Monsieur l'Admiral ou à son lieutenant, et déclarer les rencontres qu'ils auront fait, ce qu'ils auront vu en leur voyage » (*Us*

et coutumes de la mer, p. 43 et 45). Ainsi, dans l'« Instruction pour le voyage de Canadas », donnée par Louis XIII au chevalier de Montigny (14 avril 1630) : « De toutes les prises qui seront faites, le dit S^r^ de Montigny et autres cappitaines qui les feront feront dresser de bons et fidèles inventaires par l'Escrivain du navire, sans que le dit S^r^ de Montigny ny autres y puissent rien divertir » (dans Champlain, *Works*, vol. 6, p. 358).

416. On pourrait lui attribuer, par exemple, une variante figurant dans le titre du lexique franco-indien qui se lit dans les trois manuscrits : «*Ensuit le langaige des pays et royaumes de Hochelaga et Canada aultrement dicte la Nouvelle France* », et, dans l'édition de 1545 : «*Ensuit [...] Canada appellée par nous la Nouvelle France* ». En 1545, l'appellation *Nouvelle-France* n'a guère dépassé les manuscrits de Cartier (voir toutefois Jean Alfonse, *Cosmographie*, f. 175 v°, *infra*, Appendice I) et ne figure pas dans les documents relatifs à ses expéditions (pas même dans les commissions royales qui auraient pu être tentées de s'en prévaloir). Ce *nous* pourrait être l'œuvre d'un participant à l'une des deux expéditions de Cartier.

417. *Early Trading Companies*, p. 215.

418. Reste l'origine doloise du personnage (voir *supra*, p. 62). Or, ce n'est pas à Dol, mais à l'ouest de la baie de Cancale que se trouvait le noyau de la famille Poullet (des notables locaux, non des gentilshommes). Jehan Poullet (sans doute le nôtre) est « petit compère » lors d'un baptême célébré à Cancale le 21 décembre 1548. Mes vifs remerciements à M. Michel Josseaume, de la Société d'histoire et d'archéologie de l'arrondissement de Saint-Malo, qui a bien voulu me communiquer ces informations.

419. Hypothèse que, nous le verrons, l'examen de la perspective narrative ne soutient guère. Convient-il d'attribuer à Jehan Poullet la rédaction de l'épître ? Le style trahit l'œuvre d'un écrivain professionnel, rompu à ce genre d'écrit. Rien n'assure que ce fut le cas de ce personnage.

420. On comprendra sans peine que la relation du voyage de 1541-1542 n'ait pas été retenue, tant en raison du rôle qu'y joua Cartier que de la minceur des découvertes qui y sont consignées. L'inachèvement du texte dont nous disposons ne contredit pas cette explication : les rapports des espions espagnols montrent un Cartier, après son retour de Tutonaguy, contraint de se barricader dans son fort et soumis aux attaques des Indiens. Arrivé à Terre-Neuve à la mi-juin 1542, il n'a guère dû avoir le loisir, au cours du printemps, de beaucoup découvrir. Pour la première relation, l'absence, dans le ms. Moreau, de lexique franco-indien et les retouches qui apparaissent (voir *supra*, n. 336) invitent à une grande prudence. N'aurait-on pas envisagé quelque temps de fondre ce lexique avec celui qui termine la seconde navigation ? L'intérêt de cette *Première relation* n'est d'ailleurs pas en cause : scientifique dans la collection de Ramusio, plus politique dans les traductions de Florio et de Hakluyt, politique encore lorsque Raphaël du Petit Val le publie en 1598 à Rouen, alors que reprennent les expéditions océaniques des Français.

421. «*The style of the two accounts is similar* » (*Early Trading Companies*, p. 213).

422. « Ung arbre aussi groz et aussi grand que je veidz jamays arbre » (III, f. 44 r°). L'édition de 1545 corrige, d'ailleurs : « aussi grand que chesne qui soit en France ». Réticence du correcteur à se reconnaître dans ce *je* ?

423. *Première relation*, chap. XVIII, fin.

424. Voir chap. X, fin.

425. Autre équivalence, soulignée par une variante : « Et fut par ledict Donnacona monstré audict cappitaine » (II), qui devient, dans III, (f. 28 v°) « Et nous fut par ledit Donnacona monstré ».

426. Maladroit également l'emploi de la première personne du pluriel pour formuler une conclusion géographique qui serait mieux placée dans la bouche du capitaine : « Nous estimons que c'est la ripviere qui passe par le royaume et prouvince du Saguenay » (chap. VIII, l. 970).

427. Ce jeu permet toutefois d'observer que jamais le *nous* dont use le narrateur ne désigne une collectivité dont Cartier serait nécessairement exclu : par exemple un *nous* opposant des subalternes au chef qui donne un ordre.

428. Ainsi, dans le récit de la circumnavigation de Magellan (narré, comme les relations de Cartier, à la troisième personne), l'examen de la perspective narrative conduirait à attribuer ce texte à Antonio Pigafetta même si celui-ci ne s'en était pas déclaré l'auteur. Les détails abondent lorsqu'il est personnellement en scène (réception par la reine, au chap. 60). Ailleurs (chap. 84), il écrit : « Le mesme jour, Anthoine Pigafetta alla en terre pour veoir comment naissent les gariofles ». Suit une description de la girofle des Molluques, selon un mode d'introduction du discours descriptif que n'aurait pas désavoué Zola (voir Ph. Hamon, « Qu'est-ce qu'une description ? », *Poétique*, vol. 12, 1972, p. 465-485).

429. Un peu plus tard, dans la même scène, Domagaya envoie deux femmes avec Cartier pour chercher des feuilles d'*annedda*. Il est vraisemblable que, si Cartier avait été accompagné, il ne se serait pas déplacé lui-même et serait demeuré avec Domagaya.

430. On observera « que *ledict* (ou notre) cappitaine » peut se traduire chaque fois par *je* sans que le sens en souffre : si Cartier n'en était pas l'auteur, il y faudrait soit un hasard peu commun pour un texte de cette étendue, soit, chez cet autre narrateur, une habileté inouïe, à cet âge du récit.

431. R. Le Blant voit au contraire en lui un ecclésiastique (« Les écrits attribués à Jacques Cartier », *RHAF*, vol. 15, n° 1, juin 1961, p. 93).

432. Voir *supra*, p. 19.

433. On a parfois (ainsi, édition de Québec, 1843) fait de Belleforest l'auteur de cette épître. Attribution invraisemblable, le futur historiographe des rois de France étant né en 1530. À l'origine de cette erreur, un texte de Lescarbot (mal lu par G.-B. Faribault). L'auteur de l'*Histoire de la Nouvelle France* (éd. Grant, vol. 2, p. 411) décide, évoquant Cartier, de reproduire « l'Epitre liminaire qu'il addresse au Roy en tete de ladite Relation » puis, peu après, rapporte comment le « discours de cette navigation » a été utilisé par Belleforest dans ses compilations. Mais Lescarbot lui-même n'a jamais vu en Belleforest l'auteur de cette épître, alors que G.-B. Faribault lui attribue la dédicace et même la relation tout entière (*Catalogue*, 1837). Sur la collaboration possible de Postel, voir *Deuxième relation*, Épître, n. 20.

434. À noter également les redoublements de mots, beaucoup plus fréquents que dans la relation elle-même.

435. Profit annexe : I (ms. fr. 5653) publié par d'Avezac et II (ms. fr. 5589), par Biggar, seul III (ms. fr. 5644) n'avait pas été, à ce jour, édité.

436. Voir *supra*, n. 332.

437. *Le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque impériale*, vol. 1, p. 361.

438. « On peut admettre, estime d'Avezac (édit. *Brief recit*, 1863, p. 50), qu'il était joint dans l'origine, comme au ms. B [notre II], au verso d'un feuillet

de garde qui aura disparu, ou bien que l'adjonction en aura été négligée. » La première conjecture s'accorde mieux avec la mention « soubz ledit Cartier » (chap. I, l. 116), commune aux trois manuscrits : Cartier, qui n'a pas encore été nommé dans la narration, l'aura alors été dans le titre de III, comme dans celui de I et de II.

439. D'Avezac, *loc. cit.*

440. La version proposée par l'édition de Québec (1843) – et reprise, avec quelques retouches, dans *Français en Amérique*, 1, – accueille des tours archaïsants générateurs de confusions.

441. Parti également adopté par H.P. Biggar. L'édition de Québec (1843) propose au contraire une traduction française du *Ruttier*. Sur la filiation *Ruttier-Cosmographie*, voir *supra*, p. 42-45.

442. *Crucial Maps*, VI, p. 264.

443. Relation «*very condensed*», dit encore W.F. Ganong qui, à propos des relations précédentes également, ne tient pas un compte suffisant des ellipses, légitimes ou arbitraires, qui interviennent dans toute narration. Les disparates qui s'observent dans les relations de Cartier peuvent s'expliquer d'une autre manière. Champlain conseillera aux navigateurs d'avoir « deux livres journaux, l'un pour les estimes particulières, et l'autre pour les discours des rencontres, et de ce qui se passera pendant les voyages » (*Œuvres, Traitté de la navigation*, 1632, p. 35). Les exemples qu'il propose montrent que le premier livre relève l'heure, la route suivie, les lieues parcourues, la direction du vent et la latitude, cependant que le second enregistre les incidents survenus (ici, la rencontre de vaisseaux hollandais). Rien n'assure, sans doute, que Cartier pratiquait cette méthode. Mais on observe fréquemment, dans la *Première relation*, cette alternance d'emprunts à un routier (faits de notations sèches, souvent chiffrées), et de passages narratifs ou descriptifs provenant d'un livre des rencontres : voir notamment les chapitres XII à XV, alors que la description s'enhardit et devient plus autonome. Au cœur de la *Deuxième relation*, où les observations ethnographiques et le récit sont plus développés, cette alternance semble ne plus avoir lieu. Mais elle ressurgit, significativement, vers la fin du dernier chapitre, qui rapporte, littéralement, un retour « sans histoire ».

444. Ainsi la *Cosmographie* de Jean Alfonse, manuscrit pourtant offert au roi, se trouve-t-elle amputée de ses deux derniers chapitres.

445. *Histoire de la littérature française*, vol. 2, p. 1014.

446. G. Genette, *Figures*, p. 146.

447. F.-A. Savard, *l'Abatis*, Montréal, 1943, p. 172.

448. « L'écrivain et l'espace », allocution inaugurale à la *Rencontre québécoise internationale des écrivains*, Montréal, 1984.

449. Voir *supra*, p. 49.

450. « Les premiers navigateurs français à Terre-Neuve », *RQH*, 1934, vol. 21, p. 8.

451. *Voyages de découverte*, p. 162.

452. *France and England in North America. Pionneers of France in the New World*, éd. 1897, vol. 1, p. 206.

453. *European Discovery of America*, vol. 1, p. 445.

454. A. Berthiaume, *la Découverte ambiguë*, p. 67.

455. Robert Mélançon, « Terre de Caïn, prodiges du Saguenay. Représentations du nouveau monde dans les Voyages de Cartier », *Studies in Canadian Literature*, vol. 4, n° 2, été 1979, p. 33.

456. Si Cartier est bien, ce que nous pensons, l'auteur de ces *Relations*.

457. « On est loin, note M. Trudel, du comportement de ces explorateurs durs à eux-mêmes et durs aux autres, auxquels l'histoire des découvertes nous a habitués » (*Jacques Cartier*, p. 9). Il est vrai que C.-A. Julien trouve Cartier coupable de « laisser-aller paterne » (*Voyages* de découverte, p. 160) et qu'E. de Cathelineau estime que Cartier « semble avoir peine à se décider seul »... (« Jacques Cartier, Roberval et quelques-uns de leurs compagnons », *RQH*, septembre 1934, p. 23).

458. Réserve faite, certes, de la désobéissance à Roberval.

459. L. Groulx, *Découverte du Canada*, p. 135-136.

460. Selon le témoignage de Jean Alfonse, *Cosmographie* (voir Appendice I, p. 221).

461. *Première relation*, chap. VIII.

462. Voir notamment *Première relation*, chap. XII, XIV, XVIII et XXII, *Deuxième relation*, chap. II, III, V, XIII, et *Troisième relation*, chap. II.

463. *Deuxième relation*, chap. V ; voir aussi chap. XIII.

464. *Première relation*, chap. XVIII.

465. On peut évidemment considérer, avec justesse, que le simple fait d'observer et de décrire un phénomène est déjà lui accorder une certaine valeur. L'aspect des rivages et des côtes est certainement important pour Cartier : comment pourrait-il en être autrement chez un navigateur ? Les renseignements qu'il compile à leur sujet dans ses relations sont bien des caractéristiques du pays exploré, mais ne paraissent pas le singulariser du point de vue de la nature. Si Cartier avait découvert une absence totale de baies abritées pouvant servir de havres, sa vision de la nature canadienne en aurait sûrement été marquée de quelque façon.

466. *Deuxième relation*, chap. II.

467. Notons toutefois que, lors de son premier voyage, Cartier avait avoué ne pas connaître plusieurs arbres vus sur l'île du Prince-Édouard : « ... cedres iffz pins ormes blans frainnes saulbres et aultres pluseurs à nous incongneuz... » (*Première relation*, chap. XIV). Cet aveu d'ignorance est cependant exceptionnel sous sa plume ; ailleurs, il écrira toujours que les arbres sont de la même nature que ceux de France.

468. *Deuxième relation*, chap. II.

469. *Ibid.*, chap. X.

470. *Ibid.*

471. *Première relation*, chap. XVIII.

472. J. Rousseau, « La botanique canadienne à l'époque de Jacques Cartier », *Contr. Lab. Bot. Univ. Montréal*, n° 28, 1937, 86 p.

473. La présence d'*arables* est cependant signalée dans le récit du troisième voyage.

474. Voir *Première relation*, chap. IX.

475. *Ibid.*, chap. XII.

476. *Ibid.*

477. Voir *Deuxième relation*, chap. II, n. 159.

478. *Première relation*, chap. III.

479. *Ibid.*, chap. XII.

480. *Deuxième relation*, chap. I et XIII.

481. *Ibid.*, chap. II.

482. *Ibid.*

483. *Ibid.*, chap. V.

484. *Ibid.*, chap. XIII.

485. *Ibid.*, chap. XVIII, à propos du cerf, le wapiti.

486. « [...] une maniere de liziere pour sa couronne faicte de poil d'herisson ».

487. *Ibid.*, chap. II.

488. La nomenclature scientifique suit en général les ouvrages suivants : A.W.H. Banfield, *les Mammifères du Canada*, Presses de l'Université Laval, Québec, 1974, xxv, 406 p. ; W.E. Godfrey, *les Oiseaux du Canada*, musées nationaux du Canada, Ottawa, 506 p. ; A.H. Leim et W.B. Scott, « Fishes of the Atlantic coast of Canada », *Bulletin of the Fisheries Research Board of Canada*, Ottawa, n° 155, 1966, 485 p. ; W.B. Scott et E.J. Crossman, « Poissons d'eau douce du Canada », *Bulletin de l'Office des recherches sur les pêcheries du Canada*, Ottawa, n° 184, 1974, xi, 1026 p. ; Frère Marie-Victorin, *Flore laurentienne*, 2e éd., Presses de l'Université de Montréal, Montréal, 1964, 927 p.

Plusieurs autres travaux nous ont aussi aidés à identifier les plantes et animaux mentionnés par Jacques Cartier : ils sont cités dans les notes. Les ouvrages suivants furent très utiles, même si nous avons différé d'avis avec eux dans certains cas : W.F. Ganong, « The identity of the animals and plants mentioned by the early voyagers to eastern Canada and Newfoundland », *MSRC*, Section II, 1909, p. 197-242 ; Suzanne Pellerin, *Étude du vocabulaire de la faune et de la flore nord-américaines dans les écrits de Lahontan*, thèse, Université Laval, Québec, 1978, xxxiii, 391 p. ; Jacques Rousseau, « Pierre Boucher, naturaliste et géographe », dans *Pierre Boucher, Histoire véritable et naturelle* [...], Société historique de Boucherville, 1964, p. 262-400. L'excellente analyse de la botanique canadienne à l'époque de Jacques Cartier, par Jacques Rousseau (voir n. 472), nous fut un outil précieux pour l'étude des végétaux.

489. *Loc. cit., n. 472*

490. W.F. Ganong, *loc. cit.*, p. 206.

491. Pierre Laporte, « L'ornithologie au Canada à l'époque de Jacques Cartier, 1500-1600 », *Carnets de zoologie*, Québec, vol. 34, n° 4, 1974, p. 52-58.

Première relation

1. Le titre de notre manuscrit – une copie – ne présente aucune autorité. Celui de H.P. Biggar (*Voyages*, p. 3), « Première relation de Jacques Cartier de la Terre Neufve, dite la Nouvelle France, trouvée en l'an 1534 », n'est qu'une traduction, légèrement archaïsante, du titre de Ramusio. L'édition de Rouen (1598) emprunte, pour la fin de son titre, des éléments à celui du *Brief recit* de 1545 (voir *supra*, p. 46) Entre son titre et le début de la relation, II (Ramusio) intercale un titre de chapitre appliquant à Terre-Neuve le toponyme *la Francese*, qui provient du récit de Verrazano, 1524 (*la Francesca*).

2. Devenu vice-amiral de France le 26 février 1530, il mourra en 1562. Faut-il voir avec H.P. Biggar (*Voyages*, p. XII), dans la mention erronée faite par II (Ramusio) et par III (édition de Rouen, 1598) du départ de Charles de Mouy, la trace d'une réécriture du livre de bord tenu au jour le jour ? C'est en fait le titre du chapitre lui-même qui procède de cette mise au net, la bévue pouvant être de Ramusio ou se trouver déjà dans la copie dont il disposait. Elle sera corrigée par les traductions anglaises de Florio (1580) et de Hakluyt (1600) grâce à la suite du récit.

3. Le royaume de France était divisé en quatre amirautés (France, Bretagne, Guyenne et Levant). L'Amirauté de Bretagne « avoit tout ce qui est depuis le Conquet [...] jusques au mont Saint-Michel (Fournier, *Hydrographie*, p. 399). Chabot (voir *infra*, *Première relation*, n. 157) avait succédé le même jour (23 mars 1525) en l'Amirauté de France à Bonnivet et en celle de Bretagne à La Trémoïlle, tous deux morts à Pavie (*ibid.*, p. 404).

4. Prêtés sur les Évangiles ou sur les reliques, ils garantissaient, dans les contrats maritimes, la sincérité des échanges.

5. Le pluriel, que proposent II (*li Capitani*) et III – et, ultérieurement, I (notre ms. Moreau 841) – est-il plus satisfaisant ? Utilisant vraisemblablement, pour un voyage de découverte financé par le roi, des navires marchands (leurs propriétaires gardent leur titre de *maistres*), Cartier, à la tête de l'expédition, emprunte à la hiérarchie militaire le titre de *capitaine*. En 1535, il sera *cappitaine general* cependant que, sous lui, dans chaque navire, commandera un *capitaine* – sans doute également pilote, si l'on en juge par les responsabilités qui seront confiées en 1541 à Macé Jalobert – ayant sous ses ordres un *maistre*, selon la hiérarchie de la marine militaire (voir É. Cleirac, *Us et coutumes de la mer*). Mais il s'agira, lors de ce deuxième voyage, de vaisseaux appartenant au roi, alors qu'on ne sait rien des propriétaires de ceux qui participent à l'expédition de 1534, qui sont seulement « au service du roi » (voir R. Doucet, *les Institutions de la France au XVI^e^ siècle*, vol. 2, p. 657).

6. On s'étonne de ne pas voir mentionnés ici les pilotes, qui figurent par contre dans une énumération ultérieure (I, f. 67 v°), selon une hiérarchie correspondant à celle qu'expose le P. Fournier (*Hydrographie*) et que confirme É. Cleirac (*ibid.*) : « Si c'est un navire de guerre, le Capitaine est le premier, le Pilote est le second, apres vient le maistre, estant ainsi qu'en tous vaisseaux le pilote est tousjours le second Officier. » Selon É. Cleirac, en effet, sur les navires marchands, « le Maistre est le premier, le pilote est le second, ensuite le contremaistre » (art. premier des *Rooles d'Oléron*, dans *Us et coutumes de la mer*).

7. La hiérarchie exposée par S.E. Morison, qui rapporte (d'après Garcia de Palacio, *Instrucion nauthica of Mexico*, 1587) l'organisation de la marine espagnole du temps de Colomb, attribue au Maître (placé sous l'autorité du Capitaine offi-

cier, commandant en chef) le commandement des marins et la pleine responsabilité pour le départ, le gouvernement et le chargement du bateau, cependant que le Pilote, qui seconde le Maître, a charge de la navigation (*Admiral of the Ocean Sea. A life of Christopher Columbus*, chap. X, p. 144-145). Cette hiérarchie semble donc différente de celle qui régissait la marine française des XVI^e^ et XVII^e^ siècles. Voir également les exemples allégués par Jal, *Glossaire nautique*.

8. Sur les vaisseaux, les équipages, la vie à bord et la navigation, consulter les Actes du colloque de mai 1958, *le Navire et l'économie maritime* et J. Bernard, « La navigation au XVI^e^ siècle », dans *le Monde de Jacques Cartier*, p. 165-188.

9. Forme du singulier également dans II. Entendre : pour l'ensemble des deux bateaux : l'ordre de la Cour de Saint-Malo interdisant aux vaisseaux malouins de partir pour Terre-Neuve avant que Cartier n'ait complété son équipage mentionne que le pilote a « charge de voiaiger et allez aux Terres Neuffves [...] avecques deux navires equippez de sæxante compaignons » (Biggar, *Documents*, L, p. 43). Certains auteurs (dont S.E. Morison, *European Discovery of America*, vol. 1, p. 346) comprennent « pour chacun d'eux », lecture, déjà, de Ramusio (*ciascuna*), Belleforest (*Cosmographie universelle*, f. 2179), l'édition de Rouen (1598) et Lescarbot (ces trois derniers tributaires du géographe vénitien). Lecture peu vraisemblable. Les deux navires de 1534 constituent une flotte de cent vingt tonneaux ; en 1535, Cartier emmènera cent dix hommes sur trois navires dont la capacité totale sera supérieure à deux cents tonneaux ; la *Dauphine*, à bord de laquelle Verrazano accomplit son voyage de 1524 sur la côte est de l'Amérique du nord jaugeait plus de cent tonneaux et emmenait cinquante hommes.

10. La lune était alors en son premier quartier, période favorable pour la traversée de la Manche (S.E. Morison, *European Discovery of America*, vol. 1, p. 346).

11. La sobriété de la relation atteste la facilité du voyage (vingt jours, le « bon temps » aidant) ainsi que la familiarité des marins bretons avec les parages de Terre-Neuve, que Cartier devait probablement bien connaître. Avant d'effectuer cette « traversée de routine » (Trudel, *HNF*, p. 73), Cartier avait-il, comme le suppose G. Lanctot (*Jacques Cartier devant l'histoire*, p. 16-20), participé en 1524 à l'expédition de Verrazano ? Voir Introduction, p. 13 et n. 27 et 28.

Qui a découvert Terre-Neuve ? Jean Cabot, Vénitien au service du roi d'Angleterre, l'aperçut sans doute le premier en juin 1497, mais ce furent les frères Corte Real, envoyés par le roi Manuel de Portugal qui, les premiers, explorèrent le littoral (Gaspar en 1500, Miguel en 1502).

Le toponyme apparaît sur la carte de Ruysch (*Terra nuova*) en 1508 et, sous sa forme française, dans un arrêt de l'Échiquier perpétuel de Rouen qui, le 21 octobre 1508, mentionne « un navire nommé La Bonne Avanture pour faire ung voyage à la Terre Neufve » (Arch. dép. de Seine- Maritime, série B., Fonds de l'Échiquier et du Parlement ; publié par M. Mollat du Jourdin, « Choix de documents relatifs à la Normandie pour servir à l'histoire du commerce maritime (XV^e^ - XVI^e^ siècles) », dans *Mélanges de la Société de l'histoire de Normandie*, 16^e^ série, Rouen, 1959, p. 109-176). On sait que le *Discorso d'un gran capitano* de Pierre Crignon, qui nous a été conservé par Ramusio (*Navigationi*, vol. 3, f. 423 E), fait remonter à 1504 la découverte de Terre-Neuve par les Bretons et les Normands, avant que Jean Denys, de Honfleur (1506) et Thomas Aubert, de Dieppe (1508) ne parcourent à leur tour la façade atlantique de l'île.

12. Aujourd'hui Cape Bonavista (TN), 48° 42' ; 53° 05'. Selon H.W. Bayfield, « c'est une pointe rocheuse très escarpée ayant à ses pieds quatre brasses

d'eau » (*Directions de navigation pour l'île de Terre-Neuve et la côte du Labrador et pour le golfe et le fleuve Saint-Laurent*, p. 22).

W.F. Ganong (*Crucial Maps*, VI, p. 172) attire l'attention sur deux études, à diffusion restreinte, de G.R.F. Prowse, *Exploration of the Gulf of Saint Lawrence, 1499-1525* (1929, rééd. 1933) et *Cabot surveys* (1931), dont l'auteur estime que c'est au cap et à la baie de « Bonne Viste » que J. Cabot serait descendu à terre (comme le veut une tradition locale) lors de son voyage de 1497 (W.F. Ganong n'adhère pas à cette affirmation). Une toponymie portugaise apparaît très tôt sur les cartes à la suite des voyages des Corte Real : en 1502 sur la carte de Cantino, puis en 1503, 1505, 1508. Certains de ces noms réapparaîtront ultérieurement sous une autre forme : ainsi du « Cabo da Boavista » (on trouve aussi « C. Boaventure » : Ganong, *ibid.*, p. 172), devenu le « cap de Bonne Viste » de Cartier. Cette dernière forme subsistait encore au XVIII^e^ siècle, selon *Français en Amérique*, 1, p. 80, n. 2. La *Cosmographie* de Jean Alfonse l'appelle « cap de Bonne Veue » (f. 176 v°).

13. Cette latitude correspond au nord magnétique. Bien que connue alors, la variation magnétique ne pouvait pas être déterminée avec assez de sûreté pour être utilisée dans les calculs (Ganong, *Crucial Maps*, VI, p. 174). Saint-Maio étant situé à 48° 39' N, Cartier pratique, selon l'usage de ses contemporains, la navigation à latitude moyenne constante. Sur cette technique, voir Commandant H. Michéa, « Note concernant les procédés de navigation à *latitude constante*, au XVI^e^ siècle », Colloque Cartier, *Études canadiennes*, vol. 17, décembre 1984, p. 225-230.

14. Lacune dans I, comme dans II. Quand Cartier n'indique pas la longitude, il inscrit du moins le mot, pierre d'attente, selon W.F. Ganong : «*Evidently he meant, but failed, to add them throughout, after calculation by dead reckoning from his courses throughout the voyage, – a crude method, but the only one then available* » (*Crucial Maps*, VI, p. 172). La mesure des longitudes restera aléatoire, jusqu'à l'invention, au XVIII^e^ siècle, du chronomètre. Elle s'effectuait, à l'époque de Cartier, depuis l'île de Fer, aux Canaries, ainsi que l'indique Pierre Crignon (*Discorso*, dans Ramusio, *Navigationi*, vol. 3, f. 423). En 1544 encore, Jean Alfonse, pilote expérimenté, semble entendre par « longitude » plus ou moins « largeur », car il l'exprime en lieues dans sa *Cosmographie*. En 1543, Oronce Finé, « lecteur mathématicien du Roy en l'Université de Paris », achève « L'art et maniere de trouver certainement la longitude de tous les lieux proposez sur la terre [...] Item la composition et usage d'un singulier Metheoroscope geographicque par lequel on peut facilement et soubdainement trouver la dicte difference longitudinale et aussi latitudinale et avec ce la vraye elongation et distance desdictz lieux proposez » (traité resté manuscrit, BN Paris, ms. fr. 1337). Sur les indications de longitude fournies par Cartier, voir *infra*, p. 109 et 118. Sur les calculs de longitude effectués par Verrazano, voir *Français en Amérique*, 1, p. 73.

15. Les champs de glaces se maintiennent dans les parages de Cape Bonavista de mi-février à la fin mai (W.F. Maxwell, *The Newfoundland and Labrador Pilot*, p. 350).

16. Catalina Harbour (TN), 48° 31' ; 53° 04'. Sans doute déjà appelé ainsi. G. Lanctot, qui soutient la thèse de la présence de Cartier sur le vaisseau de Verrazano en 1524, estime que celui-ci appela ainsi ce cap pour honorer Catherine des Granches, épouse de son compagnon (voir Trudel, *HNF*, p. 60). Le toponyme figure sur la mappemonde harleyenne. On lit, sur la mappemonde Desceliers « B. de Sa hatherine » (voir Ganong, *Crucial Maps*, VI, p. 173).

17. Cartier et Roberval utilisent la « petite lieue marine », qui équivaut à 2,31 milles marins, soit 4,32 km (voir S.E. Morison, *European Discovery of America*, vol. 1, p. 387).

18. Aujourd'hui Funk Island (TN), 49° 45' ; 53° 04'. Elle est mentionnée, sous une forme portugaise (*Ilha dos aves*) en 1505 par la carte de Reinel (Trudel, *HNF*, p. 25, n. 43). Jean de Laët (*Histoire du Nouveau Monde*, p. 38) assure que c'est « Quartier, François qui [...] avoit appellée ceste Isle » ainsi : attribution erronée, puisqu'avant de quitter le « hable de Brest » le 11 juin pour aller « descouvrir » au- delà, le Malouin n'aura imposé que le toponyme « isle saincte Katherine » (p. 98).

19. La carte de Le Testu (1555) l'appellera « Ile puante ».

20. Ces oiseaux signalent l'approche de Terre-Neuve, selon l'enseignement donné par les *Voyages avantureux* du pilote basque Martin de Hoyarsabal (1578) : « Sçaches que par tout le chemin de terre neufve quand tu seras approché cent lieues de la terre, tu trouveras de grands oyseaux qui ne peuvent bouger, depuis faicts bon guet à terre » (éd. Bordeaux, 1633, p. 117).

21. Il s'agit du grand pingouin (*Pinguinus impennis*), un oiseau de la famille des marmettes (les alcidés) plutôt que de celle des manchots des régions australes. Cette espèce, qui fréquentait autrefois les eaux de l'Atlantique-Nord, est aujourd'hui éteinte, le dernier individu ayant été vu au large de l'Islande en 1844 (W.E. Godfrey, *les Oiseaux du Canada*, p. 228-229). Sous diverses graphies (*apponath, apponat, aponas*), ce nom a été utilisé par les premiers explorateurs français de l'est de l'Amérique du Nord pour désigner le grand pingouin, qui a aussi été appelé *pennegoin* et *tangueu* (Ganong, « Identity », p. 230). Thevet (*Singularitez de la France antarctique*, chap. 21) décrit les *Aponars* de « l'isle de l'Ascension » (Sainte-Hélène, dans l'Océan Atlantique-Sud), mais ce n'est qu'un démarquage hâtif du texte de Ramusio, la mention « isle des Aponars », près de Cape Bonavista révélant parallèlement la lecture de la *Cosmographie* de Jean Alfonse, qui appelle Funk Island (voir *supra*, n. 1) « isle (ou islet) des Aponas ». « The Isles of Aponas » figurent dans la relation du voyage de La Court Pré-Ravillon en 1591 (Hakluyt, *Principall Navigations*, vol. 3, p. 189), mais l'auteur les situe dans le voisinage de l'île Brion et des îles Raméa (les îles de la Madeleine).

22. *Pippe* : grande futaille contenant un muid et demi, cette dernière mesure étant elle-même très variable (de trois cents à sept cents litres environ). Un *tonneau* équivaut à deux *pippes*.

23. Anthony Parkhurst (lettre à Hakluyt, 1578) et Humphrey Gilbert (voyage de 1583) rapportent que les Français qui pêchaient dans le détroit de Belle-Isle, assurés de pouvoir se nourrir de ces animaux, pouvaient n'emporter avec eux que de faibles quantités de viande (Hakluyt, *Principall Navigations*, vol. 3, p. 133 et 149).

24. En caractères gros et gras dans I. Ils constituent l'indice probable du départ d'un nouveau chapitre, ce que confirme le texte de II.

25. Le gode (*Alca torda*) est un oiseau de la famille des alcidés. Il niche en colonies, parfois en association avec les marmettes auxquelles il ressemble superficiellement. Cartier a certainement dû voir ces dernières mais, comme il ne les mentionne pas, ses *godez* doivent comprendre aussi bien le gode que la marmette commune (*Uria aalgae*) et la marmette de Brünnich (*Uria lomvia*) : voir P. Laporte, « L'ornithologie au Canada à l'époque de Jacques Cartier », *Carnets de zoologie*, vol. 34, n° 4, 1974, p. 53. Gode, absent du Robert mais attesté par Littré (« nom en Bretagne, d'un oiseau de mer »), est toujours usité au Québec.

26. Le fou de Bassan (*Morus bassanus*), encore appelé *margault* en Gaspésie et en Acadie. Ce nom vient des parlers côtiers du nord-est de la France (S. Pellerin, « Étude du vocabulaire de la faune et de la flore nord- américaines dans les écrits de Lahontan », p. 92). Pour Sagard également, ces oiseaux « mordent comme chiens » : leur bec puissant peut, en effet, déchirer une main ou un doigt jusqu'à l'os (W.E. Godfrey, *les Oiseaux du Canada*, p. 37). Au cours de leur voyage de 1529, les frères Parmentier aperçurent près du cap de Bonne- Espérance « plusieurs gros oiseaux tant blancs que noirs semblables aux margaulx que l'on voit en droguerie (P. Crignon, *Discours de la navigation*, p. 26). Le nom *margaux*, que Littré ne mentionne pas, figure dans le *Dictionnaire de Trévoux* : « Margot, nom d'un oiseau de mer qui est oiseau de proie et vit du poisson qu'il prend. On le trouve dans les mers de l'Amérique méridionale sur les côtes orientales et dans les mers des Indes. Les margots sont blancs, quelques-uns sont mêlés de gris, et peut-être cette différence est-elle la marque du sexe. » En réalité, ce sont les oiseaux juvéniles de première année qui ont une partie de leur plumage grisâtre.

27. L'ours blanc, ou ours polaire (*Ursus maritimus*). Il vit sur la banquise et les côtes arctiques et peut se rencontrer jusqu'au nord de Terre-Neuve, et même dans le golfe du Saint-Laurent (A.W.F. Banfield, *les Mammifères du Canada*, p. 289-290).

28. La leçon de H (« le lendemain de la Pâque de mai ») s'explique par une habitude italienne, rapportée par Montaigne (*Journal de voyage*, p. 281) : « Ils donnent ici le nom de Pâques aux quatre principales festes de l'année » (Pâques, l'Ascension, la Pentecôte, Noël).

29. A. Parkhurst confirme la présence d'ours dans les parages de Terre-Neuve : «*And plentie of Beares every where, so that you may kill of them as oft as you list : their flesh is as good as yong beefe* » (dans Hakluyt, *Principall Navigations*, vol. 3, p. 133). Mais s'agit-il ici d'ours blancs ?

30. Le détroit de Belle-Isle, 51° 30' ; 56° 30'. Bien que généralement navigable vers la mi-juin, le détroit pouvait être fermé aux navires jusqu'à la fin de ce mois (Biggar, *Voyages*, p. 10, n. 7). Le 2 juillet, Cartier l'appellera « le passage des Chasteaulx » (ms. Moreau 841, f. 61 r°). Mais la fluctuation sur la toponymie ne permet pas de conclure, comme on le fait dans *Français en Amérique*, 1 (p. 82, n. 2), que le 27 mai le navigateur « prit pour une baie » le détroit de Belle-Isle. Un acte officiel dressé le 19 mars 1534 par la Cour de Saint-Malo, en présence de Jacques Cartier, rappelle que ce dernier a « charge de voiager et aller aux Terres Neuffves, passez le destroict de la baye des Chasteaulx » (Biggar, *Documents*, p. 43-44). Que Cartier, arrivé au « havre de Brest » se « pare » pour « passez oultre ladicte baye » (ms. Moreau 841, f. 55 r°) prouve seulement que, ignorant la topographie exacte de la côte N.O. de Terre-Neuve, il ne sait pas qu'à Brest, il est déjà au-delà du détroit de Belle-Isle. La « baye des Chasteaulx » est mentionnée dans la version italienne du récit de P. Crignon (*Discorso*, dans Ramusio, *Navigationi*, vol. 3, f. 423) qui, bien que datant de 1539, ignore le récit de l'expédition de Cartier.

Au milieu de l'entrée de la « baye des Chasteaulx » se trouve Belle-Isle, mentionnée par la *Cosmographie* de Jean Alfonse (voir *infra*, p. 214). Selon L. Campeau , la « Baie des Châteaux de Cartier et de Crignon, appelée Grand Baye par Jean Alfonse n'est pas autre chose que le détroit septentrional des cartes portugaises produites entre 1520 et 1530 » (« Découvertes portugaises en Amérique du nord », *RHAF*, vol. 20, n° 2, septembre 1966, p. 171-227). L. Groulx note justement : « Nul doute que, s'il n'a pas découvert le détroit de Belle-Isle, Cartier en ait fait une réalité géographique. Terre-Neuve va cesser c'être ce

qu'elle avait paru jusqu'alors : une terre continentale soudée au Labrador et faisant jusqu'à Cap-Breton la barrière occidentale du continent » (*Découverte du Canada*, p. 113).

31. Les manuscrits de Cartier présentent les deux graphies *hable* et *havre*, mais la première domine.

32. Quirpon Harbour (51° 36' ; 55° 27'). Site excellent, selon H.W. Bayfield : « Pour y entrer, il n'y a pas de danger que vous puissiez prévoir. Les navires s'y amarrent en avant et en arrière et y restent en parfaite sécurité » (*Directions*, vol. 1, p. 39). À l'origine du toponyme on trouve probablement la ressemblance de ce site avec celui du port breton du Kerpont, à l'ouest de Saint-Malo, près de l'île de Bréhat (Biggar, *Voyages*, p. 10, n. 3). Quirpon Harbour a également été appelé « Grand Kirpon » et « baie de Jacques Cartier » (*ibid.*, p. 11, n. 4 et *Français en Amérique*, 1, p. 82, n. 4).

33. C'est ici le seul titre de chapitre présenté par le ms. Moreau 841 ; il diffère sensiblement de celui de Ramusio que l'édition de Rouen (1598) traduit par « Description de la terre Neufve depuis le Cap Rasé jusques à celuy de Degrad ». Le titre du ms. Moreau recouvre trois chapitres de la version italienne (nos chap. IV, V, VI).

34. Cape Rouge (TN), 50° 56' ; 55° 20'. Sur l'origine possible du toponyme, voir *infra*, chap. XVII, n. 237.

35. La baie du Vieux Fort (Qc), 51° 25' ; 57° 49'. H.P. Biggar et W.F. Ganong (*Crucial Maps*, VI, p. 178) l'identifiaient avec la baie de Bonne- Espérance (51° 24' de latitude). Les flottements textuels (voir variante), des erreurs possibles dans la mesure des latitudes, l'extrême généralité de la description rendent délicate la détermination du site. « Brest » apparaît à l'emplacement actuel de la baie de Bonne-Espérance sur les cartes de Cabot, Desliens, Vallard, Mercator, etc. (Biggar, *Voyages*, p. 17, n. 8). Le toponyme s'appliquera ensuite à un poste de pêche de la baie de Brador qui, en 1600, comptait deux cents marins et mille habitants (S.E. Morison, *European Discovery of America*, vol. 1, p. 384). Le site du Vieux-Fort se prête bien au séchage de la morue : il se fait, selon Cartier (ms. Moreau 841, f. 54 v°), « grant pescherie » non loin de là.

36. Le détroit de Belle-Isle.

37. Cape Bauld (TN), 50° 56' ; 55° 20', sur Quirpon Island (voir *infra*, n. 40), identification qui est celle également de S.E. Morison (*The Great Explorers*). H.P. Biggar proposait au contraire Cape Degrat (*Voyages*, p. 11, n. 1). La pointe se situe, selon Cartier, à l'entrée du détroit : il s'agit donc de Cape Bauld, situé à l'extrémité nord de Quirpon Island. Cape Degrat, plus élevé que le précédent (150 mètres au lieu de 45) est situé à environ 3,5 km plus au sud, sur la côte est de Quirpon Island.

« En degrat : se dit du bateau quittant le havre où le navire est ancré et allant chercher ailleurs meilleure pêche » (Littré). Selon Nicolas Denys, après six à huit semaines de pêche intensive, « les pescheurs ne trouvant plus de pesche sur les fonds ordinaires, cela oblige les Capitaines à faire des dégrats pour la suivre » (*Histoire naturelle [...] de l'Amérique septentrionale*, vol. 1, p. 191).

38. Entre autres, les îles Fishot (51° 14' ; 55° 41').

39. L'Anse du Degrat (51° 37' ; 55° 26'). Selon H.W. Bayfield (*Directions*, vol. 1, p. 39), elle constitue un « très sûr abri pour les vaisseaux, dans quatre brasses d'eau, et de grandes commodités pour la pêche ».

40. Quirpon Island (51° 37' ; 55° 26'). Selon H.W. Bayfield (*loc. cit.*) « elle est large, haute et aride, et le Cap Degrat est visible par un beau temps à douze milles de distance à la mer ».

41. Grey Islands (Groais Island et Bell Island), 50° 50' ; 55° 35'. Ramusio les appelle *le due Isole basse.*

42. Douze seulement, selon Jean Alfonse (*Cosmographie*, f. 176 v°), désaccord que Biggar explique ainsi (*Voyages*, p. 12, n. 8) : le pilote de Roberval aura indiqué la distance jusqu'au « Petit Kirpon », Cartier donnant celle de Cape Rouge au « Grand Kirpon ».

43. Voir Martin de Hoyarsabal, *Voyages avantureux*, éd. 1633, p. 10. « Il y a deux entrées l'une gist nord noroest et sud suest, et l'autre norest et suroest : car il y a une bache basse au milieu de l'entrée, garde toy d'elle et range toy devers ce bort ou Ababour [...] à l'autre entrée du cap de Grat [...] il y a une bache plate despuis que tu ez entré dedans devers suroest, à l'entrant va tout droit à la grande Isle dedans le port mesme, et renge toy à la petite Isle qui est devers Stibour » (Voir Jean Alfonse, *Cosmographie*, f. 176 v°, *infra*, p. 214).

44. Pointe Duménil (TN), 51° 7' ; 55° 7'. Selon Biggar (*Voyages*, p. 12, n. 9), Cartier aura orienté N.E. - S.O. Quirpon Island en raison de la déclinaison magnétique, alors de l'ordre de 14° ouest.

45. Hauts fonds, « basses », bancs ou plateaux, en général rocheux. « Les houles, qui frappent et portent de rudesse contre les rochers s'eslancent et bondissent bien loin, sont nommées batures, *il ribombo de l'acqua* » (É. Cleirac, *Us et coutumes de la mer*, p. 24).

46. *Somme* (s.f.) : Banc de gravier, de sable, ou de vase, situé au dehors d'un port ou de l'embouchure d'un fleuve.

47. L'île Jacques Cartier, à l'entrée du « Grand Kirpon », selon Biggar (*Voyages*, p. 12, n. 10), 51° 36' ; 55° 28'. « L'île de l'est » serait alors Quirpon Island. Mais il est préférable de comprendre « ranger l'île » (Quirpon) du côté de l'ouest / de l'est. Le texte manque ici de clarté : S.E. Morison lui-même, pourtant expert navigateur, en parle de façon imprécise.

48. La « baye des Chasteaulx » : le détroit de Belle-Isle.

49. L'erreur de Ramusio (*si dubita di due Isole*, on se doute de deux îles), favorisée peut-être par une graphie douteuse du manuscrit, est reproduite par l'édition de Rouen (« l'on doute de deux Iles »), par Lescarbot (*Histoire de la Nouvelle France*, 1617, p. 234) et par l'édition de Québec (1843), tributaire des deux textes précédents.

50. H.P. Biggar estime (*Voyages*, p. 14, n. 3) qu'il s'agit d'une erreur de rédaction et que Cartier désigne une troisième île, l'île Schooner ; les deux premières seraient alors Great Sacred Island et Little Sacred Island (51° 38' ; 55° 33'), distantes l'une de l'autre de 1 520 mètres et situées à environ huit km du cap Bauld. Si l'on se fie aux distances rapportées par Cartier, la première île serait vraisemblablement Great Sacred Island, à environ 11 km du cap Bauld et la seconde, l'île Schooner, à 18 km de la première (identification proposée également par S.E. Morison).

51. Terre-Neuve.

52. L'île Schooner, ou île de la Goélette, 51° 36' ; 55° 50'. Cette nomination – la première effectuée par Cartier au cours de son voyage – aura été faite en l'honneur de sa femme, née Catherine des Granches. *Je nomme* : d'évidence, ce *je* ne peut désigner que Cartier, car c'est au capitaine qu'il revient de nommer les

terres nouvelles : on lit ainsi dans la relation, due à P. Crignon, du voyage de Jean Parmentier vers les îles de la Sonde (1529) : « Notre capitaine nomma celle ile [île de l'Ascension, dans l'Atlantique] la France » (*Discours de la navigation*, p. 23).

53. Ce mot n'est attesté dans aucun dictionnaire. Biggar traduit *shoals* (hauts-fonds) et Ramusio *paese secco*. Il s'agit des parages de Green Island.

54. Rester à distance (sans doute du germ. *Raum*, espace).

55. L'actuelle Chateau Bay (TN), 51° 58' ; 55° 53'. Ainsi nommée pour la configuration des rochers basaltiques des îles Castle et Henley. Parkhurst voit dans cet «*excellent harbour called of the Frenchmen Chasteaux* » et dans le port de Quirpon («*one Island in the very entry of the streight called Belle Isle* ») deux excellents sites de peuplement et de fortification dont la conquête assurerait à ses compatriotes la maîtrise de la pêche (Hakluyt, *Principall Navigations*, vol. 3, p. 134). On observera la présence, dans le texte de Parkhurst, du toponyme actuel (détroit de Belle-Isle).

Le « hable des Chasteaulx » pourrait être ce lieu où des Norvégiens, selon Adam de Brême, parvinrent à une île entourée de rochers élevés ressemblant à une ville fortifiée (voir J.P. Howley, « Vinland vindicated », *MSRC*, 1898, section II, p. 77). Prolongeant l'hypothèse selon laquelle les Norvégiens explorèrent le golfe du Saint-Laurent, W.F. Ganong esquisse une possible identification entre *Helluland* (terre des pierres plates) et la côte du Labrador, entre *Markland* (« terre des forêts ») et la partie occidentale du Golfe, entre *Wonderstrande* (« rivages merveilleux) et les plages de la côte nord de l'île du Prince-Édouard, entre le promontoire de *Kjarlness* (« quille du navire ») et le rocher Percé, enfin entre le *Vinland* (pays du vin) et cette île d'Orléans que Cartier appela d'abord « isle de Bacchus » (*Crucial Maps*, VI, p. 176).

56. Black Bay (TN), 51° 46' ; 56° 20'.

57. Voir *supra*, n. 48.

58. Red Bay (TN), 51° 44' ; 56° 25'. W.F. Ganong identifie « hable des Buttes » avec Red Bay et « Hable de la Ballaine » avec Forteau Bay. Mais 43 km séparent Red Bay de Forteau Bay, soit environ dix lieues, et non deux : notre interprétation, qui est celle de H.P. Biggar et de S.E. Morison, s'accorde mieux avec les distances indiquées par le pilote.

59. Lire *tanguay*. La tangue est un dépôt terreux (utilisé comme engrais) qui se trouve dans des baies ou dans des embouchures de rivières. Le terme désigne plus particulièrement, « dans les départements de la Manche, du Calvados, d'Ille-et-Vilaine, une espèce de sable gris ou blanc grisâtre, qui se dépose ordinairement dans les baies, anses, havres, et principalement à l'embouchure des rivières ou des petits cours d'eau de la basse Normandie et de la basse Bretagne » (Isidore Pierre, *Étude sur les engrais de mer*, cité par Littré).

60. Blanc-Sablon (Qc), 51° 25' ; 57° 07'. Ainsi nommé pour la couleur des bancs de sables granitiques du port. Blanc-Sablon, en Bretagne, près du port du Conquet, alors centre d'armement très actif et relais important pour la navigation, offrait aux marins de la Manche et de l'Atlantique un point d'ancrage très apprécié. Brest, Blanc-Sablon, Belle-Isle : trois toponymes de cette relation qui témoignent de l'activité des pêcheurs du Finistère à Terre-Neuve.

61. Cette distance, fournie par le texte de Ramusio, est excessive : Jean Alfonse (*Cosmographie*, f. 177 r°) indique treize lieues.

62. L'île au Bois (Qc), 51° 22' ; 57° 09'. Ramusio, suivi par Hakluyt, l'appelle île de Brest. Selon Lewis, le toponyme « Woody Island » n'avait qu'une

existence livresque, l'île étant restée « Isle au Bois », « pronounced by the English fishermen like Eel-oh-boy » (Ganong, *Crucial Maps*, VII, p. 103).

63. L'île Verte (Qc), 51° 33' ; 57° 12'. Le toponyme désignait également l'actuelle Funk Island : voir *supra*, chap. II, n. 18.

64. Voir *supra*, chap. III, n. 25.

65. Le *richar* est le macareux arctique (*Fratercula arctica*) appelé aussi, populairement, *perroquet de mer* et *calculot*. Il niche dans des anfractuosités de rochers ou dans des terriers qu'il creuse dans le sol (W.E. Godfrey, *les Oiseaux du Canada*, p. 237).

66. Probablement Longue Pointe (Qc), 51° 25' ; 57° 12'.

67. La baie de Brador (Qc), 51° 28' ; 57° 15'.

68. La baie du Vieux Fort : voir *supra*, chap. IV. n. 35.

69. *Art de vent* : sans doute *aire*, direction du vent, « champ du ciel [...] dans lequel était compris le vent régnant » (Jal, *Glossaire nautique*). On trouve dans le *Dictionnaire de l'ancienne langue française* de Godefroy *are de vent* (1394).

70. Lacune dans le manuscrit et dans Ramusio.

71. Le détroit de Belle-Isle. En fait, c'est à Blanc-Sablon que s'achève la « baye des Chasteaulx » ; mais quand il en marque le terme au « hable de Brest », Cartier, ainsi que l'observe W.F. Ganong (*Crucial Maps*, VI, p. 268), considère moins la réalité géographique que l'unité d'exploration. M. Trudel (*HNF*, p. 57) rappelle que « l'entrée du golfe du Saint-Laurent par le détroit de Belle-Isle était parfaitement connue avant le voyage de 1534 ». Mais l'exploration du golfe lui-même restait à faire.

72. Jeudi 11 juin.

73. Sur la présence de prêtres au sein de l'expédition de 1534, voir *Deuxième relation*, chap. X, n. 379.

74. C'est en effet au-delà du « hable de Brest » que commence l'exploration proprement dite et que Jacques Cartier imposera sa propre toponymie, représentée jusqu'ici par la seule nomination de « l'isle saincte Katherine » (voir *supra*, chap. V, n. 52).

75. Terme général désignant les femelles des espèces de canards. H.P. Biggar identifie ces *cannes* à l'eider commun (*Somateria mollissima dresseri*), mais le canard noir (*Anas rubripes*) est également fréquent sur la Basse-Côte-Nord du golfe du Saint-Laurent.

76. Jusqu'à 6,5 km du continent s'étend sur une distance de 22,5 km un chapelet de petites îles rocheuses parmi lesquelles on trouve l'île des Esquimaux (51° 25' ; 57° 43'), l'île du Vieux Fort (51° 21' ; 57° 47'), les îles aux Chiens (51° 18' ; 57° 55').

77. L'identification des lieux découverts le 12 juin est rendue très délicate par une incertitude textuelle : elle diffère selon que l'on adopte, pour situer l'« aultre bonne ripviere plus grande » la leçon du ms. Moreau (« dix lieues ») ou celle de Ramusio (« deux lieues »). De plus, le littoral étant fort découpé, avec abondance de baies, de rivières, d'îles, etc., même si l'on adopte cette dernière leçon, plus vraisemblable, l'incertitude demeure. Pour les cinq toponymes de Cartier désignés comme suit *a*) Sainct Anthoine, *b*) Sainct Servan, *c*) Îlot rond comme un four, *d*) Ripviere sainct Jacques, *e*) Hable Jacques Cartier, on trouvera ci-dessous deux ensembles possibles. Le premier, préférable en raison de sa plus grande cohérence, s'accorde avec les conclusions de Lewis et de Ganong :

a) espace – non nommé sur les cartes modernes – entre les îles aux Chiens et la terre ferme ; *b*) Baie des Rochers (51° 19' ; 58° 03') et rivière du Vieux Fort (51° 18' ; 58° 02') ; *c*) Le Boulet (51° 17' ; 56° 06') ; *d*) Baie Napetipi et rivière Napetipi (51° 21' ; 58° 08') ; *e*) Havre Mistanoque (51° 16' ; 58° 13') ou baie de Jacques Cartier (51° 15' ; 58° 18') ou havre de Cumberland (51° 14' ; 58° 20').

La seconde interprétation correspond davantage aux identifications proposées par Biggar : *a*) Baie des Rochers ; *b*) Baie Napetipi et rivière Napetipi ; *c*) Difficile à identifier, le Boulet se retrouvant alors à l'est du havre précédent et non à l'ouest, comme le mentionne Cartier ; *d*) Rivière Chécatica, qui débouche dans la baie de Jacques Cartier ; mais on ne voit pas bien la rivière ; *e*) Havre de Cumberland.

78. Saint Antoine de Padoue : fête le 13 juin.

79. Autrefois Aleth, Saint-Servan fut évangélisée par saint Malo, qui en devint l'évêque. En raison de l'insécurité créée par les incursions normandes, la population se réfugia sur l'île voisine, qui s'appellera Saint-Malo, et obtiendra l'évêché au XII[e] siècle, Aleth devenant Saint-Servan. Saint-Malo, Saint-Servan et Paramé constituent depuis 1967 une seule communauté urbaine, Saint- Malo.

80. Le Boulet : voir *supra*, n. 77 et H.C. Lewis, « Notes on some Details of the Explorations by Jacques Cartier in the Gulf of St Lawrence », *MSRC*, 1934, section II, p. 117-148.

81. Baie Napetipi et rivière Napetipi : voir *supra*, n. 77.

82. L'étude de Georges Musset « Les Rochelais à Terre-Neuve », *BGHD*, vol. 7, 1892, p. 243-272), si elle ne mentionne aucun navire rochelais dans ces parages en 1534, cite, pour 1535, la *Marguerite-Antoinette* (quittant le port après le 19 février, elle est de retour le 3 septembre), le *Christophe* (parti après le 14 avril) et, pour 1536, l'*Esprit*. Sur ces trois navires, on note la présence de marins bretons.

83. La baie du Vieux Fort : voir chap. IV, n. 35.

84. Pour eux comme pour Cartier, la *terra incognita* commence au-delà du « hable de Brest ». Mais au retour, le Malouin rencontrera, beaucoup plus avant dans le golfe, à la pointe de Natashquan, le capitaine Thiennot et ses navires, « tous chargez de poisson » (ms. Moreau 841, f. 68 r°).

85. Identification difficile : voir *supra*, n. 77. À noter que Christophe Colomb n'attribue jamais son nom à un lieu découvert par lui, et qu'il rebaptisera « fleuve de Grâce » un cours d'eau auquel son lieutenant Martin de Pinzon avait attribué son propre nom. Jean Parmentier, par contre, nommant les îles d'un archipel de l'océan Indien, honore, selon l'usage, la famille royale (Louise et Marguerite, respectivement mère et sœur de François I[er]) dans le même temps qu'il impose à une troisième île son propre nom, « la Parmentière » (P. Crignon, *Discours de la navigation*, p. 58).

86. Le long des côtes du nord-est du golfe du Saint-Laurent, le paysage végétal est caractérisé par une toundra maritime, sous l'influence du courant du Labrador qui pénètre dans le golfe par le détroit de Belle-Isle. On n'y trouve pas de forêts et les « bois avortés » signalés par Cartier sont surtout des formes déprimées du sapin (*Abies balsamea*) et de l'épinette (*Picea glauca* et *Picea mariana*). W.F. Ganong (*Crucial Maps*, VI, p. 181) fait observer que les toponymes attribués par Cartier depuis son entrée dans la « baye des Chasteaulx » n'ont pas été conservés, faute d'une occupation ou d'une exploitation humaines permanentes qui auraient conservé le souvenir de ces sites pourtant favorables à la navigation. Jean de Laët notait déjà en 1640 : « Le costé droit du destroit de S. Laurent

est fort peu cognu ; car encore que Quartier qui a le premier navigé par ces estroites embouchures, qui passans entre le Cap du Nord de Terre-Neuve, et le Continent de l'Amerique septentrionale entrent dans ce golfe Mediterranee, face mention de plusieurs Isles, bayes, anchrages, ports et rivieres, neantmoins tout cela est pour le jourd'hui incertain, sans nom, ou du tout confus : voilà pourquoi ce seroit donner de la peine aux Lecteurs, et abuser de leur patience que de les reciter » (*Histoire du Nouveau Monde*, p. 42).

Des heurts survenus entre Indiens et Européens peuvent également expliquer cette désaffection. Champlain s'en fait l'écho : « Les sauvages de la coste du Nord sont tres meschants, ils font la guerre aux pescheurs [...] Ils ont fait mourir nombre de Malouains, qui auparavant leur ont souvent rendu leur change au double ; cette guerre procede de ce qu'un matelot Malouain par mesgarde ou autrement, tua la femme d'un capitaine de ceste nation » (*Voyages*, 1632, vol. 2, p. 94).

87. « Yavé dit à Caïn : [...] Si tu cultives le sol, il ne te donnera plus son produit : tu seras un errant parcourant la terre » (Genèse, 4, 12). En un accès de lassitude, devant l'instabilité physique et morale des Montagnais, le P. Lejeune dira d'eux : « C'est le malheur de cette Nation : je voy qu'ils sont descendus de Caïn, ou de quelque autre errant comme luy » (*Relations des Jésuites*, 1637, p. 48). Robert Mélançon distingue dans les textes de Cartier trois représentations de la Nouvelle-France : un désert, une « sorte d'Eden avant la faute », le théâtre d'histoires prodigieuses. La première, celle d'une terre « stérile et sans intérêt, obstacle incontournable sur la route des épices, va l'emporter jusqu'à Champlain, et elle explique dans une large mesure l'abandon de tout effort français en Amérique du Nord pour plus d'un demi-siècle » ; peut-être en subsiste-t-il « une réminiscence lointaine dans les célèbres 'quelques arpents de neige' de Voltaire » (« Terre de Caïn, prodiges du Saguenay [...] », *Studies in Canadian Literature*, vol. 4, n° 2, été 1979, p. 33).

88. Des Beothucks. Après des premiers contacts généralement cordiaux avec les Blancs (ainsi John Guy en 1612, voir J.P. Howley, *The Beothucks*, p. 1-13), l'inimitié s'installa (empiètements des Européens, propension des Beothucks au vol). Les pêcheurs anglais et français armèrent contre ces derniers les Micmacs, venus de Nouvelle-Écosse, qui les repoussèrent toujours plus à l'intérieur. Les meurtres commis par les Blancs décimèrent les Beothucks avant que, par un revirement trop tardif, on n'essayât de sauver cette ethnie. En vain : le dernier survivant connu, une femme, mourut à Saint John's en 1829 ; on pense que les derniers Beothucks s'étaient auparavant fondus dans la nation alliée des Montagnais, au Labrador. Sur les Beothucks, consulter : J.P. Howley, *The Beothucks* (réimpr.) ; D. Jenness, *The Indians of Canada*, p. 265-267 ; B. Reynolds, dans *Handbook*, vol. 15, p. 101-108.

89. Lescarbot : « Ilz portent les cheveux liés au sommet de la téte, et étreints comme une poignée de foin » (*Histoire de la Nouvelle France*, 1617, p. 217).

90. Le récit de Cartier offre la première mention attestée (par l'usage de l'ocre rouge) des Beothucks, les indigènes enlevés par Cabot et G. Corte Real (voir *infra*, chap. XX, n. 290) étant peut-être d'autres Indiens, voire des Esquimaux : voir B. Reynolds, dans *Handbook*, vol. 15, p. 106.

91. Évocation très semblable dans le *Discorso d'un gran capitano*, inséré par Ramusio dans ses *Navigationi*, vol. 3, f. 423 : « De la pêche des Sauvages. Elle consiste en loups marins, marsouins et certains oiseaux de mer appelés margaux, qu'ils attrapent dans les îles, dont ils font sécher la chair : la graisse sert à

faire de l'huile ; à l'approche de l'hiver ils s'embarquent avec leurs provisions dans des canots faits avec des écorces d'arbres et appelés *buils*, et s'en vont chercher des climats, probablement plus chauds, que nous ne connaissons pas » (Trad. L. Estancelin, *Voyages et découvertes des navigateurs normands*, p. 221).

92. Nom ancien du bouleau. Le mot *boul* semble avoir embarrassé Ramusio, qui traduit (au lieu de *Betulla*) *albero di Boul*, qui deviendra dans l'édition de Rouen (1598), « arbre de Boul ». Cartier désigne ici le bouleau blanc ou bouleau à papier (*Betula papyrifera*), dont l'écorce servait à la fabrication des canots dits « canots d'écorce » et à de multiples autres usages. Champlain décrit ainsi les canots des Indiens : « Ils sont faits d'escorce de bouleau, renforcez par dedans de petits cercles de cedre blanc, bien proprement arrangez, et sont si legers, qu'un homme en porte aisément un » (*Works*, vol. 4, p. 39 ; repris presque *verbatim* par Sagard, *Histoire du Canada*, p. 266). Sur le détail de la fabrication de ces canots, voir Champlain, *Voyages*, 1613, à la date du 16 juillet 1605 (*Works*, vol. 1, p. 338-339).

93. Terme générique désignant toutes les espèces de phoques, la plus répandue dans le golfe du Saint-Laurent étant le phoque commun (*Phoca vitulina*). *Loup-marin* est encore couramment utilisé dans les régions maritimes du Québec.

94. Les vaisseaux étaient demeurés le 11 juin au « hable de Brest », les barques allant seules « vers l'ouaist, descouvrir et veoirs quelz hables il y avoit » (ms. Moreau, 841, f. 55 r°). Cartier ayant découvert en chemin le navire rochelais (à la hauteur de la « ripviere sainct Jacques », *ibid.*, f. 55 v°) et l'ayant conduit une lieue plus à l'ouest au « havre Jacques Cartier », *loc. cit.*), regagne maintenant ses vaisseaux. W.F. Ganong estime, à tort, que le navigateur «*returned to Brest on the Rochelle ship*» (*Crucial Maps*, VI, p. 181).

95. Sur la présence de prêtres à bord de l'expédition, voir *Deuxième relation*, chap. X, n. 379.

96. La baie du Vieux Fort (voir *supra*, chap. IV, n. 35).

97. La côte N.-O. de Terre-Neuve. *Au mytant de la baye* : au milieu de la « baye des Chasteaulx » que Cartier a quittée, en fait, dès Blanc-Sablon (voir *supra*, chap. VII, n. 71).

98. Rich Point (TN), 50° 42' ; 57° 25'. Le toponyme de Cartier exprime l'effet optique produit par les pointes nord et sud des hauteurs de Saint-Jean de Terre-Neuve.

99. Bien que, dans le ms. Moreau 841, les graphies de *n* et *u* minuscules soient identiques, selon l'usage de l'époque, rien ne justifie la graphie *soubzdames*, retenue par l'édition Biggar (et par les éditions dérivant d'elle) ; Biggar traduit d'ailleurs, comme il convient, «*we sounded*», et il lira, plus loin, *sonder* (p. 118).

100. La sonde ne rapporta ni sable, ni vase, ni coquillage, ni corail ; mais les cartes modernes relèvent la présence de vase à une soixantaine de brasses (voir Biggar, *Voyages*, p. 24, n. 5).

101. *Siller* : parcourir, sillonner. « Cheminer ou avancer en avant en coupant l'eau et passant à travers » (Aubin, 1702). ; voir Jacques de Vaulx : « le rumb de vent auquel l'on aura sillé et fait chemin » (« Premières œuvres », BN Paris, ms. fr. 9175, f. 43).

102. En fait, 39 milles, selon W.F. Ganong (*Crucial Maps*, VI, p. 182), soit 62,8 km.

103. Long Range Mountains (TN), 50° 00' ; 57° 00'. La forme du relief a donc déterminé le toponyme de Cartier, que l'on rapporte parfois, à tort, au nom de sa femme Catherine, née des Granches. Il figure sur la mappemonde de Desceliers.

104. Sandy Bay (TN), 50° 02' ; 57° 43' ; Parsons Pond River.

105. Cow Head, ou Tête de Vache (TN), 49° 55' ; 57° 50'.

106. Stearing Island (TN), 49° 56' ; 57° 50'. Ramusio ne précise pas la distance.

107. « Poser l'ancre : Mouiller, jeter l'ancre. Cette locution se remarque dans les *Faits de la marine et navigaiges*, d'Antoine de Conflans (1515-1522) » (Jal, *Glossaire nautique*).

108. « Papefil est la grande pente de la voile à laquelle les bonetes sont attachées, comme des chausses à un pourpoint » (Nicot, *Dictionnaire franco-latin*).

Cappe : « Estre à la cappe, c'est ne porter que la grande voile, bordée et assurée tout arrière. L'on se tient à la Cape pour un gros vent contraire, ou pour attendre quelque chose » (Romme, 1792, dans Jal, *op. cit.*). « Mettre à la Cape signifie par gros temps mettre le costé du navire au vent, et porter la grande voile au lict du vent, s'il est possible, mettant le gouvernail sous le vent et le faisant parallèle à la grande voile » (Fournier, *Hydrographie*). Selon É. Cleirac, il faut « dans le peril [...] amarrer le gouvernail bien ferme et immobile pour suivre l'abandon du vent, abaisser les mats de hune ou matereaux, trousser toutes les voiles sauf le Pafi, qu'on laisse boursoufler » (*Us et coutumes de la mer*, p. 29-39). Bourdé de Villehuet (*le Manœuvrier*, 1765), ne fait ici que plagier Cleirac. Équivalent de la grande voile carrée sans bonnettes, le papefil (ou « papefic ») « servait de voile de cape ou de fuite aussi bien aux caravelles de Colomb qu'aux navires de Jacques Cartier » (J. Bernard, *Navires et gens de mer*, p. 341).

109. En fait, 65 milles de Sandy Bay selon W.F. Ganong (*Crucial Maps*, VI, p. 182), soit 104,6 km.

110. Le 18 juin.

111. Groupe d'îles de la Bay of Islands, parmi lesquelles Tweed Island, Guernesey Island et La Perle Island (TN). Le nom figure sur la mappemonde de Desceliers. Un groupe d'îles semblables porte ce nom, sur la côte ouest de Saint-Malo.

112. Bay of Islands (TN), 49° 10' ; 58° 14'. Nommée ainsi en l'honneur du premier évêque du Mans (*III*^{e} - *II*^{e} siècles), ainsi que le pense l'abbé Verreau. Selon G. Cloué « un groupe d'îles est situé dans l'entrée de la baie [...] Ces îles font reconnaître de très loin l'entrée de la baie, car elles sont très élevées, particulièrement Guernesey, Tweed et La Perle, qui sont presque aussi hautes que les montagnes du continent (Terre-Neuve) » (*Pilote de Terre-Neuve*, vol. 2, p. 285-286).

113. Bear Head, ou Pointe de l'Ours (TN), 49° 01' ; 58° 29'. Selon Maxwell (voir *supra*, chap. I, n. 15), ce cap, vu du sud-ouest, est très apparent et ressemble à un animal rampant (p. 473-474). La distance mentionnée par Cartier entre la « baye sainct Jullian » et le « Cap Royal » autoriserait à voir en ce dernier l'actuelle Broad Cove Point, mais les indications fournies sur le relief font pencher en faveur de Bear Head.

114. 28 milles, selon W.F. Ganong (*Crucial Maps*, VI, p. 182), soit 45 km.

115. Red Island (TN), 48° 34' ; 59° 14'.

116. Cape Saint George (TN), 48° 28' ; 59° 16'. Le toponyme et la configuration des lieux évoquent Fort la Latte, château des XIII^e^ - XIV^e^ siècles, au sud-est du cap Fréhel, à l'ouest de Saint-Malo. Biggar l'identifiait avec Cape Cormorant, 8,8 km au nord du précédent, mais la description faite du « cap de Latte » par S.E. Morison fait conclure en faveur de Cape Saint George. Le « cap de Latte » deviendra « capo di Latte » (« cap de lait ») dans la traduction de Ramusio (ital. *latte*, lait) et dans celle de Florio et Hakluyt «*cape of Milke* », bévue que reproduiront l'édition rouennaise de 1598 et l'*Histoire de la Nouvelle France* de Lescarbot.

117. Ramusio traduit *alcune altre* (édition de 1598 : « encores d'autres »). Erreur du traducteur italien ou leçons divergentes de manuscrits français (*haultes/aultres*) ? La plus grande ressemblance des termes italiens correspondants (*alte/altre*) fait pencher en faveur de la première hypothèse.

118. La morue (*Gadus morhua*). L'ancienne langue française a longtemps hésité entre *morue* et *molue*. Sur la pêche à la morue, consulter : P. Biard, *relation de 1616*, chap. 4 ; Lescarbot, *Histoire de la Nouvelle France*, 1617, p. 914-917 ; N. Denys, *Histoire naturelle [...] de l'Amérique septentrionale* ; C. de La Morandière, *Histoire de la pêche française de la morue dans l'Amérique septentrionale* ; H.A. Innis, *The Cod Fisheries*.

119. Seule mention, dans la relation du voyage de 1534, d'une séparation entre les deux navires.

120. En fait, le 19 juin.

121. Le manuscrit ponctue : « trouver hable avecques nos barques Fumes descouvrir... ». La ponctuation de Ramusio fournit un sens plus satisfaisant : «*pensando di trovarvi porto, et con les nostre barche...* »

122. Port au Port Bay (TN), 48° 40' ; 58° 47'.

123. Ramusio traduit : *verso Ostro, dette terre basse fanno* (les dites terres basses font vers le sud).

124. The Bar (TN), 48° 44' ; 58° 50'.

125. Long Point (TN), selon W.F. Ganong (*Crucial Maps*, VI, p. 184).

126. Fox Island (TN), 48° 44' ; 58° 42'.

127. Lacune dans le manuscrit et chez Ramusio. Sur la mesure des longitudes, voir *supra*, chap. I, n. 14 et *infra*, chap. XV, n. 224 et XXII, n. 302.

128. *Serraison* : Ramusio, *oscurtà*.

129. « Esme, ou estime : c'est le raisonnement ou jugement du Pilote, du lieu où il croist estre » (É. Cleirac, *Us et coutumes de la mer*, p. 19).

130. *Qui nous demouroit...trante cinq lieues* : la leçon proposée par Ramusio (qui ne reproduit pas la direction d'abord indiquée) et la cartographie invitent à considérer « nous demouroit au suest » comme une erreur, non biffée dans le manuscrit, qui fournit ensuite la bonne orientation.

131. Cape Anguille (TN), 47° 55' ; 59° 24'. Bien que, dans le texte, le lieu nommé « sainct Jehan » par Cartier soit toujours un cap, le titre de Ramusio en fait une île. Inadvertance du traducteur, ou du manuscrit français qu'il utilise ? Rappelons que, s'il revint à Jacques Cartier de prouver l'insularité de Terre-Neuve, la grande île fut représentée comme un archipel jusqu'en 1599 (voir H. Harrisse, *Découverte*, p. 281-283). Mais il existe un Cape John à 7,25 km de Cape Anguille ; la carte de Mercator le situe sur le continent, au sud des îles de la Madeleine (voir Biggar, *Voyages*, p. 29, n. 3 et Ganong, *Crucial Maps*, VI, p. 185).

132. *Mettre en travers* : présenter l'un des flancs du navire au vent qui, le frappant verticalement, le maintiendra presque immobile.

133. Le quart, durée d'une faction chez les marins, était primitivement de six heures, soit le quart d'une journée. Au XVII^e siècle, il sera réduit à quatre heures en Angleterre et à trois en France, selon le P. Fournier (*Hydrographie*). Mais au XVI^e siècle, « sur les bâtiments français, le deuxième quart était de minuit à quatre heures, comme aujourd'hui » (Jal) ; voir P. Crignon : « Cette nuit, au deuxiesme quart, environ minuit » (*Discours de la navigation*, p. 6).

134. Ramusio indique une autre distance (*sette leghe et mezo*).

135. Au sud-est, selon Ramusio (*sciroco*), leçon contredite par la cartographie.

136. H.W. Bayfield (*Directions*, vol. 1, p. 38) décrit ces îles (voir *infra*, n. 144) qui présentent sur chaque face des parois verticales extrêmement difficiles à escalader, comme peu accessibles aux navires, sinon par très beau temps.

137. *Forillon* : non pas un « passage étroit », comme le veut l'édition de *Français en Amérique*, 1, p. 91, n. 3 (voir Biggar, *Voyages*, p. 30 et n. 4 : «*narrow passage*»), mais une pointe, selon la langue du XVI^e siècle. Ramusio traduit justement *scoglio*, écueil.

138. Image semblable chez Leigh (juin 1597) : «*The birds sit there as thicke as stones lie on a paved street*» (Hakluyt, *Principall Navigations*, vol. 3, p. 200).

139. Le fou de Bassan : voir *supra*, chap. III, n. 26.

140. *Godez* : godes et marmettes. H.P. Biggar traduit *murres* (= marmettes), mais le terme englobe aussi bien les godes que les marmettes : voir *supra*, chap. III, n. 25.

141. *Apponatz* : voir *supra*, chap. II, n. 21.

142. Contrairement à ce qu'indique H.P. Biggar (*Voyages*, p. 32, n. 8), Cartier désigne ici, non l'« isle aux Oiseaulx » appelée aujourd'hui Île Verte, près de Blanc-Sablon (voir *supra*, chap. VI, n. 63), mais la première « isle des Ouaiseaulx », aujourd'hui Funk Island, à l'entrée de Terre-Neuve (*supra*, chap. II, n. 18), à propos de laquelle il a été « faict mencion » des *Apponatz*.

143. C'est de ces « Isles aux oyseaux » que Sagard parle comme d'une « voliere ainsi etablie par la divine Providence » : « on n'y sçauroit presque poser les pieds sans marcher sur lesdicts oyseaux, sur leurs nids, ou sur leurs œufs [...] Il y a de certaines especes qui ne peuvent presque voler, et qu'on peut aysement assommer à coups de bastons, comme avoient faits les Matelots d'un autre Navire, qui avant nous en avoient emplis leur Chalouppe, et plusieurs tonneaux de leurs œufs ; mais il y penserent tomber en foiblesse pour la puanteur extreme des ordures desdits oyseaux » (*Histoire du Canada*, p. 141-142).

144. Rocher aux Oiseaux, Bird Rocks (Qc), 47° 51' ; 61° 09'. Jean de Laët (*Histoire du Nouveau monde*, p. 40) note l'hésitation relative aux toponymes : ces îles « sont appelées tantost Isles aux Oiseaux, tantôt Isles des Margaux, et Champlain les nomme en sa charte « Isles aux Tangeaux ». En fait, le nom *tangeux* étant un autre nom désignant les *apponatz*, comme le note Sagard (*ibid.*, p. 143). Le nom de l'archipel s'était déjà modifié du vivant même de Cartier, puisque la *Cosmographie* de Jean Alfonse mentionne en ce point « l'Isle des Oyseaulx » (f. 184 r°). Le *Journal historique* de Charlevoix propose une description détaillée du lieu : « deux Rochers, qui m'ont paru s'elever à pic environ soixante pieds au-dessus de l'Eau, et dont le plus grand n'a gueres que deux ou trois cent pas de circuit. Ils sont fort près l'un de l'autre, et je ne crois pas qu'il y ait entre

les deux assez d'Eau pour une grande Chaloupe. Il est difficile de dire de quelle couleur ils sont, car la fiente des Oiseaux en couvre absolument la surface, et les borde. On découvre néanmoins en quelques endroits des veines d'une couleur rougeâtre [...] On y a chargé des Chaloupes entieres d'œufs de toutes les sortes, et on assure que l'infection y est insupportable [...] La merveille est que dans une multitude si prodigieuse de nids, chacun trouve d'abord le sien. Nous tirâmes un coup de Canon, qui mit l'allarme dans toute cette République volatille, et il se forma au-dessus des deux Isles un nuage épais de ces Oiseaux, lequel avoit bien deux ou trois lieues de circuit. » (*Histoire et description*, vol. 6, p. 89-90)

145. L'île de Brion (voir *infra*, n. 154). Ramusio : *un'altra isola*, texte plus satisfaisant.

146. Chez Ramusio, un pluriel qui ne convient guère (voir variante), puisque l'auteur des *Navigationi* revient ensuite au singulier (*noi la trovamo tutta piena*).

147. « L'arpent français est composé de cent perches quarrées, chacune de dix-huict pieds » (Olivier de Serres, *Théâtre d'agriculture*). Il représentait environ le tiers d'un hectare.

148. Deux espèces de graminées ont pu être nommées *blé* par Cartier : l'élyme des sables (*Elymus arenarius*) et l'ammophile (*Ammophila breviligulata*). Ces deux espèces se ressemblent superficiellement par leur port et leur taille et pouvaient facilement être confondues. Aux îles de la Madeleine, l'ammophile est très abondante, mais l'élyme est plus dispersé et beaucoup plus rare. Le *blé sauvage* que Cartier signale ici est fort probablement l'ammophile. Lorsque, plus loin, à l'île du Prince-Édouard et dans la baie des Chaleurs, Cartier compare le *blé* au seigle (« l'espy comme seilgle et le grain comme avoine »), il désigne alors l'élyme, dont le nom populaire actuel est *seigle de mer*.

149. La gesse maritime (*Lathyrus maritimus*), populairement nommée *pois de mer*, qui croît sur le sable le long des grèves maritimes et estuariennes.

150. Ce nom pouvait s'appliquer indifféremment aux espèces variées du genre *Ribes*, c'est-à-dire aussi bien aux gadelliers qu'aux groseilliers proprement dits (voir J. Rousseau, « Botanique canadienne », p. 56-67).

151. L'une ou l'autre des deux espèces indigènes de fraisiers dans l'est du Canada, soit *Fragaria virginiana* et *Fragaria vesca*, var. *americana*. La première est plus abondante. Les fruits sont nommés populairement *petites fraises* ou *fraises sauvages*.

152. *Rosa gallica*, une rose rouge (voir Ramusio : *rose incarnate*), connue pour ses propriétés médicinales : ses pétales, astringents par leur tannin, servent à fabriquer la mellite de rose rouge, ou miel rosat. Cette rose, aujourd'hui introduite d'Europe en Amérique du Nord, ne s'y rencontrait pas à cette époque. Par ailleurs, un rosier indigène, *Rosa carolina*, est très fréquent sur les dunes des îles de la Madeleine et c'est sans doute cette plante que Cartier a vue.

153. Le *Ligusticum scothicum*, une ombellifère maritime qui a la saveur du persil cultivé (une tout autre espèce) et qui ressemble superficiellement au céleri. On la nomme encore populairement *persil de mer*.

154. Pour mériter cette description flatteuse, l'île de Brion aura bénéficié, ainsi que le suggère H.P. Biggar (*Voyages*, p. 35, n. 14) de la comparaison avec les côtes arides de Terre-Neuve et du Labrador, que le navigateur venait de longer. Toutefois, Leigh confirme, à la fin du siècle, la richesse du terroir : «*Concerning the nature and fruitfulnesse of Brions Island, Isle Blanche and of Ramea, they do by nature yeeld exceeding plenty of wood, great store of wild corne like barley, strawberries,*

gooseberries, mulberries, white roses, & store of wilde peason. Also about the sayd Islands the sea yeeldeth great abundance of fish of divers sortes. And the sayd Islands also seeme to proffer, through the labour of man, plenty of all kinde of our graine, of roots, of hempe, and other necessary commodities » (dans Hakluyt, *Principall Navigations*, vol. 3, p. 201). Jean de Laët observe que, si les auteurs s'accordent sur la richesse du terroir de l'île de Brion, ils divergent quant à sa grandeur et « discordent aussi quant aux arbres, car Quartier assure qu'on y trouve de fort grands arbres, et les autres seulement de fort petits et vrais arbrisseaux : si ce n'est que les noms des Isles ayant esté changés, d'où viendrait cette diversité ? » (*Histoire du Nouveau Monde*, p. 42)

L'île de Brion s'appellera en effet quelque temps, vers le milieu du XVII[e] siècle, « île de la Croix ». Souvenir d'une croix que Cartier y aurait érigée, comme le suppose W.F. Ganong ? (*Crucial Maps*, VI, p. 185) Mais pourquoi Cartier n'aurait-il pas mentionné cet acte, le premier du genre qu'il aurait accompli au cours de ce voyage ?

155. Le morse (*Odoblenus rosmarus*), maintenant disparu du golfe du Saint-Laurent. Les premiers explorateurs français le nommèrent aussi *vache marine, éléphant de mer, bête à la grande dent*, etc. Voir Ganong, « Identity », p. 210. Hakluyt consacre à cet animal une note dans laquelle on lit notamment : «*True it is that they are called in Latin* boves marini, *or* vaccæ marinæ, *and in the Russian tongue Morsses, the hides whereof I have seen as big as an oxe hide, and being dresses I have yet a piece of on thicker than any two oxe or buls hides in England.* » (*Principall Navigations*, vol. 3, p. 191) Leigh décrit également le morse en 1597 : «*And upon the lesse of these Islands of Birds, we saw great store of Morsses or sea Oxen, which were a sleepe upon the rockes ; but when we approched nere unto them with our they cast themselves into the sea and pursued us with such furie as that we were glad to flee from them* » (dans Hakluyt, *ibid.*, p. 195).

Dans son *Histoire du Nouveau Monde*, Jean de Laët consacre une longue description au morse, accompagnée d'une gravure : description empruntée au « fameux Docteur Ælius Everhardus Vorstius ». Laët ajoute : « cette bête fut monstrée en ce pais [Pays-Bas] l'an 1592 » ; des Anglais l'avaient apportée de la Nouvelle-Zemble ».

Évocation circonstanciée du morse par Sagard : des matelots lui dirent en avoir tué « un de plusieurs coups de leurs armes par dessous le ventre et la gorge, ayans auparavant frappé en vain une infinité de coups sur les autres parties de son corps sans l'avoir pu blesser pour la dureté de sa peau, bien que d'ailleurs il soit quasi sans deffence, et si massif et pesant que l'on peut sauter dessus, et le chevaler sans crainte [...] Il jette aussi sa teste de costé et d'autre en marchant, qui fait que de sa dent il peut offencer ceux qui ne se tiennent pas assez derriere. On dit qu'il y en a une grande quantité en l'Isle de Sable qui est à quelque 60 lieues dans la mer [...] Nos Basques et autres Mariniers en tirent des huiles fort bonnes, comme de la Baleine et ne rancit point, ny ne sent jamais le vieil ; il a certaines pierres en la teste, desquelles on se sert contre le mal de costé ». (*Histoire du Canada*, p. 143, 145)

156. Sans doute l'ours noir (*Ursus americanus*) et le renard roux (*Vulpes vulpes*).

157. L'île de Brion (Qc), 47° 48' ; 61° 28'. Philippe Chabot, seigneur de Brion, avait été fait amiral de France et de Bretagne en 1525 (voir *supra*, chap. I, n. 3). Il finance en 1526 un projet d'expédition de Verrazano aux Indes. Parmentier lui dédicace en 1534 un ouvrage (resté inédit, et aujourd'hui perdu) et probablement intitulé « la Perle de cosmographie », où il étudie la déclinaison de l'aimant (voir P. Crignon, *Discours de la navigation*, XXI, n. 2.). C'est Brion qui établira le 30 octobre 1534 la commission relative au deuxième voyage de Car-

tier. Il avait sans doute délivré également la commission relative à l'expédition de 1534, mais aucun document ne l'atteste.

Chabot fut également nommé amiral de Guyenne le 11 février 1532, gouverneur et lieutenant général de Bretagne le 8 août 1532, capitaine de Brest en 1533. Il sera en 1535 à l'apogée de sa puissance, négociera en juillet 1538 la trêve de Nice. Mais la disgrâce est proche : le roi, qui le soupçonne de malversations, ordonne d'informer sur sa conduite le 23 septembre et le 16 février 1539, l'instruction est confiée au chancelier Poyet, son ennemi. Dépouillé le 8 février 1541 de tous ses biens et de toutes ses charges, et condamné au bannissement, il sera, sur l'intervention de la duchesse d'Étampes, reconnu innocent le 29 mars 1541 et obtiendra le 23 mai 1542 confirmation solennelle de ses pouvoirs. Associé aux entreprises de Jean Ango, puissant armateur de Dieppe et soudoyé par lui, il était également corrompu par les Portugais. À sa mort (Ier juin 1543) lui succédera Claude d'Annebaut. Contrairement à ce qu'on a parfois écrit, l'annulation de la commission délivrée à Cartier le 17 octobre 1540 n'est en rien liée à la disgrâce de Brion, dont le procès était alors en cours depuis 1539.

158. La variante présentée par Ramusio (*paludi grandi* : de grands marais) peut être imputée à une bévue du Vénitien, qui aura confondu *marée* et *marais*.

159. L'île du Cap Breton (NE), 46° 00' ; 60° 30'. Le passage évoqué par Cartier est le détroit de Cabot, entre Terre-Neuve et l'île du Cap Breton. On ne peut prouver de façon certaine que cette dernière est bien, selon la thèse de S.E. Dawson, la terre découverte par le Vénitien Jean Cabot pour le compte du roi d'Angleterre Henri VII (« The Voyages of the Cabots in 1497 and 1498... », *MSRC*, 1894, section II, p. 51-112 ; également *ibid.*, 1896, section II, p. 3-30 et 1897, section II, p. 139-268), mais le toponyme désigne probablement, non les Bretons de France, mais ceux d'Angleterre. Sur ces deux points, consulter Trudel, *HNF*, p. 21 et 26.

L'existence de la « Terre des Bretons » n'en devait pas moins être connue des marins français en 1534. On lit chez Verrazano : « nous approchâmes de cette terre que découvrirent jadis les Bretons et qui se trouve par 50°. » (*Français en Amérique*, 1, p. 71) : indication passablement approximative, il est vrai, et ne contredisant pas l'opinion de W.F. Ganong (*Crucial Maps*, VI, p. 185) selon laquelle l'ignorance, en 1534, par Cartier, pilote breton, de l'existence du détroit de Cabot permet de mettre en doute l'affirmation de Crignon (*Discorso*, dans Ramusio, *Navigationi*, vol. 3) selon laquelle des pêcheurs bretons fréquentaient dès 1504 la région du Cap Breton. Tout s'explique beaucoup mieux, certes, si cela s'entend de « pêcheurs de Grande-Bretagne ».

On lit chez Ramusio *terra di Brion*. H.P. Biggar (*Voyages*, p. 35, n. 18) croit voir dans cette leçon «*the original reading [...] altered after Cartier had visited Cape Breton on his way home in 1536* ». Outre qu'elle suppose une révision de la relation de 1534 après le retour de la deuxième expédition (qui reste à établir ; voir toutefois les indications relatives à la longitude), cette hypothèse s'accorde mal avec l'itinéraire de Cartier qui, la veille, en quittant le « cap sainct Jullian » s'est éloigné de Terre-Neuve de trente-sept lieues et demie pour aborder à la petite île de Brion (« deux lieues de long et autant de leise »). C'est tout naturellement la force et l'orientation des marées qui lui font supposer l'existence d'un détroit entre le sud de Terre-Neuve et le nord du Cap Breton, pointe extrême du littoral exploré par Verrazano en 1524. Cartier ne trouvera confirmation de son hypothèse qu'en juin 1536. Lescarbot notera en marge : « Ce passage est aujourd'hui ordinaire, et y a 20 lieues de mer entre l'une et l'autre terre. » (*Histoire de la Nouvelle France*, 1617, p. 243)

160. W.F. Ganong (*Crucial Maps*, VI, p. 265) fait observer que la route par le détroit de Belle-Isle n'est pas plus longue, puisque les paquebots l'empruntent pendant la belle saison. Sur l'itinéraire de Cartier en 1541, voir *infra, Troisième relation*, n. 29.

161. Lescarbot (*loc. cit.*) : « La perfection que cherche Jacques Quartier est de trouver un passage pour aller par là en Orient ».

162. Le texte de Ramusio (voir variante) diffère sensiblement de celui du ms. Moreau 841 et on lit dans la traduction de Rouen (1598) : « A quatre lieuës de ceste Isle est la terre ferme vers Ouest-Surouest, laquelle semble estre comme une Isle environnée d'Islettes de sable noir, là y a un beau Cap » [...] Le texte offert en cet endroit par l'édition Biggar (p. 35, entre crochets) n'est qu'une traduction, arbitrairement archaïsante, de la leçon de Ramusio. Celle-ci représente une perception approximative qu'affinera (mais sans rectifier l'erreur qui consiste à voir une « terre ferme » dans ce qui se révélera, en 1536, être l'archipel des îles de la Madeleine) l'exploration entreprise les 27 et 28 juillet.

L'insularité de Brion n'ayant jamais été mise en doute dans la relation, la correction effectuée par le manuscrit (*terre* : rayé) semble rectifier une pure inadvertance du copiste (entraînée peut-être par la mention précédente, à plusieurs reprises, de la *terre* fertile de l'île de Brion (que Ramusio appelle alors aussi *terra di Brion*). Mais l'absence, dans le manuscrit, de la phrase présentée par la version italienne donne à penser que Cartier ne s'étant aperçu de l'insularité des îles de la Madeleine qu'au retour de son deuxième voyage (« lesdictes Araines estre ysle », voir *infra*, p. 183), l'auteur du ms. Moreau aura éliminé du texte la mention contradictoire de cette « terre ferme » qui, au demeurant, ressemblait à une île. S'il en est bien ainsi, le ms. Moreau serait une copie postérieure à 1536, cependant que Ramusio aurait publié un texte rédigé entre 1534 et 1535 (voir également *infra*, chap. XV, n. 224 et XVIII, l. 523, variante, au sujet des mesures de longitude et de la conversion des Indiens). Sur la carte Rotz, tributaire du premier voyage de Cartier, les îles de la Madeleine se trouvent rattachées au continent (au sud du golfe du Saint-Laurent).

163. Cap du Dauphin (Qc), 47° 38' ; 61° 32'. Le toponyme figure sur la mappemonde harléyenne. Situé sur la Grosse Île, il est à environ 14,5 km de la pointe sud-ouest de l'île de Brion (voir Biggar, *Voyages*, p. 36, n. 21). Le dauphin François, fils de François Ier, mourra subitement le 10 août 1536, peut-être empoisonné.

164. Les îles de la Madeleine (Qc), 47° 30' ; 61° 45'. Cartier, quand il découvrira leur insularité en 1536 les appellera « les Araines ». À la fin du XVIe siècle, elles seront, pour les Anglais, *Ramea Islands*, mais ce toponyme est déjà utilisé par La Court Pré-Ravillon, de Saint-Malo, fondé de pouvoir de Jacques Noël, le 31 mai 1591. Lorsque Drake y arriva en 1593, des Bretons de Saint-Malo et des pêcheurs basques de Saint-Jean de Luz en occupaient les ports (Hakluyt, *Principall Navigations*, vol. 3, p. 193). Leigh, qui tenta ensuite d'y aborder (1597) en fut repoussé par deux cents Français et trois cents Indiens (*ibid.*, p. 196). Le toponyme actuel n'est pas attesté avant 1663 (S.E. Morison, *European Discovery of America*, vol. 1, p. 384). Ces îles sont mentionnées par les cartes Homem (« Ille de Sablons »), Desliens et Desceliers 1550 (« Yes des Arenes ») et Le Testu (« Ille de Areas »). C'est par erreur que C.-A. Julien (*Voyages de découverte*, p. 284, n. 2) assimile aux précédentes l'île de Sable où le marquis de La Roche établira sa colonie en 1598 : il s'agit, cette fois, d'une île située au large de la Nouvelle-Écosse (voir Trudel, *HNF*, p. 229-230).

165. Dimanche 28 juin.

166. L'île au Loup, que mentionne H.P. Biggar (*Voyages*, p. 37, n. 3), est une toute petite île joignant les deux parties de la Dune du Nord. C'est donc à un ensemble plus vaste que Cartier fait référence, puisqu'il longe « icelle terre environ X lieues ».

167. Le cap de l'Hôpital (Qc), 47° 25' ; 61° 54', sur l'île du Cap aux Meules, ainsi nommée en raison de la couleur vive de ses grès (Ganong, *Crucial Maps*, VI, p. 186). Cette terre était encore utilisée en 1828 pour la fabrication de la peinture (Biggar, *Voyages*, p. 37, n. 4).

168. Anse de l'Hôpital (Qc), 47° 26' ; 61° 53'. L'anse de l'Étang du Nord, mentionnée par Biggar (*ibid.*, p. 37, n. 5) n'est pas située près du cap de l'Hôpital mais près du cap Brillant, au sud-ouest de l'île du Cap aux Meules, alors que le cap de l'Hôpital est au nord de l'île.

169. *Poys sonme* : pays bas (voir Ramusio : *paese molto basso*). Une *somme* est un banc de gravier, de sable ou de vase situé en dehors d'un port ou de l'embouchure d'un fleuve (Littré).

170. La dune du Nord, 47° 30' ; 61° 45'. *Perroy* : grève, gravier.

171. La lagune du Havre aux Maisons 47° 27' ; 61° 48'.

172. La pointe de l'Ouest, ou cap Noir (47° 14' ; 62° 01'), sur l'île du Havre Aubert (anciennement Amherst), distants l'un de l'autre d'environ cinq cents mètres. Toutefois, H.P. Biggar et S.E. Morison y reconnaissent le cap du Sud-Ouest, qui s'élève à cent mètres environ et qui est situé au sud de la même île (47° 13' ;62°00').

173. La dune de l'Ouest, 47° 18' ; 61° 58'.

174. La baie du Havre aux Basques (47° 18' ; 61° 57'), partie nord de l'île du Havre Aubert, au sud de l'île du Cap aux Meules.

175. Le cap de l'Hôpital : voir *supra*, n. 167.

176. L'île aux Goélands, 47° 21' ; 61° 58' et l'île Le Boutiller, 47° 22' ; 61° 58'.

177. La pointe de l'Ouest, ou cap Noir : voir *supra*, n. 172.

178. L'île Le Corps Mort, 47° 16' ; 62° 12'. Nommée ainsi en raison de sa configuration pyramidale (*alaiser*, ou *élaiser* : abattre les angles sur une enclume, avec un marteau).

179. Le cap de l'Hôpital, 47° 25' ; 61° 54' : voir *supra*, n. 167.

180. Lundi 29 juin.

181. *Asoumist* : diminue. La profondeur entre l'île de Brion et les îles de la Madeleine n'excède pas 25 mètres.

182. La variante de Ramusio propose un sens différent : elle rappelle la direction prise par les navires à la fin du chapitre précédent (*verso Garbin* = au sud-ouest) cependant que notre manuscrit insiste sur la diminution régulière (« egallement ») de la profondeur.

183. Le 29 juin.

184. *Reconsant* : couchant. *Resconser* : cacher. *Se reconser* : se coucher en parlant d'un astre (Huguet).

185. Il s'agit, – sur l'île du Prince-Édouard dont l'insularité ne fut pas connue avant le XVII^e siècle – des deux sommets de la région élevée au sud-ouest de New London Bay, en arrière des caps Turner et Tryon (Ganong, *Crucial Maps*, VI, p. 188). Mais le cap Turner et le cap Tryon se trouvent de part et d'autre de

la New London Bay, le premier vers l'est à environ 14,5 km, le second vers l'ouest à environ 5 km ; d'autre part, il n'existe pas de région particulièrement élevée au sud-ouest de la baie.

186. Cape Kildare (IPE), 46° 53' ; 63° 59'. Nomination qui est, de toute évidence, l'œuvre de Cartier, mais qui n'a pas été effectuée en l'honneur de Charles d'Orléans, troisième fils de François Ier, ainsi qu'on l'entend ordinairement (ainsi Biggar, *Voyages*, p. 40, n. 6) à la suite d'une erreur de Belleforest : « et donnerent nom à ce Promontoire Cap d'Orleans, en memoire de ce trespuissant, tresillustre et vaillant Prince Charles Duc d'Orleans, et puisné des enfans du grand Roy Françoys premier de ce nom » [...] (*Cosmographie universelle*, f. 2181). En fait, avant qu'il ne devînt dauphin par la mort de son frère aîné François (voir *supra*, chap. XII, n. 163) en 1536, le futur Henri II portait le titre de duc d'Orléans, ainsi qu'il apparaît dans des lettres patentes de novembre 1525, signées de François Ier, alors prisonnier à Madrid, et qui mentionnent ses enfants puînés « Henry duc d'Orleans [...] Charles duc d'Angoulesme » (A. Champollion-Figeac, *la Captivité du roi François Ier*, p. 421). Henri devenu dauphin, le titre de duc d'Orléans reviendra à Charles, ce qui explique que le « cap d'Orleans » de Cartier soit appelé « c. d'Angoulesme » sur les mappemondes harleyenne et Desceliers et dans la *Cosmographie universelle* de Thevet : « Promontoire que lon dit d'Angoulesme » (II, f. 1010 v°).

187. *Poys sonme* : voir *supra*, chap. XIII, n. 169.

188. *Sauvaiges* : premier emploi du terme, chez Cartier, comme substantif pour désigner les populations indigènes. L'antiquité gréco-romaine désignait du nom de *barbares* tous les peuples appartenant à une civilisation différente, que celle-ci fût lettrée ou non. Le Moyen Âge qualifie de *sauvages* des populations vivant dans les forêts (*silva – silvaticus*) en une condition inférieure à celle des barbares. Le terme désigne, dans les textes des XVIe - XVIIe siècles, les peuples étrangers dont la civilisation paraît moins développée que celle des Européens, quels que soient leur lieu et mode particuliers d'existence.

189. Malpecque Bay (= Richmond Bay) (I.P.E.), 46° 32' ; 63° 47', plutôt que Cascumpeque Bay, que propose Biggar (*Voyages*, p. 41, n. 8), sur la foi de reliques indiennes qui y furent découvertes vers 1860. Richmond Bay, observe justement W.F. Ganong (*Crucial Maps*, VI, p. 190), «*has always been a more important Indian resort, is far larger, and presents a wider and more conspicuous entrance*». Richmond Bay, où se jette la Grand River, se trouve à l'intérieur de la Malpecque Bay, du côté ouest.

190. Selon H.W. Bayfield (*Directions*, vol. 2, p. 132), courants et tempêtes du nord-est rendent la navigation dangereuse sur la côte nord de l'île du Prince-Édouard, grande baie large de 146 km et profonde de 52 km.

191. North Point (IPE), 47° 04' ; 64° 00', 20 km au nord du cap Kildare (« Cap d'Orleans » de Cartier).

192. *Hessier* : ce terme n'est attesté dans aucun dictionnaire. Ramusio traduit *una secca*, un haut-fond.

193. *Bancq de pierre* : un récif s'étendant de North Point vers le nord et l'est, sur deux km environ (voir Bayfield, *Directions*, vol. 2, p. 132).

194. *Nager* : naviguer.

195. Depuis North Point (« cap de Sauvaige »), la côte nord-ouest de l'île, que les navires de Cartier longent maintenant, n'offre pas de havre sûr ; elle présente sur une distance de 53 km des falaises d'argile et de grès alternant avec des

plages de sable où seules les barques peuvent accoster (voir Bayfield, *op. cit.*, p. 133).

196. Première expression, chez Cartier, d'une admiration devant les forêts américaines (beauté et odeur) fréquemment éprouvée par les découvreurs européens depuis Colomb. Ainsi Verrazano : « Les arbres sont de nuances si diverses et ces forêts sont si belles et si plaisantes qu'il est malaisé de l'exprimer [...] Ces arbres exhalent à grande distance des odeurs très suaves » (*Français en Amérique*, 1, p. 56).

197. *Cèdres* : le *Thuja occidentalis*, populairement nommé *cèdre blanc*. Voir Appendice IX.

198. *Iffz* : la seule espèce d'if présente dans la région visitée par Cartier est l'if du Canada (*Taxus canadensis*), un arbuste atteignant à peine un mètre de hauteur, et il ne peut en être question ici. L'if de Cartier est probablement la pruche (*Tsuga canadensis*) qui ressemble superficiellement à l'if européen par sa stature et son port. D'après J. Rousseau (« Botanique canadienne », p. 60), il pourrait également s'agir du sapin baumier (*Abies balsamea*), qui a les aiguilles étalées comme celles de l'if européen.

199. *Pins* : selon J. Rousseau (*ibid.*, p. 67-68), ce nom désigne probablement tous les conifères à aiguilles groupées en faisceaux, soit les pins et le mélèze.

200. *Ormes blancs* : l'*Ulmus americanus*, encore populairement appelé *orme blanc*.

201. *Fraisnes* : l'une des deux espèces indigènes de l'île du Prince-Édouard, le frêne blanc (*Fraxinus americana*) étant celui qui ressemble le plus au frêne européen.

202. *Sauldres* : sans doute l'une des deux espèces arborescentes indigènes de saule, et probablement le *Salix nigra*. Les autres saules indigènes dans l'est du Canada sont des arbustes.

203. *Grouaiseliers* : « Il n'est pas improbable que les *grouaiseliers rouges* désignent surtout les gadelliers et les *grouaiseliers blancs* les groseilliers proprement dits, dont les fruits rougissent après ceux des gadelliers » (J. Rousseau, « Botanique canadienne », p. 56) : voir *supra*, chap. XII, n. 150.

204. *Franboysses* : les fruits du *Rubus idæus*, le framboisier, très commun à l'état indigène dans tout l'est du Canada. Sur les *poys*, les *frasses* et le *blé sauvaige*, voir *supra*, chap. XII, respectivement notes 149, 151 et 148.

205. *Seille* : le seigle.

206. *Teurtres et ramyers* : ces deux noms désignent vraisemblablement un même oiseau, la tourte (*Ectopistes migratorius*) qui, extrêmement abondante autrefois, s'est éteinte à la fin du XIX^e^ siècle par suite d'une chasse intense. La seule autre espèce de cette famille dans l'est du Canada est la tourterelle triste (*Zenaidura macroura*) qui, selon W.C. Godfrey (*les Oiseaux du Canada*, p. 241-242), ne se rend pas au nord-est jusqu'à l'île du Prince-Édouard ; il est peu probable que Cartier l'ait vue. En France, *ramier* est le nom populaire du pigeon sauvage ou palombe (*Columba palumbus*, en anglais *wood-pigeon*), mais cette espèce ne se rencontre pas en Amérique du Nord. Comme le mâle et la femelle de la tourte avaient une taille et une coloration différentes (voir W.C. Godfrey, *loc. cit.*), il se peut que Cartier les ait considérés comme deux sortes distinctes, *teurtre* désignant le mâle et *ramyer* la femelle, ou inversement.

207. Ce que Cartier nomme ainsi, c'est une partie du détroit de Northumberland. La terre qu'il voit de l'autre côté de la « baye » est la pointe Escuminac (NB), extrémité sud-est de la baie de Miramichi.

Saint Lunaire : évêque breton du XI^e siècle ; fête le 1^er juillet. Ce nom se lit sur les cartes de Diego Homem et Mercator, mais sur la carte de Desliens et la mappemonde et le planisphère de Desceliers apparaît celui de « baye de Ste Marie » (2 juillet : Visitation de la Vierge).

208. Pointe Escuminac (NB), 47° 04' ; 64° 48', à la fois extrémité nord-ouest du détroit de Northumberland et extrémité sud-est de la baie de Miramichi. Appelée *C. Soman* sur la mappemonde de Desceliers, elle présente, à trois et cinq brasses de profondeur, deux lignes de récifs d'environ trois kilomètres chacune (Biggar, *Voyages*, p. 44, n. 4).

209. Pointe à Barreau (NB), 47° 26' ; 64° 53'. H.P. Biggar l'identifie avec Blackland Point (*Voyages*, p. 45, n. 5). Il y a bien un Black Point à environ 9 km au sud-ouest de Pointe à Barreau, à 32 km de Pointe Escuminac, mais cette pointe se trouve à l'intérieur d'une baie (Tabusintac) formée par une importante lagune (Tabusintac Beach). Il semble improbable qu'on puisse l'apercevoir à une aussi grande distance, derrière cette lagune.

210. Miramichy Bay (NB), 47° 08' ; 64° 58'. Selon Ganong (*Crucial Maps*, VI, p. 191), Cartier, bien que n'ayant pas nommé ce lieu, serait indirectement à l'origine de son appellation actuelle. La carte de Desceliers (1546) présente le nom de « Terre de Michalman », devenu « Mechsamech » dans le « Grand Insulaire » de Thevet, mais appliqué à « la baye de Chaleur que les barbares appellent Mechsamech » (f. 153 r°). Ganong estime que les Montagnais se servaient de ce mot pour désigner le pays des Micmacs et que Cartier l'aura ensuite entendu chez eux et reporté sur ses cartes, aujourd'hui perdues. Selon une tradition recueillie par Chrestien Le Clercq dans *Nouvelle Relation de la Gaspésie*, les ancêtres des indigènes de Miramichi avaient connu le culte de la croix (éd. Ganong, p. 32-40) : information que M. Trudel accueille avec beaucoup de scepticisme (*HNF*, p. 11, n. 3). Pour d'autres formes du nom *Miramichi* sur les cartes du XVI^e siècle, voir Biggar, *Voyages*, p. 47, n. 15.

211. *Pays sonme* : selon H.P. Biggar (*ibid.*, p. 45, n. 8) et H.W. Bayfield (*Directions*, vol. 2, p. 58), cette baie est en effet peu profonde et encombrée de bancs de sable : caractéristiques qui seront peut-être à l'origine de la mention *C. Soman* qui figure sur la carte Desceliers (Ganong, *Crucial Maps*, VI, 190 et fig. 85).

212. Sans doute le « Cap d'Esperance » (voir *infra*, chap. XVI, n. 1), l'actuelle pointe Miscou. Ce «*dit* bout et cap de terre » n'ayant pas été mentionné auparavant, il se peut, ainsi que le conjecture H.P. Biggar (*Voyages*, p. 45, n. 9), que la relation – notre manuscrit comme la version de Ramusio – présente ici une lacune, d'autant plus que cette côte longée sur quinze lieues (il n'y a que 72 km entre Pointe à Barreau et Pointe Miscou) ne fait l'objet d'aucune observation. Mais il peut s'agir aussi de l'insertion imparfaite, dans la relation, d'un extrait du « routier » que Cartier devait tenir.

213. « Cap d'Esperance » (Pointe Miscou).

214. Voir *infra*, chap. XVI, n. 225.

215. D'après ce que l'on en pouvait voir (Ramusio : *per quanto potevamo vedere*).

216. *Mettre à la cappe* : voir *supra*, chap. IX, n. 108.

217. *Haute terre (...) bassez terres* : la côte nord de la baie des Chaleurs, élevée et très apparente depuis l'île Miscou, basse et sablonneuse.

218. La « baye de Chaleur » : voir *infra*, chap. XVIII, n. 253.

219. Le détroit de Belle-Isle : voir *supra*, chap. III, n. 30.

220. Bayfield (*Directions*, vol. 2, p. 20) relève l'opposition entre le relief des deux rives de la baie des Chaleurs.

221. Le cèdre est le *Thuja occidentalis* (voir Appendice IX). Les dictionnaires ne permettent pas de déterminer le sens exact que Cartier donnait au mot *pruche* : on lit dans Godefroy et Huguet « sorte d'arbres », d'après l'exemple de Cartier, mais emprunté au texte de Lescarbot. *Pruche* désigne probablement tous les conifères à aiguilles isolées, notamment le sapin (*Abies*) et les épinettes (*Picea*, en France *épicéa*), à l'exclusion peut-être de la pruche proprement dite que Cartier nommait *if* (voir *supra*, chap. XIV, n. 198, et J. Rousseau, « Botanique canadienne », p. 69-70). Sur la rive nord de la baie des Chaleurs, les espèces désignées par le mot *pruche* seraient alors le sapin baumier (*Abies balsamea*) et l'épinette blanche (*Picea glauca*). *Prusse*, devenu ensuite *pruche* dans les parlers normand ou picard, a pu, comme le suppose J. Rousseau, être « employé par ellipse pour *sapin de Prusse* (*Picea Abies* et *Abies vulgaris*) » (*loc. cit.*).

222. Christophe Colomb découvrit le 25 novembre 1492 « des pinèdes si merveilleusement grandes qu'il ne pouvait louer assez leurs belles dimensions et leur droiture. Il y avait là de gros pins et des minces, aussi droits que des fuseaux ; et il se rendit compte qu'on en pouvait charpenter des navires et une quantité infinie de bordées et de mâts, pour des navires aussi grands que les plus grands d'Espagne (*Œuvres*, p. 86). Dans le chapitre 30 du livre IV de son *Histoire naturelle et morale des Indes* (1589), intitulé « Des grandes forêts des Indes, des cèdres et ceibas et autres grands arbres », Acosta écrit : « Il me semble que le Nouveau Monde [...] en est beaucoup plus pourvu, tant pour le nombre que pour la diversité, que les terres d'Europe, d'Asie et d'Afrique de l'Ancien Monde » (p. 206). Au XVII^e^ siècle, les Européens admireront encore les forêts américaines et souligneront leur intérêt pour la construction navale : voir dans l'*Histoire véritable et naturelle* de Pierre Boucher le chapitre IV, « Des Arbres qui croissent dans la Nouvelle-France ». C'est pour « veoyr les arbres » que Cartier, en septembre 1535, descendra à l'île d'Orléans.

223. La comparaison de ce tonnage avec celui des vaisseaux de Cartier en 1534 (une soixantaine de tonneaux) confirme que les grandes découvertes océaniques sont dues, ainsi que le souligne J. Bernard, « à des navires qui, de leur temps, n'étaient pas – loin de là – parmi les plus grands. Une barque d'une trentaine de tonneaux pouvait faire au XVI^e^ siècle le voyage de Terre-Neuve, qui eût été interdit à une grosse nef médiévale de 200 ou 300 tonneaux. » (*Navires et gens de mer*, p. 219) Ce n'est d'ailleurs qu'à la fin du XIX^e^ siècle que les terre-neuvas atteindront de tels tonnages : voir C. de La Morandière, *Histoire de la pêche française de la morue dans l'Amérique septentrionale*, p. 42-43.

224. En fait, un peu moins de 48° de latitude et 64° 40' de longitude à l'entrée de la baie. Sur la mesure des longitudes à l'époque du voyage de Cartier, voir *supra*, chap. I, n. 14. Ramusio ne fait pas mention de cette longitude : lacune du manuscrit qu'il utilisa ou désaccord du géographe vénitien avec la mesure fournie par Cartier ? Il peut s'agir encore d'une précision ultérieurement apportée par le navigateur, ce qui confirmerait l'hypothèse de l'antériorité du texte utilisé par Ramusio. Sur la deuxième indication d'une longitude par notre manuscrit (également absente chez Ramusio), voir *infra*, chap. XXII, n. 302.

225. *Cap d'Esperance* : pointe Miscou (NB), 48° 02' ; 64° 32'. Le toponyme de Cartier apparaît sur la carte de Mercator ; les mappemondes harleyenne et Desceliers l'appellent « cap d'Espoir ». Sur la côte nord de la baie des Chaleurs, en-

tre Port-Daniel et Percé, se trouve aujourd'hui le cap d'Espoir (que H.P. Biggar identifie – *Voyages*, p. 45, n. 11 – avec le « cap de Pratto » de Cartier : voir *infra*, chap. XIX, n. 225). Déplacement et changement de sens du toponyme de Cartier ? Mais il peut s'agir, selon W.F. Ganong (*Crucial Maps*, VI, p. 192), d'une pure coïncidence.

226. *Jour St Martin* : cette précision manque chez Ramusio.

227. La baie de Port-Daniel (Qc), 49° 10' ; 64° 57', du côté nord de la baie des Chaleurs. La « Conche sainct Martin » figure sur les mappemondes harleyenne et Desceliers, ainsi que sur la carte de Mercator.

228. La pointe de Paspébiac (Qc), 48° 01' ; 65° 15'.

229. Des Micmacs, dont la nation occupait, au XVI^e^ siècle, le sud et l'est du golfe du Saint-Laurent, les Maritimes et la péninsule de Gaspé, disputant ce dernier territoire aux Iroquoiens du Saint-Laurent. Poussés par les Blancs (pêcheurs et trafiquants de fourrures), ils jouèrent un rôle déterminant dans l'extermination des Beothucks de Terre- Neuve. Migratoires, pêcheurs et chasseurs, ils ne cultivaient guère que le tabac. *Micmac*, nom d'origine incertaine, signifie peut-être « allié ». Lors du recensement de 1972, environ dix mille personnes vivaient sur les réserves de cette ethnie, qui comptait, au XVI^e^ siècle, quelque quatre mille membres. Voir Philip K. Bock, dans *Handbook*, vol. 15, p. 109-122 ; également le P. Pacifique, « La Tribu des Micmacs », *BSGQ*, vol. 18, 1924, p. 65-84.

230. Déposer ainsi les objets du troc ou les présents, c'est ce qu'avait fait Cartier (voir *supra*, chap. XIV) à l'intention de l'homme aperçu au « cap de Sauvaige ». Il semble s'agir là d'une pratique ordinaire du commerce avec les Blancs, ce que confirme l'attitude des Indiens le lendemain (« nous faisant signes qu'ils estoient venuz pour traffiquer avec nous »). M. Trudel voit dans cet épisode « la première cérémonie, dûment constatée, d'un échange commercial entre des Européens et les indigènes du golfe » (*HNF*, p. 79).

231. En micmac : *nitap, gtodem na gsalotôa* : Ami, ton semblable (d'une autre nation) t'aimera (veut t'aimer). Voir le P. Pacifique, « Jacques Cartier à Port-Daniel », *BSGQ*, vol. 16, 1922, p. 142, n. 13.

232. *Passevolant* : nom d'une petite bouche à feu en usage à la fin du XV^e^ siècle et pendant le XVI^e^ (Jal, *Glossaire nautique*). Selon Thevet (*Cosmographie universelle*, vol. 2, VII, chap. 6), le passevolant appartient à la « moyenne artillerie ». En 1529, près de Madagascar, Parmentier et ses gens avaient tiré des passevolants sur des indigènes qui avaient tué, la veille, cinq de leurs hommes et les menaçaient encore de leurs dards (P. Crignon, *Discours de la navigation*, p. 38-39). Les passevolants tiraient des boulets de six livres (Jal, *ibid.*).

233. *Lances à feu* : torches, traits enflammés. Jean Bytharne, « cannonier, ordonnance du Roy nostre sire en son chasteau de Doulens », composa en 1543 (commencé le 25 avril, achevé le 5 juin) un traité, resté manuscrit, intitulé « Livre de guerre, tant par mer que par terre » où l'on trouve une technique « pour faire une bonne lance à feu » (BN Paris, ms. fr. 3890, f. 26 v° - 27 v° ; tr. H.P. Biggar, *Voyages*, Appendix IV, p. 305).

Inspiré ici par le sentiment (justifié ou non) d'être en danger devant le grand nombre d'Indiens, l'usage des armes à feu sert également aux Européens à exercer un effet de dissuasion : Lescarbot raconte comment Poutrincourt, devant une « grande assemblée de Sauvages, en nombre de cinq à six cens », montra l'efficacité de ses mousquets qui « perçoient des pieces de bois où leurs flesches n'eussent sceu tant seulement mordre. Et pour ce ne s'attaquerent ilz

jamais à noz gens tant qu'ilz se tindrent en garde. » (*Histoire de la Nouvelle France*, 1617, p. 561)

234. Mardi 7 juillet.

235. Pointe de l'ouest, dans la baie de Port-Daniel (Qc), 48° 09' ; 64° 57', faite de galets, et d'un accès difficile pour les barques (H.W. Bayfield, *Directions*, vol. 2, p. 23). *Possez* : Ramusio traduit *sorti*, qui devient dans l'édition de Rouen (1598) et celle de Québec (1843) « pointe et entrée du lieu, d'où nos navires étoient partis ».

236. En dépit de cette appréciation peu favorable, le trafic avec les indigènes allait vite devenir pour les Blancs une ressource complémentaire non négligeable, puisqu'on en mentionne le produit dans des actes notariés. Ainsi, le 19 juin 1541, un acte passé entre Roberval d'une part et, de l'autre, Symon Harel et Jehan Mallet auxquels il loue la *Valentyne* pour le transport de ses gens, stipule qu'« apres le congié donné ausdits maistres et marynyers par le seigneur de Roberval à la coste des Terres-Neufves, qu'ilz auront le tiers de tout ce qu'ilz pourront conquester par traphiques de marchandizes avec les sauvages de ladicte terre [...] pourveu qu'ilz ne feront retardement pour lesdits trafficques que quinze jours ou troys semaines apres le congié à eux donné. » (Document du Château de Roberval, cité par Émile Morel, « Jean-François de La Rocque, seigneur de Roberval, vice-roi de Canada », BGHD, 1892, p. 285.) Une des dispositions de la commission délivrée à Roberval prévoit que « le tiers de tous les gaings et proffictz mobilieres provenant dudit voyage » reviendra aux « gentilz hommes, gens de guerre et de mer » ayant participé à l'expédition (voir *infra*, p. 250).

237. Cartier donnera (voir *infra*, chap. XX, n. 292) aux deux fils de Donnacona, qu'il vient d'enlever, des « bonnetz rouges », renouvelant ainsi le geste de Colomb qui, dès le 12 octobre 1492, distribuait aux Caraïbes des bonnets de couleur (*Œuvres*, p. 44) et de Magellan qui offrait au roi de Sumatra « une robbe de drap rouge [...] et un bonnet rouge » (*Voyage et navigation*, éd. 1525, chap. 36). Le goût des Amérindiens pour les coiffures rouges s'explique, en fait, par le prestige dont elles jouissaient aux yeux des marins européens : « Les maîtres, en attendant la perruque, qui sera leur privilège au XVII^e siècle, portaient un *chappeau*, qui pouvait être un tricorne, tandis que les hommes se coiffaient d'un bonnet, qui était souvent, comme les chapeaux, de couleur rouge » (J. Bernard, *Navires et gens de mer*, p. 621-622). L'auteur voit dans cet usage vestimentaire l'origine du toponyme «*Le Chappeau-Rouge* » (qui est, en fait, le *Cap Rouge*) appliqué à une côte de Terre-Neuve (p. 622).

238. En vue de cet échange, très prisé par les deux parties, les Européens emportaient sur leurs vaisseaux des « marchandises de troques » dont le récit du voyage de Gonneville au Brésil (1504) fournit une liste abondante et hétéroclite : quatre mille « haches, bêches, serpes, coutres, fauches », deux mille peignes, huit quintaux de « quinquailleries de Rouen », etc., « le tout de mesme qu'ont acoustumé s'en charger les Portugallois, pour estre par delà et sur la route ces choses de meilleure traficque » (*Français en Amérique*, 1, p. 29-30).

239. Lescarbot rapporte à ce propos que le *sagamo* Membertou, chef souriquois de Port-Royal, assurait avoir « veu le Capitaine Jacques Quartier en ce pays là » (*Histoire de la Nouvelle France*, 1617, p. 588). M. Trudel observe : « si l'information de Lescarbot est exacte, le Micmac Membertou se serait trouvé parmi ce groupe : c'est seulement en 1534 que Cartier s'est arrêté dans cette région. » (HNF, p. 79, n. 50)

240. *Jeudi VIII^e* : mercredi 8 ou jeudi 9 juillet ? La suite du texte ne permet pas de décider : semblablement pour la version de Ramusio (« le landemain au matin » : jeudi 9 ou vendredi 10 ?)

241. L'embouchure de la rivière Ristigouche, entre le Québec et le Nouveau-Brunswick (48° 04' ; 66° 20'). À noter que la baie des Chaleurs s'étend sur environ 130 km de l'île Miscou à l'embouchure de la rivière Ristigouche.

242. Sur l'espoir qu'ils avaient de « trouvés le passage », voir *supra*, chap. XV, n. 219 et XVI, n. 225. Le texte de Ramusio n'exprime pas cette déception.

243. Les monts Notre-Dame (Qc) ; 48° 10' ; 68° 00'.

244. Pointe Tracadigache (Qc), 48° 05' ; 66° 07'. Sur la mappemonde de Desceliers on lit, à cet endroit, « saulvages ».

245. Voir *supra*, chap. VIII, n. 93.

246. Voir *infra*, chap. XIX, et *Deuxième relation*. Observation semblable chez Magellan, à propos des Brésiliens (relation de Pigafetta, chap. 6, éd. 1536).

247. Ce fut aussi l'impression de Colomb lorsqu'il aborda aux Antilles, le 12 octobre 1492 : « Je me rendis compte que c'étaient des gens qui se livreraient et se convertiraient à notre sainte religion, par l'amour plutôt que par la force » (*Œuvres*, p. 44). Croyant athées les peuples qu'il avait rencontrés et considérant « le zèle et la ferveur avec lesquels ils nous voyaient remplir les pratiques chrétiennes », Verrazano les estimera « fort aisés à persuader » (*Français en Amérique*, 1, p. 72). Las Casas, de son côté, répétera inlassablement : les Indiens, doux et pacifiques, ne sont-ils pas déjà pourvus de vertus chrétiennes ?

248. Cette comparaison avec l'Espagne ne convainc pas Lescarbot : « En quoy je ne le croiray volontiers jusqu'a ce qu'il y ait fait un autre voyage, attendu le climat. Mais il se peut faire que par accident il y faisoit fort chaud quand il y fut, qui étoit au mois de juillet » (*Histoire de la Nouvelle France*, 1617, p. 222 ; voir aussi p. 251 – en marge – et 394).

Le témoignage de Champlain semble justifier les réserves de de Lescarbot, tout en confirmant que les indigènes du lieu (qu'il appelle « Baye de Chaleu ») étaient habitués au commerce avec les Blancs : « Ce lieu est desgarny de bois, n'y ayant que des bruieres, herbes et pois sauvages : l'on fait en ce lieu bonne partie de traitte avec les habitans du pays [...] Il y a eu d'autrefois des François qui ont hyverné en ce lieu, et ne s'y s'ont trop bien treuvez pour les froidures trop grandes, comme aussi les neges » (*Voyages*, 1632, vol. 2, p. 91). Charlevoix écrit, à propos de la baie des Chaleurs : « Cette Baye est la même, que celle que l'on trouve marquée dans quelques cartes sous le nom de *Baye des Espagnols* : et une ancienne tradition porte que des Castillans y étoient entrés avant Cartier, et que n'y ayant aperçu aucune apparence de Mines, ils avoient prononcé plusieurs fois ces deux mots, *Aca Nada*, que les Sauvages avoient répétés depuis ce tems-là aux François, ce qui avoit fait croire à ceux-ci que *Canada* étoit le nom du pays » (*Histoire et description générale*, vol. 1, p. 13).

249. Sur l'identité de ces plantes, voir *supra*, chap. XII, n. 148-150 et chap. XIV, n. 203 et 204.

250. Probablement la *Rosa blanda*, la rose sauvage la plus commune des rivages de la Gaspésie, et dont il existe une forme occasionnelle à fleurs blanches.

251. Le saumon de l'Atlantique (*Salmo salar*), la même espèce que sur les côtes occidentales de l'Europe.

252. Selon le P. Pacifique, «*Cochy* : c'est ce qu'ils ont saisi de la fin du mot micmac, *Temigentjij* ; petite hache. *Bacan* : ici on a certainement mis un B à la place d'un O ; le mot est encore *Oagan*, couteau ». (BSGQ, vol. 16, 1922, p. 143, n. 23 et 24)

253. La baie des Chaleurs, entre le Québec et le Nouveau-Brunswick (48° 00' ; 65° 45'). Elle possède en effet un climat plus clément que les régions voisines du golfe. Selon le P. Pacifique (*loc. cit.*), les Micmacs « appellent encore aujourd'hui Port-Daniel, *Epsegeneg*, où l'on se chauffe ». *De/des* : le pluriel apparaît sur la carte de Samson (1656) et s'imposera par la suite.

H.P. Biggar (*Voyages*, p. 54, n. 4 et 94, n. 20) et M. Trudel (HNF, p. 79, n.51) relevant la présence du toponyme « La Bastille » dans la cartographie contemporaine de Cartier, rappellent l'existence d'une localité du même nom dans la région de Saint-Malo et la présence d'un Le Breton Bastille au cours du deuxième voyage. Mais W.F. Ganong (*Crucial Maps*, VI, p. 193) retient l'hypothèse, beaucoup plus probable, d'une mauvaise lecture de « b. de chaleur » : sur les cartes Harley et Desceliers, où apparaît le toponyme « La Bastille », la baie des Chaleurs ne figure pas.

254. Port-Daniel, dans la baie des Chaleurs : voir *supra*, chap. XVI, n. 227.

255. Le cap Blanc, 48° 30' ; 64° 13'. Le toponyme fait difficulté. D'une part, Cartier mentionne pour la première fois ce site, sans en revendiquer la nomination : lacune du manuscrit ou distraction du narrateur ? Il est vrai que Cartier ne disait pas avoir nommé le « cap d'Orleans » (voir *supra*, chap. XIV, n. 186) et qu'il ne revendiquera pas davantage la nomination du « cap de Monmorency » (voir *infra*, chap. XXII, n. 305).

M. Trudel (*HNF*, p. 57) fait observer que John Rut était accompagné du chanoine Albert de Prato lorsqu'il avait visité le golfe du Saint- Laurent en 1527 : le « cap de Pratto » serait alors la seule trace cartographique de cette expédition britannique. Ce nom peut provenir encore d'une déformation de *plateau*, le terrain s'abaissant en terrasses du mont Sainte-Anne au cap Blanc (voir Ganong, *Crucial Maps*, VII, p. 105 ; Trudel, *HNF*, p. 80, n. 53). La mappemonde de Desceliers l'appelle « cap de Prey » : serait-ce, comme le pense H.P. Biggar (*Voyages*, p. 58, n. 2), une traduction française de l'espagnol ou du portugais *prado*, pré ? Belleforest mentionne ce nom : « cap de pré » (*Cosmographie universelle*, II, f. 2184). L'édition de Rouen (1598) traduit : « Cap du Pré ». Bien que la finale, en ce cas, soulève quelques difficultés, le toponyme pourrait se rapporter au chancelier Du Prat (présent lors de la rencontre du Mont Saint-Michel, où se décida l'expédition de 1534 (voir Introduction, p. 10) : ainsi les trois hommes les plus influents du Conseil du Roi, le futur connétable de Montmorency, l'amiral Chabot et le chancelier Du Prat auraient été honorés au cours de cette navigation.

Notons enfin que le survol effectué par S.E. Morison (*European Discovery of America*, vol. 1, p. 386) l'amène à identifier le « cap de Pratto » avec le cap Percé.

256. L'île de Bonaventure (Qc), 48° 30' ; 64° 10'. Comment Cartier a-t-il pu ne pas mentionner le rocher Percé et sa silhouette si remarquable ? S.E. Morison (*ibid.*, vol. 1, p. 371) explique que la mer n'avait sans doute pas encore brisé l'isthme qui le reliait à l'île. Autre hypothèse : la fameuse arche n'avait pas encore été découpée. Rappelons que le rocher Percé posséda jadis deux arches, dont l'une s'effondra en 1843. Jean Alfonse mentionne, dans cette région, « trois isles, une grande et deux petites » (*Cosmographie*, f. 179 r°) que H.P. Biggar identifie avec l'île de Bonaventure, le rocher Percé et l'île Plate (*Voyages*, p. 290, n. 3).

257. Mardi 14 juillet.

258. La baie de Gaspé (48° 46' ; 64° 17'), embouchure des rivières Saint-Jean, York et Darmouth.

259. Le havre de Gaspé, 48° 51' ; 64° 27'. Ce lieu, que Cartier ne semble pas avoir nommé au cours de son premier voyage, deviendra *Honguedo* au début de la relation du deuxième : toponyme vraisemblablement enseigné par les fils de Donnacona. La baie de Gaspé est appelée « R. de Memorancy » sur les mappemondes harleyenne et Desceliers, sur la carte de Mercator et dans la *Cosmographie universelle* de Thevet (f. 1011 v°). Le nom de *Gaspé* est d'origine montagnaise ; il apparaît dans le *Ruttier* de Jean Alfonse publié par Hakluyt en 1600 (« The Bay of Molues or Gaspay »), mais il est absent de la *Cosmographie* de 1544 ; un document de 1599 le mentionne, sous la forme *Gaschepé* (*Revue d'histoire de la Gaspésie*, vol. 2, n° 1, p. 55) et il figure (*Gaspay* ou *Gaspi*) sur la carte de Levasseur, 1601 : voir Ganong, *Crucial Maps*, II, p. 121 et Trudel, *HNF*, p. 252. La forme *Memoransi* se rencontre chez Ramusio, mais elle désigne le « cap de Monmorancy », sur l'île d'Anticosti.

260. *Sarraize* : voir *serraison*, obscurité.

261. *Masquereaulx* : le maquereau (*Scomber scombrus*), un poisson marin qui vient par bancs le long des côtes en été. Il ne remonte pas les rivières, mais Cartier qualifie le fond de la baie de Gaspé de « rivière », sans doute parce que les barres de sable (Penouille et Sandy Beach) qui en protègent l'accès permettent de l'assimiler à l'embouchure d'une rivière.

262. *Raitz* : rets, filets.

263. *En escharpes* : Ramusio traduit *che gettano sopra a traverso*. Lescarbot, précise : « dont ils se vétent à la maniere des Ægyptiens » et ajoute (mention marginale) : « Diversité de mœurs et langage entre les Sauvages de la Terre-neuve, de ceux de la baye de Chaleur. » (*Histoire de la Nouvelle France*, 1617, p. 253)

264. Cartier rencontre maintenant des Iroquoiens, ce terme désignant tout groupe dont la langue appartient à la famille linguistique iroquoienne, le terme *Iroquois* étant réservé aux membres de la Confédération des Cinq Nations – Sénécas, Cayugas, Onéidas, Onondégas, Mohawks (voir Trigger, *Cartier's Hochelaga*, p. 45). Les Iroquoiens rencontrés par Cartier au cours de ses trois voyages n'existaient plus dans la vallée du Saint-Laurent à l'époque de Champlain. Leur disparition entre 1534 et 1603 a été diversement expliquée : guerres avec d'autres groupes iroquoiens, effet d'épidémies d'origine européenne, léger refroidissement climatique qui, affectant l'agriculture, aurait contraint ce peuple à un repli vers le sud (voir G. Barré et L. Girouard, *RAQ*, vol. 7, n° 1-2, 1978, p. 44). Selon B.G. Trigger, les Algonquins et les Montagnais auraient essayé de briser, au début du XVII^e^ siècle, les Mohawks qui avaient, sans l'occuper, envahi la région du Saint-Laurent (« Early Iroquoian Contacts with Europeans », dans *Handbook*, vol. 15, p. 344-361). Stadaconé s'étant longtemps opposé aux entreprises des Français en amont, les habitants d'Hochelaga (ou d'autres) que cette attitude gênait, auraient attaqué, vers 1580, ses habitants, afin de les disperser et d'ouvrir de nouveau le fleuve au commerce avec les Européens (voir Trigger, *Cartier's Hochelaga*, p. 71-93). Mais l'installation d'un poste de traite à Tadoussac donne aux Algonquins et à leurs alliés un grand avantage sur les Iroquoiens venus de la région d'Hochelaga, ce qui, joint aux raids des Mohawks et de leurs alliés de la Confédération, aura entraîné, vers 1600, la dispersion des Iroquoiens laurentiens. Ajoutons que les Français préféraient traiter avec les Montagnais (en raison du nombre et de la qualité des peaux venues du nord) : il ne restait

plus, dès lors, aux Iroquoiens que la guerre pour se procurer les outils de fer qu'ils convoitaient.

265. *Touser* : couper, raser les cheveux (Godefroy), encore usité au XVII^e siècle : « Il se fait plus souvent touzer / Le vrai mot pourtant c'est raser » (Loret, *Muse historique*, 23 juillet 1653). Au milieu du XVI^e siècle, le *Journal* du sire de Gouberville, gentilhomme normand, évoque la *tousée* des moutons (éd. M. Foisil, p. 108). *Réons* : de *reondre* ou *reonder*, tailler les cheveux en rond (Godefroy).

266. *Rynet* : de *ryn* = *rin*, de rien (un petit rien) ou, plutôt de *rain*, branche de rameau d'où, au figuré, brin. « Ils portent la téte entierement raze hors mis un floquet de cheveux au plus haut de la teste » (Lescarbot, *Histoire de la Nouvelle France*, 1617, p. 254). Leur coiffure, semblable à une hure de sanglier, vaudra au XVII^e siècle à ces indigènes le nom de Hurons, que leur imposeront les Français.

267. Lescarbot ajoute, en marge : « Sauvages logeans sous leurs barques, ou canoas ».

268. Sur la cuisson de la viande, voir *Deuxième relation*, chap. X, n. 406.

269. Mercredi 22 juillet.

270. Le manuscrit présente ici la forme abrégée de *chacun*, mais la correction s'impose, d'après Ramusio (*a ciascuna delle quali demo un pettine e una campanella*).

271. Ms : « petite rangette d'estaing ». Corrigé selon la leçon présentée un peu plus haut, le copiste semblant, la seconde fois, s'être laissé abuser par la ressemblance des deux graphies (dans le texte ou dans sa propre copie). *Rangette* n'est attesté dans aucun dictionnaire.

272. Le vrai chanvre (*Cannabis sativa*) n'existait pas alors en Amérique et ne fut introduit au Canada qu'avec Champlain. Selon J. Rousseau, trois plantes de familles différentes servaient aux Indiens à tisser des liens et à fabriquer des cordages : l'ortie, l'apocyn chanvrin (*Apocynum cannabinum*), appelé en France *chanvre du Canada*, et le tilleul (*Tilia glabra*) (« Botanique canadienne », p. 48-50).

273. Leur demeure ordinaire est en effet à « Canada », ainsi que le déclareront à Cartier Taignoagny et Domagaya le 13 août 1535 (voir *Deuxième relation*, p. 132).

274. Le maïs, ou blé d'Inde (*Zea mays*). Observé par Colomb à Cuba, il fut importé en Europe par Pizarre en 1532. Sur sa diffusion dans l'ancien monde après sa découverte en Amérique par les Européens, voir J.-C. Margolin, « Quelques bouchées langagières », *Mélanges Henri Weber*, p. 80.

Le mot apparaît dans la traduction française (1525) du récit fait par Pigafetta du voyage de Magellan, mais comme un mot brésilien équivalent de *millet*. Le *Discours de la navigation* de P. Crignon mentionne, à Saint-Domingue, les « bleds de ce pays là qu'on appelle maiz, qui a un gros grain blanc, en façon de roseau » (p. 96). La forme moderne *maïs* apparaît en 1598 dans la traduction française de l'*Histoire naturelle et morale* d'Acosta (voir R. Arveiller, *Contribution à l'étude des termes de voyage en français, 1505-1722*, p. 309). Champlain observera, le 8 juillet 1605, que les Almouchiquois « sement leur bled en May, et le recueillent en septembre ».

275. *Prunes* désigne ici les fruits du prunier sauvage (*Prunus nigra*), les pruniers cultivés n'existant pas en Amérique à l'état indigène (J. Rousseau, « Botanique canadienne », p. 71). Ces prunes sauvages sont comestibles mais, selon

Sagard, Boucher et d'autres auteurs contemporains, elles sont moins bonnes que celles des variétés cultivées en Europe.

Honnesta : le mot figure également dans le lexique relatif au deuxième voyage, confirmant l'appartenance des Indiens rencontrés à Gaspé au groupe des Iroquoiens du Saint-Laurent. Dans le *Dictionnaire* de Sagard, *Tonestas* désigne les prunes et *Onesta* les « semences de Citrouilles ».

276. Il n'y a pas de figuier dans l'est de l'Amérique du Nord. Se peut-il que ces figues aient été des prunes séchées, auxquelles elles ressemblent quelque peu ? Elles portent d'ailleurs ici le même nom, bien que, dans le lexique franco-indien de 1534, Cartier appelle les figues *asconda*. Les Iroquoiens de Gaspé ne désigneraient-ils pas les prunes par *honnesta* et les prunes séchées (les « figues ») par *asconda* ?

277. Aucun noyer ne croît en Gaspésie et les noix que ces Indiens avaient en leur possession provenaient sûrement d'ailleurs, probablement comme eux du haut estuaire du Saint-Laurent, de la région de Stadaconé. Dans cette région, le seul noyer est le *Juglans cinerea*, le noyer cendré ou arbre à noix longues, dont l'amande est d'ailleurs excellente. Deux autres arbres donnant des noix croissent au Canada, mais leur aire ne dépasse pas vers l'est la région du lac Saint-Pierre : ce sont deux espèces de caryers, le *Carya ovata*, appelé populairement noyer tendre, et le *Carya cordiformis*, ou noyer amer (voir J. Rousseau, « Botanique canadienne », p. 62-63).

278. Peut-être les fruits de l'amélanchier, auxquels on donne encore aujourd'hui le nom de *poires* ou de *petites poires*. C'est d'ailleurs le sens du mot *poire* chez Champlain, Lescarbot, Sagard, etc. Il ne peut s'agir, de toute façon, du poirier commun, qui n'existe pas à l'état indigène en Amérique.

279. Peut-être les fruits de l'aubépine ponctuée (*Crataegus punctata*), qui sont comestibles et peuvent atteindre deux cm de diamètre. Pour d'autres hypothèses, voir J. Rousseau, « Botanique canadienne », p. 69.

280. Probablement la faséole (*Phaseolus vulgaris*), nommée populairement *haricot* en France et *fève* au Canada, une plante différente de la fève européenne (*Vicia faba*) laquelle est nommée *gourgane* dans l'est du Québec. *Sahé* : on trouve dans le *Dictionnaire* de Sagard « Meurres, Sahiesses ».

281. Une certaine confusion dans ce vocabulaire, puisque, dans le lexique inséré en appendice par Ramusio, *honesta* désignera cette fois les pommes. Cette confusion semble avoir embarrassé le Vénitien (ou le copiste qu'il traduit), puisque le texte italien supprime les *poires* (qui ne reçoit pas, dans notre manuscrit, d'équivalent indien) et la traduction *figue-honnesta* (voir *supra*, n. 276). Lescarbot note ici, en marge : « Le langage de ces peuples a changé, car aujourd'hui ilz ne parlent point ainsi » (*Histoire de la Nouvelle France*, 1617, p. 255).

282. Mention semblable lors de la visite à Hochelaga en 1535 (voir *Deuxième relation*, chap. VIII, n. 344).

283. Au siècle suivant, Brébeuf estimera que « Huron et larron ne sont qu'un » (*Jesuit Relations*, vol. 10, p. 142-146). Sagard précise que les Hurons sont voleurs « mais seulement envers les estrangers desquels toutes choses leur sont de bonne prinse » (*Histoire du Canada*, p. 409).

284. Trois jours après son arrivée aux Antilles, en 1492, Colomb avait décidé de « ne pas passer parmi toutes ces îles sans en prendre possession, quoique la possession de l'une vaille pour toutes les autres (*Œuvres*, p. 49) ; selon le Journal du 16 novembre 1492, « à chaque endroit où il débarquait, que ce fût une île ou terre ferme, il faisait toujours élever une croix qu'il y laissait » (*ibid.*,

p. 80). Au terme de son troisième voyage, au cours d'un développement exprimant sa foi chrétienne, il rappelle cette pratique aux Rois catholiques (*ibid.*, p. 237). Notons encore que Colomb, qui procède, pour ce faire, par acte notarié dressé publiquement, ne fait que se conformer à l'usage espagnol de son temps (*ibid.*, p. 386, n. 68).

La cérémonie d'Honguedo ne constitue pas une prise de possession explicite du pays ; par ailleurs, devant la suspicion exprimée par Donnacona, Cartier s'empresse d'assurer qu'il n'a planté cette croix que « pour faire merche et balise ». Mais, ainsi que le note M. Trudel, les équivoques entretenues par Cartier dissimulent mal que cette « inscription en l'honneur du roi de France équivaut nettement à une affirmation solennelle des droits de la France sur cette terre » (*HNF*, p. 82). C'est ainsi que Jean Cabot avait, sur le lieu de son arrivée, le 24 juin 1497, dressé une croix avec le drapeau anglais et pris solennellement possession du pays pour son souverain (Trudel, *HNF*, p. 20).

En d'autres circonstances, en dressant une croix, sans cérémonial, le navigateur pose effectivement un repère pour les voyages à venir, ainsi que Cartier lui-même le fera en 1535 au « havre sainct Nicollas » (*infra*, p. 131). À Sainte-Croix, il érigera de même une belle croix, visible de loin. Les marins portugais dressaient, quant à eux, une colonne de pierre surmontée d'une croix (un *padrão*) dont le dessin se retrouve sur certaines cartes (voir N. Broc, *Géographie de la Renaissance*, p. 46). Cela dit, l'érection d'une croix, fréquente chez les navigateurs de l'époque, revêt tout naturellement une signification chrétienne, manifeste chez Gonneville lorsqu'il quitte le Brésil le jour de Pâques 1504 (*Français en Amérique*, 1, p. 37). A. Pigafetta raconte longuement comment Européens et indigènes se mirent à prier et à adorer la croix que Magellan venait de dresser sur une montagne de Sumatra. (*Voyage et navigation*, chap. 35) Lescarbot rapportera également que Poutrincourt « selon la louable coutume des Chrétiens, fit charpenter et planter une Croix sur une terre, ainsi qu'avoit fait deux ans auparavant le sieur des Monts à Kinibeki et Malebarre ». (*Histoire de la Nouvelle France*, 1617, p. 560)

285. Le havre de Gaspé : voir *supra*, chap. XIX, n. 259.

286. Selon Geoffroy Tory, une des « quatre manieres et façons de Lettres françoises [...] Lettre de forme qui veult estre cincq fois aussi haulte que large en jambe courte, comme en I et autres jambes qui sont faictes dudict I. Les Lettres Longues, comme sont b.d.f.h.k.l.p.q. S.T.x.Z. veullent estre sept fois aussi haultes que larges » (*Champfleury au quel est contenu Lart & science de la deue & vraye Proportion des Lettres Attiques*, f. LXXII v°).

287. Reste l'emplacement exact où la croix fut érigée :

– Pointe O'Hara, selon W.F. Ganong (*Crucial Maps*, VI, p. 196) et F.-J. Richmond (« Le premier débarquement de Cartier à Gaspé », *BSGQ*, vol. 17, 1923, p. 205-208) ;
– «*on the Peninsula, as it is called, which lies opposite to Sandy Beach point*» (Biggar, *Voyages*, p. 64, n. 1) ;
– à Pointe Penouille (G. Lanctot, *Jacques Cartier devant l'histoire*, p. 36), à l'entrée du havre ; mais c'est sur la rive droite, à Gaspé même, devant la cathédrale, que la Province de Québec choisit en 1934 d'ériger la réplique de la croix de Cartier (S.E. Morison, *European Discovery of America*, vol. 1, p. 386).

288. *Le cappitaine* : Donnacona (voir *Deuxième relation*, p. 137)

289. Lescarbot note ici : « Un Capitaine Sauvage se scandalise de ce qu'on entreprend sur sa terre » (*Histoire de la Nouvelle France*, 1617, p. 256).

290. L'enlèvement d'indigènes constitue, bien avant 1534, une pratique ordinaire : « c'est coustume a ceux qui parviennent à nouvelles terres des Indes, d'en amener à Chrestienneté aucun Indiens », rapporte Gonneville en 1504 (*Français en Amérique*, 1, p. 38). Le 14 octobre 1492, surlendemain de son arrivée, Colomb enlève sept Indiens, leur promet de les reconduire dans leur île, mais n'en fera rien, ce que Las Casas, pourtant bien disposé envers le Génois, lui reproche vivement (C. Colomb, *Œuvres*, p. 387, n. 74). Il s'agissait pour lui, « de leur faire apprendre la langue, et de les faire revenir ensuite chez eux » (*ibid.*, p. 47). Afin de les rendre plus dociles, il les fera même accompagner de leurs femmes (p. 76). Trois Indiens de Terre-Neuve avaient été emmenés en Angleterre en 1497 par Cabot et, en octobre 1501, Gaspar Corte-Real en présenta à Lisbonne une cinquantaine, qu'il avait pris de force (dépêche d'Alberto Cantino au duc de Ferrare, 17 octobre 1501 ; reproduite dans Biggar, *Précurseurs*, p. 61-63 ; trad. fr. dans Harrisse, *les Corte-Real*, p. 55-57). Le début de la *Deuxième relation* montre que, bien que Cartier ne le précise pas, son objectif, en 1534, est celui de Colomb : faire de ces Indiens des interprètes.

291. Domagaya et Taignoagny : voir *Deuxième relation*, p. 137.

292. Sur ce cadeau, déja effectué, et sur sa signification, voir *supra*, chap. XVII, n. 237. M.-C. Gomez-Géraud voit dans ce travestissement des deux Indiens « une entreprise d'acculturation », qui échouera puisque – Cartier en fera l'expérience en 1535 – les deux truchements, loin de faciliter la communication avec les indigènes et de lui fournir la clef de l'univers culturel amérindien, se rangeront du côté de leurs compatriotes dès que les intérêts de Stadaconé et ceux de Cartier divergeront (« La figure de l'interprète dans quelques récits de voyage français à la Renaissance », Colloque Tours, 1983). Sur la méthode employée par Cartier au cours du troisième voyage, voir *infra*, p. 199.

293. Vendredi 24 juillet.

294. Le détroit d'Honguedo, 49° 15' ; 64° 00'. Cartier a-t-il, comme le présume H.P. Biggar (*Voyages*, p. 68, n. 3), pris l'entrée du Saint-Laurent pour une baie à la suite d'un effet de mirage, fréquent dans cette région du golfe ? La carte de Rotz (vers 1535) enregistre cette appréciation de Cartier et représente l'entrée du fleuve comme une baie (avec des indentations) : voir W.F. Ganong, *Crucial Maps*, VI, p. 202 et fig. 83.

295. L'île d'Anticosti (Qc), 49° 30' ; 63° 00'. En 1534, Cartier l'appelle toujours *terre*. Sur l'insularité d'Anticosti, voir *Deuxième relation*, p. 132 et n. 89.

296. Du cap Gaspé à la pointe sud-ouest d'Anticosti, il y a, selon W.F. Ganong (*Crucial Maps*, VI, p. 196) environ 55 milles, c'est-à-dire 88,5 km.

297. Pointe du Sud, 49° 03' ; 62° 14'.

298. « Cap saint Loys » : voir *infra*, n. 300.

299. Des témoignages ultérieurs, allégués par S.E. Morison (*European Discovery of America*, vol. 1, p. 377), font d'Anticosti une île inhospitalière et dénuée de charme.

300. Pointe de l'Est, 49° 08' ; 61° 41'.

301. 28 juillet.

302. En réalité 61° 41' de Greenwich. Précision remarquable, mais illusoire. Les longitudes sont alors (voir *supra*, chap. I, n. 14) exprimées depuis l'île de Fer (Canaries) qui se trouve à 18° ouest de Greenwich : la longitude marquée par Cartier correspondrait donc à 81° 1/2 ouest. D'autre part, le navigateur estimait 'à 73° ouest le *parmy* (le milieu) de la baie des Chaleurs, ce qui instituait en-

tre ce lieu et le cap Saint-Louis une différence de 9° 30', alors qu'elle est de trois degrés environ, écart considérable sur une aussi courte distance et dont W.F. Ganong (*Crucial Maps*, VI, p. 197) estime que, n'ayant pas dû échapper au navigateur averti qu'était Cartier, il ne saurait guère être imputé qu'à une erreur de transcription. Il semble plutôt que cette erreur apparaissant entre les deux longitudes indiquées par Cartier doit, tout autant que l'exactitude toute fortuite dont a bénéficié le cap Saint-Louis, être rapportée à l'incertitude contemporaine de la mesure des longitudes. Le texte traduit par Ramusio ne les mentionne même pas, et le ms. Moreau 841 manifeste – en plus de l'erreur relative à la baie des Chaleurs – un certain flottement puisqu'on peut lire, avant l'indication « soixante et trois degrez », deux chiffres rayés : « 60 » et « 73 ». À noter que, selon W.F. Ganong (*loc. cit.*), la meilleure longitude relevée dans les régions parcourues par Cartier en ces mêmes années concerne les 40° ouest attribués à Cape Race (dont 40° depuis l'île de Fer + 18°, soit 58° : en fait, 53° 01') par le *Discorso* de P. Crignon (1539).

303. 29 juillet.

304. Il faut comprendre « icelle gisant » : voir la leçon fournie par Ramusio.

305. Cap de la Table (Table Head), 49° 21' ; 61° 54'. Sur le connétable de Montmorency, voir Introduction, n. 80. La carte de Mercator place le cap de Montmorency en Gaspésie ; sur la mention faite par Thevet d'une « r. de Memorancy » dans la péninsule de Gaspé, voir *supra*, chap. XIX, n. 259. Il y a lieu de voir dans cette leçon de Thevet la contamination par lui d'une leçon approximative de Ramusio et d'une erreur des cartographes. L'erreur commune des cartographes dieppois et de Ramusio sur ce toponyme (*Memoransi*) livrerait-elle un indice sur la provenance du manuscrit utilisé par le Vénitien ?

306. Cartier serait alors arrivé au cap de l'Ours, à 49° 30' de latitude, où il aurait pu trouver un abri partiel. Sur la foi du *Cap desper* indiqué à cet endroit sur la carte harleyenne, W.F. Ganong suggère que ce toponyme pourrait être l'œuvre de Cartier, qui espérait trouver là le « passage », de même qu'il avait, explorant le 4 juillet la baie des Chaleurs, appelé « cap d'Esperance » l'actuelle pointe Miscou (*Crucial Maps*, VI, p. 198).

307. La côte nord, face à l'île d'Anticosti.

308. *Hachees à montaignes* : sens plus satisfaisant chez Ramusio (*altissime et tagliate et parevano montagne*), et interversion probable de mots dans notre manuscrit. Entendre, donc, « hautes terres à montagnes et hachées à merveilles » (voir *supra*, p. 102 et 112 : « terres à montaignes »).

309. La description correspond à la portion de côte située entre la pointe de Natashquan et les îles Mingan.

310. Ainsi que l'a fait H.P. Biggar (*Voyages*, p. 72), nous effectuons ici une séparation pour proposer un sens acceptable.

311. En réalité, 85 milles [136,8 km], selon W.F. Ganong (*Crucial Maps*, VI, p. 198).

312. Des vents du sud-ouest et un courant d'ouest en est d'un nœud à l'heure environ gênent les bateaux qui remontent le Saint-Laurent par le bord de l'île d'Anticosti (H.W. Bayfield, *Directions*, vol. 1, p. 20 et 26).

313. *Alaiser* : voir *supra*, chap. XIII, n. 178.

314. *Decheoir* : le *déchet* est « la quantité dont un navire, poussé par le courant ou l'effort du vent, s'éloigne de la route qu'il s'était proposée » (Jal, *Glossaire nautique*).

315. Le cap de Rabast (Qc), 49° 57' ; 64° 09'. Le nom actuel ne lui sera donné par Cartier qu'en 1535 (voir *infra*, p. 131), vraisemblablement selon l'observation faite en 1534 (*infra*, p. 120) d'après laquelle, à la hauteur de ce cap, la terre commence à « se rebatre au suroest ». Après s'être longtemps appelé « Pointe Nord », le cap de Rabast a retrouvé son nom primitif (voir *The Report of the Geographical Board of Canada*, Ottawa, 1922, p. 29, et Biggar, *Voyages*, p. 74, n. 1). Le toponyme est certes motivé par le relief côtier mais, contrairement à ce qu'affirme W.F. Ganong, il n'est pas évident que la nomination ait eu lieu au cours du premier voyage (*Crucial Maps*, VI, p. 209).

316. Cape Anguille, au sud-ouest de Terre-Neuve : voir *supra*, chap. XI, n. 131.

317. *Hebe* : marée descendante : voir *Deuxième relation*, chap. II, n. 161.

318. Anticosti est « peu élevée, souvent enveloppée de brumes épaisses et les nombreux récifs qui l'entourent en rendent l'approche difficile et dangereuse » (V.-A. Huard, *Labrador et Anticosti*, p. 223).

319. « L'eau franchit quand elle dépasse la limite supérieure d'une digue par ex. ou qu'elle passe par-dessus un navire » (Jal, *Glossaire nautique*) Ramusio et l'édition de Rouen (1598) proposent un sens différent (voir variantes au titre du chap. XXII) mais erroné, cependant que la traduction de H.P. Biggar n'est guère satisfaisante : «*one of our long-boats struck upon a rock, but we immediately cleared it, by all of us jumping out and pushing the boat into deep water*» (*Voyages*, p. 73).

320. Le cap de Rabast (voir *supra*, chap. XXII, n. 315).

321. Le singulier *navire* (ms.) fait difficulté. Si l'auteur de la relation considère effectivement un seul navire, il ne peut s'agir, ainsi que l'indique H.P. Biggar (*Voyages*, p. 74, n. 2) que de celui de Cartier. Mais le démonstratif de rappel (qui renvoie à *noz navires*), le sens (les hommes descendus à terre viennent, avec l'aide des barques, de rejoindre leurs « navires qui estoient à la voille ») et la mention des « cappitaines, pillottes » rendent le pluriel plus satisfaisant. Ramusio ne permet pas de décider (*dove essendo noi giunti*) : prudence devant une leçon embarrassante ?

322. S.E. Morison loue Cartier d'avoir entrepris une telle consultation, qu'il juge exceptionnelle : «*Very few captains did that, especially in the age of discovery*» (*European Discovery of America*, vol. 1, p. 378). Cette dernière affirmation est toutefois très contestable. Les compagnons de Gonneville (expédition au Brésil, 1504) lui imposent le retour en France, et « trestous signerent pour la descharge du capitaine » (*Français en Amérique*, 1, p. 33). Le 27 décembre 1529, en butte à l'hostilité des indigènes de Ticou (îles de la Sonde), Parmentier prend l'avis de ses hommes pour « regarder ce qu'il estoit bon de faire » (P. Crignon, *Discours de la navigation*, p. 78). É. Cleirac estime que « le maistre ne doit rien entreprendre de conséquence sans faire assembler son équippage en conseil » (*Us et coustumes de la mer*, p. 14). Cette consultation est également mentionnée par le P. Fournier : « La coustume est lorsqu'il faut faire quelque chose d'importance, de avis et conseil de tous les Officiers, Gentilshommes et Marchands et les faire tous signer, de peur d'en estre recherché » (*Hydrographie*, III, *Du Capitaine*). Parfois limité aux principaux du navire (pilote, contremaître, marchands, officiers), à l'image des assemblées féodales où le chef recueillait l'avis de ses fidèles, le conseil revêtait fréquemment une forme plus démocratique : consultation de tout l'équipage, surtout lorsqu'il s'agissait de prendre une décision importante concernant la sécurité du navire, son salut ou celui de sa cargaison. Les décisions étaient alors prises à la majorité, ainsi que le prévoyaient les *Rôles d'Oléron* (voir J. Bernard *Navires et gens de mer*, p. 645-646).

323. *Vent d'aval* : vent d'en bas, vent du large, vent de la mer (Jal). « Les vents qui viennent de la mer sont mesfaisans, ils excitent et portent les orages et sont nommez vents d'aval » (É. Cleirac, *ibid.*, p. 20). Les premières bourrasques d'août marquaient généralement la fin de la campagne de pêche des Terre-Neuvas (voir J. Bernard, *ibid.*, p. 821).

324. L'indication confirme que Cartier et ses compagnons sont familiers des côtes de Terre-Neuve.

325. *Entre deux* : la côte du Québec entre l'aplomb du cap de Rabast et le « hable Jacques Cartier » (havre de Cumberland : voir *supra*, chap. VIII, n. 77 et 85) est alors, pour Cartier, *terra incognita.*

326. Samedi 1er août.

327. Le détroit de Jacques Cartier, 50° 00' ; 63° 30'. Le terme employé par Cartier ne prouve pas qu'il ait cru en ce lieu à l'existence d'un « passage », *détroit* ayant plus ou moins ici le sens de *goulet*. Selon L. Groulx : « S'il n'a point trouvé le *passage*, Cartier l'a pressenti, semble-t-il, au nord d'Anticosti, dans ce chenal Saint-Pierre, aux fortes marées et aux rudes courants, que ses vaisseaux n'ont pu remonter [...] Ce sera bien, en tout cas, droit vers ce chenal Saint-Pierre qu'à son prochain voyage, aussitôt franchi le détroit de Belle-Isle, Cartier cinglera. » (*Découverte du Canada*, p. 111). Rien là que de très naturel : Cartier reprend sa navigation là où il l'a interrompue. Le texte n'exprime nullement, en dépit de la fréquence des notations relatives à la force du courant, un tel pressentiment même si Cartier, en 1535, explorera minutieusement les parages, à la recherche, bien sûr, du fameux « passage ».

328. H.W. Bayfield estime qu'aux plus fortes profondeurs, on trouve surtout de la vase bleue (*Directions*, vol. 1, p. 25).

329. Mercredi 5 août.

330. L'anse formée par la côte entre la pointe Parent et le village de Natashquan.

331. Le cap Thiennot : voir *infra*, n. 336.

332. Des Montagnais, sans doute, selon W.F. Ganong (*Crucial Maps*, VI, p. 199). Ce sont eux qui auront communiqué à Cartier le nom de *Terre de Michalman* (*supra*, chap. XV, n. 210) et peut-être aussi celui dont ils appelaient « l'isle de l'Assomption » de Cartier (Anticosti).

333. Lescarbot observe, en marge : « Privauté des Sauvages » (*Histoire de la Nouvelle France*, 1617, p. 261).

334. L'entrée du golfe du Saint-Laurent, à la sortie du détroit de Belle-Isle. Même après que Cartier aura supposé (en 1534) puis établi (en 1535-1536) l'existence, à l'ouest de Terre-Neuve, d'un vaste golfe avec deux entrées (N.O. et S.O. de l'île), celui-ci conservera le toponyme *Grant baye* : ainsi de l'évocation par Hakluyt (*Divers voyages*, p. 17) de «*Jacques Cartier's two voyages of discovering the Grand Bay* », de la relation de Roberval et de la *Cosmographie* de Jean Alfonse.

335. Confirmation, après la présence des Rochelais rencontrés près du « hable Jacques Cartier » (voir *supra*, chap. VIII), de la connaissance qu'avaient les marins français, avant les expéditions de Cartier, de l'existence du passage pour entrer dans le golfe du Saint-Laurent.

336. Pointe de Natashquan, 50° 11' ; 60° 08'.

337. Le *Dictionnaire étymologique* de Bloch-Wartburg date de 1688 l'entrée du mot *récif* en français (colons d'Amérique, à partir de l'espagnol *arrecife*, ou *ar-*

racife, chaîne de rochers à fleur d'eau, emprunté lui-même à l'arabe). Le texte de Cartier semble proposer, en fait, la première attestation du mot dans notre langue.

338. Environ 112 km (Ganong, *Crucial Maps*, VI, p. 199).

339. Le cap Whittle (50° 11' ; 60° 08') que Cartier nommera en 1535 « cap saint Germain ».

340. 5 août 1534.

341. W.F. Ganong (*Crucial Maps*, VI, p. 200) propose de lire ici « est sud-est ». La correction ne paraît pas s'imposer, la direction indiquée par Cartier correspondant bien à l'itinéraire Cap Whittle- Rich Point (« Cap double », à Terre-Neuve).

342. Comprendre « de l'ouest ».

343. Les vaisseaux de Cartier se disposent à refaire, en sens inverse, le trajet parcouru à l'aller entre le « havre de Brest » et le « cap Double » (voir *supra*, chap. IX).

344. *Carmyt* : « CALMER : tomber peu à peu », en parlant du vent. On trouve aussi les formes *calmir* et *abeausir* et, en bas-breton, *kalmi* (Jal, *Glossaire nautique*).

345. Plutôt que de la « baye des Chasteaulx », dont il n'a plus été question depuis le départ du « havre de Brest », le 10 juin (et devenue, depuis, le « passage des Chasteaulx »), il s'agit de la *Grant baye*, donc de la portion nord-est du golfe du Saint-Laurent. Les vaisseaux de Cartier, qu'un vent de nord-est avait portés sur la côte nord (« jouxte ladite terre et isle ») profitent d'un vent du sud pour s'engager à nouveau dans le golfe (la *Grant baye*) et gagner Blanc-Sablon.

346. Voir *supra*, chap. V, n. 60.

347. Vingt et un jours après avoir quitté Blanc-Sablon : compte tenu de la distance entre ce lieu et Cape Bonavista (voir *supra*, chap. I, n. 12), la traversée est aussi rapide qu'à l'aller.

Ramusio présente, à la suite de la relation du voyage de 1534, un lexique franco-indien (traduit dans l'édition de Rouen, 1598) qui sera, en raison de sa longueur, reproduit en appendice (*infra*, p. 224-226) plutôt qu'en variante.

Deuxième relation

1. Notre texte de base est dépourvu de titre.

2. Bâtie sur le rocher d'Aron, une presqu'île, Saint-Malo n'était rattachée à la terre ferme, vers l'est, que par l'étroite bande de sable du Sillon. « Une chaussée précaire y avait bien été construite à partir de 1509, mais il fallait encore attendre la marée basse pour entrer dans la ville par la porte Saint-Thomas, en longeant par la grève l'enceinte nord du château » (A. Lespagnol, « La vie quotidienne à Saint-Malo au temps des découvertes », dans *le Monde de Jacques Cartier*, p. 217).

3. Sans doute les indications fournies par les Indiens amèneront-elles Cartier à conclure à l'insularité du « royaume de Saguenay » (voir *infra*, p. 168). Mais surtout, cette insularité facilite la pénétration du territoire : « À une époque où subsistent, dans les profondeurs continentales, de nombreuses et insondables *terrae incognitae*, l'île tend à devenir à l'inverse, de par sa forme close et clairement perceptible, l'objet cartographique par excellence. » (F. Lestringant, « La Cartographie des métamorphoses au XVI^e siècle. L'exemple de la Floride de Jacques Le Moyne de Morgues », dans *l'Imaginaire du changement en France au XVI^e siècle*, textes recueillis et présentés par C.-G. Dubois, p. 114.) Offerte à l'exploration et à la conquête, réunissant l'unité (son découpage naturel) et la diversité (chacune d'elle possède ses « singularités »), l'île représente, au XVI^e siècle, une forme privilégiée de l'espace géographique : d'où le succès persistant des « insulaires », atlas constitués de reproductions et de descriptions d'îles.

4. François I^er. Titre traditionnel des rois de France : sur son origine, voir Étienne Pasquier, *Recherches de la France*, p. 258-259.

5. M. Mollat du Jourdin allègue, avec le texte de l'épître, d'autres témoignages établissant « une certaine correspondance d'esprit » entre découvreurs et humanistes (« Soleil et navigation au temps des découvertes », *Actes du Colloque international sur le Soleil à la Renaissance*, p. 91-106). Le Soleil est, pour Marcile Ficin – auteur du *De lumine* (1476), du *Orphica Comparatio Soles ad Deum* (1480), du *De sole* (1492) – « tabernacle divin », « roi au milieu de la cité » et il règne « au milieu des planètes ». Léonard de Vinci, auteur d'un *Cantique du Soleil*, ne voit pas dans l'univers de corps plus grand et plus puissant que lui, et sa lumière éclaire tous les corps épars de l'Univers (*Cahiers*, vol. 1, p. 235). C. Colomb revient à plusieurs reprises sur la primauté du soleil.

6. Idée aristotélicienne fréquemment reprise au XVI^e siècle : voir Léonard de Vinci (*ibid.*, vol. 1, p. 223) : le soleil « a substance, forme, mouvement, rayonnement, chaleur et puissance génératrice » ; également P. de Medina, *Arte de navigar* (1545), trad. Nicolas de Nicolay, éd. 1576, p. 99.

7. Copernic venait de publier à Nuremberg, l'année même de sa mort (1543), le *De revolutionibus orbium cœlestium*, où il exposait (chap. 10) son système : immobile au centre de l'univers, le soleil voit graviter autour de lui la Terre et les planètes. Cette hypothèse, dont on connaît la portée philosophique, n'éveilla guère d'écho immédiat et, comme le souligne F. de Dainville, elle n'affecta guère la géographie : « la plupart des conséquences de la rotation de la terre qui intéressent la géographie subsistent dans l'hypothèse de l'immobilité de la terre » (*la Géographie des humanistes*, p. 59).

8. Voir *infra*, n. 10.

9. Selon l'acception courante des cosmographes, zone parallèle à l'Équateur à l'intérieur de laquelle la longueur du jour le plus long ne varie pas de plus d'une demi-heure. Dans chaque hémisphère, Ptolémée distinguait sept « climats » ; leur nombre total fut ensuite porté à vingt-quatre. Ce n'est qu'aux XVII^e-XVIII^e siècles que le terme évoluera du sens astronomique au sens météorologique : voir N. Broc, *Géographie de la Renaissance*, p. 68.

10. La théorie remonte à Parménide (V^e siècle avant J.C.) qui divisait la terre en cinq « plages », les deux plages tempérées étant seules tenues pour habitables. Cette conception, reprise et précisée par Aristote (*Météores*, II, 5, 10), appartient à la vulgate scientifique de l'Antiquité et du Moyen-Âge. Fortifiée des croyances des marins, l'idée d'une zone torride inhabitable et infranchissable ne sera abandonnée que lentement grâce surtout aux navigateurs portugais qui progressivement s'aventureront au XV^e siècle au-delà de l'Équateur, et à Chris-

tophe Colomb. C'est seulement alors que les milieux universitaires, dans lesquels faisait autorité le *Traité de la sphère* de Sacrobosco (John of Hollywood, moine anglais du XIII^e siècle, fidèle à Aristote), s'aperçoivent que la théorie des anciens ne s'accorde plus avec la réalité.

Bien qu'on puisse la considérer comme définitivement ruinée dès 1520, la théorie d'une zone torride inhabitable n'en continuera pas moins de susciter d'abondants développements qui s'appliquent à la réfuter, ainsi que le fait encore, à la fin du siècle, le jésuite Acosta : pour fondée qu'elle soit en raison, explique-t-il, cette croyance des anciens est erronée, et l'expérience nous a détrompés (*Histoire naturelle et morale des Indes*, vol. 1, p. 40). C'est qu'au-delà de la question scientifique elle-même se jouait sur ce terrain le conflit entre l'autorité et l'expérience « maîtresse de toutes choses » (voir *infra*, n. 12) qui révélait les limites d'une science, celle des Anciens, longtemps tenue pour infaillible. Pour Acosta, l'Amérique et les « antipodes » existent, l'océan est navigable et les tropiques habitables : l'expérience nous a révélé ces « grandes merveilles [...] dont les Anciens ne se purent jamais persuader » ; voir également Thevet, « Que non seulement tout ce qui est soubs la ligne équatoriale est habitable, mais aussi que tout le monde est habité, contre l'opinion des Anciens » (*Singularitez*, chap. 19). Sur la théorie des zones, consulter de Crozals, « Un préjugé géographique : la zone torride », *Revue de Géographie*, janvier 1885, p. 1-11 ; W.G.L. Randles, *De la terre plate au globe terrestre, une mutation épistémologique rapide, 1480-1520*, p. 11-12 et 33-41 ; N. Broc, *Géographie de la Renaissance*, p. 74-76.

11. Aristote.

12. Aristote, *Métaphysique*, I, 4, selon Biggar (*Voyages*, p. 87, n. 4) : référence non satisfaisante. Mais Aristote, qu'il s'agisse de métaphysique, de science, d'éthique ou de politique, préconise le recours à l'expérience pour accéder à la vérité, dans l'ordre humain comme sur le monde physique. Il est, bien sûr, piquant d'observer que l'autorité du Philosophe se trouve battue en brèche par l'application d'un principe qui lui est cher.

Experientia, «madre de todas las cosas», lit-on dans le colophon de la *Suma de Geografia* d'Enciso, 1519 : la « littérature géographique » de la Renaissance présente de multiples exaltations de l'expérience, tenue pour supérieure à l'autorité des Anciens et à un savoir livresque : ainsi Gomara, *Histoire générale des Indes* (chap. 3), à propos des zones prétenduement inhabitables. Thevet, soucieux de faire prévaloir sa pratique du voyage sur l'érudition de ses rivaux, fait l'éloge de l'expérience, « maistresse de toutes choses » (*Cosmographie universelle*, f. 913). Louis Richeome, pédagogue jésuite de la fin du siècle (*Trois Discours*, 1597), loue « l'experience de notre siecle hardy et curieux sur tous les siecles passez » d'avoir ruiné la théorie des zones inhabitables. Malgré les mensonges dont ont pu se rendre coupables certains voyageurs, s'établira au cours des XVI^e-XVII^e siècles « la valeur de vérité que confère au discours l'expérience du lieu » (N. Doiron, « De l'épreuve de l'espace au lieu du texte. Le récit de voyage comme genre », dans *Voyages-Récits et imaginaire, Papers in French Seventeenth Century Literature*, 1984, p. 19). Voir également F.-M. Gagnon, «*Experientia est rerum magistra*, Savoir empirique et culture savante chez les premiers voyageurs au Canada », *Questions de culture*, IQRC, Montréal, 1981, p. 47-61. Sur le sujet, nombreuses références dans G. Atkinson, *Nouveaux Horizons*, vol. 1, chap. 10.

13. Jean de Léry montre la supériorité de ceux qui « ont esté à la pratique des choses » : « J'ay veu un de nos Pilotes [...] lequel, bien qu'il ne sceut ny A ny B, avoit neantmoins, par la longue experience avec ses Cartes, Astrolabes, et Baston de Jacob, si bien profité en l'art de navigation, qu'à tout coup, et nommément durant la tormente, il faisoit taire un sçavant personnage (que je ne

nommeray point) lequel cependant estant dans nostre navire, en temps calme triomphoit d'enseigner la Théorique » (*Histoire d'un voyage fait en la terre du Brésil*, p. 34-35). À cette date (1578), cette opposition constitue déjà un *topos* ; on la trouve chez J. Parmentier (le « marinier » et le « docteur de l'Université »), *Œuvres poétiques*, p. 24-26.

14. Pour Verrazano, la découverte du continent américain ruinait « l'opinion universellement admise par les anciens que notre Océan occidental ne faisait qu'un avec l'Océan oriental des Indes ». Sur ce point, la doctrine d'Aristote « est rejetée par les modernes et apparaît fausse à l'expérience » (*Français en Amérique*, 1, p. 74). Belleforest, respectueux pourtant de la science de ses prédécesseurs, n'en écrit pas moins en 1575 que « l'expérience [...] est plus à respecter que toutes les raisons que sauroyent alleguer touts les Philosophes » (*Cosmographie universelle*, f. 2021).

15. Sur le mouvement apparent du soleil, voir *supra*, n. 7.

16. Voir chez Nicolas Audeber un exposé sur le « jour artificiel » (alternance du jour et de la nuit) et le «*jour naturel*, qui est au contraire tousjours égal, tant l'Esté que l'Hyver, et comprend tant le jour que la nuict. » (*Voyages et observations*, Paris, 1656 – mais ouvrage du XVI^e^ siècle –, p. 30-32).

17. Sur la rotondité de la terre et l'évolution de la question, consulter W.G.L. Randles, *De la terre plate au globe terrestre*.

18. Cette exhortation messianique se trouve ramenée, ainsi que l'observe A. Berthiaume (*Découverte ambiguë*, p. 121), à une perspective d'expansion politique dans une lettre de Champlain à Richelieu (15 août 1633, *Works*, vol. 6, p. 375-377) et dans ce texte où Lescarbot s'adresse à la France, sa « chere Mere » : « Il vous faut [...] faire une alliance imitant le cours du Soleil, lequel comme il porte chasque jour sa lumiere d'ici en Nouvelle-France : Ainsi, que continuellement votre civilité, votre justice, votre pieté, bref votre lumiere se transporte là-même par vos enfants, léquels d'orénavant par la fréquente navigation qu'ilz feront en ces parties Occidentales seront appellés Enfans de la mer, qui qui sont interpretés Enfans de l'occident, selon la phraze Hebraïque, en la prophetie d'Osée » (*Histoire de la Nouvelle France*, 1617, p. 18).

19. Lescarbot, qui avait jusque-là reproduit avec une honorable fidélité le texte du ms. II (BN Paris, ms. fr. 5589) supprime la fin du paragraphe où se développent la polémique anti-réformée et l'appel à la répression, et la remplace par « Et maintenant le temps semble se preparer, auquel nous la verrons portée de votre France Orientale en l'Occidentale d'outre-mer. A l'effet de quoy a esté faite la presente navigation », etc.

20. Sur l'attitude de François I^er^ à l'égard des Réformés et de la Turquie, voir Introduction, p. 20-21.

Cette assimilation entre les protestants et l'Islam est, à la même époque, longuement développée par Guillaume Postel (*De orbis terrarum concordiæ*, Paris, 1543 ; autre titre *Alcorani, seu legis Mahometi et evangelistarum concordiæ*). Postel mentionne (69a) *Cudiague*, le Cudouagny de Cartier (voir *infra*, p. 145), ce qui manifeste qu'il a eu connaissance du récit de la « Seconde Navigation » avant l'impression parisienne de 1545. Lecteur royal dès 1538, originaire de Barenton, non loin de Saint-Malo, Postel aurait-il connu Cartier et participé à la rédaction de l'épître ? Le style de cette dernière, sans doute, n'évoque guère celui des écrits français ultérieurs de Postel, mais il peut être aussi tributaire du ton requis dans une dédicace.

21. Sur la répression anti-huguenote en France, qui s'accentue à partir de 1538, voir Introduction, p. 20.

22. Sur cet éloge de Charles-Quint, voir Introduction, p. 19.

23. Le Mexique.

24. « L'isle de Cuba, autrement appellee Isabelle » (Martin Basanier, *Histoire notable de la Floride*, 1586, dans *Français en Amérique*, 2, p. 40). Cuba sera également appelée Fernandine (Oviedo, *Histoire naturelle et generale des Indes*, XVII, chap. 2).

25. Acosta évoque « l'endroit appelé aujourd'hui Terre Ferme, où le continent se rétrécit au maximum » (*Histoire naturelle et morale des Indes*, vol. 1, p. 118). Au XVI^e^ siècle, la région de Panama est également appelée *Darien*.

26. Très usité au XVI^e^ siècle et, selon Vaugelas, préféré encore au début du suivant à *innombrable*.

27. Rappel de la commission délivrée le 30 octobre 1534 par l'amiral Chabot : voir Introduction, p. 15.

28. L'observation servira les projets de colonisation. Champlain invitera également Richelieu (lettre du 15 août 1633) à asseoir « son authorité » sur un pays situé « sur les mesmes pararelles [*sic*] de nostre France » (*Works*, vol. 6, p. 375).

29. Cartier a tout naturellement étendu à l'ensemble du pays la densité de population relativement élevée qui était celle des rives du Saint-Laurent. Norman Clermont estime que vivaient à l'époque de Cartier « environ 5 000 sédentaires agriculteurs entre Québec (Stadaconé) et Montréal (Hochelaga) » (« Le Sylvicole initial », *RAQ*, vol. 7, 1-2, 1978, p. 41).

30. Pour un commentaire de cette épître, comparée à la lettre de Champlain citée *supra*, n. 18 et 28, voir A. Berthiaume, « Le soleil, la croix, l'épée », *Études littéraires*, avril 1974, repris dans *Découverte ambiguë*, p. 111-112.

31. Jacques Cartier, mentionné seulement jusqu'ici dans le titre de la relation, que notre manuscrit (BN Paris, ms. fr. 5644) ne présente pas.

32. Très malade (il décédera le 18 décembre 1535), Denis Briçonnet, nommé évêque de Saint-Malo en 1513, avait depuis le 31 décembre 1534 comme coadjuteur son neveu François Bohier, abbé des Bénédictins de Notre-Dame de Bernay, qui lui succédera au siège épiscopal en 1535. Ce fut probablement ce dernier qui donna la bénédiction reçue par Cartier et son équipage (voir Biggar, *Voyages*, p. 92, n. 11). La relation de la première expédition ne fait pas état d'une semblable cérémonie, ce qui, bien sûr, ne signifie pas qu'elle n'a pas eu lieu.

33. Le départ aura lieu le 19 mai, jour de la Saint-Yves, patron des marins de Bretagne.

34. La commission délivrée par l'amiral Chabot le 30 octobre 1534 accordait à Cartier « troys navires équippés et advitaillés chascune pour quinze moys » (voir Biggar, *Documents*, LI). Ils emmenaient cent dix hommes d'équipage (voir *infra*, p. 169), auxquels s'ajoutaient les deux fils de Donnacona enlevés à Gaspé l'année précédente. Sur le rôle d'équipage dressé par Jehan Poullet, voir Introduction, p. 17.

35. Ce navire, « avecques ses appareilz et munitions retournez du voiage des descouvertures » sera donné par François I^er^ à Jacques Cartier « pour le recompenser des fraiz qu'il a faictz audict voieage » (acte du 10 mai 1537, AN Paris

J 962, n° 10 ; Biggar, *Documents*, LXVIII). La *Grande Hermine* participera également à l'expédition de 1541-1542, comme le montrent les comptes rendus par Cartier le 21 juin 1544 (Biggar, *Documents*, CCXVIII, p. 483).

36. L'imprécision, et la marge qu'elle comporte, surprendront. Se rappeler toutefois que les constructeurs maritimes du XVI^e siècle, comme leurs prédécesseurs, ne savaient pas calculer le tonnage exact d'un navire, et que les mots *poids* ou *charge* désignent, très approximativement, la capacité utile de chargement, telle qu'elle se révélait à l'usage (voir Bernard, *Navires et gens de mer*, p. 220-221). Au XVI^e siècle, un tonneau = 1,4 m^3 environ.

37. Thomas Fromont, « maistre de la nef », dont le rôle d'équipage mentionne le nom immédiatement après celui de Cartier, sera encore aux côtés du Malouin lors du troisième voyage, mais mourra au cours de l'été 1541 (Biggar, *Documents*, CXLI). Il appartenait à la paroisse de la Trinité, voisine du village de La Bouille, près de Rouen (voir Joüon des Longrais, *Jacques Cartier*, p. 128).

38. Sans doute, selon H.P. Biggar (*Voyages*, p. 93, n. 13), le fils de Pierre de Pontbriant, seigneur de Montréal dans le Gers, et qui, sous François I^er, commandait le château de Bergerac. Il avait pour frère aîné François de Pontbriant, qu'Henri II fera gouverneur et sénéchal du Limousin. Les mentions faites de lui par les textes de Cartier l'appellent toujours Claude *du* Pontbriand ; *de* Pontbriand résulte d'une lecture fautive de H.P. Biggar. Le *Montreuil* de l'édition de 1545 deviendra, chez Ramusio et ses traducteurs anglais (Florio et Hakluyt) Moncevel ou Moncevell, et Montcevelles dans l'édition de Québec (1843). Chez Lescarbot on lit, comme dans les manuscrits, « Montreal ».

39. Voir *Première relation*, chap. XII, n. 163.

40. Neveu d'Olivier de La Pommeraye, chanoine de Saint-Malo, archidiacre de Dinan (Joüon des Longrais, *Jacques Cartier*, p. 142, n. 1). Sur la mention que fait ici l'édition de 1545 du nom de Jehan Poullet, voir Introduction, p. 61.

41. Les pertes causées à l'expédition par le scorbut contraindront Cartier à abandonner ce navire à Sainte-Croix : voir *infra*, p. 175.

42. Justifiée dans I et II, qui mentionnent le nom du Malouin dans leur titre, la formule l'est beaucoup moins dans III et IV où il apparaît pour la première fois (l'édition de 1545 ne le mentionnera d'ailleurs plus). Cette discrétion explique-t-elle, comme le veut H.P. Biggar (*Voyages*, p. 93, n. 17) que «*the edition of 1545 was not at first connected with him* [Cartier] *and his voyages* » ? Si le faible succès de cette publication a nui à la notoriété de Cartier, il ne semble pas, en revanche, que beaucoup de lecteurs du *Brief Recit* aient pu, au milieu du XVI^e siècle, ignorer qu'il se rapportait aux entreprises de découvertes conduites par ce pilote.

43. Fils de Bertrand Jalobert et de Jehanne Maingard, mari d'Alison des Granches, sœur de Catherine, qu'avait épousée Jacques Cartier. Était-il le frère d'Hermine Jalobert, née en 1502 ? Cette circonstance pourrait éclairer l'origine du nom des deux plus grands navires de Cartier. Macé Jalobert naviguait encore en 1550 (voir Joüon des Longrais, *Jacques Cartier*, p. 130). Sur le rôle qui lui sera confié en 1541-1543, voir Introduction, p. 196.

44. Frère de Jean Le Marié, né le 19 juillet 1528, et qui deviendra chanoine de Saint-Malo (Joüon des Longrais, *op. cit.*, p. 130).

45. Le « gallion » qui, seul des trois navires de Cartier, fera le voyage vers Hochelaga. Choisissant les vaisseaux pour sa deuxième expédition, le pilote avait refusé le galion de Robin Boullain et déclare « voulloir » avoir le navire « d'Estienne Richomme » (Biggar, *Documents*, LVII, p. 52). Le « compte escript »

présenté par Cartier à l'Amirauté de Rouen en 1544 (*ibid.*, CCXVIII) nous apprend que l'*Émerillon*, que le roi avait donné à Cartier (voir Commission du 17 octobre 1540, Appendice V, p. 234), participa également à la troisième expédition. À son retour, il sera aussi appelé « La Canadie », « par ce que ledit navire avoit fait ung voyage en Canadie » (Rudolph Häpke, « Der erste Kolonisationsversuch in Kanada, 1541-1543 », *Hänsische Geschichtesblätter*, 1911, 2. Heft, p. 447-450, cité par Ch. de La Roncière, « Notre première tentative de colonisation au Canada », *Bibl. de l'École des Chartes*, 1912, p. 283-300).

Ainsi que le fait observer S.E. Morison (*European Discovery of America*, vol. 1, p. 389-390), les galions du temps de Cartier différaient beaucoup des lourds galions de l'Armada espagnole de 1588. Légers et maniables, ils convenaient également à la traversée océanique et à l'exploration des côtes : aussi de tels navires entraient-ils régulièrement dans la composition des flottes qui participèrent à la découverte de l'Amérique du Nord. J. Bernard voit dans l'*Émerillon* de Cartier un type intermédiaire entre le « galion fondamental », « encore proche de la longue chaloupe ou de la petite galère » et « les grands vaisseaux riches d'artillerie et de hautes superstructures », témoins de la prépondérance espagnole (*Navires et gens de mers*, p. 257).

46. Fils de Guillaume Le Breton, sieur de La Bastille, près de Limoïlou-en-Paramé, et de Guillemette Yvon. Il était né en 1508. Sur le toponyme de La Bastille, voir *Première relation*, chap. XVIII, n. 253. « L'organisation de la tutelle de ses mineurs » atteste, selon Joüon des Longrais – qui, toutefois, ne précise pas davantage – qu'il ne vivait plus en 1540 (*Jacques Cartier*, p. 128-129).

47. Fils d'Allain Maingard et de Colette des Granches, né en 1498. Jacques Cartier avait été, le 26 février 1520, parrain de leur fils (Biggar, *Documents*, IX). Le montant de leur imposition permet à Joüon des Longrais (*op.cit.*, p. 129-130) de voir en leur famille une des plus aisées de Saint-Malo.

48. III : XXVI^{me} : erreur probable du copiste. Correction effectuée d'après la leçon commune de I, II, IV.

49. Indication approximative, le rendez-vous ayant été, en fait, donné à Blanc-Sablon (voir plus loin).

50. La *Grande Hermine*. Le « général » est, en mer, « l'officier supérieur à tous les autres, par le rang et le grade » (Jal, *Glossaire nautique*).

51. Funk Island : voir *Première relation*, chap. II, n. 18.

52. « De verité, je croy que cela est un peu hyperbolique. Mais il est certain qu'en cette île il y en a tant que c'est chose incroyable. Nous en avons veu de semblables en notre voyage où il ne falloit qu'assommer, recueillir, et charger notre vaisseau » (Lescarbot, *Histoire de la Nouvelle France*, 1617, p. 393. Également, *ibid.*, p. 218).

53. En réalité 49°45'. Dans sa première relation, Cartier n'avait pas indiqué la latitude de l'île. Le récit du deuxième voyage ne comporte que quatre indications de latitude, les trois autres n'étant d'ailleurs pas relatives à l'exploration du Saint-Laurent par Cartier. D'autre part, dans ce récit, l'indication des distances est assez parcimonieuse. On peut admettre, avec W.F. Ganong (*Crucial Maps*, VI, p. 207) que ces données chiffrées avaient dû être consignées dans le journal de bord et utilisées pour l'élaboration de la carte, et évacuées ensuite d'une relation beaucoup plus attentive aux observations ethnographiques qu'aux détails de la navigation.

54. Sur Blanc-Sablon, voir *Première relation*, chap. V, n. 60.

55. Le détroit de Belle-Isle : *ibid.*, chap. V, *passim*.

56. En fait, l'île du Gros Mecatina, que sa forme fait ressembler à deux îles distinctes (50°48' ; 58°52'). Les îles Dukes et Shagg, décrites par H.P. Biggar (*Voyages*, p. 95, n. 27) ne correspondent pas à la description faite par Cartier (« qui s'avansent plus hors que les aultres »).

57. Le 29 juillet, fête de saint Guillaume, évêque et patron de Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord), mort en 1234.

58. La baie du Vieux Fort : voir *Première relation*, chap. IV, n. 35.

59. Le détroit de Belle-Isle.

60. Sur cette terre « hachee et pierreuse », voir *Première relation*, chap. VIII, n. 87.

61. Vendredi 30 juillet.

62. Cette « conche » est, selon H.P. Biggar (*Voyages*, p. 97, n. 33), la baie des Ha ! Ha !, ce que notre identification des îles « sainct Guillaume » et « saincte Martre » ne permet pas d'admettre. Cette baie est difficile à déterminer, en raison de l'ambiguïté du texte : « entre lesquelles ysles » signifie-t-il entre les « ysles sainct Guillaume » et les « ysles saincte Martre », ou bien une « conche » à l'intérieur de ces dernières ? Il pourrait s'agir du passage Aylmer, entre l'île du Petit Mecatina et les îles Harrington. Plus vraisemblablement, ce pourrait être l'espace non nommé entre l'île du Gros Mecatina et le reste de l'archipel du même nom, vers l'ouest.

63. Les « ysles saincte Martre » correspondent à la partie ouest de l'archipel du Gros Mecatina (à l'ouest de l'île de ce nom) et à l'archipel du Petit Mecatina, dont font partie les îles Harrington. (respectivement 50°40' ; 59°00' et 50°25' ; 59°25').

64. Cette *basse* correspond aux îles et aux récifs Murr (50°42' ; 58°52').

65. L'archipel de Sainte-Marie (50°19' ; 59°39'). Mais selon H.P. Biggar, ce seraient les îles du Petit Mecatina et les îles Harrington (*Voyages*, p. 97, n. 38). Identification difficile, et navigation périlleuse, observe S.E. Morison : «*The islands are so numerous, and so confusing even with a modern chart in hand, that it is a wonder that none of the Captain's ships struck*» (*European Discovery of America*, vol. 1, p. 394). Voir également *id.*, *The Great Explorers*, p. 218.

66. Selon H.P. Biggar, probablement huit heures du soir (*Voyages*, p. 98, n. 39). Mais il faut comprendre plutôt *minuit*, ainsi que le fait d'ailleurs Ramusio («*infino a mezza notte*»), ce qui s'accorde avec une indication semblable de Parmentier et du P. Fournier relative au « segond quart » (voir *Première relation*, chap. XII, n. 133).

67. Le cap Whittle (50°11' ; 60°08').

68. « Les ysles sainct Germain » correspondent aux îles de Ouapitigone (50°13' ; 60°02') et du Lac (50°11' ; 60°05'), aux îles de Ouapitigone du Large (50°12' ; 60°02'). Saint Germain : évêque d'Auxerre (v. 378-448) ; fête le 31 juillet. Les îles Saint-Guillaume, Sainte-Martre et Saint-Germain n'apparaissent sur aucune des cartes du XVI^e^ siècle, qui semblent suivre en cela la mappemonde harleyenne, muette entre *Toutes Isles* et le *cap Tiennot* (Ganong, *Crucial Maps*, VI, p. 208).

69. Cette « autre basse » désigne les brisants South Makers (50°09' ; 59°58'). Aujourd'hui visible à marée basse, ce rocher devait être autrefois immergé (voir Lewis, *MSRC*, 1934, section II, p. 138).

70. Le cap Whittle (voir n. 67) : le site avait été remarqué, mais non nommé en 1534 (*Première relation*, chap. XXIII, n. 339).

71. Les récifs Sainte-Marie (50°12' ; 59°48'), à 15 km 0-1/4 N des brisants South Makers.

72. Une centaine de kilomètres, selon W.F. Ganong (*Crucial Maps*, VI, p. 208).

73. Cette « fort belle terre basse » se trouve près de l'embouchure de la rivière Kegashka (50°11' ;61°21') ; les dernières îles se retrouvent dans la baie et dans le havre de Kegashka.

74. La pointe Natashquan : l'indication confirme la participation de l'auteur de cette relation au voyage de 1534 (*Première relation*, chap. XXIII, n. 336).

75. Le havre « Sainct Nicollas » correspond à la baie Jalobert (autrefois Mascanin Bay). Mais H.P. Biggar (*Voyages*, p. 100, n. 54) l'identifie avec la baie Pashahibou, à 37 km à l'ouest de Natashquan. « St Nicolas » apparaît sur la mappemonde harleyenne et sur les cartes de Desceliers et Mercator. Saint-Nicolas de Varangéville : fête le 7 août.

76. Lescarbot note ici « il veut dire marque » (*Histoire de la Nouvelle France*, 1617, p. 274). Il s'agit de la première croix plantée par Cartier lors de ce voyage. Sur la signification du geste, voir *Première relation*, chap. XX, n. 284.

77. Addition marginale de Lescarbot (*loc. cit.*) : « mot de marin signifiant à droite ».

78. Lescarbot, semblablement : « il veut dire havre ».

79. «*Platin* : petit banc uni, dont la surface s'élève au niveau de la mer » (Littré). Attesté chez d'Aubigné. On trouve aussi *platis* (« le navire s'aggrave en un Platis ou quelque vase où la mer est basse », P. René François, – le jésuite Étienne Binet – *les Merveilles de nature*), et *platon* (« le platon de Sainte Croix », Le Tac, *Histoire chronologique*, 1689 ; voir *infra*, n. 247), encore usité au Québec au XIX^e^ siècle (E. Reveillaud, édit. Le Tac, p. 42, en note).

80. Sur l'île d'Anticosti (49°57' ; 64°09') ; découvert, mais non nommé, au cours du voyage précédent (*Première relation*, chap. XXII, n. 315).

81. Le seul port sur l'île d'Anticosti est Ellis Bay, sur la côte sud, près de la pointe de l'Ouest (voir Biggar, *Voyages*, p. 101, n. 59).

82. La partie est des îles de Mingan (50°12' ;63°35') : île Sainte-Geneviève, île à la Chasse, île de l'Ancre, île Jaune, etc.

83. L'île Sainte-Geneviève (50°15' ; 63°04').

84. Le mont Sainte-Geneviève (50°18' ; 63° 05').

85. Les baies Saint-Laurent, autrefois Pillage Bay (50°16' ;63°05') et Nickerson (50°16' ;63°06'). Saint Laurent : fête le 10 août. Le toponyme de Cartier apparaît sur les mappemondes harleyenne et Desceliers, sur les cartes Desliens, Vallard et Mercator, sur le planisphère de Desceliers.

Le nom *Saint-Laurent* sera ensuite étendu au golfe et au fleuve, selon l'évolution décrite par H.P. Biggar (*Voyages*, 108, n. 91) : en 1552, l'Espagnol Gomara évoque le «*gran rio dicho san Lorenço, que algunos lo tienen por braço de mar* » (*Histoira de las Indias*, VII v°). Ramusio (*Navigationi*, vol. 3) traduit «*golfo San Lorenzo* (titre du chapitre) mais mentionne le «*gran fiume detto di San Lorenzo* » (*ibid.*, vol. 3, f. 417, «*Discorso sopra la Terra ferma delle Indie Occidentali* »). Le «*Sinus S. Laurentii* » apparaît sur la carte de Mercator (1569). L'appellation « grand fleuve de Hochelaga » donnée par Cartier (voir *infra*, p. 132) sera adoptée par Thevet (*Singulari-*

tez, f. 150 a et b, *Cosmographie universelle*, f. 1010b et 1011a, etc.) et Belleforest (*Cosmographie universelle*, f. 2184), Roberval et Jean Alfonse appelant le fleuve « France-prime ». Le toponyme « rivière de Canada » semble avoir prévalu vers la fin du XVI^e^ siècle : ainsi Parkhurst, 1578 (dans Hakluyt, *Principall Navigations*, vol. 3, p. 134) et Jacques Noël, (« fleuve de Canada », *infra*, p. 201).

Champlain, qui l'avait d'abord appelé ainsi (*Des Sauvages*, 1603) en fera le Saint-Laurent dans sa carte datée de 1612 et dans l'édition de ses *Voyages* de 1613. Mais Lescarbot qui, dans son *Histoire de la Nouvelle France* de 1609, proposait d'appeler le fleuve « riviere de Canada plustost que de Hochelaga ou de sainct Laurens » continuera, dans l'édition de 1617, de l'appeler « fleuve » ou « (grande) riviere de Canada ». On lira chez Sagard, enfin, une description admirative du « grand fleuve de S. Laurens » (*Histoire du Canada*, p. 143).

86. Pointe de l'Ouest, sur l'île d'Anticosti (49°52' ;64°31').

87. Pointe de l'Ouest est en réalité à 125 km du « hable Saint-Laurent ».

88. Ils apparaissent dans la *Deuxième relation* alors que Cartier va avoir besoin de leur connaissance du pays. Sur ce qu'a pu être leur séjour à Saint-Malo, après leur enlèvement à Gaspé (*Première relation*, chap. XX, n. 290), et notamment sur leur découverte d'une éducation à l'européenne, beaucoup plus stricte que celle de « Canada », sur le ressentiment qui a pu en résulter, voir les hypothèses, plausibles, de B.G. Trigger, « Le deuxième voyage d'exploration (1535-1536) », dans *le Monde de Jacques Cartier*, 1984, p. 260. Pour l'emploi des termes désignant les indigènes, voir F.-M. Gagnon, « 'Gens du pays' ou 'Sauvaiges', Note sur la désignation de l'Indien chez Jacques Cartier », *RAQ*, 1980, vol. 10, n° 1-2, p. 24-36 et R.M. Berrong, « The Nature and Function of the 'Sauvage' in Jacques Cartier's *Récits de voyage* », *Romance Notes*, hiver 1981, n° 2, p. 213-217.

89. Première mention par Cartier de l'insularité d'Anticosti, désignée jusqu'ici comme une « terre » dans laquelle il voyait probablement une péninsule. Sur le nom de l'île, voir *infra*, n. 97.

90. Première mention, dans nos textes, de toponymes indiens. Ils désignent les contrées « oultre les Terres-Neufves » dont la découverte est l'objectif assigné à Cartier par la commission royale du 30 octobre 1534. Honguedo figure sur la mappemonde Desceliers (*Onygnedo*), sur la carte Desliens, sur la carte de Mercator (*Hunedo*), cependant qu'Honguedo (placé un peu au-dessus du Saguenay) devient *Hunguade* dans la *Cosmographie universelle* (f. 1011b) de Thevet. Lescarbot signale l'évolution du toponyme : « Hongnedo, aujourd'hui Gachepi » (*Histoire de la Nouvelle France*, 1617, p. 354). *Gaspay* se lit dans une rubrique marginale du *Ruttier* publié par Hakluyt (III, p. 238 : « The Bay of Molues or Gaspay »), mais la première attestation remonte, semble-t-il, à un document d'archives de La Rochelle, 15 avril 1599, sous la forme « Ysles de Gaschepé » (*Revue d'histoire de la Gaspésie*, vol. 2, janvier-mars 1964, p. 55-56). L'étymologie de Honguedo reste inconnue, cependant que « Gespeg est un mot micmac qui a le sens de finistère » (Abbé Deschênes, *RQH*, 1934, p. 422). Le changement de toponyme peut être rapporté à l'occupation de l'extrémité de la péninsule gaspésienne par les Micmacs qui en chassèrent les Iroquoiens qu'y avait rencontrés Cartier (voir *ibid.*, p. 423).

91. Cartier désigne par Canada la région laurentienne qui s'étend à peu près de Grosse Île (au sud de l'île aux Coudres, où commence l'eau douce (voir *infra*, n. 460) jusqu'à mi-chemin entre Québec et Trois-Rivières. L'embouchure du Saguenay n'en fait pas partie. Le terme apparaît sur les mappemondes harleyenne, Desceliers, sur le planisphère Desceliers, sur les cartes Vallard et Mer-

cator. Pour Belleforest, « le pays de Canada est environné des hautes montaignes de Saguenai vers Septentrion, au Levant luy gist le goulphe de saint Laurens, au Ponent le pays de Hochelaga, et au Midy la terre de Nurumberg » (*Cosmographie universelle*, f. 2190). Mais les cartographes et Thevet (*Singularitez*, 149a et 150b, *Cosmographie universelle*, f. 1010) en proposeront une définition sensiblement plus large. Lescarbot, tout en exprimant son accord avec Belleforest, enregistre cette évolution : « Toutefois [...] les peuples de Gachepé, et de la baye de Chaleur [...] se disent Canadoquoa » (*Histoire de la Nouvelle France*, 1617, p. 230). *Canada* signifie « ville » pour le lexique indien de cette relation (voir *infra*, p. 188), cependant que notre manuscrit présente également «*Canada undagneny ?* » (= « D'où venez-vous ? », p. 189). Le mot provient d'un terme iroquoien signifiant « maison » (voir mohawk *Kanata*) et ne paraît pas avoir été, à l'époque de Cartier, utilisé comme toponyme. Hennepin (*Voyage ou nouvelle découverte*, p. 56) suivi par Bacqueville de la Potherie (*Histoire de l'Amérique septentrionale*, vol. 1, p. 201) propose, par un rapprochement avec l'espagnol *nada* (rien) une étymologie fantaisiste qui se retrouve chez Charlevoix (voir *Première relation*, chap. XVIII, n. 248).

92. Le nom de Saguenay viendrait du montagnais *saki-nip* (eau qui sort), selon Laverdière (Champlain, *Œuvres*, vol. 1, p. 68, n. 5). Sur les merveilles du « royaume de Saguenay », voir *infra*, chap. II, n. 137. Cartier découvrira le 1er septembre la rivière du Saguenay, « fort estroite et parfonde ».

93. Pointe de l'Ouest, sur l'île d'Anticosti (voir *supra*, n. 86).

94. La plupart des cétacés étaient nommés indistinctement *baleines*. Une douzaine d'espèces se rencontrent dans le golfe du Saint-Laurent (A.W.F. Banfield, *Mammifères du Canada*, p. 221-266), y compris la baleine boréale (*Balæna mysticetus*), la baleine noire (*Balæna glacialis*), le rorqual à bosse (*Megaptera novæangliæ*), etc. Thevet (*Cosmographie universelle*, 1016a-1017a) consacre à la baleine un long développement, accompagné d'une gravure (« Comment on prend la baleine »). Cette pêche est décrite également par Lescarbot (*Histoire de la Nouvelle France*, 1617, p. 917-920) et par Champlain (*Works*, vol. 6, p. 120-124). Près de Gaspé, Sagard relèvera également l'abondance des baleines dans le Golfe : « Toute ceste Baye estoit tellement pleine de Balleines, qu'à la fin elles nous estoient fort importunes, et empeschoient nostre repos par leur continuel tracas, et le bruit de leurs esvents » (*Histoire du Canada*, p. 146). La période des migrations saisonnières des baleines dans le Saint-Laurent (juillet-octobre) a favorisé l'observation de cet animal par les premiers voyageurs français au Canada.

95. Lire « le surlendemain ».

96. La péninsule gaspésienne et les monts Chic-Chocs dont le mont Jacques-Cartier est le point culminant (48°59' ;65°57'). Ces monts sont le prolongement, à l'est, des monts Notre-Dame, qui continuent eux-mêmes les Montagnes Vertes du Vermont et commencent vers La Pocatière. Ce sont tous des sous-ensembles des Appalaches. Le toponyme « Monts Notre-Dame » remonte probablement à Cartier, qui les découvrit le 15 août ; il apparaît en effet dans la *Cosmographie* de Jean Alfonse (voir *infra*, p. 216) et sur les cartes de Mercator, Ortelius et Belleforest. Sagard rapporte une tradition des matelots quand ils arrivaient à la latitude des monts Notre-Dame : une parodie de baptême (accompagnée de brimades) « à l'endroit des nouveaux venuz » ; les religieux en étaient toutefois exceptés (*Histoire du Canada*, p. 148).

97. L'île d'Anticosti (voir *Première relation*, chap. XXI, n. 295), 49°30' ; 63°00', « descouverte le jour de la nostre Dame d'Aoust qui est la feste de l'Assumption et trespas de la glorieuse vierge Marie », ainsi que le rappelle Bellefo-

rest (*Cosmographie universelle*, f. 2185). Elle figure sous ce nom sur la mappemonde de Desceliers et sur la carte de Mercator, cependant que les cartes appartenant au groupe « Portuguese-Cartier » (Ganong, *Crucial Maps*, VI, p. 210) ainsi que la carte Desliens et le planisphère Desceliers la présentent comme « I. d'arcipel ». On doit à Thevet la première mention, à peine déformée, du toponyme actuel : « l'isle de l'Assumption, que les mesmes Sauvages nomment Naticousti » (« Grand Insulaire », manuscrit datant de 1587, BN Paris, ms. fr. 15452, f. 154 r°). La carte Levasseur mentionne en 1601 l'île de *Natistcosti* et Champlain recueillera en 1613 le toponyme *Anticosty*, qui apparaît sous sa forme définitive chez Lescarbot (*Histoire de la Nouvelle France*, éd. 1609, p. 289). Mais on trouve aussi chez Hakluyt (note marginale au *Ruttier* de Jean Alfonse) la forme *Natiscotec* et, sur la carte de Bertius (vers 1600), *Note Scote* (Ganong, *Crucial Maps*, VI, p. 211).

H.P. Biggar rapporte l'origine du terme à la langue montagnaise – *Natascoueh* : où l'on chasse l'ours – (*Voyages*, p. 104, n. 78). Les recherches du P. Pacifique lui ayant montré que les Micmacs appelaient alors l'île *Natigôsteg* (« terre avancée »), W.F. Ganong, qui avait en 1934 (*Crucial Maps*, VI, p. 212) opté pour une origine huronne- iroquoise, estime, l'année suivante (*ibid.*, VII, p. 106-107) que Cartier aurait pu obtenir ce nom des Micmacs lors de son troisième voyage, mais renonce à une conclusion définitive. Ces incertitudes proviennent des localisations variables présentées par les cartes et de la proximité des mots *Natigôsteg* et *Natascoueh*, ce dernier proche lui-même de *Natashkuan* (« où nous chassons l'ours ») : voir l'actuelle Natashquan, sur la côte nord, en face de l'île. À noter que Jean Alfonse et Roberval appellent Anticosti « isle de l'Ascension », ce qui ne peut provenir que d'une lecture fautive, cette forme n'étant pas attestée hors de leur expédition de 1542-1543. Sur l'histoire de l'île, voir D. Mac Kay, *le Paradis retrouvé : Anticosti*, adaptation fr. W. Chevalier.

98. Cap de Mont Louis (anciennement cap aux Corbeaux), 49°14' ; 65°45', ou le cap où se trouve la localité de Mont-Saint-Pierre (49°45' ; 65°49') : identification rendue difficile par la sécheresse des notations. H.P. Biggar (*Voyages*, p. 104, n. 79) penche pour Fame Point et W.F. Ganong (*Crucial Maps*, VI, p. 212) pour le cap de la Madeleine.

99. Mardi 17 août.

100. Les indications fournies par Cartier donnent à penser qu'il a longé la côte de la Gaspésie depuis Cap de Mont Louis environ et que, un peu au-delà du cap Sainte-Anne, il a fait voile vers la Côte-Nord, retrouvée près de Lobster Bay (voir Biggar, *Voyages*, p. 105, n. 81 et 82).

101. Voir *infra*, p. 135.

102. Biggar (*Voyages*, p. 106, n. 84) signale la forme mohawk *Karistaji* signifiant à la fois fer, cuivre et plomb.

103. Le Saint-Laurent : voir *supra*, n. 85.

104. Sur le *Canada* de Cartier, voir *supra*, n. 91.

105. Entendre, non les trois vaisseaux nommés au début de la narration, mais des barques, comme celles qui serviront à Cartier à se rendre du lac Saint-Pierre à Hochelaga.

106. Voir *supra*, n. 85.

107. L. Groulx (*Découverte du Canada*, p. 120) voit dans le mouvement de va-et-vient qu'effectuent les vaisseaux du pilote, depuis le 8 août, « une manœuvre au premier abord assez énigmatique », qu'il explique par les renseignements obtenus des « sauvages » le 16 août. En fait, dès qu'il a rejoint, au cap de Rabast,

le point extrême de son précédent voyage, Cartier se livre à l'exploration systématique de tous les estuaires, espoirs de « passaiges » à la Chine et ne s'en laisse distraire, ni le 13 août lorsque lui est signalée la proche présence (« deux journees ») du « royaume de Saguenay » dans la direction de « Canada », ni le 16 août quand les deux Indiens lui assurent « n'y avoir aultre passaige » qu'une rivière d'« eau doulce », le « grand fleuve de Hochelaga », qui ne peut conduire qu'à l'intérieur des terres. Mais Cartier sait désormais que, si sa fouille des baies et estuaires reste vaine, il abandonnera la recherche du passage pour la découverte d'un « royaume » continental : ce qu'il fera le I^er^ septembre quand il appareillera « pour aller vers Canada ». Le « passage », route de l'Asie, quitte désormais le premier plan, sans être pour autant tout à fait oublié : voir l'expédition de Jean Alfonse (*infra*, p. 218).

108. Un malentendu sur le titre de ce chapitre serait, selon H.P. Biggar (*Voyages*, p. 108, n. 91), à l'origine du nom actuel du fleuve (voir *supra*, chap. I, n. 85). Le manuscrit I n'a pas ce titre, mais un grand espace blanc, double au moins de celui qu'il ménageait jusque-là entre deux paragraphes.

109. Partie de la basse Côte-Nord (Qc).

110. Le jeudi 19 août.

111. L'archipel des Sept-Îles (50°09' ; 66°19'), que Cartier appellera plus loin les « sept ysles » : six îles, en réalité, et une presqu'île qui, vue de loin, aura induit le pilote en erreur. « Sept Ysles », toponyme que mentionnera Jean Alfonse (voir *infra*, p. 217), figure sur les cartes Desliens, Vallard, Mercator, sur les mappemondes harleyenne et Desceliers, sur le planisphère Desceliers.

112. Entre Sept-Îles et la côte de la Gaspésie, la distance est de 80 km.

113. La baie de la Boule (50°11' ; 66°16') et la baie de Moisie (50°16' ; 65°56').

114. Les bancs de sable de la rivière Moisie.

115. La rivière Moisie (50°11' ; 66°04'). Mais R. Bélanger trouve que la localisation et le toponyme font difficulté (*les Basques dans l'estuaire du Saint-Laurent*, p. 41).

116. Cartier est-il parvenu à l'embouchure de la rivière Moisie à l'heure du jusant ? Lewis trouve excessive l'observation du Malouin (*MSRC*, 1934, section II, p. 142).

117. Lescarbot ajoute, en marge : « laquelle est appellée aujourd'hui Chischedec d'un nom de l'imposition des Sauvages » (*Histoire de la Nouvelle France*, 1617, p. 277).

118. Tous les commentateurs ont cru que ces poissons étaient des morses, mais, l'année précédente, Cartier avait comparé les morses à de grands bœufs (*Première relation*, chap. XII, n. 155) et non à des chevaux. Il s'agit plutôt de l'une des espèces de phoques qui habitent le golfe du Saint-Laurent, notamment le phoque gris (*Halichœrus grypus*), populairement nommé *tête de cheval* pour la forme de sa tête (voir N. Comeau, *la Vie et le sport sur la côte Nord du bas Saint-Laurent et du Golfe*, p. 131), ce que confirme une note communiquée par L. Larouche : « Le toponyme montagnais de la rivière Moisie indiquerait qu'il s'agit du phoque à tête de cheval et non du morse, comme on le prétend. À trois reprises, dans le *Troisième Registre de Tadoussac* (p. 265, 274, 275), nous lisons : « *...1696... ad Fluvium 8r8achik8tchisi8 vulgo La Rivière Moisy* ». Ce nom *ourouatshikou* signifie loup-marin ou phoque qui *hurle*, appelé par les Européens phoque à tête de cheval (*Halychœrus grypus*). « Ils poussent des cris très divers, des aboie-

ments brefs et des hululements lugubres ainsi que des sifflements et des grognements pour éloigner les intrus » (A.W.F. Banfield, *Mammifères du Canada*, p. 343).

« Les chasseurs français les nommaient loups-marins 'brasseux' par opposition aux loups-marins 'd'esprit' (*irinastshikou*), les vrais loups- marins ou phoques communs » (P. Laure, « Apparat François-Montagnais », 1726, p. 582).

Sous le nom de « R. de chevaulx », la rivière Moisie figure sur les mappemondes harleyenne et Desceliers, la carte de Mercator indiquant « r.doulce de Chevaulx ». Lescarbot ajoute en marge « Hippopotames, ou Chevaux de riviere » et de cette assimilation propose un peu plus loin une explication quelque peu embarrassée : « C'est un animal qui ressemble mieux à la [vache] qu'au cheval. Mais nous l'avons nommé Hippopotame, c'est à dire cheval de riviere, parce que Pline appelle ainsi ceux qui sont en la riviere du Nil, lesquelz toutesfois ne ressemblent point du tout au cheval, ains participent aussi du bœuf, ou vache » (*Histoire de la Nouvelle France*, 1617, p. 920).

119. Les barques de Cartier se dirigent donc vers l'est jusqu'à la hauteur de Pointe de l'Ouest, sur l'île d'Anticosti.

120. Anticosti.

121. Mardi 24 août.

122. Le havre du Bic (48°22' ;68°45'), que Cartier nommera plus loin (n. 129) « les ysleaux Sainct Jehan ».

123. L'île du Bic (48°24' ;68°52'), l'île Bicquette (48°23' ;68°53'), le récif du Nord-Ouest (48°24' ;68°55').

124. La rivière Manicouagan (embouchure à 49°11' ;68°13'), appelée « R.doulche » sur le planisphère Desceliers. Selon Lescarbot (*op. cit.*, p. 278), Champlain l'appela « Mantanne » : indication erronée, celui-ci situant la Mantanne (l'actuelle Matane) sur la côte sud (*Œuvres*, vol. 1, p. 168).

125. Les « bancz St Jacques » indiqués sur les mappemondes harleyenne et Desceliers, et sur la carte de Mercator.

126. Dangers confirmés par S.E. Morison (*European Discovery of America*, vol. 1, p. 401).

127. Chute : voir *infra*, chap. II, n. 149.

128. Il est peu profond et présente beaucoup de rochers (Bayfield, cité dans Biggar, *Voyages*, p. 112, n. 11).

129. Le havre du Bic (voir n. 122) où Cartier arrive le 29 août. Selon H.P. Biggar (*Voyages*, p. 113, n. 12), «*the Cabot map has ys de S.Juan at this spot*».

130. Le dimanche 29 août.

131. L'île Saint-Barnabé (48°28' ; 68°34').

132. Profond de deux à quatre mètres à marée haute, le chenal entre l'île Saint-Barnabé et Rimouski est à sec à marée basse et ne permet pas le passage des vaisseaux.

133. Selon H.W. Bayfield (Biggar, *Voyages*, p. 114, n. 15), de petits vaisseaux peuvent mouiller dans le havre du Bic à mi-distance entre l'extrémité ouest du port et deux petits îlots rocheux situés dans la partie orientale de la rade. Quelques petits îlots (48°22' ;68°44') se trouvent du côté est du havre : l'île du Massacre, les îles Bicoques, l'île Brûlé. Mais on ne peut préciser lequel correspond au texte de Cartier.

134. Voir *supra*, chap. I, n. 91.

135. L'île aux Basques (48°09' ;69°15'), l'île aux Pommes (48°06' ;69°19'), l'île Verte (48°02' ;69°26'). Cartier ne dit rien de l'île Rouge, située au milieu du fleuve, alors que les trois îles qu'il mentionne sont alignées, près de la rive. « On est amené ainsi à penser que, du temps de Cartier, il pouvait se trouver sur les hauts fonds autour de l'île Rouge, deux autres petites îles formées de glaciers et qui ont fini par disparaître » (*Français en Amérique*, 1, p. 128, n. 5, d'après W.F. Ganong, *Crucial Maps*, VI, p. 215). Cartier mentionnera plus loin l'îlet Rouge (*infra*, n. 146).

136. Le Saguenay. Sagard évoquera « la tres-belle et profonde riviere du Saguenay, bordée des deux costez de hautes, stériles, et affreuses montagnes, parmi lesquelles habitent les Etechemins en assez petit nombre, pour avoir esté presque tous tuez en diverses guerres et rencontres qu'ils ont euës avec les Canadiens » (*Histoire du Canada*, p. 151-152). Pour Jean de Laët, « toute cette espace de la Continente [ici, la Côte-Nord] est entre Tadousac et Québec, est appellée des François Nouvelle Biscaye » (*Histoire du Nouveau Monde*, p. 46).

137. On observera que, pour l'heure, ce « royaume » n'exerce encore aucune fascination sur Cartier puisqu'alors qu'il arrive à la rivière qui en est le « chemin » direct, il s'en détourne pour continuer de faire voile vers « Canada », après s'être assuré qu'il n'y avait aucun « passage ». Comme l'observe justement S.E. Morison, «*apparently the two Huron boys had not told anyone in France about the marvelous Kingdom of Saguenay, which Cartier hoped to be the first to exploit* » (*European Discovery of America*, vol. 1, p. 391). Le Saguenay n'est alors, pour le pilote, qu'un lieu habité où se trouve du cuivre rouge (voir *supra*, chap. I, n. 102), et non ce « pays des merveilles » dont, selon C.-A. Julien, Cartier n'abandonna que provisoirement la recherche « parce qu'il jugea que c'était [la rivière du Saguenay] une moins bonne voie que celle de l'Ottawa pour atteindre le cœur du royaume » (*Voyages de découverte*, p. 124) : cette dernière information ne sera, en fait, livrée que beaucoup plus tard (voir *infra*, chap. XIV). Saguenay, terre du cuivre rouge : les habitants d'Hochelaga confirmèrent le renseignement, par signes, en l'absence des interprètes (*infra*, p. 157), et ce n'est qu'au retour de cette expédition tant redoutée par les Indiens de Stadaconé que ceux-ci, jusque-là très discrets au sujet du « Saguenay », prodigueront les « enseignemens » et constitueront cette terre en Eldorado : « force villes et peuples », « quantité d'or et cuyvre rouge » (p. 168). Sur les raisons probables de cette manœuvre de diversion, voir *infra*, n. 679.

138. Bien que capturés en 1534 à Honguedo (Gaspé), Taignoagny et Domagaya étaient originaires de Stadaconé (Québec), où leur père, Donnacona, portait le titre de « seigneur » (voir *infra*, n. 178) .

139. Sagard note ici, à côté de « montagnes eslevées où il y a peu de terre » la présence de « force rochers et sables remplis de bois, comme sapins et bouleaux » (*Histoire du Canada*, p. 151).

140. Sur l'admiration des découvreurs européens devant les forêts du Nouveau Monde, voir *Première relation*, chap. XV, n. 222 et *infra*, n. 191.

141. Il est possible que ce soit la baie de Tadoussac (voir H.P. Biggar, *Voyages*, p. 115, n. 23) – 48°08' ;69°43' – mais dans les parages se trouvent aussi plusieurs anses dans lesquelles Cartier aurait pu « se poser ». Avant de figurer sur la carte de Levasseur (1601), le toponyme actuel, Tadoussac, apparaît pour la première fois, déformé, dans le « Grand Insulaire » de Thevet : « la riviere et pays de Saguenay, que les Sauvages appellent Thadoyzeau » (ms. de 1587, f. 153 r°) ; voir également Ganong, *Crucial Maps*, VII, p. 124.

142. Un Indien confia au P. Paul Le Jeune, auteur de la *Relation* de 1632, que « sa grand-mère lui faisait des récits sur la stupeur que provoqua la vue des bateaux français » (Julien, *Voyages de découverte*, p. 125).

143. Lescarbot ajoute en marge : « C'est à dire dans le navire » (*Histoire de la Nouvelle France*, 1617, p. 116). Mais il faut entendre plutôt « bord à bord », ainsi qu'on le verra plus loin ; Donnacona venant « à bort » des navires de Cartier ne monte pas dans l'un de ses vaisseaux, mais reste « le travers du plus petit » (p. 137). Ici Lescarbot interrompt (chap. 9 à 11) la relation de Cartier et insère le récit du voyage de Champlain depuis Anticosti.

144. Sur le territoire correspondant approximativement à ce toponyme de Cartier, voir *supra*, chap. 1, n. 91.

145. Sagard note la présence d'une « marée fort estrange pour sa vitesse, où quelquefois il vient des vents impetueux, qui amenent de grandes froidures » (*Histoire du Canada*, p. 151). L'auteur rappelle que Pont-Gravé fut menacé de faire naufrage dans l'embouchure du Saguenay.

146. L'îlet Rouge et les bancs de l'îlet Rouge (48°04' ;69°33') ; l'île Verte et le récif de l'île Verte (48°04' ;69°25').

147. Sur ces unités de mesure, voir *Première relation*, chap. II, n. 22.

148. H.W. Bayfield voit ici le premier passage difficile dans la remontée du Saint-Laurent : récifs des « deux ysles » ci-dessus, rapidité et direction des courants (voir Biggar, *Voyages*, p. 115, n. 31).

149. Lescarbot note ici, entre parenthèses : « c'est à dire à la chute dédits rochers » (*Histoire de la Nouvelle France*, 1617).

150. L'île aux Lièvres (41°54' ;69°44'), mais Cartier ne la nommera qu'à son retour, le 17 mai (*infra*, p. 182).

151. Lescarbot, en marge : « Etaller l'ebbe est jetter l'ancre, attendant que la mer soit basse » (*op. cit.*, p. 117).

152. « Grant parfont » indique ici la carte Vallard.

153. S.E. Morison observe que pour s'amarrer à une telle profondeur, Cartier avait dû prendre avec lui des câbles longs d'une bonne centaine de de brasses (*European Discovery of America*, vol. 1, p. 404).

154. Le vendredi 3 septembre.

155. *Moruhou*, mot breton signifiant marsouin (Huguet), attesté dans la *Sotie à huit personnages* (É. Picot, *Recueil général des soties*, vol. 2, p. 32). Cotgrave (1611) présente la forme *morhouc*.

156. Le marsouin blanc (*Delphinapterus leucas*), aussi connu par son nom russe de *béluga*. Il fréquente encore aujourd'hui le même secteur de l'estuaire maritime du Saint-Laurent. W.F. Ganong identifie erronément les *adhotuys* aux morses (« Identity », p. 210). Les *adhotuys* seront décrits à nouveau, en termes presque identiques, dans le chapitre XIII, consacré au fleuve et à la faune. Sagard note en ce lieu la présence de « grandes trouppes de marsouins, blancs comme neige par tout le corps, lesquels proches les uns des autres se jouoient, et se soulevans hors de l'eau, montoient ensemblement une partie de leurs grands corps [...]. Ce poisson n'est bon que pour en tirer de l'huile, l'on ne s'amuse point à cette pescherie » (*Histoire du Canada*, p. 157). Sagard oppose ces « marsouins » à ceux de la mer, les « vrais marsouins [...] noirs et bons à manger, et beaucoup plus petits » (*loc. cit.*).

157. L'île aux Coudres (47°24' ;70°23'). H.W. Bayfield signale sur la côte nord de l'île, une baie très abritée, appelée havre Jacques Cartier ou mouillage de Cartier (*The St. Lawrence Pilot*, 1894, vol. 1, p. 318- 319). Mais elle n'apparaît pas dans le *Répertoire toponymique du Québec* ; il existe toutefois la plage de Cartier (47°25' ;70°24') sur la baie du Mouillage de la Prairie.

158. Cette « petite baye » est l'actuelle baie Saint-Paul (47°25' ;70°29').

159. La présence de grandes tortues autour de l'île aux Coudres est surprenante, car aucune tortue marine ne fréquente actuellement les eaux de l'estuaire maritime du Saint-Laurent et, à ce qu'on sache, ne les fréquentait à l'époque de Cartier. Les deux grandes tortues présentes au Québec sont des espèces strictement restreintes à l'eau douce, la tortue géographique (*Graptemys geographica*) et la chélydre (*Chelydra serpentina*), et leur répartition ne dépasse guère vers l'est la région de Montréal (F.R. Cook, *Introduction aux amphibiens et reptiles du Canada*, p. 101-125). On a trouvé récemment une grande tortue luth (*Dermochelys coriacea*) dans la région du détroit de Belle-Isle (P. Béland, *Québec-Science*, décembre 1981, p. 47) ; cette espèce se reproduit dans les mers tropicales et elle voyage en haute mer à la recherche des populations de méduses dont elle se nourrit. Il est peu vraisemblable qu'elle ait vécu en grand nombre, si loin au nord, il y a quatre siècles. Cook (*loc. cit.*, p. 119) signale qu'elle pénètre parfois dans les eaux peu profondes des baies et des estuaires ; on l'observe d'ailleurs régulièrement dans la baie de Fundy et le détroit de Northumberland, surtout au mois d'août. Selon Cook (commentaire oral), il n'est pas invraisemblable que Cartier ait observé un groupe de tortues luth qui, exceptionnellement, auraient remonté l'estuaire du Saint-Laurent jusqu'à l'île aux Coudres en 1535.

160. Sur la force des marées et des courants dans l'estuaire de la Gironde, précieuse pour remonter jusqu'à Bordeaux, mais dangereuse pour la navigation, consulter Jacques Bernard, *Navires et gens de mer*, p. 116-121. La réunion de la Guyenne, puis de la Bretagne à la couronne de France avaient valu à cette dernière province d'occuper une place prépondérante dans l'activité portuaire de Bordeaux : 70% des mouvements enregistrés par les notaires en 1516 (*ibid.*, p. 517).

161. « Flot. On désigne par ce terme l'agitation et le mouvement de la mer, et aussi la marée montante. C'est surtout en ce dernier sens que l'emploient les marins » (Jal, *Glossaire nautique*).

Ebbe : même s'il est d'origine anglo-saxonne, ce mot, contrairement à ce qu'indique G. Atkinson (*Nouveaux horizons*, p. 62, n. 1), n'est pas un « mot anglais » : *ebe* (reflux, jusant) est attesté par de nombreux exemples du *Dictionnaire de l'ancienne langue française* de Godefroy, surtout dans des textes normands. Cotgrave (1611) cite ce proverbe : « Tout ce qui vient d'ebe s'en retournera de flot » et le *Dictionnaire de Trévoux* le rapporte en commentant « en parlant des biens mal acquis et mal assurés ». Attesté dès le XIII^e^ siècle, le mot est employé par V. Hugo (*l'Homme qui rit*, 1869) et il existe encore dans des dialectes normands modernes (voir *Trésor de la langue française*).

162. En réalité 10 km de long et 16 de large (*Français en Amérique*, 1, p. 130, n. 7).

163. Sagard après avoir rapporté qu'on tient l'île pour très giboyeuse « en raison », ajoute : « Je la trouvois assez agreable à cause des bois dont elle est couverte » (*Histoire du Canada*, p. 158).

164. *Couldres* : coudrier, nom vulgaire du noisetier. Deux espèces de noisetier sont indigènes de l'Amérique du Nord, mais seul le noisetier à long bec (*Corylus cornuta*) atteint la région de l'île aux Coudres.

165. La fête de la naissance de la Vierge était célébrée tantôt le 7, tantôt le 8 septembre.

166. Une vingtaine d'îles en réalité (47°03' ;70°37'), les plus importantes étant l'île aux Oies, l'île aux Grues, l'île Sainte-Marguerite, Grosse Ile, l'île à Deux Têtes, l'île aux Ruaux et, bien sûr, l'île d'Orléans.

167. L'île d'Orléans (46°55' ;70°58'). Cartier lui donnera au retour (*infra*, p. 181) son nom actuel, après l'avoir appelée le 12 septembre « isle de Bascuz » (*infra*, p. 140).

168. Selon Champlain, « elle est fort abondante principalement en Esturgeon » (*Works*, vol. 2, p. 40).

169. Le chenal de l'île d'Orléans (46°58' ;71°00').

170. Voir *Première relation*, chap. XX. Lescarbot observe ici, en marge : « Il n'est pas fait mention de ceci au precedent voyage » (*Histoire de la Nouvelle France*, 1617, p. 301). Distraction, puisqu'il avait pourtant rapporté l'événement (p. 257).

171. Bien que mentionnés à plusieurs reprises dans cette relation, ils n'avaient pas encore été nommés.

172. L'anguille d'Amérique (*Anguilla rostrata*), qui redescend le Saint- Laurent en grand nombre l'été et l'automne, en route vers son territoire de reproduction dans la mer des Sargasses. C'est une espèce très voisine de l'anguille commune d'Europe (*Anguilla anguilla*).

173. Le maïs, ou blé d'Inde (voir *Première relation*, chap. XIX, n. 274).

174. Plusieurs cucurbitacées sont d'origine américaine et étaient cultivées par les Amérindiens agriculteurs, notamment des variétés du *Cucurbita pepo*, la citrouille (inconnue en Europe à l'époque de Cartier). *Mellons* ici, et *concombres* et *courges*, plus loin (p. 161) désignent fort probablement différentes variétés de cette espèce (J. Rousseau, « Botanique canadienne », p. 51-52).

175. Cette rencontre fait supposer à W.F. Ganong l'existence d'un village indien dans les environs, peut-être près de Saint-Joachim, où les cartes harleyenne et Desceliers indiquent *Aquechenunda* (*Crucial Maps*, VI, p. 217).

176. Mercredi 8 septembre.

177. Cartier attribue au chef indien le titre d'un dignitaire de la hiérarchie féodale. Ainsi que le note A. Berthiaume, Pigafetta, dans sa relation du voyage de Magellan, faisait de même avec les chefs indigènes des îles Molluques (*Découverte ambiguë*, p. 67).

178. Nommé ici pour la première fois, Donnacona, en fait, n'est que « seigneur » de Stadaconé, l'agglomération la plus importante de la région, ce qui lui confère un certain prestige sur les chefs des autres villages, pourtant indépendants (voir Trigger, *Handbook*, p. 358).

179. Selon Van Curler, *Aguayanderen* signifiait chef en ancien mohawk, la forme moderne étant *Rakowana*. En dialecte Oneida, chef : *Hagoäno* (Biggar, *Voyages*, p. 121, n. 59).

180. *A bort* : bord à bord, ainsi que l'entend H.P. Biggar (qui traduit *along*).

181. La *Grande Hermine*, où se trouvait Cartier.

182. Allocution très semblable rapportée par Champlain. Au cours de son premier voyage (1603), il ramena au Canada deux Montagnais venus en France avec Pont-Gravé, sans doute en 1600. Lorsque la flotte arriva près de Tadous-

sac, l'un de ceux-ci s'adressa à ses compatriotes « qui faisoient Tabagie (qui veut dire festin) » : « L'un des Sauvages que nous avions amenés commença à faire sa harangue, de la bonne reception que leur avoit fait le Roy, et le bon traitement qu'ils avoient receu en France, et qu'ils s'asseurassent que sadite Majesté leur vouloit du bien, et desiroit peupler leur terre, et faire paix avec leurs ennemis (qui sont les Irocois) ou leur envoyer des forces pour les vaincre : en leur comptant aussi les beaux Chasteaux, Palais, maisons et peuples qu'ils avoient veus » (*Works*, vol. 1, p. 99-100).

183. Les Iroquoiens rencontrés le 22 juillet 1534 à Gaspé « se assemblerent susledit cappitaine Cartier, en le frottant avec leursdites mains, qui est leur façon de faire chere » (*Première relation*, p. 115). On observera que cette nation, ainsi que les Micmacs rencontrés le 9 juillet à la Baie des Chaleurs, « frottait » les bras, mais ne les « baisait » pas.

184. L'île d'Orléans, découverte par Cartier la veille (voir *supra*, p. 136).

185. *Affourcq* : une fourchette : voir *aforchier* : « disposer en manière de fourche » (Godefroy). Méprise de Ramusio, qui traduit «*un gorgo d'acqua* », un tourbillon. *Affourcher* : « Mouiller une seconde ancre après qu'on a mouillé la première ; de sorte que l'une estant mouillée à tribort de la proue et l'autre à basbord, les deux cables font une espèce de Fourche au-dessous des écubiers, et se soulagent l'un l'autre [...]. Cette seconde amarre est amarrée à un grelin, et s'appelle Ancre d'Affourche » (Guillet, cité par Jal, *Glossaire nautique*).

Affourcher (terme toujours en usage) était déjà, selon Jal, une pratique courante sur les côtes d'Espagne dès le XIV^e^ siècle au moins. Sans doute la côte dessinait-elle à cet endroit une fourche, bien que ce sens ne soit pas attesté par les dictionnaires. L'édition de 1545 a lu *asseurg* : *Asseur* (loc. adv. ou adj.) : à l'abri, en sûreté (Huguet).

186. « Hable de barre, c'est à dire Havre qui asseche de basse mer » (Lescarbot, *Histoire de la Nouvelle France*, 1617, p. 302, en marge).

187. Le havre de Sainte-Croix était situé un peu en amont du confluent du Saint-Laurent et de la rivière Saint-Charles, à la rencontre de cette dernière et du Lairet, à 3 km environ de Québec : « Ce fut le lieu où Jacques Quartier yverna, d'autant qu'il y a encores à une lieue dans la riviere des vestiges comme d'une cheminee, dont on a trouvé le fondement, et apparence d'y avoir eu des fossez autour de leur logement, qui estoit petit. Nous trouvasmes aussi de grandes pieces de bois escarrees, vermoulues, et quelques 3. ou 4. balles de canon. Toutes ces choses monstrent évidemment que c'à esté une habitation, laquelle a esté fondee par des Chrestiens : et ce qui me fait dire et croire que c'est Jaques Quartier, c'est qu'il ne se trouve point qu'aucun aye yverné ny basty en ces lieux que ledit Jaques Quartier au temps de ses descouvertures » (Champlain, *Works*, vol. 2, p. 36-37). Mais le village indien de Stadaconé (*infra*, n. 190) n'existait plus à l'époque de Champlain.

188. *Saincte Croix* : « lieu qui s'appelle maintenant la riviere sainct Charles, sur laquelle à present sont logez les Peres Recollets, et les Peres Jesuites, pour y faire un Seminaire à instruire la jeunesse » (Champlain, *ibid.*, vol. 3, p. 263).

Selon Lescarbot, « c'est le lieu où hiverna Jacques Cartier, et dit Champlain qu'il ne passa point plus outre, mais il se trompe et faut conserver la memoire de ceux qui ont bien fait » (*Histoire de la Nouvelle France*, 1617). Cette erreur fut commise par Champlain en 1603 (*Des Sauvages*, chap. VI) et corrigée dans l'édition de 1613 de ses *Voyages*, qui évoque l'expédition de Cartier vers Hochelay (*Works*, respectivement, vol. 1, p. 132 et vol. 2, p. 42 s.). Notons d'ailleurs que, dès 1603, Champlain situe *Saincte Croix* à la hauteur de Portneuf et de l'actuelle ri-

vière Sainte-Croix. Le nom de la rivière Saint-Charles lui sera imposé par les Récollets pour honorer Charles des Boves, grand-vicaire de Pontoise et fondateur de leurs missions en Nouvelle-France (voir Chrestien Le Clercq, *Premier Établissement de la foy*, vol. 1, p. 157). Selon Sagard, cette rivière était appelée par « les Montagnais Cabirecoubat, à raison qu'elle tourne et faict plusieurs pointes » (*Histoire du Canada*, p. 162). Sur la nomination de Sainte-Croix par Cartier et sur les variations de Champlain à ce sujet, voir N. Doiron, « Sainte-Croix : le nom et le lieu », Colloque Cartier, *Études canadiennes*, vol. 17, décembre 1984, p. 99-106.

189. La fête de l'Exaltation de la Sainte Croix est le 14 septembre, et Cartier découvre la rivière le 8 du même mois. Il faut donc entendre, comme le fait H.P. Biggar (*Voyages*, p. 123, n. 66) : « le jour » où, après avoir exploré (toujours avec les barques) l'« île de Bacchus », il la quittera pour retrouver ses navires, restés « posez et à l'ancre » (p. 137) entre l'île et la côte du nord, et les « mener audict lieu de saincte Croix » (p. 140).

190. *Stadaconé* : selon la forme retenue par Lescarbot, les accents faisant défaut dans les manuscrits comme ordinairement dans l'édition de 1545, qui présente toutefois *Stadacona* (f. 39 a et b). On doit à Ramusio la forme *Stadacona* qu'adopteront Hakluyt et les auteurs de langue anglaise. Lescarbot ajoute, en marge, « Stadaconé, c'est aujourd'hui Kebec » (*Histoire de la Nouvelle France*, 1617). Le toponyme actuel apparaît en 1601 (carte Levasseur). L. Groulx situe Stadaconé sur le sommet nord du cap Diamant (*Découverte du Canada*, p. 121). Pour J.-B.-A. Ferland, Stadaconé se trouvait probablement « dans l'espace compris entre la rue de la Fabrique et le côteau de Sainte-Geneviève, près de la côte d'Abraham » (*Cours d'histoire du Canada*, vol. 1, p. 27, n. 1). Selon G.-B. Faribault, « Stadaconé devait être situé sur la partie du côteau Sainte-Geneviève, où se trouve maintenant le Faubourg Saint-Jean » (*Voyages de Cartier*, p. 54). Mais W.J. Wintemberg situe la résidence de Donnacona entre le château Frontenac et le parc des Champs de batailles, au nord de la rue Saint-Louis et de la Grande-Allée (« The Probable Location of Cartier's Stadacona », *MSRC*, 1936, section II, 19-21). Un site iroquoien, partiellement détruit, est attesté à Québec (Place Royale) : mais il n'est pas établi à ce jour qu'il s'agisse du Stadaconé de Jacques Cartier (Voir B.G. Trigger, « Le deuxième voyage d'exploration. 1535-1536 », dans *le Monde de Jacques Cartier*, p. 263, n. 5). *Stadaconé* signifierait, en huron-iroquois, « Roc-debout ».

191. Sur l'admiration des Européens pour les arbres du Nouveau Monde, voir *supra*, chap. II, n. 140 et *Première relation*, chap. XV, n. 222.

192. Le chêne rouge (*Quercus rubra*), la seule espèce présente dans la région de Québec.

193. Voir *Première relation*, chap. XIV, n. 200.

194. *Ibid.*, chap. XIV, n. 201.

195. *Ibid.*, chap. XIX, n. 277.

196. *Ibid.*, chap. XIX, n. 275.

197. *Ibid.*, chap. XIV, n. 198.

198. *Ibid.*, chap. XIV, n. 197.

199. La vigne sauvage (*Vitis riparia*), qui croissait en abondance le long des rives du Saint-Laurent.

200. *Aubépines* désigne les espèces du genre *Crataegus*, la seule qui ait ses fruits aussi gros dans la région de Québec étant le *Crataegus punctata*, nommé populairement pommetier (J. Rousseau, « Botanique canadienne » p. 44).

201. Le chanvre qui croît en forêt est presque certainement l'ortie du Canada (voir *Première relation*, chap. XIX, n. 272).

202. A. Berthiaume commente justement : « Hyperbole, énumération et comparaison, trois figures qui servent une stratégie annexionniste [...] L'expression Nouvelle-France doit ici être prise à la lettre : on explore là-bas une réplique de la mère-patrie » (*Découverte ambiguë*, p.59).

203. La scène rappelle la rencontre avec les Micmacs au cours du premier voyage. Champlain évoquera les danses par lesquelles les femmes huronnes rendent visite à un malade : « Alors toutes les femmes, et filles, commancent à se mettre au bout de la cabanne, comme s'ils vouloient faire l'entrée d'un ballet, ou d'une mascarade : les vieilles marchans devant avec leurs peaux d'ours sur leurs testes, et toutes les autres les suivent l'une après l'autre. Ils n'ont que de deux sortes de dances qui ont quelque mesure, l'une de quatre pas et l'autre de douze, comme si on dançoit le Trioly de Bretagne » (*Works*, vol. 3, p. 149-150). Une planche de Champlain illustre la scène.

204. L'île d'Orléans, découverte le 7 septembre (*supra*, p. 136) et auprès de laquelle Cartier avait amarré ses navires.

205. Les relations de Cartier avaient déjà noté l'intérêt des forêts américaines pour la construction nautique (*Première relation*, chap. XV, n. 222 et *Deuxième relation*, chap. II, n. 140), mais ici il semble considérer les arbres pour leur beauté propre, comme le fait parfois C. Colomb, qui évoque (26 novembre 1492) des vallées et des hauteurs couvertes « d'arbres bien grands et verdoyants, qui faisaient grand plaisir à voir » (*Œuvres*, p. 88). Verrazano, en 1524, nomme le littoral de la Virginie, près de la baie de Chesapeake, « Arcadie en raison de la beauté de ses arbres » (*Français en Amérique*, 1, p. 61) ; ce nom, on le sait, déformé en *Acadie*, désignera à partir de Champlain les Provinces maritimes.

206. Le seul pin commun sur l'île d'Orléans était le pin blanc, *Pinus strobus* (voir également *Première relation*, chap. XIV, n. 199).

207. Sagard relève la « diversité des bois, prairies, vignes et noyers » de l'île d'Orléans et de ses voisines, les ressources de la chasse et conclut : « On peut dire à bon droit que c'est icy le commencement du beau et bon pays de la grande riviere, car en tout le deçà on ne trouve qu'un tres pauvre et miserable pays, sec, sterile, montagneux et plein de rochers, à la réserve du Cap Breton » (*Histoire du Canada*, p. 158-159).

208. « Je trouvai ce Pays beau, et les terres bonnes, et les Habitans assez à leur aise. Ils ont la réputation d'estre un peu Sorciers », écrit Charlevoix (*Journal historique*, septembre 1720, dans *Histoire et description générale*, vol. 5, p. 101), qui ajoute qu'après Cartier « sont venus des Normands, qui ont arraché les vignes, et à Bacchus ont substitué Pomone et Cérès. En effet elle produit de bon froment et d'excellents fruits. On commence à cultiver le Tabac, et il n'est pas mauvais » (*ibid.*, p. 102).

209. Le 13 septembre, selon l'indication fournie par la suite de la phrase. Plusieurs jours se sont donc écoulés depuis la rencontre avec Donnacona le 8 septembre (voir *supra*, p. 137) : un intervalle de temps au cours duquel Taignoagny et Domagaya, qui venaient de retrouver leurs compatriotes, dont ils étaient séparés depuis le 24 juillet 1534, se trouvent « tous changez de propotz et de couraige » et manifestent leur hostilité aux Français. Aussi, « le landemain », loin de procéder d'une inadvertance du narrateur ou du copiste, pourrait bien correspondre à une coupure opérée dans un texte rapportant, selon la conjecture

d'A. Berthiaume, « un événement malheureux que les Français préféraient passer sous silence » (*Découverte ambiguë*, p. 37).

210. La suite du récit manifestera que Taignoagny et Domagaya, qui venaient de retrouver leurs compatriotes le 7 septembre, et leur père le lendemain, allaient être maintenant mis en demeure d'exécuter une promesse faite à Cartier – le conduire à Hochelaga – expédition dont le peuple de Stadaconé venait de mesurer, au cours de ces quelques jours, les risques qu'elle comportait pour lui, dans ses relations avec les Français comme avec ses voisins d'Hochelaga. C.-A. Julien commente justement : « Les choses changèrent quand dom Agaya et Taignoagny purent s'entretenir sans témoins avec leurs contribules. Sans doute rapportaient-ils de France des impressions mêlées où dominaient la peur et la méfiance. Loin de faciliter les contacts, ils devinrent les inspirateurs de la résistance » (*Voyages de découverte*, p. 125-126). Mésaventure semblable, un demi-siècle plus tard : des deux Indiens ramenés en Angleterre pour y apprendre la langue du pays, l'un d'eux devait l'année suivante (1585) mettre tout en œuvre pour détourner ses compatriotes des colons que sir Richard Grenville avait installés en Virginie (voir M. Trudel, *HNF*, p. 270).

211. Sur l'emplacement actuel de Montréal.

212. « Es ports de mer où n'y a gueres de profond, on plante des balises et remarques pour la conduite des vaisseaux » (Lescarbot, *Histoire de la Nouvelle France*, 1617, p. 304).

213. H.P. Biggar (*Voyages*, p. 129, n. 78) identifie cette « poincte de terre » avec l'emplacement actuel des bassins du port de Québec.

214. Substantif de formation plaisante sur *marry*, et non attesté ailleurs en ancien ou en moyen français.

215. Voir Champlain, *Des Sauvages*, 1603, chap. II : « Ils respondirent tous d'une voix : « ho,ho,ho, qui est à dire ouy, ouy » (*Works*, vol. 1, p. 100-101). Pour Sagard, « Ho,ho,ho ... est une salutation de joye, et la seule voix ho, ho ne se peut faire que ce ne soit quasi en riant, principalement quand on lève la derniere syllabe, tesmoignant par là, la joye et contentement qu'ils avoient de nous voir » (*Histoire du Canada*, p. 232).

216. La *Grande* et la *Petite Hermine*.

217. Lescarbot ajoute : « Cheval mis en l'étable pour reposer l'hiver » (*Histoire de la Nouvelle France*, 1617, p. 307).

218. L'*Émerillon*.

219. Voir *infra*, chap. VII, n. 299.

220. Lescarbot ajoute, entre parenthèses : « C'est une façon de parler des Sauvages, pour dire qu'elle est dangereuse, comme de vérité elle est, passé le lieu de saincte Croix » (*Histoire de la Nouvelle France*, 1617, p. 307).

221. Affirmation tout à fait vraisemblable, la commission délivrée à Cartier par l'amiral Chabot (voir *infra*, Appendice III, p. 227) et le titre de la relation (mss I et II) évoquant le « parachevement » des découvertes faites en 1534.

222. Voir *infra*, p. 167.

223. *Cerne* : un cercle.

224. Ce discours tenu au « cappitaine et à ses gens » dans une langue qu'ils n'entendaient pas instaure une communication aussi problématique que la lecture que fera bientôt Cartier de l'Évangile selon saint Jean au peuple d'Hochelaga. Le goût de l'Indien pour la parole d'apparat a très tôt frappé les Européens

et le P. Biard écrit en 1616 : « Ces gens, je crois, sont les plus grand harangueurs de toute la terre. Ils ne font rien sans cela ». Dans le monde amérindien, l'éloquence constitue une des vertus cardinales des chefs et le discours est un élément essentiel de la vie politique et sociale : voir l'introduction d'André Vachon à son *Éloquence indienne*, anthologie de discours extraits de témoignages du XVII^e^ siècle (*Relations des Jésuites*, *Lettres* de Marie de l'Incarnation, *Nouvelle Relation de la Gaspésie* de Chrestien Le Clercq).

225. Voir *supra*, n. 215.

226. Désaccord réel ou feint ? Cartier, qui en est témoin, n'accuse de trahison que le seul Taignoagny ; on verra par la suite Domagaya servir les Français en deux circonstances décisives : en leur livrant le secret de la précieuse tisane d'*annedda* (voir *infra*, p. 173), en avertissant Cartier, le jour de l'enlèvement, que « Taignoagny avoit mal parlé et qu'il avoit dict au seigneur Donnacona qu'il n'entrast poinct dedans les navires » (p. 178). Mais auparavant, le seigneur d'Achelacy, bien disposé envers le « cappitaine », l'avait mis en garde contre Donnacona et ses deux fils, sans distinguer entre ces derniers (voir *infra*, p. 163). Devant l'échec du marchandage proposé par Donnacona, Domagaya a fort bien pu, comme le suppose M. Trudel, tenter d'endormir la vigilance de Cartier, afin de le tromper par une ruse mieux ourdie (*HNF*, p. 95-96). Enfin, il n'est pas exclu qu'à une habile distribution des rôles dans l'action menée contre les Français, s'ajoute un calcul personnel de Domagaya, tenté peut-être de se constituer auprès de Cartier un capital de crédit qui lui permettrait, l'occasion s'en présentant, de jouer un rôle politique plus important à Stadaconé.

227. Sur cette attitude prêtée à un interprète, voir *Troisième relation*, chap. III, n. 73.

228. Les salves d'artillerie manifestent, certes, la puissance des Européens (voir *Première relation*, chap. XVI, fin), mais elles constituent d'abord un rituel social. Lors de l'érection d'une croix par Gonneville (1504, jour de Pâques) « furent faites plusieurs décharges de scopeterie et artillerie, festins et dons honnestes audit seigneur Arosca et premiers Indiens » (*Français en Amérique*, 1, p. 37). Magellan fait tirer ses bombardes en entrant dans un port, « l'interpreteur » assurant les indigènes que « telle estoit leur coustume entrans en semblables lieux pour signe de amitié et de paix et pour honorer le roy de là » (*Voyage et navigation*, chap. 39, 27a).

229. «*Barce* : Nom d'une petite pièce d'artillerie dont on se servait à bord des navires de guerre au XVI^e^ siècle. L'art. 60 de l'édit rendu par Henri III, en mars 1584, statue que le navire de 30 à 40 tonneaux aura deux doubles Barces ; que le navire de 50 à 60 tonneaux aura 4 Barces, que celui de 90 à 100 tonneaux aura 8 Barces, enfin, que le navire de 110 à 120 tonneaux en aura 12 » (Jal, *Glossaire nautique*). Cette ordonnance figure dans Fontanon, *les Édits et Ordonnances*, vol. 3. É. Cleirac (*Us et coutumes de la mer*, p. 499) décrit les *barces*.

230. *Hucher* : appeler en criant (Robert : vieux).

231. Titre ainsi commenté par Lescarbot : « Je ne trouve en tout ce discours pourquoy les Sauvages de Canada habituez pres saincte Croix ne vouloient que le Capitaine Quartier allât en Hochelaga, qui est vers le saut de la grande riviere. Neantmoins je pense que c'étoient leurs ennemis : et pour ce n'avoient point ce voyage agreable ; ou bien ils craignoient que ledict Capitaine ne les abandonnât, et allât demeurer en Hochelaga » (*Histoire de la Nouvelle France*, 1617, p. 310). L'explication la plus plausible de cette hostilité au projet de Cartier est fournie par M. Trudel (*HNF*, p. 94-95). L'Iroquoisie n'est pas monolithique et compte deux groupes distincts : habitants d'Hochelaga et habi-

tants de Stadaconé, ceux-ci sujets aux premiers (voir p. 153) qui ignorent sans doute le commerce des gens de Donnacona et des Blancs, puisqu'ils « ne bougent de leur pays et ne sont ambulataires comme ceux de Canada » (au sens ordinaire de ce mot chez Cartier : voir *supra*, chap. I, n. 91) : c'est en effet à Gaspé qu'ont été rencontrés par Cartier en 1534 Donnacona et ses fils. Tout en se gardant le monopole du commerce avec les Français, celui-ci peut vouloir exploiter leur présence pour s'affranchir de la tutelle de ses voisins. « Si, au contraire les Français établissent leurs propres relations avec Hochelaga, situé en amont, Stadaconé perdra ses avantages acquis et continuera de vivre dans la sujétion. Donnacona va tout faire pour isoler Hochelaga » (Trudel, *HNF*, p. 95).

232. Lescarbot ajoute ici : « ruse grossiere (de verité) envers nous, qui sommes armez du bouclier de la foy, mais qui n'est impertinente entre eux et leurs semblables » (*Histoire de la Nouvelle France*, 1617, p. 310).

233. Lescarbot (*loc. cit.*), en marge : « Sauvages figurant le diable comme on faict par deça. » Les fils de Donnacona, inspirateurs probables de la mystification, auront observé durant leur séjour en France de telles représentations du Diable.

234. L'envoi d'une chaloupe, qui lui permettrait de monter à bord du navire. Embarcation d'un port généralement inférieur à dix tonneaux, le bateau accomplissait de multiples fonctions énumérées par J. Bernard (*Navires et gens de mer*, p. 389) avant de servir les grandes expéditions maritimes de la Renaissance : « Après avoir été enfin l'auxiliaire des caboteurs d'Europe et des haranguiers du Sund, il devenait celui des morutiers de Terre-neuve, servait d'éclaireur aux caravelles des grandes découvertes, et ce fut une étrave de *barca*, de chaloupe, qui toucha la première les plages du Nouveau Monde » (*ibid.*, p. 390). Les Terre-Neuviers du Petit Nord (au nord du cap Bonavista) appelaient *bateaux* des chaloupes de pêche de vingt à trente pieds de long (C. de La Morandière, *Histoire de la pêche française de la morue*, p. 9).

235. *Assener* : atteindre en heurtant.

236. Lescarbot ajoute : « Il avoit appris cette façon de parler en France » (*Histoire de la Nouvelle France*, 1617, p. 312).

237. Lescarbot (*loc. cit.*) ajoute : « c'est à dire qu'elles ne sont point bonnes ». Ramusio traduit : «*dicendo in francese nenni est il bon cioè non è ella bona* ».

238. Voir *infra*, chap. X, n. 375.

239. C.-A. Julien (*Voyages de découverte*, p. 126, n. 5) voit une cérémonie magique dans ce que – parmi d'autres auteurs qui se gaussent de son insuccès – C. de La Roncière appelle « mascarade ridicule » (*Histoire de la marine française*, vol. 3, p. 213) et L. Groulx « incident plutôt drolatique, et comédie » (*Découverte du Canada*, p. 122). C.-A. Julien ajoute : « Aucun de ces auteurs ne semble soupçonner que si Donnacona employa les grands moyens, c'est qu'il était persuadé que l'existence même de sa tribu était menacée et que ses sorciers mirent autant de sérieux dans leur office que les membres d'une procession pour écarter un fléau. » Mais, ainsi que le note M. Trudel (*HNF*, p. 102), Cudouagny, « qui n'était pas un sot », aura sa revanche lorsque les Français feront la découverte conjuguée de l'hiver canadien et du scorbut.

240. Ici Lescarbot (*Histoire de la Nouvelle France*, 1617, p. 313) abandonne Cartier pour Champlain, laissé à Tadoussac, et qu'il conduira jusqu'à Sainte-Croix, pour reprendre Cartier sur le chemin d'Hochelaga. Le va-et-vient de Lescarbot – incommode pour son lecteur – illustre bien l'hésitation entre description et relation, chez un auteur qui n'entend sacrifier ni l'une ni l'autre, et trouve

cet expédient pour à la fois rapporter tout ce qu'il sait des voyages de Cartier et de Champlain et tout ce que ces voyages lui ont appris d'un pays dont il tente de proposer une description la plus exhaustive possible.

241. Lescarbot assure que ce voyage « depuis Saincte Croix jusques au saut de la grande riviere étoit inconnu en ce temps ici » (*Histoire de la Nouvelle France*, 1617, p. 318). Belleforest, dit-il, n'en parle pas, « si bien que Champlain pensoit être le premier qui en avoit gagné le prix ». Du Pont-Gravé, « conducteur de la navigation de Champlain pour le sieur de Monts » ignorait également ce voyage. Sur cette erreur de Champlain, voir *supra*, chap. II, n. 188.

242. Pour la première fois au cours de ce voyage, Cartier s'aventure en terre inconnue sans le secours d'un interprète. Une certitude toutefois : l'existence de la ville d'Hochelaga.

243. Même enthousiasme chez Champlain le 23 juin 1603 : « La pays va de plus en plus embellissant : ce sont toutes terres basses, sans rochers, que fort peu [...] Le pays est beau et uny, et les terres meilleures qu'en lieu que j'eusse veu, avec quantité de bois : mais fort peu de sapins et cyprez : il s'y trouve en quantité des vignes, poires, noysettes, serizes, groizelles [...], et de certaines petites racines de la grosseur d'une petite nois, ressemblant au goust comme treffes, qui sont tres-bonnes roties et bouillies. Toute cette terre est noire, sans aucuns rochers, sinon qu'il y a grande quantité d'ardoise ; elle est fort tendre, et si elle estoit bien cultivee, elle seroit de bon rapport » (*Des Sauvages*, dans *Works*, vol. 1, p. 131-132).

244. Les raisins de la vigne sauvage mûrissent en août et septembre dans la région de Québec. Même taillées, ces vignes donneraient des raisins moins sucrés et plus petits que ceux de la vigne européenne (*Vitis vinifera*), contrairement à ce que pensait Verrazano en « Arcadie » – l'actuelle baie de Chesapeake (voir *Français en Amérique*, 1, p. 61).

245. Ces pêcheurs étaient-ils des Iroquoiens ? Il peut s'agir également d'Algonquins installés seulement pour une pêche saisonnière d'été (voir *Handbook*, p. 359).

246. Distance surestimée, ou erreur de relevé ? Champlain indique ici quinze lieues (*Works*, vol. 3, p. 161).

247. La forme *Achelayy* présentée par notre manuscrit faisant difficulté, nous corrigeons en *Achelacy* (mss I et II). Cartier appellera plus loin (p. 166) ce lieu *Hochelay*, toponyme maintenu en 1541, et *Hagouchonda* (p. 163). *Achelacy* semble donc représenter une première transcription, plus ou moins fidèle. *Hochelay* figure sur la mappemonde harleyenne et sur la carte de Mercator. Selon W.F. Ganong (*Crucial maps*, VI, 220), l'alternance *Achelacy/Hochelay* pourrait provenir de ce qu'*Achelacy* désignant les rapides signifierait « petit rapide » (*Hochelaga* = « grand rapide » : voir *infra*, chap. VII, n. 299), cependant qu'*Hochelay* – très semblable de forme aux deux premiers – s'appliquerait au village proche. Le toponyme de Cartier désigne Portneuf (à une cinquantaine de km de Québec), sur la rive nord ou, plus vraisemblablement, Pointe au Platon, sur la rive sud (qui, selon Laverdière, s'appelait autrefois Pointe de la Croix). Ce que Champlain appelait Sainte-Croix a déjà été identifié comme étant Pointe au Platon (voir Biggar, *Voyages*, p. 142, n. 7). À Donnacona, en face de l'actuelle Sainte-Croix, la rivière Jacques- Cartier rejoint le Saint-Laurent : le nom de l'agglomération et celui de la rivière proviendraient de l'erreur commise en 1603 par Champlain qui arrêta en ce point la « descouverture » faite par Cartier (voir *supra*, chap. II, n. 188). Champlain rectifiera en 1613, mais n'en désignera pas moins, dans sa carte des *Voyages* de 1632, ce lieu par une croix grecque (voir N.

Doiron, « Sainte-Croix : le nom et le lieu », Colloque Cartier, dans *Études canadiennes*, vol. 17, décembre 1984, p. 99-106).

248. *Canada* : ce terme désigne parfois, dans la relation, le royaume de Donnacona, parfois sa capitale seulement. W.F. Ganong (*Crucial Maps*, VI, p. 218) suppose avec vraisemblance que les Indiens enlevés à Gaspé en 1534 désignèrent à Cartier, par le mot *Canada*, maison (voir *supra*, chap. I, n. 91), la ville d'où ils venaient, dont le nom particulier était Stadaconé, qu'ils considéraient comme la métropole de cette région. Une expansion semblable peut également rendre compte de l'existence des deux toponymes Hochelaga et Tutonaguy (voir *Troisième relation*, chap. III, n. 77).

249. Cette visite, qui n'a pu avoir lieu qu'après le retour de Cartier à Stadaconé, ne sera plus mentionnée dans le récit. Elle constitue dans celui-ci une des traces visibles d'une rédaction bien ultérieure à la notation de l'événement dans le journal de bord.

250. Du dimanche 19 au mardi 28 septembre.

251. Deux espèces de pins ont pu être vues par Cartier en remontant le fleuve en amont de Québec : le pin blanc (*Pinus strobus*) et le pin rouge (*Pinus resinosa*). Le pin gris (*Pinus banksiana*), très commun dans la région du lac Saint-Jean, est une espèce plus boréale, absente ou très rare le long du fleuve entre Québec et Montréal.

252. *Seddres, pruches* : voir *Première relation*, chap. XV, n. 221. Les « pruches » de Cartier pouvaient comprendre le sapin baumier, l'épinette blanche et l'épinette rouge (*Picea rubens*).

253. Trois espèces de frênes se rencontrent dans cette région : le frêne blanc (*Fraxinus americana*), le frêne rouge (*Fraxinus pensylvanica*) et le frêne gras ou noir (*Fraxinus nigra*).

254. Cartier a pu voir l'une des trois espèces suivantes : le bouleau blanc (*Betula papyrifera*), le bouleau jaune, communément nommé merisier (*Betula alleghaniensis*) et, peut-être, le bouleau à feuilles de peuplier (*Betula populifolia*). Comme le signale J. Rousseau (« Botanique canadienne », p. 47), H.P. Biggar aurait dû traduire boulx par *birches* plutôt que par *box-wood* (= buis).

255. Alors que *sauldres* désigne les saules de taille arborescente (deux espèces indigènes, le *Salix nigra* et le *Salix amygdaloides*), *oziers* qualifie plutôt les saules arbustifs, qui comprennent un grand nombre d'espèces au Québec (voir J. Rousseau, « Botanique canadienne », p. 64). Il est étrange que Cartier n'ait pas inclus d'érables dans cette liste : l'érable à sucre (*Acer saccharum*) est en effet l'arbre le plus commun dans la région. Voir *Troisième relation*, chap. II, n. 49.

256. La grue canadienne (*Grus canadensis*) est aujourd'hui beaucoup plus rare qu'au XVI^e^ siècle, mais elle n'a jamais niché, semble-t-il, dans la vallée du Saint-Laurent (W.E. Godfrey, *Oiseaux du Canada*, p. 144-145). W.F. Ganong croit que les grues que Cartier a vues étaient sans aucun doute des hérons (« Identity », p. 219). D'ailleurs, le grand héron bleu (*Ardea herodias*) peut être confondu avec une grue, ainsi que l'illustre son nom populaire de « grue ».

257. Probablement le cygne trompette (*Olor buccinator*), qui niche dans la partie occidentale de l'intérieur de l'Amérique du Nord mais qui, selon R. Cayouette, était autrefois plus abondant et plus répandu qu'aujourd'hui (*Carnets de la Société zoologique de Québec*, vol. 17, n° 1, 1957, p. 19-24).

258. La bernache canadienne (*Branta canadensis*), encore communément nommée outarde (Ganong, « Identity », p. 229).

259. La grande oie blanche, souvent appelée populairement oie sauvage (*Chen cærulescens*).

260. Terme générique désignant les femelles des canards, dont plusieurs espèces se rencontrent le long du Saint-Laurent. *Cannes* ici comprend tous les canards des deux sexes (Ganong, « Identity », p. 208).

261. Peut désigner aussi bien des oiseaux de rivage (pluviers) que l'alouette cornue (*Eremophila alpestris*). Quoique W.F. Ganong (*loc. cit.*, p. 202) penche en faveur de la première solution, la seconde est tout aussi probable.

262. Le faisan européen n'existe pas à l'état indigène en Amérique. W.F. Ganong (*loc. cit.*, p. 231) émet l'hypothèse que les *faisans* de Cartier étaient des tétras des savanes (*Canachites canadensis*), tandis que ses *perdrix* étaient des gélinottes huppées (*Bonasa umbellus*). Les premiers sont nommés populairement *perdrix des savanes* et les secondes tout simplement *perdrix*.

263. Le merle de l'ouest de l'Europe est un oiseau au plumage tout noir (le mâle) ou brunâtre (la femelle). Cartier a donc pu nommer « merle » un des mainates américains, par exemple le mainate rouilleux (*Euphagus carolinus*), qui d'ailleurs, comme le merle européen, est désigné populairement en anglais par le nom de *blackbird*. Plus tard, le nom de merle sera transféré à une « espèce de grive » voisine cependant du merle noir d'Europe.

264. Terme générique désignant les goélands et les mouettes. H.P. Biggar (*Voyages*, p. 144) a traduit ce mot par *thrushes*, c'est-à-dire « grives » qui est, pour *mauviz*, le sens attesté par Godefroy (*Dict. de l'ancienne langue française*). Mais selon le *Dictionnaire* de Furetière, *mauvis* désignait aussi bien une « espèce d'oiseau gros comme pigeon, qui se plaît à voler sur les eaux » (= mouette) qu'une espèce de grive... » Au sens de goéland ou de mouette, c'est un mot dialectal des parlers côtiers du nord-ouest ou de l'ouest de la France, attesté depuis le XII^e^ siècle (S. Pellerin, « Étude du vocabulaire de la faune et de la flore » p. 139), et c'est bien le sens que Cartier, un Malouin, devait connaître.

265. *Turtres* : voir *Première relation*, chap. XIV, n. 206.

266. Sans doute le chardonneret jaune (*Spinus tristis*), selon Ganong (« Identity », p. 210).

267. Peut-être la fauvette jaune (*Dendroica petechia*) qui, par sa couleur, peut rappeler le canari ou serin d'Europe et qui fréquente les fourrés le long des cours d'eau, ou encore tout autre oiseau affichant beaucoup de jaune dans son plumage. La linotte (var. I et II) est un fringillidé européen qui ne se rencontre pas en Amérique du Nord. Cartier pouvait désigner ainsi un oiseau apparenté, comme le roselin pourpre (*Carpodacus purpureus*), que les habitants de Nouvelle-Écosse appellent encore, en anglais, *linnet* (Ganong, *loc. cit.*, p. 222).

268. Le rossignol de France n'existe pas en Amérique, où ce nom désigne maintenant le pinson chanteur (*Melospiza melodia*). Cependant, aussi bien en France qu'en Amérique, ce nom a été attribué à plusieurs petits passereaux au chant plus ou moins mélodieux, surtout des pinsons, mais aussi des grives et, chez Lahontan, il désigne le merle bleu à poitrine rouge (S. Pellerin, « Étude du vocabulaire de la faune et de la flore », p. 158-159). *La passe solitaire* (var. de l'édition de Paris, 1545) : terme générique désignant tous les pinsons (Ganong, *loc. cit.*, p. 230).

269. Les oiseaux seront à nouveau évoqués, dans un chapitre descriptif ultérieur (chap. XIII, p. 167).

270. Le lac Saint-Pierre (46°12' ;72°52'). Lescarbot note : « Nom de Champlein, qui y arriva le 29 juin 1603 » (*Histoire de la Nouvelle France*, 1617, p. 403), jour de la fête de ce saint. Sur les cartes postérieures à Cartier et exploitant les informations fournies par l'expédition de 1535-1536, figure (sous des graphies variables) un « lac d'Angoulême » (Cabot, Vallard, Desceliers, Le Testu, Velho, Homem : voir W.F. Ganong *Crucial Maps*, VI, p. 242), nomination non rapportée dans cette relation, mais qui ne peut provenir que de ce voyage. Voir Thevet : « Ce lac porte le nom d'Angoulesme [...] à l'honneur d'un des feux enfans de France, fils du grand Roy François, Duc d'icelle ville » (*Cosmographie universelle*, f. 1011b). Sur ce prince, voir Introduction, p. 34.

271. En fait, il y a plusieurs chenaux entre les îles ; entre autres, le chenal du Castor, le Grand chenal, le chenal des Barques, le chenal du Nord, le chenal du Moine.

272. Plusieurs îles (46°07' ;73°03') dont les plus grandes sont : île Dupas, île Saint-Ignace, île de Grâce, la Grande île, île du Milieu, île aux Castors. Sur les mappemondes harleyenne et Desceliers, elles figurent sous le nom « les y^{s} d'Angoulesme ».

273. *Toutes en une* : au-delà de Sorel.

274. Rats musqués (*Ondatra zibethicus*), de l'ordre des Rongeurs. Lescarbot ajoute : « Rats de rivieres dont les genitoires sont musquees comme celles du Castor » (*Histoire de la Nouvelle France*, 1617, p. 321). C'est dans cette région que se trouve le port « beau, large et fort spacieux » de Cap de Victoire (à cinquante lieues de Québec, selon Sagard), important centre de la « traite des castors avec les François », à l'issue du lac (Sagard, *Histoire du Canada*, p. 174). L'auteur du *Grand voyage au pays des Hurons* notait : « Ils ont aussi des Rats musquez, appelez *Ondathra*, desquels ils mangent la chair, et conservent les roignons musquez » (p. 322-323).

275. Mercredi 29 septembre.

276. Cartier avait quitté Sainte-Croix le 19 septembre « avecq le gallion et les deulx barques » (voir *supra*, p. 146).

277. Sur Claude du Pontbriand, voir *supra*, chap. I, n. 38.

278. Voir *supra*, chap. I, n. 40.

279. Peut-être, selon H.P. Biggar (*Voyages*, p. 148, n. 24) Jean de Goyon, seigneur de Thaumatz et du Marchaix, ou son fils qui portait le même nom.

280. Voir *supra*, chap. I, respectivement n. 43 et 46.

281. *Ledict cappitaine...nous* : indice, pour H.P. Biggar (*Voyages*, p. 149, n. 29), que la relation n'est pas de Cartier, mais d'un autre membre ayant participé à l'expédition d'Hochelaga : « Jehan Poullet seems to have been the redactor of these Relations » (l'observation vaut donc également pour celle de 1534). Mais cette dissociation peut aussi bien se rapporter à un usage maladroit de la relation à la troisième personne, dont le récit de 1534 offre plusieurs exemples (voir Introduction, p. 53).

282. On a vu que l'édition parisienne de 1545 (Introduction, p. 61) insérait, à la suite des gentilshommes nommés par les manuscrits, le nom de Jehan Poullet. Charlevoix, qui connaît pourtant la relation imprimée de 1545 (*Histoire et description générale*, vol. 1, p. 16) ne fait pas de cas de l'addition de Jehan Poullet et mentionne seulement « MM. de Pontbriand, de la Pommeraye et de Goyelle » (*ibid.*, p. 18).

283. *A gré* : aussi favorable que possible (Ramusio : «*con buon tempo*»).

284. Distance surestimée : 73 km séparent Montréal du lac Saint-Pierre.

285. « Plus de cinq cens personnes » (voir *supra*, p. 141) étaient réunies le 16 septembre à Stadaconé lorsque Donnacona et ses fils tentèrent de dissuader Cartier de se rendre à Hochelaga.

286. Du maïs. Sur la fabrication de ce pain, voir *infra*, chap. VII, n. 309.

287. Sur l'hospitalité indienne, L.H. Morgan, *League of the Ho-dé-no-sau-nee or Iroquois*, vol. 1, p. 318 : «*One of the most attractive features of Indian society was the spirit of hospitality by which it was pervaded. Perhaps no people ever carried this principle to the same degree of universality as did the Iroquois* » (voir Biggar, *Voyages*, p. 151, n. 35).

288. Deux explications s'affrontent ici. Selon Claude Perrault (« La découverte de Montréal par Jacques Cartier », *RHAF*, vol. 20, n° 2, septembre 1966, p. 236-261), qui accepte dans ses grandes lignes l'hypothèse formulée par Aristide Beaugrand-Champagne (« Le chemin d'Hochelaga », *MSRC*, section 1, 1923, p. 17-24 ; également « Les origines de Montréal », *Cahiers des Dix*, vol. 13, 1948, p. 39-62) d'une arrivée de Cartier par la rivière des Prairies, le Malouin se serait arrêté pour écouter le discours de bienvenue de « l'un des principaulx seigneurs » d'Hochelaga (voir *infra*, p. 151) près de l'emplacement actuel du parc situé entre les rues Saint-Laurent et Clark, au sud de la rue Saint-Zotique. Cartier aurait mis pied à terre près du ruisseau Provost (à la jonction actuelle du boulevard Gouin et de la rivière des Prairies), en un lieu appelé, par lui probablement, « S. Malo », et qui figure sur certaines cartes du XVI^e^ siècle (harleyenne et Desceliers). La rivière des Prairies comporte trois sauts (rapides du Sault-au-Récollet, rapides du Cheval Blanc, rapides Lalemant) ; de plus, on peut voir sur la carte d'autres rapides, ne portant pas de nom, vis-à-vis la localité de Saint-François (Laval), donc à l'est des précédents. L'hypothèse d'A. Beaugrand-Champagne a été reprise par L. Groulx (*Découverte du Canada* p. 123-124) et par L. Campeau (« Sur les pas de Cartier et de Champlain », *Cahiers de l'Académie canadienne-française*, vol. 8, 1964, p. 29-38).

Mais l'opinion la plus ancienne – et la plus largement reçue – estime que Cartier descendit au pied des courants Sainte-Marie, sur l'emplacement actuel du port de Montréal (voir *infra*, p. 157). Parmi d'autres objections que soulève l'hypothèse d'A. Beaugrand-Champagne, on peut se demander comment Cartier, s'il était arrivé par la rivière des Prairies, et découvrant ensuite le Saint-Laurent du haut du Mont- Royal (car le « grand sault d'eaue impetueux » ne peut désigner que les rapides de Lachine) ne se serait-il pas aperçu qu'il était sur une île (voir Trigger, *Cartier's Hochelaga*, p. 21-23).

289. Le récit de cette réception rappelle celui de l'accueil réservé par Stadaconé à Cartier le 8 septembre (voir *supra*, p. 139).

290. *Aguyase* : « mon amy », selon le lexique (voir *infra*, p. 188). Mais il peut s'agir du mot *aquayesse* = rire (Van Curler, cité dans Biggar, *Voyages*, p. 151, n. 35).

291. Dimanche 3 octobre.

292. «*Acoutrer* : est mettre en deu equippage et ornement [...] Adornare » (Nicot). La traduction de Florio (1580), «*having very gorgeously attired himselfe* » est plus satisfaisante que celle de H.P. Biggar («*having put on his armour* ») : n'étant pas gentilhomme, Cartier ne portait sans doute pas d'armure.

293. Le Mont-Royal.

294. Vingt-cinq, selon le titre du chapitre, indication qui semble moins vraisemblable puisque, des vingt-huit mariniers emmenés par Cartier du lac Saint-Pierre, trois seulement auraient alors été commis à la « garde des bar-

ques ». Ramusio (suivi par Florio et Hakluyt) tente de résoudre la contradiction en indiquant dans son titre «*cinque gentilhuomini con venti huomini armati*»).

295. Deux espèces de chênes pouvaient croître dans ce milieu sur l'île de Montréal : le chêne rouge (*Quercus rubra*) et le chêne blanc (*Quercus alba*), moins commun. Selon sir John William Dawson, on a trouvé dans les parages des glands carbonisés, consommés sans doute dans les périodes de disette (« Additional Notes on Aboriginal Antiquities found at Montreal », *The Canadian Naturalist and Geologist*, vol. 6, 1861, p. 373 ; voir H.P. Biggar, *Voyages*, p. 152, n. 39).

296. Ramusio : «*intorno quattro miglia & mezzo* ». Florio : «*four o five leagues*. Hakluyt : *for o five miles* ».

297. Le maïs. Sur la culture du maïs et sur la cuisson du pain, voir *infra*, respectivement chap. X, n. 394 à 396 et chap. VII, p. 152 et n. 309). Sur Jacques Cartier et le Brésil, voir Introduction, p. 12-13.

298. Selon L.H. Morgan, «*Around the village was the village field, consisting, oftentimes, of several hundred acres of cultivated land, which was subdivided into planting lots, those belonging to different families being bounded by uncultivated ridges* » (*League of the Ho-dé-no-sau-nee or Iroquois*, vol. 1, p. 306 ; voir Biggar, *Voyages*, p. 153, n. 44).

299. Le nom (corruption de *Oserake*) signifierait, en huron, « digue des castors » (P.J. Robinson, « The origin of the name Hochelaga », *Canadian Historical Review*, 1942, p. 295-296). Mais W.D. Lighthall propose d'y reconnaître *Osheaga*, « grand rapide » (« Hochelaga and the Hill of Hochelaga », *MSRC*, 1924, section II, p. 96). La localisation exacte de la bourgade indienne est controversée. Des recherches archéologiques menées depuis 1860 par sir John William Dawson ont révélé l'existence d'un habitat iroquoien invitant à situer l'Hochelaga de Cartier dans un quadrilatère déterminé par les rues Sherbrooke, Melcalfe, Burnside et Victoria mais on ne peut, en raison des indications trop vagues fournies par Cartier, prouver que ce site archéologique, très petit et mal limité à l'est, coïncide avec l'emplacement d'Hochelaga (B. G. Trigger, *Cartier's Hochelaga*, p. 39). L'hypothèse d'A. Beaugrand- Champagne amène Claude Perrault à situer Hochelaga du côté de l'avenue Maplewood, entre l'avenue Courcelette et un peu à l'est de l'avenue Duchastel (voir *supra*, chap. VI, n. 288).

Le site d'Hochelaga semble avoir été abandonné ensuite et la troisième relation de Cartier ne le mentionne pas. Champlain identifie Hochelaga avec le lieu appelé de son temps « Grand Sault Sainct Louis ». Le célèbre plan d'Hochelaga inséré dans l'édition de Ramusio (voir sa reproduction, planche 000) «*should not be considered ethnografically accurate* » (B.G. Trigger, *Handbook*, p. 358). Il puise son information dans le récit de Cartier, sur lequel il brode parfois. Selon W.D. Lighthall, le modèle de cette représentation serait un plan de Mexico publié en 1534 à Nuremberg avec la seconde lettre de F. Cortès, et reproduit dans le même volume des *Navigationi* (« The false plan of Hochelaga », *MSRC*, 1932, section II, p. 187). En fait, le rapprochement entre les deux gravures figurant dans l'ouvrage de Ramusio paraît mince : le plan d'Hochelaga n'est ni un « faux » ni, contrairement à ce que l'on écrit parfois, une reproduction du plan de 1524. Le plan d'une ville iroquoise figure dans les œuvres de Champlain (*Works*, vol. 3, p. 74). En 1541, Cartier trouvera, à l'emplacement approximatif d'Hochelaga, une autre ville, Tutonaguy. Sur les relations entre les deux toponymes, voir *Troisième relation*, chap. III, n. 77.

300. Le Mont-Royal (45°30' ;73°36'). Sur l'origine (controversée) de ce toponyme, voir M. Trudel (*HNF*, p. 98, n. 9). Le nom, que mentionne en 1601 la carte Levasseur fut, par une erreur curieusement anticipatrice, attribué en 1575

par Belleforest à la ville « laquelle ville les Chrestiens appelerent Montreal » (*Cosmographie universelle*, f. 2191).

301. Le développement qui suit, jusqu'à la fin du chapitre, constitue une description ethnologique d'Hochelaga, qui rompt le cours de la narration : il semble en effet qu'« icelle ville », au début du chapitre suivant, devait, à un stade antérieur de la rédaction, suivre d'assez près l'évocation de « ladicte ville » d'Hochelaga. L'insertion de ce pan descriptif est passablement maladroite puisque le narrateur décrit par le menu des lieux et des coutumes qu'il n'a pas encore découverts. On peut expliquer cette anomalie par la difficulté de l'insérer ailleurs dans les pages relatives à Hochelaga. Elle est, en effet, dans cet ensemble, tout à fait hors situation, puisque la narration ne mentionne que l'accueil fait aux Français, la cérémonie religieuse qui le prolonge et, immédiatement après que Cartier et ses gens se sont retirés, leurs observations faites du sommet du Mont-Royal. Comment et quand le narrateur eut-il accès aux informations relatives aux *realia* d'Hochelaga, et notamment à la récolte de l'*esnoguy* et à la suzeraineté exercée par Hochelaga sur les peuples voisins ? L'absence d'interprètes indiens lors de ce voyage donne à penser que ces informations ont été fournies à Stadaconé, d'autant plus que les habitants de cette dernière ville n'ignoraient pas la valeur de l'*esnoguy* (voir *infra*, p. 180, 181, 182).

302. L'expression même employée par Sagard : (« hautes de deux lances environ »), qui décrit ainsi la construction : ces villages sont « fortifiez de fortes palissades de bois à triples rangs, entre-lassez les uns dans les autres, et redoublez par dedans de grandes et grosses escorces, à la hauteur de huict à neuf pieds, et par dessous il y a de grands arbres posez de leur long, sur des fortes et courtes fourchettes des troncs des arbres » (*Histoire du Canada*, p. 116).

303. Des barres, précise Sagard, « par lesquelles on est contrainct de passer de costé, et non de plein saut » (*loc. cit.*).

304. Voir Champlain : « Au dessus y a des galeries, qu'ils garnissent de pierres et d'eau, pour ruër et esteindre le feu, que leurs ennemis pourroient appliquer contre » [leurs palissades] (*Works*, vol. 4, p. 302). Selon Sagard : « Au dessus de ces palissades il y a des galleries ou gueritttes [...] qu'ils garnissent de pierres en temps de guerre, pour ruer sur l'ennemy [...] Nos Hurons y montent par une eschelle assez mal façonnée et difficile » (*ibid.*, p. 115-116).

305. « Exactement ce type de ville fortifiée que Champlain devra affronter dans l'Iroquoisie en 1615 », observe M. Trudel (*HNF*, p. 98). Champlain rapportera en effet : « Il y a 18. Villages, dont 8. sont cloz et fermez de pallissades de bois à triple rang, entrelacez les uns dans les autres » (*Works*, vol. 4, p. 301-302). L'auteur se rendit « à Carhagouha fermé de triple pallissade de bois, de la hauteur de trente-cinq pieds » (*ibid.*, p. 239- 240). Champlain attaquera un village indien protégé par une pallissade de trente pieds (*ibid.* p. 257).

306. Représentation typique de la maison iroquoise multifamiliale, même si on la trouve aussi chez les Algonquins (les Delaware) et jusqu'en 1934 chez les Objibwés de l'Ontario (Trigger, *Cartier's Hochelaga*, p. 11). Cet auteur évalue entre 1500 et 2000 habitants la population d'Hochelaga (p. 15-16). Chaque maison pouvait abriter de quatre à vingt familles (N. Clermont, « L'identité culturelle iroquoienne », *RAQ*, vol. 10, n° 3, 1980, p. 140). Leur longueur moyenne était de trente mètres. Voir J.V. Wright, *Quebec Prehistory*, p. 68 et 72.

307. Au terme de son premier voyage, Colomb notait (Lettre à Santagel, février-mars 1493) : « Je n'ai pu examiner s'ils ont des biens qui leur appartiennent en propre ; mais il m'a bien semblé voir qu'ils se servaient tous indistinctement de ce que l'un d'eux possédait surtout pour ce qui concerne les aliments »

(*Œuvres*, p. 185). Les explorateurs en concluront à la générosité des Indiens (*ibid.*, p. 182) mais observeront aussi leur propension à s'attribuer ce qu'ils trouvent dans les maisons des autres, et principalement des chrétiens : voir Fernando Colomb, cité dans T. Todorov, *la Conquête de l'Amérique*, p. 45. De là sans doute cette réputation de « grands larrons » que se firent les Hurons auprès des Français (voir *Première relation*, chap. XIX et n. 283).

308. On trouve, dans les *Relations des jésuites* (éd. Thwaites, vol. 5, p. 212) *cascaracona* pour désigner le biscuit. Bruce G. Trigger invite à ne pas trop accorder crédit à l'existence d'une langue unique pour Stadaconé et Hochelaga : dans cette dernière ville, où Cartier ne passa que quelques heures, il était dépourvu d'interprètes. Certains mots qu'il prête aux habitants d'Hochelaga (*carraconny, esnoguy, agouhanna, agojuda, caignetdazé*) attestent toutefois qu'ils parlaient une langue iroquoise. Mais des différences dialectales ne sont pas à exclure (*Cartier's Hochelaga*, p. 45).

309. Sur la cuisson du pain, voir Lescarbot : « Ilz [les Almouchiquois] n'ont ni moulin ni four, et ne sçavent le pestrir autrement qu'en le pilant dans un mortier : et assemblans ces pierres le mieux qu'ilz peuvent, en font de petits tourteaux qu'ils cuisent entre deux pierres chaudes. Le plus souvent ilz sechent ce blé au feu et le rotissent sur la braise » (*Histoire de la Nouvelle France*, 1617, p. 834). Lescarbot n'en écrit pas moins plus loin : « Le mal qu'on trouve en leur façon de vivre c'est qu'ils n'ont point de pain » (p. 838).

310. La maïs se consommait également bouilli, en grains : « Ils faisoient parfois chaudiere de bled d'Inde non concassé » (Sagard, *Histoire du Canada*, p. 183).

311. Ni la fève européenne (*Vicia faba*) ni le pois (*Pisum sativum*) n'existaient en Amérique lors des voyages de Cartier. Ici, ces mots désignent la même plante, la faséole (*Phaseolus vulgaris*) selon J. Rousseau (« Botanique canadienne », p. 53-55, 68-69). Pour la fève, voir *Première relation*, chap. XIX, n. 280.

312. Probablement une des variétés du *Cucurbita pepo* : voir *supra*, chap. II, n. 174.

313. *Thonnes* : « Pour le poisson duquel ils font provision pour leur Hyver, apres qu'il est boucané et bien desseiché, ils le servent en des tonneaux d'escorce qu'ils appellent *Acha* » (Sagard, *Histoire du Canada*, p. 251).

314. *Loueres* : Ancienne forme du mot loutre. Il en existe une seule espèce dans l'est du Canada, dite loutre de rivière (*Lontra canadensis*).

315. *Byèvres* : le castor, dont il existe une espèce en Amérique /(*Castor canadensis*), étroitement apparentée au castor de l'Eurasie (*Castor fiber*). Le « castor de montagne », qui habite la chaîne des Cascades sur la côte du Pacifique, appartient à une tout autre famille de Rongeurs. Lescarbot décrit longuement le castor (*Histoire de la Nouvelle France*, 1617, p. 896-898), et Charlevoix, qui lui consacre la cinquième lettre de son *Journal historique* note : « Le Castor n'étoit pas inconnu en France avant la découverte de l'Amérique ; on trouve dans les anciens Titres des Chapeliers de Paris des Règlemens pour la Fabrique des *Chapaux Biévres* : or Biévre et Castor, c'est absolument le même animal » (*Histoire et description générale*, vol. 5, p. 139). Sur cet animal, voir également F.-M. Gagnon, « Le castor et ses *signatures*. Analyse d'une figure du *Codex canadensis*, attribué au jésuite Louis Nicolas », dans *Scritti inediti sulla Nouvelle-France nel Seicento*, p. 255-266.

316. Probablement la martre d'Amérique (*Martes americana*), aujourd'hui éteinte dans la vallée du Saint-Laurent. Toutefois, comme en France, plusieurs

espèces de mustélidés ont pu porter le nom de martre (voir Furetière, *Dictionnaire*). Thevet note l'usage qu'ils font des fourrures de « martres zibelines, ainsi appellees du nom de la region situee au Nort, où cest animal est frequent : lesquelles nous estimons precieuses pour la rarité : et pour ce telles peaux sont reservées pour l'ornement des Princes et grands seigneurs, ayans la beauté conjointe avec la rarité » (*Singularitez*, chap. 78, « Des habillemens des Canadiens »).

317. Le renard roux (*Vulpes vulpes*), appartenant à la même espèce que le renard commun d'Europe et subdivisé en Amérique en plusieurs variétés.

318. Il n'existe pas en Amérique du Nord de race sauvage apparentée au *Felix catus*, le chat domestique. Plusieurs espèces de mammifères sauvages ont été qualifiés de « chats » par divers auteurs de l'époque du Régime français : lynx, raton-laveur, pékan et même, selon Furetière, l'écureuil volant ou polatouche. Cartier signalant ici l'utilisation des peaux comme vêtements, il peut s'agir aussi bien du raton-laveur (*Procyon lotor*) que du loup-cervier (*Lynx lynx*) ou du lynx roux (*Lynx rufus*). Aujourd'hui, le lynx roux et le raton-laveur portent tous deux populairement le nom de « chat sauvage ».

319. Le daim n'existe pas à l'état sauvage en Amérique du Nord. Il ne peut s'agir ici que du chevreuil ou cerf de Virginie (*Odocoileus virginianus*). Voir Ganong, « Identity », p. 214.

320. Le wapiti. *Cervus elaphus*, étroitement apparenté au cerf d'Eurasie.

321. On remarquera, dans cette liste, l'absence de l'élan d'Amérique, l'orignal, que Lescarbot sera le premier à décrire avec précision (*Histoire de la Nouvelle France*, 1617, p. 422).

322. En l'absence d'interprètes, estime B. G. Trigger (*Cartier's Hochelaga*, p. 42), comment Jacques Cartier aurait-il pu comprendre les explications relatives à l'*esnoguy* (le wampun) ? On objectera toutefois que l'auteur de la relation a pu insérer ici des informations recueillies plus tard à Stadaconé (voir B.G. Trigger lui-même, *loc. cit.* à propos des vocables indiens). En fait, les pratiques rapportées par Cartier ne correspondent pas aux mœurs iroquoiennes. Peut-être a-t-il rattaché indûment une explication relative aux coquillages à l'habitude de ces peuples de jeter les prisonniers mis à mort dans une crique près du village. C'est auprès des Indiens de la vallée de l'Hudson que les Iroquoiens se procuraient des colliers de coquillages retenus par des lanières de cuir, appelés *wampuns* (*ibid.*, p. 42-43). Les Européens en fabriquèrent en substituant le verre aux coquillages, et cette nouvelle technique fut adoptée par les Indiens. Lescarbot (*Histoire de la Nouvelle France*, p. 569), qui a lu *esurgni* (« colliers et bracelets faits de coquilles de Vignaux »), évoque les « ornemens des Sauvages qu'ils appellent Matachias » (p. 821) et ajoute : « Aujourd'hui les Sauvages n'en ont plus, ou en ont perdu la notion, car ils se servent fort des matachiaz qu'on leur porte de France ». Sur cette évolution, voir M. Trudel, *Histoire de la Nouvelle-France*, vol. 2, p. 397.

323. *Cornibotz* : forme dialectale normande (voir suffixe *bot*) pour cornet de mer, gros coquillage, tourné en forme de vis. Le mot a embarrassé Ramusio qui, après s'être contenté de le rapporter tel quel (« *in Cornibotz* ») l'a traduit par un calque (« *cornibotti* ») qui n'existe pas en italien. Sagard évoque les *Vignols*, « grosses coquilles de limaçons de mer, qu'ils rompent par petits morceaux, et les polissent sur un grain ou autre pierre dure » (*Histoire du Canada*, p. 267).

324. Ajoutons toutefois la chasse, contrairement à ce qu'écrira Nicolas Perrot à la fin du XVII^e siècle : « Les Iroquois n'estoient pas chasseurs : ils labouroient la terre et vivoient des racines qu'elle produisoit, et du grain qu'ils se-

moient » («*Mémoire sur les mœurs, coustumes et relligion des sauvages de l'Amerique septentrionale* », p. 9).

325. R.M. Berrong observe que, dans le récit de 1535-1536, Cartier ne fera plus – différence avec la *Première relation* – d'allusions à la « pauvreté des sauvaiges », mais qu'il continuera d'affirmer leur ignorance de la valeur des « biens de ce monde » (« The Nature and Function of the *Savage* in Jacques Cartier's *Récits de voyage* », *Romance Notes*, hiver 1981, vol. 22, n° 2, p. 213-217). Selon Champlain « leur vie est misérable au regard de la nostre, mais heureuse entr'eux qui n'en ont pas gousté de meilleure, croyant qu'il ne s'en trouve pas de plus excellente » [...] Néantmoins avec toutes leurs miseres je les estime heureux entr'eux, d'autant qu'ils n'ont d'autre ambition que de vivre, et de se conserver » (*Works*, vol. 4, p. 75).

326. Cartier voit, chez les Indiens de Stadaconé, un nomadisme dans ce qui n'est, en fait, qu'un déplacement saisonnier lié à l'activité de la pêche.

327. Cette domination peut expliquer la crainte de Stadaconé de voir les étrangers nouer des relations de commerce et d'amitié avec leurs puissants voisins (voir *supra*, chap. IV, n. 231).

328. Après un examen approfondi des différentes thèses en présence, B.G. Trigger conclut que vivait dans la vallée du Saint-Laurent une population iroquoienne parlant le dialecte « laurentien », d'autres nations iroquoiennes (Mohawks, Oneida, Onondagua) vivant au sud et à l'ouest (*Cartier's Hochelaga*, p. 71). Le mode de vie des habitants d'Hochelaga était très proche de ces dernières populations (pour l'habitat et l'agriculture) cependant que les peuples de Stadaconé, plutôt orientés vers le fleuve, vivaient en communautés plus petites et non fortifiées. Les traits communs aux Iroquoiens du Saint-Laurent rencontrés par Cartier et à leurs voisins sont rapportés aujourd'hui à des contacts et des échanges plutôt qu'à des migrations massives. Sur les difficultés présentées par le concept d'« iroquois laurentien », voir *infra*, p. 225.

329. La description de cette place est confirmée par Champlain (plan d'un village iroquois, *Works*, vol. 3, p. 74) et par les archéologues (voir Trigger, *Cartier's Hochelaga*, p. 10).

330. Dans le théâtre médiéval, représentation dramatique d'un sujet religieux. Le Parlement de Paris allait bientôt les interdire (15 novembre 1548), en raison des inventions profanes qu'ils comportaient et de la grossièreté avec laquelle ils traitaient parfois les articles de la foi.

331. Sagard relève que les Indiennes « à la fin de l'Automne [...] font des nattes de joncs et de feuilles de maiz, dont elles garnissent les portes de leurs cabanes pour se garantir du froid et d'autres pour s'asseoir dessus, le tout fort proprement. Les femmes des Cheveux relevéz y apportent encore autre chose de plus gentil, car elles baillent des couleurs aux joncs, si vives et font des compartimens d'ouvrages avec telle mesure, qu'il n'y a que redire et de quoy admirer, mesme entre nous » (*Histoire du Canada*, p. 260).

332. Donnacona porte également le titre d'*agouhanna* (voir *supra*, chap. II, n. 179).

333. L'*agouhanna*, souligne B.G. Trigger (*Cartier's Hochelaga*, p. 42), est porté eu égard à sa maladie, et non à son rang.

334. Lescarbot ajoute : « J'ay veu à plusieurs Sauvages de tels ornemens de ornemens de téte, encore qu'ils ne fussent capitaines » (*Histoire de la Nouvelle France*, 1617, p. 328). Il précise plus loin (*ibid.*, p. 824-825) : « Quant à ceux de nôtre Nouvelle-France ès jours entre eux solennels et de rejouissance, et quand

ilz vont à la guerre, ils ont à l'entour de la téte comme une couronne faite de longs poils d'Ellan peints en rouge collez ou autrement attachés à une bende de cuir large de trois doigts, telle que le Capitaine Jacques Quartier dit avoir veu au Roy [...] et Seigneur des Sauvages qu'il trouva en la ville de Hochelaga. » En 1609, à son retour, Champlain offrira à Henri IV « une ceinture faite de poils de porc-espic », que le roi « eut pour aggreable ». En dépit du mot « couronne », la « lisiere » de l'*agouhanna* désigne moins l'emblème d'un chef qu'un « ornement de tête » porté lors de certaines solennités.

335. *Hérisson* : le porc-épic (*Erethizon dorsatum*), dont les piquants étaient utilisés à des fins décoratives. Le nom de cet animal, que mentionnera Roberval (chap. III et n. 61), n'apparaît pas dans les relations de Cartier.

336. Champlain attribue cette infirmité à l'usage excessif du tabac : « En telle cabane [...] il fume à bon escient en hyver, qui fait que plusieurs en reçoivent de grandes incommoditez aux yeux, à quoy ils sont subjects, jusques à en perdre la veuë sur la fin de leur aage » (*Works*, vol. 4, p. 303).

337. Alléguant le témoignage de Champlain (note ci-dessus), Robert Larocque estime que ces vieillards « présentaient probablement une réaction à la fumée, qui ne pouvait s'échapper de l'intérieur des habitations ». Pour les autres malades, l'imprécision de la description fait pencher pour des arthrites, « les maladies des articulations étant fréquentes dans les temps préhistoriques » (« L'introduction des maladies européennes chez les autochtones des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles », *RAQ*, vol. 12, 1982, n° 1, p. 16).

338. Comparaison semblable dans la relation de Gonneville (1504) : « Quand les Chrestiens eussent esté anges descenduz du ciel, ils n'eussent pu estre mieux cheris par ces pauvres Indiens » (*Français en Amérique*, 1, p. 36).

339. « Au commencement le Verbe était et le Verbe était avec Dieu et le Verbe était Dieu. » (Jean, I, 1)

340. Le récit de Gonneville rapporte pareillement l'attitude des Indiens lors de l'érection solennelle de la croix, le jour du départ (Pâques 1504) : « Suivait l'équipage en armes, chantant la litanie, et un grand peuple d'Indiens de tout âge, à qui de ce longtemps devant on avoit fait feste, coys et moult entendifs au mistère » (*Français en Amérique*, 1, p. 37).

341. L. Groulx commente : « En présence de cette scène, on se rappelle malgré soi Fernand Cortès essayant d'*arraisonner* Montezuma et prodiguant à l'empereur mexicain ses capucinades intempestives. On se rappelle encore l'évêque François de Valverde, s'avançant, bréviaire en main, en avant de l'armée de Pizarre prête à la bataille, pour servir au roi peruvien Ataliba un sermon en trois points sur la doctrine chrétienne. Et l'on se réjouit, en la scène d'Hochelaga, de ne rien trouver de ce scénario religieux » (*Découverte du Canada*. p. 140). Selon A. Berthiaume, par contre, « à la vénération manifestée par les Indiens, les Français répondent par la pitié ou le mépris » (*Découverte ambiguë*, p. 157).

342. Un « Pierres Marquier, trompecte » figure dans le rôle d'équipage dressé le 31 mars 1535 par Jehan Poullet (Biggar, *Documents*, LX, p. 55). Est-ce lui dont il est encore question à Saint-Malo (« ung nommé Pierre, ne sçayt le surnom, qu'est sonneur de trompette ») le 20 mai 1541 (trois jours avant l'embarquement pour le troisième voyage) à propos d'une querelle que Cartier apaisera ? (Voir *ibid.*, CLIII, p. 295).

343. *Lesquelles* : mot rendu illisible par la reliure du ms. III et suppléé grâce à la leçon commune de I, II, IV.

344. Bien que sensibles à l'hospitalité indienne, les Européens exprimeront fréquemment leur peu de goût pour « ces mets sauvages » (Sagard, *Histoire du Canada*, p. 47) où le sel faisait défaut (voir *Première relation*, chap. XIX, p. 116).

345. Vers le nord, la partie ouest des Laurentides. Vers le sud, les Adirondacks, dans l'état de New York (ces montagnes ne font pas partie des Appalaches et sont un prolongement du plateau laurentien) et les Montagnes Vertes du Vermont, sous-ensemble des Appalaches, dont font aussi partie le mont Sutton et le mont Orford au Québec.

346. « Ce lieu, un des plus beaux qui fut en ceste riviere » [le Saint-Laurent], sera également loué par Champlain (« belles prairies », « toutes les sortes de bois qu'avons en nos forests de pardeça ») dans ses *Voyages* de 1613 (*Works*, vol. 2, p. 176-177).

347. H.P. Biggar (*Voyages*, p. 169, n. 85) et W.F. Ganong (*Crucial Maps*, VI, p. 222-224) identifient ce saut avec les rapides de Lachine, le premier voyant dans le lieu où descendit Cartier une petite île, aujourd'hui incorporée dans les installations portuaires de Montréal (*Voyages*, p. 168, n. 84), W.F. Ganong penchant pour le courant Sainte-Marie. La syntaxe et le sens de la préposition *oultre* (après l'endroit exact ou « bien au-delà » ?) ne permettent pas de décider. Mais Cartier déclarera, dans la relation de son troisième voyage, être arrivé « au premier saut », près de Tutonaguy (donc au courant Sainte-Marie, première entrave à la navigation sur le Saint-Laurent) et, bien qu'ayant doublé son équipage, n'avoir pu le franchir en barque. Le courant contraire y atteignait en effet une vitesse de sept nœuds et les aménagements portuaires et ferroviaires réalisés depuis ne permettent pas de juger exactement de la difficulté éprouvée par les mariniers de Cartier. Ceux-ci, arrêtés vraisemblablement en 1535, comme ils le seront en 1541, par le courant Sainte-Marie, n'ont donc pas eu le loisir d'affronter les rapides de Lachine, plus redoutables encore, et que les Indiens n'envisagent de passer que par voie de terre (*Troisième relation*, chap. III). Même si l'épithète convient mieux encore à ces derniers (45°25' ;73°36'), le « saut d'eau impétueux » dont il est question ici peut donc être identifié avec le courant Sainte-Marie (45°31' ;73°33').

348. Les monts Saint-Bruno, Saint-Hilaire, et Rougemont.

349. L'ambiguïté du texte de Cartier ne permet pas de trancher : le « sault » auquel se sont arrêtées les barques (courant Sainte-Marie, vraisemblablement) est-il compris dans les « trois ytieulx saulz » ou faut-il entendre « trois autres sauts » (voir H.P. Biggar : «*three more such rapids*») semblables à celui-là ? Quoi qu'il en soit, W.F. Ganong (*Crucial Maps*, VI, p. 222-224) semble fondé à conclure contre l'avis de G. Lanctot (« L'itinéraire de Cartier à Hochelaga », *MSRC*, 1930, section I, p. 115-141) que Cartier, arrêté par les Indiens et par le courant Sainte-Marie, n'a pu aller jusqu'à Lachine pour revenir ensuite à Hochelaga : les deux lieues indiquées par le texte (p. 151) correspondent à la distance entre le courant Sainte-Marie et Hochelaga, alors que la bourgade indienne se trouvait beaucoup plus éloignée des rapides de Lachine. On trouve, près du courant Sainte-Marie les rapides du Sault Normand (45°30' ;73°33') puis, vers l'ouest, la pointe des Cascades (45°20' ; 73°57') avec les rapides des Cèdres et du Côteau ; ensuite les Long Sault Rapids (Ontario) et enfin les Galops Rapids (New York et Ontario, 44°47' ;75°22').

350. « C'est à dire trois mois », glose Lescarbot (*Histoire de la Nouvelle France*, III, chap. 17). 2500 km environ séparent Montréal du Lac Supérieur.

351. Les Laurentides.

352. La rivière des Outaouais.

353. Sur le « royaume et prouvince du Saguenay », voir *supra*, chap. II, n. 137. Sur le site présumé d'Hochelaga ont été trouvées des haches provenant des carrières de cuivre du Lac Supérieur (voir W.D. Lighthall, « Hochelagans and Mohawks : A Link in Iroquois History », *MSRC*, 1899, section II, p. 201).

354. Le sifflet de manœuvre, en argent, alors attribut du « maistre de navire » : voir J. Bernard, *Navires et gens de mer*, p. 634.

355. *Agojuda* : identification controversée. Peut-être les Hurons de la baie Georgienne, à laquelle conduisait la rivière des Outaouais, peut-être les Algonquins habitant le long de cette rivière (W.N. Fenton, « Problems arising from the historic northeastern position of the Iroquois », *Smithsonian Miscellaneous Collections*, vol. 100, 1940, p. 159-251 ; voir Trudel, *HNF*, p. 100, n. 17). Ainsi que le montre J.-P. Sanchez, en dépit des difficultés de communication, « le message semble clair : le cuivre vient du Saguenay, l'or et l'argent se situent à l'opposé. Les Indiens sont formels [...] Les propos des indigènes d'Hochelaga s'accordent parfaitement avec les premiers renseignements fournis par Dom Agaya et Taignoagny. Le doute n'est pas permis car c'est bien du cuivre rouge, du *caignetdazé*, qui a été présenté à ces nouveaux informateurs » (« Jacques Cartier et le royaume de Saguenay », Colloque Cartier, *Études canadiennes*, vol. 17, décembre 1984, p. 108).

356. Voir *supra*, chap. I, n. 102.

357. « d'amont ledit fleuve », c'est-à-dire de la région des Grands Lacs, d'où provenait le laiton, jaune.

358. Cette indication peut expliquer la présence, sur le plan d'Hochelaga figurant dans l'édition de Ramusio, d'Indiens portant des gentilshommes français sur leur dos ; elle est peut-être à l'origine du récit de Thevet rapportant comment des indigènes, excédés d'avoir à porter des Blancs, les massacrèrent. Le cosmographe avait raconté auparavant comment les Français « descenduz à terre, aucuns jeunes folastres par passetemps, vicieux toutefois et irraisonnables, comme par une espece de tyrannie couppoient bras et jambes à quelques uns de ces pauvres gens, seulement, disoient ils pour essayer, si leurs espées trenchoient bien, nonobstant que ces pauvres Barbares les eussent receu humainement » (*Singularitez*, 156b). L'accusation paraît invraisemblable, estime justement M. Trudel (*HNF*, p. 101). On ajoutera que Thevet a pu adapter à la Nouvelle-France des récits semblables rapportant certaines cruautés commises dans les Indes espagnoles.

359. *L'Émerillon*, laissé le 28 septembre à la sortie du lac Saint-Pierre à la garde de quelques mariniers.

360. *Encombrier* : obstacle, empêchement. H. Estienne (*Deux Dialogues*, 1578) jugera bientôt ce mot vieilli.

361. Cinq îles nommées, dont deux sont reliées : l'île Caron et l'île de la Potherie. Les trois autres sont l'île Ogden, l'île Saint-Quentin et l'île Saint-Christophe. Il y a aussi deux ou trois petites îles non nommées. Le *Répertoire topographique du Québec* n'indique pas à cet endroit l'île Saint-Joseph mentionnée par H.P. Biggar (*Voyages*, p. 173, n. 1). Deux de ces îles (Caron et Ogden) sont très petites. Les îles Saint-Quentin et La Potherie s'appelaient autrefois île au Cochon et île Bellerive.

362. Il s'agit de l'actuelle rivière Saint-Maurice (46°21' ;72°31'). Lescarbot mentionne ici la « rivière de Foix » que Champlain nomma « (je ne say à quel sujet) les trois rivieres, quoy qu'elle se décharge en un seul canal dans le fleuve de

Canada » (*Histoire de la Nouvelle France*, 1617, p. 429). Le toponyme *Fouez* n'a pas été élucidé : hommage à la famille de Foix, à laquelle le gouverneur de Bretagne était alors allié (L. Groulx, *Découverte du Canada*, p. 132, n. 49) ou la *fouée*, chasse aux oiseaux la nuit à la clarté du feu (Ganong, *Crucial Maps*, VI, p. 225) ? Les cartes invitent à penser plutôt au faisceau d'un fouet dont le manche serait en amont de Sorel. Les cartes Desceliers (1546) et Vallard (1547) présentent à cet endroit une rivière « Chateaubriand », correspondant à l'actuelle rivière Nicolet et une « r. Montmorency », représentant la rivière Saint-François. Pour ces deux toponymes, les cartographes ont pu puiser dans des notes manuscrites de Cartier, mais ce n'est là, souligne M. Trudel qu'une hypothèse (*HNF*, p. 100).

363. L'île de la Potherie (voir Ganong, *Crucial Maps*, VI, p. 225) plutôt que l'île Saint-Quentin (Biggar, *Voyages*, p. 173, n. 3).

364. Sur Sainte-Croix, voir *supra*, chap. II, n. 188.

365. Il est permis de penser que les mariniers restés près de Stadaconé n'ont pas agi de leur seule initiative, et que la construction de ce fort avait été envisagée par Cartier avant son départ pour Hochelaga, donc avant le 19 septembre. La « deffiance » s'était installée dès le 14 du même mois, devant le refus des deux fils de Donnacona de venir sur le navire français. La mise en scène du 18, destinée à dissuader Cartier de se rendre à Hochelaga, n'avait pu qu'accroître la méfiance du Capitaine. La construction du fort intervient donc moins de deux semaines après le premier contact, pourtant chaleureux, avec les habitants de Stadaconé. Au cours du troisième voyage, en dépit des témoignages d'amitié (plus ou moins sincères, on le verra) que lui prodiguent les gens de Stadaconé à son arrivée le 13 août 1541, le premier soin de Cartier sera de rechercher un lieu idoine pour mettre en sûreté ses navires. Le 2 septembre, Macé Jalobert et Estienne Nouel seront dépêchés en France pour informer le roi, entre autres, que la construction du fort avait été commencée. Roberval, l'année suivante, se fortifiera dès son arrivée (fin juillet) dans les environs de Stadaconé.

Mesures de sécurité plus promptement prises encore par Colomb : ayant touché terre le 12 octobre 1492, il s'enquiert dès le surlendemain au matin de « l'emplacement d'un fortin » (*Œuvres*, p. 47). Cette forteresse allait être construite le 25 décembre, porter le nom de Navidad (Nativité) et devait être le premier établissement européen en Amérique (éd. citée, p. 134 et n. 321 et 332).

366. Le fort de Cartier sera, vraisemblablement, la première construction européenne dans la vallée du Saint-Laurent. Sur la construction d'une forteresse, « acte de guerre », voir également T. Todorov, *la Conquête de l'Amérique*, p. 51. Selon Sagard, « les jésuites ont établi leur bastiment [...] en un lieu que l'on appelle communement le fort de Jacques Cartier » (*Histoire du Canada*, p. 868). Sur l'emplacement de ce fort, voir N.-E. Dionne, *la Petite Hermine de Jacques Cartier*, 1913, et *supra*, chap. II, n. 190.

367. Entendre ici, très probablement, à sa résidence de Stadaconé.

368. Sur la maison iroquoienne, voir *supra*, chap. VII, n. 306.

369. Selon R. Thevenin et P. Coze, la pratique du scalp n'existait, à l'époque précolombienne, que dans quelques tribus du nord-est, et c'est la demande des collectionneurs européens qui amena les autres nations indiennes à en assimiler la technique à des fins commerciales (*Mœurs et histoire des Indiens Peaux-rouges*, 1952, p. 78-79). Évocations de cette pratique dans l'*Histoire notable de la Floride* de Laudonnière et dans les gravures de Le Moyne de Morgues (voir *Français en Amérique*, 2, p. 43, n. 1), ainsi que dans l'*Histoire de la Nouvelle France* de Lescarbot (éd. 1617, p. 720-721 et 951-952) ; voir également W.N. Fenton, « Northern Iroquois Culture Patterns », dans *Handbook*, p. 316.

370. Sans doute des Etchemins, selon W.D. Lighthall (« Hochelagans and Mohawks : A Link in Iroquois History », *MSRC*, 1899, section II, p. 207) ; mais W.F. Ganong (*Crucial Maps*, VI, p. 227) voit en eux des Micmacs. Ramusio – et les textes dérivés des *Navigationi* – a toujours *Toudoumans*, bien qu'il suive l'édition de 1545 et n'ait pas accès aux manuscrits : simple coïncidence, semble-t-il.

371. Il pourrait s'agir de cette « île de la Guerre » que Jean Alfonse (*Cosmographie*, f. 179 v°) situe à trois lieues de l'entrée du Saguenay et que H.P. Biggar (*Voyages*, p. 293) identifie avec l'île aux Basques. Selon J.-B.-A. Ferland « une tradition, conservée parmi les familles sauvages de Gaspé et de Restigouche, porte qu'autrefois un grand nombre des leurs furent mis à mort par les bandes iroquoises, dans une caverne peu éloignée du Bic ; et cette tradition est confirmée par la découverte d'un grand nombre d'ossements trouvés, il y a plusieurs années, dans une grotte sur une des îles du Bic » (*Cours d'histoire du Canada*, vol. 1, p. 35). W.F. Ganong voit dans cet événement une explication possible du nom de l'île du Massacre, au Bic et une preuve que les Toudoumans étaient des Micmacs et les gens de Stadaconé les redoutables Mohawks, ennemis des premiers (*Crucial Maps*, VI, p. 226). Déformé dans sa version légendaire, inversé dans sa conclusion, l'événement traduirait les craintes qu'avaient les Micmacs de ces Iroquoiens qui venaient régulièrement en grand nombre à Gaspé (voir *Première relation*, chap. XIX).

372. C'est à « Honguedo » que l'année précédente, Cartier et les siens avaient trouvé, après la rencontre des Micmacs, une « autre nation de sauvages », les Iroquoiens de Stadaconé (*loc. cit.*).

373. Lescarbot ne reproduit pas ici ce chapitre, relatif aux mœurs des indigènes, mais il l'exploitera plus loin.

374. *Ung* : répugnance du chrétien à considérer Cudouagny comme un dieu ; voir l'Espagnol Sahagun, pourtant favorable aux Indiens : « J'ai écrit douze livres sur les choses divines, ou, pour mieux dire, idolâtres » (cité dans T. Todorov, *la Conquête de l'Amérique*, p. 237).

375. Les Indiens l'avaient nommé à Cartier lors de la mystification des « dyables » (voir *supra*, chap. IV). C'est probablement lui que Postel désigne sous le nom de *Cudiague* (voir Épître, n. 17) dans son *De orbis terrarum concordia* de 1543. R. Marichal, qui relève le premier cette mention (*Études rabelaisiennes*, vol. 1, 1956, p. 181-182), hésite : le *Brief recit* était-il connu en manuscrit, ou l'information serait-elle parvenue à Postel par Thevet, qui avait interrogé Donnacona (*Cosmographie universelle*, f. 1013b) ? La seconde hypothèse, à cette date, n'est guère plausible. Il se peut, par contre, que Postel, lecteur royal dès 1538, ait eu accès à l'un des manuscrits de cette relation ; il mentionnera également cette divinité indienne dans son traité *Des merveilles du monde*, les habitants des « Terres neuves descouvertes par le commandement de bonne memoire le Roy Françoys [...] appellent Satan Cudiagué ».

376. Thevet (*Singularitez*, 1558, f. 145a) mentionnera Cudouagny (sous la forme *Andouagni*, qui peut venir d'une mauvaise lecture faite par lui de Ramusio). À propos de la croyance des Brésiliens aux esprits, il notera également (emprunt probable au *De orbis terrarum concordia* de Postel, pour qui *Cudiague* est un mauvais génie qui tourmente les indigènes), « Il se passe la mesme chose au Canada et en Guinee, où ils sont ainsi tourmentés, dans les bois principalement, où ils ont plusieurs visions ; et ils appellent en leur langage cet esprit : Grigri. » (chap. 35) Dans sa *Cosmographie universelle* (f. 1013b), Thevet assurera tenir de Donnacona cet exposé de la religion indienne : « Davantage, ils croyent l'immortalité de l'ame : Et disent ces bonnes gens, que quand un homme est mort,

s'il a esté meschant, il vient un grand oyseau, ayant des griffes et un bec fort aiguz et trenchants, qui emporte son Ame : mais au contraire, s'il a esté bon, son ame s'en va d'elle mesme en un lieu embelly de plusieurs sortes d'arbres, et où il y a des oyseaux, qui nuict et jour chantent des chants les plus melodieux du monde. » On ne trouve pas, dans les informations recueillies par les premiers voyageurs sur les croyances des Amérindiens, cette séparation des âmes selon leur mérite : dichotomie qui semble calquée sur la séparation des réprouvés et des élus selon le christianisme, cependant que l'évocation des lieux réservés, chez les Indiens, aux bienheureux, ne fait guère que broder sur le récit de Cartier.

377. Les relations ultérieures confirmeront à l'envi le rapport de Cartier : nombreuses références dans *les Singularitez* de Thevet (éd. Gaffarel, 1878), p. 407.

378. *Agojuda* : voir *supra*, chap. VIII, n. 355.

379. Cette mention a provoqué, comme il se doit, de nombreux commentaires dont la passion n'était pas toujours exclue : c'est ainsi que Joüon des Longrais reproche à H. Harrisse d'avoir, « dans un intérêt protestant », nié la présence de prêtres sur les bateaux de Jacques Cartier (*Jacques Cartier*, p. 148-149). Il convient, pour clarifier le débat, de bien distinguer la célébration de la messe de l'administration du baptême (sur le *cresme*, voir note suivante). L'affirmation de Cartier (nous n'avions pas de prêtres « pour lors ») ne relève pas de ces « excuses » destinées aux Indiens. On notera que ni Gonneville en 1504 ni Colomb en 1492, ni même Champlain en 1608, n'avaient de prêtres avec eux. Toutefois Cartier et son équipage ont « ouy messe » le 7 septembre et le capitaine a, le 18, invoqué le témoignage de « ses prebstres » contre celui de Cudouagny, et il y aura « messe dicte et chantée » pour implorer la Vierge contre le scorbut : il ne semble pas s'agir là d'une « messe sèche » dans laquelle, en l'absence de prêtre, « les prières seules étaient dites, et on omettait l'offertoire, la consécration et la communion » (*Dict. d'archéologie chrétienne et de liturgie*, vol. XI, 1, p. 772). Même si, dans la relation, elle figure avant l'épisode du scorbut, la déclaration faite aux Indiens appartient à un chapitre de synthèse, qui intègre des informations postérieures à l'épidémie (la chasse, par exemple). Il est donc possible de mettre le(s) religieux emmené(s) par Cartier au nombre des victimes du scorbut. Même si la narration n'est pas tenue de rapporter tous les offices religieux, l'absence, dans la suite de la navigation, de toute célébration, lors des fêtes de l'Élévation de la Sainte Croix, de l'Ascension, de la Pentecôte et surtout l'absence d'une messe d'actions de grâces lors de la guérison miraculeuse due à l'*annedda*, renforcent cette conclusion. Le rôle d'équipage (voir Biggar, *Documents*, LX) prévoyait la participation de deux prêtres, Dom Guillaume Le Breton et Dom Anthoine ; enfin, quatre célébrations d'office apparaissent dans la *Première relation* (p. 100, 101, 110, 121). Voir également H.-A. Scott, « Les aumôniers de Jacques Cartier », *BRH*, vol. 30, 1924, p. 168-174.

380. Huile consacrée, dont l'emploi est réservé aux prêtres, le chrême n'est toutefois pas indispensable pour le baptême, puisque ce sacrement peut, dans certaines circonstances, être administré par un laïc (voir note suivante).

381. En fait, la doctrine de l'Église sur ce point, avant la Réforme, s'appuyait sur la *Somme théologique* de saint Thomas et prévoyait que tous les hommes pouvaient, au besoin, conférer validement le baptême : « En cas de nécessité, le baptême peut être conféré licitement par tout le monde, à la condition d'omettre les cérémonies qui donnent de la solennité au sacrement » (*Dictionnaire de théologie catholique*, 1905, vol. 2, p. 285).

382. Devant la docilité des indigènes et leur empressement à réclamer lê baptême, les découvreurs adoptent des partis opposés. Magellan, dans les îles de la Sonde, fait baptiser le même jour 1300 hommes, femmes et enfants (relation de Pigafetta, tr. fr., 1525, chap. 45 et 46) ; mais Gonneville, qui n'a pas de chapelain, hésite à baptiser des Indiens non instruits de la foi (*Français en Amérique*, 1, p. 39). Au siècle suivant, l'*Histoire du Canada* de Sagard (p. 171 : « Faut du temps pour convertir ») et les *Relations des jésuites* multiplient les mises en garde contre les conversions hâtives. C'est sans doute un semblable scrupule qui a conduit Cartier, incertain de la détermination des Indiens (« ne sçavions leur intencion et couraige ») à user envers eux d'une échappatoire : on ne peut baptiser sans chrême – ce que les fils de Donnacona pouvaient croire, d'après les cérémonies auxquelles ils avaient assisté en Bretagne, mais ce qui était faux au regard de la doctrine de l'Église.

383. Sur la « communauté de biens », voir *supra*, chap. VII, n. 307 et Thevet, *Singularitez*, f. 153a. Sagard précise : « En une cabane il y a plusieurs feux, et à chaque feu il y a deux mesnages, l'un d'un costé, et l'autre de l'autre, et cette cabane aura jusqu'à 8, 10 ou 12 feux qui font 24 mesnages, et les autres moins, selon qu'elles sont fort longues ou petites » (*Histoire du Canada*, chap. XI).

384. Le Brésil sera à nouveau mentionné dans ce chapitre, à propos du maïs. Sur la connaissance probable qu'avait Cartier de ce pays, voir Introduction, p. 12-13.

385. Ce trait montre que, bien que suivant immédiatement dans la relation les événements d'octobre 1535, le chapitre a cependant été rédigé après le rude hivernage de 1535. Pour une notation semblable, voir *infra*, p. 161-162.

386. Lescarbot : « Nos Sauvages en hiver allans en mer, ou à la chasse usent de bas de chausse grans et hauts comme noz bas à botter, léquels ils ils attachent à leur ceinture [...] Or outre ces grans bas de chausses les nôtres usent de souliers, qu'ils appellent *Mekezin*, léquels ilz façonnent fort proprement, mais ilz ne peuvent pas long temps durer, principalement quand ilz vont en lieux humides ; d'autant que le cuir n'est pas conroyé, ni endurci, ains seulement façonné en maniere de buffle, qui est cuir d'ellan » (*Histoire de la Nouvelle France*, 1617, p. 791-792).

387. Champlain, qui en avait d'abord jugé comme Cartier (*Des Sauvages*, 1603, *Works*, vol. 1, p. 119-120), et en 1613 encore (*ibid.*, vol. 2, p. 45), aura en 1616 une perception plus exacte de la liberté sexuelle des Indiens et des Indiennes dans le mariage même (*Voyages*, 1619, *Works*, vol. 4, p. 315-317).

388. Cartier n'a pas vu que la société iroquoienne était organisée selon les normes de la matrilinéarité et de l'uxoralocalité (le couple et les enfants vivent dans la famille de la femme, ou sur les terres du groupe de l'épouse). Mais ainsi que le note Norman Clermont, « les femmes n'étaient pas les intervenants les plus visibles dans les relations avec les Blancs » (« La place de la femme dans les sociétés iroquoiennes de la période du contact », *RAQ*, vol. 13, n° 4, 1983, p. 290).

389. Lescarbot : « Quant à la femme vefve, je ne veux affermer que ce qu'en écrit Jacques Cartier soit general, mais je diray que là où nous avons esté, elles se teindent le visage de noir quand il leur prent envie, et non toujours : si leur mari a été tué, elles ne se remarient point, ni ne mangeront chair, qu'elles n'ayent eu la vengeance de cette mort » (*Histoire de la Nouvelle France*, 1617, p. 834). En fait, les veuves ne portaient le deuil qu'un an et pouvaient ensuite se remarier (voir Julien, *Voyages de découverte*, p. 349).

390. Lescarbot exprime son scepticisme (*op. cit.*, p. 392), avant de concéder plus loin (p. 826-827) : « J'auroy pensé que ledit Quartier eût avancé du sien au regard de cette prostitution de filles, mais le discours de Champlain me confirme la méme chose, hormis qu'il ne parle point d'assemblées : ce qui me retient d'y contredire ». Les *Voyages* de 1619 évoquent longuement la liberté sexuelle des jeunes Hurons et Huronnes (*Works*, vol. 4, p. 315-316), que confirme le témoignage de Sagard (*Histoire du Canada*, p. 315). Voir, sur ce sujet, Ph. Jacquin, *Histoire des Indiens d'Amérique du Nord*, p. 78-79. Mais selon le P. Lafitau, les « maisons de bordeau » dont parle Cartier étaient des résidences de vierges (*Mœurs des sauvages amériquains*, vol. 1, p. 173-174).

391. Cartier ne dit rien de la conclusion des mariages indiens, qui a retenu l'attention de Sagard (*Grand voyage au pays des Hurons*, livre 1, chap. XI), de même qu'il ne rapporte que très sommairement (« ilz gardent l'ordre de mariaige ») l'observation très stricte, selon lui, de la foi conjugale.

392. *Le hazard tient* : *tenir*, ici, signifie résider et, par extension, régner. La passion des Indiens pour le jeu est confirmée par Lescarbot (*Histoire de la Nouvelle France*, 1617, p. 869) et par Sagard : « Ils sont fort beaux joueurs et patiens, car encores que la chance ne leur en die point, ils ne s'en faschent pas » (*Histoire du Canada*, p. 256). Sagard rapporte qu'un Canadien perdit (après toutes ses hardes) « sa femme et ses enfans contre le sieur Du Pont Gravé, lequel les luy rendit apres volontairement, et de fort bonne volonté ». Il décrit ensuite le « jeu de jonc nommé *Æscara* » (p. 256) et le jeu des osselets, dont Lafitau proposera une évocation colorée : « Le Jeu dé hazard le plus célébre des Sauvages, est un jeu de noyaux ou d'osselets faits de la rotule des jambes de derriére de l'élan, et des autres os arrondis de quelque animal que ce soit. Ils sont à peu près gros deux fois comme des noyaux de cerise, et faits presque de même en forme ovale ou elliptique. Quoiqu'on puisse distinguer six faces, ils n'en n'ont proprement que deux plus larges que les autres [...] L'une de ces faces est peinte de noir, et l'autre d'un blanc jaunâtre [...] Les Sauvages ont la même fureur pour ce jeu, que les Joüeurs les plus acharnez peuvent avoir [...] J'ai lû quelque part, qu'il y a des particuliers qui y perdent non seulement tout ce qu'ils ont vaillant, et qui se retirent nuds dans les plus grandes rigueurs de l'hyver, mais qui engagent encore leur liberté pour quelque tems [...] C'est un des plus grands plaisirs du monde de les voir joüer, tant ils paroissent ardens et animez [...] Les uns et les autres frappent sur eux-mêmes, se donnent des coups terribles, et entrent dans une action si véhémente, que quoiqu'ils soient à demi-nuds, ils sont d'abord tous en sueur, comme s'ils avoient joué une forte partie de paulme, ou fait quelque autre exercice plus violent » (*Mœurs des sauvages amériquains*, vol. 4, p. 58-61). Ce jeu des osselets porte aussi le nom de « jeu de plat » dans la *Relation des jésuites* de 1636, source très probable de Lafitau.

393. Sagard dira également les Hurons paresseux (*Histoire du Canada*, p. 409).

394. Lescarbot : « Tous ces peuples cultivent la terre avec un croc de bois, nettoient les mauvaises herbes et les brulent, engraissent leurs champs de coquillages de poissons [...] puis assemblent leur terre en petites mottes éloignées l'une de l'autre de deux piez, et le mois de May venu ilz plantent leur blé dans ces mottes de terre à la façon que nous faisons les féves, fichans un baton, et mettans quatre grains de blé separez l'un de l'autre (par certaine superstition) dans le trou » (*Histoire de la Nouvelle France*, 1617, p. 925). Il s'agit, bien sûr, du maïs.

395. « Le blé estant ainsi semé, à la façon que nous faisons les febves, d'un grain sort seulement un tuyau ou canne, et la canne rapporte deux ou trois espics, et chaque espic rend cent, deux cens, quelquefois 400 grains et y en a tel qui en rend plus [...] Le grain murit en quatre mois, et en de certains lieux en trois » (Sagard, *Histoire du Canada*, p. 266).

396. Le maïs avait déjà été évoqué en 1534 en termes très semblables (voir *Première relation*, chap. XIX). Tout en semblant s'inspirer, par ailleurs, du récit de Cartier, Thevet ajoute un détail : « la tige croist en façon de canne à sucre, portant trois ou quatre espis, dont y en a tousjours un plus grand que les autres, de la façon de nos artichaux » (*Singularitez*, f. 153a).

397. Probablement des variétés du *Cucurbita pepo* (voir *supra*, chap. II, n. 174). Les femmes indiennes « font des Champs particuliers pour leurs Citroüilles et leurs Melons ; mais avant que de les semer dans leurs Champs, elles préparent une terre noire et légère, dans laquelle elles les font germer entre deux écorces dans leurs Cabanes, au-dessus de leurs foyers » (Lafitau, *Mœurs des sauvages amériquains*, vol. 3, p. 71). Voir également Sagard (*Histoire du Canada*, p. 283) et Thevet (« force citrouilles et coucourdes, lesquelles ils mangent à la braise, comme nous faisons les poires par deça », *Singularitez*, f. 153a).

398. Les femmes « sement les fèves à côté des grains de leur Bled d'Inde, dont la canne ou la tige leur sert d'appuy, comme l'Orme à la Vigne » (Lafitau, *op. cit.*, vol. 3, p. 70). Ces fèves sont des faséoles (voir *Première relation*, chap. XIX, n. 280). Maïs, citrouilles et haricots : le texte de Cartier évoque successivement « les trois sœurs » de la culture iroquoise.

399. Colomb découvre le tabac, sans trop en comprendre l'usage, dès son arrivée à San Salvador (*Œuvres*, p. 50-51) et y fait une nouvelle allusion le 6 novembre 1492 : « une certaine herbe dont ils se servaient pour les fumigations qu'ils ont l'habitude de faire » (*ibid.*, p. 73). Il existe plus d'une espèce de tabac mais, selon J. Rousseau (dans Pierre Boucher, *Histoire véritable et naturelle*, p. 371-372), le *Nicotiana rustica* semble avoir été le seul tabac des Amérindiens du nord-est. Le mot *tabac*, emprunté de l'espagnol *tabaco*, provenant lui-même de la langue des Arouaks d'Haïti (où il désigne un tuyau recourbé à fumer) apparaît en français, non en 1599, comme l'indique le *Französisches-etymologisches Wörterbuch* de Bloch-Wartburg, mais dès 1555 (trad. de l'*Histoire naturelle et générale des Indes* de l'Espagnol Oviedo) ; il n'entre toutefois pas immédiatement dans l'usage. *Pétun*, emprunté sans doute au guarani, est attesté dès 1556, dans une lettre de Nicolas Barré (R. Arveiller, *Contribution à l'étude des termes de voyage en français, 1505-1722*, p. 407-408). Enfin, le tabac fut également appelé (entre autres) *angoumoisine*, par Thevet (originaire d'Angoulême) et *nicotiane*, d'après Jean Nicot, qui introduisit la plante en France (voir notes de S. Lussagnet, *Français en Amérique*, 2, p. 101-105).

400. Lescarbot : « Apres qu'ils ont cueilli cette herbe ilz la mettent secher à l'ombre, et ont certains sachets de cuir pendus à leur col ou ceinture, dans léquels ils en ont toujours, et quant et quant un calumet ou petunoir qui est un cornet troüé par le côté, et dans le trou ilz fichent un long tuiau, duquel ilz tirent la fumée de petun qui est dans ledit cornet, aprés qu'ilz l'ont allumé avec du charbon qu'ilz mettent dessus. Ilz soustiendront quelquefois la faim cinq et six jours avec cette fumée » (*Histoire de la Nouvelle France*, 1617, p. 931). Bien que des textes espagnols aient parlé avant lui du tabac, Cartier semble être le premier à avoir mentionné l'usage du calumet. Sur le mythe indien de Dieu, de l'homme et de son pétunoir, voir Champlain, *Des Sauvages* (*Works*, vol. 1, p. 114-115).

401. Sagard : « Je croy que le Createur a donné aux Hurons le tabac ou petun, qu'ils appellent *hoüan-hoüan*, comme une manne necessaire pour s'ayder à passer leur miserable vie, car outre qu'elle leur est d'un goust excellentissime, elle leur amortit la faim, et leur faict passer un long temps sans avoir necessité de manger : et de plus elles les fortifie comme à nous le vin, car quand ils se sentent foibles, ils prennent un bout de petun et les voyla gaillards » (*Histoire du Canada*, p. 604).

402. « Cela a un goût mordicant [...] Quelque suavité qu'on y trouve, je ne m'y ay jamais sceu accoutumer, et ne m'en chaut, pour ce qui regarde l'usage et coutume de le prendre en fumee » (Lescarbot, *Histoire de la Nouvelle France*, 1617, p. 931).

403. Observation faite par Colomb dès son premier voyage (lettre à Santagel, 14 février 1493). Selon Sagard, « elles travaillent ordinairement plus que les hommes, encores qu'elles n'y soient point forcées ny contraintes. Elles ont le soin de la cuisine et du mesnage, de semer et cultiver les bleds, faire la farine, accommoder le chanvre et les ressources et faire la provision de bois necessaire » (*Histoire du Canada*, p. 272). Les récits des premiers observateurs européens transmettent l'image d'une femme indienne exploitée économiquement et occupant une place subalterne dans la société (voir D. Jenness, *Indians of Canada*, p. 137). Cette perspective n'est plus aujourd'hui unanimement admise. Selon B.G. Trigger, «*Huron men worked at least as hard as women Huron did, and* [...] *their contribution to the economy was no less important*» (*The Children of Aatœntsic*, p. 40). Cette opinion est partagée par N. Clermont : « En réalité, les observateurs parlent le plus souvent de ce qu'ils observent au village. Or les principaux ouvrages des hommes : le commerce, la chasse, la guerre et la pêche se faisaient hors des villages et quand les visiteurs passent, les villages et leurs palissades sont déjà construits, les maisons aussi et le défrichage des champs également. De plus, les Iroquoiens ne vivaient pas dans une société de coercition explicite et il est certain que les hommes n'avaient aucune autorité sur les femmes » (« La place de la femme dans les sociétés iroquoiennes de la période du contact », *RAQ*, vol. 13, n° 4, 1983, p. 288).

404. Au siècle suivant, les *Relations des jésuites* évoqueront fréquemment l'appétit des Hurons : « festins à tout emporter », « festins à tout manger ».

405. (*Villains* : ici, avares). Cette notation surprend, après tant de marques rapportées jusqu'ici de l'hospitalité des Indiens. Mais le chapitre a été rédigé après le difficile hivernage de 1535-1536, et les relations entre les deux groupes s'étaient altérées (voir *infra*, chap. XVIII s.).

406. Affirmation peu différente en 1534 (chap. XIX : « ilz mangent leur chair presque crue »). Lescarbot s'inscrit contre cette affirmation de Cartier : « ils portent toujours par les bois un fuzil au devant d'eux pour faire du feu quand la Chasse est faite, ou la nuit les contraint de s'arrêter » (*Histoire de la Nouvelle France*, 1617, p. 895). Roberval assurera qu'ils la font griller. Mais c'est la pratique du boucanage que Cartier décrit ici.

407. La formulation ne permet pas d'exclure la perspective d'une réduction des Indiens à la servitude. Hypothèse peu probable toutefois, et que ne confirment pas les actes de Cartier : les enlèvements eux-mêmes – recrutement forcé (mais temporaire) d'interprètes, puis opération politique – n'avaient pas pour objet une exploitation de type esclavagiste. Colomb avait estimé, par contre, dès son premier contact avec les Indiens, qu'on devait « pouvoir en faire des hommes de peine excellents » (*Œuvres*, p. 45 ; également p. 113).

408. Ce chapitre et le suivant, absents de l'édition de Paris (1545), sont omis ici par Lescarbot, qui les insérera un peu plus loin, après deux chapitres descriptifs (ici, chap. XIII et XIV).

409. Taignoagny et Domagaya.

410. Lescarbot ajoute, en marge : « N'est bon d'amener les Sauvages en France » (*Histoire de la Nouvelle France*, 1617, p. 359).

411. Sans doute un autre nom pour *Achelacy* (p. 147, voir *supra*, chap. V, n. 247), où les accueillit « un grand seigneur » qui donna à Cartier « une fille de l'aage d'envyron huict à neuf ans » et dont la visite ultérieure à Canada avait été annoncée un peu plus loin (*loc. cit.*). Le toponyme figure sur la carte Vallard (*Agochouda*), Mercator situant *Ayguecheuonda* en-dessous de Québec.

412. Ceux que Donnacona avait donnés à Cartier le 17 septembre (voir p. 142).

413. À la source de cette hostilité se trouveraient, selon Thevet, des cruautés exercées contre les Indiens (voir *supra*, chap. VIII, n. 358).

414. L'existence de ces fossés est confirmée par Champlain : voir *supra*, chap. II, n. 187.

415. Au XVII^e^ siècle, selon Fournier, « le quart est de trois heures en France et sur les vaisseaux du roi [...] de sept horloges, ou trois heures et demie » (*Hydrographie*, chap. XXXVII).

416. Lescarbot louera cette mesure ; après avoir rapporté comment Poutrincourt, pour intimider les Indiens, assemblés en grand nombre, leur montra l'efficacité de ses mousquets, il ajoute « Et eût été bon de faire sonner la trompette au bout de chaque heure, comme faisoit le Capitaine Jacques Cartier » (*Histoire de la Nouvelle France*, 1617, p. 561).

417. Comme l'observe M. Trudel (*HNF*, p. 102), Taignoagny avait dû prendre goût à ces aliments en Europe. Le mémoire de 1538 (voir *infra*, p. 231) note, à propos du sel : « Ceux du Pays [...] l'estiment fort. »

418. Vendredi 5 novembre.

419. *Page* de navire, page de bateau : un mousse. On date généralement de 1552 (Rabelais, *Quart Livre*) l'entrée du mot *mousse* dans la langue française ; mais il se trouve chez Antoine de Conflans, vers 1515 (« six Mosses » : voir Jal, *Glossaire nautique*, p. 51).

420. Après la fin de ce chapitre, changement de main dans le ms. III, un même copiste prenant en charge la fin du texte et l'épître.

421. Le Saint-Laurent. « Élément fondamental de la découverte » (A. Berthiaume, *Découverte ambiguë*, p. 89), le Saint-Laurent, grande voie de pénétration avant d'être, au siècle suivant, l'axe de la colonisation, vient tout naturellement en tête de cette description du pays, qui constitue le plus long chapitre de toute la relation.

422. Anticosti : voir *supra*, chap. I, n. 97.

423. Les monts Notre-Dame et les monts Chic-Chocs en Gaspésie ; la partie est des Laurentides.

424. La distance entre Sept-Îles et le cap Marsouin, en Gaspésie, est de 90 km.

425. Les rivières Pentecoste à l'ouest et Moisie à l'est. W.F. Ganong (*Crucial Maps*, VI, p. 141) invitait à y voir les rivières Moisie et Sainte-Marguerite ;

mais cette dernière est beaucoup plus rapprochée des îles, du côté ouest (voir *infra*, n. 429).

426. Les Laurentides.

427. Les « bancs de sablon » à l'embouchure de la rivière Moisie ont été évoqués le 18 août (voir p. 133).

428. Voir respectivement chap. I, n. 94 et II, n. 118.

429. La rivière Sainte-Marguerite. Lewis pense y reconnaître la rivière du Poste (« Notes », *MSRC*, 1934, section II, p. 143) : celle-ci est toutefois plus petite (6 km) et se jette dans la baie des Sept-Îles.

430. Le Saguenay.

431. Voir *supra*, chap. I, n. 91.

432. Sur l'île d'Orléans et les petites îles des environs, voir *supra*, chap. II, n. 166 et 167.

433. Après être passé entre la terre du nord (p. 137) et l'île d'Orléans pour aller reconnaître et choisir le site de Sainte-Croix et y abriter ses vaisseaux (p. 138), Cartier était parti avec ses barques pour explorer l'île d'Orléans (entre le 8 et le 13 septembre : p. 139). L'affirmation de Cartier (que reprendra Jean Alfonse, *Cosmographie*, f. 181 r°) selon laquelle « le meilleur et le plus seur [passage] est du cousté devers le su » permet de penser que c'est cette route qu'il choisit au retour : voir *infra*, p. 181.

434. Sur le site de Sainte-Croix, voir *supra*, chap. II, n. 188.

435. Le Saint-Laurent n'est large, à Québec, que d'un km environ. Champlain imposera à la ville son nom actuel : « Quebec qui est un destroit de ladite riviere de Canadas » (*Des Sauvages*, 1603, *Works*, vol. 1, p. 129). Charlevoix rappelle l'origine de Québec qui « en langue Algonquine signifie Rétrécissement » (*Histoire et description générale*, vol. 5. p. 103). La forme *Kebec* est usuelle au début du XVII^e siècle. Le nom apparaît pour la première fois (*Quebecq*) sur la carte de Levasseur, en 1601 (Trudel, *HNF*, p. 252 et Ganong, *Crucial Maps*, IX, p. 121s.). En marge du ms. II, on lit ici « Destroit de Kebec », addition tardive, d'une autre main.

436. « Il y a à ce destroit du costé du Nort une montaigne assez haute qui va en abbaissant des deux costez ; tout le reste est pays uni et beau, où il y a de bonnes terres pleines d'arbres, comme chesnes, cyprez, boulles, sapins et trembles, et autres arbres fruictiers, sauvages et vignes : qui fait qu'à mon opinion, si elles estoient cultivees, elles seroient bonnes commes les nostres » (Champlain, *Des Sauvages*, *Works*, vol. 1, p. 129).

437. Sur le site exact de Stadaconé, voir *supra*, chap. II, n. 190.

438. À Honguedo (Gaspé) : voir *Première relation*, chap. XX.

439. L'identification de tous ces noms est malaisée. L'ordre d'énumération invite à voir en Ajoaste, en aval de Québec, une petite île autour de l'île d'Orléans. Pour W.F. Ganong (*Crucial Maps*, VI, p. 228), Sitadin serait Beauport : la carte le situe à l'est du Saint-Laurent, ses habitants, au printemps, tourneront autour des navires de Cartier, « pour avoir le viel cloud » (voir *infra*, p. 177). Champlain ne put retrouver aucun de ces villages, emportés avec le reflux des Iroquoiens devant les Montagnais qui, au début du XVII^e siècle, occupaient la région de Québec. Montagnais et Micmacs, malgré leur inimitié, s'unirent en effet contre leur ennemi commun pour le repousser jusque dans l'actuel état de New

York. Cartier semble donc avoir rencontré les Iroquoiens à l'époque de leur plus grande extension vers le nord.

440. Sur le site du fort de Cartier et sur la rivière Saint-Charles, voir *supra*, chap. II, n. 187 et 188.

441. Orthographié *Thequenondahy* dans la « liste des villes subgectes au seigneur Donnacona » (voir *infra*, p. 190). W.D. Lighthall signale la forme huronne moderne *Tekenonkiaye* (« Hochelagans and Mohawks : A link in Iroquois History », *MSRC*, 1899, section II, p. 207). Sagard mentionne l'agglomération de *Tequenonkiaje*, autrement nommée *Quieuindohian*, « rempart de toutes villes de la Nation des Ours », après « la mer douce » qui se traverse d'isle en isle » (*Histoire du Canada*, p. 208). Mais cette ville, située dans la baie Georgienne, à la latitude de 44°1/2, ne peut être celle que désigne notre texte.

442. Cartier usait de termes semblables lors de sa narration du voyage de Sainte-Croix à Hochelaga (p. 146) et de la description du paysage vu depuis le Mont-Royal (p. 156).

443. Au nord, les Laurentides ; au sud, les Appalaches.

444. Voir *supra*, chap. II, n. 199 et V, n. 244.

445. *(Grandz) cerfz* (var. I et II) : Selon Furetière, le cerf âgé de huit ans ou plus était alors nommé « grand cerf ». Le grand cerf est alors celui dont les bois ont douze cors. Cartier a pu aussi vouloir simplement affirmer que les cerfs (ici, les wapitis) sont de grande taille.

446. Chevreuils, ou cerfs de Virginie : voir chap. VII, n. 319.

447. L'ours noir (*Ursus americanus*) est la seule espèce présente dans cette partie du Canada.

448. L'épisode – que l'édition de Paris (1545) n'a pas retenu – laisse perplexe. Lescarbot : « Quant à la bête à deux piez, je ne sçay que j'en doy croire, car il y a des merveilles plus étranges en la Nature que cela ; puis ces terres là ne sont si bien découvertes qu'on puisse sçavoir tout ce qui y est » (*Histoire de la Nouvelle France*, 1617, p. 393). La prudence de Lescarbot reflète assez bien l'attitude de ses contemporains qui, après un siècle de découvertes ayant ébranlé ou ruiné les croyances les mieux établies, pensent que d'autres surprises sont encore à venir. « La parfaite liberté créatrice de Dieu, mais aussi, et du même mouvement, l'impuissance de l'homme à pénétrer les raisons de l'auteur de la nature » : deux thèmes déjà familiers aux écrivains du XVI^e^ siècle (voir Jean Céard, *la Nature et les prodiges*, p. 282). Charlevoix qui reprendra l'argument de Lescarbot, propose de cette apparition une explication rationaliste : « Il aura vu sans doute à travers les brossailles un Sauvage couvert d'une peau, dont le poil était en dehors, et peut-être l'aura-t-il entendu contrefaisant le cri de quelque Animal pour l'attirer dans ses pieges, selon l'usage ordinaire de ces Peuples » (*Histoire et description générale*, vol. 1, p. 31).

449. Le lapin à queue blanche (*Sylvilagus floridanus*) possède une vaste aire de répartition dans le centre et dans l'est de l'Amérique du Nord et se rencontre aujourd'hui dans le sud du Québec. Cet animal est la seule espèce de lapin dans l'est de l'Amérique et il est celui qui s'apparente le plus au lapin commun de l'Europe. Cependant, selon A.W.F. Banfield (*Mammifères du Canada*, p. 74), il « n'habitait pas le sud du Canada lorsque les premiers Européens s'y installèrent » et il est apparu dans la région de Montréal vers 1930.

450. Plusieurs espèces d'écureuils peuvent être en cause ici, entre autres l'écureuil roux (*Tamasciurus hudsonicus*) et l'écureuil gris ou noir (*Sciurus carolinensis*).

451. Des rats musqués, déjà évoqués lors de la traversée du lac Saint-Pierre le 28 septembre : chap. V et n. 274.

452. L'énumération de ces animaux dans le même ordre lors de la visite d'Hochelaga (chap. VII) donne à penser que Cartier utilise ici, dans ce chapitre de synthèse, la relation qu'il en avait faite.

453. Les ressemblances existant entre l'ordre où sont énumérés ces oiseaux et la liste dressée lors de l'arrêt à Hochelay (voir p. 147) confirment l'observation relative aux « sauvagines » (note ci-dessus).

454. La couleur des oies sauvages confirme qu'il s'agit bien de la grande oie blanche (*Chen cærulescens* : voir *supra*, chap. V, n. 259), dont il existe une forme de couleur blanche et une forme de couleur grisâtre, cette dernière populairement nommée *oie bleue*.

455. Accentuant la relation entre le narrateur et le destinataire de la relation, l'emploi répété, dans les lignes qui suivent, de la deuxième personne du pluriel, contribue à faire de cette page un prospectus en faveur de la colonisation.

456. Sur les baleines, voir *supra*, chap. I, n. 94.

457. Cartier avait appelé les marsouins *morhoux* quand il les comparait aux *adhothuys* (voir *supra*, chap. II, n. 155). Le marsouin commun (*Phocæna phocæna*), populairement nommé *pourcil* dans l'est du Québec, fréquente aussi bien les côtes de l'Europe que celles de l'Amérique du Nord.

458. *Chevaulx de mer* : voir *supra*, chap. II, n. 118.

459. Voir *supra*, chap. II, n. 156.

460. L'eau douce commence à Grosse Île. Sur la carte Vallard (1547), on lit, au nord de l'« Ille de Coudre » : « Yci commence l'eau douche ».

461. Ms. III : *merles*. Inadvertance probable, corrigée d'après la leçon commune de I et II. Le nom de « mulet » a désigné, en Europe comme en Amérique, plusieurs espèces de poissons de tailles et de familles différentes. Plusieurs interprétations sont donc possibles ici. S. Pellerin suggère que « dans Cartier, *mulet* peut avoir le sens de Rouget doré » (« Étude du vocabulaire de la flore et de la faune », p. 187), mais ce poisson marin (en anglais, *red mullet*, *surmullet* ou *red goatfish*) est beaucoup plus méridional et n'atteint pas le golfe du Saint-Laurent. Les muges sont aussi connus populairement sous le nom de « mulets », aussi bien en français qu'en anglais (*mullet*) ; ce sont des poissons côtiers, communs sur les côtes de l'Europe occidentale, qui fréquentent les estuaires saumâtres et peuvent remonter en eau douce au cours de l'été. Cartier devait sûrement connaître ces poissons, mais ceux-ci ne se rencontrent pas dans les eaux du Saint-Laurent. Ganong (« Identity », p. 226), s'appuyant sur J.P. Baxter (*A Memoir of Jacques Cartier*) croit plutôt que les *mullets* de Cartier sont des poissons de la famille des Catastomidés, qui regroupe, entre autres, les meuniers et les suceurs, parfois improprement nommés carpes ; en anglais, ils sont populairement connus sous le nom de *suckers*, *redhorses* ou *mullets* (voir W.B. Scott et E.J. Crossman, *Poissons d'eau douce du Canada*, p. 561-629). On en rencontrait dans le Saint-Laurent en aval de Québec, jusqu'à l'eau salée, et Ganong appuie son interprétation sur une ressemblance superficielle entre les meuniers et les muges. Cette ressemblance n'est pas très prononcée et une autre opinion, tout aussi plausible, est

que Cartier nommait *mullet* la ouitouche (*Semotilus corporalis*), un cyprinidé d'eau douce apparenté au chevaine (*Leuciscus cephalus*) ; ce dernier est aussi connu en France sous les noms de meunier et de mulet (C.J. Spillman, *Faune de France, 65 : Poissons d'eau douce*, p. 135).

462. Le bar rayé (*Morone saxatilis*) se rencontrait alors en abondance dans le Saint-Laurent, où il est devenu très rare. Il s'agit d'une espèce exclusivement nord-américaine. Le bar d'Europe est une autre espèce de la même famille.

463. Le sargue, qui peut désigner, sous la plume de Cartier l'achigan de mer (*Tautogolabrus adspersus*) qu'on trouve dans le golfe du Saint-Laurent (voir Ganong, « Identity », p. 238). D'autre part, le doré (*Stizostedion vitreum*) se rencontre dans l'estuaire du Saint-Laurent et Cartier a pu aussi bien appliquer le nom de sartre à cette espèce ; une espèce voisine, le doré noir (*Stizostedion canadense*) porte d'ailleurs en anglais le nom populaire de *Sauger*, qui pourrait avoir la même origine que *sargor*, sartre.

464. *Anguilles* : voir *supra*, chap. II, n. 172. L'anguille d'Amérique est ordinairement plus grande que celle d'Europe (voir W.B. Scott et R.H.S. Crossman, *Poissons d'eau douce*, p. 672).

465. L'éperlan de l'est de l'Amérique du Nord (*Osmerus mordax*), une espèce étroitement apparentée, sinon identique, à l'éperlan de l'ouest de l'Europe (*Osmerus eperlanus*). La prononciation *éplan* subsiste dans le parler populaire du Québec.

466. La lamproie marine (*Petromyzon marinus*), commune sur les côtes européennes et nord- américaines, remonte les rivières au printemps pour se reproduire et elle était alors abondante dans le Saint-Laurent. Deux autres espèces nord-américaines, beaucoup plus petites, la lamproie argentée et la lamproie de l'est auraient pu être aperçues par Cartier à Québec, mais c'est moins probable (voir W.B. Scott & R.H.S. Crossman, *ibid.*, p. 36-80).

467. Le grand brochet (*Esox lucius*), une espèce commune à l'Europe, l'Asie et l'Amérique du Nord, et d'autres espèces de la même famille se retrouvent aussi dans les eaux visitées par Cartier, notamment le brochet d'Amérique (*Esox americanus*) et le maskinongé (*Esox masquinonguy*).

468. Probablement l'omble de fontaine (*Salvelinus fontinalis*), communément appelée truite mouchetée ou, pour les populations qui vont en mer, truite de mer ou truite saumonée.

469. La carpe européenne (*Cyprinus carpio*) n'existait pas alors en Amérique du Nord, où elle a depuis été introduite. Le nom de carpe est cependant appliqué au meunier noir (*Catostomus commersoni*) et aux autres espèces de la même famille : c'est peut-être là le sens que lui donnait Cartier (voir aussi *supra*, n. 461).

470. La brème d'Europe n'existe pas en Amérique. W.F. Ganong estime que Cartier propose une liste mêlant poissons européens et poissons canadiens (« Identity », p. 206). Selon Montpetit, le nom de brème s'appliquait 'à la fin du siècle dernier au crapet-soleil (*Lepomis gibbosus*) : d'ailleurs, le crapet arlequin (*Lepomis macrochirus*), présent également dans le haut Saint-Laurent, porte en anglais le nom de *bream*, selon W.B. Scott et R.H.S. Crossman (*Poissons d'eau douce*, p. 775). En 1691, le Père Le Clercq appliquera le nom de *brème* au crapet (Ganong, « Identity », *loc. cit.*). D'autre part, la couette (*Carpiodes cyprinus*) est le poisson canadien qui, par sa forme et sa couleur, pourrait le plus facilement être confondu avec la brème européenne (*Abramis brama*) ; ce poisson d'eau douce, qui se rencontre dans le Saint-Laurent et ses affluents jusque dans la région du

lac Saint-Pierre, est d'ailleurs nommé populairement *brème* au Québec (C. Melançon, *Poissons de nos eaux*, p. 95).

471. Ce paragraphe est absent de l'édition de Paris (1545) ; il correspond entièrement au f. 42 r° du ms. H.

472. Ce chapitre paraît avoir constitué, dans un état antérieur du texte, la suite logique de la relation interrompue sur la mention de la réconciliation des Français avec les habitants de Stadaconé (voir p. 164), avant l'insertion du chapitre descriptif que nous venons de lire.

473. Le « royaume » dont ont parlé Taignoagny et Domagaya (voir *supra*, chap. II, n. 137). Si l'orientation générale fournie par Donnacona et ses fils confirme les indications reçues le 3 octobre à Hochelaga, « le long desdictes montaignes les Laurentides estans vers le nort y a une grande ripviere qui descend de l'Occident » (voir p. 156), les autres informations nous détournent des Grands Lacs que semblaient désigner les habitants d'Hochelaga pour nous inviter à reconnaître ici la région de Chicoutimi. Sur le développement du mythe du Saguenay dans le récit de Cartier, voir J.E. King, « The Glorious Kingdom of Saguenay », *Canadian Historical Review*, vol. 31, 1950, p. 390-400 ; Jean-Pierre Sanchez, « Jacques Cartier et le royaume de Saguenay », Colloque Cartier, *Études canadiennes*, vol. 17, décembre 1984, p. 107-117.

474. Des chutes interrompent en effet la navigation au-dessus de Chicoutimi.

475. Le Saint-Laurent.

476. La rivière des Outaouais.

477. Du confluent de l'Outaouais et du Saint-Laurent.

478. Trace possible de la tradition folklorique indienne de l'expédition norvégienne de 1362 dans la baie d'Hudson (des vestiges auraient été trouvés au Minnesota) ? L'hypothèse, longuement examinée par W.F. Ganong (*Crucial Maps*, VII, p. 106-108), a été depuis ruinée, les inscriptions runiques existant sur la fameuse pierre trouvée à Kensington (Minnesota) en 1898, s'étant révélées être une mystification (E. Wahlgren, *The Kensington Stone : A Mystery Solved*, Madison, Wisconsin, 1958, cité par T.E. Layng, Commentaires aux *Crucial Maps* de Ganong, éd. 1964, p. 494). M. Trudel (*HNF*, p. 109) évoque également la possibilité d'un voyage accompli par Donnacona et les siens qui, après avoir navigué sur les Grands Lacs, auraient atteint ainsi le « pays des Espagnols ». Mais nulle part Donnacona ne dit que les gens de Stadaconé sont allés jusqu'au Lac Supérieur : ils assurent par contre n'être pas allés eux-mêmes au lac Huron (voir p. 168). Il est vrai que le lexique relatif au deuxième voyage mentionne que « Donnacona a esté à une terre, où ilz sont une lune à aller avecques leurs barques despuis Canada jusques à ladicte terre, en laquelle il y croist force cannelle et girofle ». Sur l'hypothèse de Charlevoix, voir *infra*, chap. XIX, n. 551.

479. Cette évocation fantaisiste du Saguenay peut sans doute être rapportée à une méprise née des obstacles linguistiques. Mais elle semble plutôt procéder d'une volonté de mystifier des visiteurs peu dociles et encombrants qui ne s'étaient pas laissé abuser par la mascarade des « troys dyables ». Il se peut encore qu'en peignant le Saguenay de couleurs si favorables, Donnacona et les siens aient tenté d'éviter que les Blancs n'établissent des relations durables avec leurs « suzerains » d'Hochelaga (même si la route du Saguenay devait les amener à remonter le Saint-Laurent au-delà de cette ville). On verra plus loin (chap. XXII) que vivent au Saguenay « des peuples subgects audict Donnacona », donc moins à craindre pour lui que ses voisins d'Hochelaga. Le

« royaume du Saguenay » est moins une création de l'imaginaire indien qu'un leurre, très efficace si l'on en juge par les mentions dont il fera l'objet après la remise au roi, par Cartier, de cette relation. Les Amérindiens des Antilles n'avaient pas agi autrement envers Colomb (lui aussi à la recherche de l'or) quand ils l'envoyaient d'île en île : « A la pointe du jour, il mit à la voile pour suivre son chemin à la recherche des îles dont les Indiens disaient qu'elles renfermaient beaucoup d'or, dont quelques unes plus d'or que de terre (22 décembre 1492, *Œuvres*, p. 94).

480. Le Saguenay.

481. Cartier aura compris que tout le pays au nord du Saint-Laurent, entre le Saguenay et la rivière des Outaouais, était une vaste île. En fait, cette région est pratiquement encerclée par le fleuve, l'Outaouais, la rivière Gatineau (45°27' ;75°42'), la rivière Chamouchouane (48°37' ;72°20') et le Saguenay ; mais cet itinéraire comporte plusieurs portages.

482. L'Outaouais.

483. On peut atteindre la baie Georgienne (45°15' ;80°45'), cette immense baie du Lac Huron, par voie d'eau à partir de la rivière des Outaouais, en suivant cette rivière – qui comprend un chapelet de lacs, dont le lac des Allumettes (45°51' ;77°04') – jusqu'à la rivière Mattawa (46°19' ; 78°43') qui débouche dans le lac Nipissing (46°17' ;80°00') ; à l'autre extrémité du lac, on trouve la French River (45°46' ;80°54') qui débouche dans la baie Georgienne.

484. Le lac Huron (44°30' ;82°15') qui, observe M. Trudel (*HNF*, p. 108, n. 42), « du temps de Champlain s'appellera d'ailleurs *mer douce.* »

485. Cartier avait, remontant le Saint-Laurent, laissé l'*Émerillon* à l'entrée du lac Saint-Pierre.

486. La rivière Richelieu qui, au siècle suivant, sera pour les Français la tant redoutée « rivière des Iroquois ».

487. L'oranger (*Citrus sinensis*) n'existait pas alors en Amérique. Cartier mentionne ces oranges par ouï-dire et on ne peut accorder beaucoup de crédit aux renseignements qu'il fournit ici. Signalons, toutefois, que le fruit du *Podophyllum peltatum*, aujourd'hui connu populairement sous le nom de *pomme de mai* (de l'anglais *May apple* sans doute), était appelé citron au XVII^e^ siècle (voir B. Boivin, « La flore du Canada en 1708 », *Études littéraires*, vol. 10, n^os^ 1-2, 1977, p. 236-237).

488. La vraie amande (*Amygdalus communis*) ne croît pas non plus à l'état indigène en Amérique.

489. La Floride fut découverte en 1513 par l'Espagnol Ponce de Leon le jour des Rameaux (*Pasqua Florida*, d'où son nom). Cartier ne déclare pas connaître directement ce pays, et il n'emploie pas à ce propos le terme de *Francesca* : deux silences qui ne plaident pas en faveur de sa participation à l'expédition de Verrazano en 1524 (voir Introduction, p. 13).

490. Lescarbot modifie ici, sans l'indiquer, le texte de Cartier : « J'estime à leur dire, ledit lieu estre vers la Terre-neuve où fut le Capitaine Jean Verazzan » (*Histoire de la Nouvelle France*, 1617, p. 359). Ainsi que le rappelle M. Trudel, « au 16^e^ siècle, et encore au début du 17^e^, on entendait par Floride, toute la côte atlantique depuis la Floride actuelle jusque vers la région de New York » (*Jacques Cartier*, p. 73, n. 110).

491. Mortalité (Ramusio : «*peste*») : le mot désigne, ici, la quantité d'hommes succombant à la maladie.

492. *Enlouez* : forme non attestée dans Godefroy et Huguet, qui présentent par contre *imbuer*, pénétrer. *Embouez*, ou *imbouez* (édition de Paris, 1545) semble-raient plus satisfaisants : salir de boue, contaminer.

493. On s'étonne que le scorbut puisse exercer de tels ravages parmi une population qui connaît contre lui ce remède dont les Français éprouveront bien-tôt l'efficacité. M. Trudel a émis l'hypothèse que cette épidémie « aurait plutôt pour origine, non pas le scorbut, mais l'une ou l'autre des maladies européen-nes contre lesquelles ils n'avaient rien pour se protéger » (*Jacques Cartier*, p. 73, n. 111). Conjecture vraisemblable, en effet, si on la rapporte à ces épidémies mystérieuses qui, au XVII[e] siècle, décimeront les Indiens, dépourvus d'immunité bactériologique, et principalement les Hurons, alliés des Français. Mais elle ne s'accorde pas avec les symptômes présentés par Domagaya (voir p. 172) qui, sans aucun doute possible, font conclure au scorbut.

494. Certaines expéditions en avaient pourtant éprouvé les effets. L'équi-page de Vasco de Gama souffrit du « mal des gencives », qui fit cinquante-cinq morts : « la chair croissait sur les dents de telle façon que l'on ne pouvait plus manger ; en même temps les jambes enflaient, et l'enflure s'emparait si bien du reste du corps, qu'elle se développait chez l'homme au point de le faire mourir sans autre maladie » (Routier d'Alvaro Velho, trad. E. Charton, cité dans J. Cas-sou, *la Découverte du Nouveau-Monde*, p. 335). Le scorbut avait également enlevé six hommes à Gonneville (*Français en Amérique*, 1, p. 31) en 1504, dix-neuf à Ma-gellan (récit de Pigafetta, chap. 19) et causé la mort de plusieurs compagnons de Parmentier dans l'océan Indien le 13 août 1529 : « Un Breton nommé Jean Dre-saulx, lequel avoit langui un mois ou deux, mourut ; et fut ouvert pour voir dont luy venoit le mal, et fut trouvé qu'il avoit le poumon fort empiré, et avoit le creux du corps tout plein d'eau rousse tirant à jauneur, et avoit une grosse apos-tume en la jointure du genouil dessous le petit os qui meut, qui n'aparoissoit point par dehors » (Crignon, *Discours de la navigation*, p. 44). Le *Dictionnaire étymo-logique de la langue française* de Bloch-Wartburg fait dériver le mot *scorbut* du latin médiéval *scorbutus*, sans doute d'après un intermédiaire néerlandais *scörbut** ; lui-même formé sur le moyen haut-allemand *schorbuk* (1404), qui provient de l'an-cien suédois *skörbjug*. L'ancien norvégien *skyr-bjügr* désigne un œdème causé par le lait caillé : les Scandinaves emportaient en effet avec eux beaucoup de lait caillé, auquel on a longtemps attribué la formation des œdèmes provoqués par le scorbut.

Il s'agit donc bien d'une affection fort commune aux peuples du nord, ainsi que le rapporte l'évêque suédois Olaus Magnus (1490-1558) dans son *Historia de gentibus septentrionalibus* (Rome, 1555, vol. 16, chap. 51), ouvrage souvent réim-primé et traduit : « Il y a une maladie de camp, de laquelle sont tourmentés et af-fligés ceux qui sont enfermés dedans une ville, tellement qu'ils deviennent par tous les membres gros et boufis, tous pourris entre cuir et chair, et si on leur touche du doigt, il entre dedans leur chair comme dedans de la cire molle, gâte les dents, et semble qu'ils soyent prêts à tomber ; le cuir devient blanchâtre, ou jaune, rend les personnes toutes étourdies, avec une fâcherie et ennui des medi-cines, et s'appelle en langage du pais Schœrbuck, et en Grec, Cachexie, à raison peut être de céte chair molasse, et pourrie sous le cuir, et semble venir à raison des viandes sallees et indigestes, et entretenue par la froideur des parois » (trad. fr. Anvers, 1561 : en fait, un résumé : « réduit en epitome »).

495. La *soustenue* : le pouvoir de se soutenir. Seul emploi de ce terme attesté par les dictionnaires de Godefroy et de Huguet (Lescarbot, reproduisant le récit de Cartier, qu'il a trouvé dans le ms. II).

496. Jean Alfonse (*Cosmographie*, f. 181 v°) appelle le scorbut « mal de jambes ».

497. L'équipage de Champlain éprouva lui aussi les rigueurs du scorbut durant son premier hivernage canadien (1604-1605) à Sainte-Croix (non le site de Cartier, mais l'actuelle Dochet Island, dans la baie de Fundy, en Nouvelle-Écosse) ; mais le narrateur note différemment la progression de la maladie : « Il s'engendroit en la bouche de ceux qui l'avoient de gros morceaux de chair superflue et baveuse [...] Les dents ne leur tenoient presque point [...] L'on leur coupoit souvent la superfluité de cette chair, qui leur faisoit jetter force sang par la bouche. Après il leur prenoit une grande douleur de bras et de jambes, lesquelles leur demeurerent grosses et fort dures, toutes tacheté[e]s comme de morsures de puces, et ne pouvoient marcher à cause de la contraction des nerfs : de sorte qu'ils demeuroient presque sans force, et sentoient des douleurs intolerables » (*Voyages*, 1613, *Works*, vol. 1, p. 303-304).

498. Tardive et unique mention du nombre des membres de l'expédition de 1535-1536.

499. Attacher l'image de la Vierge au mât, faire vœu de célébrer quelque fête en son honneur, faire la procession sur le tillac : telles sont, selon G. Fournier (*Hydrographie*, p. 914) les pratiques religieuses des marins, pour obtenir la protection dans l'épreuve. Le 14 février 1493, Colomb, menacé de naufrage, fait tirer au sort les noms de trois compagnons devant aller à Sainte-Marie de Guadeloupe, à Saint-Marie de Lorette, à Sainte-Claire de Moguer (à deux reprises, le sort désignera l'Amiral). « Enfin, après tout cela, l'Amiral et tous les autres firent le vœu qu'aussitôt arrivés sur la première terre qu'ils rencontreraient, ils se rendraient tous en procession, en chemise, à une église dédiée à Notre-Dame, pour y faire leurs dévotions » (*Œuvres*, p. 165).

500. La « procession générale », le vœu et l'offrande d'une « image » à la Vierge ou à un saint protecteur sont les manifestations usuelles de piété lors des grandes épidémies de peste de l'époque : voir Alain Croix, *la Bretagne aux 16e et 17e siècles*, p. 514-523 ; voir également M. Mollat du Jourdin, « Attitudes des gens de mer devant le danger et la mort », *Ethnologie française*, 1979, n° 2, p. 197.

501. Les psaumes 6, 31, 38, 51, 102, 130, 143, retenus par l'Église de Rome comme formules de prière pour les jours de pénitence, de deuil et de calamité (*Dictionnaire de théologie catholique*). La « Litanie de tous les saints » suit immédiatement les psaumes de David dans le *Livre d'heures d'Anne de Bretagne* (voir Biggar, *Voyages*, p. 206, n. 10).

502. Par scrupule religieux, l'anglican Florio allège également ici, comme il l'avait fait pour la première mention de la Vierge, le texte de Cartier.

503. Était-ce une « messe sèche » ? Cartier avait déclaré aux Indiens (voir *supra*, chap. X, p. 160) n'avoir pas avec lui « qui leur montrast la foy pour lors ». S'il ne s'agit pas là d'une échappatoire, il se peut également que cette réponse ait été faite après que l'épidémie eut emporté le(s) prêtre(s) participant à l'expédition (voir M. Trudel, *Jacques Cartier*, p. 74, n. 114).

504. Rocamadour, dans le Lot, où l'on vénérait une Vierge noire, devint, vers le milieu du XIIe siècle un grand centre de pèlerinage où l'on se pressait pour obtenir surtout des guérisons miraculeuses : « On vient des provinces du Nord, de la Belgique, de l'Angleterre ou de l'Allemagne, comme de l'Italie ; même à Saint-Jean D'Acre, on invoque Notre-Dame de Rocamadour ; et, chose digne de remarque, lorsqu'à Jérusalem un malade a vainement prié pour sa guérison auprès du Saint-Sépulcre, c'est vers Roc-Amadour que se tendent ses der-

nières espérances » (voir G. Servois, Notice et extraits du « Recueil des Miracles de Notre-Dame de Roc-Amadour », *Bibl. de l'École des Chartes*, 1857, p. 21-114 et 228-245).

Cartier accomplit-il ce pèlerinage après son retour ? Nul document ne l'atteste. On le trouve en 1539 à Bourges, sur la route de Rocamadour (lettre de Lagarto, dans Biggar, *Documents*, LXXV, p. 80), où il rencontre un certain Michel, pilote de La Rochelle ; mais cette date semble bien tardive pour l'accomplissement d'un vœu dont les chrétiens sincères s'acquittaient sans tarder (voir J. Bernard, *Navires et gens de mer*, p. 730).

505. Philippes Rougemont n'est pas mentionné dans le rôle d'équipage dressé par Poullet le 31 mars 1535.

506. Champlain pratiquera également l'autopsie de plusieurs victimes afin d'identifier la maladie, à Sainte-Croix d'abord (1604-1605), puis à Port-Royal l'hiver suivant.

507. Notation identique chez P. Crignon, dans son *Discours de la navigation* de Parmentier (voir *supra*, n. 494).

508. Les chirurgiens de Champlain feront des observations très semblables : « L'on trouva à beaucoup les parties intérieures gastees, comme le poulmon qui étoit tellement alteré qu'il ne s'y pouvoir recognoistre aucune humeur radicalle : la rate cereuse et enflée ; le foie fort legueux [ligneux] et tachetté, n'ayant sa couleur naturelle ; la veine cave, ascendante et descendante remplye de gros sang agulé et noir : le fiel gasté : Toutefois il se trouva quantité d'arteres, tant dans le ventre moyen qu'inferieur, d'assez bonne disposition. L'on donna à quelques uns des coups de rasoüer dessus les cuisses à l'endroit des taches pourprées qu'ils avoient, d'où il sortoit un sang caillé fort noir » (*Voyages*, 1613, *Works*, vol. 1, p. 305).

509. Ravages comparables parmi l'expédition de Champlain (1604-1605) : « De 79 que nous estions, il en mour[u]t 35, et plus de 20 qui furent bien pres » (*ibid.*, I, p. 304).

510. M.-C. Gomez-Géraud (« Jacques Cartier devant les corps malades », Colloque Cartier, *Études canadiennes*, vol. 17, décembre 1984, p.94) commente justement ce statut particulier du chef de l'expédition : « Plus qu'un corps sain au milieu des corps malades, il est celui qui peut sauver l'équipage d'une désorganisation quasi totale. Sa présence assure la cohésion du groupe et la permanence d'un ordre, au moment où, comme le fait remarquer Jean Delumeau, dans l'univers de l'épidémie, les hommes doivent affronter 'une déstructuration des éléments qui construisaient l'environnement quotidien' et 'l'abandon des coutumes les plus profondément enracinées dans l'inconscient collectif' » (*la Peur en Occident, XIV^e^-XVIII^e^ siècles*, p. 149 et 153).

511. R.M. Berrong fait observer que, alors que les Indiens sont couramment appelés « sauvages » dans la relation de 1534, c'est ici, dans le texte de 1535-1536, la seule apparition de ce terme pour désigner les « gens du pays » (« The Nature and Function of the 'Sauvage' in Jacques Cartier's *Récits de voyage* », *Romance Notes*, hiver 1981, vol. 22, n° 2, p. 213-217). Par contre, on a vu (13, 15 et 20 août) que Taignoagny et Domagaya sont encore appelés « sauvages », comme s'ils restaient compromis par leur participation au premier voyage de Cartier. Le XVII^e^ siècle les appellera souvent « barbares » (comme le fait déjà Thevet) : étrangers à la civilisation.

512. Voir *infra*, chap. XVII, n. 526.

513. En fait, deux chapitres plus loin.

514. «*From the context il should evidently be April*», commente H.P. Biggar (*Voyages*, p. 210, n. 17). Il se peut. Mais si les Français ont « esté continuellement enfermez dedans les glasses » de la mi-novembre au 15 avril (p. 172), on n'en saurait conclure que la chronologie du scorbut coïncide avec cette période. « Auquel temps nous decedda jusques au nombre de 25 personnes » (*loc. cit.*) peut fort bien signifier seulement que c'est pendant cette période où le fleuve était gelé que sévit cette épidémie, qui ne s'est pas déclarée avant décembre (p. 169) et a pu cesser d'être mortelle avant la mi-mars, ce dernier événement étant assez digne d'être noté avec exactitude par le narrateur. Ceci s'accorderait d'ailleurs bien avec d'autres indications chronologiques qui permettent de voir en la guérison soudaine l'effet conjugué du breuvage d'annedda et du retour d'une alimentation contenant de la vitamine C (voir p. 174). Ce serait alors dans la première quinzaine de mars que Cartier aurait obtenu de Domagaya le secret de la précieuse tisane.

515. Épaisseur exceptionnelle due aux marées d'eau douce de refoulement que provoque le fleuve en se rétrécissant.

516. Voir Champlain en 1604-1605 : « Nos boissons gelerent toutes, hormis le vin d'Espagne. On donnoit le cidre à la livre » (*Voyages*, 1613, *Works*, vol. 1, p. 306).

517. L'information avait dû être communiquée à Cartier par les Indiens de Stadaconé.

518. Au milieu du XVII^e^ siècle encore, *recouvert* s'employait fréquemment pour *recouvré* (Ménage, Bouhours).

519. Cartier, « que Dieu a tousjours preservé debout » (p. 171) a-t-il pour autant été épargné par le scorbut ? La destruction de la cathédrale de Saint-Malo par les bombardements de 1944 ayant mis en évidence l'existence, sous le sol, d'un ossuaire, on a pu soumettre un crâne, présumé être celui de Jacques Cartier, à divers examens concluant à un « ensemble de probabilités et de coïncidences qui font penser raisonnablement qu'il s'agit de lui » (Communication des professeurs Piédelièvre, H. Villon, D. Leroy et L. Dérobert, *Bulletin de l'Académie nationale de médecine*, vol. 136, 1952, p. 109). Parmi ces indices, une chute précoce des dents, due sans doute à l'avitaminose qui provoqua le scorbut.

520. *Marc* : ici, résidu de la décoction.

521. Ici, à Stadaconé.

522. Ms. III : *voullut* ; corrigé d'après la leçon commune de I, II, IV.

523. Cartier ruse, ici, pour ne pas manifester aux Indiens la vulnérabilité de son équipage. S'il n'est pas d'une étonnante naïveté, Domagaya montre bien en cette occasion les dispositions bienveillantes envers les Français qui lui avaient valu naguère une querelle avec Taignoagny, au moment du départ pour Hochelaga : comment pourrait-il, affligé lui-même du scorbut (comme les gens de Stadaconé, si l'on en croit la relation), ne pas soupçonner les effets de cette maladie chez les étrangers ? Sur le comportement de Domagaya le jour de l'enlèvement, voir *infra*, chap. XX.

524. Lescarbot, *Histoire de la Nouvelle France*, 1617, en marge, p. 214 : « Annedda, arbre d'admirable vertu ».

525. Sur l'*annedda*, voir Appendice IX.

526. « Quand l'homme du XVI^e^ siècle parle du miracle proprement dit, il ne le voit pas tout à fait comme nous : que nous en admettions ou non la possibilité, le miracle, à nos yeux, constitue une violation des lois de la nature ; à ses yeux,

c'est un signe éminent qui vient couronner cet édifice couvert de signes qu'est le monde » (J. Céard, *la Nature et les prodiges*, p. xii-xiii). M.-C. Gomez-Géraud, qui rapporte ce texte, montre que le narrateur voit dans ce que L. Pariseau appelait plaisamment « le miracle de Sainte-Vitamine C » une « réponse à la requête que les Français adressaient à Dieu, quand ils chantaient les Psaumes de David. Nul besoin dès lors de s'étonner que Domagaya, le pourvoyeur de la drogue salutaire, ne se voie pas accorder le titre de guérisseur : il n'est que l'instrument de la volonté divine, une main qui n'aurait pas dispensé le secours de l'annedda, sans l'intervention inspirée du capitaine Cartier » (Art. cité au chap. XV, n. 510).

527. La syphilis. C.-A. Julien se montre sceptique à l'égard des propriétés multiples de cette plante : « Il s'agit peut-être moins de rechercher le nom de la plante miraculeuse que de savoir dans quelle mesure Cartier a pu amplifier des faits exacts. Si l'on ne croit pas à la 'grosse verolle', il n'y a pas davantage de raisons de croire à celle du scorbut, car Cartier est aussi affirmatif pour l'une que pour l'autre » (*Voyages de découverte*, p. 129, n. 1). Observons toutefois que, selon ce que Waugh rapporta à H.P. Biggar (*Voyages*, p. 213, n. 24), les Onondagas et les Cayugas considèrent l'*unenda* comme un remède contre les furoncles et les maladies vénériennes.

528. Fondée en 1426, l'Université de Louvain avait une faculté de médecine très réputée. Sur Louvain, voir J. Cuvelier, *les Institutions de la ville de Louvain au Moyen Âge*, Bruxelles, 1935.

529. À l'époque de Cartier, la faculté de médecine de Montpellier, la plus ancienne de France (1220), était, avec celle de Paris, la plus brillante du royaume : voir V.-L. Saulnier, « Médecins de Montpellier au temps de Rabelais », *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance*, vol. 19, 1959, p. 425-459 ; L. Dulieu, *la Médecine à Montpellier*, vol. 2 : *la Renaissance*, Paris, 1979.

530. Alexandrie était, au XV^e^ siècle, la capitale du trafic méditerranéen des épices (Julien, *Voyages de découverte*, p. 40). Raimondo di Soncino relatant au duc de Milan (18 décembre 1497) la navigation de Jean Cabot pense que le roi d'Angleterre pourra envoyer les malfaiteurs de son royaume «*in quello paese ad fare una colonia, mediante la quale sperano di fare in Londres maggior fondaco de speciarie che non sia in Alexandria* » (Real Archivio di Stato di Milano, Potenze estere, Inghilterra ; imprimé, notamment, dans H. Harrisse, *Jean et Sébastien Cabot*, p. 314-316 et H.P. Biggar, *Précurseurs*, p. 17-19).

531. Cette guérison est-elle due uniquement à la prompte « opperation » de la décoction de feuilles d'*annedda* ? On observera que c'est « durant le temps que la maladie et mortalité regnoit » (p. 174) que Donnacona part à la chasse, « deux moys » (*loc. cit.*) avant son retour le 22 avril (p. 175) et que, pendant son absence, les Indiens apportaient « tous les jours » aux vaisseaux « chair fresche de serfs et de dins, poisson fraiz de toutes sortes » (*loc. cit.*). Quand on sait que des vingt-cinq victimes du scorbut (p. 172), huit étaient décédées à la mi-février environ (p. 169), on peut se demander si la lente « opperation » des vitamines C contenues dans les aliments vendus par les Indiens à la saison de la chasse ne s'est pas opportunément conjuguée à celle de l'*annedda* pour sauver l'équipage de Cartier. Ainsi s'expliquerait mieux le lourd tribut payé à la maladie par les indigènes, pourtant détenteurs du secret de l'*annedda*, avant que le retour du gibier frais, à la fin de l'hiver, ne remédie aux carences provoquées par une alimentation reposant, pendant de longs mois, sur la viande et le poisson fumés. On comprendrait mieux également l'étendue des ravages exercés par le scorbut lors de l'expédition de Roberval et les vaines recherches faites par Champlain du « breuvage » qui préservait du scorbut jusqu'à ce qu'il découvre l'intérêt des

« viandes fraiches »... et du changement de saison : « Quelques uns de ceux qui estoient malades du mal de terre, furent gueris venant le printemps, qui en est le temps de guerison » (*Works*, vol. 2, p. 62-63).

532. La conclusion heureuse de l'épisode ne fait pas oublier les dramatiques péripéties qui l'ont précédé. Lescarbot assure que « l'espouvantement » des rescapés de l'épidémie et les rapports qu'ils en firent à leur retour en France compromirent le recrutement des marins pour l'expédition de 1541-1542 (*Histoire de la Nouvelle France*, 1617, p. 227) ; peut-être retardèrent-ils aussi la publication du récit de Cartier. Champlain semble reprocher au Malouin d'avoir, par sa relation, effrayé les candidats au voyage en dissuadant le roi d'envoyer à nouveau au Canada.

À défaut de la piètre fortune qui fut celle de l'édition de 1545, le succès des prestigieuses collections de Ramusio et Hakluyt aurait dû assurer une grande audience à la relation faite par Cartier des effets du scorbut et du remède trouvé car elle est, parmi les récits des navigateurs contemporains, de très loin la plus circonstanciée. Mais sans parler d'Olaus Magnus – la publication de son livre (voir *supra*, chap. XV, n. 494) précéda d'un an celle du volume III des *Navigationi* de Ramusio – le *De Scorbuti* de David Sennert (Wittemberg, 1624, avec additions de différents auteurs) ignore la relation de Cartier. François Martin de Vitré fait suivre sa *Description du premier voyage* (voir Appendice IX, p. 261) d'un *Traité du scorbut*, qui ne dit rien de la « grosse maladie » ; l'équipage part pourtant de Saint-Malo, dont est alors « connestable et vis-amiral ou lieutenant-general » François Grout, sieur du Clos-neuf, qui appartient à une famille liée aux entreprises de Cartier (voir *Troisième relation*, lettres de Jacques Noël, n. 89). Au XVII^e^ siècle, les Français appelleront le scorbut « mal de terre », « mal de la terre ». É. Binet explique dans ses *Merveilles de la nature*, p. 115 : « Le scurbut, à vray dire, n'est pas le mal ordinaire de la mer, mais c'est un mot hollandois pour figurer le mal que les Portugais appellent mal des gencives et nos François mal de terre. » La découverte de l'intérêt des « viandes fraiches » évoquées par Lescarbot et Champlain (voir Appendice IX, p. 261) semble avoir eu raison du scorbut en Nouvelle- France, puisque Sagard n'en parle plus que comme d'« un mal de terre qui a fort couru » (*Histoire du Canada*, p. 665).

533. Il en sera question au chapitre suivant seulement.

534. Ou *jouniesta*. Graphie très hésitante (voir variantes) : *ajonnesta* (Lescarbot), *ajouvesta* (Ternaux-Compans), *Asjannesta* (Québec, 1843).

535. Mohawk : *Oskoneanea* (Biggar, *Voyages*, p. 217, n. 30).

536. Sur la chasse, Lescarbot : « Le meilleur temps et plus commode pour « Le meilleur temps et plus commode pour lesdits Sauvages à toute chasse terrestre est la plus vieille saison, lors que les foréts sont chenuës et les neges hautes, et principalement si sur ces neges vient une forte gelée qui les endurcisse » (*Histoire de la Nouvelle France*, 1617, p. 894). Suit la description des Indiens qui, chaussés de raquettes, traquent l'animal. Voir également Thevet, *Singularitez*, chap. LXXVI.

537. Le retour de Donnacona s'effectuant le 22 avril, ce délai de deux mois surprend : les glaces pouvaient-elles être « jà rompues dedans le fleuve » à la mi-février ?

538. Méfiance et malentendu bien analysés par C.-A. Julien : « Les épreuves de l'hivernage et l'isolement transformèrent les craintes d'embuscade qu'éprouvaient légitimement les Français, en fièvre obsidionale. J. Cartier interpréta l'absence de deux mois de Donnacona pour l'habituelle chasse d'hiver comme une levée de troupes et s'organisa pour subir un siège, bien que les sau-

vages n'aient jamais manifesté l'intention de prendre le fort d'assaut » (Julien, *Voyages de découvertes*, p. 128).

539. Cette pratique pourrait expliquer que, dans le chapitre (postérieur à l'hivernage : voir *supra*, chap. X, n. 405) où il décrit les mœurs des Indiens, Cartier ait estimé ceux-ci « fort villains de leurs vivres ». Carlille confirmera en 1583 que, dans leurs tractations avec les Blancs, les Indiens pratiquaient volontiers l'inflation en saison de pénurie, vendant «*at somewhat higher prices towardes the end when the neede was most, as with our selves the like happeneth at such times*» (Hakluyt, *Principall Navigations*, vol. 3, p. 187).

540. Ce chapitre marque la reprise d'une chronologie régulière, comme si la tenue du journal de bord avait été interrompue durant la « grosse maladie ». Ainsi s'expliqueraient mieux les flottements textuels relevés à cette occasion.

541. Pour quelle raison (voir *infra*, n. 547). Dans le climat évoqué ci-dessus (voir chap. XVIII, n. 538), Cartier croit dirigé contre lui un rassemblement qui s'explique mieux – la suite le montrera – par des rivalités internes à Stadaconé, Donnacona cherchant, comme l'expose plaisamment S.E. Morison, à se constituer «*what modern politicians would call « mattress voters » to support him in the forthcoming election*» (*European Discovery of America*, vol. 1, p. 420).

542. Mentionné par Morawski (*Livre de proverbes français*), ce proverbe (« Qui de tote se guarde de alcune escape ») ouvre le second de deux recueils de proverbes français figurant dans un manuscrit du XIII[e] siècle (Oxford, Bodleian, Rawlinson, C 641) publiés par Stengel, « Die beiden Sammlungen altfranzösischer Sprichwörter in der Oxforder Handschrift Rawlinson C 641 », *Zeitschrift für französische Sprache und Literatur*, vol. 30, n° 1, 1899, p. 7.

543. La *Petite Hermine*, puisque le 10 mai 1537, François I[er] fera don à Cartier « d'une nef appellee Hermine avec ses appareilz et munitions retournez du voieage des descouvertures où ledict Quartier l'a menée par le commandement dudict Seigneur » (Biggar, *Documents*, LXVIII, p. 66) et que la commission relative au troisième voyage (voir Appendice V, p. 234) mentionne que l'*Esmerillon* a également été donné au pilote malouin. L'*Hermine* et l'*Émerillon* seront à nouveau mentionnés lors de l'apurement des comptes de Cartier le 21 juin 1544 (*ibid.*, CCXXVIII, p. 483). Les navires eux-mêmes n'ayant pas souffert, Cartier n'a pu abandonner à Stadaconé la « nef generalle » : l'absence d'épithètes n'empêche donc pas de conclure que, dans ces deux documents, c'est bien la *Grande Hermine* qui est désignée.

Dans les débris d'un vieux navire, trouvés en 1843 non loin du site choisi par Cartier, on a cru voir les restes de la Petite Hermine ; une partie en fut remise à la ville de Saint-Malo, l'autre à Québec, celle-ci se trouvant détruite par l'incendie du Parlement. Mais N.-E. Dionne a établi que ces restes n'étaient pas ceux du vaisseau de 1536 (*la Petite Hermine de Jacques Cartier*).

544. La rivière Saint-Charles.

545. Sur l'insertion, ici, du nom de Jehan Poullet, par l'édition parisienne de 1545, voir Introduction, p. 61.

546. L'existence de dissensions au sein du peuple de Stadaconé donne à entendre que Donnacona et Taignoagny étaient allés chercher des renforts moins pour attaquer les Français que pour tenter d'éliminer leur rival Agona (voir *supra*, n. 541). À retenir l'hypothèse ingénieuse de B.G. Trigger : le désaccord aurait porté sur l'attitude à adopter envers les Français, Agona penchant pour la conciliation, Taignoagny aurait fait courir le bruit de l'enlèvement de son compatriote par les Français afin de rallier celui-ci à la résistance (« Le

deuxième voyage d'exploration - 1535-1536 », dans *le Monde de Jacques Cartier*, p. 269). Mais pourquoi Cartier se serait-il résolu à éliminer le clan Donnacona « afin de laisser le champ libre à Agona, qui semblait plus favorablement disposé » (*loc. cit.*) ? Le texte est, sur ce dernier point, muet. Sur les réticences des Européens à intervenir dans les dissensions et les guerres des indigènes, voir Étienne Vaucheret, « Les mœurs guerrières des Indiens selon les premiers découvreurs », Colloque Cartier, *Études canadiennes*, vol. 17, décembre 1984, p.125-136. La méfiance manifestée par Domagaya qui refuse de passer la rivière (f. 46 v°) montre à la fois la détérioration des rapports avec les Français et la conscience qu'a le clan Donnacona de jouer une partie délicate, puisqu'il va solliciter le concours de ces mêmes étrangers.

547. Inquiétude déjà manifestée plus haut (voir *supra*, n. 541). Le marché proposé par Taignoagny n'invite pas Cartier à relier la présence de ces étrangers « beaulx et puissans » aux querelles internes des Indiens : la « suspection de trahison » (p. 175) est la plus forte.

548. Sans préjuger du succès à long terme de ce plan, il présente, pour l'heure, un triple avantage : Cartier installe à Stadaconé un homme qui lui devra le pouvoir, il élimine un clan qui a tenté de le tromper, il emmène en France des interprètes de qui il pourra obtenir sur le pays d'autres « enseignemens » (dignes de foi ?).

549. L. Olschki (*Storia letteraria delle scoperte geografiche*, Florence, 1937) relève la coexistence chez les voyageurs d'une géographie empirique, toujours remise à jour au gré des découvertes, et d'une géographie idéologique, où se mêlent réminiscences antiques et légendes chrétiennes (le Paradis terrestre). Il se crée ainsi, à côté d'une géographie utopique, fantastique ou poétique, une géographie mythique apte à digérer les expériences géographiques les plus récentes, selon un processus qu'illustre bien ce texte de C. Colomb : « Il [l'Amiral] leur montra aussi de l'or et des perles ; et quelques vieillards lui répondirent qu'il y en avait des quantités infinies dans un endroit qu'ils appelaient Bohio (Haïti) ; et que les habitants de cette terre-là portaient de l'or aussi bien que des perles à leur cou et aux oreilles, aux bras et aux jambes. Il crut comprendre aussi qu'il lui disaient qu'il y avait là-bas de grands navires et des boutiques, et que tout cela se trouvait au sud-est. Il comprit, en outre, que dans ces mêmes régions, il y avait des hommes qui avaient un seul œil, et d'autres qui avaient des museaux de chien et qui se nourrissaient de chair humaine » (p. 70 ; 4 novembre 1492). Au début du XVI^e^ siècle, le succès de la somme géographique du cardinal Pierre d'Ailly (1410) l'*Ymago mundi* (annoté par C. Colomb), et des voyages fabuleux de Jean de Mandeville maintiennent vivante la popularité des vieilles légendes (voir Julien, *Voyages de découverte*, p. 317-319). Les fables attribuées à Donnacona, si elles participent d'une machination destinée à détourner les Français de la vallée supérieure du Saint-Laurent, ont aussi une autre origine (voir note suivante) : non pas des croyances amérindiennes, comme l'a bien vu S.E. Morison (*European Discovery of America*, vol. 1, p. 398), mais des mythes du vieux monde dont on peut suivre la reproduction (Eldorado, Sept cités, Fontaine de Jouvence, Saguenay, Norembègue) du nord au sud de l'Amérique tout au long de la découverte de ce continent par les Européens (voir J.-P. Sanchez, « Jacques Cartier et le royaume de Saguenay », Colloque Cartier, *Études canadiennes*, vol. 17, décembre 1984, p. 107-117).

550. Les gens de Stadaconé avaient pourtant déclaré précédemment à Cartier « n'y avoyr esté » [au Saguenay] (p. 168). La contradiction paraît due au désir de Donnacona d'imposer à Cartier de croire à l'existence de ce « royaume ». Mais il y a lieu de rapporter aussi les déclarations de Donnacona aux questions

qui lui auront été posées ; voir J.-P. Sanchez, art. cité, p. 112 : « N'est-il pas facile d'attribuer à des indigènes que l'on comprend mal les détails que l'on espère leur soutirer un jour ? [...] Les Indiens n'avaient qu'à approuver les rêves fous des explorateurs [...] Que pouvait bien affirmer, devant notaire, le seigneur Donnacona qui ne fût le reflet de l'imagination débridée de quelques découvreurs pleins d'espoir ? » Il est significatif encore que ce mythe du Saguenay s'épanouira, dans la relation, après le récit de l'hivernage, quand la pause marquée dans les découvertes, l'isolement et la détresse ont pu favoriser le jeu de l'imagination : J.P. Sanchez (art.cité) évoque la part de l'inaction des troupes de Pizarre dans le développement du mythe de l'Eldorado.

551. Sur la pierre de Kensington et l'expédition norvégienne de 1362, voir *supra*, chap. XIV, n. 478. Charlevoix n'exclut pas que des Indiens, infatigables à la marche, aient pu se rendre jusqu'au « Nouveau-Mexique, où les Espagnols commençoient en ce tems-là à s'établir » (*Histoire et description générale*, vol. 1, p. 26).

552. Voir *supra*, chap. XIV, n. 478. Des peuples vêtus, des villes, des trésors : Cartier aurait quelque raison de se croire proche de cette Chine que cherchait Colomb, de ce « bout de l'Asie » que lui demandera d'atteindre la commission du 17 octobre 1540. Intermittences de l'étymologie : l'Amiral verra dans les Cannibales des sujets du Grand Khan, mais le mot *Canada* n'appelle pas, dans la relation de Cartier, une telle association.

553. Les Pygmées, qui apparaissent sur le planisphère de Desceliers (1546) avec cette légende : « Pigmeons, Cy dessus est la demonstracion d'ung peuple nommé pigmeons, gens de petite stature comme d'une c. Idée. Au troysiesme an ilz engendrent, et au 8e ilz meurent non ayans devant les yeux honte, justice ou honnesteté. Pour ceste cause sont dictz brutes, non hommes. On tient qu'ilz ont guerre continuelle contre les oyseaux nommés grues. » Même si des êtres de petite taille existent dans les croyances amérindiennes, on reconnaît dans cette évocation les Pygmées de la tradition culturelle occidentale (Aristote, Pline, Aulu-Gelle, Saint Augustin, Pomponius Mela, Strabon, Isidore de Séville, etc.), mais aussi des navigateurs et autres modernes : Pigafetta (navigation de Magellan, près des Molluques), Paul Jove (Laponie), Oderic (Indes). Après avoir rapporté qu'Olaus Magnus (*Historia de gentibus septentrionalibus*, 1555) « confesse qu'en Grundland y a des Pigmées, et Nains, lesquels ont perpetuelle guerre contre les Grues », Belleforest (*Cosmographie universelle*, f. 1720) conclut : « Chacun en croira ce que bon luy semblera, mais quant à moy je n'impossibilite point non plus cecy, que d'autres choses aussi merveilleuses, qui se trouvent en la nature » (voir chap. XIII, n. 448). Les relations de voyages du XVI^e^ siècle renouvellent le débat sur l'existence des races monstrueuses. (Voir J. Céard, *la Nature et les prodiges*, chap. XI, p. 273-291).

Charlevoix rapporte les propos d'un jeune Esquimau, selon lesquels les Pygmées constituent « une Nation particuliere, n'ont pas plus de trois pieds de haut, et sont d'une extreme grosseur. L'auteur de l'*Histoire et description générale* voit en eux des hommes « de la meme race que les Lappons et les Samoyèdes » (vol. 1, p. 27, 30).

554. Ce conte, selon Charlevoix (*ibid.*, vol. 1, p. 26) a été « renouvelé depuis peu » par le même Esquimau. Sur les « humanités monstrueuses » figurant dans le récit de Cartier, voir F.-M. Gagnon, « Gens du pays ou 'Sauvaiges'. Note sur les désignations de l'Indien chez Jacques Cartier », *RAQ*, vol. 10, n° 1-2, 1980, notamment p. 31-35.

555. Avec l'hiver et le scorbut, note Charlevoix, « peut-être aussi Cartier décria-t-il sa Relation par les contes, dont il s'avisa de l'embellir ; mais le moyen de revenir d'un pays inconnu, et de n'en rien raconter d'extraordinaire ! Ce n'est pas, dit-on, la peine d'aller si loin, pour n'y voir que ce que l'on voit partout » (*ibid.*, vol. 1, p. 24). « [...] Je ne sçai si Jacques Cartier fit toutes ces réflexions, en écrivant ses Mémoires, mais il y a mis du merveilleux, et de plus d'une sorte ; tout n'en est pourtant pas tellement fabuleux, qu'on n'y entrevoye quelque chose de réel, que son ignorance, ou son peu d'attention ont défiguré, et tout ce qu'il rapporte sur le témoignage d'autrui, n'est pas toujours sans quelque fondement [...] Qui peut s'assurer d'ailleurs de connoître tous les caprices et les mysteres de la Nature ! » (*Ibid.*, vol. 1, p. 31).

556. Lescarbot entreprend de répondre au reproche qu'on pourrait adresser à Cartier « d'avoir fait des contes à plaisir ». Il tient, dit-il ces ces récits d'un « homme vieillard, lequel avoit couru des grandes contrées toute sa vie. Et cet autheur il l'amena par force au Roy pour luy faire recit de ces choses par sa propre bouche, afin qu'on y adjoutast telle foy qu'on voudroit » (*Histoire de la Nouvelle France*, 1617, p. 393).

Lescarbot a bien vu que l'enlèvement de Donnacona et l'emploi du discours indirect dans la relation sont ici garants de l'esprit critique de Cartier, qui produira au roi à la fois l'homme et son discours. C.-A. Julien force quelque peu le sens du texte lorsqu'il assure que Cartier rapporte « sans les mettre en doute, les assertions de Donnacona » (*Voyages de découverte*, p. 318). C'est également à ce propos que H.P. Biggar (*Voyages*, p. 222, n. 41) allègue le chapitre 31 du *Cinquiesme Livre* où Rabelais dit avoir rencontré au « Pays de Satin » Jacques Cartier parmi de « modernes historiens » écrivant « tout par Ouy-dire ».

557. Agona.

558. W.F. Ganong (*Crucial Maps*, VI, p. 228) et H.P. Biggar (*Voyages*, p. 223, n. 45) situent Sitadin sur la côte de Beauport (voir *supra*, chap. XIII, n. 439).

559. Les indigènes ne connaissaient, en fait de métaux, que l'or et le cuivre. Leur intérêt pour les « ferremens » et les armes a déjà maintes fois été rapporté par Cartier. Sur les « clous », Sagard écrit : « il ne s'en trouve pas dans le pays » (*Histoire du Canada*, p. 375).

560. Le 2 mai.

561. Agona.

562. Le 3 mai, célébration de l'Invention de la Sainte Croix.

563. Sur la signification politique de l'érection de cette croix, peu douteuse même si elle n'est pas explicite, voir *Première relation*, chap. XX, n. 284.

564. Les fleurs de lys en relief.

565. Lescarbot, en marge : « Je croy qu'il veut dire Antique ». En fait, les deux termes, *lettres antiques* (= romaines, par opposition aux caractères gothiques) et *lettres atticques* (corruption du précédent) étaient utilisés : voir Geoffroy Tory, *Champfleury, au quel est contenu Lart & science de la deue & vraye Proportion des Letres Attiques, qu'on dit autrement Lettres Antiques, & vulgairement Lettres Romaines.*

566. « Sous le règne de François Ier, roi des Français, par la grâce de Dieu ». Inscription en latin : pour plus de solennité, ou pour tromper les indigènes ? La croix plantée en 1534 à Gaspé portait une inscription en français, langue que Taignoagny et Domagaya connaissaient plus ou moins maintenant.

567. *Avoir l'œil au bois* : « être attentif, aux aguets, sur ses gardes » (très nombreux exemples dans Huguet). Ramusio conserve l'expression française (« *aveva*

l'occhio al bosco ») que H.P. Biggar traduit erronément «*kept his eye constantly fixed on the wood* ».

568. Aux raisons déjà mentionnées (chap. XIX, n. 546) de la méfiance de Donnacona et des siens, ajouter l'imminence du départ des navires : le chef indien doit savoir par ses fils que l'expédition de Cartier était prévue pour une durée de quinze mois (voir Commission, Appendice III, p. 227).

569. Sur l'attitude flottante de Domagaya, qui tantôt informe Cartier des machinations de son frère, tantôt y prête son concours, voir chap. III, n. 226).

570. La rivière Saint-Charles.

571. Sur cet enlèvement, jugement très sévère de Christopher Carlille, qui estime que l'acte de Cartier compromit durablement les relations entre Français et indigènes : «*The poor king of the Country* [...] *was traiterously caryed away into France, where hee lived foure yeeres, and then dyed a Christian, there, as Thevet the French Kings Cosmographer dœth make mention. This outrage and injurious dealing did put the whole Country people into such dislike with the French, as never since they would admit any conversation of familiaritie with them, untill of late yeeres, the old matter beginning to grow out of minde* » (« Discorse upon the Intended Voyage to the hithermost Parts of America », avril 1583, dans Hakluyt, *Principall Navigations*, vol. 3, p. 187).

J.-B.-A. Ferland condamne lui aussi la « capture du chef et de ses compagnons » : « La seule excuse qu'il soit possible d'alléguer en faveur de Cartier, c'est l'exemple des découvreurs, ses devanciers ou ses contemporains, qui avaient agi de la même manière, ne se faisant point scrupule d'enlever quelques sauvages pour les offrir à la curiosité des hommes civilisés de l'Europe » (*Cours d'histoire du Canada*, vol. 1, p. 36).

Autre exemple d'enlèvement mouvementé : les compagnons de Verrazano saisissent un garçonnet « pour l'emmener en France. Nous voulûmes aussi nous emparer de la jeune femme qui était très belle et de haute stature, mais nous ne pûmes réussir, tant elle criait, à l'entraîner vers la mer. Comme nous devions traverser une certaine étendue de bois à cause de l'éloignement du navire, nous décidâmes de l'abandonner et de n'emmener que l'enfant » (*Français en Amérique*, 1, p. 60). Sur l'enlèvement d'Indiens au XVI^e siècle, voir *Première relation*, chap. XX, n. 290.

572. *Huchant et hullant* : appelant et hurlant (Nicot : « hucher ou appeler aucun »).

573. *Agouhanna* : seigneur, titre de Donnacona.

574. La guerre qui allait reprendre en juin 1536 entre Charles-Quint et François I^er empêchera Cartier d'accomplir une promesse sans doute sincère, et que les Indiens, qui avaient vu revenir semblablement Taignoagny et Domagaya, pouvaient considérer comme telle.

575. À Gaspé, le 24 juillet 1534, Cartier avait promis aux deux fils de Donnacona, qu'il venait d'enlever, qu'il reviendrait « bien tost » avec eux.

576. Voir la rencontre du 15 septembre 1535 (voir *supra*, chap. III, n. 215).

577. Sur l'*esnoguy*, voir *supra*, chap. VII, n. 322.

578. Deux poêles d'airain (Ramusio : «*due padelle di rame* »).

579. *Casnouy* : voir *gasna*, en langue Seneca. Nous devons aux relations espagnoles la forme *canoé* (esp. *canoa*, provenant du caraïbe *canaoa*).

580. *Mays que* : pourvu que.

581. L'île d'Orléans, aperçue par Cartier le 7 septembre en remontant le Saint-Laurent (p. 136) avait d'abord été appelée par lui « île de Bacchus » (p. 140). Si elle ne résulte pas d'une inadvertance, cette seconde nomination, qui donnera à l'île son nom actuel, peut être postérieure au retour à Saint-Malo et réparer une omission : Charles d'Angoulême, devenu duc d'Orléans par la mort de son frère aîné François (1536) avait été le seul des trois fils de François Ier à ne pas avoir été honoré au cours du voyage de 1534 (voir *Première relation*, chap. XII, n. 163 et XIV, n. 186).

582. *L'isle es Couldres* : découverte et nommée ainsi le 6 septembre.

583. En fait, le lundi 15 mai.

584. Descendre le Saint-Laurent.

585. Sur Donnacona et le Saguenay, voir *supra*, chap. XIV, n. 479.

586. Même observation chez Jean Alfonse (*Cosmographie*, f. 180 v°).

587. L'île aux Lièvres.

588. Sur la difficulté de ce passage, voir *supra*, chap. II, n. 145 et 148.

589. Sagard assure que ces animaux sont devenus rares de son temps (*Histoire du Canada*, p. 157).

590. *Honguedo* : Gaspé (voir *supra*, chap. I, n. 90).

591. L'île d'Anticosti (voir *supra*, chap. I, n. 97).

592. Victime peut-être d'un effet de mirage, Cartier avait en effet, le 25 juillet 1534, pris pour une « baye en maniere de demi-cercle » le détroit entre Anticosti et la Gaspésie, et ne s'y était pas engagé.

593. Le cap Blanc (voir *Première relation*, chap. XIX, n. 255).

594. La baie des Chaleurs (voir *ibid.*, chap. XVIII, n. 253).

595. En fait, le mercredi 24 mai, estime H.P. Biggar (*Voyages*, p. 235, n. 85), en raison de la longueur du trajet.

596. Sur l'île de Brion, voir *Première relation*, chap. XII, n. 145 et 154.

597. Cartier, suivant l'hypothèse qu'il avait formulée en 1534, espère bien trouver par cette route un passage « entre la terre neuffve et la terre des Bretons. Sy ainsi estoict se seroict une grande abreviacion tant pour le temps que pour le chemyn [...] » (*Première relation*, p. 105). Mais en 1541 Cartier contournera Terre-Neuve par le nord, comme il l'avait fait dans ses précédents voyages.

598. La péninsule gaspésienne et l'île de Brion.

599. En réalité 47°48'.

600. En fait, jeudi 25 mai : erreur commune des manuscrits et de l'édition de Paris, 1545.

601. Dune du Nord (47°31' ;61°44') et plage de la pointe de l'Est, sur l'île de l'Est (47°38' ;61°27').

602. L'île de l'Est (47°37' ;61°26') et l'île de la Grande Entrée (47°34' ;61°31'), anciennement île Coffin.

603. Cette « mer enclose » désigne le havre de la Grande Entrée (47°35' ; 61°33').

604. Situé derrière l'île de la Grande Entrée, l'accès à cette « mer » est extrêmement étroit.

605. L'île du Cap Breton (N.-É.), 46°00' ;60°30'. Sagard la décrit comme « une grande Isle en forme triangulaire d'environ 80 ou 100 lieues » (*Histoire du Canada*, p. 140).

606. L'île d'Entrée (47°17' ;61°42'), l'île du Havre aux Maisons (47°25' ;61°47'), l'île du Havre Aubert (47°13' ;61°57').

607. Les îles de la Madeleine.

608. En 1534, Cartier avait probablement pris les îles de la Madeleine pour une « terre ferme ». Sur les flottements du texte, voir *Première relation*, chap. XII, n. 162.

609. L'île du Cap-Breton.

610. Cartier semble être arrivé à la pointe de l'île du Cap Breton, en avoir longé quelque temps la côte nord-ouest à la recherche d'un passage (voir M. Trudel, *HNF*, p. 114) puis, ayant rebroussé chemin, être retourné « au cap de ladicte terre ».

611. Cape Saint Lawrence, Blackrock Point, Cape North, etc. (N.-É.).

612. La profondeur est, par endroits, de plus de cent brasses (Biggar, *Voyages*, p. 237, n. 100).

613. Cape Saint Lawrence (N.-É.), 47°03' ;60°36'. Altération du toponyme de Cartier ? Sur la carte Desceliers (1550), on lit « C.S. Laurens ». Le toponyme peut honorer la famille des Guise. Verrazano nomma en 1524 « Costa di Lorena » (*Français en Amérique*, 1, p. 62) « à cause du Cardinal » (Jean de Guise, cardinal de Lorraine, 1498-1550) une bande côtière que W.F.Ganong situe entre la baie de Cheasapeake et New York (*Crucial Maps*, III, p. 182). Alors que Claude Ier, duc de Lorraine (mort en 1550) s'appliqua à tenir la balance égale entre François Ier et Charles-Quint, ses frères cadets – dont Jean de Guise, créé cardinal en 1518 – attachèrent leur fortune aux rois de France. Sur cette famille, voir J.-M. Constant, *les Guise*.

614. Saint Lawrence Bay (47°02' ;60°29'), ce qui est également l'avis de H.P. Biggar et S.E. Morison ; mais W.F. Ganong l'identifie avec Aspy Bay (*Crucial Maps*, VI, p. 234 ; voir *infra*, n. 616).

615. « Depuis ledit cap allant à l'ouest, Ouest et Surouest, se peut renger environ deux cens lieues, et tous sablons et arenes, sans aucuns port ne havre », selon Thevet, qui exagère toutefois les distances (*Singularitez*, f. 149b).

616. Cape North (47°02' ;60°25') ; pointe N.E. de l'île (voir H.P. Biggar et Morison). W.F. Ganong identifie le « Cap de sainct Paul » avec le cap Egmont, aujourd'hui Long Point (*Crucial Maps*, VI, p. 234). Mais si la basse terre représente Aspy Bay (46°55' ;60°29') comme le prétend W.F. Ganong (voir *supra*, n. 36), le « cap de sainct Paul » pourrait être White Point ou Burnt Head autant que Long Point.

617. Le cap Ray se trouve de l'autre côté du détroit de Cabot, à 120 km environ de Cape Saint Lawrence (Ganong, *ibid.*, p. 235).

618. Port-aux-Basques (47°35' ;59°08'). Toutefois W.F. Ganong (*loc.cit.*) observant que les cartes Levasseur (1601) et Champlain (1632) situent la « baye du sainct Esperit » au-dessus des îles Saint-Pierre et Miquelon, propose d'identifier le « hable du sainct Esperit » de Cartier avec Despair Bay, qui se nomme maintenant Bay d'Espoir (47°40' ; 56°07'). Mais ce dernier lieu est trop à l'est (vis-à-vis des îles Saint-Pierre et Miquelon) pour convenir au texte de Cartier.

619. Les îles françaises Saint-Pierre et Miquelon.

620. Ramea Islands (47°31' ;57°22'), Burgeo Islands (47°35' ;57°38'), Penguin Islands (47°23' ;57°00'), etc.

621. Les îles Saint-Pierre et Miquelon – que Cartier ne dit pas avoir nommées – devaient être bien connues des pêcheurs bretons puisqu'une lettre royale datant très certainement des premiers mois de 1541 enjoint aux « mariniers [...] de Bretagne allans ordinairement aux morues » de « porter aux isles de Saint Pierre [...] grand nombre de vivres, victuailles et toutes autres munitions » dont pourrait avoir besoin Roberval, qui prépare alors son expédition (BN Paris, fonds Dupuy, ms. 273, f. 287 v°).

622. Cape Race (46°40' ;53°05'), pointe S.-E. de Terre-Neuve, le Capo Razo (= cap aride) des Corte Real : mais C.-A. Julien n'exclut pas que ce toponyme « rappelle le souvenir de la pointe du Raz que les Bretons étaient accoutumés à doubler » (*Voyages de découverte*, p. 28). Il figure sur la carte Reinel de 1508 (M. Trudel, *HNF*, p. 25, n. 43), sur la carte Lopo Homem, d'exécution portugaise (environ 1534), qui n'intègre pas la toponymie de Cartier (Ganong, *Crucial Maps*, VI, p. 154). La *Cosmographie* de Jean Alfonse (f. 175 v° - 176 r°) mentionne le « cap du Ratz, terre haulte, en bonne maniere ». Lescarbot montre l'usage fait de son temps du passage découvert par Cartier : « Aujourd'huy pour éviter les glaces et pour le plus court plusieurs prennent celuy [le passage] du Su par le detroit qui est entre le Cap Breton et le Cap de Raye [...] Quand je considere la route de Jacques Quartier en son premier voyage, je la trouve si obscure que tant plus, faute d'avoir remarqué ce passage » (*Histoire de la Nouvelle France*, 1617, p. 220).

623. Renews Harbour (46°55' ;52°56'), à 18 km environ au nord du Cape Race. Le site semble avoir été bien connu des Normands puisqu'une trace de l'expédition de Jehan Denys, de Honfleur (en 1506, selon le *Discorso d'un gran Capitano*, de P. Crignon, conservé par Ramusio) se lit dans un manuscrit où le Rouennais Jehan Cordyer écrit : « Soit faict memoire de la mercque de mes basteaux et barques, que je laissé en la Terre Nœufve, au havre de Jehan Denys, dict Rougnouse ; premierement, ilz y en a six qui sont tout au cul du sac et quattre aultres qui sont à une anse à main destre comme on entre au destroict, la prochaine anse du cul du sac. Et plus oultre, je laissé une barque et ung basteau petit, à l'entree du destroict aupres d'un jerfault » (B.N. Paris, ms. fr. 24269, 55 r°). Le manuscrit ne date pas, comme le croyait Biggar (*Voyages*, p. 240, n. 13) de 1544, mais de 1550 (f. 37r° : « ceste annee 1550 »). Il présente beaucoup de toponymes relatifs à Terre-Neuve, mais qui ne doivent rien aux expéditions de Jacques Cartier. *Rougnouse* est, au XVII^e^ siècle, un centre actif de l'industrie de la pêche : Jean de Laët mentionne « un port, dit vulgairement Renouse ou Roigneuse, dans le fonds duquel il y a une Isle, toute pierreuse : à ce port abordent tous les ans plusieurs navires, et là ils salent et seichent au Soleil le poisson qu'ils ont prins en mer » (*Histoire du Nouveau Monde*, 1640, p. 37).

624. *Nouvelle France* : première apparition attestée de ce terme en français. Cartier l'avait déjà sans doute utilisé dans la *Première relation* car il figure (*nuova Francia*) dans la version de Ramusio (titre de la relation et titre du lexique franco-indien). Mais dans ces deux cas, on ne peut formellement exclure une interpolation du géographe vénitien, effectuée à l'aide du titre du lexique figurant dans les manuscrits de la *Deuxième Relation*, puis dans l'édition parisienne de 1545, source directe des *Navigationi*. Quoi qu'il en soit, le témoignage de Ramusio lui-même, dans son discours sur la route des épices (voir Introduction, p. 37) établit que cette nomination est bien l'œuvre de Jacques Cartier. La carte de Maggiolo (1527) fait apparaître le toponyme *Francesca* et des fleurs de lys pour la côte découverte par Verrazano en 1524. En 1529, la carte de Girolamo, frère de

ce dernier, inscrit *Nova Gallia* en travers de la côte découverte par le navigateur florentin. Jean Alfonse fait de *Nouvelle France* un équivalent de *Canada* (*Cosmographie*, f. 175 v° : voir Appendice I, n. 2). Le terme et le concept soutiennent une stratégie annexionniste et assimilatrice.

625. Appendice II : *Première relation*, Lexique, ligne 11 : Agonazé.

626. *Loc. cit.*, ligne 25 : Ygata.

627. *Loc. cit.*, ligne 27 : Hontasco.

628. *Loc. cit.*, ligne 26 : Heché.

629. *Loc. cit.*, ligne 15 : Hesangué.

630. *Loc. cit.*, ligne 12 : Conguedo.

631. *Loc. cit.*, ligne 24 : Hochosco.

632. *Loc. cit.*, ligne 28 : Agescu.

633. *Loc. cit.*, ligne 17 : Ochedasco.

634. *Loc. cit.*, ligne 16 : Agetascu.

635. *Loc. cit.*, ligne 23 : Undo.

636. *Loc. cit.*, ligne 29 : Enrasesco.

637. Voir *supra*, chap. X, n. 384.

638. Voir *supra*, chap. VII, n. 308. *Première relation*, Lexique, ligne 20 : *cacacomy*. Lescarbot note : « Jacques Quartier nous a laissé comme un dictionnaire du langage de Canada, auquel nos François qui y hantent aujourd'huy n'entendent rien : et pour ce je ne l'ay voulu inserer ici : seulement j'ay trouvé *Caraconi* pour dire Pain : et aujourd'hui on dit *Caracona*, ce que j'estime estre un mot basque. [...] Quant à la cause du changement de langage en Canada, duquel nous avons parlé, j'estime que cela est venu d'une destruction de peuple » (*Histoire de la Nouvelle France*, 1617, p. 735, 738).

639. *Première relation*, Lexique, ligne 31 : *Honesta* correspond à pommes ; mais dans le texte de 1534, *honnesta* désigne les prunes (chap. XIX, n. 275).

640. *Loc. cit.*, ligne 30 : Caheya.

641. Sur ce dieu, voir *supra*, chap. IV, n. 238 et chap. X, n. 375.

642. Voir *supra*, chap. XXII et n. 579 : *casnouy* (canot).

643. *Première relation*, Lexique, ligne 27 : *Agoheda* (couteau). *Hachot* et *cousteau* : Cartier avait également, en 1534, noté les termes dont les Micmacs désignaient ces outils : voir *Première relation*, chap. XVIII, n. 252.

644. *Loc. cit.*, ligne 23 : *Asogné* (hachette).

645. *Loc. cit.*, ligne 11 : l'équivalent indien d'« arc » manque.

646. *Loc. cit.*, ligne 34 : *Cacta*.

647. *Loc. cit.*, ligne 5 : *Camet*.

648. *Loc. cit.*, ligne 17 : *Conda*.

649. *Loc. cit.*, ligne 2 : *Isnez*.

650. *Loc. cit.*, ligne 3 : *Suroé* (étoile).

651. Voir *Première relation*, chap. XIX, n. 280.

652. *Première relation*, Lexique, ligne 38 : *Undaco*.

653. Voir *supra*, chap. I, n. 91 et V, n. 248.

654. Voir *supra*, chap. II, n. 179.

655. Voir *supra*, chap. VIII, n. 355.

656. S'il s'agit bien de l'*annedda* (voir Appendice IX), l'équivalence trahit les incertitudes de ce lexique.

657. *Première relation*, Lexique, ligne 7 : *Aiagla.*

658. *Loc. cit.*, ligne 6 : l'équivalent indien de « jour » manque.

659. Ganong estime avec raison que cette liste de villes, qui ne se trouve que dans le ms. III, fut procurée probablement au copiste par Cartier lui-même (*Crucial Maps*, VI, p. 219). *Tella* correspond sans doute au « *Tailla* qui est sus une montaigne » (chap. XIII), *Sitadin* désignerait l'actuel Beauport (chap. XIII, n. 439). *Stadaconé* est Québec, *Aioasté* peut-être une île près de l'île d'Orléans. Ganong voit, d'autre part, dans *Deganonda* le *Guenada* que la carte de Mercator situe au-dessus de « France-Neufve » (Rivière du Cap Rouge) et dans *Thegnignondé* une déformation d'*Aquechunda* que la carte harleyenne situe à l'emplacement de Saint-Joachim. *Agouchonda* ne serait qu'un autre nom pour *Ochela* (*Ochelay, Achelacy* : voir chap. V, n. 247 et XI, n. 411), c'est-à-dire Portneuf. Enfin *Stagoattem* et *Thegadechoallé* se situeraient, selon Ganong, sur la rive sud du fleuve, si dépourvue de noms sur les cartes contemporaines.

660. Inadvertance de Biggar, qui traduit ici girofle par *clover* (trèfle) au lieu de *clove.*

661. Voir *supra*, chap. XIV, fin ; mais la narration ne dit pas que ces épices se trouvent en Floride. Acosta assurera dans son *Histoire naturelle et morale des Indes* que, « dans les Indes occidentales on n'a trouvé aucune épicerie qui leur fût propre comme le poivre, le clou de girofle, la cannelle, la noix de muscade, ou le gingembre » (tr. J. Rémy-Zéphir, Paris, 1979, p. 189). La cannelle et la girofle ne figuraient pas dans le lexique franco-indien de 1534. Faut-il penser que Taignoagny et Domagaya, en ayant découvert l'existence au cours de leur séjour en France, en auraient fourni à Cartier, pour les nommer dans leur langue, un équivalent approximatif ? Comme il advint avec les richesses du Saguenay et les fables de Donnacona, l'intérêt extrême manifesté par les Français pour les terres à épices les auraient alors exposés à une nouvelle mystification, par laquelle les Indiens auraient cherché à se défaire d'hôtes devenus encombrants. Selon le rapport de l'espion portugais Lagarto (voir Introduction, p. 22-23), Donnacona parla au roi de France de la muscade (*noz mozcada*) que l'on trouvait à « Sagana » (Biggar, *Documents*, LXXV, p. 77).

Troisième relation

1. Traduction en français moderne de la version recueillie par R. Hakluyt. Texte anglais de cette relation : voir Appendice VI. On ne saurait attribuer de manière certaine ce titre à l'auteur de la relation, les trois toponymes (« Canada, Hochelaga, Saguenay ») apparaissant dans cet ordre dans la commission royale délivrée à Cartier le 17 octobre 1540 (voir Appendice V) et dans celle dont bénéficia Roberval le 15 janvier 1541, mais aussi dans le titre du *Brief recit* de 1545,

que R. Hakluyt connaissait par la version de Ramusio, et qu'il a pu ainsi suppléer. La date *1540*, si elle ne résulte pas de l'inadvertance d'un copiste ou d'une erreur de lecture de R. Hakluyt, peut s'expliquer par une conjecture tirée de la date figurant sur la commission de Roberval : « 15 janvier 1540 » (donc, 1541, nouveau style) ; mais dans cette hypothèse même, la chronologie interne des récits des expéditions de 1541-1543 se trouve, chez Hakluyt, défectueuse : Cartier, s'il était parti le 23 mai 1540 (*infra*, chap. I, 1.63) ne saurait, après un hiver passé au Canada (voir Hakluyt, vol. 3, p. 240 : «*the yeere before*») rencontrer Roberval en juin 1542 à Terre-Neuve (la chronologie fournie pour le voyage de ce dernier propose les millésimes exacts).

2. Hakluyt : *having heard*. La phrase anglaise ne comporte pas de verbe principal à un mode personnel.

3. Le texte accrédite l'hypothèse d'une audience accordée par François Ier au navigateur, au retour de chacun de ses précédents voyages, et de la remise par celui-ci d'une relation écrite.

4. Sur l'enlèvement, lors du deuxième voyage, de Donnacona, de ses fils et de « deux aultres des principaulx » de Stadaconé, voir *Deuxième relation*, p. 178.

5. Dans ses *Singularitez* (f. 152 a), Thevet assure que le chef indien « est mort en France bon chrestien parlant François, pour y avoir esté nourry quatre ans ». Il sera moins affirmatif dans sa *Cosmographie universelle* (f. 1013 b : « quatre ou cinq ans »), mais revendiquera une connaissance directe du personnage (« lequel j'ay veu, et parlé à luy, pour mieux estre asseuré des singularitez de la terre »). Suivent des mots indiens que Donnacona lui aurait appris. En fait, ces vocables se trouvent déjà chez Ramusio (qui les traduit du *Brief recit*), ce qui réduit beaucoup l'autorité du témoignage du cosmographe. Thevet – qui semble, d'autre part, ne pas avoir eu connaissance de la relation du troisième voyage de Cartier – a pu acquérir ces informations (approximatives) du navigateur malouin lui-même (il assure avoir été son ami), de l'un de ses compagnons, ou encore de rumeurs provenant de la Cour ou des milieux « géographiques » intéressés aux expéditions outre-mer. Thevet a, par ailleurs, connu Roberval – qui aurait pu être, à ce sujet, son informateur – mais, semble-t-il, après la publication des *Singularitez*, qui ne disent rien de l'expédition de 1542-1543.

6. Le 25 mars 1539 « furent baptizez troys saulvaiges hommes des partiees de Cana de, prins audict pays par honneste homme Jacques Cartier » (Arch. communales de Saint-Malo, série GG^6 ; Biggar, *Documents*, LXXVI, p. 82). Le pilote était parrain du deuxième (François), sa femme, Catherine des Granches, marraine du premier (Charles). Les habitants de Stadaconé avaient exprimé à Cartier le désir d'être baptisés (*Deuxième relation*, p. 160).

7. Donnacona, Taignoagny, Domagaya (ces deux derniers ayant passé auparavant l'hiver 1534-1535 en France), « deux des principaulx » de Stadaconé, trois enfants donnés par Donnacona (*Deuxième relation*, chap. III et XI-XII), une fillette d'Hochelay (probablement celle dont il est question ici) et un dixième Iroquoien, non identifié. Sur l'argent que Cartier reçut du roi pour l'entretien de ces Indiens, voir Introduction, p. 22 et n. 84. Aux documents cités, ajouter un mandement royal de novembre 1538 enjoignant à Jean Laguette, receveur général des finances extraordinaires et parties casuelles, de verser à « Jacques Cartier, pilote du roi en la marine de Ponant, demeurant à Saint- Malo en Bretagne, 112 livres 10 sous sur ce qui peut lui être dû tant de ses salaires et vacations que de la nourriture d'un certain nombre de Sauvages qui sont à sa charge depuis deux ans » (AN Paris, $J\ 962^{14}$ n° 50, cité dans *Catalogue des Actes de François Ier*, vol. 8, p. 305, n° 32167).

8. L'âge indiqué invite à voir en elle l'enfant confiée à Cartier par le seigneur d'Hochelay qui avait « huit à neuf ans » en 1535 (*Deuxième relation*, p. 162), plutôt que la fillette de dix ans remise par Donnacona (*Deuxième relation*, p. 142 et 163).

9. Voir commission royale du 17 octobre 1540 (voir Appendice V).

10. *Accompagné* : *with* (Hakluyt). La présentation par ce texte des relations entre Cartier et Roberval ne s'accorde guère avec la hiérarchie instituée par la commission délivrée à ce dernier (voir Introduction, p. 28-29).

11. Sur Roberval, voir Introduction, p. 27.

12. « Cappitaine et pillotte general » sont les titres de la commission royale du 17 octobre 1540, révoquée par celle qui sera accordée à Roberval le 15 janvier 1541, et qui ne mentionne pas le Malouin (voir Introduction, p. 28).

13. Selon le rapport adressé à son roi par l'espion portugais Lagarto (voir Introduction, p. 23), Donnacona parla à François Ier d'une grande ville nommée *Sagana* (Saguenay), de ses riches mines d'or et de diamants, de ses habitants habillés à l'européenne, d'un pays où abondaient girofle, muscade et poivre : «*ha hua grande cidade que se chama Sagana omde a muitas minas douro e prata em grande camtitade e gente que veste e calça como nos e que ho crano e noz mozcada e pimenta muita* » (dans Biggar, *Documents*, LXXV, p. 77).

14. François Ier versa en 1541 pour l'expédition projetée « quarante cinq mil livres tournois pour emploier et convertir aux choses necessaires pour telle espedition », le tiers de cette somme revenant à Roberval (doc. du 21 juin 1544 relatif aux comptes produits par Cartier, Arch. communales de Saint-Malo, *HH* 1, n° 4 ; reproduit dans Biggar, *ibid.*, CCXXVIII, p. 480).

15. On dispose, sur les préparatifs de Cartier et de Roberval, des informations contenues dans le rapport d'un espion espagnol (avril 1541 ; voir Biggar, *ibid*, CXLVIII, p. 175-179). Elles ne concordent pas toujours avec les données du texte, semblent portées à l'exagération, et font état de dix vaisseaux prévus, dont quatre devaient, par les soins de Roberval, arriver à Saint-Malo le 8 avril, en provenance de Rouen et Honfleur.

16. Voir *infra*, n. 23.

17. Hakluyt : *to bee built*. En fait, deux d'entre eux au moins avaient déjà effectué la traversée de l'Atlantique : voir *infra*, n. 23.

18. Sur la lenteur des préparatifs de Roberval et leur explication, voir Introduction, p. 30.

19. En cette ville résidait notamment Alonse de Civille, un des principaux créditeurs de Roberval.

20. Roberval disposera, en fait, à Honfleur, de trois navires : la *Marie*, dite la *Léchefraye* (80 à 100 tonneaux), acquise le 17 juin 1541 (Biggar, *Documents*, CLXIII, p. 304), vente confirmée le 2 août (*ibid.*, CLXXIX, p. 367), la *Sainte-Anne* (80 tonneaux) et la *Valentine* (92 tonneaux), louées le 19 juin (*ibid.*, CLVIII, p. 307). Le roi disposait à Honfleur d'une sorte de magasin général pour la marine (A. Jal, « Documents inédits sur l'histoire de la marine (XVIe siècle) », *Annales maritimes et coloniales*, 3e série, 3, 1842, Partie non officielle, 2, p. 21).

21. Ces documents n'ont pas été retrouvés. Selon l'espion espagnol (*supra*, n. 15), « le partement de l'armée est resolu à huit jours apres Pasques ». Pâques tombait en 1541 le 17 avril. « Il faut estre prest du plus tard à la my-Mars », recommandait le mémoire de septembre 1538 (voir Appendice IV, p. 229). Le roi, accordant à Roberval (7 février 1541) de lever des prisonniers dans le royaume,

lui demandait de partir « dedans le quinzisme d'apvril prochain venant au plus tart, si faire ce peult » (AN Paris, K 1232, n° 33 ; Biggar, *ibid.*, CXIX, p. 198).

22. Un document des Archives départementales d'Ille-et-Vilaine daté de juin 1541 atteste que, le jour même de l'embarquement de Cartier pour le Canada, « huict jours a & plus que ledict seigneur [Roberval] est, il & ses gens, allé à Honnefleur » (Biggar, *ibid.*, CLIV, p. 296).

23. La flotte de Cartier comprenait en 1541 :

- la *Grande Hermine*, sur laquelle il fit le deuxième voyage et qui lui fut donnée par le roi le 10 mai 1537 (A.N. Paris, J 962, n° 10 ; Biggar, *ibid.*, LXVIII, p. 66).
- l'*Émerillon*, le « gallion » du deuxième voyage, donné par François Ier également à Cartier, le 17 octobre 1540, pour servir à l'*adoub* – la réparation – « de ceux des navires qui en auront besoign » (voir Appendice V, p. 234). Suivant en cela une proposition faite par le mémoire de septembre 1538 (« le Gallion du Roy qui est à S. Malo pourra servir de l'une des deux Barques » : voir Appendice IV, p. 232), Cartier aura jugé que l'Émerillon, bien que « viel et caduc », pouvait faire mieux que de fournir des matériaux pour l'entretien des autres navires. Ayant éprouvé la maniabilité du galion lors de l'exploration du Saint-Laurent jusqu'au lac Saint-Pierre, il était naturel qu'il pensât s'en aider sur la route du « royaume de Saguenay ».
- le *Georges* et le *Saint-Brieux*, qui retourneront en France à l'automne 1541 avec Macé Jalobert et Estienne Noël (lettres de Nantes du 12 novembre 1541 à l'ambassadeur portugais ; Biggar, *ibid.*, CXCVIII, p. 408).
- un cinquième navire, non identifié.

24. 23 mai 1541 : un lundi, fête des Rogations.

25. *Canada* désignant, dans les récits de Cartier, le territoire soumis à l'autorité de Donnacona (ou sa résidence), il faut entendre, non Terre-Neuve, mais les environs de l'île aux Coudres, « qui est le commencement de la terre et prouvynce de Canada » (*Deuxième relation*, p. 136-137).

26. Cartier lui-même.

27. Sans doute Guyon des Granches, sieur de Beauprest ou Beaupré, et beau-frère de Cartier : voir Joüon des Longrais, *Jacques Cartier*, p. 12. Sur la carte Vallard (1547), on lit *Biaupre*, près du lac Saint-Pierre.

28. Entendre : un mois de séparation, et non un mois de traversée, ce qui eût constitué une durée ordinaire.

29. Quirpon Harbour (TN) : voir *Première relation*, chap. III, n. 32. Bien que Cartier eut appris en 1536 l'existence d'un passage (le détroit de Cabot) qui apporterait au voyage « l'abreviacion » qu'il souhaitait trouver en 1534 (*ibid.*, chap. XII et n. 160), il emprunte de nouveau en 1541 la route du détroit de Belle-Isle, plus familière à ses pilotes et qui, contrairement à ce que pensait le Malouin, n'était pas plus longue : c'est encore aujourd'hui la route ordinaire, en été, de la navigation maritime.

30. Le rapport de l'espion espagnol (voir n. 15) fait état de « vingt vaches vives, quatre thoureaulx, cent brebis et moutons, cent chievres, et dix pourceaulx, pour les faire multiplier au pays où ilz vont, et avec ce vingt chevaulx et jumentz pour charrier les choses necessaires à édifier et fortifier » (Biggar, *Documents*, CXLVIII, p. 278).

31. Selon la même source, Cartier avait emporté « deux cens tonneaulx de vin et cent de citre ».

32. Durée quelque peu surfaite, les trois mois requis par le trajet de Saint-Malo à Sainte-Croix (23 mai au 25 août 1541) comprenant la traversée atlantique, l'attente de Roberval à Terre-Neuve et la remontée du Saint-Laurent.

33. Près du confluent du Saint-Laurent et de la rivière Saint-Charles : (voir *Deuxième relation*, p. 138).

34. *Ibid.*, p. 166 : « Saincte Croix où avons esté depuis le quinziesme jour de septembre jusques au VI[e] jour de may V[c]XXXVI ».

35. En avril 1536, Donnacona avait demandé à Cartier de lui « faire plaisir de prandre un seigneur du pays nonmé Agona, lequel luy avoit faict desplaisir et l'emmener en France ». C'est, en fait, Cartier qui, en enlevant Donnacona, a fait d'Agona le « roi de Canada ».

36. Lors du précédent voyage, ce n'est qu'à l'occasion de sa visite à Hochelaga que Cartier avait mentionné l'existence de l'*esnoguy*, utilisé pourtant par les habitants de Stadaconé (*Deuxième relation*, p. 180, 181, 182). Son information peut donc provenir de ces derniers : sur cette question, voir *ibid.*, chap. VII, n. 322.

37. En 1535, l'*agouhanna* avait déjà donné sa « lisiere et couronne » à Cartier, mais le récit n'indiquait pas si celui-ci la lui avait remise sur sa tête.

38. Au confluent du Saint-Laurent et de la rivière du Cap Rouge, à 14 km de Québec.

39. Des considérations stratégiques semblent avoir imposé l'abandon du site de Sainte-Croix. À la tête d'une colonie plus importante (que doivent rejoindre les Français emmenés par Roberval), Cartier doit disposer d'un plus grand espace ; il n'a pas été dupe des manifestations de joie qui lui ont été réservées ni du bon accueil d'Agona et peut souhaiter établir quelque distance entre lui et la bourgade de Stadaconé, pour éviter toute surprise (Trudel, *HNF*, p. 144). Installé en amont de cette dernière, il prendra sans encombre la route d'Hochelaga et du Saguenay. Il se peut encore que Sainte-Croix, où son équipage éprouva les rigueurs de l'hiver et fut décimé par le scorbut, lui ait laissé « de trop pénibles souvenirs » (Groulx, *Découverte du Canada*, p. 157).

40. Le *Georges* et le *Saint-Brieux* : voir *supra*, n. 23.

41. Ils y arrivèrent le 3 octobre, selon le témoignage oculaire mentionné dans une lettre du 12 novembre 1541 de l'ambassadeur portugais en France (Biggar, *Documents*, CXCVII, p. 407). Selon la même source, Macé Jalobert envisageait de retourner au Canada en février, au plus tard, avec d'autres vaisseaux et beaucoup de marchandises (*con otros navios y muchos mantenimientos*) ; voir *ibid.*, p. 409-410.

42. Macé Jalobert, époux de la sœur de Catherine des Granches, femme de Jacques Cartier ; il commandait en 1535 la *Petite Hermine* (voir *supra*, p. 129) que « le capitaine » dut abandonner à Sainte-Croix (*ibid.*, p. 175). Il était présent lorsque, le 9 septembre 1542, à France-Roy (voir *infra*, p. 207), Roberval accorda des lettres de rémission à Paul d'Auxilhon, seigneur de Sauveterre, qu'il renvoyait en France chercher des *secours* (voir *infra*, p. 196) : son nom figure en effet parmi les témoins de l'acte (A.N. Paris, K 1232, n° 36). Sa présence parmi l'équipage de Roberval pourrait surprendre si l'on ne savait, par l'interrogatoire fait à Fontarabie de pêcheurs basques revenant de Terre-Neuve le 23 septembre 1542, que ceux-ci rencontrèrent en juillet de la même année la flotte de Roberval dans le golfe du Saint-Laurent (« *estando en el puerto llamado la Gran Baya* ») ; parmi celle-ci, des compagnons de Cartier («*unos companeros* de Jaques Cartier ») qui déclarèrent aux pêcheurs de Saint-Jean de Luz que le Malouin, revenant « de

Canada », avait rencontré Roberval et qu'eux-mêmes (qui étaient alors sur les bateaux de ce dernier) faisaient voile vers « Canada », trois cents lieues plus loin, avec promesse de Roberval qu'ils repartiraient pour la France à la fin d'août, avec deux vaisseaux, pour chercher des secours (*«con promesa que les hizo el Capitan que para en fin de agosto les haria bolber a ellos con las dos naos para que le probeyesen de lo nescesario »*).

Ces témoignages indiquent que le retour au Canada de Macé Jalobert, évoqué plus haut, a bien eu lieu. Si la date prévue a été respectée, on peut en conclure que Macé Jalobert avait rejoint Cartier peu avant que celui-ci ne quitte Charlesbourg et qu'après la rencontre de juin à Terre-Neuve, avec Roberval, Jalobert, avec l'accord possible de son beau-frère, serait resté avec le lieutenant-général. Conjecture plus probable : Jalobert aura reçu ordre de ne repartir qu'avec la flotte de Roberval. La relation de ce dernier, il est vrai, mentionne trois vaisseaux seulement, identifiés par les documents (voir *infra*, p. 205) ; mais il peut ne s'agir là que des propres forces rassemblées par lui à La Rochelle.

43. Estienne Nouel, deuxième enfant de Jehanne Cartier et de Jehan Nouel. Jacques Cartier fut « petit compère » à son baptême (Biggar, *Documents*, I, 21 août 1510).

44. Habile mise en relief de l'avantage qu'il vient de prendre sur son rival : Cartier a exécuté les ordres du roi ; bien que gêné lui aussi par le mauvais temps, il est arrivé à bon port, s'est installé, et a « découvert ».

45. La rivière du Cap Rouge.

46. Sur l'*annedda*, dont les rameaux servirent à préparer la décoction qui, pendant l'hiver 1535-1536, guérit l'équipage de Cartier du scorbut, voir *Deuxième relation*, p. 171-174 et Appendice IX.

47. La relation de Cartier, dans l'état où nous la connaissons, grâce à R. Hakluyt, ne présente pas cette mention ultérieure.

48. *Chênes* : le chêne rouge (*Quercus rubra*) voir *Deuxième relation*, chap. II, n. 192.

49. Très probablement l'érable à sucre (*Acer saccharum*), que Cartier mentionne ici pour la première fois. Vu l'abondance de cet arbre dans la vallée du Saint-Laurent, il est étrange que sa présence n'ait pas été signalée au cours du deuxième voyage. Sur l'érable, notices développées dans Lafitau, *Mœurs des sauvages amériquains*, vol. 3, p. 140 et Charlevoix, *Histoire et description générale*, vol. 5, p. 179-181.

50. *Cèdres* : le *Thuja occidentalis* : voir *Première relation*, chap. XIV, n. 197.

51. *Bouleaux* : voir *Première relation*, chap. VIII, n. 92.

52. *Vignes* : la vigne sauvage (*Vitis riparia*) : voir *Deuxième relation*, chap. II, n. 199 et chap. V, n. 244.

53. Les aubépines (genre *Crataegus*) dont il existe plusieurs espèces au Québec (voir *Deuxième relation*, chap. II, n. 200). *White thorns* (Hakluyt) désigne aujourd'hui les espèces européennes communes (*Crataegus oxyacantha* et *C. monogyna*) introduites depuis en Amérique du Nord.

54. Le chou cultivé, *Brassica oleracea*.

55. Le navet (*Brassica rapa*), parfois encore nommé *naveau* dans certaines régions du Québec, comme il l'était dans la traduction de l'édition de Québec, 1843.

56. La laitue cultivée, *Lactuca sativa*.

57. Observation semblable faite par Jean Alfonse, pilote de Roberval, un an plus tard : « Toute chose que l'on y seme n'est que deux ou trois jours à venir sur terre » (*Cosmographie*, f. 183 r°). Jean Alfonse trouvera même du blé « lequel avoit fait semer Jacques Quartier », *loc. cit.* (Voir Appendice I, n. 221).

58. Cap Rouge, ainsi appelé en raison de la roche argileuse qui le constitue.

59. Le Saint-Laurent et la rivière du Cap Rouge.

60. Des cristaux de quartz, en réalité. Le récit de la mésaventure de Cartier nous a été conservé par la *Cosmographie universelle* de Thevet (1575) : « Davantage s'y trouvent des pierres, tant en plat pays que aux montaignes, lesquelles sont si belles, et bien taillees par la seule nature, que les premiers qui les trouverent, pensoient desjà, comme ils m'ont dit, estre riches, croyans que ce fussent de vrays Diamens, desquels elles ont la couleur et figure, mais estans de pardeçà, ils se veirent trompez : d'où est venu le Proverbe, Voilà un Diamant de Canada. » (II, f. 1015 r°). L'erreur du capitaine malouin – que ne détrompa point l'épreuve faite lors de la rencontre avec Roberval (voir *infra*, p. 206) paraît d'autant plus excusable qu'au siècle suivant, Champlain et Sagard, pourtant avertis de la méprise de leur prédécesseur, feront de ces pierres une description très semblable : « Il y a le long de la coste dudit Quebec des diamans dans des rochers d'ardoise, qui sont meilleurs que ceux d'Alançon » (*Des Sauvages*, *Works*, vol. 1, p. 129-130. Littré : « Diamant d'Alençon, du Canada, quartz hyalin noir. » Pour Furetière, diamant d'Alençon = faux diamant). « Aux rochers de Cuyvre et en quelques autres se trouvent aussi aucunefois des petits rochers couverts de diamants y attachez, et peux dire en avoir amassé et recueilly moy mesme vers nostre Couvent de Notre Dame des Anges dont quelqu'uns sembloient sortir de la main du Lapidaire, tant ils estoient beaux, luisans et bien taillez » (Sagard, *Histoire du Canada*, p. 717).

61. Dans une lettre à Hakluyt « conteining a report of the true state and commodities of Newfoundland », Anthonie Parkhurst (1578) faisait l'éloge des ressources minières du pays : «*I found also certain Mines of Yron, and cooper in S. Johns, and in the Island of Yron, which things might turne to our great benefite, if our men had desire to plant thereabout, for proffe whereof I have brought home some of the oare of both sortes* » (Hakluyt, *Principall Navigations*, vol. 3, p. 134). Elles seront également mises par Champlain au nombre des « utilitez du pays de la Nouvelle-France » : « Les mines de fer y sont en quantité, dont aucunes rendent cinquante livres de fer pour cent de mine » (Lettre au roi, 1630, BN Paris ms. fr. 9097, f. 1-15 ; dans Champlain, *Works*, vol. 6, p. 367).

62. En fait, de la pyrite de fer.

63. Ce pré est, en réalité, la batture de Cap-Rouge. À cet endroit, la pente douce du rivage, abrité des vents dominants, permet l'existence d'une riche communauté végétale intertidale, dominée par des graminées et des cypéracées.

64. L'ortie du Canada (*Laportea canadensis*).

65. Leur existence avait été révélée à Cartier par les Indiens d'Hochelaga (*Deuxième relation*, p. 156) ; au-delà, avait conclu le pilote, l'accès était ouvert à la rivière conduisant au « royaume de Saguenay ».

66. C'est également au terme d'une consultation, mais élargie à tout l'équipage, que Cartier avait décidé, en 1534, son retour en France (*Première relation*, chap. XXIII).

67. La bourgade iroquoienne, sur le site actuel de Montréal, à laquelle Cartier s'était rendu, en semblable équipage, en octobre 1535.

68. À 40 km au sud de Rennes. La forêt de Paimpont est la Brocéliande des légendes arthuriennes du Moyen Âge.

69. Charlesbourg-Royal n'a pas été mentionné précédemment : inadvertance du narrateur, ou lacune du manuscrit utilisé par Hakluyt ? Ce lieu fut nommé ainsi en l'honneur de Charles, troisième fils de François Ier et, à cette date, duc d'Orléans. La carte Levasseur (1601) appelle l'endroit *Fort Henri Charles*, mentionnant ainsi, avec le précédent prince, Henri, devenu dauphin depuis la mort de François, survenue en 1536. Voir « cap d'Orléans » (*Première relation*, chap. XIV, n. 186) et « isle d'Orleans » (*Deuxième relation*, p. 181).

70. Entendre : *1541*. (Voir *supra*, chap. I, n. 1).

71. La troisième personne n'implique pas que le narrateur fût absent de l'expédition, puisqu'on lit un peu plus loin : « nous bénéficiâmes d'un vent si favorable [...] ». Cette dernière indication se trouve confirmée par le récit de la rencontre de Cartier et du chef indien, qu'on ne peut guère attribuer qu'à un témoin oculaire... même si la phrase qui suit immédiatement semble de nouveau exclure de ce voyage l'auteur de la relation. Mais de tels flottements de perspective s'expliquent fort bien – si ce récit est l'œuvre de Cartier lui-même – par la difficulté de conduire à la troisième personne une narration dont on est le principal acteur.

72. Sur le site de l'actuel Portneuf (voir *Deuxième relation*, p. 147) où, le 19 septembre 1535, Cartier avait rencontré « le grand seigneur du pays » qui le reçut très bien, et le mit ensuite en garde contre Donnacona et ses fils (voir *ibid.*, p. 163).

73. Selon le narrateur, les fils de Donnacona, promus malgré eux interprètes de Cartier, auraient dû embrasser le parti des Français lors de leurs démêlés avec les gens de Stadaconé : c'est pourquoi ils se voient accusés de « trahison » (et non d'hostilité), ainsi que le montre M.C. Gomez-Géraud (« La figure de l'interprète dans quelques récits de voyage français à la Renaissance », Colloque Tours 1983), qui rappelle que, pour se garantir de telles infidélités, Louis XIV exigera en novembre 1669 que les « truchements » qu'il employait dans ses relations avec les pays du Levant soient Français, catholiques et liés par serment.

74. Au siècle suivant, les missionnaires jésuites enverront également des jeunes gens parmi les Hurons et les Montagnais pour qu'ils apprennent leur langue, réduisant ainsi l'obstacle linguistique tout en évitant de dépendre d'interprètes indociles.

75. Septembre 1541.

76. Sans doute les rapides de Sainte-Marie, où Cartier s'était arrêté en 1535 (voir *Deuxième relation*, p. 156).

77. Selon H. Harrisse (*Découverte*, p. 183), il s'agit du *Tuttonœr* de la carte de S. Cabot (1544), de *Totamagy* (carte Vallard, 1547), *Totanaggi* (mappemonde Desceliers, 1550) et *Tutanagui* (Velho, 1561), formes auxquelles Ganong (*Crucial Maps*, VI, fig. 87 à 91) ajoute celles de *Turtanaggi* (Le Testu, 1555) et *Toutanagui* (Homem). Mais les emplacements indiqués ne coïncident pas toujours et les cartes semblent reposer, sur ce point, sur des traditions orales (Ganong, *ibid.*, p. 270). En 1535, Hochelaga désigne d'abord, dans la relation de Cartier, un

royaume, et ce n'est que lors de la visite qu'il fait de la bourgade iroquoienne qu'il l'appelle « ville de Hochelaga ».

H.P. Biggar voit dans *Tutonaguy* une corruption de *Tionontaté*, « peuple endessous des montagnes » (*Voyages*, p. 257, n. 5) ; mais W.D. Lighthall le rapproche de *Tiotaké* (« à côté des grandes vagues », qui est le nom par lequel les Mohawks désignent encore Montréal) (« Hochelaga and the Hill of Hochelaga », MSRC, section II, 1924, p. 96). W.F. Ganong propose l'explication suivante : Hochelaga désignait d'abord les rapides de Lachine avant que les Indiens n'étendent ce nom à toute la région ; Cartier l'applique au principal village (*Tutonaguy*, pour les Indiens) et, auparavant, à toute la région en amont de « Canada » (*op. cit.*, p. 224). Pour P.J. Robinson, *Tutonaguy* dériverait de *teioigi* (où la rivière se partage) (« The Origin of the Name Hochelaga », *Canadian Historical Review*, vol. 23, 1942, p. 296-297). Enfin, B.G. Trigger, tout en considérant que le débat reste ouvert, suppose que *Tutonaguy* était le vrai nom d'Hochelaga, ce dernier terme désignant le peuple qui y vivait (*Cartier's Hochelaga*, p. 41). « Hochelaga » existait- elle encore en 1541 ? On ne saurait l'affirmer. Hochelaga a pu être, plutôt que détruite par ses voisins, abandonnée par ses habitants : lorsque le sol s'épuisait, les agriculteurs iroquoiens avaient coutume de reconstruire leur village non loin de là (voir G. Barré et L. Girouard, « Les Iroquoiens : premiers agriculteurs », RAQ, vol. 7, n° 1-2, 1978, p. 44).

78. Selon B.G. Trigger, il devait s'agir là d'installations saisonnières pour la pêche, les Iroquoiens ne construisant pas de villages permanents près de cours d'eau largement ouverts (*Cartier's Hochelaga*, p. 10).

79. Les rapides de Lachine, auxquels Cartier, n'ayant pu franchir les courants Sainte-Marie (*supra*, n. 76), parvient en recourant au portage (« en passant par la terre ferme, après avoir débarqué »).

80. Cette mention divise les commentateurs. H.P. Biggar identifie ce dernier rapide avec le Long Saut (*Voyages*, p. 258, n. 5). Mais W.F. Ganong fait observer justement que la complexité du relief et l'absence d'interprètes ont pu engendrer des méprises entre Cartier et les Indiens, et qu'il ne convient pas d'accorder trop de crédit aux indications de distances et au nombre des sauts. Ce troisième saut pourrait alors n'être que la tête des rapides de Lachine (qui s'étendent sur cinq à six kilomètres), un peu en amont de Caughnawaga : cette identification, note W.F. Ganong, s'accorde assez bien avec les distances consignées dans le récit (*Crucial Maps*, VI, p. 267-268).

81. Estimation proche de celle que fera Jacques Noël en 1587 (voir *infra*, chap. IV, n. 101).

82. Interpolation manifeste. Hakluyt, malheureusement, ne reproduit pas ce croquis, qui ne pouvait guère être que l'œuvre de Cartier lui-même.

83. Cartier les avait laissées au « premier saut », donc aux courants Sainte-Marie, comme il l'avait déjà fait en octobre 1535 (*Deuxième relation*, p. 156).

84. Les dépositions des pêcheurs basques de Fontarabie (Espagne), enregistrées le 23 septembre 1542 (Archivo de Indias, est. 2, caj. 5, leg. 1/22, n° 16 ; Biggar, *Documents*, CCXII, p. 447-467) confirment cette hostilité. Des pêcheurs français de Terre-Neuve leur ont déclaré que des charpentiers de Cartier avaient été tués par des Indiens, belliqueux, armés de lances et d'arcs (p. 456). Des indigènes venus dans le golfe du Saint-Laurent à bord d'un navire espagnol, et qui donnent à entendre que l'un des leurs – il s'agirait donc d'Agona – commandait « à Canada » (« *une dentre ellos hera capitan en Canada* », p. 463) assurent avoir tué plus de trente-cinq des hommes de Cartier. Même si l'état fragmentaire de la relation du troisième voyage ne permet pas de statuer sur l'éten-

due exacte des pertes subies, cette hostilité ouverte n'est guère douteuse. Cartier confirmera d'ailleurs à Roberval les attaques répétées qu'il dut subir au cours de son hivernage.

85. Ce toponyme n'a pu être identifié. W.F. Ganong suggère que le jeune homme aurait ajouté à *maison* (désignant ici « Canada ») un suffixe indien (*Crucial Maps*, VI, p. 269).

86. Nous conservons ici la forme usuelle présentée par la deuxième relation, de préférence à la graphie *Stadacona*, adoptée régulièrement par Ramusio et Hakluyt. La ville de Donnacona n'avait pas été mentionnée jusqu'ici dans le récit de ce troisième voyage. Cartier, déjà considérablement retardé, soucieux d'établir une position fortifiée et de « decouvrir », au-delà des sauts qui l'avaient arrêté en 1535, la route du « royaume de Saguenay », ne s'était rendu ni à Sainte-Croix ni à Stadaconé : la rencontre avec Agona et les siens avait eu lieu sur l'eau (voir *supra*, chap. I).

87. Absence du chef indien, froideur de la population qui le fuit, « grand nombre de gens » réunis à Stadaconé : Cartier rassemble sans peine les indices qui l'avaient, au printemps 1536, convaincu de la « trahison » de ses hôtes (voir *Deuxième relation*, p. 175).

88. En 1535, à son retour d'Hochelaga, Cartier, persuadé de l'hostilité des habitants de Stadaconé, avait renforcé Sainte-Croix et fait faire « bonne garde » (*Deuxième relation*, p. 163), ce qui avait amené à composition Donnacona et ses fils. Mais il s'agit maintenant d'une « atmosphère d'état de siège » (A. Berthiaume, *Découverte ambiguë*, p. 31) que confirment, malgré l'interruption du récit, les déclarations de Cartier à Roberval, les documents réunis par H.P. Biggar (voir *supra*, n. 84) et l'allusion explicite aux desseins meurtriers des Indiens.

89. Sous la forme anglaise de ce nom, Joüon des Longrais invite à reconnaître « Jean Grout de Saint-Malo, fils de François Grout, sieur de la Ville- es-Nouveaux, et de Guillemette Collin, le même probablement que Jean Grout, sieur de la Ruaudaye, qui eut quelques années plus tard un rôle dans les procès suscités par les événements de la Ligue. Sa sœur, Françoise Grout, avait épousé Guillaume Gaultier, sieur de Lambestil, receveur des Devoirs de l'Ancienne Coutume en 1595 [...] qui devint Gilles Watier dans l'ouvrage anglais » (*Jacques Cartier*, p. 144).

La famille Grout, qui revendique une origine hollandaise, est déjà fixée à Saint-Malo en 1488. Dans une assemblée de la ville tenue le 27 février 1535 figurent « Jehan Grout l'esné » et « Jehan Grout le jeune » (Biggar, *Documents*, p. 49), ce dernier étant présent le 3 mars de la même année, à l'occasion du choix des vaisseaux de Cartier (*ibid.*, p. 51) puis, le 31 mars, avec « Jehan Grout l'esné » et « Guillaume Grout » lorsqu'est dressé le rôle des équipages de Cartier (*ibid.*, p. 53-54). Un François Grout, « sieur du Clos-neuf, constable de Saint-Malo et vis- amiral ou lieutenant general » s'embarque pour l'océan Indien en 1603 (voir F. Martin de Vitré, *Description du premier voyage faict aux Indes orientales par les François en l'An 1603*).

90. Selon Joüon des Longrais (*op. cit.*, p. 131), il s'agirait d'un fils (baptisé le 5 février 1551, Cartier étant parrain : Biggar, *Documents*, CCLIII) d'Estienne Nouel, neveu de Cartier, que celui-ci renvoya du Canada en France le 2 septembre 1541 (voir *supra*, chap. I, n. 41 à 43) et qui figurait déjà dans le rôle d'équipage de 1535. M. Trudel conteste cette identification : « comment ce Noël, s'il n'a que 36 ans en 1587, pourrait-il avoir deux fils en âge de faire le voyage du Canada et d'utiliser le livre « en forme d'une Carte marine » ? » (*HNF*, p. 222, n. 30). Il s'agirait, plutôt, d'un demi-frère d'Estienne Nouel, né d'un second ma-

riage de son père (N.-E. Dionne, *la Nouvelle-France*, p. 124 s.). « Ainsi présentée, la généalogie devient vraisemblable et elle reste conforme aux documents de 1588 qui présentent Jacques Noël comme neveu de Cartier, même s'il n'était, selon Dionne, que le demi-frère des enfants de Jehanne Cartier » (M. Trudel, *loc. cit.*).

91. Les découvertes que consigne la relation du troisième voyage de Cartier.

92. Sans doute Guillaume Gaultier (voir *supra*, n. 89).

93. Ici, les Antilles, bien que le toponyme, au XVI^e^ siècle, s'applique également à tout le continent américain (voir le titre d'Acosta, *Histoire naturelle et morale des Indes occidentales*), comme l'indique Thevet : « tout le pais de l'Amerique, Peru, la Floride, Canada, et autres lieux circonvoisins, à aller jusques au destroit de Magellan ont esté appelez en commun Indes occidentales » (*Singularitez*, 130a).

94. Il s'agit de la carte signée *F.G.* (Francis Gaulle, selon H.P. Biggar, *Voyages*, p. 313, n. 6, ou Filips Galle, selon D.B. Quinn, *Hakluyt's Handbook*, p. 293), figurant dans les *Décades* de Pierre Martyr que P. Hakluyt venait d'éditer à Paris en 1587 (*De Orbe novo decades octo., annotationibus illustratae suoque nitori restitutae [...] industria Richardi Hakluyti*). La carte se trouve reproduite dans l'édition de Glasgow des *Principall Navigations* (1904, vol. 8, p. 272).

95. Le Saint-Laurent.

96. Sans doute le livre avec « apparence d'une carte marine » évoquée dans la seconde lettre, carte dressée par Jacques Noël lui-même.

97. Le lac Huron, selon H.P. Biggar (*Voyages*, p. 313, n. 5), qui renvoie aux « enseignemens » donnés par « ceulx du pays » à Jacques Cartier au cours de son deuxième voyage. Mais si le lac Huron semble bien se confondre avec les « deulx ou troys grandz lacqs d'eaue » auquel on pouvait accéder par la rivière des Outaouais, il n'est plus question de celle-ci dans la lettre de Jacques Noël. Sur la carte du monde incluse dans les *Principall Navigations* de 1600 (vol. 3, p. 378) figure « The lake of Tadouac », dans lequel R.A. Skelton voit « the earliest representation of Lake Ontario in printed cartography (dans *Hakluyt Handbook*, p. 68). L'auteur estime que c'est par Jacques Noël que Hakluyt a pu obtenir ce nom pour désigner le grand lac situé au-delà des trois sauts, qui serait donc le lac Ontario.

98. Le texte anglais présente dans cette phrase des obscurités. «*The foresayd Chart* » ne peut désigner que «*the said Chart* », celle qui a été dédiée à R. Hakluyt, et qui n'a pas été envoyée à Jacques Noël lui-même, mais à « Giles Walter » qui l'a « montrée » au neveu de Cartier : le post-scriptum confirme à la fois le destinataire et le désir de J. Noël de recevoir cette carte qu'il n'a que consultée. Par ailleurs, celui-ci reproche à cette carte de situer trop au nord ce «*Great Lake* » dont il déclarait précédemment qu'elle ne l'indiquait pas.

99. En réalité, 45° 25'.

100. C'était déjà ainsi que Cartier s'était rendu des courants de Sainte- Marie (le « premier saut ») aux rapides de Lachine : voir *supra*, chap. III, n. 79.

101. Indication qui s'accorde assez bien avec celle que Cartier avait, au cours de son troisième voyage, déduite des explications des Indiens (*supra*, chap. III, n. 81), et qui confirme que les trois sauts ne sont pas, comme le pensait H.P. Biggar (*Voyages*, p. 314, n. 1) « the Lachine, Carillon and Long Sault ra-

pids », mais l'ensemble des courants Sainte- Marie et des rapides de Lachine (*supra*, chap. III, n. 80).

102. Le Mont-Royal.

103. Le lac Saint-Louis.

104. Le récit ne mentionnant pas qu'on y parvient par une autre voie d'eau que le Saint-Laurent, il s'agirait donc du lac Ontario. Dans son *Discourse of Western Planting*, composé en 1584 (voir Introduction, p. 40), Hakluyt déclare (chap. XVII) qu'un « M. de Leau », de Morlaix, lui avait appris (printemps 1584) qu'un Malouin avait découvert l'année précédente, «*the sea on the backside of Hochelaga* ». Selon E.G.R. Taylor (*The Original Writings*, p. 288), il aperçut peut-être le lac Ontario. Jacques Noël s'est-il lui-même aventuré au-delà des rapides de Lachine ? Le texte ne permet pas d'en décider, mais la deuxième lettre donne à penser qu'il n'a pas dépassé le point extrême (« jusqu'aux sauts ») atteint par son oncle en 1541. Avant l'exploration qu'en fera Champlain, le lac Ontario figure sur une carte manuscrite de 1610 (*Velasco Map*) destinée au roi d'Angleterre Jacques Ier, représentation établie à partir de récits des indigènes : voir W.P. Cummings, R.A. Skelton, D.B. Quinn, *The Discovery of North America*, p. 266. En 1603, les Indiens parleront à Champlain d'un grand lac de quatre-vingts lieues de long, au-delà des sauts : probablement le lac Ontario (voir *Des Sauvages*, chap. VIII).

105. Selon H.P. Biggar, cet ouvrage serait la réédition en 1584 de l'*Histoire generalle des Indes*, traduction par Martin Fumée de l'*Historia de las Indias* de l'Espagnol Gomara (1552), augmentée cette année-là d'une « description de la nouvelle Espagne, et de la grande ville de Mexicque aultrement nommee Tenuctilan » (*Voyages*, p. 314, n. 6). Il s'agit plus vraisemblablement de l'*Histoire des terres nouvellement descouvertes [...] Nouveau-Mexique*, traduction par Martin Basanier d'Antonio de Espejo, *Viaje*, (voyage fait en 1583). Hakluyt utilisera ensuite cette version française pour sa propre traduction.

106. En fait, un exemplaire de la carte dressée pour l'édition procurée par Hakluyt des *Décades* de P. Martyr (voir *supra*, n. 94).

107. Il ne peut s'agir que du voyage de 1541-1542 et d'un autre, postérieur. Cette mention, jointe à l'évocation par un document de 1544 d'un voyage de Cartier « pour huict mois qu'il a esté à retourner querir ledict Roberval audict Canada » a servi à accréditer l'hypothèse d'un quatrième voyage de Cartier, effectué en 1543 : sur cette question, voir Introduction, n. 176.

108. La relation, inachevée, du troisième voyage de Cartier.

109. Hakluyt : «*which followeth is written in* » : ceci, joint à l'absence de formule de politesse au début du texte et à l'indication («*Part of* ») fournie par la table (« The catalogue ») en tête du troisième livre des *Principall Navigations* confirme que R. Hakluyt n'insère ici qu'un fragment de cette lettre, la fin. Sur le traitement différent accordé par H.P. Biggar à ces deux textes, et sur l'effet de dramatisation factice qu'il produit, voir M. Bideaux, « Éditer Cartier », *RHLQ*, vol. 4, été- automne 1982, p. 19-21.

110. H.P. Biggar, qui a choisi de rejeter en appendice la lettre précédente, doit altérer ici («*written in a letter* ») le texte de R. Hakluyt. La modification apportée fait apparaître le début de l'extrait reproduit par ce dernier comme une allusion à la relation du troisième voyage, alors que nous ne saurions assurer que Hakluyt la tenait du neveu de Cartier. Jacques Noël se réfère ici au début de cette lettre et aussi, sans doute, au post-scriptum de la précédente : la seconde

semble donc être de peu postérieure, et expédiée avant le 22 juillet (la « Ste Madeleine ») de la même année.

111. L'expression suggère que le pilote malouin est l'auteur des relations de ses voyages.

112. Saint-Malo.

113. Ce document n'a pas été conservé.

114. Jean Jocet, sieur de Cremeur, qui devint connétable de Saint-Malo (Joüon des Longrais, *Jacques Cartier*, p. 147, n. 2).

115. Le Saint-Laurent.

116. Voir *supra*, n. 99.

117. Tracé effectué par Cartier sur les indications des Indiens (voir *Deuxième relation*, p. 168).

118. La rivière des Outaouais.

119. Voir *Deuxième relation*, p. 168.

120. Cartier combine ici des « enseignemens » que lui avaient donnés les Indiens après son retour d'Hochelaga en 1535 et des informations consignées à la fin du lexique indien figurant dans le ms. II (BN Paris ms. fr. 5589) qu'il avait remis au roi.

121. Le « livre » de Jacques Noël lui-même, évoqué dans la lettre précédente.

122. Le 22 juillet. Les fils de Jacques Noël perdront quatre embarcations au cours de ce voyage. Dès le retour cependant, Jacques Noël, associé avec Jacques Odièvre, entreprend d'obtenir un monopole royal pour l'exploitation des mines et des fourrures du Canada (voir Trudel, *HNF*, p. 223-226).

Voyage de Roberval

1. Traduction en français moderne de la version recueillie par R. Hakluyt. Texte anglais de la relation du voyage de Roberval : voir Appendice VIII. Chez Hakluyt, ce récit suit immédiatement le *Ruttier* de Jean Alfonse. Sur ce dernier texte, voir Introduction, p. 42s. et Appendice I, *Cosmographie* de Jean Alfonse.

2. Bien que Hakluyt (titre et texte) l'appelle « John Francis de la Roche », nous lui restituons son patronyme sous sa forme usuelle en français. Sur la généalogie, les titres et les possessions de Roberval, voir Introduction, p. 27s.

3. Ce titre lui est conféré par la commission royale du 15 janvier 1541 : voir Appendice VII.

4. Ces trois « terres » sont mentionnées dans la commission de Cartier comme dans celle de Roberval.

5. La *Marie*, la *Sainte-Anne*, la *Valentine* (voir Cartier, *Troisième relation*, chap. I, n. 20) que Roberval avait réunies en rade d'Honfleur au printemps 1541.

6. La lecture des comptes remis par Cartier fait apparaître que Roberval reçut le tiers des quarante-cinq mille livres attribuées par François Ier pour l'expédition Cartier-Roberval (Arch. comm. Saint-Malo, HH1, n° 4 ; Biggar, *Documents*, CCXXVIII, p.480). Une lettre adressée à Charles-Quint le 28 septembre 1541 rapporte que Roberval avait engagé personnellement plus de huit mille francs dans ses préparatifs (*ibid.*, CLXXXIII, p. 380).

7. Sur les prisonniers emmenés par Roberval selon les termes fixés par le roi, voir Appendice X.

8. Paul d'Auxilhon, seigneur de Sauveterre et de La Cabarède, près de Castres, dont le père de Roberval était, en 1501, connétable. Après son retour du Canada, il servit en Italie dans l'armée de son oncle Blaise de Montluc avec son frère aîné Pierre, en 1555 (information aimablement communiquée par Madame Germaine d'Auxilhon et Mademoiselle Odette de la Taule).

9. Nicolas de Lespinay, seigneur de Neufville sur le Wault, une autre branche de la famille existant à La Fraye, près du château de Roberval (BN Paris, Pièces originales, 1697, n° 5 et 6).

10. Sans doute un des fils de Jean de Noirefontaine, seigneur du Buisson et de Vouciennes, près de Châlons-sur-Marne (BN Paris, Dossiers bleus, 596, n° 12846).

11. Probablement un fils de Jacques de Frotté, président du Parlement de Paris, dont la belle-mère appartenait à la famille de La Brosse (Biggar, *Voyages*, p. 263, n. 11).

12. Peut-être un fils de Pierre de La Brosse (BN Paris, Carrés d'Hozier, 68, n° 1760).

13. Un Jean de La Salle, « homme d'armes de la compagnie dont avait la charge et la conduite Monsieur le Baron de Curton » reçut, par commission du 16 février 1542, ordre de passer en revue cette compagnie à Tréguier, près de Saint-Malo (BN Paris, Carrés d'Hozier, 569, f. 263 ; Biggar, *Voyages*, p. 263, n. 13).

14. Jean Alfonse de Saintonge : voir Introduction, p. 42s.

15. Sur les activités à Terre-Neuve des marins de ce port atlantique, voir G. Musset, « Les Rochelais à Terre-Neuve », *BGHD*, vol. 7, 1892, p. 243-272 et *ibid.*, *les Rochelais à Terre-Neuve*. Le microfilm 5065 des Archives publiques du Canada contient, sur ce même sujet, des notes et documents de G. Musset, qui fut conservateur de la Bibliothèque municipale de La Rochelle et édita la *Cosmographie* de Jean Alfonse (voir Introduction, p. 85 et Appendice I).

16. Chef-de-Baie, un abri naturel pour les vaisseaux, sur la pointe N.O. de la baie de La Rochelle.

17. Belle-Ile-en-mer, à 16 km au sud de la presqu'île de Quiberon (Morbihan). Parti de La Rochelle un peu après la mi-avril, « Rubert Lefant » (Robert Lenfant ?), un Français résidant à Bayonne, dut lui aussi, en raison du mauvais temps, faire relâche dans un port de la Bretagne du sud, à Blavet (Déposition des pêcheurs de Fontarabie, 23 septembre 1542 ; Biggar, *Documents*, CCXII, p. 450).

18. Depuis les expéditions des Cabot et des frères Corte Real, Saint-Jean était un centre actif du commerce de la morue. Belle-Isle en mer à 47° 23' de latitude et Saint-Jean à 47° 34' : Jean Alfonse, comme Cartier, (*Première relation*, chap. I, n. 13) navigue à latitude constante.

19. Sur les diamants, voir Cartier, *Troisième relation*, chap. II, n. 60.

20. Les pêcheurs basques de Fontarabie (*ibid.*, chap. III, n. 20) évaluent les minéraux rapportés par Cartier à «*onze barriles de mina de oro de oro y une fanega* [sept quintaux] *cerca de piedras rubies y diamantes*» (Biggar, *Documents*, CCCXII, p. 451).

21. Le dimanche 18 juin, sans doute, Roberval étant arrivé à Saint-Jean le 7 du même mois et le texte faisant état d'un séjour prolongé avant d'évoquer la rencontre avec Cartier.

22. Parmi les prisonniers de Roberval se trouvait Pierre Ronsart. R. Marichal (« Les compagnons de Roberval », *Humanisme et Renaissance*, vol. 1, 1934, p. 51-122) a reconstitué la biographie de ce maître de la Monnaie de Bourges, condamné par le Parlement le 8 février 1541 et réclamé par Roberval le 31 mars suivant, « actendu que ledict Ronssart pourroit grandement servir audict de la Rocque ou voiage à faire par luy es pays transmarins » (AN Paris, X^{2A} 91, 31 mars 1540 (ancien style). Né vers 1480, de bonne bourgeoisie berrichonne, Ronsart eut quelque temps l'exploitation des mines de plomb argentifère de Chitry dans le Nivernais. Mais des altérations répétées des monnaies (insuffisance de poids et de titre, mise en circulation de monnaies sans avoir déposé des échantillons attestant leur qualité) lui valurent plusieurs inculpations, dès 1520, avant qu'il ne fût incarcéré le 1er mars 1540 à la Conciergerie pour « rongnures d'aulcuns escuz et testons », un délit qui pouvait le condamner à être « boullu comme faus monnayeur ». Il en fut quitte pour l'amende honorable, mille livres et cinq ans de bannissement.

Roberval trouvait en lui, estime R. Marichal, « un technicien pour l'exploitation des mines du Saguenay – technicien suspect évidemment et passablement âgé, mais quel maître de la monnaie aurait consenti à l'accompagner ? [...] Ce serait donc lui qui aurait commis la monumentale erreur dont fut victime Cartier, et il faut avouer que cela ne compléterait pas mal son personnage » (art. cité, p. 100-102). En 1554, il est décédé et le règlement de sa succession (ouverte par son départ) s'étant déroulé sans incident depuis 1543, R. Marichal présume qu'il sera mort au Canada, peut-être du scorbut (art. cité, p. 103).

23. Sur la dégradation des rapports entre Cartier et les indigènes, voir Cartier, *Troisième relation*, chap. III, n. 73 et 84.

24. Confirmation de la description faite dans la relation de Cartier.

25. Sur les mobiles et la portée de ce geste, diversement jugé, voir Introduction, p. 32.

26. La relation a mentionné précédemment la présence de dix-sept bateaux de pêche dans la rade de Saint-Jean.

27. C'est le terme par lequel les Indiens rencontrés par Cartier à son retour du premier voyage (*Première relation*, p. 120) désignaient la partie N.E. du golfe du Saint-Laurent. Roberval utilise ici la route empruntée par Cartier au cours de ses trois navigations. W.F. Ganong estime avec raison qu'elle était plus familière aux pilotes que celle du détroit de Cabot, dont Cartier venait de découvrir l'existence en 1536 (*Crucial Maps*, VI, p. 271) ; mais alors qu'il avait précédemment (p. 165) déclaré la route du détroit de Belle-Isle « no longer » que cette dernière (voir Cartier, *Troisième relation*, chap. I, n. 29), il la juge par inadvertance « much longer than via Cabot Strait » (p. 271).

28. Ce toponyme, qui désigne ici Anticosti, que Cartier appela « ysle de l'Assumption » (*Deuxième relation*, p. 132), n'apparaît que dans les récits des navigations de Roberval et Jean Alfonse.

29. Avant de la nommer ainsi, Cartier l'avait d'abord appelée « isle de Bacchus » (*Deuxième relation*, p. 140 et 181).

30. Très probablement l'embouchure de la rivière du cap Rouge, où Cartier avait, l'année précédente, construit le dispositif fortifié sur deux niveaux de Charlesbourg-Royal.

31. Sur Charlesbourg-Royal et France-Roy, voir *infra*, n. 34.

32. Le terme surprend. Il ne peut s'agir du terme du voyage aller, Roberval n'ayant pas encore pris la route du Saguenay. On peut voir là une trace de l'éventuelle condensation du récit, et expliquer de même la phrase suivante, redite du début de la relation.

33. Notation qui confirme l'hypothèse précédente.

34. La description du site retenu par Roberval ne permet pas de penser à un autre que celui où s'était installé Cartier. Faut-il, comme le fait L. Groulx (*Découverte du Canada*, p. 164), estimer que Roberval « se donne l'air » d'édifier un fort alors qu'il ne ferait que restaurer, ou aménager des bâtiments édifiés par le Malouin ? H.P. Biggar penche également pour une simple réparation (*Voyages*, p. 265, n. 11 et 266, n. 3). Mais si la première mention est ambiguë («*to travaile in fortifying of ourselves* »), la seconde («*built a fayre Fort* ») invite à conclure à une nouvelle construction. Il se peut encore que les Indiens aient détruit les installations de Cartier dès son départ. Quoi qu'il en soit, si le site de Roberval est bien celui de Cartier, on voit mal comment ce dernier aurait pu ne pas mentionner son existence et sa localisation lors de sa rencontre de juin 1542 avec Roberval, de sorte que le « nous trouvasmes un port commode [...] trouvasmes un endroit pour nous fortifier » rend un son d'autant plus étrange que des compagnons de Cartier (*Troisième relation*, chap. I, n. 41) se trouvaient probablement parmi la flotte de Roberval. W.F. Ganong suppose que ce dernier a pu utiliser les bâtiments construits par Cartier près de la rivière pour entreposer matériel et provisions jusqu'à l'achèvement du nouveau fort (*Crucial Maps*, VI, p. 272). Ce fort apparaît (« Franciroy ») sur la carte de Desceliers (1546) qui comporte un dessin représentant « Mons^r de Roberval » et ses soldats au Saguenay.

35. Selon J.-B.-A. Ferland, « des excavations récentes, près de l'embouchure de la rivière du cap Rouge, ont fait découvrir, à huit ou neuf pieds au- dessous de la surface du sol, un four à chaux encore rempli de pierres calcaires, à demi brûlées » (*Cours d'histoire du Canada*, vol. 1, p. 44, n. 1).

36. Ce nom, repris par Jean Alfonse (*Cosmographie*), ne survivra pas à l'expédition de Roberval. Jacques Cartier avait appelé le Saint- Laurent « rivière de Hochelaga ». Sur l'évolution du toponyme, voir *Deuxième relation*, chap. I, n. 85.

37. La rivière du cap Rouge.

38. Cette description du fort apparaît à W.F. Ganong comme une pièce rapportée : «*Apparently Hakluyt, in order to keep together all his information about the Fort, here interpolates a quite separate and independant description of it, whether, as his language suggests, from an appendix to the original report, or from quite separate document* » (*Crucial Maps*, VI, p. 272). La relation du voyage de Cartier à Hochelaga en 1535 (voir *Deuxième relation*, n. 301) avait manifesté un semblable embarras pour insérer une description dans le cours d'une narration.

39. Sur Paul d'Auxilhon, sieur de Sauveterre, voir chap. I, n. 8. Ce gentilhomme ayant, à la Noël 1541, tué un matelot, Laurent Babot, qui le menaçait de son poignard, Roberval lui accorda le 9 septembre 1542 avant de le renvoyer en France, des lettres de rémission dont l'original est conservé aux AN Paris (K 1232, n° 36) et qui constituent le premier acte légal établi sur le sol canadien.

40. Sauveterre sera renvoyé à Roberval le 26 janvier 1543, avec des provisions (AN Paris, K 1232, n° 37 ; Biggar, *Documents*, CCXVIII, p. 471-472). C'est à lui que Roberval demandera, le 11 septembre 1543, de vendre deux bateaux revenus du Canada, de partager le produit de la vente entre les marins et de donner congé à tout le monde (AN Paris, K 1232, n° 38 ; Biggar, *Documents*, CCXXII, p. 475).

41. Rappel indirect de l'acte d'indiscipline commis par Cartier le 19 juin, auquel il convient d'ajouter – si cet endroit de la relation a été rédigé ou retouché après le retour de Sauveterre au début de 1543 – l'allusion ironique aux faux diamants et à la bévue du Malouin.

42. H.P. Biggar suggère à cette pénurie une explication partielle : « the three months lost on the voyage out » (*Voyages*, p. 267, n. 6). Il convient toutefois de rappeler que la traversée océanique de Roberval (16 avril - 8 juin, en incluant l'escale à Belle-Isle) ne fut guère plus longue que celle de Cartier en 1535 (19 mai - 7 juillet), qui n'arriva pas à Sainte-Croix avant le 14 septembre, alors que Roberval put dès la fin de juillet s'installer sur le site de France-Roy. La comparaison confirme que les préparatifs de Roberval laissèrent à désirer.

43. Selon Lescarbot, avec le poisson et le gibier apportés par les Indiens, « pour la pitance, nous avions pois, fèves, ris, pruneaux, raisins, moruës sèches et chairs sallées, sans comprendre les huiles et le beurre » (*Histoire de la Nouvelle France*, 1617, p. 347). On comparera ces menus avec « l'ordre qu'on tenoit pour les vivres en la Flotte de Canadas, lorsqu'elle partoit de Dieppe », tel qu'il sera rapporté au siècle suivant par G. Fournier, aumônier de ces vaisseaux : « On fait réglement trois repas par jour ; à desjeuner, on ne donne que du biscuit et du cidre ». On emporte, par homme, soixante livres de lard et un boisseau de pois ; chacun reçoit, par jour, environ une livre de biscuit (très blanc et nourrissant) et un pot de cidre. Trois ou quatre fois par semaine, on sert du lard à dîner et à souper ; les autres jours, deux « moluës » pour huit hommes ou deux harengs chacun. L'équipage reçoit du vin une fois par semaine, le dimanche ordinairement. Pour les voyages d'une durée de quatre mois (campagnes de pêche, par exemple), « on leur donne une fois ou deux le jour de l'eau de vie, particulierement le matin. On ne leur espargne point la chandelle, il en faut plus, allant en pays où les nuicts sont plus longues » (*Hydrographie*, p. 180). Voir également dans S.E. Morison, *The European Discovery of America*, vol. 1, p. 130-131, des indications sur la nourriture des équipages britanniques au XVI^e^ siècle.

44. L'alose savoureuse (*Alosa sapidissima*), que l'on trouve en abondance dans le Saint-Laurent en été, est un poisson de couleur argentée, à la chair blanche.

45. Échange (strictement commercial) évoqué en des termes très semblables par Cartier, alors qu'en 1535, à son retour d'Hochelaga, un certain «*discort*» se manifeste entre le peuple de Stadaconé et lui (*Deuxième relation*, p. 162).

46. Le scorbut, de toute évidence. Même si le récit du voyage de 1535, qui relatait les ravages causés par la « grosse maladie », n'était pas encore imprimé, il avait été remis à François I^er^, et Roberval, investi d'une commission royale, ne pouvait ignorer ni les signes de l'affection ni la thérapie requise : la décoction d'*annedda*, que Jean Alfonse, son pilote, semble connaître puisqu'il mentionne les « arbres de vye, qui portent medicine » (*Cosmographie*, f. 182 v°). Mais les pertes considérables subies par l'expédition donnent à penser que Roberval ne fut pas à même de préparer le « souverain remede », faute peut-être de contacts suffisants avec la population indigène.

47. L'extrême concentration du récit aggrave l'impression de décousu.

48. Rigueur très diversement jugée. Pour G. Lanctot, Roberval, « exforban », maintient l'ordre « d'une main brutale » (*Jacques Cartier devant l'histoire*, p. 82). Le lieutenant-général est, pour C.-A. Julien « un homme à poigne », animé de « la rigueur équitable d'un huguenot », qu'il préfère au « laisser- aller paterne de J. Cartier » (*Voyages de découverte*, p. 160). On peut estimer, avec M. Trudel (*HNF*, p. 160), que Roberval n'a fait, dans les diverses mesures répressives qu'il dut prendre, qu'appliquer le code punitif alors en usage, et que les difficultés qu'il devait éprouver ne disposaient guère à la mansuétude. C'est également le point de vue de S.E. Morison : «*There is no reason to accuse the General of indue severity. As Colombus found in Hispaniola, as the English learned at Jamestown, a colony consisting of all sorts and conditions of people, planted in a remote country, must have strict discipline to survive*» (*The European Discovery of America*, vol. 1, p. 450).

49. Notations semblables chez Cartier en 1534 (*Première relation*, chap. XIX, n. 282) et 1535 (*Deuxième relation*, chap. VIII, n. 344).

50. En 1534, Cartier avait assuré, au contraire, que les Iroquoiens mangeaient « leur chair quasi crue apres estre ung peu eschauffee sur les charbons » (voir *supra*, p. 115) ; voir également *Deuxième relation*, p. 162.

51. Généralisation erronée : les habitants d'Hochelaga étaient agriculteurs et sédentaires, ceux de Stadaconé n'étaient pas davantage nomades, même s'ils se déplaçaient selon les saisons de pêche et de chasse.

52. Deux espèces fréquentent le Saint-Laurent, l'esturgeon de lac (*Acipenser fulvescens*) et l'esturgeon noir (*Acipenser oxyrhycus*).

53. Sur le mulet, voir *Deuxième relation*, chap. XIII, n. 461.

54. Le surmulet est une variété de rouget qui ne se rencontre pas dans le Saint-Laurent.

55. Le bar rayé : voir *Deuxième relation*, chap. XIII, n. 462.

56. Probablement un meunier : voir *Deuxième relation*, chap. XIII, n. 469.

57. *Pimperneau* : un des noms vernaculaires de l'anguille, selon Spillmann (*Poissons d'eau douce*, p. 171), et non une plante aquatique comme le suggère Biggar (*Voyages*, p. 268, n. 10).

58. Le marsouin commun (*Phocœna phocœna*), populairement nommé *pourcil* au Canada où le nom de marsouin est plutôt réservé au béluga ou marsouin blanc.

59. Le seul sanglier d'Amérique du Nord est le pécari à collier, une espèce qui ne dépasse pas vers le nord le Mexique et le sud des États- Unis. Il ne saurait en être question ici.

60. H.P. Biggar identifie à tort cet animal avec l'orignal (« the moose ») (*Voyages*, p. 268, n. 11). Il s'agissait plutôt du *wapiti* ou cerf du Canada, dont la chair était fort prisée. Ce cervidé était relativement abondant dans les forêts de l'est de l'Amérique, d'où il est maintenant disparu. Pierre Boucher l'évoque : « Les Animaux qu'on appelle icy Vaches sauvages, sont espèce de cerfs ; [...] ils sont grands comme de grands cerfs ; la viande en est délicate, & ces Animaux vont ordinairement par bandes, & ne se rencontrent pas par tout. On n'en void point au dessous des Trois-Rivières, mais bien au-dessus ; plus on monte en haut vers les Iroquois, & plus il y en a » (*Histoire véritable et naturelle*, 1664, p. 56-57).

61. Cartier avait nommé cet animal « hérisson » (voir *Deuxième relation*, chap. VIII, n. 335).

62. Le maïs : voir *Première relation*, chap. XIX, n. 274, *Deuxième relation*, chap. VII, n. 297.

63. L'indiscipline des Indiens est au contraire fréquemment relevée par les Européens. Champlain observe : « Ce ne sont pas gens de guerre, et d'ailleurs ils ne veulent point de discipline, ny de correction, et ne font que ce qui leur semble bon » (*Works*, vol. 4, p. 259). Il dira des Hurons : « Ils n'ont aucunes loix parmy eux, ny chose qui en approche » (*ibid.*, p. 319). Le P. Le Jeune confirme le manque d'autorité des chefs indiens et commente ainsi le meurtre d'un Français par un Indien (meurtre que punira Champlain) : « On dira que le Capitaine de la nation de ce meurtrier se debvoit saisir de ceux qui ont mauvaise volonté contre les François il est vray, mais j'ay desjà remarqué ci dessus que ces Sauvages n'ont aucune police, et que leur Capitaine n'a point cette autorité » (*Relation de 1633*). On trouvera sur ce point d'autres témoignages des voyageurs français dans É. Vaucheret, « Les mœurs guerrières des Indiens selon les premiers découvreurs », Colloque Cartier, *Études canadiennes*, vol. 17, décembre 1984, p. 125-136. Sur la nature et les limites de l'autorité des chefs indiens, voir P. Jacquin, *Histoire des Indiens d'Amérique du Nord*, p. 49-50.

64. La nature fragmentaire de cette relation dissuade de porter un jugement trop définitif sur la valeur des observations ethnologiques de Roberval. Assez exactes quand elles se rapportent au costume et aux pratiques alimentaires, elles semblent plus fragiles lorsqu'elles portent sur des comportements sociaux dont la compréhension requiert un commerce plus soutenu avec ces populations, ce qui a vraisemblablement fait défaut au lieutenant-général, homme de guerre plus préoccupé – et les déclarations de Cartier n'y sont pas étrangères – de sécurité que de découvertes anthropologiques.

65. Il s'agit, comme toujours dans les récits de Cartier et de Roberval, non de l'actuelle rivière du Saguenay, mais du mystérieux royaume dont les Indiens ont parlé à Cartier, au cours de son deuxième voyage (voir *supra*, p. 135). Roberval prend donc, depuis France-Roy (au confluent du Saint-Laurent et de la rivière du Cap Rouge), la direction d'Hochelaga (« *against the streame* »). On s'étonne un peu que le lieutenant-général, à qui la commission royale enjoignait de se rendre « jusques en la terre de Saguenay », ait attendu si longtemps pour se mettre en route, à la fin du printemps 1543. Les pertes subies du fait du scorbut et la nécessité où il se trouvait de réorganiser ses forces peuvent expliquer partiellement ce départ tardif. D'autre part, Roberval ne saurait, semble-t-il, quitter l'établissement de France- Roy – et envisager même le rapatriement des hommes qu'il y laisse – avant le retour de Sauveterre et de Guinecourt, porteurs de secours royaux (voir *supra*, chap. II, n. 40) et sans doute aussi de nouvelles consignes prenant en compte la désertion de Cartier et la reprise de la guerre avec l'Empire (juillet 1542).

66. « *Barque* ou *barge* : le terme et ses variantes embrassent [...] au moyen âge comme au XVI^e^ siècle, des navires très différents par le tonnage et même par les autres caractéristiques » (J. Bernard, *Navires et gens de mer*, p. 353). Selon ce même auteur, les *barks* et *barges* anglaises étaient des embarcations importantes qui, jaugeant « 60 ou 80 tonneaux en général » prenaient place, dans la hiérarchie des tonnages, « au-dessous de la nef ». Les embarcations dont il est ici question ne pouvant manifestement atteindre un tel port, Hakluyt se sera contenté d'un calque, traduisant *barques* par *barks*.

67. La phrase ne permet pas de décider si Roberval et ses soixante-dix compagnons se trouvaient sur les chaloupes ou sur d'autres embarcations ; mais

on peut estimer qu'ils étaient à bord d'un navire à voile (ou de deux navires) et qu'ils ont remonté ainsi une partie du Saint-Laurent.

68. Les lacunes présentées par la relation sont ici particulièrement manifestes. On se rappelle que Roberval était parti avec deux cents personnes (gentilshommes non compris), que le scorbut emporta une cinquantaine des membres de l'expédition, que Michel Gaillon a été pendu : or, il ne resterait, selon le texte, qu'une centaine de personnes en juin 1543.

69. L'expédition (aller et retour) ne devait guère durer plus de trois semaines : ainsi que l'observe H.P. Biggar (*Voyages*, p. 270, n. 1), Roberval se représentait donc un trajet relativement court, et une facile conquête du « royaume du Saguenay ». On se rappelle que Cartier, parti de Sainte-Croix le 19 septembre 1535, et qui n'avait pas poussé plus loin qu'Hochelaga, n'avait été de retour que le 11 octobre.

70. Texte peu satisfaisant : on voit mal comment ils pourraient ainsi effectuer la traversée océanique (voir *supra*, n. 66).

71. Orthographiés plus haut (chap. I) *Frote, Roieze.*

72. En 1519, un Robert de Longeval, sieur de Thenelles (Oise) épousa la fille de Catherine de La Rocque, femme de Robert de Hangard (Biggar, *Voyages*, p. 270, n. 4).

73. La durée de leur absence semble indiquer qu'ils ont dû quitter Roberval à la hauteur d'Hochelaga environ, ainsi que l'indique la carte Desceliers 1550 qui , à l'ouest des rapides de Lachine, note « jusques icy a esté mons^r de Roberval ». Précision qu'il convient toutefois d'accueillir avec circonspection, ainsi que le souligne M. Trudel : « L'inscription semblerait indiquer que Roberval a navigué sur la rivière des Outaouais, mais on ne peut s'y fier absolument : il est arrivé tant de fois que les cartographes ont écrit leurs légendes et leurs toponymes sur les espaces blancs dont ils disposaient, de préférence à l'endroit précis qu'il voulaient indiquer » (*HNF*, p. 162). La même carte porte encore, dans un cartouche : « C'est la demonstraction daulcuns pays descouvertz puis nagueres pour et aux despens du treschrestien Roy de France Françoys premier de ce nom. Luns (?) nomme Canada, Ochelaga et Sagne assis vers les parties occidentalles environ par les 50 degrez de latitude. A iceulx pays a esté envoyé (par ledict Roy) honneste et ingenieux gentilhomme monsr. de Roberval avec grande compaignye de gentz criminelz desgradés pour habiter le pays lequel avoit esté primerem descouvert par le pilote Jaques Cartier demeurant à Sainct Malo. Et pource que Ilz n'a esté possible (Avec les gentz dudict pays) faire trafique à raison de Leur (?) austerité, intemperance dudict pays et petit proffit sont retournés en France esperant y retourner quand el plaira au Roy » (cité d'après Ganong, *Crucial Maps*, VI, p. 273).

74. L'information semble contemporaine du retour des précédents, et l'accident correspond sans doute à une tentative de franchissement de l'un des « sauts » mentionnés par Cartier.

75. Sans doute Le Vasseur de Coutances (Manche), ainsi que le suggère H.P. Biggar (*Voyages*, p. 270, n. 7).

76. L'auteur de la relation se trouvait donc parmi les trente personnes restées à France-Roy, ce qui explique en partie la minceur des informations dont il dispose sur l'expédition de Roberval au Saguenay.

Appendice I

1. Île de l'archipel des Canaries, qui marquait à l'époque le point d'origine (voir la « ligne dyametralle ») de la mesure des longitudes (voir Thevet, *Singularitez*, f. 13a).

2. Le golfe du Saint-Laurent. Sur la première apparition en français du terme, dans le lexique relatif au premier voyage de Cartier, voir *Deuxième relation*, Lexique, n. 624. Jean Alfonse a pu trouver ce nom sous sa forme française dans l'une des relations manuscrites des deux premières expéditions de Cartier. L'équivalence entre *Nouvelle-France* et *Canada* apparaît également sur les mappemondes harleyenne et Desceliers, ainsi que dans les *Singularitez* de Thevet.

3. À l'origine du nom *Franciscane*, l'exploration faite par Verrazano de la côte est du continent nord-américain : « Toute la terre rencontrée fut appelée *Francesca*, en honneur de notre roi François » (*Français en Amérique*, 1, p. 59). Le terme apparaît sur la carte de Maggiolo (1527), sur le Globe doré de Paris (1528), dans le *Ptolémée* de 1530, sur le Globe de bois de Paris (1528), sur la carte de Münster en 1537 (*Francisca*). Mais Jean Alfonse utilise le premier et à plusieurs reprises, dans sa *Cosmographie* et sur sa carte (« Terre de la Franciscane » et « Cap de la Franciscane ») la forme *Franciscane* : voir Ganong, *Crucial Maps*, III, 1931, p. 200 et Trudel, *HNF*, p. 61, n. 55. Le terme toutefois ne survivra pas à Jean Alfonse : la *Francesca* de Verrazano devient la *Francese* chez Ramusio et la *Françoise* dans l'édition rouennaise de 1598 (voir variantes de la *Première relation*, chap. I, titre) qui désignent, dans ces deux derniers textes, Terre-Neuve. H.P. Biggar a toutefois, utilisant Jean Alfonse, inséré la *Franciscane* dans le titre qu'il donne à ce même chapitre.

4. Sur l'origine du toponyme, voir *Deuxième relation*, chap. XIV, n. 489 et 490.

5. Cabo Catoche, à l'extrémité nord-est de la presqu'île du Yucatan : voir H.P. Biggar, *Voyages*, p. 278, n. 4 et J. Alfonse, *Cosmographie*, éd. G. Musset, p. 467.

6. Sur le cap de Ratz, voir *Deuxième relation*, chap. XXII, n. 622

7. Les Açores « sont en la moictié du chemin de Portugal et de la Terre Neufve » (J. Alfonse, *Cosmographie*, éd. Musset, p. 134).

8. En réalité, 46°40'.

9. Le Saint-Laurent : voir *Deuxième relation*, chap. I, n. 85.

10. Cape Spear, à 5 km au sud de Saint John's (TN) et à une centaine de km de Cape Race.

11. Renews Harbour : voir *Deuxième relation*, chap. XXII, n. 623.

12. Aquafort Harbour, au nord de Renews Harbour, mouillage de qualité selon Maxwell : voir Biggar, *Voyages*, p. 279, n. 7.

13. Les îles Spear, Fox, Peeble et Great au large de Toad Cove : voir *ibid.*, p. 279, n. 9.

14. Les rochers Renews, à 3 km au large.

15. En réalité, 47°31'.

16. Baccalieu Island (48°09'), à 70 km au nord de Cape Spear, à l'extrémité de la langue de terre séparant les baies Conception et Trinity.

17. Saint John's, capitale de Terre-Neuve.

18. La presqu'île d'Avalon, qui n'est rattachée au reste de Terre-Neuve que par l'étroit isthme du même nom : voir Biggar, *Voyages*, p. 280, n. 5.

19. Funk Island, que Cartier mentionne en 1534 comme l'« Isle des ouaiseaulx » (voir *Première relation*, chap. II, n. 21).

20. Terre-Neuve.

21. Notamment les baies Trinity et Bonavista : voir Biggar, *Voyages*, p. 280, n. 11.

22. Fogo Island, au nord de Hamilton Sound.

23. Cape Bonavista, situé à l'extrémité de la péninsule séparant Trinity Bay et Bonavista Bay (voir *Première relation*, chap. I, n. 12).

24. Près de la pointe N.E. de Funk Island.

25. Groais et Bell Islands : voir *Première relation*, chap. IV, n. 41.

26. Quirpon Island, pointe N.E. de Terre-Neuve. Sur Quirpon Harbour, voir *Première relation*, chap. III, n. 32.

27. Dix lieues seulement, selon le *Ruttier* de Hakluyt.

28. Havre de la Cremaillère, ou Hare Bay (51°20').

29. Sur le cap Rouge (50°56' ; 55°20'), en face de Groais Island, voir *Première relation*, chap. IV, n. 34 et XVII, n. 237.

30. 52° selon le *Ruttier* de Hakluyt. Quirpon Harbour est en fait situé à 51°36' de latitude.

31. Les îles White.

32. Sur ces deux entrées, voir *Première relation*, chap. IV, n. 43.

33. Great Sacred et Little Sacred Island, et Schooner Island (l'île de la Goélette, que Cartier appela en 1534 « ysle Saincte Katherine ») ; voir *Première relation*, chap. V, n. 50 et 52.

34. Belle-Isle, au nord du cap Bauld, à l'extrémité nord de Quirpon Island. Cartier n'avait pas mentionné cette île. La « Grand baye » désigne l'entrée du golfe du Saint-Laurent, à la sortie du détroit de Belle-Isle.

35. Entendre « sinon de glaces ».

36. Pour *fermes*, limites.

37. Le courant froid du Labrador, dont la vitesse est augmentée par les vents du N.O.

38. Le détroit de Davis. L'affirmation de Champlain (*Voyages*, 1632, I, chap. 5) selon laquelle Roberval avait envoyé Jean Alfonse à la recherche de cette région, du passage du Nord-Ouest, semble contredite par l'absence de toute information dans la *Cosmographie* de son pilote.

39. Le Groenland. Le toponyme Labrador (dont Cartier ne fait pas usage) existait déjà ; il désignait alors l'actuel Groenland, et proviendrait du titre de *Lavrador* (propriétaire terrien, entrepreneur) appliqué à Joao Fernandes, Portugais accompagnant J. Cabot au cours de sa seconde expédition (non certaine) de 1500 à 1501 (voir M. Trudel, *HNF*, p. 21). Toutefois, selon S.E. Morison (*The Great Explorers*, p. 78), Fernandes aurait fait le voyage au Labrador pour le compte du roi Manuel de Portugal, durant l'été 1500, moment où le nom de Labrador fut donné à cette terre, et ce n'est qu'à son retour de ce voyage que Fernandes serait passé au service de l'Angleterre.

40. L'île au Bois et l'île Greenly, en face de Blanc-Sablon : voir *Première relation*, chap. VI, n. 62 et 63.

41. Sur la « baye de Chasteau », voir *Première relation*, chap. V, n. 55.

42. L'actuelle Black Bay, mentionnée par Cartier sous le nom de « hable des Buttes » (*Première relation*, chap. V, n. 56). Le *Ruttier* de Hakluyt l'appelle Haven of Butes. Sur ces deux formes, voir Introduction, n. 272.

43. Cartier aboutissait déjà à des conclusions semblables : « plusieurs bons hables » « dempuis Cap rouge jucque au hable de Brest » (*Première relation*, chap. IV), mais vaine recherche de « hables » sur la côte de Terre-Neuve le 18 juillet 1534 (*ibid.*, chap. X).

44. Green Island, sur la côte de Terre-Neuve, un peu au-dessous de Cape Norman : voir Biggar, *Voyages*, p. 284, n. 3.

45. L'expression avait été appliquée précédemment au « cap de Ratz » (f. 175 v°).

46. L'île au Bois et l'île Greenly : voir *Première relation*, chap. VI, n. 62 et 63.

47. En fait, 51°22' et 51°33' de latitude.

48. Anticosti, nommée par Cartier « ysle de l'Assumption ». Le toponyme *Ascension* n'est attesté que dans les textes de Roberval et de Jean Alfonse : voir *Deuxième relation*, chap. I, n. 97.

49. Selon W.F. Ganong, l'itinéraire de Jean Alfonse, qui ne le conduit pas en ligne droite de l'un à l'autre de ces points, indique que le pilote utilise une carte pour fournir cette évaluation (*Crucial Maps*, VI, p. 281).

50. Les archipels du Gros et du Petit Mecatina, que Cartier appelait les « ysles saincte Martre » (*Deuxième relation*, chap. I, n. 84). Mais les îles de la Damoiselle peuvent aussi correspondre (selon Lewis et Ganong) aux îles Harrington. C'est sur une de ces îles qu'aurait été exilée par Roberval l'héroïne d'un récit conté – avec de notables variantes – par Marguerite de Navarre (*Heptaméron*, nouvelle 67), Belleforest (*Histoires tragiques*, vol. V) et Thevet (*Cosmographie universelle*, f. 1019a, « Grand Insulaire », 146 v° et « Description de plusieurs isles », 93 v°). Sur ces différentes versions, voir A.P. Stabler, *The Legend of Marguerite de Roberval*.

51. L'archipel du Gros Mecatina est à 50°42' de latitude.

52. Port de l'Île, sur l'île du Gros Mecatina ; mais selon Ganong, le port Harrington, plus important que le précédent (*Crucial Maps*, VI, p. 282).

53. Bluff Head, selon Biggar (*Voyages*, p. 285, n. 2).

54. *Donner run* : voir *Première relation*, chap. V, n. 54.

55. Près de l'îlot de la Boule, au nord de l'île du Gros Mecatina.

56. Les îles et les récifs Murr : voir *Deuxième relation*, chap. I, n. 64.

57. La gélinotte huppée (*Bonassa umbellus*). Voir *Deuxième relation*, chap. V, n. 262.

58. En 1534, Cartier avait appelé « cap de Thiennot » (*Première relation*, chap. XXIII, n. 336) l'actuelle pointe de Natashquan. Mais les données fournies par Jean Alfonse montrent – ainsi que l'établit Biggar, (*Voyages*, p. 286. n. 3) – que le pilote la confond avec le cap Whittle (que Cartier nommera en 1535 « cap sainct Germain »). C'est en effet au large de ce dernier que se trouvent « aulcuns dangiers de rochiers », les brisants de South Makers (voir *Deuxième relation*, chap. I, n. 69).

59. Ici, le cap Whittle (50°11').

60. Les brisants South Makers.

61. Cette fois (voir Biggar, *Voyages*, p. 286, n. 10) le toponyme désigne, correctement, la pointe de Natashquan, et la distance mentionnée est satisfaisante (93 km, selon Biggar, *ibid.*, p. 287, n. 2). W.F.. Ganong (*Crucial Maps*, VI, p. 283) estime que l'erreur provient de la lecture d'une carte pliée en deux (une feuille de Blanc-Sablon au cap Whittle, l'autre de Natashquan à Québec).

62. 34 lieues est aussi, contrairement à ce qu'indique H.P. Biggar (*op.cit.*, p. 287, n. 2) la distance qui figure dans le *Ruttier* de Hakluyt.

63. En fait, Pointe du Sud est à 49°03' de latitude et Pointe de l'Est à 49°08'.

64. Les îles Mingan, en face du cap de Rabast.

65. La description correspond à la côte nord de l'île d'Anticosti.

66. Dans la *Deuxième relation*, Cartier mentionne ces animaux sous le nom de *hérissons*. Voir le récit de Roberval (chap. III, n. 61).

67. Il n'y avait alors aucun cervidé sur l'île d'Anticosti, où l'industriel français Henri Menier introduisit le cerf de Virginie et l'orignal à la fin du siècle dernier. On n'y trouve pas non plus de porc-épic. Comme l'écrivait J. Schmitt, les renseignements fournis ici par Alfonse sont « empreints d'une certaine fantaisie » (*Monographie de l'île d'Anticosti*, p. 21).

68. Voir *supra*, n. 57.

69. Quatre sur la rive nord, treize sur la rive sud, comportant de nombreuses cascades (voir Biggar, *Voyages*, p. 288, n. 1).

70. Pointe de l'Ouest : voir *Deuxième relation*, chap. I, n. 86.

71. Pour Biggar, « probably Fame Point », en Gaspésie (aujourd'hui Pointe à la Renommée), 49°07' (*Voyages*, p. 288, n. 4). Mais selon Ganong (*Crucial Maps*, VI, p. 283), « no doubt [...] our C. Magdalen » (cap de la Madeleine, environ 60 km à l'ouest de Pointe à la Renommée). Le toponyme *Monts Notre-Dame* s'est maintenu : voir *Deuxième relation*, chap. I, n. 98. Il apparaît sur les cartes de Mercator, Ortelius et Belleforest.

72. Le relief s'élève, derrière ce cap, à p'lus de trois cents mètres. Cette « haulte montaigne » pourrait désigner la falaise dénudée du mont Saint-Pierre.

73. Cap Gaspé. Sur Honguedo (*Ognedoc*, dans le *Ruttier*), voir *Deuxième relation*, chap. I, n. 90.

74. En fait, 48°45'.

75. L'îlot de la Vieille, un rocher qui fut complètement érodé par un ouragan en 1851 et dont seule la base est aujourd'hui visible à marée basse. L'abbé Ferland le décrivit dans son journal en 1836 : « Vis-à-vis de la pointe du Fourillon est l'îlot de la Vieille, probablement uni autrefois avec la terre ferme, dont il est maintenant séparé par un étroit canal. La Vieille, rocher de peu d'étendue, a reçu ce nom, parce que les yeux des marins y ont entrevu une tête de femme, couverte d'une large coiffe, comme en portaient nos grand'mères canadiennes » (J.-B.-A. Ferland, « Journal d'un voyage sur les côtes de la Gaspésie en 1836 », *Revue d'Histoire de la Gaspésie*, vol. 8, 1970, n° 3, p. 144-145).

76. La baie de Gaspé.

77. La barre de Sandy-Beach, à l'entrée du bassin de Gaspé.

78. Arnold Bluff selon Biggar (*Voyages*, p. 289, n. 6), Mc Connell Point pour Ganong (*Crucial Maps*, VI, p. 284). *Dougé* : fin, délicat (parlers de la France de

l'Ouest voir L. Sainéan, « La Cosmographie de Jean Alfonse Saintongeais », *Revue des études rabelaisiennes*, vol. 10, 1912, p. 48).

79. La rivière Dartmouth et la rivière York, respectivement.

80. La Malbaie, entre 48°32' et 48°37'. Le *Ruttier* de Hakluyt la confond avec la baie de « Gaspay ». Cette « grande pescherie de molue » explique l'origine du terme actuel (*Malbaie*, de *Molue Bay*). Voir Ganong, *loc.cit.*

81. Sur la *baie de Chaleur*, voir *Première relation*, chap. XVIII, n. 253. La latitude très approximative indiquée par Jean Alfonse donne à penser qu'il ne l'a pas vue.

82. L'île Bonaventure, l'île Plate, le Rocher Percé.

83. Sur les « Sept isles », voir *Deuxième relation*, chap. II, n. 111.

84. *Raguelles*, dans les *Voyages advantureux*. L'île du Bic : voir *ibid.*, chap. II, n. 122 et 129.

85. Voir *supra*, n. 71.

86. Pointe des Monts, sur la Côte-Nord, début véritable du Saint-Laurent. *Ruttier* : poynt of Ongear.

87. Rivière aux Outardes.

88. Il n'y a pas de noyers ni de noisetiers à cette latitude. Par ailleurs, groseilles, fraises et framboises y sont communes.

89. Pointe des Monts est à 49°19' de latitude.

90. En réalité, 48°25'.

91. Force prairies.

92. Cap de l'Orignal.

93. L'île aux Basques. Sans exclure qu'il s'agisse de celle qui figure (*I. de la guora* ou de *Lagore*) sur la carte Vallard, Ganong penche plutôt pour l'île Verte, un peu au sud, en face de l'embouchure du Saguenay (*Crucial Maps* VI, p. 286). On a retrouvé dans cette région trois fourneaux dans lesquels René Belanger, voit « des vestiges probants de l'activité des Basques en cet endroit dès le premier tiers du XVI^e siècle » (*les Basques dans l'estuaire du Saint-Laurent*, p. 19). Sur une relation possible entre le toponyme de Jean Alfonse et l'île au Massacre, voir *Deuxième relation*, chap. IX, n. 371.

94. Les îles Penchées, à quelques kilomètres au nord-est des Escoumins.

95. Sur les dangers de l'entrée du Saguenay (48°08'), voir *Deuxième relation*, chap. II, n. 145 et 148.

96. La mer de Chine. Cette appréciation du pilote manifeste que si, dans les expéditions de 1541-1543, la recherche du passage du Nord-Ouest passe au second plan, elle n'est pas tout à fait perdue de vue. Jusqu'où Jean Alfonse a-t-il remonté le Saguenay ? S.E. Morison pense que le pilote a remonté la rivière en barque jusqu'aux rapides de Chicoutimi (*European Discovery*, vol. 1, p. 451) : mais ne se serait-il pas aperçu alors qu'il ne s'agissait pas d'un « bras de mer » ? La carte de la *Cosmographie* montre dans le Saguenay un émissaire du lac Saint-Jean : mais l'information peut avoir été fournie par les indigènes.

97. En 1534, la présence d'un *raz* - courant violent dans un passage étroit - avait pareillement fait supposer à Cartier l'existence d'un passage « entre la Terre Neufve et la Terre des Bretons (le détroit de Cabot) (*Première relation*, chap. XII, n. 159). Sur la force des courants dans l'entrée du Saguenay, voir *Deuxième relation*, chap. II, n. 145 et 148.

98. Voir *ibid.*, chap. II, n. 145 et 148.

99. L'île du Bic : voir *supra*, n. 84.

100. Sur l'île aux Lièvres, voir *Deuxième relation*, chap. II, n. 150.

101. En réalité, 47°51'.

102. Cette observation (confirmée par une remarque similaire : voir *infra*, n. 117) n'est pas d'une précision telle qu'elle permette d'affirmer que Jean Alfonse hiverna en 1542-1543 avec Roberval. Était-il de ceux qui, ainsi que le suppose Ganong, retournèrent en France à l'automne ? (*Crucial Maps*, VI, p. 281). Roberval, installé désormais à France-Roy et ne prévoyant pas partir pour le Saguenay avant le printemps, pouvait effectivement envisager de se séparer quelque temps de son meilleur pilote : mais n'aurait-il pas alors mentionné son départ avec Paul d'Auxilhon et Guinecourt ?

103. Les îles du Pot à l'Eau de Vie (à environ un km à l'est de l'île aux Lièvres) ou les îles Pèlerin (à 10 km au sud, environ).

104. L'île d'Orléans avait été nommée ainsi par Cartier au retour de son deuxième voyage. La *Cosmographie* est, ici, sensiblement plus développée que le *Ruttier*, qui ne retrouve le texte français que lorsque celui-ci évoque la latitude de l'île aux Coudres et l'île d'Orléans. Hakluyt avait auparavant fourni les informations sur la direction à prendre, que la *Cosmographie* expose avec quelque redondance.

105. Cartier recommandait déjà de passer du côté nord de l'île aux Coudres (*Deuxième relation*, chap. XXII, p. 182).

106. En fait, 47°24'.

107. Le cap Tourmente.

108. Le *Ruttier*, évoquant ici «*the river of Canada* » ne retient pas le toponyme *France prime*, imposé par Roberval à la « riviere de Canada » de Cartier et dont use la *Cosmographie* : il y a lieu de voir dans l'écart présenté par le texte anglais une intervention de Hakluyt.

109. L'eau douce commence à la hauteur de Grosse Île : voir *Deuxième relation*, chap. XIII, n. 460.

110. Sur ces îles, voir *ibid.*, chap. II, n. 166.

111. Pointe Argentenay, extrémité N.E. de l'île d'Orléans.

112. Ainsi que l'avait expérimenté Cartier en 1535-1536, le passage peut s'effectuer au nord et au sud de l'île, mais ce dernier chenal est le meilleur : voir *Deuxième relation*, chap. XIII, n. 433.

113. Le *Ruttier* insère ici des précisions relatives à la direction du fleuve et provenant sans doute de la lecture d'une carte.

114. Le texte du *Ruttier* appelle ce fort France-Roy, correction qui est l'œuvre d'un lecteur de la relation de Roberval.

115. Le *Ruttier* insère ici, très logiquement, la description de la chute Montmorency, toponyme qui figurera dans une carte des *Voyages* de Champlain en 1613.

116. Le scorbut, dont l'une des premières manifestations est de rendre les « jambes grosses et enflees » (*Deuxième relation*, chap. XV, n. 496).

117. Voir *supra*, n. 102.

118. Dans toute cette page, l'extrême condensation du texte ne permet pas de conclusions définitives. L'emploi du toponyme *Ochelaga* est l'indice d'un recours aux informations livrées par l'expédition de 1535-1536. La discrétion de Jean Alfonse sur l'itinéraire de France- Roy à *Ochelaga* donne à penser qu'il ne l'a pas accompli personnellement. Les renseignements fournis sur les Indiens peuvent avoir été recueillis auprès des compagnons de Roberval ou de ceux de Jacques Cartier. Du voyage de 1535-1536 provient sans doute l'évocation des mœurs sexuelles des Indiens ; de l'expédition du vice-roi de Canada l'affirmation que les Indiens ne sont pas sédentaires : mais on a vu que l'information de ce dernier sur les Amérindiens était passablement fragmentaire (*Relation de Roberval*, chap. III).

119. Les habitants d'Hochelaga, en 1535 comme en 1541-1542, n'avaient pas contre les Français les griefs qui motivèrent l'hostilité larvée, puis ouverte, des gens de Stadaconé à l'égard de Cartier.

120. L'absence d'interprètes indiens a visiblement desservi Roberval et son pilote. Sur le dieu Cudouagny, voir *Deuxième relation*, chap. X, n. 375.

121. Palourdes. Il pourrait s'agir de la mye commune (*Mya arenaria*), populairement appelée coque.

122. Étain.

123. À l'ouest de l'île d'Orléans, la chute Montmorency : voir *supra*, n. 115.

124. La pointe du Payré, près de Jard-sur-Mer.

125. Considération justifiant la nomination et aussi, implicitement, la prise de possession (voir *Deuxième relation*, Épître, fin).

126. À La Rochelle, Thevet substitue le nom de sa ville natale : « Et quand à Angoulesme est midi, à France Roy et à nostre Isle d'Orleans n'ont que neuf heures et demie » (« Grand Insulaire », 406 v°). Cette dernière indication montre que Thevet a recours non au manuscrit français de la *Cosmographie*, mais à un texte antérieur, dont procède également le *Ruttier* de Hakluyt (« *it is but halfe an houre past nine at France-Roy* »). Voir Introduction, p. 44.

127. Sur la *Franciscane*, voir *supra*, n. 3.

128. Le nom apparaît (*Oranbega*), à l'issue du voyage de Giovanni da Verrazano, sur la carte de son frère Girolamo (1529), où il correspond approximativement à la région du Rhode Island. On trouve aussi les formes *Norombega*, *Norumbega* (Crignon), *Norembegue*. Le nom connaîtra une grande fortune au XVI^e^ siècle (il figurera encore sur une carte de 1677), désignant tantôt une rivière (Jean Alfonse, texte et carte), tantôt la terre entre New York et le Cap Breton, tantôt une ville. Les cartes de Gastaldi (1548 et 1566) l'appliquent, en se fondant sur le *Discorso* de 1539, à la région entre New York et Newport ; le nom se restreindra plus tard jusqu'à désigner la baie de Penobscot (Maine). La « cité » de *Norumbega* semble née de la description éblouie faite par Verrazano du port du Refuge (*Français en Amérique*, 1, p. 64-68) : si les habitants du lieu, assure-t-il, possédaient notre technique, ils construiraient de grands édifices, car toute cette côte regorge de pierres bleues ou transparentes et d'albâtre (p. 67). Cette description correspond à la baie de Narragansett (Newport) et W.F. Ganong suggère que le nom de Norembègue pourrait provenir d'une déformation du précédent, par lequel les Indiens désignent la région (*Crucial Maps*, III, 1931, p. 204). L'abbé Anthiaume voyait en lui, au contraire, une corruption possible du nom de Norvège (*Cartes marines, constructions navales*, vol. 2, p. 85), cependant que S.E. Morison observe que le terme signifie « *quiet place between two rapids* » en algonquin (*European Discovery of America*, I, p. 464) ; le même auteur précise, p. 488 : *Nolumbeka* en

abenaki), ce qui correspond au site de la rivière Penobscot au-dessus de Bangor (*ibid.*, p. 464). L'origine du nom reste donc conjecturale. *Norembègue* deviendra, au début du XVII^e siècle, le nom généralement accepté pour désigner la région située entre la baie de Fundy (NÉ) et la rivière Hudson, nom auquel succéderont bientôt *Virginia* (1606) et *New England* (1620). Dans l'édition qu'il procure en 1613 de ses voyages de 1604-1607, Champlain exprimera son scepticisme devant le mythe : « Tous ces peuples de Norembegue sont fort basannez, habillez de peaux de castors & autres fourrures, comme les sauvages Cannadiens, & Souriquois », note-t-il avant de conclure : « ne sont les merveilles qu'aucuns en ont escrites » (*Works*, vol. 1, p. 298 et 300). Sur la Norembègue, consulter : W.F. Ganong, *Crucial Maps*, III, section II, p. 193 s. ; C.-A. Julien, *Voyages de découverte*, p. 81, n. 3 ; M. Trudel, *HNF*, p. 61 et *Atlas historique*, p. 39 ; S.E. Morison, *European Discovery of America*, vol. 1, p. 464-470 et 488-490, Bibliographie.

129. L'île Raisin, à l'entrée du lac Saint-Pierre, selon Biggar (*Voyages*, p. 146, n. 18). Bien que ce toponyme n'apparaisse pas dans la relation de Cartier (1535-1536), il est probablement l'œuvre de ce dernier qui ne tarit pas d'éloges sur les vignes qui croissent en cet endroit (*Deuxième relation*, chap. V).

130. Le Saint-Laurent. Jean Alfonse semble exploiter ici, de nouveau, des données fournies par le deuxième voyage de Cartier, qui avait notamment appris des Indiens que dans le lac Saint-Pierre se jette « une ripviere qui va vers le surouaist » (la Richelieu) et qu'il estimait venir de la Floride (*ibid.*, chap. XVI, fin).

131. Voir *supra*, n. 108.

132. Voir *supra*, n. 34.

133. L'estimation fournie par le pilote est très proche de la différence réelle (environ 5°5').

134. Voir *supra*, n. 5. Sur le Figuier et le Pérou, voir Introduction, p. 000.

135. Marcos de Niza, qui était allé en 1538 jusqu'à la frontière du Nouveau-Mexique et de l'Arizona, assurait avoir vu la ville de Cibola, aux fabuleuses richesses. À la suite de son récit, l'Espagne y envoya une expédition commandée par Vasquez de Coronado (1540-1542), dont la relation qu'il en fera à Charles V devait dénoncer les fables de Marcos de Niza (voir Belleforest, *Cosmographie universelle*, f. 2169-2171). Mais le récit de Ribault (1563) devait encore évoquer la ville et le royaume de *Sevola* (*Français en Amérique*, 2, p. 13-14).

136. La commission royale accordée à Cartier le 17 octobre 1540 déclarait qu'il avait « descouvert grand pays des terres de Canada et Ochelaga, faisant un bout de l'Asie du costé de l'occident » : voir Appendice V, p. 233.

137. Il pourrait s'agir de la baie de Cap Cod ou de celle de Massachussets (Biggar, *Voyages*, p. 298, n. 9).

138. *Fayen* désigne le hêtre et « arbre de vie » l'*annedda* qui sauva en 1535 l'équipage de Cartier du scorbut : sur ce dernier arbre, voir Appendice IX.

139. Le tremble européen (*Populus tremula*) ne croît pas en Amérique du Nord, mais il s'y rencontre une espèce apparentée (*Populus tremuloides*), aussi nommée populairement tremble. Cet arbre n'a été mentionné ni par Cartier ni par Roberval.

140. *Boulz* : bouleaux. Selon L. Sainéan, encore usité en Saintonge, Anjou et Berry (voir *supra*, n. 78).

141. Un de ces provincialismes qui, absents du reste de l'ouvrage, abondent dans cette description, fruit de l'expérience personnelle du pilote. *Coubre-*

jau (courlier cendré) n'est pas attesté ailleurs au sens que lui donne Jean Alfonse.

142. *Chocœs* : choucas (ne se rencontre pas en Amérique du Nord) ; *grolles* : freux, corneilles.

143. L'existence de la licorne fut très controversée au XVI^e^ siècle : voir G. Atkinson, *Nouveaux Horizons de la Renaissance française*, p. 278-279.

144. Dans ses *Voyages* de 1613, Champlain nous apprend qu'en 1608, il sema son blé le 1^er^ octobre. Le témoignage de Jean Alfonse montre que Cartier avait dû semer son blé au printemps 1542, avant de quitter Charlesbourg-Royal. Le P. Le Jeune observe que le blé semé « devant les neiges est fort beau » ; mais les semailles de printemps réussiront moins bien « car c'est du bled d'hyver » : il y aurait fallu du « bled marsais » et du « bled sans barbe : on dit qu'il est meilleur » (*Relation* de 1633). Les variétés de blé de printemps, déjà connues, comme le rappelle Lafitau, de Théophraste et de Pline, allaient bientôt se répandre, puisque l'auteur des *Mœurs des sauvages ameriquains* évoque « l'usage de la Nouvelle- France » et « toutes les especes de Froment ou de Blé françois, qu'on ne seme qu'au mois d'Avril ou de May, et qu'on recueille au mois de Juillet ou d'Août » (II, p. 69). Lescarbot ne devait pas connaître la *Cosmographie*, car il dit que ses compagnons avaient fait semer du blé « ce que n'avoyent jamais fait tous ceux qui nous avoient devancé soit au Brésil, soit en la Floride, soit en Canada » (*Histoire de la Nouvelle France*, 1617, p. 923). « Lequel avoit faict semer Jacques Quartier » est une précision qui manque au *Ruttier* de Hakluyt comme au « Grand Insulaire » de Thevet, ce qui indique qu'ils n'ont pas utilisé la *Cosmographie*, car ce détail ne pouvait guère les laisser indifférents.

145. Ici s'arrête le *Ruttier*, Hakluyt rappelant toutefois que Jean Alfonse fit ce voyage avec Roberval et évoquant les lettres de rémission accordées par le vice-roi à Paul d'Auxilhon, qu'il renvoyait en France (voir Roberval, chap. II, n. 39).

146. Les *adhothuys* décrits par Cartier en 1535 : voir *Deuxième relation*, chap. II, n. 156.

147. Sur les morses, voir *Première relation*, chap. XII, n. 155.

148. Sur le Groenland, voir *supra*, n. 39.

149. Voir *supra*, n. 5.

150. Cap Race : voir *Deuxième relation*, chap. XXII, n. 622.

151. Trepassey, port situé au sud de la presqu'île d'Avalon (TN).

152. Probablement Cape Pine, à l'entrée de Trepassey Bay.

153. Cape Saint Mary's, entre Saint Mary's Bay et Piacentia Bay.

154. Sur les îles Saint-Pierre et Miquelon, voir *Deuxième relation*, chap. XXII, n. 619 et 621.

155. « Freels rocks, Lance Rock, Bull and Cow, Saint Mary Cay, False Cay, Cloué rocks, Taylor rocks », mentionnés par Biggar (*Voyages*, p. 300, n. 10).

156. Le détroit de Cabot.

157. L'île du Grand Colombier, au nord de l'île Saint-Pierre.

158. La région des Dunes, plage de sable fin reliant les îles de Langlade et de Miquelon.

159. Probablement Red Islands, près de Wolf Bay et des îles Ramea.

160. Sans doute Saint Paul Island, dans le détroit de Cabot.

161. L'île d'Anticosti.

162. Les Rochers aux Oiseaux, que Cartier avait appelés en 1534 « Isles de Margaulx » (*Première relation*, chap. XII, n. 144).

163. La partie principale des îles de la Madeleine, constituée de sept îles reliées par des barres de sable. Cartier les avait appelées « les Araines » (voir *Première relation*, chap. XII, n. 164).

164. La position de cette baie par rapport aux îles de la Madeleine invite à l'identifier avec la baie de Miramichi, que Cartier avait appelée « baie de Saint Lunaire ».

165. Gaspé. Ganong observe que les distances données par Jean Alfonse pour la partie sud du golfe du Saint-Laurent, très approximatives, donnent à penser qu'il ne l'a pas explorée, et que ses informations proviennent d'un compagnon de Cartier plutôt que des cartes ou des récits du Malouin (*Crucial Maps*, VI, p. 288-289).

166. Scatari Island, au nord de Cap Breton. Le nom de « saint Jehan » provient de cartes antérieures à Cartier : voir Ganong, *op.cit*, p. 290.

167. À partir d'ici, le texte de la *Cosmographie* accueille des îles imaginaires, issues de légendes médiévales. Les « isles de sainct Jehan d'Estevan » - dont Ganong ne dit rien - apparaissent sur plusieurs documents cartographiques du XVI^e^ siècle, dont la mappemonde de Desceliers (« *y^e^ de Jehan Estienne* ») et la mappemonde harleyenne : voir Biggar, *Voyages*, p. 302, n. 8.

168. Mentionnée sur la carte Reinel et dans les lettres patentes délivrées à Fagundes : voir Biggar, *op.cit.*, p. 303, n. 1.

169. L'île de Saint Brendan, mentionnée par de nombreuses cartes médiévales. Sur le mythe de Saint Brendan, voir Henri Touchard, « Souvenir et mythes atlantiques dans l'imaginaire des marins », dans *le Monde de Jacques Cartier*, p. 98-101.

170. Sable Island, au large de la Nouvelle-Écosse, où le marquis de La Roche établira sa colonie. Sur cet événement, voir M. Trudel, *HNF*, p. 228-235. Elle est sans doute l'île de *S. Cruz* (voir n. 163) figurant sur la carte Reinel (1505) ; elle apparaît (*Isola del Arena* ou *Ile de Sable*) sur les cartes de Freire (1546), Gastaldi (1549), Zaltieri (1566).

171. Autre résurgence de la géographie médiévale. Selon la légende, sept évêques chassés du Portugal par la victoire des Maures (VIII^e^ siècle) se réfugièrent dans une île de l'océan Atlantique pour y fonder sept villes : voir H. Touchard, art. cité, n. 169, p. 107-108.

Appendice X

1. Elles proviennent, pour l'essentiel, des documents relatifs aux péripéties judiciaires entraînées par l'envoi en Amérique de condamnés de droit commun. Cette pratique n'était pas nouvelle. Christophe Colomb avait bien déclaré le 27 novembre 1492 : « personne ne devrait venir dans ces régions s'il n'est pas bon

chrétien » (*Œuvres*, p. 91), et l'administration espagnole renchérissait, en interdisant l'entrée aux Indes de juifs, même convertis. Mais les Rois catholiques allaient autoriser l'Amiral, sur sa demande, le 22 juin 1497, à emmener avec lui « les criminels qui, moyennant remise de moitié de leur peine, consentiraient à l'y suivre » : voir H. Harrisse (*Notes*, p. 4, n. 51) et T. Todorov, (*la Conquête de l'Amérique*, p. 50). Vasco de Gama avait avec lui en 1498 deux forçats qu'il envoya à terre en Afrique orientale. L'envoi de prisonniers dans les colonies qu'il fondait sera enfin, du XVI^e^ au XVIII^e^ siècle, une pratique courante du gouvernement anglais.

2. Parmi les études ayant contribué à leur identification, relevons celles de H.P. Biggar, *Documents* ; E. de Cathelineau, « Jacques Cartier, Roberval et quelques uns de leurs compagnons », *RQH*, vol. 62, n° 5, septembre 1934, p. 15-25 ; R. Marichal, « Les compagnons de Roberval », *Humanisme et Renaisssance*, vol. 1, 1934, p. 51-122 ; R. Le Blant, « Notes sur les découvreurs français de l'Amérique du nord au XVI^e^ siècle : Roberval, Dyel et Lhéry », *RHAF*, vol. 11, n° 3, décembre 1957, p. 431-435 et vol. 11, n° 4, mars 1958, p. 569 ; *ibid.*, « Deux procurations inédites de Jacques Cartier, *RHAF*, vol. 15, n° 3, 1961, p. 443-449 ; R. Le Moine, « Un compagnon oublié de Roberval », *Revue de l'Université d'Ottawa*, vol. 41, n° 4, octobre-décembre 1971, p. 556-562 ; G. Mauduech, *Normandie et Nouvelle-France*, p. 27-34 ; M. Mollat du Jourdin, « Quelques documents inédits concernant le troisième voyage de Cartier et Roberval », Colloque Cartier, Rennes, *Études canadiennes*, vol. 17, décembre 1984, p. 39-51.

3. Sur la présence de Macé Jalobert aux côtés de Roberval le 9 septembre 1542 à France-Roy, voir *Troisième relation*, chap. 1, n. 42. Sur Étienne Noël, voir *ibid.*, chap. I, n. 43 et chap. IV, n. 90.

4. Voir Introduction, p. 33 et note 174.

5. Voir *Deuxième relation*, chap. I, n. 37.

6. Minutier Central, Paris, VIII, 60 (étude de M^e^ Jean Boreau), f. 243 v° - 244 r°.

7. *Ibid.*, f. 242 v° - 243 v°. Ces deux actes ont été publiés par R. Le Blant, « Deux procurations inédites de Jacques Cartier », *RHAF*, vol. 15, n° 3, 1961, p. 443-449.

8. Archives nationales, Paris, X^2 A 91 : voir R. Marichal, « Les compagnons de Roberval », *Humanisme et Renaissance*, vol. 1, 1934, p. 60 et 108.

9. G. Mauduech, *Normandie et Nouvelle-France*, p. 27-30.

10. Sur Jean Alfonse, voir Introduction, p. 42s.

11. Sur ces personnages, voir *Relation de Roberval*, chap. I, n. 8 à 13.

12. R. Le Blant, « Notes sur les découvreurs français », *RHAF*, vol. 11, n° 3, décembre 1957, p. 431-435, et n° 4, mars 1958, p. 569.

13. Voir *Troisième relation*, chap. I, n. 42 et *Relation de Roberval*, chap. I, n. 8 et II, n. 39.

14. M. Mollat du Jourdin, « Quelques documents inédits », Colloque Cartier, *Études canadiennes*, vol. 17, décembre 1984, p. 40 et n. 7.

15. Roberval, chap. II.

16. Biggar, *Documents*, CXIX. Voir également (*ibid.*, CXXX) l'enregistrement de la commission de Roberval par le Parlement de Rouen. Ce dernier acte précise que les condamnés qui ont fait appel peuvent partir avant que cette sentence ne soit rendue. Restent exclus – comme dans la commission qui avait été

accordée à Cartier – les malfaiteurs convaincus de crimes d'hérésie, lèse-majesté et fausse monnaie. Mentionnons qu'aux Archives départementales de la Gironde (3 E 1065) existent des lettres du roi enjoignant aux autorités locales de recruter, parmi les criminels et malfaiteurs « detenus es prisons », des équipages pour Roberval (J. Bernard, *Navires et gens de mer*, p. 805).

17. *Documents*, p. 267, 275, 289 à 292, 326.

18. Sur ce dernier, voir *Relation de Roberval*, chap. I, n. 22.

19. Le récit d'H. Estienne confirme implicitement qu'à leur retour les condamnés emmenés par Roberval avaient dû être grâciés, ainsi que l'observait R. Marichal en relevant la présence des Begaulx dans un réglement de succession en 1548. Ce dernier rappelle qu'une semblable absolution sera accordée aux prisonniers que le marquis de la Roche rapatriera de l'île de Sable en 1604 (R. Marichal, « Les compagnons de Roberval », *Humanisme et Renaissance*, vol. 1, 1934, p. 103).

20. Pressé par les circonstances, Roberval avait délégué ses pouvoirs à de nombreux procureurs : le 27 février 1541, à Paul d'Auxilhon (sénéchaussée de Carcassonne) et Guillaume de Magdaillan (Parlements de Paris et Dijon), le 3 mars à Pierre de Bidoulx, seigneur de Lartigues et Guichard de Roffignac (pour les provinces du sud-ouest), ce dernier subdéléguant ses pouvoirs un mois plus tard à Janques de Cannac, seigneur de Pliault, Louis de Rostaing, seigneur de Latour et Arnault Estève, seigneur de Langon. Alonce de Civille obtient procuration pour la Normandie le 11 mars, deux autres noms apparaissant dans le brouillon d'un acte du tabellionage de Rouen, Estienne Pourros (?) et Nicolas le Travailleur (M. Mollat du Jourdin, « Quelques documents inédits », Colloque Cartier, *Études canadiennes*, vol. 17, décembre 1984, p. 39-51). À Honfleur, Roberval donnera procuration le 23 mai à Jean Coiffart qui, le lendemain, fera de Jean Massonier son délégué. Le 16 avril, deux autres procureurs, Jehan Le Vasseur et Jehan de Bellelande sont chargés de conduire avant le 30 avril des prisonniers à Honfleur (Minutier central, Paris, XIX, 156, étude de M^e^ Jean Trouvé, procuration au revers d'un acte du 30 avril 1541). C'est enfin Jacques Thirelet qui avait obtenu procuration générale de Roberval pour recevoir de ses « commis et deputez » les sommes relatives à la « despence, nauliaige, conduicte et autres choses qui seront necessaires ausdits prisonniers » (*ibid.*, 24 mars 1541).

GLOSSAIRE

A

Accoincter aborder

Acoré escarpé, abrupt

Adoub réparation

Adans le visage contre le sol

Adhothuys marsouins blancs

Affourcq fourchette

Ains mais

Aistre foyer

Alaiser (voir *Première relation*, chap. XIII, n. 178)

Ancombrier (encombrier) obstacle, empêchement (voir *Deuxième relation*, chap. VIII, n. 360)

Apertement ouvertement

Appoincté pointu

Apponatz grand pingouin (voir *Première relation*, chap. II, n. 21)

Araineux sablonneux

Arassiffe récif

Art (de vent) direction (du vent)

Asoumir diminuer

Attraire attirer

Avaller descendre

Avaulx (le vent) au gré (du vent)

B

Barge Pièce d'artillerie (voir *Deuxième relation*, chap. III, n. 229)
Basture batture, haut fond, sableux ou rocheux
Boul bouleau
Butterolle monticule
Byevre castor

C

Carmyr tomber (vent)
Champaigne plaine, campagne
Chevir disposer, traiter, contracter
Choiste chute
Chommer être oisif
Circuire entourer
Conche anse, baie
Connyn lapin
Corbin corbeau
Cornibot cornet de mer (voir *Deuxième relation*, chap. VIII, n. 323)
Couldre noisetier
Couraige cœur, intention
Crezeau *cresey*, sorte d'étoffe de laine
Cuyder penser

D

Davantaige de plus
Decepvant trompeur
Dechoir (voir *Première relation*, chap. XXII, n. 314)
Decourir parcourir
Deliberé décidé
Depporter (se - de) s'abstenir (de)
Deserter défricher
Desservir mériter
Destrouce malheur, trahison
Diviser deviser, raconter

E

Ebbe marée basse
Effarable effrayant, effroyable
Enchoir tomber
Encombrier (voir **Ancombrier)**
Enlouez (voir *Deuxième relation,* chap. XV, n. 492)
Esme estime
Esprins saisi
Estoré pourvu

F

Festiver festoyer
Flo marée haute
Forillon pointe

G

Gallifester calfater
Godetz godes et marmettes (voir *Première relation,* chap. III, n. 25)
Gré (à) favorable
Grolle corneille

H

Hable havre, port
Hairer faire son nid
Hebe voir **Ebbe**
Hesier, Hessier (voir *Première relation,* chap. V, n. 53)
Hucher appeler en criant
Hullement hurlement
Huller hurler

I

Innumerable innombrable

J

Jà déjà

L

Laize, leise large
Laisse largeur

M

Margaulx fous de Bassan (voir *Première relation*, chap. III, n. 26)
Maulvys goélands ou mouettes (voir *Deuxième relation*, chap. V, n. 264)
Merche marque
Merveilleux étrange
Morhoux marsouins
Muayson changement

N

Nager naviguer
Nazilles narines
Neantmoins que bien que
Neif neige
No (a) à la nage
Nozilles noisettes

O

O avec

P

Page mousse
Parlement entretien, pourparler
Parmy milieu
Parsus reste
Patenostre chapelet
Pepefil papefil (voir *Première relation*, chap. IX, n. 108)
Perroy grève, gravier
Piecza déjà
Pippe (voir *Première relation*, chap. II, n. 22)
Platey haut fond, plat et uni
Posee, Possaige mouillage
Pruche (voir *Première relation*, chap. XV, n. 221)

R

Raiz rayons
Reconsant couchant (astre)
Recouvrir recouvrer
Reons voir **touzé**
Richars macareux
Run (Donner) (voir *Première relation*, chap. V, n. 54)
Rynet brin

S

Sarraize, Serraison obscurité
Si pourtant
Siller parcourir
Somme, Somne, Sonne (voir *Première relation*, chap. IV, n. 46)
Soulloir avoir l'habitude de
Soustenue force de se soutenir

T

Tangnay, tanguay tangue (voir *Première relation*, chap. V, n. 59)
Tant (à) sur ce
Teurczé en torsade
Tonyne thon
Touzé a reons (voir *Première relation*, chap. XIX, n. 265)
Tuittion dépense

U

Uller hurler

Y

Ytieulx tels

ICONOGRAPHIE

Le véritable visage de Cartier nous est inconnu. C'est peut-être le navigateur qui figure sur quatre documents cartographiques du XVI^e siècle – mappemonde harleyenne (vers 1542), carte Vallard (1547) carte Desceliers, (1550), plan de Hochelaga, dans Ramusio (1556), – mais on ne saurait tenir ces représentations pour authentiques (voir Trudel, *HNF*, p. 148-149). Mentionnons toutefois :

Un crayon du XVII^e siècle (coll. particulière), reproduisant un tableau qui a appartenu à la collection Villefranche.

F. Riss, un portrait de Jacques Cartier (1839, détruit en 1944) ; copies par Théophile Hamel (1847, Bibl. du Parlement, Ottawa) et par Auguste Lemoine (1895, Musée de Saint-Malo).

Théodore Gudin (1802-1880), *Jacques Cartier au Canada* (Musée de Versailles).

Eugène Hamel, *l'Arrivée de Jacques Cartier à Hochelaga* (vers 1890, Musée du Québec).

Suzor-Côté, *Cartier rencontre les Indiens à Stadaconé* (1907, Musée du Québec).

Frank Craig (1874-1918), *Jacques Cartier racontant l'histoire de sa découverte à François I^er en 1534* (Archives publiques du Canada, Ottawa).

Charles W. Simpson, *Cartier sort du port de Saint-Malo en 1534* (aquarelle, 1928, Archives publiques du Canada, Ottawa).

Charles W. Simpson, *Cartier prenant possession de la Nouvelle-France* (même collection).

H.R. Perrigard, *les Vertus de l'annedda* (même collection).

P. Gandon, portrait de Jacques Cartier, gravure au burin (1934, BN Paris).

Dan Lailler, portrait de Jacques Cartier (1983, Hôtel de ville, Québec).

Pour d'autres représentations iconographiques de Jacques Cartier, consulter Jacques Robert, « L'invention d'un héros », dans *le Monde de Jacques Cartier* (notamment p. 295-305) et Dan Lailler, *Catalogue de l'exposition commémorative du 450e anniversaire de la découverte du Canada*, Musée de Saint-Malo, 1984, notamment p. 87-93.

This page intentionally left blank

BIBLIOGRAPHIE

PLAN

A – *LES ÉDITIONS DES* RELATIONS

B – *ÉTUDES SUR JACQUES CARTIER ET LES* RELATIONS

I – Livres, parties de livres

II – Articles

C – *AUTRES OUVRAGES CITÉS OU CONSULTÉS*

I – Dictionnaires, recueils

II – Thèses, manuscrits

III – Livres, parties de livres

IV – Articles

This page intentionally left blank

A – LES ÉDITIONS DES RELATIONS

Brief recit, & succincte narration, de la navigation faicte es ysles de Canada, Hochelage & Saguenay & autres, avec particulieres meurs, langaige, & cerimonies des habitans d'icelles : fort delectable à veoir, Paris, Ponce Roffet dict Faucheur & Anthoine le Clerc frères, 1545, 48 f. [*Deuxième relation*].

Giovanni Battista RAMUSIO, *Terzo volume, delle navigationi et viaggi nel quale si contengono le navigationi al Mundo Nuovo [...]*, Venise, Giunti, 1556, in fol. [Traduction italienne des deux premières relations de Cartier].

John FLORIO, *A shorte and Briefe Narration of the two Navigations and Discoveries to the Northweast partes called Newe Fraunce*, [...], Londres, H. Bynneman, 1580 [Traduction de la version italienne citée *supra*].

Discours du Voyage fait par le capitaine Jaques Cartier aux Terres-neufves de Canadas, Norembergue, Hochelage, Labrador, & pays adjacens, dite nouvelle France, avec particulieres mœurs, langage, & ceremonies des habitans d'icelle, Rouen, Raphaël du Petit Val, 1598, 64 p. [Traduction de la version faite par Ramusio de la *Première relation*].

Richard HAKLUYT, *The Principall Navigations, Voiages, Traffiques and Discoveries of the English Nation [...]*, Londres, G. Bishop, 1600, 3 tomes en 2 vol. [Traduit de Ramusio, pour les deux premières relations ; traduction anglaise d'un manuscrit perdu de la troisième expédition de Cartier, d'un manuscrit, également perdu du voyage de Roberval, et d'un routier de Jean Alfonse].

Henri TERNAUX-COMPANS, *Archives des Voyages ; ou Collection d'anciennes relations inédites ou très rares, de lettres, mémoires ; itinéraires et autres documents relatifs à la géographie et aux voyages, suivies d'analyses d'anciens voyages et d'anecdotes relatives aux voyageurs tirées des mémoires du temps.* Ouvrage destiné à servir de complément à tous les recueils Français et Étrangers, Paris, A. Bertrand, 1840-1841, 2 vol.

Voyages de découverte au Canada entre les années 1534 et 1542, par Jacques Quartier, le sieur de Roberval, Jean Alphonse de Xanctoigne, &c [...], réimprimés sur d'anciennes relations, et publiés sous la direction de la Société littéraire et historique de Québec, Québec, William Cowan et fils, 1843, 130 p. [Édités par G.-B. FARIBAULT].

Brief Récit et Succincte Narration de la Navigation faite en MDXXXV et MDXXXVI par le capitaine Jacques Cartier aux îles de Canada, Hochelaga, Saguenay et autres, réimpression figurée de l'édition originale rarissime de MDXLV, avec les variantes des manuscrits de la Bibliothèque impériale, précédée d'une introduction historique par M. d'Avezac, Paris, Tross, 1863, xvi p., 69 f.

Voyage de Jaques Cartier au Canada en 1534, nouvelle édition publiée d'après l'édition de 1598 et d'après Ramusio, par M.H. Michelant, avec deux cartes ; documents inédits sur le Canada communiqués par M. Alfred Ramé, Paris, Tross, 1865, deux parties en un vol., vii, 71 et 53 p.

Relation originale du voyage de Jacques Cartier en 1534, documents inédits sur Jacques Cartier et le Canada (nouvelle série) publiés par H. Michelant et A. Ramé, Paris, Tross, 1867, deux parties en un vol.

James Phinney BAXTER, *A Memoir of Jacques Cartier, Sieur de Limoïlou, his Voyages to the St Lawrence, a Bibliography and a Facsimile of the Manuscript of 1534, with Annotations [...]*, New York, Dodd, Midd and C°, 1906.

The Voyages of Jacques Cartier, published from the originals with translations, notes and appendices, by Henry Percival BIGGAR, Ottawa, F.A. Acland, « Publications of the Public Archives of Canada », n° 11, 1924, xii, 330 p.

Trois voyages au Canada, publiés par Bertrand Guégan : Jacques Cartier, Voyages faits en la Nouvelle-France en 1534 et 1536, S. de Champlain, Voyages faits en la Nouvelle-France en 1608 et 1611, Fr. G. Sagard, le Grand voyage fait au pays des Hurons en l'an 1624 [...], Paris, éd. du Carrefour, 1929, 270 p.

Camille POULIOT, *la Grande Aventure de Jacques Cartier* [...], Québec, J.-C. Pouliot, 1934, 328 p. [Contient les trois récits de voyage].

Les Français en Amérique pendant la première moitié du XVI^e siècle, textes des voyages de Gonneville, Verrazano, J. Cartier et Roberval, édités par C.-A. Julien, R. Herval et Th. Beauchesne, Paris, P.U.F., « Colonies et empires, 2^e série : Les classiques de la colonisation, 1 », 1946, 223 p. [L'édition des relations de Cartier et de Roberval (p. 77-207) est l'œuvre de Théodore Beauchesne].

Jacques CARTIER, *Voyages de découverte au Canada entre les années 1534 et 1542*, Paris, Éditions Anthropos, « Textes et documents retrouvés », 1968, 207 p. [Réimpression de l'édition de Québec, 1843, avec une biographie de Cartier par René Maran].

Jacques CARTIER, *Voyages en Nouvelle-France*, texte remis en français moderne par Robert Lahaise et Marie Couturier ; avec introduction et notes, Montréal, Hurtubise HMH, « Cahiers du Québec, Documents d'histoire », 1979, 158 p.

Jacques CARTIER, *Voyages au Canada, avec les relations des premiers Français en Amérique*. Introduction et notes de C.-A. Julien, Paris, Maspero, « La Découverte », n° 35, 1981. [Texte de l'édition des *Français en Amérique*, 1946].

B – ÉTUDES SUR JACQUES CARTIER ET LES RELATIONS

I – *Livres, parties de livres*

ALFONSE, Jean, *la Cosmographie, avec l'espère et régime du soleil et du Nord,* édité par Georges Musset, Paris, Leroux, « Recueil de Voyages et de documents, 20 », 1904, 599 p.

ALFONSE, Jean, *les Voyages avantureux du capitaine Jean Alfonce sainctongeais* [...], Poitiers, Jean de Marnef, 1559, 136 f.

BERTHIAUME, André, *la Découverte ambiguë* ; essai sur les récits de voyages de Jacques Cartier et sur leur fortune littéraire, Montréal, Cercle du Livre de France, 1976, 207 p.

BERTHIAUME, André, «*Brief Récit* », *Dictionnaire des œuvres littéraires du Québec,* t. I, *Des origines à 1900,* 2e éd., Montréal, Fides, 1980, p. 64-67.

BIGGAR, Henry Percival, *A Collection of Documents Relating to Jacques Cartier and the Sieur of Roberval,* Ottawa, n° 14, « Publications of the Public Archives of Canada », 1930, xxxviii, 577 p.

[BRAUDEL, Fernand], *le Monde de Jacques Cartier. L'aventure au XVIe siècle,* Montréal, Libre-Expression et Paris, Berger-Levrault, 1984, 317 p.

DIONNE, Narcisse-Eutrope, *Jacques Cartier,* Québec, L. Brousseau, 1889, xii, 332 p.

DIONNE, Narcisse-Eutrope, *la Nouvelle-France. De Cartier à Champlain, 1540-1603,* Québec, Darveau, 1891, 395 p.

DIONNE, Narcisse-Eutrope, *la Petite Hermine de Jacques Cartier* [...] Québec, Laflamme et Proulx, « Galerie historique, 8 », 1913, 205 p.

GROULX, Lionel, *la Découverte du Canada. Jacques Cartier,* Montréal-Paris, Fides, 1966, xx, 194 p.

JOÜON DES LONGRAIS, Frédéric, *Jacques Cartier. Documents nouveaux,* Paris, Picard, 1888, 219 p.

LANCTOT, Gustave, *Jacques Cartier devant l'histoire,* Montréal, Éditions Lumen, 1947, 157 p.

LA RONCIÈRE, Charles de, *Jacques Cartier et la découverte de la Nouvelle-France,* Paris, Plon, 1931, 245 p.

le Monde de Jacques Cartier : voir [BRAUDEL, Fernand], *le Monde de Jacques Cartier.*

MORISSONNEAU, Christian, *le Langage géographique de Cartier et de Champlain,* Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1978, 230 p.

PENDERGAST, J.F. : voir TRIGGER, Bruce G.

POPE, Joseph, *Jacques Cartier : His Life and Voyages*, Ottawa, A.S. Woodburn, 1889, 168 p.

ROUSSEAU, Jacques, « La botanique canadienne à l'époque de Jacques Cartier », *Contributions du Laboratoire de botanique de l'Université de Montréal*, 1937, n° 28, 86 p. [Extrait, avec changement de pagination, des *Annales* de l'ACFAS, Montréal, vol. 3, 1937, p. 151-230].

STEPHENS, Hiram B., *Jacques Cartier and his Four Voyages to Canada*, Montréal, Drysdale, 1890, xii, 163 p.

TRIGGER, Bruce G. (et J.F. PENDERGAST), *Cartier's Hochelaga and the Dawson Site* [...], Montréal, McGill-Queen's University Press, 1972, xxvii, 388 p.

TRIGGER, Bruce G. (et J.F. PENDERGAST), « Le deuxième voyage d'exploration (1535-1536) », dans [BRAUDEL, Fernand], *le Monde de Jacques Cartier*, p. 257-272.

TRUDEL, Marcel, *Atlas historique de la Nouvelle-France*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1968, 219 p. [1re éd., 1961, 93 p.].

TRUDEL, Marcel, *Histoire de la Nouvelle-France*, I *les Vaines Tentatives, 1524-1603*, Montréal, Paris, Fides, 1963, xxii, 307 p.

II – *Articles*

BARBEAU, Marius, « Cartier Inspired Rabelais », *Canadian Geographical Journal*, vol. 9, n° 3, septembre 1934, p. 113-125.

BEAUGRAND-CHAMPAGNE, Aristide, « Le chemin d'Hochelaga », *Mémoires de la Société royale du Canada*, section I, 1923, p. 17-24.

BEAUGRAND-CHAMPAGNE, Aristide, « Le chemin et l'emplacement de la Bourgade d'Hochelaga », *les Cahiers des Dix*, Montréal, vol. 12, 1947, p. 115-160.

BEAUGRAND-CHAMPAGNE, Aristide, « Les origines de Montréal », *ibid.*, vol. 13, 1948, p. 39-62.

BERRONG, Richard M., « The Nature and Function of the *Savage* in Jacques Cartier's *Récits de voyage* », *Romance Notes*, vol. 22, n° 2, hiver 1981, p. 213-217.

BERTHIAUME, André, « Le Soleil, la Croix, l'Épée », *Études littéraires*, vol. 7, n° 1, avril 1974, p. 183-190.

BERTHIAUME, André, « La fortune d'un couple mythique : Jacques Cartier et l'Amérindien », *ibid.*, vol. 8, n° 1, avril 1975, p. 81-102.

BIDEAUX, Michel, « Éditer Cartier », *Revue d'histoire littéraire du Québec et du Canada français*, vol. 4, été-automne 1982, p. 10-21.

BIDEAUX, Michel, « Qui est l'auteur de la relation de 1534 ? », Colloque Cartier, *Études canadiennes*, vol. 17, décembre 1984, p. 83-90.

BRAULT, Lucien, « Jacques Cartier. Bibliographie », *Bulletin des recherches historiques*, vol. 41, n° 12, 1935, p. 724-735.

BRITO, G., « Les manuscrits de Jacques Cartier », *Arts et métiers graphiques*, 8e année, décembre 1934.

CAMPEAU, Lucien, « Sur les pas de Cartier et de Champlain », *Cahiers de l'Académie canadienne-française*, vol. 8, 1964, p. 29-38.

CATHELINEAU, Emmanuel de, « Quel jour Cartier rentra-t-il de son troisième voyage ? », *Nova Francia*, vol. 5, 1930, p. 97-99.

CATHELINEAU, Emmanuel de, « D'une épitaphe sur Roberval », *ibid.*, vol. 6, 1931, p. 302- 312.

CATHELINEAU, Emmanuel de, « Jacques Cartier, Roberval et quelques-uns de leurs compagnons », *Revue des questions historiques*, vol. 62, n° 5, septembre 1934, p. 15-25.

COLLOQUE CARTIER, COLLOQUE INTERNATIONAL « Jacques Cartier de Saint-Malo au Saint-Laurent », organisé par l'Association française d'études canadiennes et l'Université de Rennes-Haute-Bretagne, Rennes-Saint-Malo, 9-11 avril 1984, actes publiés dans *Études canadiennes*, vol. 17, décembre 1984, 230 p.

DAVELUY, Marie-Claire, « Lecture faite [...] qu'y a-t-il d'inédit dans l'article de M. La Roque de Roquebrune ? », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 7, n° 3, décembre 1953, p. 435-439.

DOIRON, Normand, « Sainte-Croix : le nom et le lieu », Colloque Cartier, dans *Études canadiennes*, vol. 17, décembre 1984, p. 99-106.

GAGNON, François-Marc, « 'Gens du pays ou Sauvaiges', Note sur la désignation de l'Indien chez Jacques Cartier », *Recherches amérindiennes au Québec*, vol. 10, n° 1-2, 1980, p. 24-36.

GOMEZ-GÉRAUD, Marie-Christine, « Jacques Cartier devant les corps malades », Colloque Cartier, dans *Études canadiennes*, vol. 17, décembre 1984, p. 91-97.

JOSSEAUME, Michel, « Autour de Jacques Cartier, sa famille », *Mémoires de la Société généalogique canadienne-française*, vol. 21, janvier-mars 1970, p. 26-40.

KING, Joseph E., « The Glorious Kingdom of Saguenay », *Canadian Historical Review*, vol. 31, 1950, p. 390-400.

LA CHAPELLE, Baron de, « Jean Le Veneur et le Canada », *Nova Francia*, vol. 6, 1931, p. 341-343.

LANCTOT, Gustave, « L'itinéraire de Cartier à Hochelaga, », *Mémoires de la Société royale du Canada*, section I, 1930, p. 115-141.

LANCTOT, Gustave, « Cartier au Canada en 1524 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 7, n° 3, décembre 1953, p. 413-425.

LANCTOT, Gustave, « Cartier en Nouvelle-France en 1524 », *ibid.*, vol. 8, n° 2, septembre 1954, p. 213-219.

LA RONCIÈRE, Charles de, « Notre première tentative de colonisation au Canada », *Bibliothèque de l'École des Chartes*, vol. 73, 1912, p. 283-300.

LA ROQUE DE ROQUEBRUNE, Robert, « Un rival de Jacques Cartier : Roberval », *Revue des questions historiques*, vol. 62, n° 5, septembre 1934, p. 9-14.

LA ROQUE DE ROQUEBRUNE, Robert, « Documents inédits. L'acte de baptême de Jacques Cartier », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 7, n° 2, septembre 1953, p. 293-295. [Voir M.-C. DAVELUY, *ibid.*, vol. 7, n° 3, décembre 1953, p. 435-439 ; réponse de La Roque de Roquebrune, *ibid.*, vol. 7, n° 4, mars 1954, p. 571-572].

LA ROQUE DE ROQUEBRUNE, Robert, « Roberval, sa généalogie, son père et le procès du maréchal de Gié, le portrait de Chantilly », *ibid.*, vol. 9, n° 2, septembre 1955, p. 155-175.

LE BLANT, Robert, « Notes sur les découvreurs français de l'Amérique du nord au XVI^e siècle : Roberval, Dyel et Lhéry », *ibid.*, vol. 11, n° 3, décembre 1957, p. 431-435 et n° 4, mars 1958, p. 561-574.

LE BLANT, Robert, « Les écrits attribués à Jacques Cartier, *ibid.*, vol. 15, n° 1, juin 1961, p. 90-103.

LE BLANT, Robert, « Deux procurations inédites de Jacques Cartier », *ibid.*, vol. 15, n° 3, décembre 1961, p. 443-449.

LE MOINE, Roger, « Un compagnon oublié de Roberval », *Revue de l'Université d'Ottawa*, vol. 41, n° 4, octobre-décembre 1971, p. 556-562.

LIGHTHALL, W.D., « Hochelaga and the Hill of Hochelaga », *Mémoires de la Société royale du Canada*, section II, 1924, p. 91-106.

LIGHTHALL, W.D., « The False Plan of Hochelaga », *ibid.*, section II, 1932, p. 181-192.

MARICHAL, Robert, « Les compagnons de Roberval », *Humanisme et Renaissance*, vol. 1, 1934, p. 51-122.

MARICHAL, Robert, « Postel, Cartier, Rabelais et les « Paroles gelées », *Études rabelaisiennes*, vol. 1, 1956, p. 181-182.

MÉLANÇON, Robert, « Terre de Caïn, prodiges du Saguenay. Représentations du nouveau monde dans les *Voyages* de Cartier », *Studies in Canadian Literature*, vol. 4, n° 2, été 1979, p. 22-34.

MOLLAT DU JOURDIN, Michel, « Quelques documents inédits concernant le troisième voyage de Cartier et Roberval », Colloque Cartier, *Études canadiennes*, vol. 17, décembre 1984, p. 39-52.

MOREL, Émile, « Jean-François de la Rocque, seigneur de Roberval, vice-roi de Canada », *Bulletin de géographie historique et descriptive*, 1892, p. 273-300.

PACIFIQUE, Père, « Jacques Cartier à Port-Daniel », *Bulletin de la Société de géographie de Québec*, vol. 16, août 1922, p. 138-143.

PAGEAUX, Daniel-Henri, « Jacques Cartier et la France des lumières », Colloque Cartier, *Études canadiennes*, vol. 17, décembre 1984, p. 155-159.

PERRAULT, Claude, « La découverte de Montréal par Jacques Cartier », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 20, n° 2, septembre 1966, p. 236-261.

PIEDELIÈVRE, prof., *et al.*, Communication relative à Jacques Cartier dans *Bulletin de l'Académie nationale de médecine*, Paris, vol. 136, 1952, p. 109.

RICHMOND, Frederick J., « Le premier débarquement de Cartier à Gaspé », *Bulletin de la Société de géographie de Québec*, vol. 17, 1923, p.205- 208.

ROBINSON, P.J., « The Origin of the Name Hochelaga », *Canadian Historical Review*, vol. 23, 1942, p. 295-296.

ROUSSEAU, Jacques, « L'annedda et l'arbre de vie », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 8, n° 2, septembre 1954, p. 171-212.

ROUSSEAU, Jacques, « Ces gens qu'on dit sauvages », *les Cahiers des Dix*, Montréal, vol. 23, 1958, p. 53-90.

ROY, Pierre-Georges, « Où hiverna Cartier en 1541-1542 ? », *Bulletin des recherches historiques*, vol. 30, 1924, p. 353-355.

SANCHEZ, J.-P., « Jacques Cartier et le royaume du Saguenay », Colloque Cartier, *Études canadiennes*, décembre 1984, p. 107-117.

SCOTT, H.-A., « Les aumôniers de Jacques Cartier », *Bulletin des recherches historiques*, vol. 30, 1924, p. 168-174.

TRUDEL, Marcel, « Pour une mesure plus exacte du rôle de Jacques Cartier », Colloque Cartier, *Études canadiennes*, vol. 17, décembre 1984, p. 149- 153.

WINTEMBERG, W.J., « The Probable Location of Cartier's Stadacona », *Mémoires de la Société royale du Canada*, section II, 1936, p. 19-21.

C – AUTRES OUVRAGES CITÉS OU CONSULTÉS

I – *Dictionnaires, recueils*

ATKINSON, Geoffroy, *la Littérature géographique française du XVI^e siècle, Répertoire bibliographique*, Paris, Picard, 1927, 565 p.

BLOCH, Oscar, Walther, VON WARTBURG, *Dictionnaire étymologique de la langue française*, 5^e éd., Paris, P.U.F., 1968, xxxii, 682 p.

BOEMUS, Johann, *Recueil de diverses histoires* [...], Anvers, P. Brilman, 1540, xvi, 272 f.

Catalogue des Actes de François Ier, Paris, Imprimerie nationale, 1887-1908, 10 vol.

COTGRAVE, Randle, *A Dictionary of the French and English Tongues*, Londres, 1611.

DELISLE, Léopold, *le Cabinet des manuscrits de la bibliothèque impériale*, Paris, Imprimerie impériale, 1868-1881, 4 vol.

DESERPZ, François, *Recueil de la diversité des habits*, Paris, R. Breton, 1562, 60 f.

Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie, Paris, Letouzey, 1913-1953, 15 vol.

Dictionnaire de théologie catholique, Paris, Letouzey, 1905, vol. 2.

Dictionnaire universel français et latin, dit de Trévoux, Paris, 1721, 5 vol.

DU VERDIER, Antoine, *les Bibliothèques françoises de La Croix du Maine et Du Verdier*, édité par Rigoley de Juvigny, Paris, Saillant et Nyon, 1772-1773, 6 vol.

FARIBAULT, Georges-Barthélemi, *Catalogue d'ouvrages sur l'histoire de l'Amérique et en particulier sur celle du Canada, de la Louisiane, de l'Acadie, et autres lieux, ci-devant connus sous le nom de Nouvelle-France*, Québec, W. Cowan, 1837, 207 p.

FONTANON, Antoine, *les Édicts et ordonnances des roys de France depuis S. Loys jusques à present*, Paris, 1585, 4 t. en 2 vol.

FURETIÈRE, Antoine, *Dictionnaire universel* [...], Amsterdam, 1690, 3 vol.

GODEFROY, Frédéric, *Dictionnaire de l'ancienne langue française*, Paris, 1881-1902, 10 vol.

HARRISSE, Henry, *Bibliotheca americana vetustissima*, New York, G.P. Philes, 1866-1872, 2 vol.

HUGUET, Edmond, *Dictionnaire de la langue française du seizième siècle*, Paris, Champion-Didier, 1925-1967, 7 vol.

JAL, Auguste, *Glossaire nautique, répertoire polyglotte de termes de marine anciens et modernes*, Paris, Firmin-Didot, 1848, 1591 p.

LA CROIX DU MAINE : voir DU VERDIER, Antoine.

LITTRÉ, Émile, *Dictionnaire de la langue française*, Paris, Gallimard-Hachette, 1965, 7 vol.

MORAWSKI, Joseph de, *Livre de proverbes français antérieurs au XVe siècle*, Paris, Champion, « Classiques français du Moyen Âge », xxiii, 146 p.

NICOT, Jean, *Dictionnaire françois-latin*, Paris, J. Du Puys, 1584, 771 p.

[OMONT, Henri], *Anciens inventaires et catalogues de la Bibliothèque nationale* publiés par Henri Omont, Paris, Leroux, 1908, vol. 1.

PAYNE, John-Thomas et H. FOSS, *Bibliotheca Grenvilliana* [...], Londres, 1841-1872, 3 vol.

PICOT, Émile, *Recueil général des sotties* [...], Paris, Firmin-Didot, « Société des anciens textes français », 1902-1912, 3 vol.

RENOUARD, Pierre, *Répertoire des imprimeurs parisiens*, Paris, Minard, 1965, 511 p. [Fichier déposé à la BN Paris, Réserve].

ROBERT, Paul, *Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, Paris, 1960-1970, 7 vol.

TERNAUX-COMPANS, Henri, *Archives des Voyages ou Collection d'anciennes relations inédites ou très rares, de lettres, mémoires, itinéraires et autres documents relatifs à la Géographie et aux voyages* [...], Paris, 1840- 1841, 2 vol.

TERNAUX-COMPANS, Henri, *Bibliothèque américaine ou catalogue des ouvrages relatifs à l'Amérique* [...], Paris, A. Bertrand, 1837, viii, 191 p.

Troisième Registre de Tadoussac, transcription de L.-P. Hébert, Montréal, les Presses de l'Université du Québec, 1976, xx, 340 p.

II – *Thèses et manuscrits*

BYTHARNE, Jean, « Livre de guerre, tant par mer que par terre », BN Paris, ms. fr. 3890.

FINÉ, Oronce, « L'art et maniere de trouver certainement la longitude de tous les lieux proposez sur la terre [...] Item la composition et usage d'un singulier Metheoroscope geographicque par lequel on peut facilement et soubdainement trouver la dicte difference longitudinale et aussi latitudinale et avec ce la vraye elongation et distance des lieux proposez », BN Paris, ms. fr. 1337.

MALLART, Jehan, « Premier livre de la description de tous les portz de mer de l'univers. Avecques summaire mention des conditions differentes des peuples et adresse pour le rang des ventz propres à naviguer », BN Paris, ms. fr. 1382.

PELLERIN, Suzanne, « Étude du vocabulaire de la faune et de la flore nord-américaines dans les écrits de Lahontan », thèse, Québec, Université Laval, 1978.

THEVET, André, « Description de plusieurs isles » [...], BN Paris, ms. fr. 17174.

THEVET, André, « Grand Insulaire et pilotage » [...], BN Paris, ms. fr. 15452-15453.

THEVET, André, « Histoire de deux voyages » [...], BN Paris, ms. fr. 15454.

VAULX, Jacques de, « Premières œuvres », BN Paris, ms. fr. 9175.

III – *Livres, parties de livres*

ACOSTA, José de, *Historia natural y moral de las Indias* [...], Séville, 1590, traductions françaises, *Histoire naturelle et morale des Indes* [...], Paris, R. Regnault, 1598, et (J. Rémy-Zéphir), Paris, Payot, 1979, 405 p.

AILLY, cardinal Pierre d', *Ymago mundi*, éd. É. Buron, Paris, Maisonneuve, 1930, 3 vol.

ANTHIAUME, Albert, *Cartes marines, constructions navales, voyages de découverte chez les Normands, 1500-1650*, Paris, E. Dumont, 1916, 2 vol., xiv, 566 et 597 p.

ARGENTRÉ, Bertrand d', *l'Histoire de Bretaigne* [...], Paris, Jean du Puys, 1588, 831 p. [1re édition, Rennes, 1582].

ARISTOTE, *les Météorologiques*, éd. J. Tricot, Paris, Vrin, 1947, 300 p.

ARISTOTE, *la Métaphysique*, éd. J. Tricot, Paris, Vrin, 1953, 2 vol.

ATKINSON, Geoffroy, *les Nouveaux Horizons de la Renaissance française*, Genève, Droz, 1935, xix, 503 p.

ARVEILLER, Raymond, *Contribution à l'étude des termes de voyage en français, 1505-1722*, Paris, D'Artrey, 1963, 575 p.

AUDEBER, Nicolas, *le Voyage et observation de plusieurs choses diverses qui se peuvent remarquer en Italie* [...], Paris, G. Clouzier, 1656.

BACQUEVILLE DE LA POTHERIE, Claude-Charles, *Histoire de l'Amérique septentrionale* [...], Rouen et Paris, 1722, 4 vol.

BANFIELD, Alexander W. Francis, *les Mammifères du Canada*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2e éd., 1977, xxv, 406 p.

BARCIA, Andreo Gonzàles de, *Ensayo cronológico para la historia general de la Florida* [...], Madrid, 1723, 367 p.

BASANIER, Martin : voir ESPEJO, Antonio de et LAUDONNIÈRE.

BAYFIELD, Henry Wolsey, *Directions de navigation pour l'île de Terre-Neuve et la côte du Labrador et pour le golfe et le fleuve Saint-Laurent*, Québec, Thomas T. Nesbitt, 1864, 2 vol.

BÉLANGER, René, *les Basques dans l'estuaire du Saint-Laurent, 1535-1635*, Québec, Les Presses de l'Université du Québec, 1971, 162 p.

BELLEFOREST, François de, *l'Histoire universelle du monde* [...], Paris, G. Mallot, 1570, xvii, 317, xiii f.

BELLEFOREST, François de, *le Cinquiesme Livre des histoires tragiques*, Paris, J. Hulpeau, 1572 [3e hist. : f. 69b-102b].

BELLEFOREST, François de, *la Cosmographie universelle de tout le monde*, [...] *auteur en partie Munster, mais beaucoup plus augmentée, ornée & enrichie par François de Belleforest* [...], Paris, M. Sonnius, 1575, 2 vol.

BELON, Pierre, *Observations de plusieurs singularitez* [...], Paris, Corrozet, 1553, xii, 212 f.

BERGERON, Pierre, *Traicté de la navigation et des voyages de descouverte et conqueste moderne* [...], Paris, J. de Heuqueville et M. Soly, 1629, 303 p.

BERNARD, Jacques, *Navires et gens de mer à Bordeaux, vers 1400 - vers 1550*, Paris, SEVPEN, 1968, 3 vol.

BIARD, Pierre, : voir THWAITES, Reuben Gold, *Jesuit Relations.*

BIGGAR, Henry Percival, *The Early Trading Companies of New France. A Contribution to the History of Commerce and Discovery in North America*, Toronto, University of Toronto Library, 1901, xii, 308 p.

BIGGAR, Henry Percival, *les Précurseurs de Jacques Cartier, 1497-1534, Collection de documents relatifs à l'histoire primitive du Canada*, Ottawa, « Publication des Archives canadiennes, n° 7 », 1913, xxxii, 212 p.

BINET, Émile, *Essay des merveilles de nature* [...], Rouen, R. de Beauvais, 1621, viii f., 569 p.

BOUCHER, Pierre, *Histoire veritable et naturelle des mœurs et productions du pays de la Nouvelle-France vulgairement dite le Canada*, Paris, F. Lambert, 1664, xxii, 168 p. [Réimpr. Boucherville, Société historique de Boucherville, 1964, lxiii, 415 p.].

BOURDÉ DE VILLEHUET, Jacques, *le Manœuvrier* [...], Paris, Guérin et Delatour, 1765, xxxiii, 407 p.

BRIQUET, Charles-Moïse, *les Filigranes*, Amsterdam, 1968, 4 vol. [facsimilé de l'édition de 1907, avec additions].

BROC, Numa, *la Géographie de la Renaissance (1470-1620)*, Paris, Bibliothèque nationale, 1980, 261 p.

BRUNET, J.-C., *Manuel du libraire*, Paris, 1860.

BRUNOT, Ferdinand, *Histoire de la langue française*, vol. 2, Paris, Colin, 1967 [1re éd. : 1894].

BUTOR, Michel, *Essais sur le roman*, Paris, Gallimard, « Idées », 1972, 191 p.

CASSOU, Jean, *la Découverte du Nouveau-Monde*, Paris, A. Michel, 1966, 423 p.

CÉARD, Jean, *la Nature et les prodiges*, Genève, Droz, 1977, xiv, 512 p.

CHAMPLAIN, Samuel de, *Des Sauvages ou Voyage de Samuel Champlain de Brouage, faict en la France nouvelle, l'an mil six cens trois* [...], Paris, Claude de Monstr'œil, 1603, iv, 36 f.

CHAMPLAIN, Samuel de, *The Works of Samuel de Champlain*, édité par Henry Percival Biggar, Toronto, The Champlain Society, 1922-1935, 6 vol.

CHAMPLAIN, Samuel de, *Œuvres*, édité par, H. Deschamps, Paris, P.U.F., 1951, 368 p.

CHAMPLAIN, Samuel de, *les Voyages de la Nouvelle France occidentale, dicte Canada [...]*, Paris, L. Sevestre, C. Collet et P. Le Mur, 1632, 308 p., 310 p., v f. 54 p., 20 p.

CHAMPOLLION-FIGEAC, Aimé, *Captivité du roi François Ier*, Paris, Imprimerie royale, « Documents inédits sur l'histoire de France », 1847, lxxviii, 659 p. et fac-similés.

CHARLEVOIX, François-Xavier de, *Histoire et description générale de la Nouvelle-France*, Paris, Nyon, 1744, 6 vol.

CLARK, James-Cooper, (édit.), *Codex Mendoza*, Londres, 1938, 3 vol.

CLEIRAC, Étienne, *Us et coutumes de la mer* [...], Bordeaux, G. Millanges, 1647, 2 parties.

CLOUÉ, Georges-Charles, *Pilote de Terre-Neuve*, 2e éd., Paris, Imprimerie nationale, 1882, 2 vol., 73 planches et 6 cartes.

COLOMB, Christophe, *Œuvres*, édité par A. Cioranescu, Paris, Gallimard, 1961, 530 p.

COMEAU, Napoléon Alexander, *la Vie et le sport sur la côte nord du bas Saint-Laurent et du Golfe* [...], trad. de l'anglais par Nazaire Le Vasseur, Québec, Garneau, 1945, 372 p. [Publié en anglais en 1909].

CONSTANT, Jean-Marie, *les Guise*, Paris, Hachette, 1984, 266 p.

COPERNIC, Nicolas, *De revolutionibus orbium cœlestium, libri VI*, Nuremberg, 1543, vi, 196 f.

CRIGNON, Pierre, *le Discours de la navigation de Jean et Raoul Parmentier, de Dieppe*, éd. Ch. Schefer, Paris, C. Leroux, 1883, xxix, 202 p.

CROIX, Alain, *la Bretagne aux 16e et 17e siècles*, Paris, Maloine, 1980-1981, 2 vol., 1571, lix p.

CUMMING, William Patterson, R.A., SKELTON, D.B., QUINN, *The Discovery of North America*, Toronto, McClelland and Stewart, 1971, 304 p.

DAINVILLE, François de, *les Jésuites et l'éducation de la société française, la géographie des humanistes*, Paris, Beauchesne, 1940, 563 p.

DAVENPORT, Frances Gardiner, *European Treaties bearing on the History of the United States and its Dependencies to 1648*, Washington, Carnegie Institution of Washington, Publication n° 254, 1917, 387 p.

DECRUE, Francis, *Anne de Montmorency, grand-maître et connétable de France, à la Cour, aux armées et au Conseil du roi François Ier*, Paris, Plon, 1885, viii, 452 p.

DE GAULLE, Charles, *Mémoires de guerre*, Paris, Plon, 1954-1959, 3 vol.

DELUMEAU, Jean, *la Peur en Occident (XIVe-XVIIIe siècle), une cité assiégée*, Paris, Fayard, 1978-1980, 485 p., 607 p.

DENYS, Nicolas, *Histoire naturelle [...] de l'Amérique septentrionale*, Paris, Billaine, 1680, 2 vol.

DICKINSON, John, « Les précurseurs de Jacques Cartier », dans [Fernand BRAUDEL], le *Monde de Jacques Cartier*, p. 127-148.

DOREMET, Jacques, *De l'Antiquité de la ville et cité d'Aleth ou Quidalet, ensemble de la ville et cité de S. Malo [...]*, réimpr. par F. Joüon des Longrais, Rennes, Plihon et Hervé, 1894.

DOUCET, Roger, *les Institutions de la France au XVI^e siècle*, Paris, Picard, 1948, 2 vol.

DUBOIS, Claude-Gilbert, (édit.), *l'Imaginaire du changement en France au XVI^e siècle*, Bordeaux, Presses de l'Université de Bordeaux, 1984, 342 p.

DU CREUX, François, *Historiae Canadensis seu Novæ Franciæ libri decem* [...], Paris, Cramoisy, 1664, 810 p.

DU FAIL, Noël, *Contes et discours d'Eutrapel*, édité par C. Hippeau, Paris, Jouaust, 1875, 2 vol.

DULIEU, Louis, *la Médecine à Montpellier*, vol. 2, *la Renaissance*, Avignon, Presses universelles, 1979, 481 p.

DULIEU, Louis, *la Pharmacie de Montpellier de ses origines à nos jours*, Avignon, Presses universelles, 1973, 344 p.

ENCISO, Martin Fernandez de, *Suma de geographía [...] con la espera en romance y el regimiento del sol y del norte*, Séville, 1519.

ESPEJO, Antonio de, *El viaje que hizo Antonio de Espejo en el anno de ochenta y tres* [...], Madrid, 1586. Trad. fr. par Martin Basanier, sous le titre *Histoire des terres nouvellement descouvertes* [...], Paris, 1586.

ESTANCELIN, Louis, *Recherches sur les voyages et découvertes des navigateurs normands* [...], Paris, Pinard, 1832, xii, 363 p. [Réimpr. 1973, xii, 361 p.].

ESTIENNE, Henri, *Apologie pour Hérodote*, Genève, 1566, 680 p. ; édité par P. Ristelhuber, Paris, Liseux, 1879, 2 vol.

FAILLON, Étienne, *Histoire de la colonie française en Canada*, Villemarie [Montréal ?], 1865-1866, 3 vol.

FENTON, William Nelson, « Northern Iroquoian Culture Patterns », dans Bruce G., Trigger, (édit.), *Handbook of North American Indians*, vol. 15, 1978, p. 296-321.

FERLAND, J.-B.A., *Cours d'histoire du Canada*, Québec, A. Côté, 1861, vol. 1, xi, 522 p.

FOISIL, Madeleine, *le Sire de Gouberville : un gentilhomme normand au XVI^e siècle*, Paris, Aubier-Montaigne, 1981, 288 p.

FOURNIER, Georges, *Hydrographie, contenant la théorie et la practique de toutes les parties de la navigation*, Paris, M. Soly, 1643, 922 p.

FRACASTORO, Girolamo, *Scritti inediti*, con introduzione, commenti e note a cura di Francesco Pellegrini, Verona, Edizioni Valdonega, 1953, xiii, 424 p.

Les Français en Amérique pendant la première moitié du XVI^e siècle, textes des voyages de Gonneville, Verrazano, J. Cartier et Roberval, édités par C.-A. Julien, R. Herval et Th. Beauchesne, Paris, P.U.F., « Colonies et empires, 2^e série : les classiques de la colonisation, 1 », 1946, 223 p.

Les Français en Amérique pendant la deuxième moitié du XVI^e siècle, textes de Jean Ribault [*et al.*], choisis et annotés par Suzanne Lussagnet [...], Paris, P.U.F., « Colonies et empires, 2^e série : les classiques de la colonisation, 2 », vol. 1, 1953, viii, 346 p., vol. 2, 1958, viii, 267 p.

FRANÇOIS, René, pseud. d'Émile BINET (voir ce nom).

GAGNON, François-Marc, « Le Castor et ses *signatures*. Analyse d'une figure du *Codex canadensis*, attribué au jésuite Louis Nicolas », dans [G. Dotoli, (édit.),] *Scritti inediti sulla Nouvelle-France nel Seicento*, Bari, Adriatica ; Paris, Nizet, 1984, p. 255-266.

GAILLARD, Gabriel-Henri, *Histoire de François I^er*, Paris, P. Saillant, 1766-1769, 7 vol.

GALVANO, Antonio, *The Discoveries of the World* [...], trad. R. Hakluyt, Londres, Bishop, 1601, 97 p.

GARCIA DE PALACIO, Diego, *Instrucion nauthica* [...], Mexico, 1587, 156 p. [Réimpr. Madrid, 1944].

GENETTE, Gérard, *Figures*, Paris, Seuil, 1966, 268 p.

GENETTE, Gérard, *Figures III*, Paris, Seuil, 1972, 286 p.

GODFREY, William-Earl, *les Oiseaux du Canada*, Ottawa, 1967, 506 p.

GOMARA, Lopez de, *Histoire générale des Indes occidentales* (texte espagnol : *Historia de las Indias*, 1552), trad. fr. par Martin Fumée, Paris, 1568, vi, 251 f.

GOMES DE CARVALHO, E., *D. Joao III e os Franceses*, Lisbonne, 1909, 194 p.

GOMEZ-GÉRAUD, Marie-Christine, « La figure de l'interprète dans quelques récits de voyage à la Renaissance », Tours, *Colloque international d'études humanistes*, 1983. [Actes sous presse].

GRANDE, Stefano, *le Carte d'America di Giacomo Gastaldi, Contributo alla storia della cartografia del secolo XVI*, Turin, C. Clausen, 1905, 167 p.

[GUIFFREY, Georges, édit.], *Cronique du roy Françoys, premier de ce nom.* [...], Paris, 1860, xvi, 493 p.

HAKLUYT, Richard, *Divers voyages touching the discoverie of America and the islands adjacent unto the same, made first of all by our Englishmen and afterwards by the Frenchmen and Britons*, Londres, 1582 [Réimpr. Jones, J.W., Londres, Hakluyt Society, 1850, cxi, 171 p.].

HAKLUYT, Richard, *A Discourse on Western Planting*, Ch. Deane, édit., Cambridge, Mass., 1877, xi, 253 p. [Ouvrage publié également, sous le titre *Discours of Western Planting*, par E.G.R. Taylor (voir ce nom), *The Original Writings* [...], vol. 2, p. 213-326].

HAKLUYT, Richard, éd. Pierre MARTYR d'ANGHIERA (voir ce nom), *De Orbe novo* [...]

HAKLUYT, Richard, *The Discoveries of the World* : voir GALVANO, Antonio.

HAKLUYT, Richard, *The Principall Navigations, Voiages, Traffiques and Discoveries of the English Nation* [...], Londres, G. Bishop, 1600, 3 tomes en 2 vol.

The Hakluyt Handbook : voir QUINN, David Beers.

Handbook of North American Indians : voir TRIGGER, Bruce G.

HARRISSE, Henry, *Notes pour servir à l'histoire, à la bibliographie et à la cartographie de la Nouvelle-France et des pays circonvoisins, 1545-1700*, Paris, Tross, 1872, xxx, 369 p.

HARRISSE, Henry, *Jean et Sébastien Cabot* [...], Paris, Leroux, « Recueils de voyages et de documents, 1 », 1882, 400 p.

HARRISSE, Henry, *les Corte-Real et leurs voyages au Nouveau-Monde* [...], Paris, Leroux, « Recueils de voyages et de documents, 3 », 1883, xii, 272 p.

HARRISSE, Henry, *Découverte et évolution cartographique de Terre-neuve et des pays circonvoisins, 1497-1769*, essais de géographie historique et documentaire, Paris, Welter, 1900, lxxii, 420 p.

HAUSER, Henri, *les Sources de l'histoire de France. XVI^e siècle (1494-1610)*. Paris, Picard, 1906, vol. 1, xx, 197, iv p.

HAUSER, Henri, *les Débuts de l'âge moderne*, dans *Peuples et civilisations*, vol. 8, rééd., Paris, P.U.F., 1956, 667 p.

HENNEPIN, Louis, *Voyage ou nouvelle découverte d'un très grand pays* [...], Amsterdam, 1704, 604 p.

HOFFMAN, Bernard G., *Cabot to Cartier. Sources for an Historical Ethnography of Northeastern North America, 1497-1550*, Toronto, University of Toronto Press, 1961, xii, 287 p.

HOWLEY, James Patrick, *The Beothucks, or Red Indians, the aboriginal inhabitants of Newfoundland*, Cambridge, University Press, 1915, xx, 348 p. [Réimpr. Toronto, Coles, 1954].

HOYARSABAL, Martin de, *les Voyages avantureux*, [...], Bordeaux, 1579, 115 p. [Réimpr. Bordeaux, 1633, 122 p.].

HUARD, Victor-A., *Labrador et Anticosti, journal de voyage, histoire* [...], Montréal, Beauchemin, 1897, xvi, 505 p. [Réimpr. Leméac, 1972].

HURAULT, Michel, *Discours sur l'estat de la France*, Chartres, 1591, 149 p.

INNIS, Harold Adams, *The Cod Fisheries. The History of an International Economy*, New Haven, Yale University Press, 1940, xvii, 520 p. [Réimpr. University of Toronto Press, 1954, xvii, 522 p.].

JACQUIN, Philippe, *Histoire des Indiens d'Amérique du Nord*, Paris, Payot, 1976, 227 p.

JENNESS, Diamond, *The Indians of Canada*, 6e éd., Ottawa, 1967, xvi, 542 p. [7e éd., 1977].

JOURDA, Pierre *et al.*, *la Crise religieuse du XVIe siècle*, dans Fliche et Martin, *Histoire de l'Église*, Paris, Bloud et Gay, 1956, 461 p.

JULIEN, Charles-André, *les Voyages de découverte et les premiers établissements (XVe-XVIe siècles)*, Paris, P.U.F., « Colonies et empires, 3e série : Histoire de l'Expansion et de la colonisation française, 1 », 1946, 533 p.

LACHÈVRE, Frédéric, *le Libertinage au XVIIe siècle*, vol. 4 : *les Recueils collectifs de poésies libres et satiriques* [...], Paris, Champion, 1914, vol. 1, xvi, 593 p.

LAËT, Jean de, *l'Histoire du nouveau monde ou description des Indes occidentales* [...], trad. fr. du texte latin de 1633, Leyde, B. et A. Elzevier, 1640, 632 p.

LAFAY, Henri, *la Poésie française du premier XVIIe siècle, 1598-1630*, Paris, Nizet, 1975, 605 p.

LAFITAU, Joseph-François, *Mœurs des sauvages amériquains comparées aux mœurs des premiers temps*, Paris, Saugrain l'aîné, 1724, 2 vol.

LA MORANDIÈRE, Charles de, *Histoire de la pêche française de la morue dans l'Amérique septentrionale*, Paris, Maisonneuve et Larose, 1962-1966, 3 vol.

LA POPELINIÈRE, L. Voisin de, *les Trois Mondes* [...], Paris, P. L'Huillier, 1582, 193 f.

LA RONCIÈRE, Charles de, *Histoire de la marine française* [...], Paris, Plon-Nourrit, 1899-1920, 5 vol.

LAS CASAS, Bartolommé de, *Historia de las Indias*, éd. Mexico, 1951, 3 vol.

LAUDONNIÈRE, René de, *Histoire notable de la Floride* [...], édité par Martin Basanier, Paris, G. Auvray, 1586, 123 f.

LE CLERCQ, Chrestien, *Nouvelle Relation de la Gaspésie*, Paris, Auroy, 1691, 572 p.

LE CLERCQ, Chrestien, *le Premier Établissement de la foy* [...], Paris, Auroy, 1691, 2 vol.

LEFRANC, Abel, *les Navigations de Pantagruel. Essai sur la géographie rabelaisienne*, Paris, Leclerc, 1905, 333 p.

LE GRAND, Albert, « Histoire de la littérature canadienne-française », dans *Histoire de la littérature française*, édité par J. Roger, Paris, Colin, 1970, p. 1009-1056.

LE JEUNE, Paul, *Relation de ce qui s'est passé en la Nouvelle France en l'année 1633* [...], Paris, S. Cramoisy, 1634, 216 p. [Repris dans THWAITES, *Jesuit Relations*].

LE MOINE, Roger, *l'Amérique et les poètes français de la Renaissance*, Ottawa, Éditions de l'Université d'Ottawa, « Les îles fortunées », 1972, 350 p.

LE PRINCE, Nicolas-Thomas, *Essai historique sur la Bibliothèque du roi, aujourd'hui Bibliothèque impériale* [...], Paris, Bureau du Cabinet historique, 1856, vii, 466 p. [Éd. annotée par P. Paris].

LÉRY, Jean de, *Histoire d'un voyage fait en la terre de Brésil*, Genève, Chuppin, 1578, 424 p. [Rééd. par J.-C. Morisot, Genève, Droz, 1975, xxxviii, 463 p.].

LESCARBOT, Marc, *Histoire de la Nouvelle France*, Paris, A. Périer, 1617, 56 et 970 p. [1re éd., 1609 ; rééd. W.L. Grant-H.P. Biggar, Toronto, The Champlain Society, 1907-1914, 3 vol.].

[LESPAGNOL, André, édit.], *Histoire de Saint-Malo et du pays malouin*, Toulouse, Privat, 1984, 328 p.

LE TAC, Sixte, *Histoire chronologique de la Nouvelle-France*, édité par Eugène Reveillaud, édit., Paris, 1888, ix, 265 p. [Réimpr. Montréal, Élysée, 1977].

LOUNSBURY, Floyd, « Iroquian Languages », dans Trigger, Bruce G., *Handbook*, vol. 15, p. 334-343.

MAC KAY, Donald, *le Paradis retrouvé. Anticosti*, Adapt. fr. par Willie Chevalier, Montréal, La Presse, 1984, 176 p.

MAGELLAN : voir PIGAFETTA, Antonio, *le Voyage*.

MAGNUS, Olaus, *Historia de gentibus septentrionalibus*, Rome, 1555, 815 p.

MARGOLIN, Jean-Claude, « Quelques bouchées langagières du XVIe siècle », dans *la Littérature de la Renaissance*, mélanges offerts à Henri Weber, Genève, Slatkine, 1984, p. 73-89.

MARGRY, Pierre, *les Navigations françaises* [...], Paris, Tross, 1867, 447 p.

MARGUERITE DE NAVARRE, *l'Heptaméron*, édité par M. François, Paris, Garnier, 1960, xxix, 516 p.

MARIE-VICTORIN, Frère, *Flore laurentienne*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1975, 925 p. [Ire éd., 1935].

MARTIN DE VITRÉ, François, *Description du premier voyage faict aux Indes orientales par les François en l'an 1603, suivi de Traité du scorbut*, Paris, L. Sonnius, 1604, 134 p.

MARTYR D'ANGHIERA, Pierre, *De Orbe novo Petri Martyris de Angleria decades octo* [...], édité par Richard Hakluyt, Paris, G. Auvray, 1587.

MARTYR D'ANGHIERA, Pierre, *De orbe novo. Les huit décades*, traduites du latin par Paul Gaffarel, Paris, Leroux, « Recueil de voyages et de documents, 21 », 1907, 756 p.

[MAUDUECH, Georges], *Normandie et Nouvelle-France d'Amérique du Nord, 1508- 1658* : recueil de documents présentés par Gérard Mauduech, Rouen, C.R.D.P., « Les Français à l'étranger, 1 », 1978, 126 p.

MAXWELL, William Frederick, *The Newfoundland and Labrador Pilot*, Londres, 1897, 3e éd. [Ire éd., Londres, 1878].

MEDINA, Pedro de, *l'Art de naviguer*, trad. fr. par Nicolas de Nicolay de *l'Arte de navegar*, 1545, Lyon, 1576, viii, 258 p.

MÉLANÇON, Claude, *les Poissons de nos eaux*, Montréal, 1946, 250 p. [4e éd. revue et augmentée, Montréal, Éd. du Jour, 1973, 455 p.].

MENCKE, Friedric, *De vita, moribus, scriptis, meritisque [...], Hieronymi Fracastorii*, Leipzig, 1731, 229 p.

MOLLAT DU JOURDIN, Michel, *le Navire et l'économie maritime du nord de l'Europe* [...], travaux du troisième Colloque international d'histoire maritime tenu les 30 et 31 mai 1958 [...], présentés par Michel Mollat, [...], Paris, SEVPEN, 1960, x, 178 p.

[MOLLAT DU JOURDIN, Michel, édit.], « Soleil et navigation au temps des découvertes » dans *Actes du Colloque international sur le Soleil à la Renaissance*, Bruxelles, Presses de l'Université de Bruxelles, 1965, p. 91-106.

MOLLAT DU JOURDIN, Michel, « Le mirage de l'Asie », dans [Fernand BRAUDEL], *le Monde de Jacques Cartier*, p. 45-58.

MOLLAT DU JOURDIN, Michel, « Le témoignage de la cartographie », *ibid.*, p. 149-164.

MONTAIGNE, Michel de, *Journal de voyage* [...], édité par F. Garavini, Paris, Gallimard, « Folio n° 1473 », 1983, 503 p.

MONTALBODDO, Fracanzano da, *Pæsi novamente ritrovati et novo mondo de Alberico Vespuzio Fiorentino*, Vicenza, 1507.

MONTCALM, Marquis de, *Journal* [...], publié sous la direction de l'abbé H.-R. Casgrain, Québec, Demers, 1895, 626 p.

MONTCHRESTIEN, Antoine de, *Traité de l'œconomie politique*, Funck-Brentano, édit., Paris, Plon-Nourrit, 1889, cxviii, 399 p.

MORGAN, Lewis Henry, *League of the Ho-dé-no-sau-nee or Iroquois*, New York, 1904, 2 vol. [Ire éd. Rochester, 1851, réimpr. New Haven, 1954].

MORISON, Samuel Eliot, *Admiral of the Ocean Sea, a Life of Christopher Columbus*, Boston, Little, Brown et Cie, 1951, xx, 680 p.

MORISON, Samuel Eliot, *The European Discovery of America ; the Northern Voyages, A.D. 1500-1600*, New York, Oxford University Press, 1971, xviii, 712 p.

MORISON, Samuel Eliot, *The Great Explorers : the European discovery of America*, New York, Oxford University Press, 1978, xxv, 752 p.

Le Navire et l'économie maritime : voir MOLLAT DU JOURDIN, Michel.

OLSCHKI, Leonardo, *Storia letteraria delle scoperte geografiche*, Florence, Olschki, 1937, v, 231 p.

OVIEDO, Gonzalo Fernandez de, *l'Histoire naturelle et generalle des Indes* (trad. fr. de l'*Historia General y Natural de las Indias*, 1535), Paris, M. de Vascosan, 1555, 140 f.

PAILLARD, Charles-Henri, *l'Invasion allemande en 1544*, Paris, Hérelle, 1884, 450 p.

PARENT, Annie, *les Métiers du livre à Paris au XVI^e siècle (1535-1560)*, Genève, Droz, 1974, 347 p.

PARKMAN, Francis, *France and England in North America* [...], Boston, Little, Brown et Cie, 1865, 6 vol., vol. 1 : *Pioneers of France in the New World.*

PARKS, George Brunes, *Richard Hakluyt and the English Voyages*, 2^e éd., New York, F. Ungar, 1961, xix, 288 p.

PARKS, George Brunes, *Sources and Contents of Ramusio's Navigationi*, New York, New York Public Library, 1955, 44 p.

PARMENTIER, Jean : voir CRIGNON, Pierre.

PARMENTIER, Jean, *Œuvres poétiques*, édition critique par Françoise Ferrand, Genève, Droz, « Textes littéraires français », 1971, lxxxviii, 198 p.

PASQUIER, Estienne, *Recherches de la France* [...], Paris, L. Sonnius, 1611, 984 p. et la table.

PERRAULT, Pierre, *Toutes Isles*, Montréal-Paris, Fides, 1967, 321 p. [I^re éd., 1963].

PERROT, Nicolas, *Mémoire sur les mœurs, coustumes et relligion des sauvages de l'Amérique septentrionale* [...], publié pour la première fois par le R.P. J. Tailhan, Leipzig et Paris, A. Franck, 1864, viii, 341, xliii p.

PIGAFETTA, Antonio, *le Voyage et navigation faict par les Espaignolz es isles de Mollucques* [...], Paris, 1526, 76 f.

POLO, Marco, *le Devisement du monde, le livre des Merveilles*, Paris, Maspero, « La Découverte », 1980, 2 vol., 554 p.

POSTEL, Guillaume, *De orbis terrae concordia libri quatuor* [...], Paris, 1543.

POSTEL, Guillaume, *Des merveilles du monde et principalement des admirables choses des Indes et du Nouveau Monde* [...], s.l.n.d. [Paris, Jean Ruelle, 1552], 96 f.

PURCHAS, Samuel, *Hakluytus Posthumus, or Purchas his Pilgrimes* [...], Londres, H. Fetherston, 1625-1636, 5 vol.

QUINN, David Beers, (édit.), *The Hakluyt Handbook*, Londres, the British Library, 1974, 2 707 p.

RABELAIS, François, *Œuvres*, édité par A. Lefranc et *al.*, Paris, Champion, 1912- 1931, 5 vol.

RANDLES, W.G.L., *De la terre plate au globe terrestre, une mutation épistémologique rapide, 1480-1520*, Paris, Colin, 1980, 120 p.

RIBAULT, Jean, *la Complète et véridique découverte de la Terra Florida* : voir *les Français en Amérique*, 2, vol. 2, p. 1-26.

RIBIER, Guillaume, *Lettres et mémoires d'État du temps des Rois François Ier, Henry et François II*, Blois, 1666, 2 vol.

ROY, Joseph-Edmond, *Rapport sur les archives de France relatives à l'histoire du Canada*, dans *Rapport de l'archiviste*, Ottawa, Archives publiques du Canada, vol. 6, 1911, iv, 1093 p.

SAGARD, Gabriel, *le Grand Voyage au pays des Hurons* [...], Paris, D. Moreau, 1632, 380, xii, 146 p.

SAGARD, Gabriel, *Histoire du Canada et voyages* [...], Paris, Sonnius, 1636, 1 016 et 47 p. [Paris, Tross, 1865, 2 vol. ; réimpr. avec préface par M. Trudel, Montréal, HMH, 1977, 268 p.].

SAPIR, Edward, *Anthropologie*, trad. de C. Baudelot et P. Clinquant, Paris, Éd. de Minuit, 1967, 2 vol. [Éd. 1971, 380 p.].

SAULNIER, V.-L., *le Dessein de Rabelais*, Paris, SEDES, 1957, 222 p.

SCHMITT, Joseph, *Monographie de l'île d'Anticosti*, Paris, A. Hermann, 1904, vi, 367 p.

SCOTT, William Beverly et Edwin John CROSSMAN, *Poissons d'eau douce du Canada*, Ottawa, ministère de l'Environnement, 1974, 1 026 p.

SENNERT, Daniel, *De scorbuto*, Witteberg, 1624, 755 p.

SERRES, Olivier de, *le Théâtre d'agriculture et mesnage des champs* [...], Paris, Mettayer, 1600, 1 004 p.

SPILLMAN, Charles-Jacques, *Faune de France, 65 : Poissons d'eau douce*, Paris, P. Lechevalier, 1961, 307 p.

STABLER, Arthur P., *The Legend of Marguerite de Roberval*, Washington, Washington State University Press, 1972, 78 p.

[TAYLOR, Eva Germaine Remington], *The Original Writings and Correspondence of the Two Richard Hakluyts*, with an introduction and notes by

E.G.R. Taylor, Londres, Hakluyt Society, 2e série, vol. 76-77, 1935, xiv, 210 p., p. 211-516.

THEVENIN, René et Paul COZE, *Mœurs et histoire des Indiens Peaux-Rouges*, Paris, Payot, 1952, 299 p.

THEVET, André, *Cosmographie de Levant*, Paris, Jean de Tournes, 1554, 214, xiv p.

THEVET, André, *la Cosmographie universelle d'André Thevet cosmographe du roy* [...], Paris, G. Chaudière et P. L'Huillier, 1575, 2 vol.

THEVET, André, *les Singularitez de la France Antarctique* [...], Paris, M. de la Porte, 1558, 174 f.

THEVET, André, *op.cit.*, nouvelle édition [...], par P. Gaffarel, Paris, Maisonneuve, 1878, lxiv, 459 p.

THEVET, André, *op.cit.* (extraits), édité par F. Lestringant, Paris, Maspero, 1983, 177 p.

TODOROV, Tzvetan, *la Conquête de l'Amérique*, Paris, Seuil, 1982, 278 p.

TORY, Geoffroy, *Champfleury, au quel est contenu Lart & science de la deue & vraye Proportion des Lettres Attiques, qu'on dit autrement Lettres Antiques, & vulgairement Lettres Romaines*, Paris, 1529, 80 f.

TOUCHARD, Henri, « Souvenirs et mythes atlantiques dans l'imaginaire des marins », dans [BRAUDEL, Fernand], *le Monde de Jacques Cartier*, p. 95-110.

[THWAITES, Reuben Gold, édit.], *Jesuit Relations and Allied Documents*, Cleveland, 1896-1901, 73 vol.

TRIGGER, Bruce G., *The Children of Aataentsic : A History of the Huron People to 1660*, Montréal, McGill University Press, 1976, 2 vol. xxiii, 913 p.

[TRIGGER, Bruce G., édit.], *Handbook of North American Indians*, vol. 15, Washington, Smithsonian Institution, 1978, xvi, 924 p.

TRUDEL, Marcel, *Atlas historique de la Nouvelle-France*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1968, 219 p. [1re éd., 1961, 93 p.].

TURNER, Nancy et Adam SZCZAWINSKY, *Succédanés sauvages du thé et du café au Canada*, Ottawa, Musées nationaux du Canada, 1978, 111 p.

URSU, Ion, *la Politique orientale de François Ier*, Paris, Champion, 1908, 204 p.

VACHON, André, *Éloquence indienne*, Montréal-Paris, Fides, « Classiques canadiens », 1968, 96 p.

VINCI, Léonard de, *les Carnets de Léonard de Vinci*, trad. par Louise Servien, 2e éd., Paris, Gallimard, 1951, 2 vol.

WAUGH, Frederick Wilkerson, *Iroquois Food and Food Preparation*, Ottawa, Musée national de l'Homme, 1916, vi, 235 p.

WILLIAMSON, James Alexander, *Richard Hakluyt and His Successors*, Londres, Hakluyt Society, 2e série, vol. 93, 1946, 192, lxviii p.

WINSOR, J., *Narrative and Critical History of America*, Boston et New York, Houghton, Mifflin et Cie, 1884-1889, 8 vol.

WRIGHT, James Vallière, *Quebec Prehistory*, Scarborough, Reinhold, 1979, 128 p.

WRIGHT, James Vallière, *la Préhistoire du Québec*, version française par Roger-J.-M. Marois, Montréal, Fides, 1980, 138 p.

IV – *Articles*

ARBOUR, Roméo, « Raphaël du Petit Val de Rouen et l'édition des textes littéraires en France (1587-1613) », *Revue française d'histoire du livre*, vol. 5, n° 9, 1975, p. 87-141.

BARRÉ, Gérard et Laurent GIROUARD, « Les Iroquoiens : premiers agriculteurs », *Recherches amérindiennes au Québec*, vol. 7, n° 1-2, 1978, p. 43-54.

BERNATCHEZ, Ginette, « La Société littéraire et historique de Québec (...), 1824-1890 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 35, n° 2, septembre 1981, p. 179-192.

BIGGAR, Henry Percival, « Les premiers navigateurs français à Terre-Neuve », *Revue des questions historiques*, vol. 62, n° 5, 1934, p. 6-8.

BOIVIN, Bernard, « La flore du Canada en 1708 », *Études littéraires*, vol. 10, n° 1-2, avril-août 1977, p. 225-297.

CAMPEAU, Lucien, « Découvertes portugaises en Amérique du nord », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 20, n° 2, septembre 1966, p. 171-227.

CLERMONT, Norman, « Le Sylvicole initial », *Recherches amérindiennes au Québec*, vol. 7, n° 1-2, 1978, p. 31-42.

CLERMONT, Norman, « L'identité culturelle iroquoienne », *ibid.*, vol. 10, n° 3, 1980, p. 139-144.

CLERMONT, Norman, « La place de la femme dans les sociétés iroquoiennes de la période du contact », *ibid.*, vol. 13, n° 4, 1983, p. 286-290.

CROZALS, de, « Un préjugé géographique : la zone torride », *Revue de géographie*, janvier 1885, p. 1-11.

DAWSON, Samuel Edward, « The Voyages of the Cabots in 1497 and 1498 », *Mémoires de la Société royale du Canada*, section II, 1894, p. 51-112 ; 1896, p. 3-30 ; 1897, p. 139-268.

DAWSON, William, « Additional Notes on Aboriginal Antiquities Found at Montreal », *The Canadian Naturalist and Geologist*, Montréal, vol. 6, 1861.

DOIRON, Normand, « De l'épreuve de l'espace au lieu du texte. Le récit de voyage comme genre », *Papers in French Seventeenth Century Literature*, Seattle-Tübingen, 1984, p. 15-31.

FENTON, William Nelson, « Problems Arising from the Historic Northeastern Position of the Iroquois », *Smithsonian Miscellaneous Collections*, vol. 100, 1940, p. 159-251.

GAGNON, François-Marc, «*Experientia est rerum magistra.* Savoir empirique et culture savante chez les premiers voyageurs au Canada », *Questions de culture, Institut québécois de recherche sur la culture*, Montréal, 1981, p. 47-61.

GANONG, William Francis, « The Identity of the Animals and Plants Mentioned by the Early Voyageurs to Eastern Canada and Newfoundland », *Mémoires de la Société royale du Canada*, section II, 1909, p. 197-242.

GANONG, William Francis, « Crucial Maps in the Early Cartography and Place-Nomenclature of the Atlantic Coast of Canada », *ibid.*, 1929-1937. Réimpression en un vol. (avec commentaires de Theodore E. Layng), Toronto, University of Toronto Press, 1964, xvii, 511 p.

HAMON, Philippe, « Qu'est-ce qu'une description ? », *Poétique*, vol. 12, 1972, p. 465-485.

HOWLEY, James Patrick, « Vinland Vindicated », *Mémoires de la Société royale du Canada*, section II, 1898, p. 77 s.

JAL, Auguste, « Documents inédits sur l'histoire de la marine (XVI^e^ siècle) », *Annales maritimes et coloniales*, 3^e^ série, vol. 3, 1842, Partie non officielle, n° 2.

LAPORTE, Pierre, « L'ornithologie au Canada à l'époque de Jacques Cartier », *Carnets de zoologie*, vol. 34, n° 4, 1974, p. 52-58.

LAROCQUE, Robert, « L'introduction des maladies européennes chez les autochtones des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles », *Recherches amérindiennes au Québec*, vol. 12, n° 1, 1982, p. 13-24.

LIGHTHALL, W.D., « Hochelagans and Mohawks : A Link in Iroquois History », *Mémoires de la Société royale du Canada*, 1899, section II, p. 201 s.

MARSH, T.N., « An Unpublished Hakluyt Manuscript », *New England Quarterly*, vol. 35, 1962, p. 247-252.

MOLLAT DU JOURDIN, Michel, « Choix de documents relatifs à la Normandie pour servir à l'histoire du commerce maritime (XV^e^-XVI^e^ siècles) », *Mélanges de la Société de l'histoire de Normandie*, 16^e^ série, Rouen, 1959, p. 109-176.

MOLLAT DU JOURDIN, Michel, « Attitudes des gens de mer devant le danger et la mort », *Ethnologie française*, vol. 2, 1979, p. 191-199.

MUSSET, Georges, « Les Rochelais à Terre-Neuve », *Bulletin de géographie historique et descriptive*, vol. 7, 1892, p. 243-272.

MUSSET, Georges, « Jean Fonteneau dit Alfonse », *ibid.*, 1895, p. 275-295.

PACIFIQUE, Père, « la Tribu des Micmacs », *Bulletin de la Société de géographie de Québec*, vol. 18, 1924, p. 65-84.

PAWLOWSKI, Pierre-Auguste, « Jean Fonteneau, dit Alfonce », *Bulletin de géographie historique et descriptive*, 1905, p. 237-251.

QUINN, David Beers, « The Voyage of Étienne Bellenger to the Maritimes in 1583 : A New Document », *Canadian Historical Review*, vol. 43, 1962, p. 339-343.

SAINÉAN, Lazare, « La *Cosmographie* de Jean Alfonse Saintongeais », *Revue des études rabelaisiennes*, vol. 10, 1912, p. 19-67.

SAULNIER, V.-L., « Médecins de Montpellier au temps de Rabelais », *Bibliothèque d'Humanisme et de Renaissance*, vol. 19, 1959, p. 425-459.

SERVOIS, Gustave, « Notice et extraits du *Recueil des Miracles de Notre-Dame* de Roc-Amadour », *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1857, p. 21-114 et 228-245.

STENGEL, E., « Die beiden Sammlungen altfranzösischer Sprichwörter in der Oxforder Handschrift Rawlinson C 641 », *Zeitschrift für französische Sprache und Literatur*, vol. 21, 1, 1899, p. 1-21.

VAUCHERET, Étienne, « Les mœurs guerrières des Indiens selon les premiers découvreurs », Colloque Cartier, *Études canadiennes*, vol. 17, décembre 1984, p. 125-136.

INDEX

Ont été écartés les noms d'auteurs d'études publiées après 1867 (réédition du *Discours du voyage*) et, pour éviter des redondances, ceux de Jacques Cartier, François Ier et Charles-Quint. Pour les termes *Canada, Canadiens*, n'ont été retenues que les occurrences provenant de textes des XVIe et XVIIe siècles. Les titres ont été abrégés : *Introduction* : *Intr.* ; *Première relation* : *1re R.* ; *Deuxième relation* : *2e R.* ; *Troisième relation* : *3e R.* ; *Relation Roberval* : *R.R.* ; *Appendice* : *App.*

ACADIE : 51 ; notes *Intr.* 130 ; notes *1re R.* 26 ; notes *2e R.* 205.

ACHELACY : voir HOCHELAY.

AÇORES : 213 ; notes *Intr.* 14.

ACOSTA : notes *Intr.* 9, 283 ; notes *1re R.* 222, 274 ; notes *2e R.* 10, 25, 661 ; notes *3e R.* 93.

Adhotuys : 136, 137 ; notes *2e R.* 156 ; notes *App. I*, 146. Voir aussi *Marsouin.*

AGONA : 91, 176, 195, 196, 200 ; notes *2e R.* 546, 557, 561 ; notes *3e R.* 35, 39, 84, 86.

AGOUCHONDA : 189 ; notes *2e R.* 659.

Agouhanna : 66, 137, 138, 151, 154, 179, 188 ; notes *2e R.* 179, 332, 333, 573 ; notes *3e R.* 37.

AGROMONTE (Juan d') : notes *Intr.* 34.

AGUILAR (marquis d') : notes *Intr.* 101.

AIGUES-MORTES (entrevue d') : 19, 20, 21 ; notes *Intr.* 74, 79, 82, 102.

AILLY (cardinal d') : notes *2e R.* 549.

AJOASTÉ : 166, 189 ; notes *2e R.* 439, 659.

ALCANTARA (commandeur d') : 26.

ALEXANDRE VI : 24 ; notes *Intr.* 14, 347.

ALEXANDRIE : 174 ; notes *2e R.* 530.

ALFONSE (Jean) : **41-45**, 50, 68, 85, 205, **213-223**, 259, 260, 264 ; notes *Intr.* 310, 311, 321, 324, 338, 416, 441, 444, 460 ; notes *1re R.* 12, 14, 21, 30, 42, 61, 144, 256, 259, 334 ; notes *2e R.* 85, 96, 97, 107, 111, 371, 435, 496, 586, 622, 624 ; notes *3e R.* 57 ; notes *R.R.* 1, 18, 28, 36, 46 ; notes *App. I* 2, 3, 38, 48, 49, 58, 81, 96, 102, 133, 141, 144, 145, 165, 167.

ALGONQUINS : voir INDIENS (Ethnies).

ALLEMAGNE : 10, 34.

ALLEZAY : 106 ; notes *1re R.* 178.

Alose : 208, 209, 220 ; notes *R.R.* 44.

Alouette : 81, 147 ; notes *2e R.* 261.

ALMOUCHIQUOIS : voir INDIENS (Ethnies).

Amandier : 168, 225 ; notes *2e R.* 488.

AMAZONES : notes *Intr.* 263.

AMBOISE : 170.

AMBOISE (Michel d') : notes *Intr.* 130.

Amélanchier : notes *1re R.* 278.

ANGLETERRE, ANGLAIS : 11, 34, 35, 38, 41 ; notes *Intr.* 34, 146, 187, 207, 224, 284 ; notes *1re R.* 11, 159.

ANGO (Jean d') : notes *Intr.* 94 ; notes *1re R.* 157.

ANGOULÊME : 44 ; notes *1re R.* 186 ; notes *App. I* 126.

ANGOULÊME (lac et îles d') : notes *2e R.* 270.

Anguille : 81, 137, 142, 152, 162, 167, 186, 209, 220 ; notes *2e R.* 172, 464 ; notes *R.R.* 57.

ANGUILLE (cape) : notes *1re R.* 131, 317. Voir SAINT JEHAN (cap).

ANIAN (détroit d') : notes *Intr.* 13.

ANNEBAULT (amiral d') : notes *Intr.* 187 ; notes *1re R.* 157.

Annedda : 18, 33, 76, 77, 82, 90, **172-174**, 189, 196, **259-262** ; notes *Intr.* 429 ; notes *2e R.* 379, 656 ; notes *3e R.* 46 ; notes *R.R.* 46. Voir *Scorbut.*

ANTICOSTI : 15, 17, 44, 50, 75, 79, 88, 89, **117-119**, **132-134**, 165, 182, 206, 215, 216, 217, 222 ; notes *Intr.* 273 ; notes *1re R.* 259, **295-318** ; notes *2e R.* 80, 81, 89, 93, 97, 119, 120, 143, 422, 591, 592 ; notes *R.R.* 28 ; notes *App. I* 48, 65.

ANTILLES : 201 ; notes *Intr.* 25 ; notes *1re R.* 247, 284 ; notes *2e R.* 479 ; notes *3e R.* 93.

ANTONIO (don) : 39.

APONAS (île des) : 214. Voir FUNK ISLAND.

APPALACHES : 17 ; notes *2e R.* 345, 443.

Apponatz : 80, 82, 96, 105 ; notes *1re R.* 20, **21**, 144.

AQUECHUNDA : notes *2e R.* 175.

ARAINES (les) : voir MADELEINE (îles de la).

Arbre de vie : 221, 259, 260 ; notes *App. I* 138. Voir *Annedda.*

Arbres : 74, 76, 105, 107, 108, 109, 131, 133, 135, 136, 138, 139, 146, 147, 160, 165, 183, 196, 197, 217, 218, 221, 226 ; notes *Intr.* 467 ; notes *1re R.* 196, 222 ; notes *2e R.* 140, 191, 205.

ARGETENAY (pointe, île d'Orléans) : notes *App. I* 111.

ARGENTRÉ (Bertrand d') : notes *Intr.* 303.

ARISTOTE : 67 ; notes *2e R.* 6, 10, 11, 12, 14, 553.

ASCENSION (île de l') : voir ANTICOSTI.

ASIE : 11, 14, 15, 221, 233 ; notes *Intr.* 110 ; notes *2e R.* 107.

ASSOMPTION (île de l') : voir ANTICOSTI.

Aubépine : 139, 197 ; notes *1re R.* 279 ; notes *2e R.* 200 ; notes *3e R.* 53.

AUBERT (Thomas) : notes *1re R.* 11.

AUDEBER (Nicolas) : notes *2e R.* 16.

AUMONT (sieur d') : 68.

AUXILHON (Paul d') : 33, 64 ; notes *Intr.* 176, 179 ; notes *3e R.* 42 ; notes *R.R.* **8**, 39-41, 65 ; notes *App. I* 102, 145 ; notes *App. X* 20.

AVALON (presqu'île d') : notes *App. I* 18.

AVEZAC (d') : 55, 61 ; notes *Intr.* 68, 359, 360, 363, 384, 435, 438.

Avoine : 43, 77, 113.

AYLMER (passage d') : notes *2e R.* 32.

BACAILLAU (Baccalieu) : 214 ; notes *App. I* 16.

Baccalhaos : voir *Morue*, TERRE-NEUVE.

BACCHUS (île de) : voir ORLÉANS (île d').

BACQUEVILLE DE LA POTHERIE : notes *2e R.* 91.

BALAINE (havre de la) : 99, notes *Intr.* 328 ; notes *1re R.* 58.

Baleine : 79, 80 ; 81, 132, 165, 167, 186, 220 ; notes *2e R.* 94.

Bar : 81, 167, 209 ; notes *2e R.* 462 ; notes *R.R.* 55.

BAR (The) : notes *1re R.* 124.

BARBEROUSSE : notes *Intr.* 58.

BARCIA (Andreo Gonzàles de) : notes *Intr.* 257, 314.

BARCQUES (rivière des) : 107.

BARREAU (Pointe à) : notes *1re R.* 209, 212.

BASANIER (Martin) : 40 ; notes *Intr.* 241 ; notes *2e R.* 24 ; notes *3e R.* 105.

BASQUES : 13 ; notes *Intr.* 30 ; notes *1re R.* 164 ; notes *2e R.* 136, 618, 638 ; notes *3e R.* 42, 84 ; notes *R.R.* 20.

BASQUES (île aux) : notes *Intr.* 30 ; notes *2e R.* 135, 371 ; notes *App. I* 93.

Bassan (fou de) : voir *Margaulx.*

BASTILLE : voir LE BRETON BASTILLE.

BAULD (cap) : notes *1re R.* 37, 50.

BAYONNE : notes *Intr.* 157.

BEAR HEAD : voir ROYAL (cap).

BEAUPORT-EN-KÉRITRY (abbaye de) : 13.

BEAUPRÉ (vicomte de) : 195, 198, 263 ; notes *3e R.* 27.

BEAUVILLAIN (Mathurin) : 263.

BEGAULX (Jacques et Pierre) : 263, 265 ; notes *App. X* 19.

BEHRING (détroit de) : notes *Intr.* 13.

BELL ISLAND : voir GREY ISLAND.

BELLEFOREST (François de) : 38, 224 ; notes *Intr.* 220, 221, 298, 433 ; notes *1re R.* 9, 186, 255 ; notes *2e R.* 14, 85, 91, 96, 97, 241, 300, 553 ; notes *App. X*, 50, 71, 135.

BELLE-ISLE (Bretagne) : 205 ; notes *R.R.* 17, 27.

BELLE-ISLE (détroit de) : 41 ; notes *Intr.* 44 ; notes *1e R.* 23, **30**, **55**, 60, 71, 86, 160, 219, 327 ; notes *2e R.* 55, 59, 159 ; notes *3e R.* 29 ; notes *App. X* 27, 42. Voir CHASTEAULX (baie des).

BELLE-ISLE (TN) : 214, 215 ; notes *Intr.* 268 ; notes *1re R.* 30 ; notes *App. I*, 34.

BELLENGER (Étienne) : 39 ; notes *Intr.* 235.

BELLENGER (Jacqueline) : notes *Intr.* 160.

BELLES-ISLES (les, TN) : 98, 214 ; notes *1re R.* 41 ; notes *App. X* 25.

BELON (Pierre) : 37, 81, 260 ; notes *Intr.* 209.

Beluga : notes *2e R.* 156. Voir *Marsouin.*

BEMBO (Pietro) : notes *Intr.* 207.

BEOTHUCKS : voir INDIENS (Ethnies).

BERGERON (Pierre) : 49 ; notes *Intr.* 310, 311.

Bernache : notes *2e R.* 258.

BERTIUS (carte) : notes *2e R.* 97.

Bétail : 195, 232 ; notes *3e R.* 30. Voir aux esp'èces.

BIARD (Pierre) : 13 ; notes *2e R.* 224.

BIC (havre du) : 89 ; notes *2e R.* 122, 123, 129, 133, 371 ; notes *App. X* 84, 89. Voir SAINT-JEAN (îlots).

BIGNON (abbé) : 68.

BILLY (Jacques de) : 68.

BINET (Étienne) : notes *2e R.* 532.

BLACK BAY : notes *1re R.* 56 ; notes *App. X* 42. Voir BUTTES (havre des).

BLACK POINT : notes *1re R.* 209.

BLANC (cap) : notes *1re R.* 255 ; notes *2e R.* 593. Voir PRATTO (cap de).

BLANC-SABLON : 80, 88, 89, 99, 100, 101, 121, 129, 215 ; notes *1re R.* **160**, 71, 97, 345, 347 ; notes *2e R.* 49, 54.

BLANCHARD (Michel) : 262.

BLARYE (Pierre) : 265.

Blé : 46, 72, 210, 221 ; notes *3e R.* 57 ; notes *App. I* 144.

Blé sauvage : 77, 78, 105, 108 ; notes *1re R.* 148.

BLUFF HEAD : notes *App. I* 53.

BŒMUS (J) : notes *Intr.* 265.

Bœuf : 208.

Bœuf sauvage : 209 ; notes *R.R.* 60. Voir *Wapiti.*

BOHIER (François) : notes *2e R.* 32.

BOIS (île) : voir BOUAYS (île au).

BONAVENTURE (île) : notes *1re R.* 256 ; notes *App. I* 82.

BONAVISTA (cap) : 87, 95, 96, 214 ; notes *1re R.* **12**, 15, 21, 347 ; notes *2e R.* 234 ; notes *App. X* 23.

BONHOMME (Laurent) : 265.

BONNE-AVENTURE (*LA*, navire) : notes *1re R.* 11.

BONNE-ESPÉRANCE (baie de) : voir BREST (havre de).

BONNE-ESPÉRANCE (cap de) : notes *Intr.* 10 ; notes *1re R.* 26.

BONNE-VISTE(cap) : voir BONAVISTA (cap).

BONNIVET : 27, 68 ; notes *1re R.* 3.

BORDEAUX : 136 ; notes *2e R.* 160.

BOUAYS (île au) : 99 ; notes *1re R.* 62 ; notes *App. I* 40, 46.

BOUCHER (Pierre) : notes *1re R.* 222, 275 ; notes *R.R.* 60.

Boul : voir *Bouleau.*

BOULAIN (Jacques) : notes *Intr.* 198.

BOULE (baie de la) : notes *2e R.* 113.

Bouleau : 76, 101, 147, 197, 221 ; notes *1re R.* **92** ; notes *2e R.* 253 ; notes *3e R.* 51 ; notes *App. I* 140.

BOULET (Le) : notes *1re R.* 77, 80.

BOURBON (cardinal de) : 39.

BOURDÉ DE VILLEHUET : notes *1re R.* 108.

BOURGES : notes *Intr.* 94, 106 ; notes *2e R.* 504.

BOVES (Charles des) : notes *2e R.* 188.

BOYSRIE (Mondyne) : 265.

BRADOR (baie de) : notes *1re R.* 35, 66.

BRÉBEUF (Jean de) : notes *1re R.* 283.

BRÉHAT (île) : 13 ; notes *1re R.* 32.

Brème : 81, 167 ; notes *2e R.* 470.

BRÊME (Adam de) : notes *1re R.* 55.

BRÉSIL : 10, 12, 13, 54, 115, 151, 160, 161, 224 ; notes *Intr.* 14, 22, 24 ; notes *1re R.* 238, 246, 284, 384.

BREST (havre de) : 15, 87, 88, 97, 99, 100, 101, 130 ; notes *Intr.* 339 ; notes *1re R.* 18, 30, **35**, 60, 68, 71, 74, 94, 96, 343, 345 ; notes *App. I* 43.

BREST (île de) : note *1re R.* 62.

BRETAGNE : 13, 29, 32, 37, 53, 105, 121, 125, 160, 184, 193, 198, 206, 231 ; notes *Intr.* 34, 37, 39, 44, 84, 178 ; notes *1re R.* 3, 11, 60, 159 ; notes *2e R.* 33, 203, 362, 621, 622.

BRETONS (détroit de) : 222. Voir CABOT (détroit de).

BRETONS (terre des) : voir CAP-BRETON (île du).

BREUIL (Olivier du) : 33, 263.

BRIÇONNET (Denis) : notes *2e R.* 32.

BRIEF RECIT : **34-35**, 37, 46, 47, 48, 51, **54-61**, 62, 64-67, 85, 91, 224 ; notes *Intr.* 192, 195, 278, 291, 327, 357, 369, **373-394**, notes *1re R.* 1 ; notes *2e R.* 12, 282, 375 ; notes *3e R.* 1.

BRION (île) : 78, 79, 88, 90, **105**, 107, 182, 222 ; notes *1re R.* 21, 145, **154**, **157**, 159, 162, 163, 181 ; notes *2e R.* 596, 598.

BRISSAC : notes *Intr.* 82.

BRISSART (Claude) : 46 ; notes *Intr.* 283, 284.

BRISSART : notes *Intr.* 81.

BRISTOL : 11 ; notes *Intr.* 199.

BROAD COVE POINT : notes *1re R.* 113.

Brochet : 81, 167 ; notes *2e R.* 467.

BRY (Théodore de) : 40.

BUTTES (Butes, Bytes, havre des) : 98, 99, 215 ; notes *Intr.* 272, 328 ; notes *1re R.* 56, 58 ; notes *App. I* 42.

Byevre : voir *Castor.*

BYTHARNE (Jean) : notes *1re R.* 233.

CABOT (Jean) : 11, 36, 38 ; notes *1re R.* 11, 12, 90, 159, 284, 290 ; notes *2e R.* 530 ; notes *R.R.* 18 ; notes *App. I* 39.

CABOT (Sébastien et carte de) : 35, 36 ; notes *Intr.* 199, 207 ; notes *1re R.* 35 ; notes *2e R.* 270 ; notes *3e R.* 77.

CABOT (détroit de) : 15, 90 ; notes *Intr.* 44 ; notes *1re R.* **159** ; notes *2e R.* 597, 610, 617 ; notes *3e R.* 29 ; notes *R.R.* 27 ; notes *App. I* 97, 156.

CABRAL (Pedro) : notes *Intr.* 14, 206.

CADAMOSTO : notes *Intr.* 206.

CAIÏN (terre de) : 53, 66, 78, **101** ; notes *Intr.* 455 ; notes *1re R.* **87**.

CALVIN (Jean) : notes *Intr.* 75.

CANADA : 22, 25, 29, 37, 40, 41, 45, 46, 48, 54, 95, 125, 128, 132, 135, 137, 147, 153, 156, 157, 158, 163, 165, 167, 173, 181, 184, 188, 190, 193, 194, 195, 196, 198, 200, 201, 202, 205, 206, 207, 209, 213, 218, 219, 220, 221, 222, 229, 233, 234, 247, 251, 260 ; notes *Intr.* 106, 122, 135, 160, 176, 183, 227, 238, 273, 300, 314, 330, 416 ; notes *1re R.* **248**, 273 ; notes *2e R.* 45, 85 ; **91**, 107, 137, 231, 248, 552, 624, 638 ; notes *3e R.* 1, 25, 35, 42, 60, 93, 107 ; notes *R.R.* 43, 73 ; notes *App. I* 2.

CANADIENS : 163, 179 ; notes *2e R.* 136.

Canard : 100, 147, 167 ; notes *1re R.* 75 ; notes *2e R.* 260.

CANCALE : notes *Intr.* 418.

CANE (rivière de) : voir OUTARDES (rivière aux).

Cannelle : 23, 40 (*cynamon*), 188, 189, 190, 202 ; notes *Intr.* 238 (*cynamon*) ; notes *2e R.* 661.

CANNIBALES : voir CARAÏBES.

Canots : 101 et *passim* ; notes *1re R.* 91, **92**.

CANTINO (A) : notes *1re R.* 12, 290.

CAP AUX CORBEAUX : notes *2e R.* 100.

CAP AUX MEULES (île du) : notes *1re R.* 168, 174.

CAP-BRETON (île du) : 49, 105, 215, 222, 223 ; notes *Intr.* 120, 235 ; notes *1re R.* 30, **159** ; notes *2e R.* 207, 597, 605, 609, 610, 622.

CAP COD : notes *App. X* 137. Voir FRANCISCANE.

CAP-ROUGE (Qc) : 260 ; notes *2e R.* 659 ; notes *3e R.* 38, 45, **58**, 59, 63 ; notes *App. I* 30, 35, 37. Voir CHARLESBOURG-ROYAL.

CAP-VERT : notes *Intr.* 14.

CARAÏBES (indigènes) : notes *Intr.* 25 ; notes *1re R.* 237 ; notes *2e R.* 552.

CARCASSONNE : 28.

CARLILLE (Ch.) : notes *2e R.* 539, 571.

Carpe : 81, 167, 209 ; notes *2e R.* 469.

CARPONT : voir KIRPON.

CASCUMPECQUE BAY : notes *1re R.* 189.

CASTLE ISLAND : voir CHASTEAULX (hable des).

Castor : 79, 152, 166, 182 ; notes *2e R.* 315.

CATALIAN HARBOUR : voir SAINTE CATHERINE (havre de).

CATHAY : 11, 14, 218 ; voir CHINE.

CATHERINE DE MÉDICIS : 12.

CATOCHE (cap) : notes *App. I* 5. Voir FIGUIER (cap du).

CAVADU : 48. Voir CANADA.

CAVENDISH : 260.

CECIL (sir Robert) : notes *Intr.* 245.

Cèdre : 76, 108, 109, 139, 147, 197, 221, 259 ; notes *1re R.* 197, 221 ; notes *3e R.* 50.

Cenelles : 76, 186.

Cerf : 80, 152, 154, 162, 166, 174, 175, 187, 209, 216, 221 ; notes *2e R.* 246, 320 ; notes *R.R.* 60.

CÉSAR : 53 ; notes *Intr.* 347, 349.

CHABOT (amiral) : 15, 27, 88, 227 ; notes *Intr.* 40, 49, 94, 187 ; notes *1re R.* 3, 157, 255 ; notes *2e R.* 27, 34, 221. Voir BRION.

CHALEURS (baie des) : 74, 75, 78, 81, 88, 113, 182, 217 ; notes *1re R.* 210, 217, 218, 225, 241, 248, 253, 263, 302 ; notes *2e R.* 91, 183, 594 ; notes *App. I* 81.

CHAMPAGNE : 194.

CHAMPLAIN (Samuel de) : 47, 49, 70, 71, 260, 261 ; notes *Intr.* 38, 41, 150, 283, 443 ; notes *1re R.* 86, 87, 92, 144, 248, 264, 272, 274, 278 ; notes *2e R.* 18, 28, 30, 85, 97, 124, 143, 168, 182, 187, 188, 203, 205, 215, 240, 241, 243, 247, 270, 304, 305, 325, 329, 334, 336, 346, 362, 379, 387, 390, 400, 414, 435, 436, 438, 439, 497, 506, 508, 509, 516, 531, 532, 618 ; notes *3e R.* 60, 61, 104 ; notes *R.R.* 63 ; notes *App. I* 115, 128, 144.

Chanvre : 115, 139, 198, 230 ; notes *1re R.* 272 ; notes *2e R.* 201.

CHAPPEAU-ROUGE (cap) : notes *1re R.* 237.

CHAPPU : (Cassette) : 265.

Chardonneret : 148, 167 ; notes *2e R.* 266.

CHARLES IX : 55, 56 ; notes *Intr.* 359, 366.

CHARLES D'ORLÉANS : 34 ; notes *Intr.* 102, 189 ; notes *1re R.* 186 ; notes *2e R.* 581 ; notes *3e R.* 69.

CHARLESBOURG-ROYAL : 30, 32, 69, 91, 198, 263 ; notes *Intr.* 314 ; notes *3e R.* 69 ; notes *R.R.* 30, 31, 34, 35.

CHARLEVOIX (François-Xavier de) : 50, 262 ; notes *Intr.* 314 ; notes *1re R.* 144, 248 ; notes *2e R.* 91, 208, 282, 315, 435, 448, 553-555 ; notes *3e R.* 49.

Chasse : 174, 175, 187 ; notes *2e R.* 324, 536 ; notes *R.R.* 51. Voir aux espèces d'animaux sauvages.

CHASTEAULX (baie des) : 14, 15, 17, 97, 109, 129, 130, 215 ; notes *Intr.* 44 ; notes *1re R.* 55, 86, 97, 345. Voir BELLE-ISLE (détroit de).

CHASTEAULX (havre des) : 98 ; notes *1re R.* 55.

CHATEAU BAY : voir CHASTEAULX (havre des).

Chat sauvage : 80, 152, 166 ; notes *2e R.* 318.

CHECATICA (rivière) : notes *1re R.* 77.

CHEF-DE-BAIE : 205 ; notes *R.R.* 16.

Chêne : 76, 138, 139, 147, 151, 197, 221 ; notes *2e R.* 192, 295 ; notes *3e R.* 48.

Cheval de mer : 133, 167 ; notes *2e R.* 118. Voir *Phoque.*

Chèvre : 195.

CHIC-CHOCS (monts) : notes *2e R.* 96, 423.

CHICOUTIMI : notes *2e R.* 473 ; notes *App. I* 96.

Chien : 187 et *passim.*

CHIENS (îles aux) : notes *1re R.* 76, 77.

CHINCHETE (cap) : 222.

CHINE : 72 ; notes *Intr.* 110 ; notes *2e R.* 540 ; notes *App. I* 96. Voir CATHAY.

CHISCHEDEC (rivière) : notes *2e R.* 117. Voir MOISIE (rivière).

Chou : 197 ; notes *3e R.* 54.

Chouca : 221 ; notes *App. I* 142.

CIBOLA : 44, 221 ; notes *App. I* 135.

Cidre : 195 ; notes *Intr.* 160 ; notes *2e R.* 516 ; notes *3e R.* 31 ; notes *R.R.* 43.

Citrouille : notes *1re R.* 275 ; notes *2e R.* 397.

CIVILLE (Alonse de) : notes *Intr.* 167 ; notes *3e R.* 19 ; notes *App. X* 20.

CLEIRAC (Étienne) : 261, 262 ; notes *Intr.* 415 ; notes *1re R.* 5, 6, 45, 108, 129, 322, 323 ; notes *2e R.* 229.

CLÉMENT VII : 12.

CLOUET (Fr.) : notes *Intr.* 130.

CODEX MENDOZA : notes *Intr.* 241.

COLOMB (Christophe) : 11, 36, 53 ; notes *Intr.* 14, 41, 110, 206, 263, 347 ; notes *1re R.* 85, 108, 196, 222, 237, 247, 274, 284, 290 ; notes *2e R.* 5, 10, 307, 365, 379, 399, 403, 479, 499, 549 ; notes *App. X* 1.

Colonisation : 22, 25-27, 29, 38, 39, 45-47, 72, 73, **229-232** (*Mémoire 1538*), **247-252** (*Commission Roberval*) ; notes *Intr.* **121-125**, 283 ; notes *2e R.* 28, 407, 624 ; notes *App. I* 125.

Concombre : 76, 152, 161, 187 ; notes *2e R.* 174.

CONFLANS (Antoine de) : notes *1re R.* 107 ; notes *2e R.* 419.

CONQUET (Le) : notes *1re R.* 3, 60.

CONSTANCE : voir LE VASSEUR.

COPERNIC (Nicolas) : notes *2e R.* 7.

Corbin (*corbeau*) : 221.

CORDYER (Jehan) : notes *2e R.* 623.

CORMORANT (cap) : notes *1re R.* 116. Voir LATTE (cap de).

CORONADO : notes *App. I* 135.

CORTE-REAL (frères) : 11 ; notes *Intr.* 206 ; notes *1re R.* 11, 12, 90, 290 ; notes *2e R.* 622 ; notes *R.R.* 18.

CORTÈS (F.) : notes *2e R.* 341.

CÔTE-NORD : 74, 78, 79, 82, 88, **101** ; notes *1re R.* 86, 87, 307 ; notes *2e R.* 100, 109.

Coubrejau : 221 ; notes *App. I* 141.

COUDRES (île aux) : 58, 79, 89, 90, **136, 181-182**, 218, 219 ; notes *2e R.* 157, 159, 460, 582 ; notes *3e R.* 25 ; notes *App. I* 105.

Coudrier : 76, 136 ; notes *2e R.* 164.

Couleuvre : 186.

COULONBIERS (Les, îles) : 103 ; notes *1re R.* 111.

Courge : 76 ; notes *2e R.* 174.

COW HEAD : notes *1re R.* 105. Voir POINTU (cap).

CREMAILLERE (havre de) 214 ; notes *Intr.* 268 ; notes *App. I* 28.

CREMEUR : 202 ; notes *3e R.* 114.

CRÉPY (traité de) : 34, 35, 65 ; notes *Intr.* 186-189.

CRIGNON (Pierre) : 13 ; notes *Intr.* 10, 16, 30, 33, 208 ; notes *1re R.* 26, 30, 50, **91, 133, 157**, 159, 274, 302 ; notes *2e R.* 507, **623**.

Croix (érection d'une) : 15, 88, 90, **116-117**, 131, **178** ; notes *1re R.* **284**, 287 ; notes *2e R.* 76, 340, 563.

CUBA : notes *1re R.* 274 ; notes *2e R.* 24. Voir ISABELLE (île).

CUDOUAGNY : 48 (Cudiagué), 144, 145, 159, 160, 186 ; notes *Intr.* 298 ; notes *2e R.* 20, 237, **374-376**, 379 ; notes *App. I* 120.

Cuivre : 132, 156, 157, 168, 169, 182, 225 ; notes *2e R.* 102, 137, 353, 355, 357, 559 ; notes *3e R.* 60, 61.

CUMBERLAND (havre de) : notes *1re R.* 77. Voir JACQUES CARTIER (havre de).
CUNAT : 61.
Cygne : 81, 147, 167 ; notes *2e R.* 257.
Cyprès : 221.

DAGUOBERT (Simon) : 265.
Daim : 152, 162, 166, 174, 175, 187, 216 ; notes *2e R.* 319.
DAMAS : 139. Voir *Prunier.*
DAMOISELLE (îles de la) : 215 ; notes *App. I* 50.
DARIEN : voir TERRE-FERME.
DARMOUTH (rivière) : notes *App. I* 79.
DAUPHIN (cap du) : 106 ; notes *1re R.* 163.
Dauphine (*La*, navire) : notes *1re R.* 9.
DAVIS (détroit de) : notes *App. I* 38.
DEGANONDA : 189 ; notes *2e R.* 659.
DEGRAT (cap et anse du) : 97, 98 ; notes *1re R.* **37**, **39**, 40, 43.
DENYS (Jehan) : notes *1re R.* 11 ; notes *2e R.* 623.
DENYS (Nicolas) : notes *1re R.* 37.
DESCELIERS (carte et mappemonde) : notes *Intr.* 9, 303 ; notes *1re R.* 16, 103, 111, 164, 186, 207, 208, 210, 211, 225, 227, 244, 253, 255, 259 ; notes *2e R.* 75, 85, 90, 91, 97, 111, 118, 124, 125, 270, 272, 288, 362 ; notes *3e R.* 77 ; notes *R.R.* 34, 73 ; notes *App. I* 167.
DESERPZ (François) : notes *Intr.* 303.
DESLIENS (carte) : notes *1re R.* 35, 164, 207 ; notes *2e R.* 86, 90, 97, 111.
DEUXIÈME RELATION : 19, 21, 35, 39, 40, 47, 50, **54-68** ; **124-190** (texte) ; notes *Intr.* **356-394** (*passim*), 443. Voir *BRIEF RECIT.*
Diamants : 33, 72, 73, 197, 198, 206, 207 ; notes *3e R.* 13, 60 ; notes *R.R.* 19, 20, 41.
DIEPPE : notes *Intr.* 146, 305 ; notes *1re R.* 11, 305 ; notes *R.R.* 43. Voir CRIGNON, PARMENTIER.
DISCORSO (*D'UN GRAN CAPITANO*) : voir CRIGNON.
DISCOURS DU VOYAGE (1598) : **45-47**, 51, **54** ; notes *Intr.* **276-288**, 328, 331, 420 ; notes *1re R.* 1, 2, 9, 49, 117, 319 ; notes *App. I* 3.
DOL : 62 ; notes *Intr.* 418.
DOMAGAYA : 17, 55, 66, 89, 116, 117 (enlèvement 1534), 137-178 *passim*, dont 143 (querelle avec Taignoagny), 145 (diables), 146 (voyage d'Hochelaga), 160 (prêtres), 163 (hostilité à Cartier), 172-173 (scorbut), 178 (enlèvement 1536), 193 (mort en France), 199 ; notes *1re R.* 273, 291 ; notes *2e R.* 138, 209, 210, 226, 409, 473, 493, 511, 514, 523, 524, 546, 566, 569, 573, 661 ; notes *3e R.* 7.
DONNACONA : 17, 18, 23, 58, 62, 66, 72, 89-91, 116-117 (Gaspé, 1534), 137- 182 *passim*, dont 137-138 (seigneur de Canada), 141-146 (hostile au voyage d'Hochelaga), 163-164 (méfiance), 178-179 (enlèvement) ; 188-193 (mort en France), 195 ; notes *Intr.* 238 ; notes *1re R.* 237, 259, 284, 288 ; notes *2e R.* 34, 138, 143, 178, 209, 226, 231, 233, 239, 248, 285, 332, 365, 375, 376, 382, 412, 473, 478, 537, 538, 541, 546, 549, 556, 561, 573, 575, 661 ; notes *3e R.* 4, 5, 7, 8, 13, 35, 72, 73.
DONNACONA (Qc) : notes *2e R.* 147.
DOREMET (chanoine) : notes *Intr.* 296.
DOUBLE (cap) : 88, 102, 121 ; notes *1re R.* **98**, 341, 343.
DOULGÉE (pointe) : 216, 217.
DOURLAN : 19.
DRAKE : 260 ; notes *1re R.* 164.
DU CREUX (François) : notes *Intr.* 313.
DU FAIL (Noël) : notes *Intr.* 130.
DUKES : notes *2e R.* 56.
DUMÉNIL (pointe) : notes *1re R.* 44.
DUNES (terre des) : 222 ; notes *App. I* 158.
DUPOLLET (Jehan Le Choulleur) : 265.
DU PRAT (chancelier) : notes *1re R.* 255.
DU VAL (Jean) : notes *Intr.* 306.
DU VERDIER (Antoine) : 48.
DYEL (Adrien) : 264.
Écureuil : 80, 167, 186 ; notes *2e R.* 450.

ÉGLISE CATHOLIQUE : 11, 12, 21, 24, 25, 26, 28, 67, 113, 127, 128, 160, 162, 229, 233, 234, 248, 249, 250 ; notes *Intr.* 14, 17, 80, 82, 87, 107, 114, 137 ; notes *1re R.* 247 ; notes *2e R.* 18, 379-382.

Élan : voir *Orignal.*

ELDORADO : 17 ; notes *2e R.* 137, 549, 550.

ÉLIZABETH Ière : 39, 40 ; notes *Intr.* 234.

ELLIS BAY : notes *2e R.* 81.

Elyme : voir *Blé sauvage.*

ÉMERILLON (*L'*, navire) : 129, 234 ; notes *Intr.* 61 ; notes *2e R.* 45, 218, 359, 485, 543 ; notes *3e R.* 23.

ENCISO (Martin Fernandez de) : 42, 43 ; notes *Intr.* 259, 260, 265 ; notes *2e R.* 12.

ENNEVAL : 264.

Éperlan : 81, 167 ; notes *2e R.* 465.

Epicéa : voir *Épinette.*

Épices : 11, 14, 23, 37 ; notes *Intr.* 44, 146, 215 ; notes *1re R.* 87 ; notes *2e R.* 530, 624, 661.

Épinette : 82, 259, 262 ; notes *1re R.* 86, **221** ; notes *2e R.* 252.

ÉPÎTRE DEUXIÈME RELATION : **19-21**, 34, 59, **67**, 125-128 (texte) ; notes *Intr.* 71, 83, 211, 291, 363, 373, 377, 419, 433.

Érable : 77, 197, 221, 260 ; notes *Intr.* 473 ; notes *2e R.* 255 ; notes *3e R.* **49**.

ESCUMINAC (pointe) : notes *1re R.* 207, 208.

Esnoguy : 79, **152-153**, 180, 181, 182, 195 ; notes *2e R.* 301, **322**, 577 ; notes *3e R.* 36.

ESPAGNE, ESPAGNOLS : 10, 11, 19, 21, **25-30**, **33-35**, 38, 39, 42, 71, 75, 113, 127, 231, 249, 265 ; notes *Intr.* 14-17, 67, 71, 74, 79-82, 87, 97-105, 116-119, 121, 127, 136-138, 146, 149, 189, 190, 194, 199 ; notes *1re R.* 248 ; notes *2e R.* 516, 574 ; notes *3e R.* 42 ; notes *R.R.* 65 ; notes *App. X* 1.

ESPEJO (Antonio de) : 40 ; notes *Intr.* 242 ; notes *3e R.* 105.

ESPÉRANCE (cap d') : 110 ; notes *1re R.* 212, 213, **225**. Voir MISCOU (Pointe).

ESPOIR (cap d', Qc) : notes *1re R.* 225.

ESPOIR (cap et îles d', TN) : 213, 214. Voir SPEAR (cap).

ESQUIMAUX : notes *1re R.* 90 ; notes *2e R.* 554.

ESQUIMAUX (île des) : notes *1re R.* 76 ; notes *2e R.* 553.

ESSORES : voir AÇORES.

EST (pointe de l') : notes *1re R.* 300 ; notes *App. I* 63.

EST (île de l') : notes *2e R.* 601, 602.

ESTIENNE, Henri : 265.

Esturgeon : 221 ; notes *R.R.* 52.

Étain : notes *App. I* 122.

ÉTAMPES (duchesse d') : notes *1re R.* 157

ÉTANG-DU-NORD (anse de l') : voir HÔPITAL (anse de l').

ÉVANGILE (saint JEAN) : 66, 155 ; notes *2e R.* 224.

FAGUNDES (J.-A.) : notes *Intr.* 120 ; notes *App. I* 168.

FAILLON (Étienne) : notes *Intr.* 1.

Faisan : 147 ; notes *2e R.* 262.

FAME POINT : notes *2e R.* 98 ; notes *App. I* 71.

FARIBAULT (Georges-Barthélémy) : 50, 51 ; notes *Intr.* 325-328, 330, 396, 433.

FARNÈSE (cardinal) : notes *Intr.* 107, 114.

Faséole : notes *1re R.* 280 ; notes *2e R.* 311, 398. Voir *Fève.*

Faucon : 215.

Faune : *78-83*. Voir aux espèces animales.

Fauvette : notes *2e R.* 267.

Fer : 197, 230, 231 ; notes *2e R.* 559 ; notes *3e R.* 61, 62.

FER (île de, Canaries) : 213 ; notes *1re R.* 14, 302 ; notes *App. I* 1.

FERLAND (J.-B.-A.) : notes *Intr.* 172.

FERDINAND D'ARAGON : notes *Intr.* 14.

FERNANDINE (île) : voir CUBA, ISABELLE.

FEU (îles de, TN), FOGO ISLANDS : 214 ; notes *App. I* 22.

Fève : 76, 77, 115, 152, 155, 161, 168, 208, 226 ; notes *1re R.* **280** ; notes *2e R.* 311.

FEVRET DE FONTETTE : notes *Intr.* 332, 335.

FICIN (Marcile) : notes *2e R.* 5.

Figuier : 115, 186, 225 ; notes *1re R.* 276.

FIGUIER (cap du) : 44, 213, 220, 222.

FINÉ (Oronce) : notes *1re R.* 14.

FISHOT (îles) : notes *1re R.* 38.

FITZGERALD (Gerald) : notes *Intr.* 106.

Flore : **73-78**. Voir aux espèces végétales.

FLORENCE : notes *Intr.* 205.

FLORIDE : 11, 48, 65, 169, 213, 220, 221, 222 ; notes *Intr.* 9, 15, 44, 97, 209, 251, 303 ; notes *2e R.* 3, 489, 490, 661 ; notes *3e R.* 93 ; notes *App. I* 130.

FLORIO (John) : **38**, 46, 92 ; notes *Intr.* **222-226**, 239, 420 ; notes *1re R.* 116 ; notes *2e R.* 292, 294, 296, 502.

FONTAINEBLEAU : 260 ; notes *Intr.* 74.

FORNIER (Raoul) : 46.

FORTEAU BAY : notes *1re R.* 58. Voir BALAINE (havre de la).

FOUEZ (rivière de) : 157 ; notes *2e R.* 362.

FOURNIER (Georges) : 49, 63, 261 ; notes *Intr.* 415 ; notes *1re R.* 3, 6, 108, 133, 322 ; notes *2e R.* 66, 415, 499.

FOURNIER (Guillaume) : 265.

Fourrures (et peaux) : 23, 35, 39, 111, 112, 114, 116, 160, 182, 209, 229 ; notes *Intr.* 234 ; notes *1re R.* 236, 263 ; notes *2e R.* 316 ; notes *3e R.* 122.

FOX ISLAND : notes *1re R.* 126.

FRACASTARO (Girolamo) : 37 ; notes *Intr.* 207, 212, 213, 214.

Fraisier : 76, 78, 105, 108, 113, 217, 221 ; notes *1re R.* 151.

Framboisier : 76, 108, 113, 217 ; notes *1re R.* 204.

FRANCE-PRIME : 207, 219, 220 ; notes *Intr.* 273 ; notes *2e R.* 85 ; notes *App. I* 108. Voir SAINT-LAURENT (fleuve).

FRANCE-ROY : 91, 207, 264 ; notes *Intr.* 273, 314 ; notes *R.R.* **34**, 42, 65, 76 ; notes *App. I* 102, 114, 118.

FRANCISCANE : 213, 220, 222 ; notes *App. I* 3. Voir CAP COD.

FRANÇOIS (fils de François Ier) : notes *1re R.* 163, 186.

FRAPESTEL (Regnauld Guilhem) : 265.

Frêne : 76, 108, 138, 147, 221 ; notes *1re R.* 201 ; notes *2e R.* 253.

FRETE : voir FROTE.

FRETUM ARCTICUM : notes *Intr.* 13.

FROMONT, Thomas : 128, 263 ; notes *2e R.* 37.

FROTE, FROTTÉ : 205, 210, 264 ; notes *R.R.* 11.

FUMÉE (Martin) : notes *Intr.* 297 ; notes *3e R.* 105.

FUNDY (baie de) : notes *2e R.* 159.

FUNK ISLAND : 79, 80, **129** ; notes *1re R.* 18, 63, 142 ; notes *2e R.* 51. Voir OISEAULX (île des).

Gadellier : notes *1re R.* 150, 203.

GAILLARD (Gabriel-Henri) : notes *Intr.* 319, 321.

GAILLON (Michel) : 208, 264 ; notes *R.R.* 68.

GALLE (Guillaume Le) : 265.

GALVANO (Antonio) : notes *Intr.* 250.

GAMA (Vasco de) : notes *Intr.* 206 ; notes *2e R.* 494 ; notes *App. I* 1.

GAND (révolte de) : 24.

GANEAU (libraire) : 68.

GASPÉ : 15, 53, 81, 88, 114 ; notes *Intr.* 273 ; notes *1re R.* 258, **259**, 261, 285, 287, 296 ; notes *2e R.* 34, 90, 91, 94, 183, 231, 371, 575 ; notes *App. I* 73, 76, 77.

GASPÉSIE : notes *1re R.* 26 ; notes *2e R.* 96, 112.

GASTALDI (cartes) : 37 ; notes *Intr.* 207, 216 ; notes *App. I* 128, 170.

GAY (François) : 265.

Gélinotte : notes *App. I* 57.

GEORGES (Samuel) : notes *Intr.* 306.

Georges (Le, navire) ; notes *3e R.* 23, 40.

Gesse maritime : 77 ; notes *1re R.* 149. Voir *Pois de mer.*

GIÉ (maréchal de) : notes *Intr.* 129.

GILBERT (Humphrey) : notes *1re R.* 23.

Girofle : 23, 40 (*cloves*), 188, 189, 190, 202 ; notes *Intr.* 238, 428 ; notes *2e R.* 661 ; notes *3e R.* 13.

GIUNTI (Tommaso) : notes *Intr.* 207, 210, 218.

Gode : 80, 97, 99, 105 ; notes *1re R.* **25**, 140.

Goéland : notes *2e R.* 264. Voir *Maulvys.*

GOÉLANDS (île aux) : notes *1re R.* 176.

GOÉLETTE (île de la) : notes *1re R.* 53. Voir SAINTE CATHERINE (île).

GOMARA (F. Lopez de) : notes *Intr.* 297 ; notes *2e R.* 12, 85 ; notes *3e R.* 105.

GOMEZ (Esteban) : 11.

GONNEVILLE (Binot Paulmier de) : notes *Intr.* 22 ; notes *1re R.* 238, 284, 290, 322 ; notes *2e R.* 228, 338, 340, 379, 382, 494.

GOURGUES (Dominique de) : notes *Intr.* 310.

GOUYON (Jehan) : 149 ; notes *2e R.* 279.

GRAINER (Mathew) : notes *Intr.* 234.

GRANCHES (Catherine des) : 12, 35, 87 ; notes *Intr.* 24, 202, 203 ; notes *1re R.* 15, 50, 103 ; notes *2e R.* 43 ; notes *3e R.* 6, 27, 42.

GRANCHES (monts des) : 102, 121, notes *1re R.* 103.

GRAND BANC (TN) : 13.

GRAND BAYE : 41, 44, 46, 120, 206, 215, 220 ; notes *Intr.* 227 ; notes *1re R.* 30, **334**, 345 ; notes *R.R.* 27 ; notes *App. I* 34.

GRAND COLOMBIER (île) : 222 ; notes *App. I* 157.

GRANDE (Stefano) : notes *Intr.* 216.

GRANDE ENTRÉE (île et havre de la) : notes *2e R.* 602-604, 606.

GREAT SACRED ISLAND : notes *1re R.* 50 ; notes *App. I* 33.

GREEN ISLAND : notes *1re R.* 53 ; notes *App. I* 44.

GREENLY (île) : voir VERTE (île, TN).

GRENVILLE (sir Richard) : 61 ; notes *Intr.* 394.

GREY ISLANDS : notes *1re R.* 41.

GROAIS ISLAND : voir GREY ISLAND et BELLES-ISLES.

GROËNLAND : 42 ; notes *2e R.* 553 ; notes *App. I* 39. Voir LABRADOR.

Grolle : 221 ; notes *App. I* 142.

Groseiller : 76, 105, 108, 217, 221 ; notes *1re R.* **150**, 203.

GROS MECATINA (île du) : notes *2e R.* **56**, 62, 63 ; notes *App. I* 50-52, 55.

GROSSE-ÎLE : notes *1re R.* 163 ; notes *2e R.* 91, 167, 460 ; notes *App. I* 109.

GROWTE (John) : 201, 202 ; notes *2e R.* 532 ; notes *3e R.* 89.

Grue : 81, 147, 167 ; notes *2e R.* 256.

GUERNESEY (île) : 40.

GUERNESEY ISLAND : voir COULONBIERS (Les, îles).

GUERRE (île de la) : 218 ; notes *2e R.* 371 ; notes *App. I* 93. Voir BASQUES (île aux).

GUEULPHE (sieur de) : 28.

Guillemot : voir *Marmette.*

GUILLOURS (Jehan) : 265.

GUINECOURT : 205, 207, 264 ; notes *Intr.* 179 ; notes *R.R.* 65 ; notes *App. I* 102.

GUINÉE : 224 ; notes *2e R.* 376.

GUY (John) : notes *1re R.* 88.

GUYENNE : 227.

GUYOT (Charles) : 62, 175, 176.

HABERT (François) : notes *Intr.* 390.

HAGOUCHONDA : 58, 163.

HA ! HA ! (baie des) : notes *2e R.* 62.

HAKLUYT (Richard) : 36, **38-42**, 43-47, 49, 50, 52, 68, 85, 92, 201, **236-244** (relation Cartier), **253-258** (relation Roberval), 260 ; notes *Intr.* 3, 192 **227-252**, **267-275**, 310, 311, 315, 322, 327, 370, 420 ; *1re R.* 2, 62, 116, 155, 334 ; notes *2e R.* 90, 97, 190, 294, 296, 532 ; notes *3e R.* 1, 2, 17, 47, 61, 86, 94, 98, 104-106, 109, 110 ; notes *R.R.* 1, 2, 66 ; notes *App. I* 27, 30, 42, 62, 104, 108, 113-115, 126, 144, 145.

HAMEL (Théophile) : notes *Intr.* 327.

HAREL (Symon) : notes *1re R.* 236.

HARFLEUR : notes *Intr.* 146.

HARLEYENNE (mappemonde et carte) : notes *1re R.* 16, 163, 186,

225, 227, 259, 306 ; notes *2e R.* 68, 75, 85, 91, 247, 272, 288, 659 ; notes *App. I* 167.

HARO (Christoval de) : notes *Intr.* 138, 146.

HARRINGTON (îles) : notes *2e R.* 62, 63, 65 ; notes *App. I* 50.

HAVRE AUBERT (île du) : notes *1re R.* 172, 174 ; notes *2e R.* 606.

HAVRE AUX BASQUES : notes *1re R.* 174.

HAVRE AUX MAISONS (lagune du) : notes *1re R.* 171 ; notes *2e R.* 606.

HÉNAULT (président) : notes *Intr.* 5.

HENLEY ISLAND : voir CHASTEAULX (havre des).

HENNEPIN (Louis) : notes *2e R.* 91.

HENRI II : 12, 35 ; notes *Intr.* 87, 102 ; notes *1re R.* 186 ; notes *3e R.* 69.

HENRI III : notes *Intr.* 178.

HENRI IV : 46 ; notes *Intr.* 283 ; notes *2e R.* 334.

HENRI VII : notes *1re R.* 159.

HENRI VIII : 32 ; notes *Intr.* 146.

Hérisson : 154 ; notes *2e R.* 335 ; notes *R.R.* 61. Voir *Porc-épic.*

HERMINE (GRANDE) : 20, 128, 163 ; notes *Intr.* 72 ; notes *2e R.* 35, 43, 181, 216 ; notes *3e R.* 23.

HERMINE (PETITE) : 129 ; notes *2e R.* 41, 216, 543 ; notes *3e R.* 42.

HÉRON (île) : 223.

Hêtre : notes *App. I* 138.

Hiver : 18, 29, 32, 72, 90, 161, 162, 171, 172, 208, 221, 261 ; notes *Intr.* 125, 327 ; notes *2e R.* 239, 385, 405, 515, 516, 550, 555 ; notes *3e R.* 39.

HOCHELAGA : 17, 18, 25, 30, 34, 37, 39, 41, 45, 46, 48, 54, 55, 62, 66, 71, 89, 91, 95, 125 ; 132 à 168 *passim*, dont **149-157**, 184, 190, 193, 198, 201, 202, 205, 207, 209, 218, 220, 225, 233, 234, 247, 251 ; notes *Intr.* 60, 122, 183, 227, 300, 416 ; notes *1re R.* 264. 282 ; notes *2e R.* 29, 91, 107, 137, 210, 231, 240, 245, 285, 288, **299**, 301, 306, 308, 349, 353, 355, 365 ; notes *3e R.* 1, 36, 39, 65, 67, **77**, 88 ; notes *R.R.* 45, 51, 65, 73 ; notes *App.* I 118, 119.

HOCHELAY (Ochelai, Achelacy) : 147, 166, 189, 198, 200 ; notes *2e R.* 188, 226, **247**, 411, 659 ; notes *3e R.* 7, 8.

HOMEM (carte) : notes *1re R.* 164, 207 ; notes *2e R.* 270, 622 ; notes *3e R.* 77.

HONFLEUR : 29, 30, 42, 194 ; notes *Intr.* 146 ; notes *1re R.* 11 ; *2e R.* 623 ; *) notes *3e R.* 20, 22.

HONGRIE : 23.

HONGUEDO : 132, 159, 165, 182, 216, 217, 222 ; notes *1re R.* 259, 284, 294 ; notes *2e R.* 90, 138, 372, 590. Voir GASPÉ.

HÔPITAL (anse de l') : notes *1re R.* 168.

HÔPITAL (cap de l') : notes *1re R.* 167, 168, 175, 179.

HOYARSABAL (Martin de) : notes *1re R.* 20, 43.

HURAULT (Michel) : notes *Intr.* 283.

HURONS : voir INDIENS, Ethnies.

If : 108, 139 ; notes *1re R.* 198.

INDES ESPAGNOLES : 19, 23, 26, 35, 127, 249 ; notes *Intr.* 15, 17, 107, 121, 122, 127, 137, 194, 219, 283, 358. Voir ESPAGNE.

INDES OCCIDENTALES : 201 ; notes *Intr.* 25 ; notes *3e R.* 93. Voir ANTILLES.

INDIENS

Accueil : 17, 18, 108, 110, 112, 114-116, 132, 137, 142, 149, 150, 151, 153, 159, 164, 168, 195, 199, 200 ; notes *1re R.* 292 ; notes *2e R.* 182, 183, 209, 210, 287, 289.

Alimentation : 112, 115, 148, 149, 152, 155, 159, 162, 164, 181, 209 ; notes *1re R.* 91 ; notes *2e R.* 297, 309, 344, 406 ; notes *R.R.* 50.

Commerce : 108, 110, 111, 175 ; notes *1re R.* 230, 236, 238, 264.

Conversion : 27, 113, 155, 160, 162, 229, 233, 234, 247, 248 ; notes *Intr.* 137 ; notes *1re R.* 247 ; notes *2e R.* 382.

Danse : 110, 112, 114, 115, 138, 142, 143, 146, 149, 150 ; notes *2e R.* 203.

Économie : 101, 111, 114, 115, 132, 137, 152, 153, 156, 157, 161, 164, 168, 169, 175, 176, 182, 195,

209 ; notes *1re R.* 91, 92, 229 ; notes *2e R.* 298, 394-402, 559.

Éloquence : 137, 138, 142, 145, 147, 151 ; notes *2e R.* 182, 224.

Enlèvement : **116-117**, 132, **178-179** ; notes *1re R.* 290 ; notes *2e R.* 571.

Ethnies : ALGONQUINS (241 ; notes *1re R.* 264) ; ALMOUCHIQUOIS (notes *1re R.* 274 ; notes *2e R.* 309) ; BEOTHUCKS (88, 101 ; notes *1re R.* 88, 91, 229) ; ETCHEMINS (notes *2e R.* 136, 370) ; HURONS (225 ; notes *1re R.* 266, 283 ; notes *2e R.* 203, 307, 355, 393, 401, 493 ; notes *3e R.* 474 ; notes *R.R.* 63) ; IROQUOIENS (53, **114-116**, **137-181** *passim* ; 224-225, 259, 261 ; notes *Intr.* 88 ; notes *1re R.* 264 ; notes *2e R.* 183, 190, 231, 245, 308, 322, 324, **328**, 355, 371, 372, 388, 403, 439, 486 ; notes *R.R.* 50) ; MONTAGNAIS (88 ; notes *1re R.* 87, 88, 210, 259, 264, 332 ; notes *2e R.* 92, 97, 118, 188, 439 ; notes *3e R.* 74) ; MICMACS (54, 65, 88, 107, 110 ; notes *1re R.* 88, 210, 229, 231, 239, 252, 253 ; notes *2e R.* 90, 97, 183, 203, 370, 371, 372, 439, 643).

Famille : 110, 165, 209, 219 ; notes *2e R.* **387-391**, 403.

Guerre : 157, 159, 168 ; notes *2e R.* 369 ; notes *R.R.* 63.

Habitation : 101, **151-153**, 159, 166, 189, 199, 209, 219 ; notes *1re R.* 91 ; notes *2e R.* 29, 285, 302-306, 325, 329, 331.

Langues : 15, 37, 46, 52, 54, 57, 58, 72, 76, 110, 113, 115, 132, 150, 156, 157, 174, 177, 180, 181, **184-190** (lexique 1535-1536), 199, **224-226** (lexique 1534), notes *Intr.* 287, 375, 381, 383, 387, 416, 420 ; notes *1re R.* 231, 252, 275, 279, 281, 347 ; notes *2e R.* 90, 97, 224, 230, 308, 322, 579, 624, 661 ; notes *3e R.* 5, 73, 74, 80.

Mœurs : 115, 116, 138, 141, 144, 147, 154, 161, 179, 180, 208, 209 ; notes *2e R.* 88, 307, 336, 387-391.

Organisation sociale : 137, 152, 160, 176, 177, 195, 209 ; notes *2e R.* 178, 307, 333, 383, 388, 546 ; notes *R.R.* 63.

Physique : 101, 114, 144, 148, 154, 175, 176, 208, 209, 219, 233, 247 ; notes *2e R.* 336, 347, 493.

Population : voir Habitation.

Psychologie : 143, 153, 155, 158, 161, 162, 163, 174, 175, 195, 200, 220, 233, 247 ; notes *1re R.* 237, 247, 248, 283 ; notes *2e R.* 226, 287, 307, 325, 392, 393, 404, 405, 416, 479 ; notes *3e R.* 63.

Religion : **144-146**, **159-160** ; notes *1re R.* 247, 248 ; notes *2e R.* 239, 375, 376.

SAINT-MALO (Indiens à) : 22, 193, 234 ; notes *Intr.* 83, 106 ; notes *3e R.* 7.

Vêtement : 101, 114, 116, 144, 152, 160, 167, 168, 169, 176, 209 ; notes *2e R.* 334, 386.

Villes : voir Habitation.

IROQUOIENS : voir INDIENS, Ethnies.

ISABELLE (Cuba) : 127.

ISLANDE : 13.

ISLANDS (Bay of) : voir SAINT JULLIAN (baie).

ISLET (baie de l') : 213.

ISLETTES : 99 ; notes *1re R.* 67.

ITALIE : 11, 27, 36.

JACQUES CARTIER (baie de, TN) : 52, 101, notes *1re R.* 77.

JACQUES CARTIER (détroit de) : notes *1re R.* 327.

JACQUES CARTIER (hable de) : notes *1re R.* 77, 85, 94, 325. Voir CUMBERLAND (havre de).

JACQUES CARTIER (île) : notes *1re R.* 47.

JACQUES CARTIER (mouillage de) : notes *2e R.* 157.

JALOBERT (Macé) : 91, 149, 196, 263, 264 ; notes *1re R.* 5 ; notes *2e R.* 43, 65 ; notes *3e R.* 23, 41, **42**.

JALOBERT (baie) : notes *2e R.* 75.

JANOT (Denis) : notes *Intr.* 390.

JACQUET (Loys) : 263.

JART (La) : 220 ; notes *App. I* 124.

JAUNAYE (E. Chaton de La) : notes *Intr.* 178.

JEAN III : 24, 26 ; notes *Intr.* 15, 92, 100. Voir PORTUGAL.

JEANNE D'ARAGON : notes *Intr.* 34.
JOHN (cap) : notes *1re R.* 131.
JOVE, Paul (Giovo, Paolo) : notes *Intr.* 80 ; notes *2e R.* 553.
JOYEUSE (amiral de) : 39.

KARPONT : voir QUIRPON.
KEGASHA (rivière) : notes *2e R.* 73.
KILDARE (cap) : notes *1re R.* 186.

LABRADOR (Laboureur, terre du) : 11, 42, 43, 45, 46, 95, 214, 221 ; notes *Intr.* 209 ; notes *1re R.* 30, 55, 86, 88, 154 ; notes *App. I* 37, **39**.
LA BROSSE : 205, 210, 264 ; notes *R.R.* 12.
LACHINE (rapides) : notes *2e R.* 347, 349 ; notes *3e R.* 77, 79, 101, 104 ; notes *R.R.* 73.
LA COURT PRÉ-RAVILLON : notes *Intr.* 310, 311 ; notes *1re R.* 21, 164.
LA CROIX DU MAINE : 48.
LACS (Grands) : 168, 201 ; notes *2e R.* 478, 483, 484 ; notes *3e R.* 97, 104.
LA CURNE DE SAINTE PALAYE : notes *Intr.* 332.
LAËT (Jean de) : 50 ; notes *1re R.* 18, 86, 144, 154 ; notes *2e R.* 136, 623.
LAFITAU (Joseph-François) : notes 2e R. 391, 392, 397, 398 ; notes *3e R.* 49 ; notes *App. I* 144.
LAGARTO : 22, 23, 25, 27 ; notes *Intr.* **92-94**, 106, 110 ; notes *2e R.* 661 ; notes *3e R.* 13. Voir PORTUGAL.
LAGUETTE (Jean) : notes *Intr.* 83 ; notes *3e R.* 7.
LAIRET (rivière du) : notes *2e R.* 187.
Laitue : 197 ; notes *3e R.* 56.
LA MARCK (maréchal de) : 27.
LA MARE (Philibert de) : 68 ; notes *Intr.* 332.
LAMONT (Dieu) : 205, 264.
Lamproie : 167, 186 ; notes *2e R.* 466.
LA PERLE ISLAND : voir COULONBIERS (Les).
Lapin : 166 ; notes *2e R.* 449.
LA POMMERAYE (Charles de) : 129, 149 ; notes *2e R.* 40.
LA POPELINIÈRE (Lancelot Voisin de) : 48 ; notes *Intr.* 300, 310.
LA RICHARDERIE : notes *Intr.* 325.
LA ROCHELLE : 32, 42, 44, 88, 91, 100, 205, 220, 221 ; notes *Intr.* 30, 94, 306 ; notes *1re R.* 82, 94, 355 ; notes *2e R.* 90 ; notes *R.R.* 15.
LA SALLE : 205, 264 ; notes *R.R.* 13.
LAS CASAS (Bartolommé de) : 22 ; notes *1re R.* 247, 290.
Latitude constante (*navigation à*) : notes *1re R.* 13 ; notes *R.R.* 18.
LA TRÉMOILLE : notes *1re R.* 3.
LATTE (cap de) : 103 ; notes *Intr.* 225 ; notes *1re R.* 116.
LAUDONNIÈRE (René de) : 40, 48 ; notes *Intr.* 241, 251, 310 ; notes *2e R.* 369.
LAURENTIDES : 17 ; notes *2e R.* 351, 423, 426, 443, 473.
LAVAU (Jean de) : 265.
LAVISSE (Matthieu) : notes *Intr.* 370.
LEAU (M. de) : 39 ; notes *3e R.* 104.
LE BOUTILLER (île) : notes *1re R.* 176.
LE BRETON BASTILLE : 129, 149 ; notes *1re R.* 253 ; notes *2e R.* 46.
LE CAMBEGEUR (Pierre) : 265.
LE CLERC (Antoine) : notes *Intr.* 390. Voir ROFFET (Ponce).
LE CLERCQ (Chrétien) : notes *1re R.* 210 ; notes *2e R.* 188, 470.
LE CONTE (Laurens) : 264.
LE CORPS MORT (île) : notes *1re R.* 178.
LEGIER (Jehan) : 263.
LE GOBIEN (Jean) : notes *Intr.* 202.
LEIGH : notes *Intr.* 138, 154, 164.
LE JEUNE (Paul) : notes *1re R.* 87 ; notes *2e R.* 142 ; notes *R.R.* 63 ; notes *App. I* 144.
LE MARIÉ (Guillaume) : 129 ; notes *Intr.* 225 ; notes *2e R.* 44.
PRINCE (Nicolas-Thomas) : notes *Intr.* 370.
LÉRY (Jean de) : notes *2e R.* 13.
LESCARBOT (Marc) : 47, **48-49**, 50, 55, 260, 261 ; notes *Intr.* 3, 4, 30, 38, 137, 176, 259, 283, 284, 291, 306, 310, 328, 370, 400 ; notes *1re R.* 9, 49, 89, 116, 159, 161, 222, 233, 239, 248, 263, 266, 267, 278, 281, 284, 289, 333 ; notes *2e R.* 18,

19, 52, 76, 77, 78, 85, 90, 91, 94, 97, 117, 118, 124, 143, 149, 151, 170, 186, 188, 190, 212, 217, 220, 231, 232, 233, 236, 237, 240, 241, 274, 309, 315, 321, 322, 334, 349, 362, 369, 373, 386, 387, 390, 392, 394, 400, 402, 406, 408, 410, 416, 448, 490, 495, 524, 532, 536, 556, 622, 638 ; notes *R.R.* 43 ; notes *App. I* 144.

L'ESPINEY : 205, 210, 264 ; notes *R.R.* 9.

LE TAC (Sixte) : 50 ; notes *Intr.* 314.

LE TESTU (carte) : notes *1re R.* 18, 164 ; notes *2e R.* 270 ; notes *3e R.* 77.

LE VASSEUR : 210, 264 ; notes *R.R.* 75.

LEVASSEUR (carte) : notes *1re R.* 259 ; notes *2e R.* 97, 141, 300, 618 ; notes *3e R.* 69.

LE VENEUR (Jean) : 10, 12, 87 ; notes *Intr.* 5, 18.

LE VILLAIN (Claude) : notes *Intr.* 284, 328.

Licorne : 221 ; notes *App. I* 143.

Lièvre : 80, 162, 166, 182, 187 ; notes *2e R.* 589.

LIÈVRES (baie des) : 222.

LIÈVRES (île aux) : 89, 90, 182, 218 ; notes *2e R.* **150**, 587, 589 ; notes *App. I* 100.

LIGNEY-EN-BARROIS : 33.

Linotte : 148, 167 ; notes *2e R.* 267.

LITTLE SACRED ISLAND : notes *1re R.* 50 ; notes *Appendice I* 33.

Livèche : voir *Persil.*

LOBSTER BAY : notes *2e R.* 100.

LONGEVAL : 210, 264 ; notes *R.R.* 72.

Longitude : 99, 103 ; notes *Intr.* 336 ; notes *1re R.* 14, 70, 127, 224, 302 ; notes *App. I* 1.

LONG POINT : notes *1re R.* 125.

LONG RANGE (montagnes) : notes *1re R.* 103.

LONGUE POINTE : notes *1re R.* 66.

LORRAINE (cap de) : voir SAINT-LAWRENCE (cap).

Louere : voir *Loutre.*

LOUIS XIII : notes *Intr.* 415.

LOUIS XIV : 71.

LOUISIANE : 65.

LOUP (île au) : notes *1re R.* 166.

Loup marin : 79, 101, 112, 135, 182, 220 ; notes *1re R.* 91, **93** ; notes *2e R.* 118. Voir *Phoque.*

Loutre : 79, 152, 162, 166 ; notes *2e R.* 314.

LOUVAIN : 174 ; notes *2e R.* 528.

LOUVOIS : voir Bignon.

LUTHÉRIENS : 20, 34, 127 ; notes *Intr.* 75. Voir RÉFORME.

LYON : notes *Intr.* 74.

Macareux arctiques : voir *Richars.*

MADELEINE (cap de La) : notes *2e R.* 98.

MADELEINE (îles de la) : 74, 75, 78, 88, 90, 183 ; notes *Intr.* 336 ; notes *1re R.* 148, 152, 162, 164, 181 ; notes *2e R.* 607, 608 ; notes *App. I* 163.

MADÈRE : 213.

MAGELLAN : 11, 224 ; notes *Intr.* 428 ; notes *1re R.* 237, 246, 284 ; notes *2e R.* 177, 228, 382, 494 ; notes *3e R.* 93.

MAGGIOLO (carte) : notes *2e R.* 624 ; notes *App. I* 3.

MAGNUS (Olaus) : notes *2e R.* 494, 553.

MAHOMET : 20, 34, 127 ; notes *2e R.* 20.

MAINE (U.S.A.) : 39.

MAINGARD (Jacques) : 129 ; notes *2e R.* 47.

Maïs (mil) : 54, 76, 77, 82, 115, 137, 150, 151, 152, 181, 186, 209, 220 ; notes *Intr.* 353 ; notes *1re R.* 274 ; notes *2e R.* 173, 286, 297, 310, 394, 396 ; notes *R.R.* 62.

MAISOUNA : 200 ; notes *3e R.* 85.

MALBAIE (La) : notes *App. I* 80.

MALLART (Jehan) : 47 ; notes *Intr.* 262, 293.

MALLET (Jehan) : notes *1re R.* 236.

MALPECQUE BAY : notes *1re R.* 189. Voir BARCQUES (rivière des).

Mammifères : *79-80.* Voir aux espèces.

MANDEVILLE (Jean de) : notes *2e R.* 549.

MANICOUAGAN (rivière) : notes *2e R.* 124.

MANUEL DE PORTUGAL : notes *Intr.* 14 ; notes *1re R.* 11 ; notes *App. I* 39.

Maquereau : 81, 114, 115, 167, 226 ; notes *1re R.* 261.

MARBRE (cap de) : 217. Voir ORIGNAL (cap de l').

MARCHE (John de La) : 40.

Margaulx (*fou de Bassan*) : 80, 97, 104 ; notes *1re R.* **26**, 91, 139, 144.

MARGAULX (îles de) : 88, 105 ; notes *1re R.* 143, 144. Voir ROCHER AUX OISEAUX.

MARGRY (Pierre) : notes *Intr.* 327, 330.

MARGUERITE DE NAVARRE : notes *Intr.* 130 ; notes *1re R.* 85 ; notes *App. I* 50.

MARILLAC (ambassadeur) : 32.

Marmette : 80, 82 ; notes *1re R.* 21, 25, 140. Voir *Gode.*

MARNEF (Jean de) : 43.

MAROT (Clément) : 27 ; notes *Intr.* 130, 146, 390.

MARQUIER (Pierre) : notes *2e R.* 342.

MARSEILLE : 12.

Marsouin : 37, 39, 80, 82, **136**, 167, 208, 209, 220, 221 ; notes *1re R.* 91 ; notes *2e R.* 155, **156**, 457 ; notes *R.R.* 58.

MARTIN DE VITRÉ : 261 ; notes *2e R.* 532 ; notes *3e R.* 89.

Martre : 79, 152, 162, 166 ; notes *2e R.* 316.

MARTYR (Pierre) : 40 ; notes *3e R.* 94, 106.

Maskinongé : notes *2e R.* 467. Voir *Brochet.*

MASSACRE (île du) : notes *2e R.* 133. Voir GUERRE (île de la).

MATANE : notes *2e R.* 124.

Maulvys : 147, 167 ; notes *2e R.* 264.

MEDINA (Pedro de) : notes *2e R.* 6.

Melon : 137, 161, 187 ; notes *2e R.* 174, 397.

MEMBERTOU (*sagamo*) : notes *1re R.* 239.

MEMORANCY : voir MONTMORENCY.

MENCKE (F.O.) : notes *Intr.* 213.

MENENDEZ (Pedro de) : 42 ; notes *Intr.* 9.

MERCATOR (carte) : notes *Intr.* 13 ; notes *1re R.* 35, 131, 207, 225, 227, 259, 305 ; notes *2e R.* 75, 85, 90, 91, 96, 97, 111, 118, 125, 247, 411, 659 ; notes *App. I* 71.

Merle : 147, 167 ; notes *2e R.* 263.

MEROSO (?) : notes *Intr.* 303.

Meunier : notes *2e R.* 469 ; notes *R.R.* 56.

MEXIQUE : voir NOUVELLE-ESPAGNE.

MEYER (André) : 39.

MICHEL (pilote) : notes *Intr.* 94.

MICHELANT (H.) : 47, 51, 61.

Mil : voir *Maïs.*

MILAN : 35 ; notes *Intr.* 102.

MILLERAYE (de La) : voir MOUY (Charles de).

MINGAN (îles) : notes *1re R.* 309 ; notes *2e R.* 82 ; notes *App. I* 64.

MIRAMICHI (baie de) : notes *1re R.* 207, 208, **210**, 332 ; notes *App. I* 164.

MIRE (Francis de) : 205, 264.

MIREPOIX (Bernard de) : 265.

MISCOU (île) : notes *1re R.* 217, 241.

MISCOU (pointe) : notes *1re R.* **212**, 213, 306. Voir ESPÉRANCE (cap d').

MISTANOQUE (havre de) : notes *1re R.* 77.

MOHAWKS (AGNIERS) : voir IROQUOIENS.

MOISIE (baie et rivière) : 79 ; notes *2e R.* 113-118, 425, 427.

MOLLUQUES : notes *Intr.* 10, 13, 33, 428 ; notes *2e R.* 177, 553.

MOLUES (baie des) : 217 ; notes *Intr.* 273 ; notes *1re R.* 259.

MONSLER (Thomas) : 265.

MONTAIGNE : notes *Intr.* 222 ; notes *1re R.* 28.

MONTALBODDO (Fracanzano da) : notes *Intr.* 206.

MONTCALM : 262.

MONTCHRESTIEN : notes *Intr.* 283.

MONTESCOT, Jehan de : 263.

MONTIGNY (sieur de) : notes *Intr.* 415.

MONT LOUIS (cap de) : notes *2e R.* 98.

MONTMORENCY : 22, 24, 25, 90 ; notes *Intr.* 80, 103, 136 ; notes *1re R.* 255 ; notes *2e R.* 362.
MONTMORENCY (cap de) : 118 ; notes *1re R.* 259, 305.
MONTMORENCY (chute) : notes *App. I* 115, 123.
MONTPELLIER : 174 ; notes *2e R.* 529.
MONTRÉAL (seigneur de) : voir PONTBRIAND.
MONTRÉAL : 17, 75, 77, 80 ; notes *2e R.* 211 ; notes *3e R.* 77. Voir HOCHELAGA.
MONT-ROYAL : 57, 89, 151, 155 ; notes *2e R.* 295, 300 ; notes *3e R.* 300.
MONTS (de) : notes *1re R.* 284 ; notes *2e R.* 241.
MONTS (pointe des) : notes *App. I* 86, 89.
MONT SAINT-MICHEL : 10, 12, 87 ; notes *1re R.* 3, 255.
MONT SAINT-PIERRE (Qc) : notes *2e R.* 98.
MOREAU (fonds) : notes *Intr.* 332.
MORLAIX : 39.
Morse : 79, 81, 82, 133, 221 ; notes *Intr.* 311 ; notes *1re R.* **155** ; notes *2e R.* 118.
Morue : 13, 81, 103, 208, 217, 225 ; notes *Intr.* 30, 31 ; notes *1re R.* 35, **118** ; notes *R.R.* 18, 43 ; notes *App. I* 80, 118.
Mouette : notes *2e R.* 264. Voir *Maulvys.*
MOUY (Charles de) : 46, 95 ; notes *Intr.* 225 ; notes *1re R.* 2.
MUENSTER (cosmographe) : notes *Intr.* 9, 13 ; notes *App. I* 3.
Mulet : 81, 167, 209 ; notes *2e R.* 461.
MURR (îles et récifs) : notes *2e R.* 64 ; notes *App. I* 56.
Muscade : notes *2e R.* 661 ; notes *3e R.* 13.

NANTES (édit de) : 46.
NANTES (Jean de) : 208, 264.
NAPETIPI (baie et rivière) : notes *1re R.* 77, 81.
NATASQUAN (pointe de) : notes *1re R.* 84, 309, 330, 336 ; notes *2e R.* 74, 97. Voir THIENNOT (cap).
NAVAGERO (A.) : notes *Intr.* 207.
Navet : 197 ; notes *3e R.* 55.
NEW LONDON BAY : notes *1re R.* 185.
NEW YORK : 11.
NICE (trêve de) : 19, 20, 21, 25 ; notes *Intr.* 74 ; notes *1re R.* 157.
NICKERSON (baie) : notes *2e R.* 85.
NIL : notes *Intr.* 214.
NIZA (Marcos de) : notes *App. I* 135.
NOËL (Étienne) : 91, 196, 263 ; notes *2e R.* 365 ; notes *3e R.* 23, 43, **90**, 97, 98.
NOËL (Jacques) : 33, 41, 54, **201-202** (lettres) ; notes *Intr.* 178, 240, 247, 310 ; notes *1re R.* 164 ; notes *2e R.* 85 ; notes *3e R.* 81, 96, 104, 110, 121, 122.
NOIREFONTAINE : 205, 264 ; notes *R.R.* 10.
Noisetier : 76, 136, 217, 221 ; notes *App. I*, 88.
NORD (dune du) : notes *1re R.* 166, 170 ; notes *2e R.* 601.
NORD-OUEST : voir PASSAGE DU NORT-OUEST.
NOREMBÈGUE : 45, 46, 95, 220, 221 ; notes *2e R.* 91, 549 ; notes *App. I* **128**.
NORMANDIE, NORMANDS : 13, 194, 227 ; notes *Intr.* 30, 37 ; notes *1re R.* 11.
NORTH CAPE (TN) : notes *2e R.* 616.
NORTH POINT (IPÉ) : notes *1re R.* 191, 193, 195. Voir SAUVAGE (cap du).
NORTHUMBERLAND (détroit de) : notes *1re R.* 207, 208 ; notes *2e R.* 159.
NORVÈGE, NORVÉGIENS : 43, 77 ; notes *1re R.* 55 ; notes *2e R.* 478.
NOTRE-DAME (monts) : 216, 217, 218 ; notes *1re R.* 243, 423.
NOUVEAU-MEXIQUE : 201 ; notes *2e R.* 551 ; notes *3e R.* 105.
NOUVELLE-ANGLETERRE : 39, 45.
NOUVELLE-ESPAGNE (Mexique) : 127 ; notes *Intr.* 97, 209 ; notes *3e R.* 105.
NOUVELLE-FRANCE : 37, 38, 45-47, 70, 72, 184, 213, 220, 221 ; notes *Intr.* 9, 207, 209, 282, 283, 300, 416 ; notes *1re R.* 1, 87 ; notes *2e R.* 18, 202, **624** ; notes *3e R.* 61 ; notes *App. I* 2.

NOUVELLE-ZEMBLE : notes *1re R.* 155.
Noyer : 76, 115, 138, 147, 168, 186, 217, 221, 226 ; notes *1re R.* 277 ; notes *App. I* 88.

ODERIC : notes *2e R.* 553.
O'HARA (pointe) : notes *1re R.* 287.
Oie : 81, 147, 167, 187, 221 ; notes *2e R.* 259, 454.
Oiseaux : **80-81**, 83. Voir aux espèces.
OISEAUX (île des) : 87, 88, 96, 129, 222 ; notes *1re R.* 63, 142. Voir FUNK ISLAND, ROCHERS AUX OISEAUX et VERTE (île).
Olivier : 186.
Omble : notes *2e R.* 468.
ONONDAGA : 225.
Or : 11, 14, 16, 18, 23, 29, 32, 33, 44, 168, 169, 176, **197**, 198, **206**, 220, 221, 225, 229, 230 ; notes *Intr.* 44, 88 ; notes *2e R.* 137, 355, 479, 559 ; notes *3e R.* 13 ; notes *R.R.* 20.
Oranger : 168 ; notes *2e R.* 487.
Orignal : 82 ; notes *2e R.* 321 ; notes *R.R.* 60.
ORIGNAL (cap de l') : notes *App. I* 92.
ORLÉANS : notes *Intr.* 284.
ORLÉANS (cap d') : 107, 108 ; notes *1re R.* 186, 191, 255.
ORLÉANS (île d') : 17, 49, 81, 89, 90, **137-140**, 181, 206, 218, 219 ; notes *1re R.* 55, 222 ; notes *2e R.* 167, 169, 184, 189, **204-208**, 433, 581 ; notes *R.R.* 29 ; notes *App. I* 104.
Orme : 76, 108, 138, 139, 147, 221 ; notes *1re R.* 200.
ORTÉLIUS (carte) : notes *2e R.* 96 ; notes *App. I* 71.
Ortie : 78 ; notes *2e R.* 201 ; notes *3e R.* 64.
Osier : 77, 147.
OUEST (dune de l') : notes *1re R.* 173.
OUEST (pointe de l', ou Cap Noir, îles de la Madeleine) : notes *1re R.* 177.
OUEST (pointe de l') : notes *2e R.* 86, 87, 93, 119 ; notes *App. I* 70.
Ours blanc : 79, 80, 97 ; notes *1re R.* 27, 29.
Ours noir : 79, 105, 162, 166, 216 ; notes *1re R.* 156 ; notes *2e R.* 97, 447.
OURS (cap de l') : notes *1re R.* 306.
OURS (pointe de l') : notes *1re R.* 113. Voir ROYAL (cap).
OUTAOUAIS (rivière des) : notes *2e R.* 137, 352, 476, 477, 480, 481 ; notes *3e R.* 97, 114 ; notes *R.R.* 73.
Outarde : 147, 167, 221. Voir *Bernache.*
OUTARDES (rivières aux) : notes *App. I* 87.
OVIEDO (Gonzalo Fernandez de) : notes *2e R.* 24.
OXFORD : 38.

PACIFIQUE (océan) : 213, 218.
PAGET (William) : 32.
PAIMPONT (Martin de) : 198, 263 ; notes *3e R.* 68.
PALACIO, Garcia de : notes *1re R.* 7.
Palourde : 220 ; notes *Appendice I* 121.
PALMA (Johannes de) : 265.
PARENT (pointe) : notes *1re R.* 330.
PARKHURST (Anthony) : notes *1re R.* 23, 29, 55 ; notes *2e R.* 85 ; notes *3e R.* 61.
PARMÉNIDE : notes *2e R.* 10.
PARMENTIER (Jean) : notes *Intr.* 10, 33 ; notes *1re R.* 26, 50, 85, 157, 232, 322 ; notes *2e R.* 13, 66, 494. Voir CRIGNON (Pierre).
PARRADIS (Anthoinette de) : 265.
PARS (Pierre de P. de Castelleneau) : 265.
PARSONS POND RIVER : notes *1re R.* 104.
PASHAHIBOU (baie) : notes *2e R.* 75.
PASPÉBIAC (pointe) : notes *1re R.* 228.
PASQUIER (Étienne) : notes *Intr.* 87 ; notes *2e R.* 4.
PASSAGE DU NORD-OUEST : 11, 14, 15, 17, 18, 43, 72, 73, 88, 105, 109, 110, 112, 119, 133, 218 ; notes *Intr.* 9, 10, 13, 44, 110, 125 ; notes *1re R.* 242, 306, 327 ; notes *2e R.* 107 ; notes *App. I* 38, 96.
Passe solitaire : 58, 148, 167 ; notes *2e R.* 268.
PATAGONIE : 224.
PAUL III : 24.
PAULMY (marquis de) : notes *Intr.* 322.

PAVIE (bataille de) : 11.
Peaux : voir *Fourrures*.
Pêche : 13, 101, 103, 113, 114, 115, 117, 121, 135, 137, 140, 142, 146, 149, 150, 152, 153, 161, 162, 167, 175, 181, 200, 209, 214, 217, 220 ; notes *1re R.* 118 ; notes *2e R.* 245, 623 ; notes *3e R.* 78 ; notes *App. I* 43, 51.
PENCHÉES (îles) : notes *App. I* 94.
PENOUILLE (pointe) : notes *1re R.* 287.
PENTECOSTE (rivière) : notes *2e R.* 425.
PERCÉ (rocher) : notes *1re R.* 55, 255, 256 ; notes *App. I* 82.
Perdrix : 147 ; notes *2e R.* 262.
PEROSSE (Valeron) : 39 ; notes *Intr.* 234.
PÉROU : 44, 220 ; notes *3e R.* 93.
PERRAULT (Pierre) : 70.
Persil : 77, 78, 105.
PETIT MECATINA (îles du) : notes *2e R.* 65 ; notes *App. I* 50.
PETIT-VAL (Raphaël du) : 45, 46, 92 ; notes *Intr.* 279, 284, 285, 420.
PHILIPPE II : 39, 46 ; notes *Intr.* 9, 102.
Phoque : 79, 80, 81, 82, 209 ; notes *1re R.* 93 ; notes *2e R.* **118**.
PICQUENYANS : voir PYGMÉES.
PIERREBUFFIÈRE (Germain de) : 263.
PIGAFETTA (Antonio) : 224 ; notes *Intr.* 428 ; notes *1re R.* 274, 284 ; notes *2e R.* 553.
Pimperneau : 209 ; notes *R.R.* 57.
Pin : 76, 108, 139, 147, 221, 259 ; notes *1re R.* 199 ; notes *2e R.* 251.
PINE (cap, TN) : notes *App. I* 152.
Pingouin (grand) : voir *Apponatz*.
PINKERTON : notes *Intr.* 325.
PINZON (Martin de) : notes *1re R.* 85.
PIZARRE : notes *1re R.* 274 ; notes *2e R.* 341, 550.
PLATE (île) : notes *1re R.* 256 ; notes *App. I* 82.
PLATON (Pointe au) : notes *2e R.* 79, 247. Voir SAINTE-CROIX.
PLINE : notes *2e R.* 118, 553.
POINTU (cap) : 102 ; notes *1re R.* 105.
Poirier : 44, 115 ; notes *1re R.* 281.
Pois : 76, **108**, 152, 161, 221 ; notes *2e R.* 311.
Pois de mer : 77, 78, 105, 108 ; notes *1re R.* 149.
Poissons : **81-82**. Voir aux espèces, et *Pêche*.
POITIERS : 42 ; notes *Intr.* 256.
POITOU : 220.
Poivre : 23 ; notes *2e R.* 661 ; notes *3e R.* 13.
POLO (Marco) : notes *Intr.* 349.
POMMES (île aux) : notes *2e R.* 135.
Pommier : 115, 168, 226 ; notes *1re R.* 281.
POMPONAZZI : notes *Intr.* 207.
PONTBRIAND (Claude du) : 128, 149 ; notes *2e R.* 38.
PONT-GRAVÉ (du) : notes *2e R.* 145, 182, 241, 392.
Porc : 195.
Porc-épic : 209, 216 ; notes *Intr.* 486 ; notes *2e R.* 334, 335. Voir *Hérisson*.
PORT-AUX-BASQUES : notes *2e R.* 618.
PORT-DANIEL (baie de) : notes *1re R.* 227, 235, 253, 254. Voir SAINT-MARTIN (conche).
PORTNEUF : notes *2e R.* 188, 247, 659 ; notes *3e R.* 72.
PORT-ROYAL : 260 ; notes *2e R.* 506.
PORTUGAL, PORTUGAIS : 11, 13, 21, 25, 33, 38, 39, 42, 206, 249 ; notes *Intr.* 14, 16, 23, 31, 37, 100, 117, 120, 121, 127, 146, 170, 303 ; notes *1re R.* 12, 157, 238, 284, 290 ; notes *2e R.* 10 ; notes *App. I* 39. Voir LAGARTO.
POSTEL (Guillaume) : 47, 68 ; notes *Intr.* 433 ; notes *2e R.* 20, 375.
POTHERIE (île de la) : notes *2e R.* 363.
Poule : 186, 215.
POULLET (Jehan) : 17, 57, 61, 66, 129, 149, 175, 176, 177 ; notes *Intr.* 405, 418, 419 ; notes *2e R.* 34, 40, 281, 282, 342.
Pourcil : notes *2e R.* 457 ; notes *R.R.* 58. Voir *Marsouin*.
POUTRINCOURT : notes *1re R.* 233, 284.
POYET (chancelier) : 31 ; notes *1re R.* 157.

PRATTO (cap de) : 113, 182 ; notes *1re R.* 225, *255* ; notes *2e R.* 593.

PREMIÈRE RELATION : 14, **51-54**, 93-122 (texte) ; notes *Intr.* 52, **332-355** *passim*, 420, 443.

PRINCE-ÉDOUARD (île du) : 15, 74, 78, 88 ; notes *Intr.* 467 ; notes *1re R.* 55, 185, 190.

Prisonniers : 27, 28, 29, 31, 235, **263-265** ; notes *Intr.* 110, 128, 135 ; notes *R.R.* 7, 73 ; notes *App. X* **1-20**.

PROVINS : voir *Rose de.*

Pruche : 76, 109, 147, 259, 262 ; notes *1re R.* 198, 221 ; notes *2e R.* 252.

Prunier : 76, 115, 138, 139, 168, 186, 221 ; notes *1re R.* 275.

PRYHOUSE : 40.

Psaumes : 170 ; notes *2e R.* 501.

PTOLÉMÉ : notes *2e R.* 9.

PURCHAS (Samuel) : notes *Intr.* 37.

PYGMÉES : 176 (Picquenyans) ; notes *Intr.* 295 ; notes *2e R.* 553.

QUÉBEC : 17, 30, 70, 75, 77, 166, 260, 261 ; notes *2e R.* 213, 435. Voir STADACONÉ.

QUIRPON ISLAND : 87, 97, 98, 195, 214 ; notes *Intr.* 268 ; notes *1re R.* 30, 37, 40, 42, 44, 47, 55 ; notes *3e R.* 29 ; notes *App. I* 26.

RABAST (cap de) : 17, 131 ; notes *1re R.* 315, 320 ; notes *2e R.* 107.

RABELAIS : 48 ; notes *Intr.* 130, 296 ; notes *2e R.* 419, 556.

RACE (cap) : 184 ; notes *1re R.* 302 ; notes *2e R.* 622 ; notes *App. I* 45.

RAISINS (île des) : 220 ; notes *App. I* 129.

RALEIGH (sir Walter) : 39, 40.

RAMÉ (Alfred) : 47, 51, 61.

RAMEA : notes *1re R.* 21, 154, 164. Voir MADELEINE (îles de la).

RAMEA ISLAND : voir SABLE (île de).

Ramier : voir *Tourterelle.*

RAMUSIO (Giovanni-Battista) : 16, **36-38**, 41, 46, 48, 52, 54, 84, 85, 92, 224 ; notes *Intr.* 33, 38, 195, 204, **207-218**, 220, 225, 239, 291, 295, 297, 298, 328, 331, 420 ; notes *1re R.* 1, 2, 21, 33, 49, 53, 61, 62, 70, 77, 92, 106, 116, 117, 121, 123, 127, 128, 130, 131, 134, 135, 137, 145, 146, 152, 158, 159, 162, 169, 182, 215, 224, 235, 240, 242, 259, 263, 270, 281, 302, 304, 305, 308, 319, 321, 347 ; notes *2e R.* 66, 85, 185, 190, 237, 282, 294, 296, 323, 370, 376, 532, 566, 577, 624 ; notes *3e R.* 1, 5, 86 ; notes *App. I* 3.

RANOOKE (île) : 61.

RAQUELAY (île) : 217, 218 ; notes *App. I* 84. Voir BIC (havre du).

RASÉ (cap) : notes *1re R.* 33. Voir ROUGE (cap).

Rat musqué : 79, 80, 148, 166, 188 ; notes *2e R.* 274, 451.

RAY (cap) : notes *2e R.* 617, 622.

RAZÉ, ou RATZ (cap) : 184, 213, 214, 222, 223. Voir RACE (cap).

RÉCOLLETS : notes *2e R.* 188.

RED BAY : notes *1re R.* 58. Voir BALAINE (havre de la).

RED ISLAND : notes *1re R.* 115 ; notes *App. I* 159.

RÉFORME : 28, 34, 35, 38, 127 ; notes *Intr.* 75, 77, 80, **128**, 136, 146, 180, 185, 226, 303 ; notes *2e R.* 19-21.

REGNAULT (Robert) : notes *Intr.* 283.

REINEL (carte) : notes *1re R.* 18 ; notes *2e R.* 622 ; notes *App. I* 168, 170.

RELATIONS DES JÉSUITES : notes *Intr.* 283 ; notes *2e R.* 308, 382, 404.

Renard : 79, 105, 152, 162, 166 ; notes *1re R.* 156 ; notes *2e R.* 317.

RENEWS HARBOUR : notes *2e R.* 623 ; notes *App. I* 12. Voir ROGNEUSE.

RESTIGOUCHE : notes *2e R.* 371. Voir RISTIGOUCHE (rivière).

RIBAULT (Jean) : 48 ; notes *Intr.* 310 ; notes *App. I* 135.

RIBIER (Guillaume) : 229 ; notes *Intr.* 86, 88, 90.

Richars : 80, 89 ; notes *1re R.* 65.

RICHELIEU (cardinal de) : 18, 28.

RICHELIEU (rivière) : notes *2e R.* 486.

RICHEOME (Louis) : notes *2e R.* 12.

RICHMOND BAY : notes *1re R.* 189. Voir BARCQUES (rivières des).

RICH POINT : notes *1re R.* 98, 341. Voir DOUBLE (cap).

RINCON : notes *Intr.* 81.

RISTIGOUCHE (rivière) : notes *1re R.* 241.

ROBERVAL : 25, **26-31**, 41, 42, 48, 49, 50, 90, 91, 92, 193, 194, 195, 196, **203-210** (relation), 219, **247-252** (commission), 260, **263-265** (prisonniers) ; notes *Intr.* 112, 124, 125-135, 138-146, 160-172, 176, 179, 180, 183, 248, 262, 273, 303, 306, 310, 313, 318, 321, 324, 457, 458 ; notes *1re R.* 17, 236, 334 ; notes *2e R.* 85, 97, 406, 531, 621 ; notes *3e R.* 1, 5, **10-22**, 39, 42, 60, 84, 86 ; notes *R.R.* 1-8, 21, 22, 27, 28, 32-34, 36, 39-42, 46-48, 51, 64, 65, 67, 68, 69, 73, 76 ; notes *App. I* 38, 50, 120, 145 ; notes *App. X* 2, 3, 8, 16, 19, 20.

ROBERVAL (RELATION DE) : 32, 33, 38, 41, 68, 69 ; 203-210 (texte) ; notes *R.R.* 1, 32, 33, 38, 47, 64, 68, 76.

ROCAMADOUR : 170 ; notes *2e R.* 504.

ROCHE (marquis de la) : 45 ; notes *Intr.* 280 ; notes *1re R.* 164 ; notes *App. I* 170 ; notes *App. X* 19.

ROCHERS AUX OISEAUX : 80 ; notes *1re R.* 144 ; notes *App. I* 162. Voir MARGAULX (îles de).

ROCHERS (baie des) : notes *1re R.* 77.

ROFFET (Ponce) : 16, 34, 37, 47, 54, 60, 61, 64, 65, 91 ; notes *Intr.* 195, 369, 390. Voir *BRIEF RECIT.*

ROGNEUSE (Rougnouse) : 213. Voir RENEWS HARBOUR.

ROME : 24 ; notes *Intr.* 205.

RONDELET : 37 ; notes *Intr.* 209.

RONSSART, Pierre : 265 ; notes *R.R.* 22.

Rosier : 77, 78, 105 ; notes *1re R.* 152, 250.

ROSSEL (chevalier de) : 50, 61 ; notes *Intr.* 278, 322, 327, 396.

Rossignol : 81, 148, 167 ; notes *2e R.* 268.

ROTZ (carte) : notes *1re R.* 162, 294.

ROUEN : 13, 29, 39, 45, 194 ; notes *Intr.* 284, 329 ; notes *1re R.* 238 ; notes *2e R.* 45 ; notes *3e R.* 19.

ROUGE (cap, TN) : 97, 98, 214 ; notes *Intr.* 268, 339 ; notes *1re R.* 34, 42, **237** ; notes *App. I* 29, 43.

ROUGE (îlet) : notes *2e R.* 135, 146.

ROUGEMONT (mont) : notes *2e R.* 348.

ROUGEMONT (Philippe) : 170 ; notes *2e R.* 505.

ROUGNOUSE (havre) : voir RENEWS HARBOUR.

ROUSSEIL (Michel) : 264.

ROYAL (cap) : 103, 104 ; notes *1re R.* 113.

ROYEZE : 205, 210, 264 ; notes *R.R.* 71.

RUT (John) : 11, 13, 38 ; notes *Intr.* 37 ; notes *1re R.* 255.

RUTTIER : voir ALFONSE (Jean).

RUYSCH (carte) : notes *1re R.* 1.

SABLE (île de, NÉ) : notes *1re R.* 155, 164 ; notes *2e R.* 620 ; notes *App. I*, 170 ; notes *App. X* 19. Voir RAMEO ISLANDS.

SACROBOSCO (John of Hollywood) : notes *2e R.* 10.

SAGARD (Gabriel) : notes *Intr.* 3 ; notes *1re R.* 26, 92, 143, 144, 155, 275, 278, 280, 283 ; notes *2e R.* 85, 94, 96, 136, 139, 145, 156, 163, 188, 207, 215, 274, 302, 303, 304, 310, 313, 323, 331, 366, 382, 383, 390-393, 395, 397, 401, 403, 441, 532, 559, 589, 605 ; notes *3e R.* 60.

SAGUENAY (rivière) : 50, 89, 135, 156, 159, 167, 168, 181, 182, 218, 220 ; notes *Intr.* 426 ; notes *2e R.* 91, 92, 136, 137, 141, 145, 148, 430, 480, 481 ; notes *App. I* 95-97.

SAGUENAY (royaume) : 17, 18, 23, 34, 37, 41, 54, 91, 125, 132, 135, 153, 156, 157, 165, 168, 176, 179, 182, 193, 198-202, 205, 207, 209, 210, 234, 247, 251, 264 ; notes *Intr.* 112, 125, 183, 227, 303, 426, 455 ; notes *1re R.* 87 ; notes *2e R.* 3, 107, **137**, **473**, **479**, 549, **550**, 661 ; notes *3e R.* 1, 13, 39, 65 ; notes *R.R.* 32, 34, 65, 69, 73.

SAGAHUN (B. de) : notes *2e R.* 374.

SAINETERRE (Sauveterre) : voir AUXILHON (Paul d').

SAINT-ANTHOINE (havre) : 88, 100 ; notes *1re R.* 77, 78.
SAINT-BARNABÉ (île) : notes *2e R.* 131.
SAINT-BRENDAN (île) : 223 ; notes *App. I* 169.
SAINT-BRIEUX (*LE*, navire) : notes *3e R.* 23, 40.
SAINT-BRUNO (mont) : notes *2e R.* 349.
SAINT-CHARLES (rivière) : notes *2e R.* 188, 544, 570 ; notes *3e R.* 33.
SAINT-CHRISTOFLE : 222.
SAINTE CATHERINE (havre de) : 87, 95 ; notes *1re R.* 16.
SAINTE CATHERINE (île) : 98 ; notes *Intr.* 346 ; notes *1re R.* 18, 52, 74. Voir SCHOONER (île).
SAINTE-CATHERINE (sieur de) : 68.
SAINTE-CROIX (Qc) : 30, 49, 89, 91, 138, 139, 140, 157, 158, 166, 168, 171, 175, 181, 195, 196 ; notes *Intr.* 61 ; notes *1re R.* 284 ; notes *2e R.* 41, 79, **187-188**, 220, 231, 240, 241, 247, 276, 433 ; notes *3e R.* 32, 34, 39, 88 ; notes *R.R.* 42.
SAINTE-CROIX (NÉ) : notes *2e R.* 497, 506.
SAINTE-CROIX (île) : 223.
SAINTE-GENEVIÈVE (île et mont) : notes *2e R.* 83, 84.
SAINTE-HÉLÈNE (île) : notes *1re R.* 21.
SAINTE-MARGUERITE (rivière) : notes *2e R.* 425, 429.
SAINTE-MARIE (archipel) : notes *2e R.* 65.
SAINTE-MARIE (cap) : 222 ; notes *App. I* 153.
SAINTE-MARIE (récifs) : notes *2e R.* 71.
SAINTE-MARTRE (îles) : 89, 130 ; notes *2e R.* 62, 63, 68.
SAINT-ESPRIT (havre du) : voir PORT-AUX-BASQUES.
SAINT-GELAYS (Mellin de) : notes *Intr.* 257, 370.
SAINT GEORGE (cap) : voir LATTE (cap de)
SAINT-GERMAIN (cap et îles) : 89, 121, 130 ; notes *1re R.* 339 ; notes *2e R.* 68.
SAINT-GUILLAUME (îles) : 89, 130 ; notes *2e R.* 57, 62, 68.
SAINT-HILAIRE (mont) : notes *2e R.* 348.
SAINT-JACQUES (bancs) : notes *2e R.* 125.
SAINT-JACQUES (rivière) : 100, 101 ; notes *1re R.* 77, 94.
SAINT-JEAN (TN) : 13, 32, 91, 206, 214 ; notes *1re R.* 98 ; notes *R.R.* 18, 21 ; notes *App. I* 17.
SAINT-JEAN (cap) : 104, 119 ; notes *1re R.* 131. Voir ANGUILLE (cape).
SAINT-JEAN (îlots) : 134 ; notes *2e R.* 16, 17, 23. Voir BIC (havre du).
SAINT-JEHAN (île) : 222 ; notes *App. I* 160, 166.
SAINT-JEHAN D'ESTAVAN (îles) : 222 ; notes *App. I* 167.
SAINT JULLIAN (baye de) : 103 ; notes *1re R.* 113.
SAINT-LAURENT (baie) : 89, 131, 133 ; notes *2e R.* 85.
SAINT-LAURENT (golfe et fleuve) : 14, 15, 17, 18, 23, 30, 32, 41, 71, 72, 79, 80, 82, 88, 89, 91, 132, 146, **165-167**, 198, 201, 202 ; notes *Intr.* 63, 110, 273 ; notes *1re R.* 27, 71, 334 ; notes *2e R.* **85**, 107, 148, 346, 421, 475, 477, 549 ; notes *3e R.* 115 ; notes *R.R.* 36, 37 ; notes *App. I* 109. Voir FRANCE-PRIME, SAULTS.
SAINT-LAWRENCE (baie et cap) : 183 ; notes *2e R.* 613, 614.
SAINT-LOUIS (cap) : 118 ; notes *1re R.* 298, 302. Voir EST (pointe de l').
SAINT-LOUIS (lac) : notes *3e R.* 103.
SAINT-LUNAIRE (baie) : 108 ; notes *1re R.* 207.
SAINT-MALO : 12-22 *passim*, 29, 30, 33, 35, 36, 39, 40, 46, 50, 63, 87, 88, 90-92, 95, 122, 125, 128, 184, 194, 196, 201, 202, 227, 232 ; notes *Intr.* 22-24, 39, 41, 83, 106, 176, 198, 296 ; notes *1re R.* 9, 30, 79, 86, 111, 116 ; notes *2e R.* 2, 32, 40, 44, 47, 88, 342, 532, 543 ; notes *3e R.* 6, 7, 15, 23, 32, 104, 112.
SAINT-MARTIN (conche) : 110, 113 ; notes *1re R.* 227. Voir PORT-DANIEL (baie de).
SAINT-MAURICE (rivière) : notes *2e R.* 362.

SAINT-NICOLAS (havre) : 89, 131 ; notes *1re R.* 284 ; notes *2e R.* 75.
SAINTONGE : 43. Voir XANCTOINE.
SAINT-PAUL (baie) : notes *2e R.* 158.
SAINT-PAUL (cap et île) : 183 ; notes *2e R.* 616 ; notes *App. I* 160.
SAINT-PIERRE (cap) : 106 ; notes *1re R.* 179.
SAINT-PIERRE (détroit de) : 120 ; notes *1re R.* 327.
SAINT-PIERRE (îles de) : 90, 184, 222 ; notes *2e R.* 619, 621.
SAINT-PIERRE (lac) : 62, 79, 89, 148 ; notes *Intr.* 61 ; notes *2e R.* 270, 294, 359, 485 ; notes *3e R.* 23, 27.
SAINT-SERVAN (havre de) : 100 ; notes *1re R.* 77, 79.
SAMSON (carte) : notes *1re R.* 253.
SANDY BAY : notes *1re R.* 104, 109.
Sanglier : 209 ; notes *R.R.* 59.
SANTAGEL : notes *Intr.* 263.
SANTIAGO (Pedro de) : notes *Intr.* 138, 144, 146.
Sapin : 43, 259, 260 ; notes *1re R.* 86, 198, 221 ; notes *2e R.* 252.
Sargue : notes *2e R.* 463.
SARMIENTO (Luis) : notes *Intr.* 98.
Sartre : 81, 167.
Sassafras : 260.
Saule (*sauldre*) : 76, 108, 147 ; notes *1re R.* 202 ; notes *2e R.* 253.
SAULTS (rapides du Saint-Laurent) : 156, **199-202** ; notes *2e R.* 347, 349, 474 ; notes *3e R.* 76, 77, 79, 80, *83*, 98, 100, 101, 104 ; notes *R.R.* 73, 74.
Saumon : 81, 100, 113, 167, 186, 209, 220 ; notes *1re R.* 251.
SAUVAIGE (cap de) : 108 ; notes *1re R.* 195. Voir NORTH POINT.
SAUVETERRE : voir AUXILHON (Paul d').
SAVARD (Félix-Antoine) : notes *Intr.* 447.
SAVONNIÈRES : 265.
SCATARI ISLAND : notes *App. I* 166.
SCHOONER (île) : notes *1re R.* 50, 52 ; notes *App. I* 33. Voir SAINTE CATHERINE (île).
Scorbut : 18, 33, 61, 66, 72, 76, 90, **169-174**, 208, **259-262** ; notes *Intr.* 226, 297 ; notes *2e R.* 41, 240, 370, **493-532**, 540, 555 ; notes *3e R.* 39 ; notes *R.R.* 46, 65, 68 ; notes *App. I* 116.
SECALART (Raulin) : 42, 43 ; notes *Intr.* 257.
Seigle : 43, 77, 108, 113 ; notes *1re R.* 148.
Sel : 116, 152, 155, 164, 231 ; notes *Intr.* 149 ; notes *2e R.* 344, 417.
SENLIS : notes *Intr.* 180.
SEPT CITEZ (île des) : 222 ; notes *2e R.* 549 ; notes *App. I* 171.
SEPT-ÎLES (archipel des) : 89, 133, 134, 165, 217 ; notes *2e R.* 111, 112, 423.
Serin : 81, 148, 167.
Serpent : 221.
SERRES (Olivier de) : notes *1re R.* 147.
SHAGG (île) : notes *2e R.* 56.
SIMONET (J.) : notes *Intr.* 369.
SITADIN : 166, 177, 189 ; notes *Intr.* 376 ; notes *2e R.* 439, 558, 659.
SOCIÉTE HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE DE QUÉBEC : voir FARIBAULT (G.-B.)
SOLIMAN LE MAGNIFIQUE : 21 ; notes *Intr.* 81, 186.
SOMAN (cap) : notes *1re R.* 208, 211.
SOREL : notes *2e R.* 362. Voir SAINT-PIERRE (lac).
SOURIQUOIS : voir MICMACS (INDIENS, Ethnies).
SOUTH MAKERS (brisants) : notes *2e R.* 69, 71 ; notes *App. I* 58-60.
SPEAR (îles) : notes *App. I* 13. Voir ESPOIR (île d').
STADACONÉ : 17, 18, 19, 60, 89, 90, 91, 138-189 *passim*, 200, 225 ; notes *Intr.* 61, 264, 273, 292 ; notes *2e R.* 29, 137, 178, 187, **190**, 210, 226, 231, 248, 249, 285, 289, 301, 308, 322, 326, 327, 365, 367, 372, 473, 517, 521, 541, 546, 550, 659 ; notes *3e R.* 4, 6, 36, 39, 74, 86-88 ; notes *R.R.* 51.
STAFFORD (sir Edward) : 39, 40.
STARNATAN : 166.
STEARING ISLAND : notes *1re R.* 106.
SUD (pointe du) : notes *1re R.* 297 ; notes *App. I* 63.
SUMATRA : notes *Intr.* 10 ; notes *1re R.* 237, 284.

Surmulet : 209 ; notes *R.R.* 54.
SYDNEY (sir Philip) : notes *Intr.* 227.

Tabac : 77, *161*, 189 ; notes *1re R.* 229 ; notes *2e R.* 208, 336, 337, **399-402**.
TABLE (cap de la) : notes *1re R.* 305.
TABUSINTAC (baie) : notes *1re R.* 209.
TADOUSSAC : notes *1re R.* 264 ; notes *2e R.* 141, 182.
TAIGNOAGNY : 17, 62, 89, 116-117 (enlèvement, 1534), 137 à 179 *passim*, dont 142 (querelle avec Domagaya), 145 (diables), 160 (prêtres), 163- 164 (hostilité à Cartier et maladie), 174 (feinte chasse), 178-179 (enlèvement, 1536) ; 193 (mort en France) ; notes *Intr.* 60 ; notes *1re R.* 273, 291 ; notes *2e R.* 138, 209, 210, 226, 409, 417, 475, 511, 523, 546, 547, 566, 573, 661 ; notes *3e R.* 7.
TAILLA : 166, 189 (Tella) ; notes *2e R.* 659.
TALEBOT : 210, 264.
Tangueux : notes *1re R.* 21, 144.
TAPPYE (Mariette de la) : 265.
TARARE : 260.
TARBES (évêque de) : notes *Intr.* 82.
Tarin : 167.
TARTARIE : 221.
TAVANNES : 68.
TEQUENONDAY : 166, 189 ; notes *2e R.* 441.
TERNAUX-COMPANS (H.) : 47 ; notes *Intr.* 396.
TERRE-FERME (Panama) : 127 ; notes *2e R.* 25.
TERRE-NEUVE : 10-18 *passim*, 22, 30, 32, 37, 41, 43-45, 49, 50, 53, 69, 78, 82, 87, 88, 90, 91, 95, 98, 101, 105, 120, 121, 129, 177, 183, 195, 206, 213-215, 217, 221, 222 ; notes *Intr.* 30, 31, 34, 41, 44, 97, 130, 157, 172, 198, 420 ; notes *1re R.* 1, 9, **11**, 20, 29, 30, 33, 51, 86, 97, 131, 154, 223, 263, 290, 323, 324, 334 ; notes *2e R.* 234, 597, 623 ; notes *3e R.* 32, 42, 84 ; notes R.R. 15 ; notes *App. I* 3.
TÊTE DE VACHE : notes *1re R.* 105.
Teurtre : voir *Tourterelle.*
THEGADECHOALLÉ : 189 ; notes *2e R.* 659.
THEGNIGNONDÉ : 189 ; notes *2e R.* 659.
THEVET (André) : 35, 38, 39, 40, 44, 45, 48, 224, 260 ; notes *Intr.* 3, 180, 220, 241, 248, 256, 274, 291, 295 ; notes *1re R.* 21, 186, 210, 232, 259, 305 ; notes *2e R.* 10, 12, 85, 90, 91, 94, 141, 270, 316, 358, 375-377, 383, 396, 399, 413, 511, 536, 615 ; notes *3e R.* 5, 60, 93 ; notes *App. I* 2, 50, 126, 144.
THIENNOT (cap) : 88, 120, 131, 215, 216 ; notes *1re R.* 84, 331 ; notes *2e R.* 68, 74 ; notes *App. I* 58, 61.
THIERRY (Symon) : 265.
THOAGAHEN : 189.
THOMAS (Pierre) : 265.
Thuya : voir *Annedda.*
TICOU : notes *1re R.* 322.
TISSENE (Pierre) : 265.
TOLÈDE (cardinal de) : notes *Intr.* 98, 100, 116, 119.
TOLÈDE (traité de) : notes *Intr.* 82.
TORDESILLAS (traité de) : notes *Intr.* 14.
Tortue : 79, 136, 186 ; notes *2e R.* 159.
TORY (Geoffroy) : notes *2e R.* 565.
TOUDOUMANS : 89, 159.
TOURMENTE (cap) : notes *App. I* 107.
Tourterelle (*teurtre*) : 108, 148, 167, 221 ; notes *1re R.* 206.
TOUTES ISLES : 87, 100 ; notes *2e R.* 68.
TRACADIGACHE (pointe) : notes *1re R.* 244.
Tremble : 221 ; notes *App. I* 139.
TREPASSEY BAY : notes *App. I*, 151, 152.
TRÉVOUX (dictionnaire de) : 260 ; notes *1re R.* 26.
TRINITY BAY : notes *App. I* 21.
TROISIÈME RELATION : 30, 38, 41, 52, **68-69**, 192-201 (texte) ; notes *Intr.* 342, 420.
TROIS-RIVIÈRES : notes *2e R.* 362.
TROSS (éditeur) : 80.
Truite : 81, 167.
TUNIS : notes *Intr.* 58.
TURC (empire) : 21, 34 ; notes *Intr.* 79-82, 186 ; notes *2e R.* 20.

TURNER (cap) : notes *1re R.* 185.
TUTONAGUY : 199 ; notes *Intr.* 303, 420 ; notes *2e R.* 248, 299 ; notes *3e R.* 77.
TWEED ISLAND : notes *App. I* 156.
TYRON (cap) : notes *1re R.* 185.

URFÉ (famille d') : notes *Intr.* 68.

VALENTYNE (*LA*, navire) : notes *1re R.* 236 ; notes *3e R.* 20 ; notes *R.R.* 15.
VALLARD (carte) : notes *Intr.* 303 ; notes *1re R.* 35 ; notes *2e R.* 85, 91,) 111, 152, 270, 362, 411, 460 ; notes *3e R.* 27, 77 ; notes *App. I* 93.)
VASTO (marquis del) : notes *Intr.* 80.
VAULX (Jacques de) : notes *1re R.* 101.
VEERYE (Jeanne de la) : 265.
VELASCO MAP : notes *3e R.* 104.
VELHO (carte) : notes *2e R.* 270 ; notes *3e R.* 77.
VENISE (république de) : 21 ; notes *Intr.* 81, 207.
VERRAZANO : 11, 13, 14, 36, 37, 41, 48 ; notes *Intr.* 3, 6, 9, 25, 28, 44, 221, 298, 310, 329 ; notes *1re R.* 1, 9, 11, 14, 16, 157, 159, 196, 247 ; notes *2e R.* 14, 205, 244, 489, 490, 571, 613, 624 ; notes *App. I* 3, 128.
VERTE (île, TN) : notes *1re R.* 63, 142 ; notes *App. I* 40, 46.
VERTE (île, Qc) : notes *2e R.* 135, 146 ; notes *App. I* 93.
VERVINS (traité de) : 46.
VESPUCCI (Americo) : notes *Intr.* 206.
VIEILLE (îlot de la) : notes *App. I* 75.
VIEUX-FORT (baie du) : voir BREST (havre de).
VIEUX-FORT (île du) : notes *1re R.* 76 ; notes *2e R.* 58.
VIEUX-FORT (rivière du) : notes *1re R.* 77.
VIGIER (Jacques) : 68.
Vigne : 76, 139, 140, 146, 147, 165, 166, 186, 197, 198 ; notes *2e R.* 199, 208, 243, 244 ; notes *3e R.* 52 ; notes *App. I* 129.
VILLAIN (Louis de) : 265.
VILLENEUFVE : 210, 264.
VIMONT (Jeanne) : 264.
VINCI (Léonard de) : notes *2e R.* 5, 6.
VIRGINIE : 61.
VITORIA (Francisco de) : notes *Intr.* 17.
VOLTAIRE : notes *1re R.* 87.
VORSTIUS (A. E.) : notes *1re R.* 155.
VYMONT (Jean de) : notes *Intr.* 43, 54.

WALLOP (sir J.) : notes *Intr.* 106.
WALSINGHAM (sir Francis) : 39.
WALTER (Giles) : 201, 202 ; notes *3e R.* 89, 92, 98.
Wampun : voir *Esnoguy*.
Wapiti : notes *2e R.* 320. Voir *Cerf*.
WHITE (îles) : notes *App. I* 31.
WHITTLE (cap) : notes *1re R.* 339 ; notes *2e R.* 67, 70 ; notes *App. I* 58, 59. Voir SAINT-GERMAIN (cap).

XANCTOINE (Saintonge) : voir ALFONSE (Jean).

YORK (rivière) : notes *App. I* 79.

ZALTIERI (carte) : notes *Intr.* 13 ; notes *App. I* 170.
ZOLA (Émile) : notes *Intr.* 428.
Zone : 125, 126 ; notes *2e R.* 10.

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos 7

Introduction 9

Note sur l'établissement du texte 84

Sigles 86

Chronologie 87

Première relation (1534) 93

Deuxième relation (1535-1536) 123

Troisième relation (1541-1542) 191

Voyage de Roberval au Canada (1542-1543) . . . 203

Appendices

I : Jean Alfonse, *Cosmographie* (extrait) . . 213

II : Le lexique franco-indien de la *Première relation* (1534) 224

III : Commission relative au voyage de 1535-1536. 227

IV : Mémoire de 1538 229

V : Commission délivrée à Cartier (17 octobre 1540) 233

VI : Variante de la *Troisième relation* : R. Hakluyt, *Principall Navigations*, vol. 3 . . . 236

VII : Commission délivrée à Roberval (15 janvier 1541) 247

VIII : Variante du *Voyage de Roberval au Canada* : R. Hakluyt, *Principall Navigations*, vol. 3. 253

IX : L'annedda. 259

X : Les compagnons de Cartier et de Roberval (1541-1543) 263

Notes
Introduction 267
Première relation 307
Deuxième relation 344
Troisième relation 410
Voyage de Roberval 421
Appendice I : Jean Alphonse, *Cosmographie* . . 429
Appendice X : Les compagnons de Cartier et de Roberval 439
Glossaire 441
Iconographie 446
Bibliographie 449
Index 475